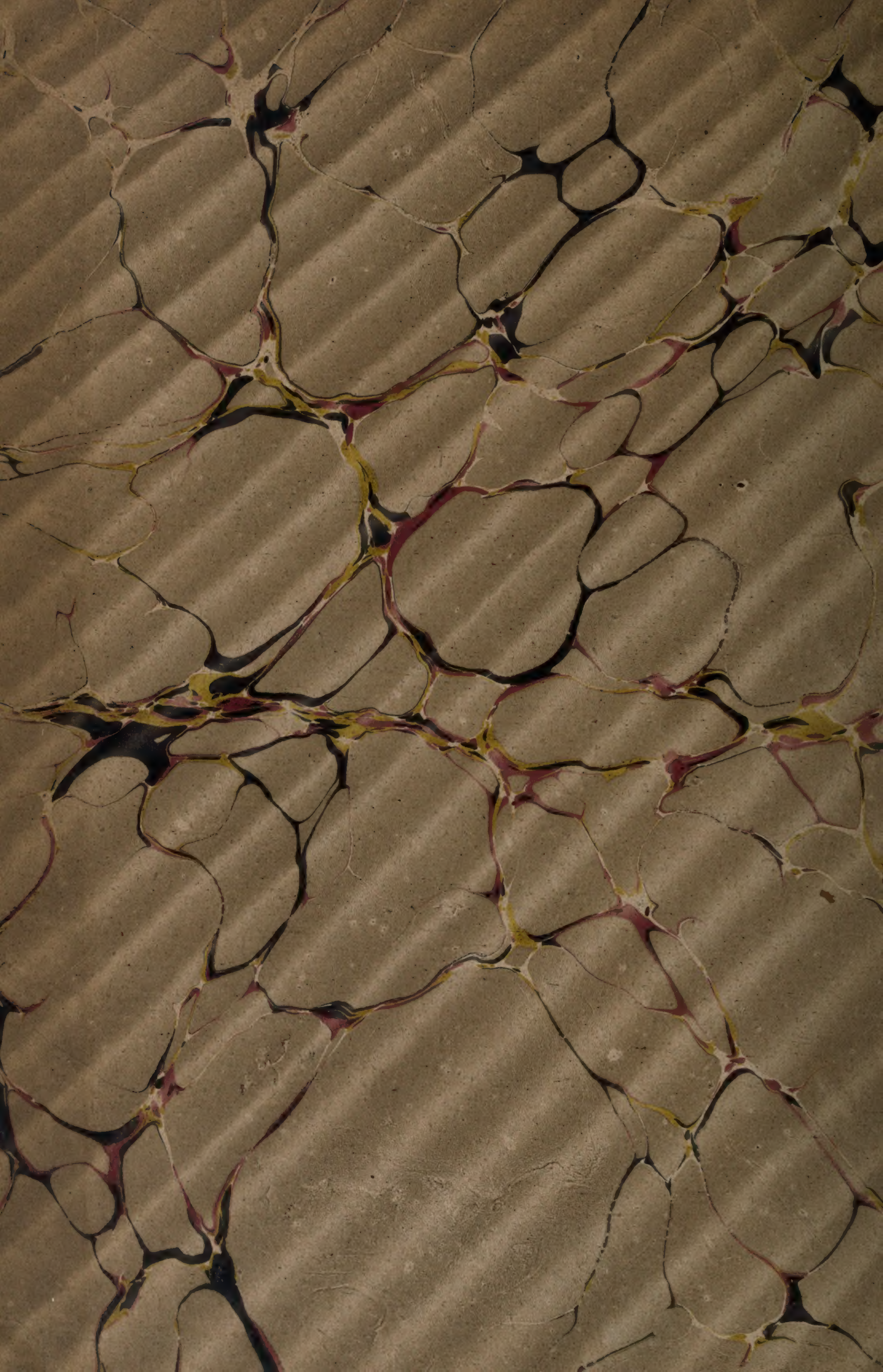






ÉTUDES

RELIGIEUSES

PHILOSOPHIQUES, HISTORIQUES ET LITTÉRAIRES

REVUE MENSUELLE

PUBLIÉE PAR DES

Pères de la Compagnie de Jésus

XXXe ANNÉE

TOME LX. — SEPTEMBRE-DÉCEMBRE 1893

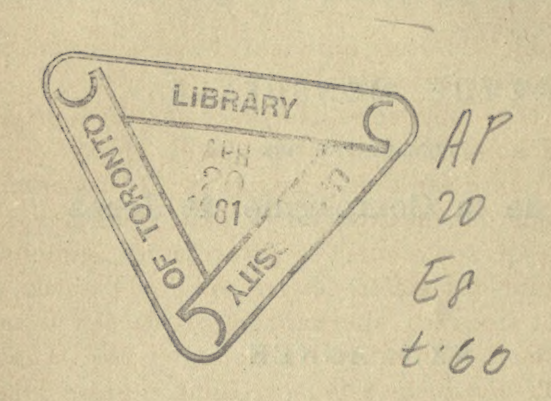


PARIS

ANCIENNE MAISON RETAUX-BRAY

VICTOR RETAUX ET FILS, LIBRAIRES-ÉDITEURS

82, RUE BONAPARTE, 82



LES FRANÇAIS EN INDO-CHINE

I

On connaît l'objet du litige qui vient de se terminer entre la France et le royaume de Siam.

La péninsule indo-chinoise est traversée du nord-ouest au sud-est par le Mékong. Ce fleuve, sortant du Thibet et de la Chine, sépare d'abord les États vassaux de la Birmanie anglaise des régions dépendantes du Tonkin. Puis il voit se grouper le long de son cours les principautés laotiennes, qui, dans la suite des siècles et suivant les hasards des guerres, se sont trouvées alternativement placées sous la suzeraineté du Siam, leur voisin de droite, ou de l'Annam, qui, à gauche, s'étend jusqu'à la mer. Enfin il entre dans le royaume du Cambodge, protégé de la France, et arrose de ses bouches nombreuses notre colonie de Cochinchine. Il forme ainsi un trait d'union gigantesque entre nos possessions septentrionales et méridionales de l'Indo-Chine.

Or, il était arrivé que les Siamois, profitant de notre négligence, de notre mollesse, avaient prétendu s'établir d'une manière définitive dans toute la région du Laos et du moyen Mékong. Maîtres du cours du fleuve, ils avaient poussé leurs avant-postes si loin sur la rive gauche qu'il ne serait bientôt plus resté à nos protégés annamites qu'une étroite langue de terre le long de la mer de Chine. Les Siamois n'étaient déjà plus qu'à une quarantaine de kilomètres de Hué, et ils menaçaient de couper le Tonkin de l'Annam. Le gouvernement français ne pouvait tolérer davantage de semblables envahissements.

Que le Siam fût tombé un jour, comme la Birmanie, sous le protectorat d'une puissance européenne, et celle-ci aurait pu s'établir au cœur même de nos possessions ; elle n'avait plus qu'à étendre la main pour en accaparer les tronçons.

Et voilà précisément ce qui donnait au conflit sa gravité. La question n'était pas de savoir si nous ferions reculer les

Siamois. Quoiqu'ils aient une armée que l'on exerce tous les ans, une flottille aussi, dirigée, comme leurs troupes de terre, par des officiers danois, la pensée ne venait à personne que tout cela pût un instant nous arrêter, du moment que nous voulions enfin les refouler.

Mais, derrière le Siam, il y avait l'Angleterre. On ne pouvait guère expliquer les empiétements illégitimes d'un petit peuple, indolent de sa nature et pacifique, autrement que par l'influence de ses conseillers européens; et il était aisé de deviner à quelles suggestions obéissait la cour de Bangkok lorsqu'elle refusait de reconnaître les droits de l'Annam sur les territoires de la rive gauche du Mékong, situés au nord du 18e degré de latitude. En réalité, le Siam passait au second plan, et ce qui ressortait du différend asiatique, c'était la rivalité entre la France et l'Angleterre, dont la presqu'île transgangétique est devenue le théâtre. La crise que l'on traversait n'en était qu'une manifestation plus intense, une explosion plus violente.

Isolée pendant longtemps du mouvement général de la civilisation, l'Indo-Chine occupe maintenant une place considérable dans les intérêts internationaux et dans l'activité de l'extrême Orient. Ce résultat est dû principalement à l'initiative des deux nations occidentales : l'Angleterre d'une part, qui, à la suite de récentes conquêtes, s'est établie en *haute* et *basse Birmanie*, le long de la *Salouen* et de l'*Irraouaddy;* sans compter cette longue bande péninsulaire, étroite et effilée, qui plonge au sud entre la mer des Indes et la mer de Chine, presque tout entière soumise à ses lois ; — la France d'autre part, qui règne aujourd'hui, directement ou indirectement, sur la *Cochinchine*, le *Cambodge*, l'*Annam* et le *Tonkin;* c'est-à-dire sur le *Mékong inférieur*, sur le *fleuve Rouge* et le vaste littoral qui s'étend de l'un à l'autre.

Entre la France et l'Angleterre, le royaume de Siam conserve encore son autonomie, sur le bassin de la *Meinam* et du *Mékong central.* Plus haut sont les tribus laotiennes, à demi vassales, à demi indépendantes. Quand tombera cette barrière qui sépare encore les deux nations rivales? A qui appartiendra le Laos, le Siam? Des deux peuples concurrents, l'un est-il destiné à supplanter l'autre, comme dans l'Hindous-

tán? ou bien trouvera-t-on un *modus vivendi* qui leur permettra de se développer pacifiquement l'un à côté de l'autre? C'est le secret de l'avenir.

Mais certainement, si les sacrifices que l'on s'est imposés constituent des droits acquis, nul pays ne peut se prévaloir, pour réclamer une part légitime d'influence en Indo-Chine, de titres supérieurs à ceux de la France. Nous voudrions les rappeler, en retraçant les efforts qu'elle y a dépensés.

II

L'établissement effectif de la France en Cochinchine date de 1862, et les commencements de cette entreprise présentent avec la conquête de notre grande colonie algérienne plus d'un trait de ressemblance. A Saïgon, comme à Alger, le gouvernement hésita d'abord entre deux systèmes opposés. Parmi les conseillers de l'Empire, les timides ne voulaient voir dans l'occupation du delta du Mékong qu'un pied-à-terre provisoire dont l'évacuation était prochaine, tout au plus un poste d'observation et de menace contre les insolences du roi Tu-Duc; les enthousiastes considéraient déjà Saïgon comme le point de départ et la capitale d'un nouvel empire des Indes.

Un instant, la politique d'abandon parut prévaloir. C'était au mois de juillet 1863, un an seulement après la signature du traité du *Camp des Lettrés,* par lequel l'Annam avait cédé à la France les trois provinces de *Saïgon*, *Bien-Hoa*, *Mytho;* les îles de *Poulo-Condor*, etc. Un plénipotentiaire de Tu-Duc, le mandarin *Phanh-Than-Gian,* arrivait à Paris, et proposait à l'empereur de renoncer aux provinces annamites, en échange d'une indemnité pécuniaire. L'idée n'était pas pour déplaire à ceux que touchaient avant tout les charges et les difficultés de la conquête. Leur pessimisme gagna bientôt du terrain; et le consul français de Bangkok, muni de pleins pouvoirs, partit pour Hué, avec mission de terminer l'affaire (janvier 1864).

Mais la politique coloniale avait encore quelques défenseurs d'une compétence indiscutable dans le conseil des ministres et dans les rangs de l'opposition parlementaire. Leur

patriotisme se révolta contre un projet d'évacuation que rien ne justifiait. Le marquis de Chasseloup-Laubat, ministre de la marine, M. Victor Duruy, ministre de l'instruction publique, l'amiral Rigault de Genouilly, l'amiral de la Grandière, gouverneur de Saïgon, le sénateur baron Brenier, MM. Thiers et Lambrecht, sauvèrent, à force d'éloquence et de bonnes raisons, la colonie menacée. L'empereur fit envoyer un contre-ordre, qui arriva le 21 juillet au soir, devant Hué, la veille du jour fixé pour l'entrevue entre notre représentant et l'empereur Tu-Duc. La Cochinchine ne fut pas rendue.

Une fois encore, pendant la guerre franco-allemande, le gouvernement annamite fera une tentative auprès du gouverneur de la Cochinchine, amiral de Cornulier-Lucinière, en vue d'obtenir la rétrocession de notre conquête. Nos revers en Europe ne paraîtront même pas une raison suffisante de déserter cette France asiatique dont le temps avait révélé de plus en plus l'importance; qui venait de s'agrandir du Cambodge et de la Cochinchine occidentale.

Il était donc décidé, à partir de 1864, que nous ne lâcherions pas pied sur ces rivages de la péninsule indo-chinoise, où nous nous étions établis. Fallait-il même nous contenter de l'embouchure du Mékong, et nous laisser comme renfermer dans notre conquête? Les esprits clairvoyants ne le pensaient pas. Fonder en Indo-Chine un grand empire colonial français, y ouvrir des routes au commerce, établir en particulier des relations avec les contrées du sud de la Chine, voilà le but qui commençait à se dessiner.

Au delà des frontières indécises qui terminent la péninsule du côté du nord, se cachent les vastes provinces de la Chine méridionale, dotées d'une richesse exceptionnelle, peuplées de cinquante millions d'âmes : le Kouang-si, le Kouang-ton, le Sze-tchuen, le Kouei-tcheou, et la plus opulente de toutes, le Yunnan, prodigieux entassement des minerais les plus précieux. Là s'entrelacent les ramifications confuses des hautes montagnes du Thibet; réservoirs ignorés où se forment ces fleuves immenses dont les sources sont défendues par des obstacles presque infranchissables; mais qui, une fois sortis de leurs hautes vallées, aboutissent, comme autant de

rayons sur une circonférence : le Brahmapoutre à Calcutta, l'Irraouaddy à Rangoon, la Salouen à Martaban, la Meïnam à Bangkok, le Mékong à Pnompenh et à Saïgon, le Song-koï à Hanoï, le Si-kiang à Canton, le Yang-tse-kiang à Shang-haï.

De toutes ces voies de communication fluviale, la seule pratiquée jusqu'alors était celle du Yang-tse-kiang, tout entière en pays chinois, entravée par les rapides du fleuve, et plus encore par les taxes énormes que les douanes du Céleste-Empire perçoivent d'une province à l'autre. N'était-ce pas le cas de profiter de la disposition particulière aux cours d'eau de l'Indo-Chine, qui, au lieu de suivre les latitudes, comme ceux de l'Hindoustan, sont parallèles aux méridiens, et de pénétrer, en les remontant du sud au nord, jusqu'au massif montagneux où ils prennent naissance ?

Depuis plus de cinquante ans, les Anglais, dont l'instinct mercantile est toujours en éveil, cherchaient le passage privilégié qui doit relier la Chine méridionale à leurs colonies, et faire dériver le courant d'affaires de ces pays neufs vers les grandes cités maritimes assises sur les deltas de la mer des Indes. N'était-il pas d'une politique habile et prévoyante de prévenir nos rivaux et d'attirer à nous cette source de richesses ?

Or, le Mékong, dont l'embouchure venait d'être placée sous la domination de la France ; dont il faut chercher la source dans les hauts plateaux du Thibet oriental, à une altitude d'environ 3 000 mètres, par 32 degrés de latitude nord ; qui, de ce point initial jusqu'à la mer, se développe sur une longueur probable de quatre mille et plusieurs centaines de kilomètres, qui étend l'aire de son bassin sur un million de kilomètres carrés ; le Mékong s'offrait comme la voie qui nous conduirait au but entrevu. Ne pouvait-on pas espérer de faire du grand fleuve la principale artère, et de Saïgon le centre et l'entrepôt du grand mouvement d'échanges qui doit tôt ou tard se produire entre l'Europe et l'Asie ?

Ces perspectives brillantes séduisaient les meilleurs esprits. L'expédition du Mékong fut résolue.

III

La mission se composait de MM. *Doudart de Lagrée*, capitaine de frégate, placé par la confiance de l'amiral La Grandière à la tête de cette difficile entreprise; déjà connu pour ses habiles négociations, en 1863, à la cour du roi Norodom, et notre premier résident au Cambodge ; nature sympathique et forte qui cachait un cœur généreux sous l'inflexible rigueur du commandement dont il semblait être l'expression vivante ; *Francis Garnier*, chargé des observations géographiques et météorologiques ; *Delaporte*, enseigne de vaisseau comme Garnier, le dessinateur et le topographe de l'expédition ; deux médecins, les docteurs *Joubert* et *Thorel;* enfin *L. de Carné*, attaché au ministère des affaires étrangères.

On avait demandé des passeports aux gouvernements chinois, annamite, siamois et birman, dont il fallait traverser les provinces vassales. La cour de Hué fit savoir qu'elle tenait à nous cacher ses tributaires de la vallée supérieure du Mékong, uniquement par amour-propre national, et parce qu'elle aurait à rougir de leur barbarie. Le cabinet de Pékin promit d'envoyer les pièces demandées, mais plus tard. Le roi de Siam se résigna d'assez mauvaise grâce; l'empereur birman ne daigna pas répondre. La mission passa outre; et le 5 juin 1866, à midi, elle quittait Saïgon, accompagnée des vœux de toute la colonie. « Ceux qui connaissaient l'indomptable énergie de notre chef, a écrit L. de Carné, nous serraient la main comme à des condamnés à mort ; les autres nous prédisaient un prompt retour après une tentative avortée. »

La canonnière que montaient les explorateurs et leur escorte les transporta tout d'abord, à travers les arroyos du delta, à Pnompenh, capitale du Cambodge, sur les eaux profondes du Mékong qui en cet endroit se déploie comme un lac vaste et tranquille, avant de révéler ses rapides infranchissables et l'horreur de ses gouffres. On ne pouvait quitter le Cambodge sans avoir visité les magnifiques vestiges de sa civilisation, maintenant disparue. La canonnière,

remontant dans la direction du nord-ouest le *bras du lac*, arriva au *Toulé-Sap*, vaste mer intérieure, de vingt lieues de diamètre, que traverse la frontière entre le Siam et le Cambodge, et sur les bords de laquelle gisent les ruines d'*Angkor la grande*, « aussi imposantes et plus mystérieuses que les ruines de Thèbes et de Memphis ». « C'est là que battait, à une époque dont il est malaisé de fixer la date, le cœur du grand empire Kmer. »

Lorsque l'expédition, de retour à Pnompenh, s'en éloigna de nouveau, saluée par la pauvre artillerie de Norodom, le moment était venu pour elle de s'engager définitivement en pays inconnu, dans le grand bras du Mékong. A quelque distance de là, un autre adieu, beaucoup plus poignant, attendait les voyageurs, quand ils durent se séparer, après l'avoir chargée de lettres pour la France, de cette canonnière à vapeur dont le drapeau et le noir panache symbolisaient encore pour eux, au milieu de ces déserts, la civilisation et la patrie. Dans les eaux du fleuve, tantôt profondes, tantôt obstruées par les sables, désormais plus d'autre moyen possible de locomotion que des barques manœuvrées par les indigènes.

Il faut lire, dans le récit de L. de Carné, ou dans les notes inachevées de Doudart de Lagrée, ou dans le grand ouvrage de Francis Garnier, la description de ce voyage, durant lequel des marins d'expérience et de grand savoir durent mettre leur vie à la discrétion des Barbares, en demandant à l'adresse de ceux-ci des secours que la science ne pouvait plus fournir. Navigation sans exemple qui conduisait les explorateurs, d'une nappe d'eau dont l'œil mesurait à peine l'étendue, à des gorges insondables au-dessus desquelles surplombaient des roches géantes, et qui les faisait passer des ardeurs d'un soleil de feu sous l'ombre des bois impénétrables où s'engageait le Mékong, dans un mélange d'îlots, de lianes et d'arbres émergeant du sein des flots ; vie de hasards et d'aventures et plus encore de privations, puisqu'elle n'avait pour aliment, la plupart du temps, que les ressources précaires de la pêche et de la chasse ; marches fatigantes dans les forêts humides, dans les rizières défoncées et malsaines, sous des torrents de pluie ou les rayons d'un

ciel embrasé ; à travers des régions désertes ou des populations défiantes, sinon hostiles; entravées à chaque pas par les ruses d'une diplomatie semi-barbare.

Cependant on avançait peu à peu. Au mois de mai 1867, la commission atteignait Louang-Prabang, au cœur du Laos, à quelques kilomètres de l'endroit où, quelques années auparavant, avait succombé Henri Mouhot, dont le carnet de route se termine par ces mots, suprême appel de sa détresse : « Ayez pitié de moi, ô mon Dieu ! 29 octobre 1861. » Doudart de Lagrée et ses compagnons se donnèrent la consolation de relever les restes de notre compatriote et de lui ériger un modeste monument à l'endroit même où il est tombé et où il repose, dans un fourré obscur des forêts laotiennes, à cinq mille lieues de la patrie, à cinq cents lieues du point le plus rapproché qu'habite un Européen.

Puis vint pour l'expédition le long hivernage dans les marais de la haute Birmanie, où les voyageurs, épuisés par la fièvre et la faim, les pieds nus et les jambes déchirées, disputaient les restes d'un sang appauvri à des myriades de sangsues.

Depuis longtemps il avait fallu renoncer à faire du Mékong la grande route maritime de l'Indo-Chine, et de Saïgon l'un des premiers ports du monde. L'innavigabilité du grand fleuve torrentiel s'était imposée dès le début comme un fait éclatant d'évidence aux trois officiers de marine, désolés d'avoir à le constater. Cependant ne trouverait-on pas un autre passage vers la Chine ? Cet espoir ranimait les courages, et l'on marchait toujours.

Enfin, en janvier 1868, arrivés, à travers un massif de montagnes réputées inaccessibles, aux confins du Yunnan, les voyageurs rencontrèrent tout d'un coup, sans l'avoir soupçonné, le sol du grand empire. De quels cris de joie fut saluée cette terre si longtemps poursuivie, cette ville chinoise de Sé-mao « dont les maisons rouges et blanches s'étalaient au-dessous de nous dans la plaine » ! C'était la première fois que des voyageurs européens pénétraient en Chine par la frontière indienne. Ils arrivaient, épuisés de forces et de ressources, à peine vêtus, n'ayant sauvé de leur uniforme que quelques lambeaux de galons ternis ; mais protégés, à

défaut d'un équipage imposant, par la lettre ministérielle du prince Kong, dont ils étaient porteurs.

Disons-le tout de suite : au Yunnan, le Song-koï ou fleuve Rouge devait dédommager nos explorateurs de la déception qu'ils avaient éprouvée au sujet du Mékong. Ce beau fleuve qui va se jeter dans la mer du Tonkin, et dont Francis Garnier put descendre le cours supérieur, révélait pour la première fois son importance économique et son avenir commercial. Cette découverte contenait en germe la future conquête de 1882-1885.

Doudart de Lagrée tenait à accomplir jusqu'au bout les instructions qui lui prescrivaient de rechercher les sources du Mékong. Retenu sur un lit de douleur, il envoya une partie de la commission dans le nord-ouest du Yunnan. Cette portion du Céleste-Empire était bouleversée depuis douze ans par l'insurrection musulmane qui, partie du fond de l'Arabie, ébranlait le boudhisme jusqu'à Pékin et jusqu'à Lhassa. Les audacieux voyageurs et le P. Leguilcher, qui avait tenu à les accompagner, n'échappèrent que par miracle au fanatisme des mahométans de Talifou, citadelle d'une croyance égarée à plus de mille lieues de son berceau. Et quand ils rentrèrent dans la capitale du Yunnan, ce fut pour y apprendre une tragique nouvelle.

Trois jours auparavant, le 12 mars 1868, le commandant de Lagrée avait succombé sous le fardeau de sa responsabilité plus encore que de ses souffrances. Un missionnaire, le P. Fenouil, l'avait assisté à ses derniers moments. Les membres de la commission, emportant avec eux le cercueil de leur chef, parvinrent à gagner le fleuve Bleu, qui n'était plus qu'à quelques journées de marche. Une jonque chinoise, bientôt remplacée par un steamer américain, conduisit jusqu'à Shang-haï, en quelques semaines d'une navigation facile, les grands *ambassadeurs de l'Occident*, qui avaient eu quelque peine à se procurer des chaussures ; et les Français de cette ville accueillirent les voyageurs, longtemps tenus pour morts, avec un enthousiasme auquel s'associa toute la population européenne.

La ville de Saïgon, le petit bourg de Saint-Vincent-de-Mereuze, le Dauphiné, la France, ont honoré comme il conve-

nait la mémoire de Doudart de Lagrée. Sans doute, après lui, d'autres ont exploré les contrées qu'il parcourut ; mais il avait largement ouvert la voie à ses successeurs, Bastian, Delaporte, Dr Harmand, Aymonnier, etc. Sans doute encore, il ne réalisa pas, de la manière qu'il l'avait conçu, son rêve de prospérité pour la Cochinchine. Mais en promenant le pavillon de la France tout le long du Mékong, il avait tracé d'avance les contours de notre domination en extrême Orient.

Et peut-être valait-il mieux, avant de nous lancer plus avant, nous appliquer à tirer parti du vaste domaine ainsi délimité, où la France travaillait depuis des siècles, mais où il lui restait encore tant à faire.

IV

On se tromperait grandement en effet si l'on s'imaginait que les relations de la France avec l'Indo-Chine datent de la seconde moitié du siècle présent. De même que notre établissement en Algérie est un héritage de la Restauration, de même nos droits sur l'Annam sont un legs de l'ancienne monarchie.

Pour en expliquer l'origine d'une manière complète, il faudrait entrer, au risque de s'y égarer, dans d'infinis détails sur le régime politique de l'Indo-Chine. Ne disons que ce qui est essentiel à l'intelligence du récit.

Le Tonkin et la Cochinchine, plusieurs fois dominés par la Chine, qui les a peuplés en grande partie de ses émigrants, formaient anciennement un seul État ; puis chacun d'eux eut plus tard une existence séparée. Cependant, même après la séparation, ils reconnaissaient au-dessus de leurs maîtres respectifs un souverain unique dont les attributions étaient bien plus nominales que réelles : sorte de roi fainéant qui laissait le pouvoir effectif à ses deux maires du palais.

De la sorte, trois dynasties reconnues se trouvèrent simultanément à la tête de l'empire annamite, tantôt en guerre l'une avec l'autre, tantôt vivant pacifiquement côte à côte : la dynastie *Lé*, qui était celle des *Vua* ou premiers rois ; la dynastie *Trinh* qui, avec le titre de *chua* ou vice-roi, gou-

vernait le Tonkin ; la dynastie *Nguyen*, établie en Cochinchine où elle régnait sans subir de contrôle, mais sans oser prendre le titre de *Vua*, consacré aux princes de la famille *Lé*. La Chine se réservait sur le souverain nominal des deux royaumes un droit d'investiture.

Telle était l'organisation politique de ces pays lorsque les missionnaires y portèrent pour la première fois l'Évangile, en 1596. Mais deux siècles après, en 1802, *vua* et *chua* ont disparu pour faire place à un seul maître, l'empereur d'Annam, *Nguyen-anh*, plus connu sous le nom de *Gia-long*, dont la descendance a régné jusqu'à nos jours. Cette réunion de toutes les provinces, Cochinchine, Tonkin, parties du Cambodge et du Laos, sous un seul souverain, fut le résultat de la longue lutte soutenue par Nguyen-anh contre les Tay-son. Les Tay-son n'étaient d'abord que des bandes de pillards, ainsi appelés du nom des montagnes où ils se recrutaient. Mais, après avoir commencé comme des brigands vulgaires, les Tay-son, en intervenant dans les guerres de succession qui troublaient le pays, s'étaient élevés à la dignité de conquérants et faisaient des rois. Les chefs qui les commandaient, trois frères, hommes capables, vigoureux, sans scrupule ni humanité, devinrent des généraux, ils eurent des armées considérables, ils renversèrent les dynasties régnantes et se partagèrent la domination de toute la contrée. En Cochinchine, le représentant de l'ancienne dynastie des Nguyen, Nguyen-anh, avait échappé aux Tay-son, grâce à l'asile que Mgr Pigneau de Béhaine, évêque d'Adran, vicaire apostolique de la Cochinchine, lui avait assuré dans sa propre maison. Après diverses alternatives de succès et de revers, définitivement forcé de fuir devant les rebelles, Nguyen-anh errait avec les débris de sa flotte dans le golfe de Siam. Il manquait de tout. Ses derniers fidèles étaient réduits à se nourrir de racines et de varechs arrachés sur les bords de la mer et dans les îlots déserts où ils cherchaient un refuge.

De son côté, l'évêque d'Adran se trouvait alors dans les mêmes parages, fuyant lui aussi, et traînant après lui, pour les sauver de la cruauté des Tay-son, les débris de son séminaire, l'avenir de l'Église annamite. Il a raconté les détails de sa rencontre avec Nguyen-anh, et comment il partagea

avec lui ses dernières ressources. A bout d'expédients, le prince fugitif était résolu de demander secours aux Hollandais de Batavia ou aux Anglais du Bengale. Le prélat se rendit compte aussitôt de l'immense avantage qu'il y aurait de réserver à la France ce rôle de protecteur, qui nous permettrait tout à la fois de fonder une colonie dans l'Indo-Chine et d'y assurer l'expansion du catholicisme. Nguyen-anh ne demandait pas mieux que d'acquiescer aux ouvertures qui lui furent faites à ce sujet. Sûr du dévouement de l'évêque d'Adran, il lui confie son jeune fils. L'évêque, après trois années de négociations par lettres, comprenant qu'il ne peut terminer l'affaire s'il ne va la traiter en personne, part pour la France ; et en 1787 il présentait à la cour de Versailles l'héritier légitime du royaume de Cochinchine.

Louis XVI l'accueillit avec bienveillance. On était au lendemain de la guerre d'Amérique, où nos marins avaient brillamment soutenu l'honneur de nos armes et vaincu l'Angleterre. Jaloux de rendre à la France, sur les mers lointaines, le rang qui lui appartenait autrefois et d'où le traité de Paris l'avait fait déchoir, plein de zèle pour les intérêts de la foi, Louis XVI se laissa aisément persuader par l'évêque d'Adran et son royal pupille.

Ajoutons que l'engouement du public ne tarda pas à s'en mêler. Il se produisit alors un mouvement de curiosité sympathique, analogue à celui qui, un siècle auparavant, sous Louis XIV, avait accueilli les ambassadeurs siamois. Des brochures, telles que le *Petit aperçu d'un étourdi sur la demande du prince de Cochinchine*[1], achevèrent de gagner à la cause que venait plaider Mgr Pigneau, les faveurs de l'opinion. A la cour, le petit prince annamite — il avait alors une dizaine d'années — charmait, disait-on, par sa bonne grâce et sa distinction : on trouvait son costume ravissant, sa coiffure originale. Les dames l'adoptèrent, et, pendant quelques semaines, on ne se coiffa plus qu'*à la chinoise*.

Bref, le 28 novembre 1787, un traité d'alliance offensive et défensive fut signé par les comtes de Montmorin et de Vergennes au nom du roi de France ; par le prince Canh-dzué

1. Bibliothèque nationale, Lb 396313.

et Mgr Pigneau de Béhaine, pour le roi de Cochinchine.

Le roi de France prenait l'engagement de mettre au service de son allié plusieurs bâtiments, des troupes européennes et deux régiments de troupes coloniales, des munitions, des armes, etc.

Le roi de Cochinchine devait, après le rétablissement de la tranquillité dans ses États, céder à la France le port et le territoire de Touranne et les îles adjacentes. Il s'engageait en outre à recevoir des consuls français partout où nous le jugerions convenable ; à fournir sans délai les bois et autres matériaux nécessaires à la construction de quatorze vaisseaux de ligne ; à nous laisser lever quatorze mille hommes; à mettre une armée quatre fois plus considérable sous les ordres de nos généraux, dans le cas où quelque puissance nous attaquerait en Cochinchine ; — ceci était manifestement une précaution contre les Anglais. D'autres avantages encore étaient promis. Enfin, l'article VI portait : « Toutes les opinions religieuses sont libres. » Mgr d'Adran, chargé de procurer l'exécution du traité, fut nommé plénipotentiaire du roi de France près le roi de Cochinchine.

Tel est le pacte peu connu qui établit officiellement nos droits sur l'Annam ; très favorable à nos intérêts, si nous avions su déployer l'énergie suffisante pour en assurer l'accomplissement. Mais les signatures étaient à peine échangées, qu'allait se trahir notre faiblesse dans l'action.

Nous touchions à la Révolution. Déjà l'autorité avait perdu beaucoup de sa force. Les hauts fonctionnaires, au lieu d'obéir, raisonnaient. M. de Conway, Irlandais au service de la France, gouverneur de Pondichéry, devait mettre à la disposition de Mgr d'Adran les premières forces promises par Louis XVI : quatre frégates, seize cents hommes et de l'artillerie de campagne. Les ordres étaient précis[1]. Néanmoins Conway hésita, discuta, voulut attendre.

1. Il nous paraît difficile d'admettre, avec certains historiens, que les instructions envoyées à Conway, au moment du départ de l'évêque d'Adran, lui laissaient toute liberté de donner suite ou non à l'entreprise... S'il en fut ainsi, il faudrait mettre en cause, non plus la désobéissance de Conway, mais l'indécision et les contradictions du ministère français, et, en toute hypothèse, dégager la responsabilité de Mgr Pigneau.

Les habitants français de Pondichéry, instruits de la situation par Mgr Pigneau, suppléèrent en partie au mauvais vouloir du gouverneur. Ils équipèrent deux navires et envoyèrent à Nguyen-anh armes et munitions. Des volontaires pleins d'ardeur se joignirent à l'expédition. Quelques mois après ce premier départ, Conway consentit enfin à envoyer une frégate et quelques troupes. Sans doute, ce n'était là qu'une avant-garde ; Louis XVI allait renouveler ses ordres, qui eussent été obéis. La Révolution ne lui en laissa pas le temps, et le malheureux roi allait avoir de tout autres soucis que de fonder un établissement français en Indo-Chine, et de faire échec, dans l'extrême Orient, à la prépondérance anglaise.

L'évêque d'Adran n'en continua pas moins, avec les faibles ressources qu'il avait sous la main, à soutenir Nguyen-anh. Celui-ci avait ranimé le courage de ses partisans en publiant son alliance avec la France. Il occupait une partie de la basse Cochinchine, lorsque les secours organisés à Pondichéry lui arrivèrent. A dater de ce jour, il n'eut plus que des succès. Les officiers français, Dayot, Lebrun, Ollivier, Vannier, Chaigneau, Barisy, de Forsant, etc., organisent son artillerie, lui refont une marine, disciplinent une partie de ses troupes à l'européenne. Les rebelles perdent leur flotte ;

Ici, nous ne nous attarderons pas à démêler ce qu'il peut y avoir de vrai dans le rôle attribué à une dame de Vienne, femme d'un aide de camp de Conway. Au moment où l'évêque d'Adran, revenant de France, se trouvait à Pondichéry, à la fin de 1788, cette personne y faisait grand bruit. L'évêque, à son arrivée, aurait rendu visite à toutes les femmes de distinction, n'oubliant que Mme de Vienne, et n'épargnant même pas les observations sévères à sa conduite scandaleuse. Irritation de celle-ci, qui profite de son ascendant sur Conway pour l'animer contre le prélat, et le déterminer à envoyer, par un bâtiment léger, l'ordre de suspendre les armements commencés à l'île de France, conformément aux ordres laissés à son passage par Mgr Pigneau. Telle est la version de quelques écrivains qui ont copié, sans le dire, l'Anglais Barrow. M. A. Mahé de la Bourdonnais, dans son livre : *Un Français en Birmanie*, déclare n'avoir trouvé, dans la correspondance échangée entre Conway et l'évêque d'Adran, qu'une vague allusion à Mme de Vienne.

D'autres expliquent la résistance de Conway par le dépit qu'il éprouva de voir un autre que lui, M. de Fresne, investi par Louis XVI, contrairement même au désir et à l'indication de Mgr Pigneau, du commandement de l'expédition de Cochinchine.

battus dans toutes les rencontres, ils se concentrent, au nombre de cinquante mille, dans la capitale, où ils sont forcés, après une lutte meurtrière. La Cochinchine était soumise. La conquête du Tonkin fut plus longue, mais n'offrit pas de difficultés sérieuses. Finalement, Nguyen-anh était maître de toute la partie orientale de l'Indo-Chine. Jusqu'alors il s'était contenté du titre de *chua* ou vice-roi, laissant croire aux partisans des *Lé* qu'il reconnaîtrait la suprématie d'un descendant de cette famille. Mais, en 1802, il se déclara souverain unique et indépendant, empereur du Tonkin, de la Cochinchine, du Cambodge, du Laos, et, pour mieux marquer le nouvel ordre de choses, prit le nom de Gia-long.

Mgr d'Adran ne vit pas le succès définitif et complet de son protégé. Il était mort le 9 octobre 1799. Gia-long fit de magnifiques funérailles à celui qui avait été l'artisan de sa fortune, et aurait pu devenir, s'il n'avait voulu rester avant tout évêque et missionnaire, le premier ministre de l'empire annamite. Il prononça lui-même l'oraison funèbre du grand et saint évêque, et lui érigea, d'après les dessins d'un artiste français, Barthélemy, un mausolée que les Annamites ont conservé jusqu'au jour récent où notre gouvernement l'a déclaré propriété nationale.

Deux années après, en 1801, l'élève de Mgr Pigneau, le prince Canh-dzué, mourait à son tour, à l'âge de vingt-quatre ans. Quoique son adolescence et sa jeunesse n'eussent pas répondu, à beaucoup près, aux espérances que l'on avait conçues de lui, c'était encore un appui qui disparaissait pour la mission. Le double lien qui rattachait notre culte à la bienveillance du pouvoir se brisait coup sur coup. Avec son bienfaiteur et son fils, Gia-long perdit bientôt le souvenir des services rendus, et, sans aller jusqu'à la persécution ouverte, méconnut les engagements solennels, pris aux jours de l'adversité, de protéger les chrétiens.

Du reste, il se sentait de plus en plus assez fort pour se permettre d'être ingrat. Dernières révoltes des *Tay-son*, dernières tentatives des *Lé*, il avait comprimé toute velléité de résistance par des guerres et des supplices où périrent un nombre effroyable de ses sujets ; épuisées par des guer-

res d'extermination qui s'étaient prolongées pendant trente ans, les populations ne demandaient que le repos, même sous une main de fer.

Naturellement l'influence française s'affaiblit en même temps que le crédit des missionnaires ; d'autant plus que la France ne faisait rien de ce qu'il eût fallu pour la soutenir. C'était le temps où l'on se consolait de la ruine de notre puissance maritime, en s'écriant avec une sottise fastueuse : « Périssent les colonies plutôt qu'un principe. » La Cochinchine fut oubliée dès 1789. On y eût vainement songé sous l'Empire, la mer étant alors fermée aux débris de nos flottes ; et lorsque Louis XVIII essaya de renouer les relations interrompues, Gia-long n'était plus d'humeur à s'y prêter. En 1818, le comte de Kergariou, capitaine de vaisseau, s'étant présenté sur la frégate *la Cybèle*, pour faire revivre le traité de 1787 et réclamer Touranne, sa prétention fut énergiquement repoussée. Repoussée également, en 1820, la convention commerciale proposée par Chaigneau au nom du duc de Richelieu, ministre des affaires étrangères. Nos navires marchands cessèrent de paraître dans les ports annamites, où il n'y avait plus pour eux que des avanies à subir. En 1804, Gia-long avait encore répondu par un refus formel aux injonctions du gouverneur des Indes anglaises, qui lui demandait d'expulser Vannier et Chaigneau. En 1823, après la mort de Gia-long, les deux *mandarins* français, les seuls survivants des vieux compagnons de Pigneau de Béhaine, durent quitter le pays pour échapper aux soupçons dont ils étaient l'objet.

« Mon fils, avait dit Gia-long mourant, aime les Français, sois-leur reconnaissant de ce qu'ils ont fait pour nous ; mais ne leur permets jamais de mettre le pied dans ton empire. » De ce conseil, la seconde partie était appliquée à la lettre ; la première, complètement oubliée.

D'Européens il ne restait en Annam que les missionnaires. Sur eux et les chrétiens va retomber tout le poids de l'ingratitude et de la haine. Mais leur sang répandu nous créera des droits plus forts encore que ceux des traités ; leur persévérance héroïque, en engageant l'honneur de la France, nous créera des devoirs plus impérieux que la protection

des intérêts matériels. Les véritables conquérants de la Cochinchine furent les missionnaires.

V

Mieux que cela, ils en furent les véritables civilisateurs. Ce n'est pas seulement le télégraphe, la machine à vapeur et autres engins plus ou moins sûrs de la prospérité matérielle, que nous devons porter aux régions de l'extrême Orient. Encore moins suffirait-il de les considérer comme un champ d'exploitation, éminemment propice aux entreprises du lucre et de la cupidité. Ce que nous leur devons, c'est la lumière et la vie. Et nous trahirions notre mandat si nous ne savions pas leur apprendre à quelle source la civilisation européenne puise la foi supérieure qui les a vaincues, qui doit les dompter et les sauver.

Ce mandat, des hommes héroïques l'ont pris à leur compte; ils ont largement payé notre dette. Si bien que, pour la plupart de ces contrées à demi barbares, entre autres pour le Tonkin et la Cochinchine, leur histoire, quand elle commence à offrir quelque certitude, se confond avec celle des missions qui les ont évangélisées. Remontons à l'époque où les premiers navires européens s'engageaient dans les mers des Indes. Ce qui se détache parmi les événements dont ces pays, à peine encore entrevus, deviennent alors le théâtre, ce ne sont ni les tentatives commerciales des Portugais, des Hollandais, des Anglais, des Français; ni le rapide passage du voyageur Marco-Polo ; ni même l'aventure émouvante du Camoëns, sauvant du naufrage, en le tenant élevé d'une main au-dessus des flots, son manuscrit des *Lusiades*, et composant sur les rives inhospitalières du Mékong sa paraphrase du *Super flumina Babylonis*. Tout cela disparaît devant le tableau de l'apostolat qui fit revivre alors, en ces terres nouvelles, les miracles de courage et de persévérance par lesquels l'Évangile a commencé et accomplira la conquête du monde.

Le premier missionnaire qui aborda en Cochinchine fut un dominicain espagnol, Diego Advarte. C'était vers 1596. Le premier objet qui frappa ses yeux sur ce rivage fut une

grande croix de bois. On ne put savoir qui l'avait plantée ; on sut bientôt quels efforts seraient nécessaires pour qu'elle prît racine. Après avoir travaillé quelque temps, non sans fruit, Advarte dut se retirer par le fait de soldats espagnols dont l'intervention malheureuse renversa ce qu'il avait fait. De nouveaux essais, mêlés de succès et de revers, eurent lieu jusqu'en 1614.

A cette date, un seigneur portugais, Ferdinand da Costa, « étant retourné à Macao d'un voyage qu'il avait fait à la Cochinchine, vint trouver nos Pères, et leur raconta ce qu'il avait vu de la belle espérance que l'on pouvait avoir de convertir ces royaumes ». Ainsi s'exprime le P. de Rhodes. Les Jésuites de Macao prennent dès lors en main la double mission de la Cochinchine et du Tonkin. En 1614, les PP. Didace Carvalho et Buzomi sont en Cochinchine ; en 1626, le P. de Baldinotti est au Tonkin. Mais le nom qui éclipse tous les autres, parmi ceux que mentionnent les annales des chrétientés naissantes, est celui du fameux Père Alexandre de Rhodes. Non pas que ce grand missionnaire ait « ouvert au christianisme, ainsi qu'on l'a dit, les portes de la Cochinchine, après avoir brisé celles du Tonkin ». Nous venons de nommer ceux qui l'avaient précédé. Mais, par son merveilleux esprit d'initiative, il fut le véritable organisateur des missions nouvelles; le premier, par ses pieux et charmants récits, il fit connaître à l'Europe ces pays lointains ; le premier enfin, il s'occupa d'asseoir sur des bases solides les Églises qu'avait suscitées le zèle de ses compagnons d'apostolat, et d'en assurer l'avenir.

Le P. Buzomi était mort en 1639, après avoir dirigé pendant vingt-quatre ans, au prix d'incroyables épreuves, les premiers chrétiens de Cochinchine. Il était mort de chagrin à Macao, à la nouvelle d'un édit royal qui expulsait tous les missionnaires. Le P. de Rhodes connaissait la mission de Cochinchine, où il avait travaillé pendant trois ans, de 1624 à 1627. Il était alors au Tonkin, qu'il évangélisait depuis treize ans, autant que le permettaient les décrets de proscription qui, là aussi, venaient parfois brusquement interrompre l'œuvre de Dieu. Appelé en Cochinchine pour recueillir l'héritage du P. Buzomi, le P. de Rhodes, non con-

tent de rétablir la mission un instant compromise, songe aussitôt à l'agrandir en multipliant les auxiliaires de la prédication apostolique. Suivant en cela l'exemple que lui ont donné les Jésuites missionnaires au Japon, il entreprend de les recruter parmi les nouveaux convertis, dont il fait des *catéchistes*, et le premier Annamite qui donne son sang pour la foi est un jeune catéchiste baptisé par le zélé missionnaire sous le nom d'André.

Percé de trois coups de lance, André restait à genoux, les yeux au ciel, répétant le nom de Jésus. Un soldat le frappe de son cimeterre; « mais, dit le P. de Rhodes, n'ayant rien fait, il asséna un autre coup, et la tête tomba sur le côté droit, ne tenant plus qu'à un peu de peau. J'entendis fort distinctement qu'en même temps que la tête fut séparée, le sacré nom de Jésus, qui ne pouvait plus sortir par la bouche, sortit par la plaie; et en même temps que l'âme vola au ciel, le corps tomba en terre. » Le P. de Rhodes emporta les restes du premier martyr, et les fidèles reçurent avec joie ce précieux dépôt.

L'ère de la persécution sanglante était donc ouverte pour les chrétiens de Cochinchine, et l'on commença à voir se déployer ce luxe de supplices exquis : prisons infectes, bastonnades, pilori, mutilation des membres, chairs brûlées vives ou déchiquetées, décapitation, etc., qui depuis et jusqu'à nos jours ont donné tant de témoins au Christ, tant d'élus au ciel.

Arrêté à son tour, emprisonné, condamné à mort, sauvé par l'intervention d'un mandarin influent, incarcéré de nouveau, le P. de Rhodes est banni du royaume, par arrêt spécial, et, le 3 juillet 1546, il quittait, sous escorte, sa chère Église de Cochinchine.

Mais aucune disgrâce n'était capable d'abattre le courage ou de refroidir le zèle du saint apôtre. L'exil n'est pour lui qu'une occasion de préparer aux chrétientés du Tonkin et de la Cochinchine de nouveaux ouvriers, de les organiser, d'en faire des Églises véritables, solidement constituées. Déjà le Japon avait eu son clergé indigène; et en ce moment même deux jésuites japonais, forcés comme tant d'autres de fuir devant la terrible persécution qui s'était élevée dans

leur patrie, travaillaient au Cambodge. Doter l'Annam d'un clergé indigène, lui donner des chefs, assurer le recrutement et la formation du sacerdoce en ce pays, telle fut dès lors la préoccupation du saint religieux.

Dans ce but, avec l'assentiment de ses supérieurs, il vient en Europe (1649). Le pape Innocent X, auquel il adresse sa requête, lui donne l'ordre de chercher des prêtres dignes d'être évêques, capables d'être mis à la tête de la hiérarchie ecclésiastique dans les nouvelles missions. Le P. de Rhodes quitte Rome. Il parcourt l'Italie, le Piémont, la Suisse; personne ne se présente. Enfin, il trouva dans Paris ce qu'il voulait.

Douze jeunes gens s'exerçaient, sous la conduite d'un jésuite, le P. Bagot, et les auspices de la très sainte Vierge, patronne de leur congrégation, à toutes les vertus qui peuvent préparer une âme au dévouement apostolique. Après avoir tenu leurs réunions à l'hôtel de la *Rose blanche*, dans la rue Saint-Jacques, ils s'assemblaient maintenant dans une maison de la rue *Copeaux*, au faubourg Saint-Marcel. C'est là que le P. de Rhodes vient les haranguer. Il raconte à son auditoire ses labeurs et ses triomphes, le but de son voyage et l'insuccès de ses démarches. Un silence plein d'émotion accueille sa parole. Devant ces jeunes gens s'ouvre un nouvel horizon : des peuples à convertir, des églises à fonder; des travaux, des souffrances, le martyre à endurer. Sans hésiter, ils se donnent à l'apôtre de la Cochinchine et du Tonkin. Et ainsi naquit, dans un mouvement d'enthousiasme surnaturel, la *Société des Missions étrangères :* grain de sénevé fécondé par la grâce, duquel sont nés des centaines de martyrs et des millions de chrétiens.

Tout semblait favoriser l'œuvre naissante : approbation de Rome, encouragements du clergé de France, secours des Dames de charité, membres de la *Pieuse Réunion*, entre lesquelles se distinguaient par leur empressement la duchesse d'Aiguillon, Mlle de Bouillon, Mme de Miramion : nobles chrétiennes dont on chercherait vainement l'histoire dans les frétillantes études de M. Cousin sur le dix-septième siècle; car elles n'eurent que des vertus.

On comptait sans l'opposition jalouse du Portugal. Il serait

trop long de dire toutes les difficultés que souleva, contre l'envoi d'évêques francais dans l'extrême Orient, l'intérêt ou l'amour-propre national. Il ne fallut pas moins de cinq années de négociations pour les aplanir.

Enfin, en 1662, douze missionnaires, ayant à leur tête deux vicaires apostoliques, tous français, abordèrent en Indo-Chine. La capitale du Siam était choisie pour l'établissement du séminaire général, où allait se former le clergé indigène. Le Tonkin et la Cochinchine étaient constitués en vicariats; Mgr Pallu et Mgr Lamothe-Lambert, désignés par le pape Alexandre VII pour les gouverner, inauguraient la liste glorieuse de ces évêques missionnaires qui ont porté si haut et si loin la réputation de zèle et de vertu des Missions étrangères. En 1679, le Tonkin était partagé en deux juridictions : le Tonkin occidental, sur la rive droite du Song-koï, réservé aux missionnaires français; le Tonkin oriental, sur la rive gauche, attribué aux Dominicains espagnols. Quant aux Jésuites, qui avaient les premiers annoncé l'Évangile en ces contrées, ils demandèrent pour toute récompense qu'il leur fût permis de se dévouer encore, sous la direction des vicaires apostoliques, aux chrétientés qu'ils avaient formées.

Du reste, ce n'était pas trop de l'union de toutes les forces pour lutter contre l'ennemi commun. Jamais complètement en repos, toujours en butte à la violence, tantôt sur un point, tantôt sur un autre, l'Église de Cochinchine avait, comme la primitive Église, ses heures de tempête plus générale, ses grandes persécutions. Jusqu'au commencement du siècle présent, on en peut compter quatre : celle de 1640 à 1645, marquée par l'exil du P. de Rhodes, le martyre de ses catéchistes André, Ignace, Vincent, etc. ; celle de 1661 à 1665, où la mission eut ses Cyr et ses Barulas en la personne des jeunes enfants Étienne et Raphaël; ses Félicité et ses Perpétue, en la personne des faibles femmes Jeanne, Lucie et Marine; écrasés sous le pied des éléphants dressés à remplir l'office de bourreaux; celle de 1698 à 1704, où jésuites et missionnaires séculiers portèrent ensemble le poids des mêmes fers, succombèrent ensemble aux horreurs des mêmes cachots; celle de 1750 à 1752, signalée par l'expulsion en masse

de tous les missionnaires, jésuites, franciscains, dominicains, prêtres des Missions.

L'Église du Tonkin parut d'abord plus tranquille que celle de Cochinchine. L'orage n'éclata violemment sur elle qu'avec le dix-huitième siècle, mais ses coups furent plus précipités : en 1722, martyre des jésuites Massari et Buccharelli ; en 1736, des PP. Alvarez, Abreu, d'Acunha, etc., également jésuites ; en 1745, de deux dominicains espagnols, Gil et Leziniana ; en 1753, des PP. Castaneda et Lièm, l'un dominicain espagnol, l'autre dominicain tonkinois ; en 1795, enfin, persécution plus cruelle que toutes les autres, et où il semble que l'enfer eût voulu racheter, par les raffinements de cruauté qu'il inspira aux bourreaux, les retards qu'il avait mis à tourmenter les chrétiens.

Pendant la guerre des Tay-son, quoique ceux-ci ne fussent pas positivement hostiles au christianisme, les fidèles ne pouvaient manquer d'avoir beaucoup à souffrir des violences dont toute la contrée était alors le théâtre, et il y eut des martyrs. Enfin, quand Nguyen-anh, sous le nom de Gia-long, devint l'unique maître, sans doute ce ne fut pas un nouveau Constantin que l'Église annamite vit s'asseoir sur le trône ; mais elle put respirer ; elle eut trente années de paix et de liberté relatives, dont elle profita pour panser ses blessures, former à de nouveaux combats ses dix missionnaires européens, ses soixante-dix prêtres indigènes, ses quatre cents catéchistes, ses cinq cents religieuses, ses deux cent mille chrétiens. Et ce n'était pas trop de ces quelques années de répit pour se préparer aux grandes douleurs que lui réservait le dix-neuvième siècle.

VI

En 1820, Minh-mang, l'un des fils naturels de Gia-long, avait hérité de son trône. Ce tyran régna vingt ans, véritable incarnation de Néron, dont il eut l'esprit, la littérature et les vices. Tremblant ou rassuré, il se rua contre l'Église avec une égale frénésie. Il eut pour successeurs deux autres monstres aussi pervers, plus bas encore que lui : Thieu-tri et Tu-duc, qui poussèrent comme lui jusqu'au fanatisme l'ingra-

titude envers les Européens, la haine envers les chrétiens. Peu de têtes couronnées ont eu dans l'histoire des traits plus infâmes. Aussi ces grandes et belles contrées de la Cochinchine et du Tonkin ont-elles été, dans la première moitié du siècle — nous verrons plus tard ce que leur a coûté son déclin — la terre classique de la persécution. Nulle région, à notre époque, n'a été plus arrosée de sang chrétien, volontairement offert pour y planter la croix, sciemment répandu pour la proscrire. Nulle part le nom du Christ n'a excité de plus infernales fureurs, ni non plus n'a été honoré par un pareil nombre de martyrs.

Car, hâtons-nous de le dire, si jamais la persécution ne fut plus acharnée, jamais la foi ne se dressa plus forte et plus sublime. On se sent impuissant à exprimer l'admiration qui remplit le cœur devant ces hommes si simples et si grands, nos contemporains, qui de Paris, des merveilles de la paix et de la civilisation, courant chercher une mort presque assurée au milieu des tourments les plus cruels, la subissaient avec calme, que dis-je, avec joie, dans des tortures dont le seul récit fait frémir.

M. Gagelin, provicaire de la Cochinchine, entre le premier en lice, en 1833. Il croit n'être condamné qu'à l'exil. M. Jaccart lui écrit : « Vous êtes condamné à mort : ainsi vous voilà martyr ; que vous êtes heureux ! » M. Gagelin répond : « *Lætatus sum in his quæ dicta sunt mihi; in domum Domini ibimus.* La grâce du martyre, dont je suis bien indigne, a été, dès ma plus tendre enfance, l'objet de mes vœux les plus ardents; je l'ai spécialement demandée, toutes les fois que j'élevais le précieux sang au saint sacrifice de la messe. »

Bientôt M. Jaccart est emprisonné à son tour, en compagnie du P. Odorico, Espagnol ; ils baisent avec une sainte joie les chaînes qu'on leur a rivées au cou. Le P. Odorico meurt en prison. M. Jaccart, tour à tour prisonnier, condamné à mort, gracié, interprète, géographe du roi, soldat, exilé, maître d'école au service de Minh-mang, est finalement étranglé, le 21 septembre 1838. Lorsqu'elle en reçoit la nouvelle, sa mère remercie Dieu d'avoir glorifié son sang.

En 1835, M. Marchand est pris et enfermé dans une

cage haute de deux pieds et demi, sur trois de long et deux de large. Il y reste deux mois ; après quoi il est torturé avec des tenailles rougies au feu, puis dépecé vivant. Un seul cri s'échappe de ses lèvres : « O Père ! »

Conduit au tribunal, M. Cornay doit, pour obtenir quelques grains de riz qui l'empêchent de mourir de faim, chanter devant ses juges « les vieux et touchants cantiques appris au petit séminaire de Montmorillon ». Condamné à mort, il écrit à son père et à sa mère : « Mon sang a déjà coulé dans les tourments ; il doit couler encore deux ou trois fois avant que j'aie les quatre membres et la tête coupés. La peine que vous ressentirez m'a déjà fait verser bien des larmes ; mais aussi la pensée que je serais près de Dieu à intercéder pour vous, quand vous lirez cette lettre, m'a consolé, et pour moi et pour vous... » Avant sa mort, il fut de nouveau mis à la torture, et reçut soixante-cinq coups de verges. On voulut lui faire fouler la croix, il se prosterna tout de son long, prit la croix et la tint longtemps pressée sur ses lèvres. Lorsqu'enfin on lui eut tranché la tête, les bourreaux lui arrachèrent le foie pour le manger. M. Cornay était nouvellement entré dans la mission. Il n'avait pas trente ans.

Ainsi mourut Mgr Borie, par le glaive, après s'être caché longtemps, après avoir subi la prison et les tortures ; se mettant à genoux devant son juge pour le remercier de lui avoir apporté sa sentence de mort.

Ainsi moururent d'autres missionnaires français et espagnols. Citons, parmi les Espagnols, Mgr Ignace Delgado, dominicain, vicaire apostolique du Tonkin oriental, qui expira en prison ; Mgr Henarez, son coadjuteur, et le P. Fernandez, décapités (1838). Ainsi moururent de nombreux indigènes, les uns prêtres, les autres simples fidèles. Ainsi moururent les religieuses annamites qui portèrent si bien ce nom prophétique d'*Amantes de la Croix*, que leur avait donné le premier vicaire apostolique de Cochinchine, et qui, dans un pays où le nom et l'idée même de la chasteté n'étaient pas connus, firent doublement triompher ce fruit précieux de l'Évangile, et du spectacle de tous les vices et de la rage de toutes les persécutions.

Minh-mang fut vaincu. Les quelques apostasies qu'il put

obtenir ne le consolèrent pas de la persévérance générale des chrétiens. Il ne put même pas empêcher les fidèles d'escorter les martyrs et de se dénoncer en recueillant au moins les gouttes de leur sang lorsque le bourreau emportait leurs restes mutilés. Minh-mang parut quelquefois se décourager, jamais il ne s'attendrit. Un jour, il eut l'idée de fabriquer une religion philosophique qui le débarrasserait de la religion véritable. Il était fort lettré ; il rédigea un Décalogue, dont plusieurs articles étaient pillés du christianisme, et il ordonna de les observer. On le voit, les inventeurs de la morale indépendante ont de qui tenir. Les païens en rient ; Ming-mang, en dépit de l'amour-propre d'auteur, ne tarda pas à faire comme les autres, et comprit que les tenailles, le fouet, la cangue, le chevalet, valaient mieux encore que ses raisons.

Ce fut aussi l'opinion de ses successeurs. Minh-mang était mort le 20 janvier 1841. Thieu-tri inaugura son règne par l'arrestation de cinq missionnaires : MM. Galy et Berneux, le 15 avril 1841 ; M. Charrier, le 5 octobre ; MM. Miche et Duclos, quelques mois plus tard. Condamnés à mort après deux ans de captivité, les prisonniers allaient être exécutés, sans l'intervention d'un vaillant marin. Le 25 février 1843, la corvette française *l'Héroïne* entrait inopinément dans la rade de Touranne. Informé de ce qui se passe, le commandant Lévêque n'hésite pas : il somme les mandarins de lui remettre les missionnaires ; et, pour appuyer sa demande, s'apprête à aller mouiller jusque sous les murs de Hué. Cette attitude énergique force le tyran à lâcher sa proie.

Pour se venger, il continue de persécuter. En 1844, Mgr Lefebvre, vicaire apostolique de la Cochinchine occidentale (la Cochinchine venait d'être partagée en deux vicariats ; en 1846 le Tonkin méridional, en 1848 le Tonkin central, formeront également des vicariats distincts), Mgr Lefebvre se livre au tyran, espérant que celui-ci, heureux de tenir un Européen, un missionnaire, un évêque, épargnera les chrétiens indigènes et fera rechercher moins activement les autres missionnaires. Il est condamné à mort. Heureusement encore, un bâtiment français, envoyé par le

contre-amiral Cécile, arriva à temps pour le sauver. Une fois de plus Thieu-tri cédait à la menace.

Deux ans après, le courageux évêque était de nouveau arrêté et de nouveau condamné à mort. Thieu-tri, qui craignait une nouvelle visite de nos marins, le fit conduire à Singapour. Le gouverneur anglais n'eût pas mieux demandé que de prendre nos missionnaires sous sa protection ; il se mit à la disposition de Mgr Lefebvre. « J'ai cru devoir répondre, a écrit Mgr Lefebvre, que, pour l'honneur de mon pays, je n'avais pas encore voulu recevoir l'assistance d'une nation étrangère, bien que cette nation ait rendu plus d'une fois aux missionnaires catholiques des services généreux. On m'assure que le commandant Lapierre va aller à Touranne dans quelques jours ; il est probable que je n'aurai pas besoin du secours des Anglais. »

L'expédition de l'amiral Lapierre eut lieu. Une première démarche faite par le capitaine Rigault de Genouilly ayant échoué, l'amiral parut dans les eaux de Touranne le 18 mai 1847, et réclama la liberté du culte catholique. Thieu-tri traîna d'abord les choses en longueur, puis imagina d'en finir avec les Français par un guet-apens. Il s'agissait tout simplement de les attirer à terre, dans un banquet, et de les massacrer jusqu'au dernier. Si le plan était déjoué, la flotte tonkinoise avait l'ordre formel de cerner les deux bâtiments français et de les détruire, « au point de n'en laisser aucune trace ». Le complot est éventé ; les mandarins, « bien à contre-cœur », se résignent à une attaque ouverte. La lutte n'est pas longue : en quelques instants, sans qu'il nous en coûte un seul homme, la flotte annamite est brisée ou dispersée. Thieu-tri en conçut une colère qui alla jusqu'à la démence. Il publia un nouvel édit condamnant tous les Européens, sans distinction ni exception, aux plus affreux supplices ; et, pour assouvir sans tarder sa royale fureur, il brisa tous les objets de provenance européenne qu'il trouva dans son palais, fit revêtir des mannequins de l'uniforme français, et ordonna de les fusiller sans pitié.

Ni cette folie impuissante ni cette victoire stérile n'apportaient de solution. Tandis que l'escadre française quittait les rivages annamites, Thieu-tri mourait (4 novembre 1847),

laissant à son fils puîné et successeur, Tu-duc, sa haine contre l'étranger et son fanatisme persécuteur. D'un caractère plus hardi, moins cauteleux que Thieu-tri, le nouveau souverain signala son avènement par une recrudescence d'atrocités. M. Schæffler (1er mai 1851), M Bonnard (1er mai 1852), sont décapités; les têtes des chrétiens sont mises à prix à 3 000 francs chacune; quiconque leur donnera asile subira la peine capitale.

Le gouvernement français intervint de nouveau. En 1856, le vaisseau *le Catinat* était devant Touranne. M. de Montigny apportait à la cour de Hué les volontés de l'empereur Napoléon III. Ses ouvertures sont si mal accueillies qu'il devient nécessaire, pour l'honneur de la France, de les appuyer par un coup de force. Une compagnie d'infanterie de marine, sous les ordres du commandant Lelieur de Ville-sur-Arce, est mise à terre; elle prend d'assaut les forts de Touranne, détruit l'arsenal, noie les poudres, encloue soixante pièces de canon. Mais, une fois le fait d'armes accompli, cette poignée d'hommes se rembarquait; et il n'y avait là qu'une promenade militaire à ajouter aux précédentes [1].

Les Annamites se plaisaient à y voir un aveu d'impuissance. « Les Français, disaient-ils, aboient comme des chiens et fuient comme des chèvres. Ils sont venus devant la capitale avec un navire à feu; mais ils ont eu la bonne pensée de se sauver et d'échapper ainsi à la correction méritée. » A ces fanfaronnades des mandarins étaient joints des édits de proscription. On ne tarda pas à apprendre que le sang chrétien coulait de nouveau à flots dans l'Annam. Mgr Diaz, évêque dominicain espagnol, était martyrisé le 20 juillet 1857. Une multitude d'indigènes convertis étaient étranglés ou décapités.

Telle fut bientôt la détresse de la mission qu'un des évêques de la Cochinchine, Mgr Pellerin, se décida à partir pour Paris. Comment put-il, des environs de Hué, gagner la baie de Touranne et se faire reconnaître des marins de la *Capricieuse*, qui s'y trouvait alors en station, il faudrait un

1. A celles que nous avons mentionnées au cours de ce récit il faut ajouter la mission de M. de Bougainville auprès de Minh-mang, au nom de Louis XVIII; la mission du capitaine Laplace, commandant de la *Favorite*, en 1831.

volume pour le raconter. Il venait, au nom de ses collègues, exposer au gouvernement français que toute intervention partielle et passagère était sans profit comme sans gloire, n'avait d'autre résultat que d'attirer sur les chrétiens que l'on voulait protéger de nouvelles persécutions ; qu'il fallait ou ne plus s'occuper de la Cochinchine ou agir avec suite et vigoureusement. Mgr Pellerin trouva les esprits préparés à comprendre ce langage. Tout le monde sentait qu'il y allait du prestige du nom français dans l'extrême Orient.

La France et l'Espagne, les deux nations à qui appartenaient les missionnaires égorgés, se décidèrent à une expédition en commun.

VII

La campagne dura quatre ans ; quatre amiraux y exercèrent tour à tour le commandement : MM. Rigault de Genouilly, Page, Charner et Bonard.

Le 31 août 1858, l'escadre franco-espagnole, composée de huit vaisseaux de guerre et cinq transports français, montés par deux mille soldats ou marins ; d'un aviso espagnol portant huit cents *tagals* des Philippines, arrivait devant Touranne ; le lendemain, les forts étaient emportés, la route de Hué était libre. Allait-on forcer la capitale et pousser à fond l'œuvre de la conquête ? Tel était le plan que l'on avait annoncé. Mais le gouvernement de Napoléon III, accessible aux bonnes pensées et aux grandes vues, ne persévérait que dans les idées fausses. Le chef du corps expéditionnaire, se détournant du but primitif, estima plus avantageux de se porter à cent cinquante lieues au sud de Touranne, devant Saïgon. Le 9 février 1859, nous étions en face des imposantes fortifications élevées jadis par les officiers français au service de Gia-long ; le 16, tous les ouvrages avancés étant détruits, la citadelle est prise d'assaut. On y trouva deux cents canons et d'immenses approvisionnements.

Ces glorieux combats attestaient l'immense supériorité militaire des alliés, mais n'amélioraient pas beaucoup leur situation. A Saïgon comme à Touranne, Tu-duc, voyant que nous n'avancions pas, s'enhardit jusqu'à vouloir nous chasser. Toujours repoussé, le 9 janvier et le 15 septembre de-

vant Touranne, le 21 avril devant Saïgon, il s'affaiblissait moins par ses défaites que nous par nos victoires. Les maladies décimaient nos troupes. Bientôt les événements de l'année 1860 donnèrent à craindre qu'une campagne si brillamment ouverte n'eût le plus piteux dénouement.

A peine sortis de la guerre d'Italie, nous nous préparions à la guerre de Chine, de concert avec l'Angleterre ou plutôt à son profit. L'amiral de Genouilly avait été rappelé en France. L'amiral Page, son successeur, envoyé avec son escadre à l'embouchure du Pei-ho, crut nécessaire, au moment où il diminuait l'effectif de nos forces en Indo-Chine, de restreindre leur champ d'opérations. Il ordonna l'évacuation de Touranne, où nous avions commencé à nous fortifier : ce fut un grave échec moral. Huit cents hommes seulement sont laissés dans Saïgon ; une petite flottille dans les eaux du fleuve ; les Espagnols étaient réduits à deux cents.

Tu-duc crut que le moment était venu d'en finir avec nous. Il appelle à lui son meilleur général, *Nguyen-tri-phong*, concentre toutes ses troupes, construit à Ki-hoa un immense camp retranché, investit étroitement la ville, multiplie les attaques, fomente les trahisons. Mais, pendant neuf mois, les huit cents braves du commandant d'Ariès, les deux cents du colonel espagnol Pallanca Guttierez, suffisent à tout ; ils repoussent tous les assauts, ils déjouent toutes les ruses.

Enfin, la guerre de Chine se terminait en même temps que l'année 1860. L'amiral Charner, commandant en chef de nos forces navales, ramenait ses vaisseaux et débarquait à Saïgon. Les retranchements de Ki-hoa sont enlevés (février 1861). On eût dit une vraie bataille. Les Annamites se défendirent avec courage, perdirent un millier des leurs, tuèrent deux cent cinquante Français ou Espagnols, parmi lesquels l'enseigne de vaisseau Lareynière. Saïgon débloquée, la province fut aisément conquise ; de même la citadelle et la province de Mytho. Les Annamites tenaient encore dans la citadelle de Bien-hoa. L'amiral Bonard, successeur de Charner, force Nguyen à l'évacuer.

Battu en Cochinchine, Tu-duc avait de plus sur les bras une formidable insurrection au Tonkin. Le prince Lé-phung,

descendant de l'ancienne famille souveraine des *Lé*, après s'être longtemps tenu caché, avait pris ouvertement les armes et occupait toute la contrée. Dès le début de son entreprise, il avait salué avec joie, dans les marins de la flotte franco-espagnole, des libérateurs, et proposé son alliance. C'était le cas, pour nous, de prendre pied au Tonkin, de faire cause commune avec un prince chrétien, ami de la France. Les missionnaires le conseillaient, c'était l'avis des Espagnols, nos auxiliaires. Mais ni l'amiral de Genouilly, ni plus tard l'amiral Bonard, bien que les succès grandissants de Lé-phung eussent dû l'éclairer, ne voulurent voir en lui autre chose qu'un aventurier indigne de considération.

Cet aventurier était pour Tu-duc un compétiteur redoutable. Menacé de perdre sa couronne, Tu-duc se décide à traiter avec les Européens ; il envoie des négociateurs à Saïgon ; et, le 5 juin 1862, par le traité du *Camp des Lettrés*, il cédait à la France les trois provinces de Saïgon, Bien-hoa, Mytho et les îles de Poulo-Condor, ouvrait trois de ses ports au commerce, payait une indemnité de guerre de vingt millions, accordait la liberté du culte dans toute l'étendue de l'empire. Notre première campagne de Cochinchine était terminée.

Libre du côté des Français, Tu-duc put tourner toutes ses forces contre le prétendant. Elles suffirent à peine pour le réduire. N'eût été la désunion qui se glissa parmi les chefs gagnés à Lé-phung, il est douteux que Tu-duc en fût venu à bout. Plus d'une fois il eut la douleur de voir ses armées défaites, ses flottes détruites, sa capitale même investie. La guerre civile se prolongea jusqu'en 1865. A la fin, trahi par une partie des siens, vaincu par Nguyen-tri-phong, décidément un des grands hommes de guerre de la monarchie annamite, Lé-phung est pris, conduit à Hué, condamné au supplice des *cent plaies :* prince digne de régner, et dont le souvenir vécut longtemps dans la mémoire des Tonkinois asservis.

Pendant tout ce temps, qu'étaient devenus missionnaires et chrétiens ? Pendant tout ce temps, missionnaires et chrétiens avaient continué de souffrir et de mourir. Et cela était inévitable ; on comprend que nos tergiversations n'étaient

pas faites pour contenir les fureurs persécutrices de Tu-duc.

Au moment même où les alliés s'emparaient de Touranne, comme pour les braver, un évêque dominicain espagnol, Mgr Melchior, était décapité (1er septembre 1858). Le 22 octobre, Mgr Retord, celui qu'on appelait *le grand évêque*, succombait de misère au milieu des forêts où il avait dû s'enfuir. Puis les noms des martyrs se pressent. Voici M. Néron, pour qui Dieu fit des miracles; M. Vénard, dont il a été dit « que les abeilles avaient voltigé sur ses lèvres et que l'aile des colombes avait effleuré son front »; Mgr Cuénot, qui expire dans sa prison; MM. Béchet, Rival, Manissol, Tamet, du diocèse de Lyon, qui ont la tête tranchée; Mgr Charbonnier, M. Mathevon, sauvés à la signature de la paix, non sans avoir été torturés. Du côté des Espagnols, c'est Mgr Hermosilla, Mgr Birrio-Ochoa, le P. Almoto,... etc. On voudrait, mais on ne peut, les citer tous.

Qu'on lise les tomes XXXI et XXXII des *Annales de la Propagation de la Foi*: chaque page est un martyrologe; ou bien les lettres des vicaires apostoliques, Mgr Theurel ou Mgr Sohier, Mgr Pellerin ou Mgr Lefebvre ; chaque ligne exhale une plainte douloureuse.

Tout sert de prétexte aux exterminations. En Cochinchine, les chrétiens sont jetés en masse dans les bûchers par Nguyen-tri-phong, comme partisans des Français. Au Tonkin, ils sont noyés, ou écrasés par les éléphants, ou enterrés jusqu'au cou et décapités à coups de bêche, comme complices de Lé-phung. Le beau-père de Tu-duc, furieux d'être vaincu par le prince tonkinois, en fait périr en un mois plus de dix mille (*Annales*, t. XXXVI, p. 35).

Ne parlez pas à ces affreux bourreaux de la clause de 1862 qui garantit la liberté du culte; aux yeux des mandarins et des lettrés, chez qui la fourberie égale la cruauté, l'empereur d'Annan est dégagé de toute promesse écrite ou verbale, vis-à-vis des Barbares de l'Occident; le *Code des Rites* s'oppose formellement à l'exécution d'un traité sacrilège; détruire les chrétiens, expulser les Français, pour tout bon Annamite il n'y a pas d'autre programme politique.

Nous expulser de force était impossible; racheter les provinces cédées, la France avait définitivement repoussé ce

marché. Il restait à nous dégoûter de notre conquête, en y multipliant les difficultés ; Tu-duc ne s'y épargna pas. Pillages, incendies, révoltes soudoyées ; bandes de pirates et de brigands secrètement soutenues, et qui nous causèrent parfois des pertes cruelles, par exemple la mort du commandant Thouroude, tué en repoussant une escalade nocturne à Bien-hoa ; Tu-duc n'oublia rien de ce qui pouvait rendre notre situation intolérable.

Nous restâmes cependant ; et bientôt même un double accroissement de notre domaine vint montrer à Tu-duc qu'il lui faudrait bien se résigner à notre présence. Du côté du nord-ouest, nos nouvelles possessions touchaient au Cambodge : le Cambodge, jadis royaume puissant, et qui, après avoir imposé sa prépondérance aux États voisins, en était deveuu le tributaire et le vassal. Non content de l'avoir amputé de plusieurs provinces, le Siam d'une part, l'Annam de l'autre, convoitaient ce qui lui restait de ses possessions démembrées. Le Siam : nous voulons dire l'Angleterre, toujours à l'étroit aux Indes comme ailleurs, et qui ne cherchait, en agrandissant ses clients de Bangkok, qu'à s'agrandir elle-même. Laisser l'influence anglaise s'établir au Cambodge, c'était ruiner d'avance la colonie naissante de Cochinchine. Ici, il faudrait raconter la divertissante comédie politique qui se joua à la cour du roi Norodom, entre nos diplomates, officiers de marine, MM. Doudart de Lagrée, Desmoulin, et le représentant du Siam, le fameux général Phnéa-rat : véritable chassé-croisé d'intrigues, de brouilles et de raccommodements. Bref, notre habileté patiente l'emporta ; le 11 août 1863, un traité de protectorat était signé.

Au sud-ouest de nos trois provinces, Tu-duc possédait encore les territoires qui forment l'extrémité de la péninsule: foyer de continuelles révoltes, et dont l'annexion était nécessaire à la sécurité de nos frontières. L'expédition, préparée en secret, fut menée avec vigueur. Le 19 juin 1867, nos canonnières parurent devant Vinh-long. Phanh-than-gian, que nous avions reçu à Paris en qualité d'ambassadeur, était alors gouverneur de la Cochinchine indigène. Depuis son retour de France, il se montrait hostile à la politique déloyale de Tu-duc. Il sortit de la place, et vint à bord de l'*Ondine*, où

flottait le pavillon de l'amiral La Grandière, faire sa soumission. Puis, avec la résolution d'un héros de Plutarque, ayant refusé les offres de la France, il rassemble ses parents, ses amis, leur recommande d'accepter le nouvel état de choses, et s'empoisonne.

Le delta du Mékong tout entier était à nous ; notre colonie de Cochinchine avait, sans coup férir, doublé son étendue et atteint ses limites naturelles. L'armée avait achevé son œuvre ; l'administration allait commencer la sienne. Ici se placent, en même temps que l'expédition pacifique du Mékong, les travaux d'assainissement et d'embellissement de Saïgon ; la création de routes, de canaux ; la première exposition agricole de Cochinchine..., etc., etc. Tu-duc devait désormais compter avec les puissants voisins dont il n'avait pas pu se débarrasser. Il persécuta encore les chrétiens indigènes ; les missionnaires européens furent respectés.

Telle était la situation en 1870. Que sont devenus, sous la troisième République, nos établissements et nos chrétiens de l'Indo-Chine ? Nous essayerons prochainement de le dire.

H. PRÉLOT.

L'EXPOSITION HISTORICO-EUROPÉENNE

DE MADRID

I

Pour célébrer le quatrième centenaire des découvertes de Christophe Colomb, l'Espagne ne s'est pas contentée d'inviter les deux mondes à de riants spectacles, comme le lancement de la joyeuse caravelle Sainte-Marie; elle a voulu — et son inspiration était des plus heureuses — que ce centenaire fût l'occasion de fécondes découvertes dans les vastes régions de l'histoire, c'est-à-dire dans un monde à peu près inexploré, si l'on considère le nombre presque infini de questions où le jour est encore à faire.

L'Exposition qui vient de se clore à Madrid n'était ni une exposition d'industrie, ni une exposition de beaux-arts, mais une *exposition d'histoire*, destinée à placer sous le regard des visiteurs les documents en tout genre, propres à donner des renseignements nouveaux et précis sur les siècles écoulés. Là étaient son caractère spécial, son charme particulier et son incontestable succès. Les œuvres d'art ne manquaient pas au rendez-vous, et comment pouvaient-elles y manquer, puisqu'elles sont le témoin fidèle des grandes œuvres accomplies en un siècle, des idées qui le dominaient, et des passions qui l'enflammaient? Il fallait bien d'ailleurs qu'elles fussent disséminées et multipliées dans les salles de l'Exposition, pour reposer les regards fatigués des érudits et pour donner quelque appât à l'attention des simples curieux, qui ne sont jamais en minorité aux spectacles de renom. Bon nombre de visiteurs sont peu disposés par leur tempérament ou leur éducation à comprendre la valeur d'un manuscrit poudreux, d'un incunable rongé par les ans, ou d'une carte sans valeur artistique, comme la fameuse *Table de Peutinger*, dont l'unique avantage est de remonter au cinquième ou sixième siècle, et de faire

connaître exactement les grandes voies de l'empire romain. Pour ceux-là, il leur était permis de passer vite et sans perdre leur temps devant les nombreuses vitrines où se cachaient ces mines d'or, passionnément recherchées par les explorateurs de l'histoire ; et tout à côté, ils pouvaient s'arrêter avec une juste admiration devant des calices chargés de rubis, des ostensoirs géants, des broderies rivales des plus admirables peintures ; mais, à notre avis et au jugement des organisateurs, l'histoire était le centre et l'âme de l'Exposition. Aussi, les lecteurs des *Études* ne nous sauront pas mauvais gré si nous essayons de leur faire connaître, ou du moins entrevoir les trésors d'érudition historique qui furent entassés, durant ces derniers mois, dans le nouveau palais des *Musées nationaux*.

L'Exposition historique se partageait en deux grandes sections, correspondant à l'ancien et au nouveau monde ; les salles du rez-de-chaussée étaient réservées à l'Exposition américaine, et celles du premier étage à l'Exposition des nations européennes. L'Amérique avait déjà repris ses collections pour les transporter à Chicago, lorsque nous avons eu le plaisir de faire un voyage à l'Exposition de Madrid ; aussi ne parlerons-nous que de l'Exposition historico-européenne, la seule que nous ayons pu voir et apprécier par nous-même.

Elle comprenait vingt-sept vastes salles, dont deux étaient occupées par la section autrichienne, deux par la section française, et toutes les autres par la section espagnole ; parmi ces dernières, notons-en deux que la Cour s'était réservé d'orner à ses frais et de remplir avec les trésors ou antiquités précieuses de ses nombreux palais. Comme on le voit, c'est l'Espagne à peu près seule qui a fait tous les frais de l'Exposition, soit en manuscrits, soit en imprimés, soit en œuvres d'art de tout genre, peintures, ciselures, broderies, gravures, chefs-d'œuvre de miniature et de calligraphie, que sais-je encore ? Les objets exposés n'étaient point répartis suivant un ordre méthodique, mais chaque exposant avait à sa disposition une ou plusieurs salles, une ou plusieurs vitrines, suivant le nombre et la nature des objets exposés.

La description d'une salle nous donnera facilement une idée

de l'ensemble ; c'est la salle cinquième, la première de l'Exposition exclusivement espagnole. Dans deux hautes et belles armoires, au milieu de la salle, se montrent quelques précieux échantillons du trésor de Tolède : la mitre de Cisneros, qui vaut bien son poids d'or ; une vierge d'ivoire, tenant l'Enfant Jésus dans ses bras et portant le diadème fleurdelisé, très commun au quinzième siècle ; une petite navette de cristal de roche, montée sur un char d'argent dont les roues présentent de nombreux et très riches émaux ; une collection de conciles, terminée le 16 mai 1095 ; un calice byzantin du treizième siècle, qui mesure 42 cent. de haut et supporte une coupe de 22 cent. de diamètre ; il devait probablement servir le jeudi saint aux ablutions que l'on offrait aux prébendés, après la sainte communion ; plus loin, un missel gothique, remarquable par son antiquité, où l'on peut lire un certain nombre de messes composées, dit-on, par saint Ildefonse ; un autographe de sainte Thérèse, un autre autographe de la Vénérable sœur Marie d'Agréda, un codex hébreu du treizième siècle, contenant plusieurs opuscules, rituels et poétiques, de plus, un opuscule historique, encore inédit, intitulé *Sepher Yuhasim*, livre des généalogies. Son auteur se nomme Achimaas bar Paltiel, et son secrétaire Menachen bar Benjamin. Il est de grande valeur pour l'histoire d'Italie au dixième siècle.

Sous d'autres vitrines et aux diverses parties de la salle, des manuscrits relatifs à l'histoire profane ou sacrée, une lettre autographe de saint François-Xavier, l'acte de mariage de Cervantes avec doña Catalina Palacios, une intéressante collection de bulles pontificales que surmonte le portrait de Léon XIII.... Au milieu de la salle, la grande custode de Madrid, formée de trois temples en argent massif, dont chacun est soutenu par huit colonnes d'ordre corinthien ; et non loin de ce colosse d'argent, un sépulcre grossièrement sculpté où reposèrent longtemps les restes du saint laboureur et thaumaturge Isidore ; dans la même salle on voit un codex du treizième siècle, où sont racontés les principaux miracles du saint laboureur. Le R. P. Fidel Fita, S. J., dans son savant ouvrage : *Madrid historico*, pense que l'auteur pourrait être Jean Gil de Zamora.

Les murs de la salle sont décorés de nombreux étendards et pavillons qui flottèrent dans les eaux de Lépante ou sur le champ de bataille de Las Navas. L'ornementation se complète par quelques peintures d'un art profondément religieux, entre autres une toile du *divin Morales*, représentant Notre-Seigneur à la colonne et saint Pierre à genoux devant son divin Maître.

L'aspect de cette salle suffit pour donner une idée de ce qu'étaient à peu près toutes les autres, avec cette différence pourtant que, les étendards historiques n'étant pas assez nombreux pour décorer toutes les salles, la Cour s'est chargée de la décoration murale de tout le palais. A vrai dire, il ne lui en coûtait guère; elle n'avait qu'à prendre au hasard dans l'incomparable collection de tapis que possèdent ses diverses demeures royales, car la Cour d'Espagne se trouve avoir la propriété presque exclusive des chefs-d'œuvre de la tapisserie flamande. Elle a déroulé à l'Exposition environ deux cents panneaux, elle aurait pu en offrir deux mille; par un miracle de conservation, ces tapis de l'Exposition royale, dont aucun n'est postérieur à 1640, offrent encore, dit M. de Molènes, la fraîcheur et la jeunesse des premiers jours: « Le temps, chez eux, n'a altéré en rien ni le relief des plans, ni la suavité des couleurs, ni le moelleux des perspectives, ni la grâce encore plus légère des bordures et des encadrements. » Cachées sous ces vivantes parures, les murailles parlaient, fleurissaient, se prolongeaient en perspectives profondes, s'épanouissaient en riants bosquets, produisaient l'illusion de fresques immenses dont les couleurs vives et rayonnantes viendraient de jaillir sous le pinceau d'un grand artiste flamand. Fantasmagorie éblouissante et suave, qui défie les richesses de toutes les cours et de toutes les nations du monde. « Les tapis d'Espagne, dit encore M. de Molènes, sont un apanage national dont le monde entier est envieux, sans espoir d'accaparer ce monopole.... Impossible d'apprécier, même à peu près, la valeur que représente cette montagne d'or, de soie et de laine. Je ne parle pas de la valeur intrinsèque; il faut surtout tenir compte des chefs-d'œuvre qu'on y rencontre communément. Combien sont-elles les séries de six, huit, dix panneaux, dont l'esti-

mation atteindrait à coup sûr le chiffre de dix millions chacune [1] ? »

La Cour ne s'est pas contentée d'offrir l'inépuisable collection de ses tapisseries. Elle a ouvert ses musées, ses chapelles, ses bibliothèques, ses archives et son *Armeria*, la plus riche du monde, où l'on peut voir, entre mille chefs-d'œuvre, les harnais de joute de Philippe II et de Charles-Quint, les plus luxueux et les plus imposants que l'on connaisse en Europe. Les grands d'Espagne auraient pu mieux imiter la générosité de la Cour. Leurs trésors et leurs musées ne se sont généralement pas ouverts, ou ne se sont ouverts qu'avec timidité. Leur réserve est d'autant plus regrettable que plusieurs des nobles familles auraient pu faire, à elles seules, une splendide exposition. Il y a eu toutefois de louables exceptions. On doit une mention d'honneur au comte de Valencia et à quelques familles plus entreprenantes, qui ont noblement contribué au succès de cette manifestation nationale.

Les trésors des cathédrales remplissaient plus de dix salles. Nulle part au monde on ne vit, on ne verra peut-être jamais une profusion d'or, d'argent, d'émaux et de pierres précieuses, comme l'Espagne en donna le spectacle au pied des saints autels. A preuve de cette prodigalité sans exemple, il nous suffira de signaler en passant les fameuses *custodes* de Madrid, de Jativa, de Notre-Dame de la Almudena, et celle enfin de Barcelone. La custode de Jativa fut donnée par Alexandre VI à cette église, dont il était le fils spirituel. C'est un beau temple gothique, plus que de hauteur d'homme, fait avec le premier bloc d'argent apporté d'Amérique et envoyé par les rois catholiques au prince espagnol qui gouvernait alors l'Église. Au centre, l'ostensoir proprement dit se détache comme un soleil

1. M. de Molènes a publié dans *l'Observateur français* une série d'articles où il décrit la partie artistique de l'Exposition Colombienne. La poésie s'y trouve unie à un sens délicat des finesses de l'art, comme à l'intérêt d'une érudition sobre et ferme. Ces articles vont bientôt former un gracieux volume, enrichi de planches qui mettront sous les yeux du lecteur les principaux chefs-d'œuvre de l'Exposition. A ce charmant petit livre nous souhaitons déjà la bienvenue, et nous croyons pouvoir lui promettre un rapide succès.

étincelant dont la lumière est toute parsemée de pierres précieuses.

La custode de Notre-Dame de la Almudena renferme entre autres joyaux la couronne que portait à Paris, le jour de son couronnement, la reine Marie-Thérèse, épouse de Louis XIV et fille de Philippe IV. Le jour même où ce charmant édifice de joyaux s'achevait, D. Pablo Santos de Ocampo, expert joaillier du palais, l'appréciait à vingt-deux mille ducats. La grande custode de Barcelone, que ses dimensions ne permettaient pas de transporter à l'Exposition, est aussi un édifice d'argent massif; elle repose sur un siège d'argent qui servit de trône au roi Martin I d'Aragon (1395-1412); Jean II, roi de Navarre et d'Aragon, était également assis sur ce trône lorsqu'il se laissa porter en triomphe, après avoir mis les Français en déroute à la journée de Perpignan (28 octobre 1473). Autour de la custode se déploie la Toison d'or dont se revêtit Charles-Quint, en 1519, lorsqu'il présida, dans le chœur de la basilique, la première et dernière assemblée de l'Ordre. Voilà quelques échantillons pris au hasard dans l'Exposition des cathédrales.

Ils sont, je crois, sans rivaux pour les dimensions; mais il est des coffrets, et des croix, et des jeux de burettes qui les dépassent par le fini du travail et par le scintillement de pierreries dont ils sont revêtus. Or, dit avec raison M. de Molènes, ce que les cathédrales ont envoyé est à peine une *carte de visite* pour répondre d'une façon courtoise à la pressante invitation qu'on leur avait adressée. Soit crainte excessive, soit défaut d'expérience, soit difficulté de rompre avec la coutume, soit enfin raison de prudence dont les évêques savent mieux apprécier la valeur, elles n'ont envoyé, paraît-il, que les objets connus de tous en Espagne.

Ces quelques mots en passant sur la partie artistique de l'Exposition nous ont paru nécessaires pour donner une idée d'ensemble du spectacle fascinateur qu'offrait l'Exposition Colombienne. Nous n'y reviendrons plus; cédant à l'attrait spécial de notre curiosité, nous nous attacherons surtout à l'étude de la *partie documentaire*. Les documents de diverse nature, médailles, décorations, manuscrits, imprimés rares ou uniques, sont venus un peu de partout, mais surtout des

bibliothèques, archives et musées nationaux, qui ont offert leurs plus précieux trésors à l'admiration des érudits.

A chaque pas, le visiteur rencontrait des collections du plus haut intérêt pour l'histoire ; ici, une collection de médailles décoratives du Saint-Office, avec l'emblème qui symbolise l'intime union de la justice et de la charité, c'est-à-dire une croix entre une branche d'olivier et un glaive qui se joignent à ses pieds; c'est au général Nogués que l'on doit cette intéressante exposition. Là, une collection de médailles hispano-arabes et chrétiennes, appartenant à doña Josephina Alvarez Guijarro ; ailleurs, une collection de rares imprimés ou manuscrits du treizième au seizième siècle, propriété de D. Carlos Alvarez y Guijarro. Signalons, entre autres, un Codex du *Fuero Juzgo* (treizième siècle), avec des vignettes où sont représentés des rois goths ; le livre de comptes, où sont relatées en détail les dépenses de la *Armada* de Jean d'Autriche, qui partit de Barcelone en juillet 1571 [1] (ce manuscrit original porte la signature autographe de l'infant) ; un manifeste de Jean II d'Autriche contre le jésuite Everard Nithard [2], avec signature de l'auteur. Enfin, quel intérêt n'offrirait pas la longue série de signatures autographes rappelant des personnages célèbres dans l'histoire, comme Philippe II, Ximenez, les rois de Navarre Jean de Labrit et Catherine, le *grand capitaine* Fernandez de Cordoue, notre illustre héros le prince de Condé ? Condé se peint dans son écriture, grande et droite, lancée mais correcte, ferme mais sans raideur. Dans ce grand homme, l'audace du génie militaire allait de pair avec le calme de la réflexion et les allures du grand seigneur [3].

1. On y trouve d'intéressants détails sur le menu de la table princière.

2. Le P. Nithard est le seul jésuite qui ait rempli les fonctions de grand inquisiteur. Mal lui en prit, car il lui fallait bientôt donner sa démission. Il y a, à la *Bibliothèque de l'Université centrale*, une bulle de Clément IX, concédant au P. Éverard Nithard, grand inquisiteur d'Espagne, une rente annuelle de 4 000 ducats, prise dans les revenus de l'archevêché de Grenade.

3. Dans l'*Exposition* du chapitre cathédral de Barcelone, nous avons rencontré une lettre de Condé, adressée aux doyen et chanoines de l'Eglise de Barcelone. En voici le texte ; la signature est autographe :

« Messieurs, le S^r dom Jame Campos, ayant été pourveu de la coadiutorerie d'un canonicat en vre Église, je vous faictz cette lre pour vous prier

Mais force nous est de nous limiter. Comme on devait s'y attendre dans une exposition presque exclusivement espagnole, c'est l'histoire nationale et religieuse d'Espagne qui trouvera la meilleure part de profit dans cette exhumation d'antiques parchemins ou d'imprimés, dont un bon nombre étaient jusqu'à l'heure inconnus. On saura désormais où il faut puiser pour faire l'histoire des Ordres militaires, des Églises d'Espagne et de leurs dotations, de l'Inquisition et de ses rigueurs, vraies ou prétendues, des universités d'Espagne, de leurs succès, de leurs phases et de leur organisation, des grands monarques et des grands politiques d'Espagne, comme Ferdinand le Catholique, Philippe II, Ximenez, etc.

Nous nous bornerons, dans cet article et dans un article suivant, à faire connaître avec quelques détails les sources historiques relatives à quelques-uns de ces personnages ou de ces événements.

Voici le sujet du premier article. Nous commencerons par indiquer et expliquer les *documents pontificaux* envoyés par S. S. Léon XIII. Ils ont une sérieuse importance pour l'histoire de la conquête américaine et de l'évangélisation du Nouveau-Monde. Puis nous passerons en revue quelques intéressants manuscrits qui se réfèrent à l'histoire des deux plus célèbres universités d'Espagne : Alcalá et Salamanque ; nous nous permettrons, à propos d'Alcalá, de signaler quelques documents fort utiles pour refaire l'histoire de son fondateur, l'illustre Ximenez.

Dans un second article, nous tracerons tout d'abord un rapide tableau de l'*Espagne chevaleresque* et de ses mœurs. Les archives des Ordres militaires nous fourniront à ce sujet d'amples renseignements, qui seront complétés par les trophées nationaux et bannières historiques étalés au palais de l'Exposition. Nous terminerons en montrant l'activité

de l'admettre en la possession d'Icelle dans les formes et manière accoustumée. A quoy me promettant que vous n'apporteres aucune difficulté, je vous asseüreray que je suis, Messieurs, vre tres affectionné a vous servir.

« Louis de Bourbon.

« Du camp de Lasborges, le 25 juillet 1647. »

intellectuelle et scientifique qui se déploya en Espagne à la suite et à l'occasion de la conquête américaine. Ce sera un nouveau contingent de lumières et de secours apporté à la science de l'américanisme.

II

La place d'honneur, aux fêtes du grand centenaire, revenait au Siège Apostolique, qui fut le plus puissant auxiliaire de Christophe Colomb dans ses périlleuses campagnes sur le rivage d'Amérique. Les contemporains ne se firent pas illusion, et l'on resta longtemps persuadé, dans le monde européen, que les rudes habitants du Nouveau-Monde avaient été vaincus par le rayonnement de la croix, plutôt que par la menaçante splendeur des lances espagnoles.

Puisque l'Amérique est tout à la fois la conquête de l'Église et de l'Espagne, il était juste que la grande figure de Léon XIII animât de son regard et présidât de sa majesté sereine ces fêtes triomphales en l'honneur de la bravoure et de la foi, si heureusement associées dans cette entreprise de héros.... En entrant dans la cinquième salle de l'Exposition, on se sentait tout d'abord saisi par la vue de ce grand pontife, au sourire légèrement attristé, au regard profond et aux lèvres toujours prêtes à publier les sublimes enseignements de la politique chrétienne. C'était un portrait sur panneau, imitation des peintures du temps d'Alexandre VI, don du Souverain Pontife à S. M. la reine régente, qui a bien voulu s'en dessaisir un instant pour l'honneur de l'Exposition madrilène. Léon XIII était là bien à sa place, non seulement comme successeur des pontifes qui ont organisé les pacifiques croisades de l'Amérique, mais comme l'un des plus puissants instigateurs de la science impartiale et sincère. Dans ses savantes recherches à travers les monuments de la Péninsule, M. Émile de Molènes, qui est encore l'unique historien de l'Exposition madrilène, a remis en lumière un trait d'histoire moderne que nous aimons à rappeler : quand Philippe II eut fondé le monastère de l'Escurial, il lui plut d'y installer une communauté de Jéronymites ; puis il mit à leur tête, l'un comme supérieur général, l'autre comme coadjuteur, deux religieux très estimés pour leur sagesse et leur

savoir. Ils s'appelaient Pecci. Or, il est généalogiquement certain que ces deux frères Pecci appartenaient à la noble famille italienne de ce nom, et qu'ils étaient parents du pape actuel, S. S. Léon XIII. M. de Molènes le dit avec raison : *Bon sang n'a pas menti.*

Au-dessous du portrait de Léon XIII, une inscription en lettres d'or attirait les regards des visiteurs sur plusieurs documents historiques de haute valeur ; on y lisait ces mots : *Pièces relatives à la découverte de l'Amérique, choisies dans les archives secrètes du Vatican.* C'étaient huit lettres apostoliques, reproduites par héliotypie, sur vélin grand format, avec indication des feuillets et registres correspondants. Elles étaient pliées sous couverture de velours grenat ornée de coins en bronze doré, où se jouaient des arabesques du goût le plus exquis ; au centre de la couverture brillaient, également en bronze doré, les armes du Souverain Pontife. Plusieurs de ces documents étaient encore inédits ; le R. P. Fita les a publiés dans le *Boletin de la real Academia de la Historia.*

Voici d'abord une bulle de Nicolas V, *Ex injuncto*[1], du 22 septembre 1448. Cette bulle n'était pas entièrement inconnue, puisqu'en 1841, Beamish[2], dans son étude sur les incursions des Normands en Amérique au dixième siècle, citait un extrait de traduction ; cependant le texte original était resté inédit jusqu'à ces derniers temps, et c'est au docteur Luka Jélic, de Spalato, que nous devons la publication *in extenso* de ce précieux document. Il l'insérait parmi les pièces justificatives servant de preuves à un savant mémoire sur l'évangélisation de l'Amérique avant Christophe Colomb, mémoire qui fut présenté et justement apprécié au Congrès catholique de Paris en 1891. Cette bulle apporte une vive lumière à l'histoire de l'Amérique ; elle semble démontrer que, de longues années avant l'entreprise de Colomb, la cour romaine croyait à l'existence d'un monde transatlantique et païen, séparé

1. Regest. vol. 407, fol. 251 r., 252 v. — Les premières lignes du document manquaient dans la reproduction héliotypique. Elles sont d'ailleurs sans importance historique.

2. Discovery of America by the Northmen in the tenth century. London, 1841, p. 152-154.

par un petit détroit des terres glaciales du Groënland, et les regards de la sollicitude apostolique restaient fixés sur ces régions lointaines comme sur un champ inexploré qui devait s'ouvrir aux moissonneurs de l'Évangile. Nicolas V disait aux évêques irlandais de Skalholt et Hola : « Nos chers fils de la communauté chrétienne qui habite l'île du Groënland, située, dit-on, aux confins extrêmes de l'Océan et vers les plages septentrionales du royaume de Norvège, dans la province de Nidros, nous ont fait savoir une nouvelle... qui nous a rempli d'amertume ; dans cette île, dont les habitants durent la foi du Christ, il y a environ six cents ans, aux prédications du B[x] roi Olaf, leur glorieux apôtre, et, depuis, la conservèrent inviolable sous la direction de l'Église romaine et du Siège Apostolique ; dans cette île où la ferveur et la constante piété des fidèles avait, dans la suite des temps, érigé de nombreux sanctuaires en l'honneur des saints, et même une insigne cathédrale où le culte divin se célébrait avec assiduité,... une incursion de barbares venus sur une flotte des rivages voisins que peuple le paganisme (*in finitimis littoribus paganorum*, ante annos triginta classe navali barbari insurgentes), a cruellement envahi toute l'étendue du territoire, dévasté le sol et brûlé les sanctuaires... »

On avait cru jusqu'ici que cette invasion sauvage et dévastatrice était due à une bande de pirates anglais ; mais, comme le dit avec raison le docteur Jélic, la bulle de Nicolas V établit avec une probabilité voisine de la certitude, que les sauvages étaient partis du continent américain : *Ex finitimis littoribus paganorum.* Les Anglais n'étaient plus, à cette époque, un peuple de païens, et leurs rivages, assez connus du Siège Apostolique, n'auraient pu être désignés comme si voisins de ces contrées lointaines, perdues aux confins de l'Océan. Que le monde européen ait connu l'existence de l'Amérique avant Christophe Colomb, c'est une vérité désormais acquise à l'histoire ; que le christianisme y ait fait son entrée longtemps avant cette découverte, on n'en saurait presque plus douter, après les fructueuses recherches de l'érudition contemporaine. On pouvait s'en convaincre en parcourant par exemple, à la section française de l'Exposition, les études de M. Gabriel Gravier, qui résument beaucoup de

travaux antérieurs sur l'histoire et l'évangélisation de l'Amérique, et en particulier sa dissertation sur la *Découverte de l'Amérique par les Normands au dixième siècle*, ouvrage couronné par la Société de géographie de Paris. Depuis le douzième siècle, le Vinland catholique se rattachait à l'évêché de Gardar, dans le Groënland, et la chrétienté du Vinland était assez florissante pour payer régulièrement la dîme ; une bulle de Martin IV, en 1282, nous fait connaître que, dans le diocèse de Gardar, la dîme se payait en peaux de bœuf et de phoque, et en dents de baleine ; or, les bœufs ne se rencontrent point en Groënland ; les peaux dont fait mention la bulle de Martin IV provenaient donc d'une autre contrée du diocèse, c'est-à-dire du Vinland. Au quatorzième siècle, les collecteurs apostoliques du diocèse de Gardar mentionnent, dans leur rapport, une coupe en noix d'outremer à pied d'argent, de la valeur de dix florins d'or. Cette coupe était probablement en bois d'érable et provenait du Vinland, car cet arbre croissait et se multipliait avec tant d'abondance dans cette région transatlantique, que, dès le onzième siècle, on l'exportait en grande quantité dans les diverses contrées de l'Europe. Mais revenons à notre point de départ.

A côté de la bulle de Nicolas V figuraient trois lettres apostoliques, témoins éloquents et sincères du zèle déployé par le Saint-Siège dans l'évangélisation de ces peuples redevenus païens ; un bref d'Alexandre VI [1] à Fray Bernard Boil, vicaire de l'Ordre des Minimes, lui conférant tous les pouvoirs spirituels nécessaires à l'administration des îles nouvellement conquises ; un bref de Clément VII [2] au Fr. François des Anges, ministre général de l'Ordre de Saint-François, le félicitant de son zèle pour la prédication de l'Évangile au milieu des populations indiennes, et lui permettant de franchir les mers pour aller en personne exercer ce glorieux ministère ; un bref de Clément VII [3] à l'empereur

1. *Piis fidelium, præsertim*, 25 juin 1493. Reg. vol. 777, fol. 122 r. — 124 v.

2. *Religiosam et sanctam mentem tuam*, 7 juin 1526. Arm. XL. Reg. min. brevium, vol. 11, n. 317.

3. *Exponi nobis nuper fecisti*, — Arm. XL. Reg. brevium, vol. 52, fol. 1700-1702.

Charles-Quint, lui accordant, pour le triomphe de la foi en Amérique, 120 franciscains, 70 dominicains, 10 profès de l'Ordre de Saint-Jérôme.

Les limites de ce rapide travail nous obligeant à faire un choix dans la multitude presque infinie des documents, nous nous contenterons de signaler encore, dans l'Exposition pontificale, une bulle importante entre toutes, parce qu'elle nous semble offrir un intérêt doctrinal de premier ordre. La plupart des historiens, même catholiques, ont peine à se persuader que les successeurs de Pierre aient un droit quelconque d'intervenir dans les affaires de ce monde, à moins que la condescendance et la confiance filiale des princes chrétiens ne les invite ou ne les autorise par un consentement tacite à présenter leur arbitrage et leur concours. Ces historiens ont raison lorsqu'il s'agit d'affaires purement et simplement temporelles, sans aucune influence, directe ou indirecte, sur la diffusion et la prospérité de l'Église catholique. Dans le cas contraire, c'est-à-dire chaque fois que les lois ou les faits de l'ordre temporel se trouvent en étroite relation d'influence avec le bien-être social de l'Église, l'autorité suprême du Pontife reprend tous ses droits. Telle est la vraie doctrine catholique et celle qui ressort des enseignements de l'histoire. Les souverains d'Espagne et de Portugal avaient-ils sollicité du Saint-Siège un acte de souveraine intervention, qui limitât le champ de conquêtes où devaient s'enfermer leurs courses triomphantes ? Rien ne le prouve; ce n'est pas à leur consentement tacite, mais à sa juridiction suprême, à ses droits inaliénables de protecteur, pacificateur et père du monde chrétien, que le Saint-Siège attribue la courageuse hardiesse de cette intervention. Nous voulons parler de la bulle *Inter cetera divinæ majestatis beneplacita* (4 mai 1493), qui partage le monde à conquérir entre deux puissances rivales. Après avoir justement loué les découvertes de Christophe Colomb, Alexandre VI permet aux Rois catholiques de considérer comme leur légitime possession toutes les îles ou continents qu'ils auraient occupés ou pourraient occuper, depuis le jour de la Nativité 1493, dans la vaste étendue que détermine une ligne tirée sur l'Océan, du pôle arctique au pôle antarctique, à cent lieues de longitude

orientale des îles Açores : de façon que l'occident soit réservé aux conquêtes de l'Espagne, et l'orient aux conquêtes du Portugal. Cette fière et vigoureuse intervention n'étonnait alors ni les peuples ni les rois ; on connaissait trop bien la politique sacrée et les véritables intérêts des nations. Un siècle plus tard, en 1592, un savant géographe, Jean-Baptiste Urient, faisait graver par Jean Dotecum, à Anvers, une carte contenant l'exacte description géographique et hydrographique du monde alors connu. Le chapitre métropolitain de Valence a eu le bon goût de produire à l'Exposition ce précieux témoin des mœurs et des coutumes du vieux temps. A la partie inférieure de la carte, à peu près vers le centre, on peut lire encore l'inscription suivante :

Anno 1493, cum jam longinquæ navigationis studium per contentionem ferveret inter Castellanos et Portugallenses, Alexander Pontifex limitem statuit meridianum circulum 300[1] *leucis distantem a qualibet insularum capitis Viridis et earum quas vocant Açores, qui utriusque partis navigationis et conquirendi jura determinaret, occiduum orbem Castellanis, orientalem Portugalensibus determinans.* Les souverains acceptèrent cette décision par instinct de foi ou par besoin d'intérêt, peut-être sous l'influence combinée de ces deux sentiments. Les rivalités s'apaisèrent, assez du moins pour que l'Amérique reçût l'incomparable bienfait de la civilisation chrétienne. Le Pape n'a jamais perdu le droit de maintenir ou de rétablir la paix avec la justice dans le monde chrétien. Mais où sont aujourd'hui les princes et les peuples capables d'obéir ? Toujours est-il qu'on ne saurait assez remercier Léon XIII de rappeler au monde que le Souverain Pontife reste encore et restera toujours l'arbitre choisi de Dieu dans les sanglantes collisions des nations chrétiennes.

L'intervention des souverains pontifes, même dans la direction des affaires politiques, se renouvelle fréquemment au moyen âge et jusqu'à l'époque moderne. Mais les historiens n'ont pas assez soigneusement distingué les titres qu'ils faisaient valoir pour imposer l'obéissance. Les archives d'Al-

1. Ce chiffre est erroné, car la bulle d'Alexandre VI dit *cent lieues.*

calá possèdent, et nous avons eu sous les yeux à l'Exposition, quatre bulles d'investiture du royaume des Deux-Siciles, accordées par le Saint-Siège aux rois d'Aragon ; la première, expédiée de Rome par Pie II en faveur de D. Ferdinand Ier, fils d'Alphonse le Magnanime, la première année de son pontificat, 1458 ; la seconde, expédiée de Rome par Innocent VIII en faveur de Ferdinand, la huitième année de son pontificat, 1492 ; la troisième, expédiée de Rome par Alexandre VI en faveur de D. Fadrique de Aragon, la cinquième année de son pontificat, 1497 ; la quatrième, expédiée de Rome par le pape Jules II, la septième année de son pontificat, 1510, en faveur de D. Ferdinand d'Aragon (Ferdinand V le Catholique).

Mais il ne faut point oublier que, dans cette question d'investiture, les papes n'entendaient nullement agir en dépositaires de l'autorité pontificale ; car, même au moyen âge, le Saint-Siège ne prétendit jamais, par le seul fait du pouvoir spirituel, exercer un droit de suzeraineté sur n'importe quel royaume ou principauté. Jamais, par exemple, les souverains pontifes n'ont traité le Saint-Empire comme un *fief* de l'Église romaine ; le serment que l'empereur prêtait au Saint-Siège, et que l'on peut encore lire dans les Clémentines (cap. unic. *De jurej.*, IX), ne les obligeait qu'à défendre la personne et les biens des papes, à combattre le schisme et l'hérésie, nullement à se reconnaître ses *hommes-liges ;* sinon, ils auraient dû recevoir l'investiture des mains du Pape, leur suzerain ; c'est ainsi que l'investiture eut lieu, selon l'usage des temps féodaux, lorsque Innocent II donnait en fief à Lothaire II l'héritage de Mathilde, et à la famille des Hohenstauffen le royaume des Deux-Siciles. Ce royaume était possession temporelle du Saint-Siège.

Et voilà pourquoi, dans une bulle conservée également à Alcalá, avec les quatre dont nous avons parlé, Jules II (1510) dispense Ferdinand le Catholique et ses successeurs du tribut annuel de huit mille *onzas de oro* qu'ils devaient au Saint-Siège, comme leurs vassaux du royaume de Sicile, et du payement de cinquante mille *esterlines* à effectuer une fois pour toutes après l'investiture. Nous signalons ces documents, de préférence à bien d'autres, parce que leur connaissance plus exacte peut dissiper bien des préju-

gés, encore entretenus par une science vague et pauvre de documents originaux.

III

L'une des plus étonnantes merveilles de la foi et de la vitalité espagnoles est cet épanouissement d'universités qui fleurissent sur un sol encore humide des flots de sang répandus dans les guerres de l'indépendance. Au lendemain d'une lutte huit fois séculaire, l'Espagne, que l'on croyait épuisée, se relevait étincelante de jeunesse et se plaçait à la tête des nations par l'empire des sciences et des arts. A n'en point douter, la meilleure part de gloire dans cette entreprise de haute civilisation revient à l'Église catholique, toujours ambitieuse des progrès de la raison, parce que la raison doit nécessairement éclairer les abords de la foi. « Toutes les universités de la couronne de Castille, de Biscaye et de Navarre sont fondées par des membres du clergé, dit le savant historien La Fuente; celles de la couronne d'Aragon, quoique d'origine municipale, doivent aussi leur accroissement et leur éclat au clergé de ce pays; et cela, juste à une époque où l'Inquisition était à l'apogée de sa puissance, où le clergé d'Espagne est censé lutter de zèle pour étouffer la liberté et les flammes du génie. »

L'histoire des universités d'Espagne est une des pages les plus glorieuses dans les fastes de l'Église et du Royaume catholique. Cette histoire n'est pas entièrement à faire; elle a été récemment ébauchée par ce prêtre érudit que nous venons de citer, D. Vicente de La Fuente, membre de l'Académie d'histoire et professeur de discipline ecclésiastique à l'Université de Madrid. C'est une intéressante esquisse, mais les matériaux y sont plutôt amassés qu'ordonnés; les sources n'y sont pas indiquées avec assez d'exactitude; en un mot, l'auteur laisse à des mains plus patientes ou moins occupées le soin de tracer une peinture là où il n'a fait qu'un rapide croquis. Ceux qui voudraient entreprendre cette étude, intéressante entre toutes, ne nous sauront pas mauvais gré de leur faire connaître les documents utiles que nous avons rencontrés à l'Exposition de Madrid. Presque tous ont pour

objet l'Université d'Alcalá et celle de Salamanque : ce sont d'ailleurs les deux plus célèbres ; si elles n'ont point obtenu, comme l'Université de Tolède, le privilège de la *grandesse espagnole,* elles se sont acquis une gloire impérissable par l'éclat de leur enseignement et le grand nombre d'écrivains qu'elles ont inspirés.

On ne saurait parler d'Alcalá sans rendre hommage à Ximenès, son illustre fondateur, qu'elle a toujours aimé comme un père et vénéré comme un saint. Les historiens de nos jours se représentent volontiers le ministre Cisneros comme un solitaire dépaysé dans le tumulte et l'éclat du monde politique, comme un contemplatif enivré de dégoût pour les choses d'ici-bas, également incapable d'excuser l'erreur et de comprendre la gaieté des sens. Nous aurions beau leur rappeler tout ce que son pays lui doit d'éclat et de grandeur, leur montrer les clefs d'Oran, et ces riches débris de lampes mauresques emportés comme butin des rivages d'Afrique[1], ils nous répondraient tout bas que ces souvenirs sont rayonnants de gloire, mais que Cisneros aura toujours l'irréparable tort d'être moine.

Les vrais Espagnols sont moins aveugles dans leur jugement et n'oublient pas qu'ils doivent surtout à cet illustre moine leur unité nationale, la pureté de leur sang, la pureté et la vigueur d'une foi héréditaire qui ne sut jamais admettre les compromis. Nous les félicitons de conserver avec un soin jaloux tout ce qui rappelle le souvenir de ce grand homme, et de l'avoir étalé aux regards des visiteurs avec autant d'orgueil que les trophées de Lépante ou de Las Navas. C'est en effet dans la salle même où brillaient ces trophées, la première de l'Exposition exclusivement espagnole, que l'on pouvait voir la mitre du célèbre cardinal ; elle présente, sur fond noir, des broderies or et soie qui figurent d'un côté le crucifiement du Sauveur, et de l'autre l'apparition de Notre-Seigneur à Madeleine. La frange qui court à la partie inférieure porte cette inscription : *Ecce crucem Domini ; fugite, partes adversæ*[2]. Ximenès est là tout entier ; il ne connut d'autres ennemis que ceux de la croix.

1. Exposant : Musée national d'archéologie.
2. Cette mitre est conservée au trésor de la cathédrale de Tolède.

En ce moine assombri, dit-on, le zèle de la foi étouffait l'amour de la science et du progrès... Cependant, vers les dernières années du quinzième siècle, c'est-à-dire à une époque où l'art typographique ne faisait que de naître en Allemagne, et venait à peine de franchir les frontières de la péninsule avec quelques imprimeurs d'outre-Rhin, colporteurs de l'industrie naissante, Ximenès entreprit une œuvre gigantesque, qui ouvrit une ère nouvelle aux travaux d'érudition scripturaire, en développant le goût des textes corrigés et des comparaisons scientifiques ; la *Biblia Complutensis* est la première polyglotte que le monde ait connue, et c'est avec un légitime orgueil que l'Université centrale plaçait parmi les trésors de l'Exposition l'un des six premiers exemplaires de cette Bible, qui furent imprimés sur parchemin ; voici le titre :

Biblia Polyglotta (Hebraicè, Chald., græc. et lat.) nunc primùm impressa... de mandato ac sumptibus Francisci Ximenez de Cisneros, in Complutensi Universitate, industria Arnaldi Gulielmi de Brocario, MDXIV-XVII. — Cette édition n'est pas seulement admirable par l'audace de l'entreprise, mais par la netteté et le relief des caractères. Les caractères hébreux d'Alcalá sont les premiers que l'on ait connus dans l'industrie de la presse ; Jean Brocart, fils de Guillaume, et, comme son père, imprimeur d'Alcalá, les mit à la disposition de Christophe Plantin, qui leur donna, pour l'impression de la *Bible Royale*, la forme qu'ils ont depuis conservée. Mais, dit un vieux chroniqueur, l'honneur revient à cette école — d'Alcalá — qui a fourni le modèle aux autres imprimeurs.

L'Université centrale avait de plus réuni dans une même section plusieurs exemplaires de la Bible en diverses langues, portant le cachet de l'ancienne bibliothèque d'Alcalá ; nous devons signaler les plus importants parce qu'ils témoignent du zèle déployé par l'illustre cardinal pour seconder l'ardeur scientifique des éditeurs, dans la correction et le choix des textes. Il y avait une Bible grecque, du quatorzième ou quinzième siècle, codex en parchemin envoyé à Cisneros par le sénat de Venise. Ce volume nous rappelle la royale munificence du ministre de Ferdinand au profit de l'érudition

scripturaire : « La somme de ducats dépensés pour acquérir des copies et réunir des exemplaires, nous dit son biographe Quintanilla, peut facilement se déduire du prix que coûtèrent six exemplaires envoyés de l'antique librairie de Venise. Ils arrivèrent trop tard, mais le roi Philippe le Prudent s'en servit pour l'édition de la *Bible Royale ;* ils avaient coûté quatre mille écus d'or. »

Non loin de l'exemplaire vénitien se voyait une Bible hébraïque, du douzième ou treizième siècle, contenant des notes masorétiques, en caractères microscopiques, disposées par manière de frange autour des pages et entre les colonnes; et, près de l'exemplaire hébreu, une Bible latine du huitième ou neuvième siècle, écrite en caractères visigoths, sur parchemin, et portant à la seconde page les armoiries de Cisneros. Tous ces exemplaires appartiennent aujourd'hui à la bibliothèque de l'Université centrale de Madrid. De là aussi provenait un volume des œuvres d'Avicenne, imprimées en 1479 (Avicenna, Liber Canonis, Patavii...). Nous le signalons à l'honneur de Cisneros, parce que, au rapport des chroniqueurs, il fit imprimer les œuvres d'Avicenne pour encourager l'étude de la médecine, dont les progrès lui étaient fort à cœur. Le volume conservé à l'Université centrale est peut-être un débris de cette ancienne édition, et l'on ne devrait pas s'étonner qu'il porte indication de la ville de Padoue, car Cisneros avait recours, pour la diffusion de la science, à l'industrie de toutes les nations. On raconte qu'il entreprit à ses frais la publication des œuvres *del Tostado*, le savant évêque d'Avila, et que, ne pouvant la faire exécuter dans sa ville d'Alcalà, il délégua Alonso Polo, chanoine de Cuenca, pour passer à Venise et mener l'œuvre à bonne fin. Cisneros n'entendit jamais rien à l'exclusivisme national ; et, comme il s'adressait volontiers aux artistes du dehors, il ouvrait toutes grandes les portes du royaume aux auxiliaires qui lui venaient de par-delà les Pyrénées. Ainsi, en 1500, Pierre Hegembach imprimait à Tolède le *Missel Mozarabe*, aujourd'hui conservé à la bibliothèque provinciale de Tolède ; en 1491, Paul de Cologne et Jean de Nuremberg imprimaient à Séville les *Vies de Plutarque*, traduites par Alonso de Palencia ; en 1496, à Grenade, Meynard Ungut et Jean de Nuremberg publiaient la *Vie du*

Christ, écrite par le moine F. Ximenès[1]. C'était l'époque où la science, l'art et l'industrie savaient, sans violente secousse, écarter les frontières et abaisser les montagnes. Pour montrer l'élan scientifique du franciscain ministre d'État, nous rappellerons encore que l'imprimeur Brocart fut appelé, sur l'invitation expresse et aux frais du cardinal, pour entreprendre l'impression du *Bréviaire Mozarabe*. L'Université centrale conserve un *Bréviaire Tolédain* du quinzième siècle, que l'on croit avoir appartenu à Cisneros. Ne serait-ce pas un de ceux qui s'imprimèrent dans l'atelier de Brocart? Nous rappellerons enfin que Cisneros avait projeté une édition polyglotte des œuvres d'Aristote, et que le savant Herrera, avec son disciple Thomas de Villeneuve, s'étaient mis résolument à l'œuvre pour exécuter cette rude entreprise. Nous goûtons un vrai plaisir à nommer Thomas de Villeneuve, parce que l'érudition, l'éloquence et la sainteté forment une triple auréole sur son front, et que cette auréole fait resplendir la gloire d'Alcalá qui le compte au nombre de ses élèves. La *Real Casa* possède un catalogue (*Libro de recepciones*) où sont inscrits les noms des *Colegiales Mayores* qui furent admis au collège de *San-Ildefonso* entre les années 1508 et 1704; à la feuille 9, on remarque l'inscription autographe de saint Thomas de Villeneuve.

IV

Nous voici donc amenés à faire connaître à nos lecteurs les documents relatifs à l'histoire de l'Université d'Alcalá. C'est le grand œuvre de Cisneros, au jugement des contemporains, et l'évêque de Tarragone, D. Diego de Castejon[2], l'exprime sans détour dans son Histoire de l'Église tolédaine; quand même le génie de la victoire n'eût pas constamment déployé ses ailes sur ce front rayonnant de paix chrétienne et de puissantes conceptions, la glorieuse fondation d'Alcalá eût suffi pour immortaliser le nom de Ximenès.

1. Ces imprimés des premiers jours se conservent à la Bibliothèque provinciale de Tolède.

2. *De primatia Archiepiscopi et Ecclesiæ Toletanæ*. Cf. André Mendo, S. J. *De jure academico*. Lugduni, M.DC.LXVIII, editio secunda. Lib. I, ch. VI, n. 96.

Nous avons pu lire, à l'Exposition, les constitutions et statuts du *Colegio Mayor* de Saint-Alphonse ou Université d'Alcalá, tels qu'ils furent promulgués pour la premièrè fois, en présence du fondateur, par devant témoins et notaire public, le 23 mars 1513. L'authenticité du texte est garantie par la signature autographe du cardinal : *Cardinal de Sainte-Balbine, archevêque de Tolède, commissaire apostolique.* Nous ne connaissons pas une édition récente de ce précieux document; cependant il nous semble nécessaire de bien l'étudier pour connaître le cœur de Cisneros et la largeur de vues qui présidait à son entreprise. Encore ici il montre une sollicitude tendre et délicate pour la classe indigente, et ne voudrait pas que le génie s'éteignît sous les haillons.

C'est pourquoi il fonde douze collèges en l'honneur des douze apôtres, et leur assure des revenus abondants pour l'entretien de douze étudiants pauvres, et six autres collèges en l'honneur des soixante-douze disciples, où l'on recevra soixante-douze autres étudiants de même condition. Il ordonne de plus que si les revenus annuels viennent à dépasser le montant des dépenses, l'excédent serve à fonder de nouveaux collèges pour la classe laborieuse et déshéritée de la fortune (f. 25, v.). Cette sollicitude le poursuit jusqu'aux dernières heures de sa vie, et, dans son testament, ses plus vives sollicitudes se portent, comme par élan de cœur, vers ces pensionnats aimés dont il déclare les revenus intangibles et sacrés. Cisneros prévoyait que le voisinage de la cour amènerait au *Colegio Mayor de San Ildefonso* la fleur de la noblesse castillane, et que, par la force des choses, cette Université, dont le *Colegio Mayor* était l'âme et le centre, prendrait des façons d'aristocratie, rarement associées avec l'amour des études profondes et silencieuses. Il jugea donc qu'il devait placer sous les yeux de cette opulente jeunesse l'exemple d'un labeur assidu qui fût la condamnation vivante de son inertie, et d'un labeur fécond qui la fît rougir de sa propre stérilité. A cet effet, il ordonna que, dans les bâtiments du grand collège, on logeât et entretînt toujours treize étudiants pauvres, vulgairement nommés *cameristas*, choisis dans le cours de logique, et treize autres choisis dans le cours des arts; l'humble moine avait compris que la pau-

vreté est l'aiguillon du travail, et que le travail est le grand ressort du génie. Ces *collèges de pauvres* n'existaient point à Salamanque : c'est une invention de Cisneros, persuadé, suivant ses propres expressions, que les pasteurs sont, avant tout et par-dessus tout, *les débiteurs des pauvres qui veulent cultiver la science et la vertu.*

Ce que l'on admire aussi dans les *Constitutions* d'Alcalá, c'est une conception grande et féconde qui élargit le domaine des études théologiques, en groupant autour d'elles toutes les sciences qui peuvent les embellir ou les défendre. Dans la pensée du pieux fondateur, Alcalá devait être université théologique, comme Salamanque fut originairement une étude de droit. Il n'y eut donc, dans le principe, qu'un nombre de chaires relativement restreint : huit pour le cours des arts, logique, physique, métaphysique; trois pour celui de théologie. Ximenès y ajouta deux professeurs de médecine, deux professeurs de droit canonique, un professeur de rhétorique, un professeur de grec. Il n'institua point lui-même des chaires d'hébreu, d'arabe et de chaldéen, mais l'article 58 des Constitutions contenait ces paroles d'or, qui ouvraient un large et facile courant aux progrès des études : « Quia nonnunquam viri religiosi et alie persone zelo fidei et Dei amore flagrantes, ut melius verbum Dei disseminare possint, desiderare solent peritiam linguarum obtinere, ideo statuimus quod quotiescumque tales personas in nostra universitate residere contigerit, rector et consiliari cum majore parte claustri per eosdem requisiti... cathedras linguarum... secundum temporis exigentiam... instituere possint et competens ipsorum lectoribus salarium assignare... » C'était dire, et pratiquement on le comprit ainsi, qu'on pouvait, suivant le besoin des temps, multiplier ou transformer les cours de l'Université. A cet égard, les amis de l'histoire ecclésiastique liraient avec charme et profit le rapport adressé en 1805 par le docteur Mariano Martin Esperanza, recteur de l'Université, à D. Arias Montano Mon, du Conseil supérieur de Castille, et visiteur royal de l'Université; voici le titre exact du mémoire, qui, depuis la clôture de l'Exposition, a dû rentrer, avec le manuscrit des *Constitutions*, aux archives d'Alcalà : *Estado de la Universidad de Alcalá, desde su fundacion, que*

manifiesta sus fundadores, agregadores, reformadores, catedras, colegios dependientes, ministros, jurisdiccion y renta... Alcalá, 22 setiembre 1805.

Ce que l'on peut encore admirer dans l'organisme doctrinal d'Alcalá, c'est une large liberté d'enseignement dans l'unité de la foi. Sous la conduite d'un seul chef, qui était le recteur de l'Université, toutes les écoles théologiques se livraient, à ciel découvert, des batailles pacifiques avec les seules armes de la logique et de l'érudition.

En 1612, dit Esperanza, le duc de Lerme, François Gomez de Sandoval y Rojas, fonda deux chaires destinées à la théologie de saint Thomas ; elles étaient exclusivement réservées aux fils de saint Dominique ; l'Université ne pouvait intervenir dans le choix des professeurs et ne leur devait point d'honoraires. Ce fut la reine Doña Mariana qui érigea en 1667 les deux chaires de théologie jésuitique, que devaient occuper exclusivement les religieux de la Compagnie de Jésus ; mais elles furent supprimées par la fermeture du collège d'Alcalá, et la Compagnie de Jésus n'eut plus d'enseignement, dans la célèbre Université, jusqu'en 1734, époque où l'Illustrissime Señor Don José Sancho Granados fonda une chaire pour l'enseignement de la *doctrine Suarézienne*. Deux ans plus tard, en 1736, le roi Philippe V institua deux chaires de théologie scolastique, en faveur des religieux de Saint-François, qui devaient y enseigner les théories de Scot, aux mêmes conditions que les thomistes et les jésuites y enseignaient les leurs.

Le cours de théologie suarézienne changea plus tard de nom et d'objet, pour devenir une sorte de cours préparatoire à la théologie : *De locis theologicis*. C'est ici une des pages sombres dans l'histoire de l'Université d'Alcalá, ou plutôt dans l'histoire des Bourbons d'Espagne. Non contents d'avoir fait rentrer la Compagnie de Jésus dans le tombeau où l'attendait l'heure de sa glorieuse résurrection, ces persécuteurs aux allures de rois sacristains auraient voulu détruire jusqu'aux derniers vestiges de ce mort, qui leur semblait toujours vivant et menaçant. Nous avons sous les yeux un livre imprimé en 1773, à Alcalá de Henarès, et qui appartint sans doute à l'un des membres de l'Université d'Alcalá, comme

semblent l'indiquer les mots écrits sur le parchemin de la couverture : *N° 177, Reales ordenes de esta Universidad.* Le collège théologique S. J. de Vals (près Le Puy) l'avait acquis par je ne sais quel heureux hasard ; le vent de la persécution l'a rapproché de son berceau, en le transportant, avec la communauté studieuse de Vals, au royal monastère d'Uclès (province de Cuenca). Ce livre aurait pu figurer à l'Exposition, à côté du rapport de Esperanza, qu'il explique et complète. Voici le titre :

Coleccion de las reales ordenes y providencias dadas por S. M. y su Supremo Consejo, en razon de la enseñanza y govierno de la Universidad de Alcalá de Henares desde el año de 1760. Impresá en virtud de reales ordenes del Consejo, por los originales que quedan en la Secretaria de dicha Universidad.

Or, pour revenir promptement à notre sujet, le n° 9 de la collection (pp. 161-189) renferme plusieurs décrets relatifs à la Compagnie de Jésus ; un de ces décrets royaux, en date du 12 août 1768 (p. 175), ordonne que, dans les universités et centres d'études du royaume, on supprime toutes les chaires destinées à l'enseignement de la doctrine *jésuitique* ou *Suarézienne*, et qu'on ne se serve jamais plus des auteurs de la Compagnie. Une réprobation explicite honore en particulier les *Doctrinas practicas* ou catéchismes du vénéré P. Pierre de Calatayud, la *Somme morale* du P. Hermann de Busembaum, la dédicace dont le P. Alvaro Cienfuegos a fait précéder son ouvrage intitulé : *Enigma theologicum.* Et le 4 décembre, après avoir entendu les cinq prélats admis à son Conseil pour affaires extraordinaires, Charles III, comme *père de ses vassaux* et *protecteur de l'Église*, impose à tous les professeurs, dès leur entrée en fonctions, la promesse avec serment d'observer le décret du 12 août. Ce beau zèle n'est pas fait pour nous surprendre. Comme protecteur de l'Église, Charles III enjoignait aussi à toutes les universités du royaume d'ajouter au serment des gradués les paroles suivantes : *Etiam juro me nunquam promoturum, defensurum, docturum directe vel indirecte quœstiones contra auctoritatem civilem Regiaque Regalia.*

Alcalá avait cessé de fleurir. C'était, avec l'obéissance ser-

vile et anticanonique, la ruine qui commençait, et l'on vit alors se clore la liste d'illustres écrivains et de grands saints qui avaient honoré ses nombreux collèges.

Nous ne pouvons entreprendre cette énumération. Nous renvoyons le lecteur à deux manuscrits de l'Exposition. Le premier, déjà cité, appartient à la *Real Casa* : *Recepciones de Colegiales Mayores de San Ildefonso de Alcalá de Henares (1508-1704).*

Le second appartient aux Archives centrales d'Alcalá : *Libro sacado de los Colegiales y Capellanes Mayores y de los de Capillas del Colegio Mayor de San Ildefonso.... por orden del Rector en 31 de agosto de 1792. Contiene as recepciones y curiosas noticias de casi todos los colegiales desdè 1508 á 1786.*

Parmi les notices biographiques que renferme ce dernier document, on rencontre trois noms de glorieuse et sainte mémoire :

Juan Colmenero, qui fut recteur du collège, puis évêque de Guadalajara, dans les Indes; prêtre de vertus éclatantes, il a mérité que l'Église s'occupât de sa canonisation (n. 590, f. 68 r.).

Juan Lopez de Cisneros, inquisiteur de Palerme en 1629 et vénéré comme martyr, parce qu'un hérétique, irrité de ses pieuses exhortations, lui donna sur la tête un violent coup de menottes dont il mourut (n. 598, f. 69 r.).

Le *B. Thomas Garcia,* religieux Augustin, prédicateur de Charles-Quint, tour à tour archevêque de Grenade et de Valence. Innocent X permit la célébration de sa fête dans Alcalá, et le 1er novembre 1658, il fut canonisé par Alexandre VII.

Le manuscrit porte en marge, à droite du texte, une note que nous reproduisons, comme un motif d'espérance pour les élèves qui n'auraient pas toujours été un miroir de pieuse obéissance : « Il passa deux fois la nuit hors du collège et fut châtié conformément aux *Constitutions.* » Or, les Constitutions décrètent ce qui suit : *Pro prima vice, jejunet in pane et aqua pro tribus diebus sequentibus*, *et pro secunda vice*, *privetur portione collegii per mensem; pro tertia vero vice*, *expellatur a collegio.*

V

La reine des universités d'Espagne, sans excepter la royale Alcalá, fut l'Université de Salamanque, vraies délices des Muses, s'écrie Mendo, riche palais de toutes les sciences, puisque, au dix-septième siècle, on y comptait cinquante-deux chaires d'enseignement, dont l'ensemble comprenait à peu près toutes les branches du savoir humain. A l'Université de Salamanque, Alphonse X, surnommé le Sage, avait demandé les savants jurisconsultes qui rédigèrent le premier Code de Castille, ce code de *Las Siete Partidas*[1], véritable idéal de législation chrétienne, où se trouve réalisée l'union féconde des deux lois et des deux pouvoirs. A Salamanque aussi, la médecine, presque expirante dans toute l'Europe, dut sa seconde vie; ce furent des maîtres de Salamanque, dit Mendo[2], qui traduisirent de l'arabe en latin les œuvres d'Avicenne; et depuis lors les œuvres d'Avicenne furent expliquées, au cours primaire de médecine, à l'Université de Salamanque. A Salamanque enfin, Alphonse le Sage trouva les savants astronomes qui surent corriger les *Tables astronomiques* dressées par les anciens astrologues, et composer les *Tables* nouvelles, dites du roi Alphonse, dont le précieux original figurait à l'Exposition[3]. Les souverains pontifes eurent pour l'Université de Salamanque une prédilection marquée. Innocent VIII, Alexandre VI, Clément VI, à peine élevés sur le trône, l'informèrent eux-mêmes de leur élection. Elle fut souvent consultée par le Saint-Siège dans l'étude des questions scabreuses qui réclamaient le concours d'une haute prudence et d'une vaste érudition. Elle fut appelée à se prononcer sur le mariage d'Henri VIII avec

1. La Bibliothèque nationale de Madrid possède un exemplaire de *Las Partidas*, remontant au quinzième siècle. Nous l'avons vu à l'Exposition. Une charmante miniature se fait remarquer en tête de chaque *Partida*. L'exemplaire appartint aux rois catholiques, dont il porte sur la couverture les initiales enrichies d'émaux.

2. *De jure academico*, quæst. VII, n. 131.

3. *Libro del saber de Astronomia, o Tablas del Rey D. Alfonso*. Codex en parchemin, avec beaucoup de figures explicatives, or et couleurs. Il appartient aujourd'hui aux bibliothèques de l'Université centrale.

Catherine, fille des rois catholiques; et Mendo assure que, de son temps encore, on conservait, aux archives secrètes de l'Université, le suffrage des docteurs. Nous avons vu nous-même à l'Exposition un manuscrit du seizième siècle, avec ce titre : *Réponse de l'Académie de Salamanque à Grégoire XIII sur la réforme du calendrier*[1]. Le rôle vraiment exceptionnel de cette Université dans le développement des sciences ecclésiastiques nous oblige à recueillir avec respect tous les documents qui peuvent nous donner un peu plus de lumière sur son histoire. En voici trois, que nous avons rencontrés à l'Exposition, et qui sont conservés dans les archives de l'Université de Salamanque :

Libro de juramentos de graduados, desde 1526 a 1547[2].

Libro de matricula (livre d'inscription), *desde 1546 a 1547.*

Libro de claustros, desde Marzo de 1454 a 1474.

Ces catalogues, en particulier les listes d'inscription, ont bien leur importance, puisqu'ils nous permettent d'établir d'intéressantes comparaisons entre les diverses universités et les diverses périodes d'une même université. D'après les livres de matriculation, Salamanque comptait, en 1546, 5 150 élèves; cinq ans plus tard, 5 856 : trois fois plus, dit La Fuente, que l'Université d'Alcalá à la même époque ; en 1552, le nombre s'élève à 6 202, et, durant l'année scolaire 1584-1585, il atteint 6 778. C'est le chiffre le plus fort. Dans les archives de l'Université actuelle de Madrid, dit encore La Fuente, on conserve presque tous les livres de matriculation d'Alcalá, depuis l'année 1534; le chiffre des matriculés n'atteint jamais 2 000, y compris les professeurs. Si les universités d'Espagne, même les plus florissantes et les plus célèbres par le lointain de leurs origines, n'ont jamais réuni un nombre d'étudiants comparable aux multitudes qui se groupaient autour des chaires de Bologne ou de la Sorbonne, il ne faut l'attribuer qu'à la multiplicité des centres

1. Le manuscrit est conservé à l'Université centrale.

2. Nous signalons en passant un document analogue, relatif à l'Université d'Oviedo.

Estatutos y juramentos de los Colegiales del Colegio Mayor de San Salvador, de Oviedo. A la feuille 23 v. on voit l'autographe de saint Toribio de Mogrovejo, archevêque de Lima. Le manuscrit appartient à la *Real Casa.*

scolaires qui s'étaient formés dans toutes les régions de la péninsule. L'Espagne en était couverte, et des flots d'abondante lumière s'en répandaient de toutes parts, jusque par delà les frontières, à Paris, Rome et Louvain.

Le *Claustro* était l'assemblée plénière des professeurs, des docteurs, de tous ceux qui avaient autorité juridictionnelle dans l'Université. On n'y traitait pas toujours des questions d'ordre supérieur, puisqu'en 1562, dans une de ces réunions générales tenues à Salamanque, une vive altercation s'engagea entre Fr. Louis de Léon et Léon de Castro, sur le local que devaient occuper leurs chaires respectives. Ces querelles d'enfant éclatent parfois entre les hommes de génie; ce sont de petites tempêtes sourdement préparées par des divergences intellectuelles qui ne peuvent plus se cacher dans le secret de la lutte intérieure. Entre Léon de Castro et Fr. de Léon la lutte d'opinions était vive et profonde sur le périlleux terrain de l'exégèse. Si nous rappelons ce fâcheux incident, c'est que nous y sommes invités par un important manuscrit de l'Exposition : *Autos originales del segundo proceso seguido por el Santo Oficio contra Fray Luis de Léon*[1].

A Salamanque, comme ailleurs, il y avait le parti vulgairement appelé *de los Escolasticos*, très habiles à dévider l'écheveau de l'argumentation, mais n'ayant point à plier sous le faix d'une érudition encombrante. Ils prétendaient que la Bible hébraïque avait été profondément altérée; que la version des Septante, écrite sous le souffle d'une inspiration miraculeuse, avait une autorité supérieure au texte des Hébreux, et que la Vulgate enfin, supérieure aux deux autres versions, devait servir comme règle d'interprétation, dans le désaccord des textes répandus. Le chef de ce parti quelque peu rétrograde était Léon de Castro; le nom des autres lutteurs est resté dans l'oubli. Dans le camp opposé se groupaient les vrais amis de la science: Grajal et Martinez, professeurs d'hébreu à Salamanque, Arias Montano, Pierre Chacon et Mariana. Louis de Léon marchait à leur tête; mais il eut à payer cher son courage. Le 26 mars 1572, il fut enfermé dans les prisons secrètes du Saint-Office. On l'accu-

1. Exposant : D. Carlos Alvarez y Guijarro.

sait d'avoir publié en langue vulgaire le *Cantique des Cantiques* et de s'être exprimé avec peu de respect sur l'autorité de la Vulgate.

Condamné après cinq ans environ de ténébreuse réclusion, il fit interjeter appel au tribunal suprême de l'Inquisition; dans cette seconde sentence, il fut absous et l'ordre fut intimé à l'Université de Salamanque de solder à Louis de Léon la part d'honoraires qui lui était due depuis le jour de son arrestation.

Pourrions-nous oublier, dans cette énumération, les documents qui mettent en lumière la générosité, nous dirions presque la prodigalité de l'Église en faveur des universités? Mendo nous raconte que le cardinal Pierre de Lune, visiteur apostolique à l'Université de Salamanque, sut à peine garder la mesure dans ses libéralités princières; il la surchargea de bienfaits et de revenus et c'est en témoignage de gratitude profonde que l'Académie fit graver, à l'entrée de ses somptueux bâtiments, les armes parlantes du futur antipape. Esperanza, dans son rapport, se plaint respectueusement de l'injustice commise envers les étudiants pauvres d'Alcalá, que l'on avait en partie privés de leurs aliments; et, pour légitimer ses plaintes, il ajoute que l'entretien des pauvres fut la pensée prédominante des bulles pontificales qui annexèrent à l'Université les rentes ecclésiastiques de plusieurs cures, bénéfices, maisons de prêt de l'archevêché de Tolède, et lui incorporèrent un grand nombre de propriétés foncières, détachées à cet effet de la mense épiscopale (fol. 16. r.). La diffusion de la science et la réhabilitation du pauvre étaient, comme on le voit, la grande préoccupation de l'Église dans l'emploi de ses vastes revenus. Les rois, les princes et les seigneurs du vieux temps connaissaient bien ses mœurs, et savaient qu'ils ne pouvaient mieux faire, pour le progrès de leurs concitoyens, que de lui léguer une partie de leurs richesses. Nous avons eu sous les yeux le *Liber testamentorum in favorem Ecclesiæ Legionensis*, exposé par le chapitre cathédral de Léon. Ce manuscrit du quatorzième siècle renferme, avec les portraits en miniature des rois donateurs, la copie de plusieurs royales donations. Le premier testament est celui du roi D. Ordoño, fondateur

de l'église de Léon, à la date indiquée dans le document : *XVI Kalendas Maii, era MCCCLIII.* Puis viennent les testaments du roi D. Ordoño, son petit-fils, des rois D. Ramiro, D. Bermudo, D. Fernando, D. Alfonso, et de la comtesse Doña Sancha. Grâce à ces largesses multipliées sur tous les points de la Péninsule, l'Église d'Espagne acquit d'immenses revenus qui lui permirent de fonder et doter richement, dans la seule Péninsule, au moins dix-huit universités, sans compter les nombreuses écoles qui n'avaient point le titre et les privilèges des centres universitaires. L'*Ayuntamiento* de Valence possède le texte original d'une bulle de Sixte-Quint, où se révèle la pieuse industrie de l'Église en faveur du progrès des études. Il y avait, dans la hiérarchie des dignités capitulaires à Valence, un office superflu dont le seul avantage semblait être d'assurer de faciles et gros revenus à quelques personnages influents. Chaque mois de l'année avait son prévôt spécial, *præpositus*, chargé de recueillir et distribuer au chapitre ce qui lui était dû pour le mois écoulé; en 1585, cette prévôté, *præpositura,* tombée en désuétude, n'existait plus que pour le mois de janvier. Jean de Borgia, qui en fut investi, résigna ses fonctions et ses droits ; et le 15 octobre, le Souverain Pontife saisissait l'occasion propice pour abolir cette onéreuse superfluité, que l'Église payait cher, puisque les revenus purent suffire à solder les honoraires de dix-huit nouveaux professeurs, six de théologie, six de droit canonique, six de jurisprudence civile.

Nous nous sommes contenté d'effleurer à peine les sujets qui s'offraient à nous ; et cependant nous sommes obligé de faire une halte dans cette marche rapide, pour la reprendre un autre jour. Mais nous ne saurions terminer ce premier article sans attirer l'attention des érudits sur une riche collection de documents inédits qui sont du plus haut intérêt pour l'histoire de l'Église et de l'Espagne : ce sont les actes originaux d'environ 300 procès inquisitoriaux, pour cause de *judaïsation*, devant les tribunaux de Ciudad-Real, de Guadalupe et de Tolède, dans les deux dernières décades du quinzième siècle (1483-1501), époque où le zèle des inquisiteurs se déploya, dit-on, avec la plus sanglante intolérance.

L'Église n'entend pas sauver sa réputation à la faveur des mystères ou au détriment de la vérité. Les documents authentiques sont entre les mains de quiconque voudra les étudier ; les archives de Tolède s'ouvriront sans obstacle aux savants de tous les pays et de toutes les croyances. S'inspirant des nobles et généreuses intentions de Léon XIII, le R. P. Fita, jésuite espagnol, l'un des membres les plus actifs et les plus érudits de l'Académie historique de Madrid, et, pourquoi ne pas le dire, au risque de blesser sa modestie, l'âme de l'Exposition madrilène, dont il était le délégué général, le R. P. Fita convie tous les savants du monde à tirer au plus tôt de l'oubli ces documents, les seuls capables de nous dire la vérité sur une période encore très obscure de l'histoire ecclésiastique. Cet appel sera sans doute entendu ; ainsi l'un des meilleurs résultats de l'Exposition historique sera d'avoir appris aux étrangers à connaître l'Espagne, et d'avoir appris à l'Espagne à se mieux connaître elle-même.

(A suivre.) L. CASTETS, S. J.

LAMARTINE

ET LES PUBLICATIONS RÉCENTES[1]

C'est peu à peu que les hommes célèbres prennent leur rang dans l'histoire et que la gloire remplace le bruit; Lamartine en offre un nouvel exemple. Nous le voyons regagner le terrain que la vogue de V. Hugo et l'engouement pour de bruyantes écoles poétiques lui avaient fait perdre. Ce revirement n'a rien qui doive surprendre. A mesure qu'on s'éloigne, on oublie les défaillances de l'écrivain, les caprices de l'homme et les fautes du politique; on se souvient surtout des pages d'un vol si magnifique et d'une si incontestable supériorité. C'est une banalité de dire que nul contemporain n'a si bien réalisé l'idéal du poète.

Plus que personne l'auteur des *Méditations* et des *Harmonies* a pris les fibres de l'âme humaine comme les cordes de sa lyre, et a su leur donner une sonorité inconnue, une voix sympathique. Il a chanté, comme personne avant lui, Dieu et sa providence, la nature et ses merveilles, l'amour et ses émotions, l'homme et ses destinées. Il a rompu avec un passé qui était détestablement faux et provoqué une réaction glorieuse, bien qu'elle n'ait pas tenu toutes ses promesses. En vérité, une poésie nouvelle est née, ou plutôt la poésie française est ressuscitée en 1820. N'est-ce pas là tout ce qu'on peut demander au génie?

1. *Le Séjour de Lamartine à Belley*, par un Belleysan. In-12 de x-300 pages. Collège de Belley, 1892. — *Lamartine diplomate*, 1820-1830, par le comte Édouard Frémy, premier secrétaire d'ambassade. Paris, de Soye, 1893. — *Lamartine*, par Édouard Rod. In-8 de 234 pages. Paris, Lecène, 1893. — *Lamartine*, par Émile Deschanel, professeur au Collège de France, sénateur. 2. vol. in-12 de xii-322 et 334 pages. Paris, Calmann Lévy, 1893. — *Lamartine inconnu,* notes, lettres et documents inédits, souvenirs de famille, par le baron de Chamborant de Périssat. In-8 de xii-388 pages. Paris, Plon, 1891. — *Lettres à Lamartine*, 1818-1865, publiées par Mme Valentine de Lamartine. In-12 de iv-324 pages. Paris, Calmann Lévy, 1893.

Ce n'est pas seulement le renom du poète qui grandit, c'est encore l'estime pour l'homme. L'étude plus attentive de cette vie, à ses diverses phases, y découvre non seulement une richesse de dons extraordinaire, mais, en dépit de nombreuses et graves défaillances, que notre but n'est pas de montrer une fois de plus, mais que nous n'avons aucun intérêt à dissimuler, une élévation d'âme continuelle et une dignité relative peu commune. Les comparaisons qui s'établissent involontairement sont toutes à son avantage. A l'admiration affectueuse se mêle souvent la pitié, quelquefois l'étonnement ou même le blâme, jamais le mépris; c'est l'impression qui se dégage des nombreuses publications parues depuis le centenaire de la naissance de Lamartine. Toutes lui sont favorables; mais presque toutes, en laissant dans l'ombre le côté religieux et chrétien, nous dérobent un élément essentiel du caractère et de l'œuvre de Lamartine; nous voudrions le faire ressortir.

On a pittoresquement divisé cette vie en trois périodes : les années *bleues*, de 1790 à 1830; les années *grises*, de 1830 à 1849; les années *noires*, de 1849 à 1869. Dans toutes la religion tient une grande place, plus grande qu'on ne le soupçonne communément, parce qu'on ne regarde que les dehors, Grâce à ce christianisme profondément implanté dans son âme, Lamartine conserve, à travers ses illusions, ses fautes et ses malheurs, une élévation qu'il serait injuste de méconnaître. C'est la source des nobles inspirations qui sillonnent cette existence, comme de splendides éclairs. Mettre ce fait en évidence, c'est donner à nos artistes une utile et nécessaire leçon.

I

L'avenir dépend de l'éducation première reçue au foyer et à l'école. L'homme moral est formé à douze ou quatorze ans. Cette vérité ressort une fois de plus du livre très instructif et très intéressant où M. Dejey raconte le séjour de Lamartine à Belley, « sa patrie classique ». On ne comprend bien l'homme et le poète, dans ce qu'ils ont de plus intime et de plus original, qu'après avoir suivi attentivement l'écolier pendant cette période de formation, de 1803 à 1807.

Plus heureux que V. Hugo, Lamartine eut pour mère une femme admirable, chrétienne de cœur et de pratique. Lui-même, à plusieurs reprises et notamment dans les meilleures pages des *Confidences*, raconte avec une émotion communicative tout ce qu'elle fit pour enraciner dans l'âme de ses enfants l'instinct religieux et la foi. Tout au plus pourrait-on soupçonner que la connaissance approfondie des preuves du christianisme, de ses dogmes, de ses préceptes et de son histoire fut un peu négligée; le sentiment était cultivé avec plus d'intensité que l'intelligence. Pour voir jusqu'au fond l'âme de cette femme, il faut lire le *Cahier de ma mère* et entendre les témoins contemporains. Son fils lui-même nous la fait mal connaître et exagère singulièrement l'influence de Rousseau et du dix-huitième siècle sur ses idées en religion et en éducation. Ce qui en faisait le fond, c'était le bon sens chrétien.

C'est toujours une faiblesse, souvent un péril de ne pas développer l'homme tout entier, en respectant la hiérarchie naturelle et l'harmonie de ses facultés ; il ne faut donc pas s'étonner s'il y eut plus tard, malgré quatre ans de séjour chez les Jésuites de Belley, quelque vague dans la religion de Lamartine; si les passions, la politique, les erreurs courantes et le désir de plaire au public obscurcirent les vérités catholiques sous la plume encore plus que dans la pensée de l'écrivain. Malgré tout, les croyances qui couvaient au fond de ces formules humanitaires ou semi-panthéistes, comme un feu sous la cendre, se réveillaient et jetaient de vives étincelles au souffle des grands événements et surtout du malheur. Quand vint le moment suprême, après avoir adouci les mauvais jours, elles illuminèrent l'agonie du grand homme.

Non, non ! pour éclairer trois pas sur la poussière,
Dieu n'aurait pas créé cette immense lumière,
Cette âme au long regard, à l'héroïque effort !
Sur cette froide pierre en vain le regard tombe,
O vertu ! ton aspect est plus fort que la tombe
Et plus évident que la mort.

Et mon œil, convaincu de ce grand témoignage,
Se releva de terre et sortit du nuage,

Et mon cœur ténébreux recouvra son flambeau.
Heureux l'homme à qui Dieu donne une sainte mère!
En vain la vie est dure et la mort est amère :
Qui peut douter sur son tombeau?

La foi de Lamartine apparaît dans sa correspondance familière, plus ferme et plus vive que dans les écrits destinés au grand public; ce qui prouve que l'homme valait mieux que ses livres. Elle se mêle jusque dans les égarements du jeune poète. On sait ce que fut Elvire; ce qu'on ne sait pas aussi bien, c'est que Mme Charles fut convertie par Lamartine au spiritualisme d'abord et enfin au christianisme. Assurément ce mélange de passion et de foi présente quelque chose de contradictoire et de monstrueux; le prosélytisme n'excuse pas l'adultère et l'on est en droit d'exiger plus d'harmonie entre les croyances et les actes; mais, hélas! il ne faut pas attendre des hommes une logique absolue. A vingt-cinq ans, il annonçait au plus cher de ses amis, Aymon de Virieu, qu'il venait de faire ses pâques, et qu'il n'avait eu garde de l'oublier dans ses prières. Partout le nom de Dieu est répété à profusion dans ses écrits et dans ses lettres, toujours avec respect; on ne trouverait pas, dans ses soixante ou quatre-vingts volumes, une seule page qui soit systématiquement hostile au catholicisme; par contre, il serait facile d'y trouver beaucoup de témoignages aussi formels que celui-ci :

« On m'a accusé ou loué de panthéisme; j'aimerais autant qu'on m'accusât d'athéisme, cette grande cécité morale de quelques hommes privés, par je ne sais quelle affliction providentielle, du premier sens de l'humanité, du sens qui voit Dieu partout. Parce que le poète voit Dieu partout, on a cru qu'il le voyait en tout. »

Nul n'a parlé avec plus de sympathie du curé, cet humble ministre de la religion du Christ, « chargé de conserver ses dogmes, de propager sa morale et d'administrer ses bienfaits à la partie du troupeau qui lui a été confiée ». Lamartine termine ainsi un portrait célèbre :

« Voilà sa vie et ses plaisirs; ses cheveux blanchissent, ses mains tremblent en élevant le calice, sa voix cassée ne remplit plus le sanctuaire, mais retentit encore dans le cœur de

son troupeau. Il meurt; une pierre sans nom marque sa place au cimetière, près de la porte de son église. Voilà une vie écoulée, voilà un homme oublié à jamais. Mais cet homme est allé se reposer dans l'éternité, où son âme vivait d'avance, et il a fait ici-bas ce qu'il avait de mieux à y faire : il a continué un dogme immortel, il a servi d'anneau à une chaîne immense de foi et de vertu, et laissé aux générations qui vont naître une croyance, une loi, un Dieu. »

L'enfance paysannesque et buissonnière du jeune Lamartine est célèbre. Arrivé à sa onzième année, il dut cependant quitter les petits pâtres, ses compagnons de courses, sa mère, dont les yeux avaient été toute sa règle, et ses sœurs, pour suivre sérieusement ses études. Les maisons d'éducation ecclésiastique manquaient; on se rabattit sur une certaine pension de la Caille, tenu à Lyon par un M. Philippe, aidé de sa femme, de sa fille et d'un personnel mercenaire. Mme de Lamartine n'était pas rassurée ; elle écrivait dans son journal intime de Milly, le 11 juin 1801 : « Alphonse est loin de moi à présent, pour commencer son éducation classique à Lyon. C'est un bon et aimable enfant : Dieu le rende pieux, sage, chrétien; c'est ce que je désire pour lui avec le plus d'ardeur. »

Le 9 novembre, elle ajoutait : « Aujourd'hui, je suis à Lyon, où je ramène Alphonse dans sa maison d'éducation. Le cœur m'en saigne. J'ai été ce matin assister à la messe dans cette maison. Je ne cherchais que ses beaux cheveux blonds au milieu de toutes ces petites têtes. Mon Dieu ! que c'est affreux de déraciner ainsi cette jeune plante du cœur où elle a poussé, pour la jeter dans ces maisons mercenaires! j'avais l'âme malade en sortant. »

Ni la mère ni le fils ne pouvaient se faire à cette séparation. C'était l'angoisse au cœur que Mme de Lamartine, à la fin des vacances, ramenait son cher Alphonse à l'établissement Pupier, en lui prodiguant les plus sages recommandations.

Un jour l'enfant, indigné d'un acte de brutalité dont il avait été le témoin, n'y peut plus tenir; il écrit sur son cahier : « Je ne resterai pas plus longtemps dans cette bou-

cherie sinistre, plus semblable à un abattoir qu'à une école; je reverrai ma mère, je retrouverai le chemin de Milly; j'aimerais mieux être le compagnon de niche de Turc que le favori de ce brutal Mentor. » Il se tint parole. Les premières *Confidences* donnent les détails et les suites de cet exode. Mme de Lamartine parvint à tout arranger; mais elle n'en désira que plus vivement pour ce fils de sa pensée, de son cœur et de sa foi autant que de sa chair et de son sang, l'éducation que les Jésuites donnaient à Belley. Elle finit par gagner sa cause, et nota joyeusement ce résultat :

« Belley, 23 octobre 1803. J'ai obtenu avec peine, de mon mari et de ses frères, de retirer Alphonse de la maison d'éducation de Lyon et de le placer au collège tenu par les Jésuites à Belley, sur les frontières de Savoie. Je l'y ai conduit moi-même. Hier, en le confiant à ces ecclésiastiques, j'étais trop en larmes pour pouvoir écrire. J'ai passé la moitié de la nuit à pleurer. »

Nous connaissons par Lamartine lui-même les incidents de cette première arrivée à Belley, ses impressios en traversant les paysages pittoresques du Bugey, l'effet produit sur son âme en éveil par l'aspect de son nouveau collège et de ses nouveaux maîtres, l'accueil distingué que lui firent ses condisciples, les amitiés qu'il noua bientôt avec quelques-uns d'entre eux, Louis Vignet, Aymon de Virieu et Prosper Guichard de Bienassis, les succès qui couronnèrent son ardeur, le souvenir de reconnaissance et de paix qu'il emporta de ce séjour et qui ne se refroidit jamais. Son âme prit dans cette atmosphère pieuse et sous cette discipline paternelle un pli que rien ne pourra complètement effacer. Après Dieu, c'est à ses maîtres de Belley que le poète et l'homme doivent ce qu'ils ont de meilleur.

Le futur chantre de Graziella et d'Elvire était, au mois d'octobre 1803, un bon et gros enfant aux joues pleines, aux cheveux abondants et en broussailles, à l'œil éveillé. Il fait ainsi son portrait dans *Raphaël :* « J'étais alors un des plus beaux enfants qui aient jamais foulé de leurs pieds nus les pierres de nos montagnes. Des yeux d'un bleu noir comme ceux de ma mère, des traits accentués, mais adoucis par une

expression un peu pensive comme l'était la sienne; un éblouissant rayon de joie éclairait tout ce visage; des cheveux très souples et très fins, d'un brun doré comme l'écorce mûre de la châtaigne. »

La scène de présentation fit sur le futur élève un grand effet de confiance et de respect. Il dépeint ainsi le supérieur du collège : « Le Père Debrosse était un bel homme, de bonne compagnie, mais de peu d'esprit, qui gouvernait par le bon sens la maison. Il était très pieux, mais très modeste. Il reçut ma mère avec beaucoup d'égards et s'informa de moi avec beaucoup d'indifférence. On voyait qu'il ne s'inquiétait pas beaucoup de mes antécédents, et même qu'il s'en rapportait au milieu dans lequel j'allais être immergé, à la règle, aux excellents professeurs qu'il me donnerait, pour me ramener au bien, si j'en avais été éloigné. La conversation fut longue, mais point sévère. »

La visite de la maison et des jardins le ravit : « Tout était d'un ordre parfait. On entendait sortir des portes le murmure sourd que surmontait la voix du professeur et qui annonçait l'emploi studieux du temps. Les dortoirs étaient bien aérés, les salles à manger propres et sans luxe, les cours sablées, les jardins réservés aux Pères ombragés et bien tenus. Un manège, une salle d'armes complétaient les moyens d'instruction. Rien ne paraissait coûter trop cher; le gain n'était évidemment pas l'objet de l'établissement, c'était l'homme lui-même : on ne s'informait pas de ce qu'il rendait, mais de ce qu'il devenait. C'était un collège des âmes. Ce caractère frappait à première vue; il prédisposait à l'estime, il était écrit sur le visage calme et réglé des professeurs et des frères servants qu'on rencontrait dans toute la maison. Cette maison n'avait rien de commun avec la maison commerciale de Lyon ou de Paris. J'en sortis, après cette première visite, fier de mon éducation future. »

Mais ce qui gagna surtout le cœur quelque peu défiant du jeune Alphonse, ce fut l'attitude franche des maîtres et des camarades : « Les maîtres me reçurent des mains de ma mère avec une bonté indulgente qui me prédisposa moi-même au respect. Les écoliers, au lieu d'abuser de leur nombre et de leur supériorité contre les nouveaux venus, m'accueillirent

avec toute la prévenance et toute la délicatesse qu'on doit à un hôte étranger et triste de son isolement parmi eux : ils m'abordèrent timidement et cordialement, ils m'initièrent doucement aux règles, aux habitudes, aux plaisirs de la maison ; ils semblaient partager, pour les adoucir, les regrets et les larmes que me coûtait la séparation d'avec ma mère. En peu de jours j'eus le choix des consolateurs et des amis. A cet accueil des maîtres et des élèves, mon cœur aigri ne résista pas; je sentis ma fibre irritée se détendre et s'assouplir avec une heureuse émulation. La discipline volontaire et toute paternelle de la maison, un autre régime firent de moi un autre enfant. »

Au milieu de ces visages bienveillants et de ces physionomies gracieuses Lamartine se crut admis dans une seconde famille. Cela le rendit bon dès le premier jour, et quand sa mère partit, il était déjà apprivoisé. La pieuse femme s'en alla consolée; elle n'en pleura pas moins une partie du jour toute seule au fond de sa voiture, sous son voile. Prier et pleurer, n'est-ce pas, dit saint Grégoire de Nazianze, le rôle de la mère chrétienne?

Dans cette atmosphère d'étude adoucie par l'affection, tempérée par le respect et vivifiée par la grâce de Dieu, Lamartine sentit bientôt s'ouvrir deux sources profondes et neuves de poésie : le sentiment intime de la nature et le goût sincère de la religion. Plus tard, des flots troublés viendront s'y joindre, mais rien n'arrêtera tout à fait le jaillissement primitif; on retrouvera toujours parmi le sable quelques parcelles d'or.

L'exemple irrésistible des maîtres et des condisciples, la beauté touchante des cérémonies, le travail ordonné exercèrent vite leur heureuse contagion. Non seulement l'adolescent retrouva la piété qu'il avait apprise sur les genoux de sa mère, mais il savoura les délices des cœurs jeunes et purs qui aiment Dieu. Sa physionomie en fut modifiée; la légèreté de l'enfant, habitué aux courses à travers la montagne et à la liberté un peu sauvage des champs, fit place à une gravité douce et méditative.

Il aimait alors à voir un bienfait de la Providence dans les

moindres incidents heureux de sa vie, et il l'en remerciait avec effusion. Cette habitude d'esprit et de cœur subsistera plus tard et se mêlera, nous l'avons déjà fait observer, d'une façon bizarrement illogique, aux égarements du jeune homme et à l'ambition de l'homme mûr :

« Deux rideaux séparaient nos lits. Le mien était à l'angle du dortoir; une fenêtre me séparait, de l'autre côté, des lits de mes camarades. En écartant un coin de rideau, je plongeais librement mes regards dans les jardins, puis sur la vallée ou prairie qui leur faisait suite. Le hasard de cette place me parut un don de Dieu. Je l'en remerciai comme d'une faveur; il m'était si doux de contempler en silence, la nuit, la lune mélancolique flottant sur la cime des hauts peupliers, le jour, les premières lueurs du matin. Je me croyais à Milly. »

Ce n'était là qu'un début; une dévotion plus ardente, on serait presque tenté de dire un mysticisme excessif, vint bientôt l'embraser. Quand il chantera :

Je ne suis rien, Seigneur, mais ta soif me dévore ;
L'homme est néant, mon Dieu, mais ce néant t'adore,
Il s'élève par son amour ;
Tu ne peux mépriser l'insecte qui t'honore ;
Tu ne peux repousser cette voix qui t'implore,
Et qui vers ton divin séjour,
Quand l'ombre s'évapore,
S'élève avec l'aurore,
Le soir gémit encore,
Renaît avec le jour ;

quand il peindra les émotions de l'âme religieuse dans la solitude, ou qu'il entonnera l'hymne du soir dans les temples, aux clartés de la lampe qui veille devant le tabernacle, il ne fera que traduire en vers d'une harmonie et d'une intensité de sentiment inconnues jusqu'alors, ce qu'il avait éprouvé bien des fois dans la chapelle du collège de Belley! Écoutons-le raconter ces ravissements de son enfance :

« Le recueillement du sanctuaire m'enveloppait jusque dans mes jeux et dans mes amitiés avec mes camarades. Ils

m'approchaient avec une certaine déférence, ils m'aimaient avec réserve.

« Toutes mes passions futures encore en pressentiment, toutes mes facultés de comprendre, de sentir et d'aimer encore en germe, toutes les voluptés et toutes les douleurs de ma vie encore en songe, s'étaient pour ainsi dire concentrées, recueillies et condensées dans cette passion de Dieu, comme pour offrir au Créateur de mon être, au printemps de mes jours, les prémices, les flammes et les parfums d'une existence que rien n'avait encore profanée, éteinte ou évaporée avant lui.

« Je vivrais mille ans, que je n'oublierais pas certaines heures du soir où, m'échappant pendant la récréation des élèves jouant dans la cour, j'entrais par une petite porte secrète dans l'église déjà assombrie par la nuit et à peine éclairée au fond du chœur par la lampe suspendue du sanctuaire; je me cachais dans l'ombre plus épaisse d'un pilier; je m'enveloppais tout entier de mon manteau comme dans un linceul; j'appuyais mon front contre le marbre froid d'une balustrade, et plongé, pendant des minutes que je ne comptais plus, dans une muette, mais intarissable adoration, je ne sentais plus la terre sous mes genoux ou sous mes pieds, et je m'abîmais en Dieu, comme l'atome flottant dans la chaleur d'un jour d'été s'élève, se noie, se perd dans l'atmosphère, et, devenu transparent comme l'éther, paraît aussi serein que l'air lui-même, et aussi lumineux que la lumière. »

Il serait intéressant de rechercher dans les poésies de Lamartine des échos de plus en plus affaiblis, mais encore très reconnaissables de ces extases juvéniles. A vrai dire, la supériorité du poète lyrique et descriptif vient de cette idée de Dieu et de l'infini mêlée aux émotions les plus humaines, de cette manière religieuse de concevoir l'univers. D'autres ont la vue aussi nette des réalités; ils savent en dégager l'élément poétique et le faire resplendir dans une langue limpide et sonore; mais à travers la nature matérielle, au delà du soleil, plus haut que la lumière tremblante des étoiles, nul ne sent et ne salue comme lui la Providence qui règle ce vaste concert. Il fait par là vibrer la plus noble et la plus profonde des cordes humaines, le sens religieux; il satisfait le

besoin le plus impérieux de notre intelligence en nous montrant la fin pour laquelle le monde et nous-mêmes avons été créés :

Et toi, jour, dont son nom a commencé la course,
Jour qui dois rendre compte au Dieu qui t'a compté,
La nuit qui t'enfanta te rappelle à ta source :
Tu finis dans l'éternité.

Tu n'es qu'un pas du temps, mais ton Dieu te mesure ;
Tu dois de son auteur rapprocher la nature ;
Il ne t'a point créé comme un vain ornement,
Pour semer de tes feux la nuit du firmament,
Mais pour lui rapporter aux célestes demeures
La gloire et la vertu sur les ailes des heures
Et la louange à tout moment !

Dieu a tout créé ; Dieu est présent partout ; tout doit glorifier Dieu ! Quelques formules vaguement panthéistes ne sont que l'expression inexacte de cette vérité. On aurait tort, d'ailleurs, de les prendre, comme on l'a fait quelquefois, trop à la lettre ; ce sont des fautes de goût plutôt que des erreurs de doctrine. Le P. Cahour, si sévère pour Chateaubriand et pour Lamartine, dont il a très philosophiquement analysé les théories, aurait pu trouver dans les mystiques les plus orthodoxes des expressions aussi audacieuses. Nous ne prétendons pas, du reste, excuser tout dans Lamartine, même *Jocelyn* ou la *Chute d'un ange* que la Congrégation romaine de l'Index a inscrits dans son catalogue, ou l'*Histoire de la Turquie*, si douce pour l'Islamisme, et que l'auteur a plus tard sagement condamnée lui-même.

Les exercices classiques, on s'en doute bien, parurent d'abord arides et peu utiles au jeune latiniste ; mais bientôt, grâce à cette ouverture d'esprit, à cette plasticité des puissances intellectuelles qui déconcerteront tous les pronostics, les beautés des langues et des littératures antiques commencèrent à rayonner derrière ces modestes travaux ; il les goûta, les savoura et s'en nourrit fortement. Il est bon de consigner ici cet exemple et ce témoignage, dans un temps où des esprits aussi bien intentionnés que peu réfléchis attaquent cette éducation classique reçue par Lamartine au col-

lège de Belley, et sans laquelle aucun grand écrivain ne se formera complètement :

« Les premières études de langues commencées sans maîtres dans la maison paternelle, puis les leçons plus sérieuses et plus disciplinées des maîtres dans les écoles, m'apprirent qu'il existait un monde de paroles, de langues diverses : les unes qu'on appelait mortes et qu'on ressuscitait si laborieusement pour y chercher comme une moelle éternelle, dans des os desséchés par le temps; les autres qu'on appelait vivantes et que j'entendais vivre, en effet, autour de moi...

« Les enfants voudraient qu'il n'y eût pas d'autre langue que celle qu'ils balbutient, entrecoupée de baisers, sur le sein de leurs nourrices ou sur les genoux de leurs mères... La peine qu'un malheureux enfant se donne à apprendre une langue morte et à chercher, dans un dictionnaire, le sens français du mot qu'il lit en latin ou en grec, dans Homère, dans Pindare ou dans Horace, lui enlève toute la volupté de cœur ou d'esprit que lui ferait la poésie même, s'il la lisait couramment en âge de raison. Il cherche au lieu de jouir. Il maudit le mot, sans avoir le loisir de penser au sens. C'est le pionnier qui pioche la cendre ou la lave dans les fouilles de Pompéï ou d'Herculanum pour arracher du sol, à la sueur de son front, tantôt un bras, tantôt un pied, tantôt une boucle de cheveux de la statue qu'il déterre...

« Cependant, malgré la dureté de l'apprentissage, je commençais à trouver, de temps en temps, un plaisir sévère à ces récits pathétiques, à ces belles pensées qu'on nous faisait exhumer, mot à mot, de ces langues mortes; un souffle harmonieux et frais en sortait, de temps en temps, comme celui qui sort d'un caveau souterrain mûré depuis longtemps et dont on enfonce la porte. Une image champêtre ou un sentiment pastoral de Virgile, une strophe gracieuse d'Horace ou d'Anacréon, un discours de Thucydide, une mâle réflexion de Tacite, une période intarissable et sonore de Cicéron, me ravissaient, malgré moi, vers d'autres temps, d'autres lieux, d'autres langues et me donnaient une jouissance un peu âpre, mais enfin une jouissance précoce de ce qui devait enchanter plus tard ma vie. C'était, je m'en souviens, comme une consonance encore lointaine et confuse

entre mon âme et ces âmes qui me parlaient ainsi à travers les siècles... De ce jour, la littérature jusque-là maudite me parut un plaisir un peu chèrement acheté, mais qui valait mille fois la peine qu'on nous imposait pour l'acquérir...

« La poésie d'Homère, de Virgile, d'Horace, de Racine, de Boileau, de J.-B. Rousseau, entrait à petite dose, choisie et épurée, dans ces études. Cette langue antique, toute composée de syllabes sonores et d'images rayonnantes, m'étonnait et me ravissait : il me semblait n'avoir entendu jusque-là que des mots; mais ici c'était de la musique dans l'oreille, de la peinture dans les yeux, de l'enivrement dans tous les sens. J'étais comme un musicien inné à qui l'on ferait entendre pour la première fois un instrument à vent ou à cordes où ses mélodies intérieures prennent tout à coup une voix réelle. J'étais comme un peintre encore sans palette devant qui on découvrirait lentement la *Transfiguration* de Raphaël. »

Sa rhétorique terminée, Lamartine entre en philosophie; le P. Vrindts était professeur. Les spéculations métaphysiques et les vastes horizons de la psychologie et de la théodicée plaisaient naturellement à son esprit accessible à ce qui est éternellement vrai, bon et beau; mais sa santé épuisée par une croissance rapide ne lui permit pas de consacrer deux ans à cette étude fondamentale, comme le firent ses condisciples. Il le regretta; nous devons le regretter davantage. Qui sait si cette seconde année, donnant à sa logique plus de fermeté, à sa pensée plus de précision, ne lui eût pas fait éviter beaucoup d'écarts? Lui-même sentait cette lacune, et il s'en plaint. Sa correspondance avec Virieu rappelle souvent les thèses débattues sur les bancs et les axiomes du maître vénéré qui présidait aux discussions. Un an après sa sortie, dans la franchise de l'intimité, il écrivait de Milly :

« J'ai toujours le projet de retourner à Belley visiter notre petite salle, le dortoir où j'ai eu tant de peine à me lever à cinq heures, notre classe de rhétorique, mon banc à l'église, ma place au réfectoire, et cette tribune où j'allais prier Dieu trois ou quatre fois par jour. J'aurais tant de plaisir à m'y remettre à genoux, tout pécheur que je suis! »

Sans aucun doute, plusieurs des grandes vérités philosophiques semées dans les écrits de Lamartine et formulées avec une si harmonieuse magnificence, particulièrement dans l'ode à lord Byron sur l'*Homme*, dans la *Mort de Socrate*, dans *Jéhovah* et *Novissima verba*, viennent des souvenirs de Belley. Sans cette éducation, il n'y aurait pas eu de *Méditations*, pas d'*Harmonies;* en d'autres termes, sans Belley Lamartine n'aurait jamais existé, puisque les *Méditations* lui ont ouvert l'avenir.

Dieu, la nature et les lettres ne faisaient pas oublier à l'écolier la maison de famille et les paysages de son enfance. Son cœur était à Milly, près des siens. Dans une de ses pièces de collège, écrite à l'insu de ses maîtres et adressée au rossignol qui venait chanter pendant la nuit sous sa fenêtre et qu'il écoutait avec délices, il demande au mélancolique oiseau s'il ne vient point des montagnes de la Saône, s'il n'a pas vécu dans le petit jardin paternel, et s'il n'a pas vu sous les arbres les chers visages de sa mère et de ses sœurs. La note de ce petit morceau est déjà personnelle et touchante ; c'est un premier essai de l'admirable poème où il célébrera la *Terre natale* et où on le retrouve avec ses plus belles qualités :

> Le vent, l'épine en fleurs, l'herbe verte ou flétrie,
> Le soc dans le sillon, l'onde dans la prairie,
> Tout m'y parle une langue aux intimes accents,
> Dont les mots entendus dans l'âme et dans les sens,
> Sont des bruits, des parfums, des foudres, des orages,
> Des rochers, des torrents, et ces douces images,
> Et ces vieux souvenirs dormant au fond de nous,
> Qu'un site nous conserve et qu'il nous rend plus doux.
> Là, mon cœur en tout lieu se retrouve lui-même,
> Tout s'y souvient de moi, tout m'y connaît, tout m'aime !

Au fond, malgré les caresses de la gloire, les flatteries du public et des femmes, l'entraînement de l'ambition et du pouvoir, Lamartine est resté campagnard, comme Virgile, ou si l'on aime mieux, grand seigneur terrien, aimant ses vignes, la chasse, les chevaux, les chiens, sachant boire son vin, pratiquant largement l'hospitalité, toujours plein d'une

bonté familière et prodigue pour les paysans qui l'approchaient. Nulle part il n'est plus aimable, plus original et plus heureux qu'au milieu de sa famille, dans ses résidences de Saint-Point ou de Monceau. Il y a là tout un côté de son caractère, trop peu connu et charmant, un Lamartine sans lyre à la main, et les pieds dans des sabots de noyer! On l'entrevoit dans sa correspondance et dans quelques fragments rustiques de *Jocelyn;* mais ses poésies les plus célèbres donneraient de l'auteur une idée tout à fait opposée.

Voici le *Commentaire* de l'*Harmonie* intitulée : *Bénédiction de Dieu dans la solitude.* Quoi qu'il en soit de l'exactitude matérielle de quelques détails, on aperçoit très bien, à travers ce tableau poétique, l'âme de Lamartine :

« Qui n'a pas senti les voluptés du retour dans le site où l'on a passé son enfance et dans les habitudes de sa première vie ?

« Je venais de vivre plusieurs années à l'étranger, dans d'autres lieux, dans d'autres mœurs, dans d'autres pensées. J'eus un congé en 1829, je revins pendant l'été à Saint-Point. Ma mère vivait et venait souvent habiter avec moi. Son âme, comme une journée d'été, s'embellissait des teintes du soir; sa piété était involontairement communicative; sa présence éclairait, vivifiait, sanctifiait la maison.

« Un jour, elle était assise sous un grand cerisier, dans le verger en pente, en face du petit balcon de bois que j'avais construit pour descendre de ma tour dans le jardin. C'était un dimanche, après vêpres. Mon enfant jouait à ses pieds avec des fleurs et des oiseaux que les petites filles du village lui avaient apportés; ma femme lisait à côté; sa mère, excellente femme, plus âgée que la mienne, tenait à la main sa Bible reliée en maroquin noir, que les Anglaises pieuses lisent pour toute distraction, les jours saints. A quelque distance, un groupe de deux ou trois petites filles du village regardait avec timidité les dames étrangères; les chiens couraient après les paons; la cloche de l'église carillonnait; le soleil, qui baissait vers la montagne, jetait sur la pelouse les ombres dentelées des noisetiers. Cette scène de famille, de campagne, de quiétude dans le bonheur, à l'ombre des murs du clocher, me pénétra profondément.

« Moi-même j'étais heureux : ma jeunesse avait passé ses amertumes ; mon cœur était plein sans déborder ; des perspectives douces s'entr'ouvraient devant moi ; ma famille paraissait avoir de longues années à vivre ; la renommée m'avait accueilli à mes premiers pas dans la poésie ; la diplomatie et la politique me promettaient, pour mon âge mûr, des occupations, des voyages, les exercices d'esprit nécessaires à mon activité. Ma fortune, modeste alors, me suffisait et au delà ; j'entrevoyais, après les emplois publics et les lettres, des années de paix, de contemplation, de moissons de cœur dans cette vie rurale, commencement et fin de toute heureuse vie.

« De ce sentiment de bonheur au sentiment de reconnaissance qui en reporte au ciel la bénédiction, il n'y a que le cri de l'âme. Ce cri sortit dans cet instant de la mienne, et je commençai ces vers devant ce groupe de ma mère, de ma femme, et au doux gazouillement de mon enfant. »

La fougue de la jeunesse, la dissipation des voyages, le tourbillon de la politique, les enivrements de la popularité, enfin les embarras d'une fortune croulante contrarièrent ces goûts primitifs et voilèrent ces croyances, mais sans les faire jamais renier. En somme, Lamartine est demeuré fidèle à l'éducation, aux maîtres, aux amis, au souvenir, et ce qui vaut infiniment mieux, à la religion de son collège de Belley ; le Dieu de sa mère et de son berceau fut le Dieu de toute sa vie et de sa tombe, comme il l'avait noblement souhaité et demandé dans l'une de ses plus belles *Méditations*. Ce Dieu fut mal servi pendant de longues périodes, mais il ne fut jamais insulté, jamais complètement oublié. C'est chose assez rare, parmi les grands littérateurs de ce siècle, pour qu'on la fasse remarquer.

II

Au sortir du collège, Lamartine hésita longtemps sur le choix d'une carrière. Volontiers il eût été soldat, mais sa famille légitimiste répugnait à le voir au service de Napoléon. Après avoir fait quelque temps partie des gardes du corps de Louis XVIII, par convenance plus que par enthou

siasme, il se décide pour la diplomatie, multiplie les démarches pour y entrer et y reste de 1820 à 1830. « Le poste de ministre plénipotentiaire à Florence, a-t-il écrit, aurait été pour moi l'idéal du bonheur terrestre. » Simple attaché ou secrétaire d'ambassade, il montra de précieuses aptitudes, mais n'eut à traiter directement aucune affaire importante. Cette situation eut cependant une grande influence sur sa vie par les relations qu'elle amena, par les loisirs qu'elle lui fit, par la vue qu'il put prendre des affaires et des hommes, et par de longs séjours en Italie. Son imagination poétique en profita d'abord, ensuite son goût pour la vie de famille.

Le succès inespéré des *Méditations*, en lui ouvrant la carrière diplomatique, lui avait permis d'épouser une Anglaise d'une rare distinction, Maria-Anna-Élisa Birch. Convertie du protestantisme, elle devint catholique fervente. On peut dire qu'elle a été la providence et l'ange du foyer de Lamartine, l'aimant passionnément, l'admirant sincèrement, voilant et atténuant discrètement ses fautes, prévenant ou corrigeant autant que possible ses écarts littéraires ou politiques, charmant sa gloire par des qualités aimables, et consolant sa détresse par un dévouement sans bornes. Hâtons-nous de dire que le poète eut toujours pour cette admirable compagne un amour digne d'elle, fait d'estime, de confiance et de respect. A son foyer, Lamartine est irréprochable ; non seulement le scandale n'en approche pas, mais la vertu, sous sa forme la plus gracieuse et la plus héroïque, l'embellit et le sanctifie jusqu'à la fin. On y chercherait vainement une Drouet.

L'auteur des *Méditations* et des *Girondins* s'est toujours regardé comme un homme fait pour l'action, pour les affaires et surtout pour la politique. Les vers ne lui paraissaient qu'un amusement de jeunesse, une distraction après des occupations plus graves. De bonne heure il est hanté par le rêve d'un grand rôle à jouer dans une révolution, d'une foule à maîtriser et à conduire ; et l'événement a justifié cette singulière prévision.

Tout n'était pas fatuité dans cette assurance. Celui qu'on

accusait de tourner, même lorsqu'il n'y a pas de vent, de siéger au plafond de la Chambre des députés, de vivre de musique et d'azur, n'est pas ce qu'on appelle vulgairement un esprit pratique; il n'est pourtant pas un esprit aussi chimérique qu'on veut bien le dire, encore moins est-il un esprit aveugle. V. Hugo, à la tribune, a été presque toujours grotesque, absolument privé de tact parlementaire et du sens des réalités; il a trouvé le moyen de faire rire même au milieu des angoisses du siège de Paris, où on le vit, en habit de garde national, promener son fameux canon. Lamartine, au contraire, a souvent fait preuve d'une admirable faculté d'intuition et d'assimilation. Semblable à ces oiseaux hygrométriques qui pressentent le moindre virement de l'air, il avait le sentiment de ce qu'on pourrait appeler l'âme populaire, de ses passions, de ses besoins, de ses désirs. Tandis que les doctrinaires et ceux qui se croyaient habiles se renfermaient dans quelques questions techniques ou dans les formules du parlementarisme et du pays légal, il suivait la poussée irrésistible qui emporte le monde. De là sa puissance; de la tribune de la Chambre, dans ses *Girondins*, dans son dicours de Mâcon, il s'adressait au pays; et sous cette parole harmonieuse le pays retrouvait ses préoccupations les plus chères embellies et agrandies. Quand il parlait de la France qui s'ennuie, des conservateurs-bornes, de la révolution du mépris, du besoin de liberté et d'égalité, du péril qu'il y a pour un gouvernement à ne s'occuper que du bien-être matériel et à négliger les âmes, il ne faisait que donner une formule brillante à un sentiment obscur mais profond. Dans l'ordre économique même, il fut plus d'une fois d'une singulière clairvoyance. Son discours sur l'établissement des chemins de fer prédit le développement prodigieux de ces voies nouvelles, et les défend contre M. Thiers qui n'y voit que des utopies. Contre M. Thiers encore et contre la droite, il défend les institutions de prévoyance, l'extension de l'enseignement primaire et du suffrage universel.

Ce qui acheva de rendre l'opposition de Lamartine redoutable à la monarchie de Juillet, c'est qu'il était sincèrement convaincu de la justice de ses demandes, de la nécessité des

réformes et de la marche providentielle de l'humanité vers une fraternité plus large. Arrivé à la Chambre avec sa renommée de poète, il eut d'abord peine à se faire prendre au sérieux; ses plus beaux discours sur les sujets les plus précis et les plus techniques étonnaient plus qu'ils ne persuadaient. A la fin pourtant, il fallut bien reconnaître dans cet orateur si magnifique d'images une incontestable puissance. C'était un peu tard.

L'idéal politique de Lamartine n'est autre que le développement du principe démocratique. Il faut bien avouer que beaucoup de ces idées triomphent aujourd'hui en bon et haut lieu. Il y a un demi-siècle qu'il écrivait :

« Que ce principe triomphe sous une république ou sous cette forme mixte de gouvernement qu'on appelle système représentatif, peu importe : c'est affaire de temps et de mœurs. Je n'ai pas un superstitieux respect pour telle ou telle de ces combinaisons des pouvoirs, et le mérite du pouvoir constitutionnel, à mes yeux, est surtout d'exister et d'être en rapport assez exact avec les nécessités d'une époque de transition, où il y a trop de liberté dans les désirs pour supporter la monarchie, et trop de monarchie dans les habitudes pour supporter la république. »

Au delà des formes changeantes des institutions, Lamartine aperçoit l'agitation sociale : « La charité politique de ceux qui gouvernent, de ceux qui possèdent, envers ceux qui souffrent, est non seulement un devoir de morale divine, c'est encore la seule, la souveraine habileté gouvernementale. La Révolution française a suscité bien des questions et les a bien ou mal résolues toutes. La question des prolétaires est celle qui fera l'explosion la plus terrible dans la société actuelle, si la société, si les gouvernements se refusent à la sonder et à la résoudre. »

Cette politique généreuse d'avenir et de liberté déconcertait les amis de Louis-Philippe, comme elle déconcerte les panégyristes de la monarchie de Juillet. L'oiseau bleu voyait plus clair et plus loin que les fourmis. M. Thureau-Dangin, malgré son hostilité flagrante, est bien obligé de convenir que les éclairs prophétiques ne manquent pas au milieu

de ces discours. On est confondu en relisant des pages écrites avant 1848, et où la chute du régime, l'avènement de la République, l'anarchie socialiste, l'Empire, et même l'invasion, sont prédits en termes d'une précision étonnante :

« Cette paix est-elle la paix ? Cet ordre est-il l'ordre ? Ne serait-ce pas une seconde Régence, pleine, comme la première, d'agiotages et de concussions ? Ne sera-t-elle pas suivie, comme l'autre, d'une révolution, non plus de raison, mais de démence, un débordement de démagogie irritée submergeant toutes les bases de la société, état, famille, propriété? Ou bien sera-ce une de ces décadences douces, une espèce de Capoue de la Révolution, dans laquelle une nation glisse, comme une prostituée, des bras d'un pouvoir corrupteur aux bras d'un pouvoir despotique, et s'endort dans un bien-être matériel pour se réveiller dans l'invasion ? »

Nous n'avons pas à raconter ce que fit Lamartine porté au pouvoir par la révolution de Février. Il est assez notoire qu'il rendit à la France et à l'Europe de précieux services, et c'est principalement à lui que la seconde République doit son renom de libéralisme honnête et religieux. On peut contester l'habileté de quelques-uns de ses actes, non les intentions, le désintéressement et l'honnêteté de celui qui les accomplit. Non seulement il ne s'enrichit point en passant aux affaires, mais il s'y ruina. On objecte qu'il préféra la gloriole à l'argent et qu'il se servait en servant le pays. Il y a du vrai dans ce reproche; mais il ne faudrait pas l'exagérer. Lamartine fut moins avide assurément que la plupart de nos hommes politiques ; il ne serait pas aisé de prouver qu'il fut plus vaniteux. A un moment donné il sut renoncer au pouvoir plutôt qu'à ses convictions. C'est déjà peu commun.

On célébrera toujours comme un exemple de courage civil et comme un des plus beaux triomphes de l'éloquence, la journée, l'heure héroïque du 25 février 1848, où son sang-froid et sa parole prestigieuse firent reculer le drapeau rouge et les flots plusieurs fois renouvelés de l'émeute. Cette circonstance exceptionnelle n'est pas la seule où Lamartine ait

été admirable, mais elle suffirait à immortaliser un homme politique, comme le *Lac* ou le *Crucifix* suffiraient à immortaliser un poète.

Lamartine n'accepta jamais la souveraineté brutale du nombre, ni l'athéisme politique ou même la neutralité religieuse. Il comprenait que Dieu doit être à la racine de tout devoir, de tout droit et de toute loi, comme principe, comme témoin, comme juge et comme sanction; sans cela tout croule. Le 19 décembre 1848, il disait au peuple : « Dieu seul est souverain, parce que seul il est créateur; parce que seul il est infaillible, seul juste, seul bon, seul parfait. Qu'il bénisse la Constitution! qu'elle finisse et commence par son nom! Qu'elle soit pleine de lui! qu'elle multiplie, qu'elle pacifie, qu'elle sanctifie le peuple français. »

En 1851, il écrivait en tête du *Pays* : « Toute civilisation qui ne vient pas de l'idée de Dieu est fausse. Toute civilisation qui n'aboutit pas à l'idée de Dieu est courte. Toute civilisation qui n'est pas pénétrée de l'idée de Dieu est froide et vide. La dernière expression d'une civilisation parfaite, c'est Dieu mieux vu, mieux adoré, mieux servi par les hommes. La prière est le dernier mot et le dernier acte de toute civilisation vraie. » Et, fidèle à cette théorie, pendant que les élections de 1848 préparaient des gouvernants à la France, Lamartine allait dans une petite église prier Dieu d'éclairer les électeurs, et de donner au pays des hommes capables de le conduire à la gloire et à la vertu.

III

Après avoir été patriote loyal dans le triomphe et l'apothéose, Lamartine fut d'une grandeur stoïque et d'une résignation chrétienne dans la chute. Cette fin de vie n'est pas suffisamment connue; si la renommée de l'écrivain n'y gagne guère, le courage et l'honneur de l'homme s'y déploient plus que jamais. Grâce au malheur, il montra ce qu'il y avait en lui de vaillance tenace; il connut ce qu'il y avait de tendresse au cœur de sa noble femme.

Après une jeunesse quelque peu besogneuse, il s'était vu en possession d'une opulente fortune, provenant en partie

d'héritages et de la dot de Mlle Birch, en partie du produit de ses livres. Mais ce grand prodigue dépensait avec la même insouciance son génie, son âme et son argent. On a beaucoup parlé du faste de son voyage en Orient; il aurait fallu insister davantage sur la magnificence de son hospitalité et sur ses aumônes. Sa main toujours ouverte donnait sans compter. S'il a manqué de prudence dans cette distribution, pas une parcelle de son or ne s'est écoulée par des voies méprisables; le vice n'a été pour rien dans sa ruine. L'avouerai-je? cette imprévoyance me semble préférable à l'économie bourgeoise de V. Hugo ou de M. Thiers.

Après avoir été maître de la France pendant trois mois, Lamartine se retirait avec plusieurs millions de dettes. Résolu à ne pas tromper des créanciers qui avaient eu confiance en lui, le poète se confine dans une modeste maison de faubourg, et pendant vingt ans, sans un jour de repos, il condamne son génie à un travail forcé d'improvisateur, de journaliste et de libraire :

« J'écris sur les décombres de mon propre foyer. J'écris, interrompu vingt fois par matinée, par des malheureux qui viennent s'informer si j'ai pu vendre hier assez pour les faire vivre demain. »

Le 1er juillet 1852, il confie à un ami cette plainte résignée : « Tout va ici à la suprême misère : la gelée, la grêle hier grosse comme des pommes, la pluie tous les jours, les huissiers toutes les semaines! Et plus une action, plus un abonnement! Frère, il faut payer! c'est-à-dire : il faut mourir! Je suis poursuivi, menacé, accablé. Et qui pis est, on m'enlève mon crédit depuis qu'on sait que sérieusement je veux vendre mes biens. Je m'enterre comme un sanglier, — mais sans défense! »

Dans sa poignante détresse il savait encore refuser deux millions que lui offrait l'empereur Napoléon III sur sa cassette personnelle, ne voulant point d'un salut qui semblait entacher l'honneur.

Le 9 janvier 1861 il écrit de Monceau à M. de Chamborant : « Cher ami, enfin voilà la table déblayée de 500 lettres et de 500 comptes, arriérés depuis deux mois d'angoisses.

Il me reste une journée pour répondre à mes amis; le cœur vous présente le premier à la mémoire.

« Ma femme et Valentine vont mieux, sans que la convalescence soit bien caractérisée. La première est aujourd'hui à Lyon entre les mains des médecins. Quant à moi, j'ai une névralgie d'estomac et de tête, suite de dix ans de surexcitations, de chagrins et de travaux. Mais le ciel m'est témoin que ce qui m'inquiète le moins en moi, c'est moi. Je serais, je pense, ravi d'être endormi sous une touffe d'herbe quelconque, pourvu que ce ne soit pas de l'herbe du *Père-Lachaise*, à l'odieux murmure des articles nécrologiques, des discours funéraires et des éloges académiques, que le diable emporte ! J'en ai assez de la vie !

« Mes affaires futures sont en bonne perspective, mais en triste présent; pas le sol comptant, mille mains tendues à ma porte, une arrière-garde d'huissiers toutes les fins de mois, et des *millions* à distance : voilà le bulletin ! Quelques rares amis que la mort élague : voilà la consolation.

« Je déménage ces jours-ci le pauvre Milly, vendu pauvre prix, pour faire face aux expropriations menaçantes. Mon berceau, celui de ma sœur, le lit de ma mère viennent d'arriver ici, dans la cour. Dieu veuille qu'ils n'en sortent pas pour l'encan ! Sauvez donc des patries de l'anarchie et de la guerre étrangère, voilà la récompense : un foyer vendu et perdu, juste retour de tant de foyers défendus ! J'ai l'âme navrée; mais il faut travailler comme si de rien n'était, pour sauver ceux de mes braves et pauvres créanciers et de leurs familles. »

Notons à la même date cette triste prédiction que Lamartine devait si fréquemment et si inutilement répéter : L'unité italienne, que vous faites, amènera l'unité allemande qui vous écrasera !

« Je ne vous dis rien de la politique étrangère, que ce que je vous ai dit le 29 novembre 1858 : Nous allons doucement à la chute du *Niagara*. Dans deux ans, sauve qui peut ! Le carbonarisme extérieur mène inévitablement à la démagogie socialiste. Je ferme les yeux pour ne pas voir, faites-en autant. Comment l'empereur ne prend-il pas enfin un généreux repentir et ne secoue-t-il pas sa crinière de lion, par laquelle

les Anglais et les Piémontais le conduisent à sa perte? La bombe d'Orsini est-elle devenue la boussole du monde?

« Adieu, à revoir, dès que les santés nous permettront de quitter le nid pour la branche. »

Sous le titre de : *Lamartine inconnu,* M. de Chamborant a publié, l'an passé, un livre plein de chiffres et d'émotion. Après l'avoir parcouru, on approuve de toute sa raison et de tout son cœur ces belles paroles que M. d'Esgrigny adressait à l'illustre vieillard dans un moment où ce rocher de Sisyphe semblait devoir l'accabler; on était à la fin d'octobre 1865 :

« Mon cher ami, votre lettre m'a fait peine et mal. Comment, ce serait là l'issue de tant d'années de luttes énergiques, d'un labeur infatigable !

« Je vous suis depuis longtemps avec anxiété dans ce combat si triste, mais que je voudrais faire voir de près à l'univers, ne fût-ce que pour lui révéler ce que vous y avez mis de force de caractère, de ressources d'esprit, d'indomptable courage, de douloureux efforts. Qui ne vous a pas vu ainsi à l'œuvre ne vous connaît pas. Il y a vingt ans que tout autre eût succombé. Vous avez souvent passé si près de l'écueil que j'en tremblais, mais toujours vous l'évitiez par une manœuvre inespérée; et maintenant vous me dites que la mauvaise heure approche ! Vous m'avez tellement habitué à compter sur vous que j'ai peine à me faire à cette idée; j'attends encore l'inattendu. Avec quel bonheur j'en saluerais l'heureuse nouvelle !

« Si vous succombez, vous pourrez du moins être fier devant vos créanciers, comme devant vous-même, en leur montrant tout ce que vous avez fait pour les satisfaire; ce seraient les derniers des hommes, s'ils n'en étaient frappés de respect. Il faut qu'ils comprennent, ils comprendront, je n'en doute pas, qu'ils doivent s'en remettre à vous du soin de leurs intérêts, qu'ils ont dans vos loyaux efforts la meilleure des hypothèques, qu'ils doivent accepter vos conditions et non vous en faire, que troubler vos travaux, c'est tarir leurs créances.

« Hélas ! les choses sont plus fortes que les hommes les plus forts, et ce n'est pas un tel soir que présageait votre

matin. Mais c'est encore une grande et bonne chose que de pouvoir se dire qu'on a fait tout ce qui était humainement et surhumainement possible pour vaincre. Il y a de pires défaites; elles n'étaient pas possibles pour vous... »

C'est dans le sentiment de l'honneur et du devoir, dans l'héroïque dévouement de sa femme, dans la religion surtout, que Lamartine puisa le courage de poursuivre vingt ans cette écrasante et impossible tâche. La mort vint enfin délivrer celui qui ne se résignait à vivre que par soumission à la Providence.

« Quant à moi, je serais mort mille fois de la mort de Caton, si j'étais de la religion de Caton; mais je n'en suis pas; j'adore Dieu dans ses desseins; je crois que la mort patiente du dernier des mendiants sur sa paille est plus sublime que la mort de Caton sur le tronçon de son épée. Mourir, c'est fuir! On ne fuit pas.

« Caton se révolte, le mendiant obéit : obéir à Dieu, voilà la vraie gloire!

« Si la vie est un don, il faut la savourer jusqu'à la fin, comme un bienfait quelquefois amer, mais enfin comme un bienfait; et si elle est un supplice, il faut la subir comme une mystérieuse et méritoire expiation de nos fautes. »

Loin de se regarder comme un homme de génie infaillible et impeccable, il proclamait très haut que les plus grandes intelligences sont soumises, aussi bien que les plus humbles, à la loi morale : « Le génie par lui-même n'est rien moins qu'une vertu; ce n'est qu'un don, une faculté, un instrument : il n'expie rien, il aggrave tout. Le génie mal employé est un crime plus illustre; voilà la vérité. »

A la fin de sa vie, il a écrit son livre des rétractations, et plus d'une fois il s'est jugé sévèrement : « J'ai été indigné contre moi-même en relisant ce matin la dernière page lyrique des *Girondins*, et je conjure les lecteurs de la déchirer eux-mêmes, comme je la déchire devant Dieu et devant la postérité. » Et, pour conclusion de cet examen de conscience, il ajoutait ces belles et touchantes paroles : « Je m'humilie, je me repens et j'espère. »

Le grand poète n'attendit pas l'heure suprême pour reprendre les pratiques religieuses, négligées pendant sa vie brillante et agitée, et pour mettre en harmonie ses croyances et sa conduite. Dieu vint consoler son isolement; son intelligence, déjà voilée par les ombres de la mort, s'illumina tout à coup de clartés supérieures à celles qui avaient ébloui le siècle. Cette fin parfaitement chrétienne est un bienfait que n'ont pas obtenu ou qu'ont refusé un trop grand nombre de ses rivaux en poésie et en politique. Elle efface bien des faiblesses et jette sur cette gloire humaine une espérance divine. En louant Lamartine, on n'est pas invinciblement importuné par ces terribles paroles de saint Augustin, parlant des grands hommes qui n'ont pas servi Dieu : « On les vante où ils ne sont plus, on les tourmente où ils seront éternellement. »

Terminons en transcrivant ces paroles, que l'on peut considérer comme la profession de foi du noble vieillard : « Le christianisme a été la vie intellectuelle du monde depuis dix-huit cents ans, et l'homme n'a pas découvert jusqu'ici une vérité morale ou une vertu qui ne fussent contenues en germe dans les paroles évangéliques.

« J'ai été élevé dans son sein. J'ai été formé de sa substance. Il me serait aussi impossible de m'en dépouiller que de me dépouiller de mon individualité. Et, si je le pouvais, je ne le voudrais pas : le peu de bien qui est en moi vient de lui et non de moi. »

C'est toute la conclusion de ce travail.

ÉT. CORNUT.

ALASKA

LE PAYS — UN VOYAGE DE PÉNÉTRATION

(Premier article)

I

Le territoire d'Alaska, cédé par la Russie aux États-Unis en 1867, se compose d'une partie continentale et de nombreuses îles, dont les plus importantes sont les îles Aléoutiennes. La région continentale s'étend entre le 141e et le 168e degré de longitude ouest de Greenwich, et entre le 59e et le 71e degré de latitude nord. Le territoire mesure en longueur environ 900 milles (1 448 kilomètres), sur une largeur de 1 100 milles (1 770 kilomètres). Le contour côtier présente un développement de 4 200 milles (6 758 kilomètres) ; il atteint le chiffre de 26 000 milles (41 234 kilomètres), si l'on fait entrer en ligne de compte les douze cents îles et plus qui forment une ceinture à la péninsule alaskienne. La superficie totale du pays est de 541 409 milles carrés (1 402 195 kilomètres carrés) : c'est environ deux fois et demie la surface de la France.

Si quelques-unes de ces notions et d'autres que nous aurons à présenter n'étaient pas en parfait accord avec celles qu'on trouve chez plusieurs géographes modernes, en particulier M. Élisée Reclus, on voudra bien se rappeler nos courses incessantes à travers tout le pays durant plus de six années, nos relations personnelles avec M. Mc Grath, chargé en 1891 d'établir la ligne de démarcation entre l'Alaska et les États canadiens, les observations que nous avons faites, d'accord avec le gouvernement américain, pour la rédaction des cartes de ses nouvelles possessions.

Au centre de cette vaste contrée coule le fleuve Yukon, dont le bassin comprend presque tout l'Alaska. Les principaux affluents du grand fleuve sont eux-mêmes des fleuves immenses. Une multitude considérable de lacs, dont la lon-

gueur varie de 30 à 160 kilomètres, des ruisseaux et des torrents sans nombre viennent encore lui apporter leurs eaux et font de l'Yukon un des plus puissants fleuves du monde. On ne connaît pas exactement sa longueur : les uns la portent à 4 000 kilomètres, d'autres à 4 500. Prenant sa source dans une suite de lacs alimentés par les neiges fondantes, il est navigable dans tout son parcours et forme ainsi la grande voie de communication pour tout l'Alaska, tant qu'il n'est pas gelé; même alors, c'est une route splendide ouverte aux traîneaux.

La ligne de partage des eaux entre les sources du Yukon et Lynn Canal, nom donné au golfe étroit qui s'enfonce dans les terres au nord de Juneau, est formée par un massif triangulaire de montagnes, au centre duquel s'étend un plateau. Deux des flancs de cette pyramide tronquée regardent le sud-est et le sud-ouest, l'autre le nord. C'est du pied du versant septentrional que sort le Yukon. Les torrents qui descendent du côté sud se réunissent en quatre rivières, tributaires de Lynn Canal : elles portent le nom de Chilkat, Tayé, Tayé-Tsonke, Chilkoat.

Le climat n'est pas à beaucoup près le même dans toutes les parties de l'Alaska. A Sitka, capitale politique de l'Alaska sous le gouvernement des Russes, il pleut 285 jours par an, et c'est à peine s'il gèle. A Nukorloyet, près du confluent du Tanana et du Yukon, pendant l'hiver 1887-1888, rapporte le P. Ragaru qui y séjourna, le froid se fit sentir vers la fin de septembre. Au milieu d'octobre, le thermomètre descendit à 0° centigrade; le 25, à — 11°. Deux jours après, le Yukon était gelé, malgré un courant de 8 à 10 kilomètres à l'heure. Le 4 novembre, la neige tombe, puis le thermomètre descend à — 20°, — 25°, — 30° — et — 35° 1/2. Le 21 novembre, le temps se radoucit, la neige recommence à tomber et couvre le sol d'une couche de 40 centimètres. Après quoi, reprise du froid, et pendant quatre semaines le thermomètre marque de 32° à 49° centigrades au-dessous de zéro. En janvier, un temps glacial de — 49° à — 46° alterne avec un temps plus doux : — 10° à — 30°. A la fin de ce mois, nous eûmes — 50° et même — 50° 1/2.

Avec une telle température, il n'est pas étonnant que la glace dans les fleuves atteigne une épaisseur de 2 ou 3 mètres, et même davantage.

Dans cette région du Yukon, dont Nulato (65° latitude N., 158° longitude O. de Greenwich) est le centre, septembre est assez tempéré. Avec octobre commence l'hiver. En décembre et janvier, le thermomètre tombe à 40°, 50° centigrades et plus au-dessous de zéro. La neige s'entasse parfois en une couche de 1 m. 20 de profondeur.

Sur le bord de la mer, au cap Vancouver, le froid moyen pendant l'hiver, disent les trafiquants, serait seulement de — 25°. L'absence de froids excessifs dans ces régions, en dépit de leur situation septentrionale, est due à l'influence du courant chaud qui part des côtes du Japon. Ce courant se heurte à l'extrémité ouest des îles Aléoutiennes et s'y divise en deux branches. Celle du nord empêche les glaces arctiques de descendre au sud, et celle du sud modifie complètement le climat de tout le littoral du Pacifique. Cependant le froid est moins pénible sur les rives du Yukon qu'à son embouchure et sur les côtes voisines, parce qu'on s'y trouve abrité contre les grands vents de mer.

A l'embouchure du Yukon, la longueur des jours est à peu près celle de Saint-Pétersbourg et de Tobolsk. Le jour le plus long, en été, est de vingt heures, et le plus court, en décembre, de trois heures et demie. Il est vrai qu'à Barrow, à l'extrémité nord de l'Alaska, le soleil reste trois mois entiers au-dessus de l'horizon. Dans la région voisine de Nukorloyet et de Nulato, on jouit des aurores boréales depuis le mois d'octobre jusqu'au mois de mai, quand le ciel est sans nuage. D'abord, on voit se former au-dessus de l'horizon un immense tiers de cercle, sombre, presque noir. Bientôt le contour s'éclaire, puis çà et là jaillissent de ce cercle, se dirigeant vers l'étoile polaire, des traînées lumineuses semblables à des fusées. D'autres en émergent à leur tour et s'élancent dans le firmament, qui s'illumine de plus en plus. Alors toutes ces bandes étincelantes se mettent à rouler sur elles-mêmes, le sommet au pôle et la base dans le cercle sombre : c'est un immense déroulement de spirales de feu.

Après dix minutes ou un quart d'heure, tout rentre dans l'obscurité. Puis, soudain, d'autres fusées partent du cercle sombre, la féerie recommence, et avec ces alternatives, se prolonge des heures entières.

La vallée du Yukon, couverte de neige pendant une grande partie de l'année, est marécageuse. La chaleur de l'été n'a pas d'autre effet que de favoriser la rapide croissance du gazon et des mauvaises herbes où pullulent des nuées de moustiques et de mouches noires, plus dangereuses encore. Ces insectes sont parfois en si grand nombre que le jour en est obscurci. Les missionnaires jésuites ont tenté les premiers la culture des légumes, et lorsque les pluies d'été ne sont pas trop abondantes, on peut récolter quelques pommes de terre, choux, navets, salades. Aux mois de mai, juin, juillet et août, comme le soleil disparaît très peu sous l'horizon, il n'y a pas à craindre de gelée, et la continuité de ce soleil débile compense en partie les intermittences d'un soleil plus fort. Mais le blé n'arrive guère à maturité dans la vallée du Yukon. Ailleurs il serait certainement possible de le cultiver. Ainsi, sur les bords du lac Labarge, quel ne fut pas mon étonnement de trouver, dans une de mes courses, une demi-douzaine d'épis de blé presque mûrs ! Sans doute, quelque voyageur s'était arrêté en cet endroit l'année précédente, et avait laissé tomber ces grains.

Les montagnes qui bordent le fleuve sont couvertes d'épaisses forêts. Elles fournissent en abondance du bois de chauffage, en particulier de ce bois de bouleau qui brûle encore vert, et quantité de gibier. Sur la côte, il n'en est pas de même. Le pays qui entoure Saint-Michel est d'origine volcanique. Chaque éminence est un volcan éteint. Le sable de la grève est fait de lave pulvérisée. Tout près de Saint-Michel, un ancien cratère forme la cuvette d'un lac splendide, seul endroit de ces parages où l'on trouve de l'eau douce. Évidemment un tel sol ne produit pas d'arbres ; autour d'Andreoski s'élèvent cependant quelques arbustes rabougris. Par bonheur, d'immenses quantités de bois sont poussées au rivage par les diverses branches du Yukon et les eaux du Kuskokwim. Les gens du pays harponnent les

plus grosses pièces et les mettent en pile hors de l'atteinte de la marée. On voit de ces piles se dresser sur tout le contour du golfe de Norton.

La quantité de poissons des fleuves de l'Alaska est prodigieuse : c'est la nourriture presque unique de milliers d'Indiens et de leurs chiens. Les Indiens mangent souvent le poisson gelé sans le cuire. Quand on voyage par un froid de 40° centigrades au-dessous de zéro, cette nourriture réconfortante et réchauffante est absolument nécessaire : le missionnaire doit s'y habituer. Les indigènes se servent pour la pêche de filets solides, faits très habilement avec des tendons d'animaux; et ils se livrent à cet exercice, non seulement l'été, mais encore l'hiver, rompant la glace des cours d'eau et y enfonçant leurs filets : aussi, en toute saison, ils peuvent avoir du poisson frais.

L'ours abonde dans l'Alaska : le noir, très recherché pour sa fourrure, le brun et le cendré ou tacheté; ce dernier est féroce et terrible, car il grimpe sur les arbres comme un chat. Blessé, il saute sur le chasseur. Aussi est-il plus sûr de le tirer avec des balles explosibles, avec lesquelles on est presque certain de le tuer ou de le mettre hors d'état de nuire. Le caribou, cerf de la grosseur d'un bœuf, se rencontre beaucoup aussi dans le pays. Sur les bords du Tanana, nous avons vu quantité de chevreuils, cerfs, castors, porcs-épics, lynx, loutres, martres et rats musqués.

Une des grandes ressources des habitants du littoral, ce sont les phoques et les baleines blanches. L'huile de phoque leur sert de combustible interne pour entretenir la chaleur vitale; la peau leur fournit de chauds vêtements et une couverture imperméable pour leurs petites barques ou *baidarkas;* les intestins sont employés à la confection de carreaux qui ferment leurs fenêtres et de cabans aussi résistants à la pluie que légers; les os leur donnent des armes de chasse, des patins de traîneau, et quand le bois manque, de quoi faire du feu.

La population indigène de l'Alaska peut se partager en cinq groupes : 1° Les *Eskimaux* habitent la partie la plus avancée de la péninsule (Nuzikak), depuis les îles Aléou-

tiennes jusqu'à l'embouchure du Mackenzie. Ils s'étendent à une profondeur de deux à trois cents milles dans l'intérieur du territoire, le long du fleuve Yukon, et remontent le Kuskokwim jusqu'au village du *Corbeau*. A eux seuls, ils surpassent en nombre tous les Indiens du territoire pris ensemble. Leur langue, le malamoute, est une, quoique divisée en plusieurs dialectes. On la parle sur toute la côte, de la baie de Nushagak au golfe de Kotzebue. Elle est également en usage sur la côte orientale de la Sibérie et dans les îles voisines. L'opinion des indigènes est que jadis la Sibérie était reliée à l'Amérique boréale, et leurs traditions renferment un grand nombre de récits à ce sujet. Quelques ethnographes veulent rattacher ces Eskimaux à la race groënlandaise par une affinité de langage : or, d'affinité de langage, il n'y en a pas. On a pris la peine d'étudier et de comparer tous les mots allégués ; si parfois les sons présentent quelque analogie, les significations sont entre elles comme blanc et noir. Au contraire, la prononciation, la construction, le sens des mots, dans la langue parlée par les Eskimaux d'Alaska, ont des ressemblances très frappantes avec la langue en usage dans le nord du Japon[1].

2° Les *Tinnits* occupent le pays compris entre Kiosoreffsky (mission catholique de Sainte-Croix) et le Fort Yukon, entre le village du *Corbeau* et la petite tête du Kuskokwim, la région qui longe le Kuryukuk jusqu'à vingt-cinq milles en deçà de Nulato, et la moitié du cours du Tanana. Ce sont des Indiens des Montagnes Rocheuses, avec leur physionomie, leurs coutumes, leur langue propre.

3° *Les Hommes du bâton* ou *des bâtons (Stick Indians)*, une autre race d'Indiens qu'on retrouve aux Montagnes Rocheuses, habitent la partie du Yukon comprise entre le Fort Yukon et les sources du fleuve, de plus la moitié du cours supérieur du Tanana.

4° Si du Fort Yukon on remonte la rivière des *Porcs-épics*

1. Que faut-il conclure de là ? — Que les Eskimaux d'Alaska ne sont pas des Groënlandais pur sang. Ils pourraient être des Groënlandais croisés avec des Kamtchadales, famille essentiellement asiatique. C'est l'opinion de M. de Quatrefages : *Introduction à l'histoire des races humaines*, p. 434-436. (*N. de la R.*)

jusqu'au Mackenzie, on rencontre une autre tribu d'Indiens originaire des Montagnes Rocheuses.

Ces quatre groupes d'indigènes parlent chacun leur langue. Mais ces dialectes, bien que différents, présentent entre eux, non moins qu'avec d'autres idiomes parlés aux Montagnes Rocheuses, des ressemblances de génie et de structure ; aussi les indigènes d'un groupe apprennent-ils assez facilement la langue d'un groupe distinct du leur.

5° Les *Thlinkits* du midi de l'Alaska et les *Haïda* ont un idiome entièrement distinct. Leurs coutumes, leur pratique de brûler les morts, leurs *Totoms*, idoles auxquelles ils rendent un culte, leur façon de sculpter la pierre et le bois, les débris de porcelaine et d'antiques idoles que l'on trouve çà et là dans le sol, les traits de leur visage, en particulier la forme des yeux, leur prononciation gutturale : tout cela donne lieu de croire qu'ils viennent de la côte inférieure de la Sibérie, et qu'ils appartiennent à la famille mongolique.

Quel est le chiffre de la population indigène de l'Alaska ? Il est difficile de le préciser. On connaît d'une manière certaine plus de 20 000 Indiens. Sur le littoral, de la presqu'île d'Alaska au détroit de Behring, on rencontre, tous les dix ou quinze milles, des villages dont chacun compte de cinquante à trois cents habitants. Autour de Anvik, j'ai visité quarante villages jusqu'alors à peu près inconnus aux blancs.

Pendant leur occupation de soixante à soixante-dix années, les Russes avaient, en dehors de Sitka, leurs principales stations dans les îles et sur quelques points de la côte. Ils n'ont jamais pénétré dans les terres, excepté le long du Yukon où la pêche au saumon est si abondante. Le commerce des fourrures était aux mains des Indiens de l'intérieur, qui apportaient, à chaque saison, à Saint-Michel, les peaux d'ours, de castors, de martres, et retournaient dans leurs villages après avoir fait leurs emplettes. Cette rencontre occasionnelle avec les Russes n'a pas exercé, comme aux îles Aléoutiennes, une influence appréciable sur les us et coutumes, non plus que sur la langue des Indiens de l'intérieur. Seuls, les métis — et ils sont peu nombreux — savent quelques mots de russe. On ne parle russe, et encore est-

ce un patois corrompu, que dans les îles Aléoutiennes et à Sitka.

La Compagnie de la baie d'Hudson avait fondé des établissements, principalement sur les bords du Yukon. Depuis l'annexion aux États-Unis, la Compagnie commerciale des fourrures d'Alaska, dont le siège est à San Francisco, lui a succédé. Chaque année, un *steamer* part de San Francisco, au mois de mai, et apporte en juin à Saint-Michel les provisions pour l'année. Saint-Michel est situé sur les bords de la mer, dans l'île du même nom, à 150 kilomètres au nord de l'embouchure du Yukon. De là, les provisions sont transportées sur de petits *steamers* et distribuées tout le long du fleuve, soit dans les divers magasins de la Compagnie ou *stores*, soit directement à ses agents.

En fait de blancs, on rencontre encore, tantôt isolés, tantôt par camps, des mineurs de différentes nationalités, surtout américains ou anglais, à la recherche de l'or. L'or se trouve particulièrement mêlé au sable de plusieurs cours d'eau, vrais Pactoles qui abondent en Alaska. Les mineurs s'en vont donc de rivière en rivière. Quand le bruit court qu'en tel endroit *la mine paye bien*, aussitôt pleut une nuée de chercheurs. Mais ces aventuriers ne font guère de grosses fortunes ; ils ont à payer fort cher les provisions fournies par les *stores*. La farine coûtera 90 francs les 100 livres ; un mouchoir de poche, d'une valeur de 25 centimes à San Francisco, sera payé 2 fr. 50. Aussi les bénéfices sont pour les marchands. Beaucoup de mineurs, venus de Juneau avec leurs provisions au printemps, préfèrent, après avoir travaillé tout l'été, retourner passer l'hiver à Juneau.

II

Tel est le pays où nous mîmes le pied pour la première fois en 1886, et que, depuis, nous n'avons cessé d'habiter. Il n'existe pas de trace qu'un prêtre catholique y ait pénétré avant 1877. Aucun voyage scientifique n'y avait non plus été accompli d'une façon méthodique et complète, lorsqu'en cette année 1877, Mgr Seghers, évêque de Victoria, dans l'île de Vancouver, visita une partie de l'Alaska, qui était sous sa

juridiction ecclésiastique. Le vaillant évêque-missionnaire y séjourna pendant l'hiver et le printemps de 1877-1878, acquit la connaissance du pays et partit en promettant aux Indiens de leur envoyer des prêtres. Mais, en débarquant à San Francisco, il apprend qu'il vient d'être nommé coadjuteur, avec droit de future succession, de Mgr Blanchet, archevêque de Portland, dans le territoire de l'Orégon. Bientôt il montait sur le siège de Portland. Cependant il n'oubliait pas les populations déshéritées de l'Alaska. En 1884, il partait pour l'Europe, à la recherche de missionnaires. En même temps il nourrissait un autre dessein. Arrivé à Rome, il se jette aux pieds du Souverain Pontife, et le supplie de lui rendre son petit diocèse de Vancouver avec le soin d'évangéliser les Indiens. Léon XIII ne put retenir des larmes d'admiration devant tant d'abnégation et de zèle, et accorda à Mgr Seghers l'objet de sa demande. Il fut donc transféré de Portland à Victoria avec le titre d'archevêque-évêque, et, en témoignage de haute estime, recevait du Souverain Pontife le pallium. De nouveau, il se mit en quête de missionnaires. Enfin, en 1886, il obtenait du Supérieur de la Mission des Montagnes Rocheuses, confiée à la Compagnie de Jésus, deux Pères qui l'accompagneraient en Alaska. L'un se nommait le P. Aloïse Robaut, j'étais l'autre. Un domestique, qui travaillait depuis trois ou quatre ans dans nos missions, Frank Fuller, s'offrit à venir avec nous.

Deux routes s'ouvraient devant nous pour pénétrer dans le cœur de l'Alaska : ou partir de San Francisco, et contourner la péninsule pour atteindre par mer l'embouchure du Yukon, ou bien aller directement de Victoria chercher les sources du fleuve. A son voyage de 1877, Mgr Seghers avait pris la première voie. Cette fois, il choisit l'autre. Cela pour deux raisons : d'abord le détour par San Francisco demande un mois de voyage, tandis que de Victoria aux sources du Yukon le chemin est en droite ligne, et n'a guère que 900 milles qu'on peut franchir en treize jours. Le transport à travers la chaîne de montagnes et les torrents ne manque pas, il est vrai, de difficultés et même de dangers ; mais le fleuve une fois atteint, le descendre est chose aisée, même

agréable. Au contraire, bien que l'embouchure du Yukon soit d'un accès facile, naviguer contre le courant ne laisse pas d'être long, fatigant et pénible. Surtout, le prélat voulait visiter des régions nouvelles, un sol encore vierge ; il espérait trouver des peuplades qui n'avaient entendu aucun missionnaire d'aucune religion.

Nous quittâmes Victoria, le mardi 13 juillet 1886, en route pour Juneau. Un *steamer* très confortable ; pour compagnons, des touristes qui vont promener leurs loisirs et aussi leur ennui sur les côtes de l'Alaska ; un temps splendide : tout donnait à la première partie de notre voyage plutôt l'air d'une partie de plaisir que d'une expédition de missionnaires. Pendant la traversée, le bateau a deux arrêts de quelques heures. Le premier est au Fort Wrangel, à la hauteur de l'archipel du Prince de Galles. Ce fort était jadis occupé par la Compagnie de la baie d'Hudson ; aujourd'hui il n'y a plus de fort, mais quelques *settlers* blancs s'y sont établis depuis qu'on a découvert des bancs de sable aurifère. Il y a une centaine d'Indiens, mais pas de prêtres pour s'occuper d'eux. Un prêtre de Vancouver y avait résidé pendant deux ans et construit une église : il est maintenant à Juneau, et les bâtiments qu'il a élevés sont en ruine.

Le deuxième arrêt est à l'île de Douglas. Il y a là une mine d'or qu'on exploite et un moulin qui fait mouvoir 128 pilons à écraser le minerai. Le quartz aurifère réduit en sable est lavé, puis traité chimiquement dans d'immenses cornues. C'est, dit-on, un des établissements les plus importants du monde pour l'extraction de l'or.

De là, l'*Ancon*, notre bateau, nous porte à Juneau. Juneau City, qui a remplacé Sitka comme capitale de l'Alaska depuis l'annexion aux États-Unis, existe depuis vingt ou vingt-cinq ans ; mais il y a seulement une dizaine d'années qu'elle est devenue un centre de quelque importance. C'est à cette époque que les mineurs commencèrent à affluer en Alaska. Juneau s'élève sur les bords du bras de mer, au pied d'une montagne tout étincelante de glaciers. L'emplacement où la ville se bâtit était un bois de sapins : on a coupé ces arbres à un ou deux pieds du sol (en Amérique on n'a pas toujours le temps de déraciner les arbres), et des maisons se montrent

çà et là au milieu de ces troncs coupés. Les cabarets abondent et les lieux de plaisirs aussi. La plupart de ces mineurs posent fièrement pour n'avoir pas de religion, et n'ont pas plus de morale ; ils ne jurent que par Ingersoll, le célèbre impie américain. Plusieurs personnes s'offrent à nous accompagner : nous n'acceptons qu'un Canadien français, Antoine Prévôt.

Le mardi 19 juillet, à sept heures du soir, nous quittons Juneau. A mesure qu'on avance, les rives se resserrent et forment le canal de Lynn. On en dit les bords très pittoresques : des falaises aux cimes dentelées, flanquées de glaciers énormes, se dressent de chaque côté comme des murailles étincelantes. Mais la nuit ne tarda pas à nous envelopper. A l'extrémité nord, le canal est divisé par deux îlots, appelés Chilcat et Chilcoot. Sur le premier, nous voyons les anciens campements des Indiens *Chilcats*. De là partait le sentier qui traversait la montagne, et par où ils se rendaient sur les bords du Tanana, pour acheter des fourrures aux Indiens de l'intérieur. On suit maintenant une direction différente : on part de Chilcoot pour atteindre les lacs d'où sort le Yukon. Aussi les *Chilcats* ont-ils complètement abandonné leur ancien village pour en bâtir un nouveau à Chilcoot. Ils gagnent largement leur vie, en servant de porteurs aux blancs.

Nous arrivons à Chilcoot à six heures et demie du matin. Le capitaine Carroll a l'amabilité de nous conduire lui-même à terre et de nous recommander à la bienveillance du prêcheur protestant. Peu après, le *steamer* repartait et nous restions à terre pour commencer notre vie de missionnaires explorateurs. Le prédicant avait promis de nous fournir de bons guides et de bons Indiens. Il fit son possible pour qu'aucun sauvage ne nous offrît ses services ; nous réussîmes cependant à en engager quelques-uns. Nous partons enfin en canot du village des *Chilcoots*, et bientôt nous atteignons l'embouchure d'un petit cours d'eau appelé Tayé. Là, nous faisons la rencontre d'un brave Irlandais, M. Healy, garde des magasins, ancien shériff. Mais le lendemain matin, au moment de partir, révolte de nos Indiens. Les *Chilcoots*, qui ont pris le monopole du portage, en profitent pour extor-

quer le plus d'argent possible à tous ceux qui traversent le pays. Le marché conclu avec eux était de 12 dollars par 100 livres de bagages ; maintenant, ils prétendent en recevoir 13. Le chef exige double paye pour lui-même, l'une parce qu'il commande la caravane, l'autre parce qu'il prend soin des voyageurs, quoiqu'il ne porte rien. Ils menacent d'user de violence, et il faut céder.

Le samedi 24 juillet, à dix heures du matin, la caravane se met en marche. Elle est assez nombreuse. Deux troupes de mineurs se sont jointes aux missionnaires : ce qui fait dix blancs et une soixantaine d'Indiens, chargés chacun de cent livres de bagages. Nous avons revêtu le costume des mineurs : chemise de couleur passée par-dessus nos habits et enfoncée dans nos pantalons, grandes bottes en caoutchouc montant au-dessus des genoux, foulard autour du cou. Une flottille de canots transporte la plus grande partie de nos bagages pendant près de 8 milles, mais nous avançons à pied. C'est d'abord le passage à gué d'un affluent du Tayé, où l'eau arrive jusqu'aux genoux ; puis le passage en barque du Tayé lui-même, cinq fois répété. De bonne heure, dans l'après-midi, nous établissons notre premier campement ; nous disons adieu à nos canots et nous nous endormons d'un profond sommeil. Le lendemain, double passage de la rivière. Le premier est assez rude : le torrent bouillonne, écume, gronde. Sous nos pieds chaussés de bottes en caoutchouc, roulent le sable et les galets. Enfin nous atteignons l'autre bord, où nous nous séchons en quelques minutes. Puis vient l'autre passage. Nous sommes à l'entrée d'une gorge où se précipite, avec une rapidité de 12 milles à l'heure, le Tayé, large en cet endroit de plus de 50 pieds. Les Indiens forment une chaîne, se tenant par la main, et s'avançant sur une ligne qui s'infléchit quelque peu sous le courant. Soudain, Monseigneur sent le fond se dérober sous lui, un de ses genoux plie ; le torrent l'enlace et va l'emporter. Par bonheur, les Indiens ont vu le péril ; ils le saisissent sous les bras et le tirent de cette eau sauvage et emportée.

Il faut franchir maintenant la vallée resserrée du Tayé ; nous marchons vers le nord et le plus souvent sur la rive droite en remontant la rivière. Nous la traversons plusieurs

fois, elle et nombre de ses affluents, quelquefois sur des troncs d'arbre, quelquefois à gué.

Toute l'après-midi, nous restons dans la zone de végétation : les buissons sont parfois fort épais. Vers six heures du soir, harassés, mourant de faim, nous arrivons au pied d'un glacier qui semble être le principal pourvoyeur du Tayé : il fait partie des pentes ardues du Coast-Range. C'est un splendide campement offert par la Providence. On l'appelle le *Camp du mouton ;* c'est sans doute le refuge favori des troupeaux de la montagne. A un certain endroit, les rochers forment une sorte de cachette que les Indiens nomment la *Maison de pierre*.

Le lendemain matin, 26 juillet, nous sommes sur pied à trois heures, et moins d'une heure après, nous partons, pleins de courage et d'entrain, pour escalader le glacier. Bientôt se dresse devant nous, presque perpendicnlaire, une muraille de rochers. C'est merveille de voir nos porteurs indiens monter cette échelle naturelle, s'accrocher aux moindres saillies, pareils à des chats, apparaître à quelque distance, comme se tenant sur la tête l'un de l'autre, et les premiers disparaître dans les brouillards. Nous sommes moins agiles. Cependant, à six heures, nous atteignons tous le sommet, élevé de 2 000 mètres au-dessus du niveau de la mer. La vue est magnifique. Au sud, on domine le défilé dont l'ascension nous a tant coûté ; du côté de Lynn-Canal, les montagnes encapuchonnées de neige ferment l'horizon ; à l'est et à l'ouest, s'élèvent de grands pics qui se perdent dans les nuages et la brume ; au nord, s'étend l'immense bassin du Yukon et se dresse le pic rougeâtre, dominant le reste des montagnes, dont le pied baigne dans la grande rivière de l'Alaska. Sous nos pas s'étend un tapis de neige et de glace d'une éblouissante blancheur ; plus loin, miroite un lac que ses bords couverts de glace font ressembler à un saphir serti de diamants. C'est le lac du *Cratère*.

Nous descendons par une pente assez rapide jusqu'au *Cratère*. Après ce lac vient une sorte de canal que nous côtoyons pendant une partie de son cours, et nous arrivons enfin sur les bords du lac Lindeman. Ce lac, ainsi appelé du nom d'un voyageur américain, est long de 8 à 9 kilomètres et large

de 1 à 2. C'est le premier d'une série de vastes réservoirs d'eau dont le dernier, le Labarge, donne naissance au Yukon. Il était alors trois heures de l'après-midi, et il y avait un peu moins de trois jours que nous avions pris congé de M. Healy. Là une partie de nos porteurs nous quittent pour retourner à Chilcoot. Ceux qui nous restent transportent les bagages des missionnaires, par canot, jusqu'à l'extrémité nord du lac.

On se rappelle qu'au départ de Juneau, un Canadien nommé Prévôt s'était joint à la caravane comme guide et compagnon. Pendant que se faisait le transport des bagages, se trouvant fortement fatigué, il demande à se reposer en disant : « Venez me réveiller à quatre heures.» A quatre heures, je me rends à sa tente pour le réveiller. Plus de Prévôt. Je passe tout ce soir-là et le lendemain à battre le pays : impossible de retrouver notre Canadien. Serait-il retourné à Juneau ? Mais voici deux mineurs qui ont suivi la route par laquelle sont venus les missionnaires, et ils n'ont pas rencontré Prévôt. Sans doute l'infortuné aura voulu reconnaître seul le pays ; il se sera trop avancé, se sera égaré et aura péri, ou de faim, ou dans les eaux, ou sous la dent de quelque fauve.

Cependant Monseigneur, laissant le camp à la pointe sud du Lindeman, était monté sur un petit canot avec deux Indiens pour rejoindre les bagages. Le lendemain, le P. Robaut le rejoint, et le saint sacrifice est offert sur ces bords où jamais peut-être le sang de Jésus-Christ n'avait crié au ciel. En souvenir de cet événement, l'évêque grava sur un arbre l'inscription suivante : *Mgr Seghers, archevêque de Vancouver, accompagné des Pères Tosi et Robaut, a campé ici et offert le saint Sacrifice, le 30 juillet 1886.*

Les mineurs qui avaient voyagé avec nous se divisent en deux groupes, et chacun construit son radeau. Les troncs d'arbre étant trop courts pour être débités en planches, on ne peut songer à en faire un canot. Le capitaine Moore et son compagnon achèvent le premier radeau, et, en quelques heures, grâce au vent et au courant, atteignent l'extrémité du Lindeman. Ils songent à passer dans le lac Bennett pour y chercher des troncs d'arbre de plus grande dimension. Le lac Bennett, long de 50 kilomètres environ, fait suite au

premier ; mais entre les deux il y a une chute d'eau qui est dangereuse et souvent impossible à traverser. Les mineurs déchargent donc leurs bagages et lancent le radeau au milieu des rapides. Il plonge, se relève, plonge encore dans les eaux écumantes, puis file en avant avec la rapidité d'une locomotive. Une force épouvantable le projette sur un rocher, où il donne en côté. Il s'arrête un instant, semble hésiter, puis repart une seconde fois et s'en va heurter à un rocher de l'autre bord. Enfin, bondissant à travers les brisants, il arrive dans les eaux calmes et accoste à la berge, où l'attendait le capitaine Moore. Il est vite rechargé et vogue vers le lac Bennett.

Le lendemain, j'arrive avec Fuller et le reste des mineurs sur un radeau beaucoup plus grand. Nous le coupons en deux : une partie traverse les rapides sans encombre, mais l'autre s'échoue sur un rocher. Selon toute apparence, il y restera jusqu'à une crue nouvelle. Après délibération, il est décidé que trois mineurs accompagneront sur le radeau le P. Robaut et Fuller jusqu'à l'endroit où ils trouveront des troncs d'arbre flottants d'une dimension suffisante. Le travail de construction dura six jours. Le 7 août, le bateau est prêt, mais les planches sont mauvaises, et il fait eau de toutes parts. On gagne vite le bord et on le décharge de sa cargaison que Monseigneur se décide à garder. Les Pères et Fuller s'en vont avec les mineurs à travers le lac Taku, long de 40 kilomètres, large de 8 à 10, puis le lac Mud (vase) ou Marsh, à la recherche de bois de construction. Au bout de quatre jours nous trouvons des arbres splendides, notre bateau est radoubé et les mineurs se construisent un canot. Nous partons enfin rejoindre Monseigneur, mais une tempête s'élève et nous retient trois jours sur le lac. Ce n'est que le jeudi 19 août que les voyageurs, épuisés de fatigue et de faim, purent rejoindre Monseigneur, anxieux d'un tel retard.

Le lendemain, vendredi 20 août, suivis de deux mineurs dans leur bateau (les autres ont pris les devants), nous quittons enfin ces lieux qui nous avaient retenus si longtemps. Nous leur donnons un dernier regard. Le paysage est superbe. Les montagnes, des deux côtés du lac s'élèvent à trois ou quatre mille pieds, majestueuses, ardues et raides. Le

sapin balsamique, l'aulne, le cotonnier, le saule, y croissent en abondance. Nombre de ravissantes fleurs agrestes émaillent les pentes. Des raisins des bois, du cassis s'y mêlent à quelques rosiers sauvages dont les fleurs ne sont pas encore écloses. Les aigles, les mouettes, les outardes, les canards sauvages, les perdrix, les piverts, les robins, les martins-pêcheurs, les hirondelles, donnent la vie à tout cet ensemble. Les ours sont en grand nombre. J'ai cru voir un lynx.

Le samedi soir, nous campons à l'extrémité du Bennett; le soir suivant, nous sommes à la pointe opposée du Taku. Le lundi, nous traversons le Mud, et dans la soirée nous voguons sur le Lewis River, qui se jette dans le lac Labarge.

Nous avançons sous une forte brise qui incline notre mât. Soudain, vers midi, retentissent sur la vive droite deux coups de revolver. Nous approchons : c'est un Irlandais catholique, mineur, nommé Moran ; il est malade, et ses compagnons l'ont abandonné sur un îlot. « Pour l'amour de Dieu, supplie-t-il, prenez-moi ou je vais mourir ! » Il n'a rien à manger et est à peine vêtu ; plusieurs fois il est tombé à l'eau. La violence du vent nous empêche d'aborder en cet endroit. Nous lui disons de nous attendre plus loin à une petite anse. Quelques minutes après, nous débarquions, lorsque les deux mineurs qui nous suivaient amènent notre homme : leur embarcation, plus légère que la nôtre et d'un modèle différent, avait pu le recueillir sans difficulté. Nous lui donnons tous les secours dont il a besoin, et acceptons de le prendre avec nous. Après le défilé de Miles, il nous quitte pour se joindre à un groupe de mineurs.

A sept heures et demie du soir, nous arrivons à un passage terrible appelé Cañon ou Miles' Cañon. *Miles* est le nom d'un général encore vivant; *Cañon* est un mot américain qui signifie gorge ou défilé. Qu'on se figure deux hautes murailles de rochers à pic, de 60 à 80 mètres de haut, entre lesquelles court un étroit passage de 6 à 7 mètres de large à son ouverture, de 25 à 30 mètres au delà, et de 1 kilomètre de long. C'est là que s'engouffre et que passe toute l'eau du Yukon et celle des rivières et des lacs qui alimentent ses sources. La vitesse moyenne du courant est de 25 à 30 kilo-

mètres à l'heure. Les mineurs qui nous attendaient passent les premiers.

Le lendemain, nous déchargeons le bateau et transportons les provisions à l'autre extrémité du défilé. Mais pas moyen de hisser notre embarcation à terre, et il faut passer Miles' Cañon en bateau, sous peine de l'abandonner. Nous descendons tous dans la barque. Fuller se met au gouvernail, le P. Robaut prend une rame, le mineur recueilli au lac Mud prend l'autre, et Monseigneur, qui ne veut pas que ses compagnons risquent leur vie sans partager leur danger, se place à la proue, montre en main, pour calculer la vitesse de notre marche. Monseigneur nous donne sa bénédiction, et à une heure de l'après-midi, nous nous engageons dans le passage au chant de l'*Ave maris stella.* En un instant, le courant furieux saisit notre barque. Une fausse manœuvre eût suffi pour remplir d'eau notre embarcation, et l'abîme nous eût engloutis. Nous volions. En quelques secondes, nous arrivons à une espèce de rond-point, entre deux remous, qui nous immobilise un instant. Puis voici un autre plongeon dans une autre gorge. Passant par-dessus un rocher où l'eau se brise et forme derrière nous une véritable montagne liquide qui nous cache l'extrémité du défilé, nous sommes poussés à droite, à gauche, secoués, heurtés, et par intervalles comme enfermés par les vagues. Enfin, un coup sec de gouvernail fait virer notre barque et l'amène dans les eaux tranquilles. Nous avions franchi le défilé en trois minutes vingt-cinq secondes. Nous abordons, aux applaudissements des trois mineurs qui nous regardaient de la rive, prêts à nous porter secours, et qui agitent leurs chapeaux pour nous féliciter du succès de notre entreprise.

Le mercredi matin, 25 août, nous trouvons de la glace dans notre marmite. Vers sept heures, nous entrons dans une série de rapides et atteignons enfin le passage du *Cheval-blanc* (*White-horse*), à 3 milles plus bas. Cette gorge n'a pas l'aspect terrible du Miles, mais les eaux sont peu profondes et passent en tourbillonnant sur un lit d'énormes cailloux qui émergent à la surface. Elles se couvrent d'un nuage blanc que quelque imagination poétique a voulu comparer à la crinière d'un cheval. C'eût été folie à nous

d'essayer de traverser avec notre bateau chargé. Il faut encore décharger le bateau et faire un portage. Le lendemain matin, les mineurs font franchir le *Cheval-blanc* à leur embarcation, la laissant d'abord filer avec deux longs câbles d'un arbre à un autre, ne détachant l'un que lorsque l'autre est solidement fixé. Cela prit deux heures et demie, et nous les aidâmes. Après quoi ils nous rendirent le même service. Cette fois, le succès fut moindre. Fuller est seul dans le bateau qu'il doit maintenir à distance des rochers. Un câble nous échappe des mains. Le bateau est entraîné dans un tourbillon et s'emplit d'eau. Fuller effrayé saute dehors et se cramponne aux cordes. Heureusement il en est quitte pour la peur et un bain froid ; bientôt l'embarcation aborde à l'extrémité de la gorge.

Le lendemain, 27 août, première tempête de neige ; nous campons à la pointe du lac Labarge ; c'est une nappe d'eau de 70 kilomètres de long et 15 à 20 de large, encadrée de montagnes plus élevées, mais moins pittoresques que celles du lac Taku. Il est parsemé d'îlots de verdure. Nous le franchissons le samedi 28.

Nous voilà enfin dans le Yukon. Tout d'abord, pendant plus de 100 kilomètres, le cours de la rivière est sinueux ou même anguleux. Le courant se livre à des jeux extravagants et parfois fort peu amusants pour nous. Il faut louvoyer, courir d'un bord à l'autre pour échapper à ses caprices. Nous rencontrons l'embouchure de la rivière du *Saumon*. Son nom lui vient de la grande quantité de saumons morts jetés par le courant sur ses rives.

Après les rapides, changement de tableau : ce sont les *Cinq-Doigts*, *Five fingers*. Depuis quelques kilomètres, nous voyions les deux rives du fleuve se resserrer, quand, à un tournant, se dressent devant nous, à 15 mètres de hauteur, des rochers au beau milieu de la rivière : ils sont plantés là comme les doigts d'une main gigantesque pour nous dire : Halte là ! Nous les tournons.

Sur la route, nous passons près de petits camps de mineurs ; puis viennent des villages indiens, mais déserts : tous les habitants sont partis pour la chasse et la pêche. Près



ASIE
SIBÉRIE
Golfe d'Anadyr
Cap Oriental
Dét. de Behring
C. Lisburne
C. Hope
G. de Kotzebue
Prince de Galles
B. Golovin
G. de Norton
I. St Laurent
MER DE BEHRING
Bouches du Youkon
I. St Michel
Comptoir pour la Cie commerciale d'Alaska
Andreoski
Anvik
Kozoriski
Kuskokwim R.
Nulato
C. de Glace
R. Kong
R. Colville
R. Inland
Cercle
Monts Romanzoff
Polaire
R. Kuyukuk
Nukorloyet
Tozikakat
R. Tanana
Portage
Youkon R.
Fort Youkon
Arctique
R. des Porcs-épics
Portage
Peel R.
Mackenzie R.
Lac du Grand Ours
Fort Reliance
R. Stewart
R. Blanche
Fort Selkirk
R. Pelly
Red Butte
Montagnes Rocheuses
Monts Alaska
Pic Iliamna (3625m)
L. Iliamna
L. Nushagak
R. Nushagak
I. Nounivak
Baie Kuskokwim
Fort Alexandre
B. de Bristol
PRESQU'ILE D'ALASKA
Dét. de Cook
PRESQU'ILE KENAÏ
R. Alna ou Copper
G. Prince Guillaume
I. Kadiak
OCEAN PACIFIQUE
L. Mud
L. Taku
L. Bennet
L. Lindemann
Chilkoot (Village)
Healy stores
Juneau (City)
I. Sitka
TERRITOIRE D'ALASKA
Comptoir de commerce
Limite entre les possessions anglaises et américaines
Résidences des PP. Jésuites
Mission Russe
0 100 200 300 400 500 600
Kilomètres
170 175 180 175 170 165 160 155 150 145 140 135 130 125 120
70 65 60 55

du Pelly River, nous rencontrons un camp d'environ vingt Indiens ; avec un morceau de savon et quelques poignées de tabac, nous achetons une grande quantité de viande sèche.

Le Pelly River est un cours d'eau considérable, navigable pour les bateaux à vapeur jusqu'à une distance de 150 milles. Il prend sa source dans les Montagnes Rocheuses. En face de son embouchure se dresse une cheminée. C'est le dernier vestige du Fort Selkirk, établissement jadis possédé par la Compagnie de la baie d'Hudson. Il a été rasé par les *Stick Indians*, qui trouvent plus avantageux de garder pour eux le commerce des fourrures. Il y avait là, paraît-il, autrefois un millier de sauvages : ils ont été décimés par une sorte d'*influenza*, et on n'en compte plus maintenant que de 300 à 350. Tout le pays est couvert de leurs tombes. A Fort Selkirk, au moment de partir, nous apercevons à distance quelques promeneurs. Fuller voulait que ce fussent des Indiens avec des paquets sur le dos. Nous nous approchons. C'étaient cinq caribous, sorte de cerfs énormes : leurs bosses étaient leurs paquets. Nous en abattons deux : l'un pesait de cinq à six cents livres. Nous les dépecons, puis salons et enfumons notre chasse.

A White River (*Rivière blanche)*, 200 milles plus loin, phénomène curieux et scène grandiose. Jusque-là les eaux du Yukon ont été limpides et transparentes. Mais à cet endroit tout change. Les eaux de Withe River descendent de glaciers en fusion ; le courant rapide, charriant des blocs de glace sur un lit argileux, produit une boue qui rend le fleuve blanchâtre. White River arrive en bouillonnant et vient, sans s'inquiéter du Yukon, frapper en ligne droite contre un roc couronné de tourelles comme un castel du moyen âge. On dirait une forteresse bâtie de main d'homme. Le Yukon trouvant le passage intercepté, se fâche. Ce roi de l'Alaska écume de fureur, et il ne passe outre qu'en faisant le sacrifice de la limpidité de ses eaux, lesquelles, mêlées à White River, seront désormais boueuses et troublées. La Rivière blanche n'est pas navigable. Son cours sinueux, rapide, rempli de barres, a un mille de largeur sur une longueur de 100 milles.

Huit à dix milles plus loin, en descendant le Yukon, est

l'embouchure de Stewart River, navigable sur un parcours de 250 milles. Nous y arrivons le 7 septembre. Il y avait là un camp d'environ soixante-dix mineurs, et l'or y était abondant. MM. Mago et Harper y tiennent un petit entrepôt. Ils nous reçoivent à merveille, et notre première pensée est d'hiverner dans le camp. Mais voici qu'au cours de la conversation, Mgr Seghers apprend qu'un ministre épiscopalien veut établir une mission à Nulato. Il faut le prévenir à tout prix. Seulement se séparera-t-on ? ou bien continuerons-nous ensemble notre route ? En tout cas, nous pensons bien que l'un de nous accompagnera Monseigneur. Le lendemain, 8 septembre, Monseigneur nous fait part de sa résolution : le P. Robaut et moi, nous évangéliserons les Indiens de Stewart River, non encore entamés par les protestants, puis la partie haute du pays ; pour lui, il se rendra à Nulato avec Fuller ; de là, il rayonnera par tout le littoral. Nous proposons à Mgr Seghers de nous rendre au moins à Nukorloyet (ou Nuklukyet), à 200 milles environ de Nulato ; c'est en vain, il ne veut pas que nous abandonnions le nord. Je recommande alors à Fuller de veiller sur l'évêque, de tout faire pour l'assister et le défendre. « Père, ne craignez rien, répondit-il, je donnerais ma vie pour Monseigneur. » Je n'étais cependant pas sans inquiétude. Les allures de Fuller m'avaient toujours semblé un peu étranges.

Mgr Seghers partit donc accompagné seulement de Frank Fuller. En route, ils prirent comme guides quelques Indiens. Le cours du Yukon dans cette partie est assez facile. On rencontre successivement Fort Reliance, poste aujourd'hui abandonné, où la Compagnie de la baie d'Hudson avait un magasin ; quelques kilomètres plus loin, *Fourty miles creek*, nom d'une rivière à l'embouchure de laquelle est un magasin de provisions, et un camp de mineurs, puis deux villages indiens : Tatotlikdu et Charly. On atteint enfin le Fort Yukon. C'était autrefois un des grands entrepôts pour le commerce des fourrures ; il est maintenant abandonné. C'est le point le plus septentrional du fleuve Yukon, situé au confluent de celui-ci et de la rivière des Porcs-épics. Après le Fort Yukon, pays plat, sans collines, sans arbres ; mais des arbustes, puis des îles et des îlots autour desquels

se répand le fleuve. C'est superbe, mais à la fin monotone. Un peu avant Nukorloyet, il y a un dernier rapide, lequel d'ailleurs n'offre aucun danger. Les voyageurs y touchèrent le 24 octobre. Après un mois de travaux parmi les indigènes, Monseigneur reprit son voyage, en compagnie de Fuller et de deux guides indiens qui s'en retournaient à Nulato, village situé à 200 milles de Nukorloyet. On avança pendant plusieurs jours, et le 27 novembre, on fit halte à environ 30 milles de Nulato. C'est là qu'arriva le tragique événement que nous ne connûmes qu'au mois de juin de l'année suivante.

Nous avions passé, le P. Robaut et moi, tout l'hiver à annoncer la parole de Dieu aux Indiens de Stewart River. Le printemps venu, nous nous étions embarqués sur le Yukon, pour le descendre jusqu'à Anvik. Le 5 juin, nous étions sur le *steamer*, quand des Indiens accourent nous annoncer que Mgr Seghers n'est plus. Que s'était-il donc passé ?

Le lieu où les voyageurs s'étaient arrêtés le 27 novembre était un village abandonné, et ils avaient été contraints de chercher un abri dans une *barabora* de quatre mètres carrés au plus. Tout ce jour-là, Fuller s'était montré fort taciturne. Le matin du dimanche, 28 novembre, Fuller, qui avait été le premier à se lever, était assis, vers six ou sept heures, en face du feu autour duquel les lits étaient étendus. Il tenait son fusil sous son manteau. Après avoir excité la flamme en y jetant des écorces sèches, il appelle à haute voix l'évêque encore couché. Celui-ci lève la tête et se dresse sur son séant, Fuller le met en joue et tire. Le prélat fut tué sur le coup ; la balle avait traversé le cœur de part en part.

Un des deux Indiens qui rentraient à ce moment dans la cabane se précipite sur le meurtrier pour le désarmer. Celui-ci n'opposa aucune résistance, et se contenta de dire qu'il n'en voulait aucunement à leur vie ; il avait seulement eu le dessein de tuer l'évêque, et avait réussi.

Les Indiens ont déposé que l'évêque, au moment où il se vit couché en joue, ne proféra pas une parole, mais croisant les bras sur la poitrine et levant les yeux au ciel, il reçut dans cette attitude le coup mortel.

Les restes du prélat furent emmenés à Saint-Michel, et de là transportés à Victoria, sa ville épiscopale.

Fuller, qui ne songeait nullement à fuir, accompagna jusqu'à Saint-Michel les deux Indiens rapportant le corps de leur maître. C'est là qu'il fut arrêté et livré aux autorités de Sitka. Nier le crime était impossible. Mais à quel mobile avait-il obéi ? Était-ce folie ? Était-ce monomanie de la haine religieuse? Était-ce accès de colère ? Il semble que dans ce meurtre il y ait eu un peu de tout cela. On soupçonne aussi que Fuller a fait autrefois partie de quelque société secrète. Lui-même a raconté comment, une nuit, il avait assisté à l'exécution d'un malheureux condamné par la secte à être noyé. Le tribunal de Sitka prononça contre le meurtrier la peine de dix ans de détention.

Toute la vie de Mgr Seghers a été celle d'un intrépide missionnaire. Deux ans auparavant, pris et retenu captif pendant près d'une semaine par des Indiens de son sauvage diocèse, il allait mourir de faim, quand il fut inopinément délivré. Charles-Jean Seghers était né à Gand, le 26 décembre 1839. La Mission d'Alaska rapporte aux sueurs et au sang de son premier fondateur la moisson d'âmes qu'elle a vue se lever ; et la Compagnie de Jésus ne peut oublier celui qui l'a introduite dans ce champ jusqu'alors inculte, et qui avait formé le dessein de devenir un de ses enfants.

PASCAL TOSI,
Supérieur de la Mission d'Alaska.

LES ÉLECTIONS

La campagne électorale est terminée. Les résultats ne sont pas ceux que nous aurions désirés. Les défenseurs de l'Église rentrent en petit nombre dans la nouvelle assemblée. On n'y entendra plus la voix puissante des de Mun, des Cassagnac, des Piou, des Delahaye. Les opportunistes de l'ancienne Chambre y rentrent en masse, sans que les hontes de l'affaire du Panama aient pu leur barrer le passage; ils y rentrent escortés des nouveaux élus de la franc-maçonnerie, tout disposés à maintenir les détestables lois du divorce, des écoles athées, du service militaire, et sans doute à voter la loi non moins impie des associations.

Quelques-uns aiment à voir un commencement d'apaisement dans le ton relativement modéré d'un certain nombre de professions de foi. Nous voudrions partager leurs espérances; mais pouvons-nous oublier la conduite des opportunistes qui, sous les législatures précédentes, avec des apparences de modération, n'en ont pas moins voté les lois les plus funestes à la religion ? Peut-on se dissimuler que la plupart des nouveaux députés arrivent résolus à défendre les lois scolaire et militaire comme le fondement indestructible du gouvernement républicain ? Ces élections sont donc bien loin de nous rassurer sur l'avenir de l'Église en France; et nous n'avons d'espérance qu'en Celui qui sait tirer le bien du mal. Mais si elles sont pour nous un sujet de profonde tristesse, elles portent avec elles des enseignements dont nous devons profiter.

Pour la première fois depuis longtemps, un pape était intervenu dans nos affaires politiques. Il l'avait fait avec tout l'amour d'un père, et la haute autorité que lui donne sa place dans l'Église de Dieu. Témoin attristé des résultats presque nuls auxquels aboutissaient les efforts des catholiques de France, pour arrêter les progrès d'un radicalisme impie, il avait cherché la cause de cette impuissance, et avait cru la

trouver dans la division des partis. Ici, c'étaient les monarchistes avec le principe d'hérédité ; là, le bonapartisme avec l'appel au peuple ; puis, les républicains catholiques, persuadés que mieux valait, pour les intérêts religieux, se livrer au courant démocratique que s'opposer à ses progrès ; et trop souvent, dans ces différentes fractions du parti conservateur, on faisait dépendre la victoire de l'Église du triomphe de son drapeau.

Nulle autorité en France ne pouvait faire cesser ces divisions et ramener les catholiques à cette unité sans laquelle on ne constituerait jamais un parti fort capable d'en imposer aux sectes antireligieuses. Une direction venue de haut, reconnue et respectée de tout vrai chrétien, pouvait seule concentrer toutes les forces, et mettre un terme à de déplorables divisions. C'est alors que le Saint-Père se résolut à intervenir.

Nos lecteurs se rappellent que nous avons, dès le principe, soutenu le droit du Pape d'intervenir comme il l'a fait ; nous avons dit avec quelle sagesse Léon XIII avait usé de ce droit et tracé la voie à suivre dans la crise que nous traversons ; enfin, nous avons insisté sur le devoir pour tout catholique de suivre cette direction, soit que le Saint-Père commandât en vertu de son autorité, soit qu'il se bornât à de pressants conseils.

Si la question eût été purement politique, le Pape se serait abstenu, personne n'en doute ; mais cette question, en restant politique, se mêle essentiellement aux questions religieuses. La stabilité du mariage, l'éducation chrétienne de la jeunesse, la formation du clergé dans les séminaires, la pratique des conseils évangéliques, le budget des cultes sont assurément des affaires religieuses. Et pourtant, parce qu'elles touchent d'un côté aux actes de la vie civile, la société moderne s'en est emparée et les soumet à l'autorité des assemblées séculières. Cela étant, l'Église et son chef peuvent-ils se désintéresser des questions concernant le régime politique, sa composition et l'élection des législateurs ? Le Pape n'a-t-il pas mission d'en-haut pour indiquer aux chrétiens ce qui dans les circonstances présentes sera le plus utile pour défendre les intérêts de la foi ?

Sans doute les obstacles mis aux plans du Souverain Pontife sont venus en premier lieu du parti républicain lui-même, qui est en possession du pouvoir. Avec une fureur, on pourrait dire une sottise de sectaires, il a refusé l'appui si peu mérité que prêtait l'Église à son gouvernement ; et au lieu de répondre à ces avances par des promesses de justice et de liberté, il a affirmé, souvent à la tribune, chaque jour dans la presse, par ses voix officielles et officieuses, sa volonté de continuer à faire de l'oppression des catholiques la loi fondamentale de la République, telle que l'ont conçue et établie à leur profit les loges maçonniques. Sans doute aussi, de regrettables interprétations ont pu ici ou là, en exagérant ce que demandait la direction de Rome, rendre la docilité plus difficile à certains hommes attachés aux traditions du passé. Mais aussi et pour faire la part de chacun, dans quelle funeste erreur ne sont donc pas tombés les trop nombreux catholiques qui se sont refusés à suivre la voie que leur traçait le Vicaire de Jésus-Christ ! En attaquant surtout, comme certains d'entre eux l'ont fait, les actes du Vatican, on a contribué à paralyser les forces du catholicisme ; à empêcher cette concentration des hommes religieux qui seule pouvait réagir contre la conspiration de la franc-maçonnerie et des autres sectes antichrétiennes.

Et après tout, que leur demandait Léon XIII ? Blâmait-il leur fidélité au vieux principe de la légitimité ? Prétendait-il river la France à la forme républicaine ? Leur défendait-il de conserver au fond du cœur l'espérance qu'un jour la France, fatiguée de l'instabilité du gouvernement démocratique, reviendrait à ses institutions d'autrefois, modifiées suivant le besoin des temps nouveaux ? Rien de semblable. Pas une de ses lettres dans laquelle il ne rende hommage à la fidélité vouée par les anciens partis aux descendants des princes légitimes ; et maintes fois dans ces mêmes lettres il rappelle ces vicissitudes qui changent la forme des États, laissant assez entendre que, de même qu'aujourd'hui nous avons vu le pouvoir populaire succéder à celui des rois, un jour peut venir où la Providence ramènera des institutions chères à tant de cœurs français.

A quoi donc se résument les enseignements du Pape ? A

quelques points incontestables : à savoir que tout gouvernement, possesseur pacifique du pouvoir, doit être obéi de tous les sujets quand sa constitution est conforme à la loi naturelle et que ses prescriptions sont honnêtes ; il ajoute que la forme démocratique de gouvernement est l'une de celles qu'autorise la loi naturelle ; que cette forme étant de fait établie en France, quelle qu'ait été son origine, tout citoyen français est tenu de lui obéir. Partant de ces vérités incontestables, le Saint-Père en tire la règle pratique qui doit diriger les catholiques durant la crise que nous traversons. Et nous croyons pouvoir résumer sa pensée comme il suit :

Au lieu de vous fatiguer en efforts inutiles pour ramener le gouvernement de vos préférences, et de faire dépendre la revendication des droits de l'Église du succès de votre parti, appuyez-vous sur les institutions actuellement en vigueur, et profitant des facilités qu'elles vous laissent, travaillez énergiquement à la restauration de la loi morale et religieuse.

Quoi de plus sage qu'une telle direction politique ?

Et c'est contre elle cependant que l'on s'insurge ; c'est elle que des hommes honorables, faisant profession de catholicisme et de la plus entière soumission au Souverain Pontife, en tout ce qui touche à la religion, combattent avec acharnement !

Plusieurs même, dans cette lutte, n'ont pas reculé devant de coupables falsifications. Pour entrer dans la pensée du Pape, disent-ils, il faudrait non seulement accepter la forme républicaine, mais l'accepter avec son personnel de ministres et de législateurs francs-maçons, et avec ses détestables lois du divorce, de l'enseignement sans Dieu, de l'armée, et aussi avec cette loi des associations dont on nous menace depuis longtemps.

Rien de plus faux que cette manière de comprendre la politique du Saint-Père ; rien de plus opposé à ses enseignements. Qu'on lise et qu'on relise ses lettres. On y verra au contraire que s'il recommande avec tant d'insistance l'union de tous les catholiques, c'est pour éloigner du pouvoir les sectaires qui en abuseraient pour persécuter la religion ; c'est pour arriver à éliminer de nos codes les lois fatales qui corrompent la jeunesse, entravent le recrutement du

sacerdoce, et violent tous les droits et toutes les libertés de l'Église.

Écoutons à ce sujet le témoignage du vénérable cardinal-archevêque de Paris. C'était au cours de la dernière retraite pastorale. Plusieurs fois il voulut adresser lui-même la parole à ses prêtres, pour les prémunir contre les fausses interprétations des actes pontificaux. « Toutes les fois, disait l'éminent prélat, que j'ai eu le bonheur de voir Léon XIII, et de m'entretenir avec lui, Sa Sainteté n'a cessé de m'encourager à protester contre cette législation impie qui, après avoir laïcisé nos écoles par la loi scolaire, a laïcisé le clergé par la loi militaire, et vient de laïciser nos églises par la loi sur les fabriques. » A ces déclarations qui montrent si bien que le Pape est loin d'accepter les lois néfastes du gouvernement républicain, nous ajouterons un passage de la *Semaine religieuse* du diocèse de Séez, écrit sans doute sous l'inspiration du vaillant évêque de ce diocèse : « On a beaucoup exploité les encycliques et les lettres du Pape ; on est allé jusqu'à dire que les candidats acceptant la République en bloc, même avec la loi militaire, la loi scolaire, la loi du divorce, obéissent mieux à sa direction que les conservateurs qui réprouvent hautement ces lois criminelles. Ceux qui ont ainsi parlé sont des ignorants ou des fourbes. Si le Pape engage les catholiques à se soumettre à la constitution que la France s'est donnée, il n'a jamais approuvé, et il réprouvera toujours une législation qui blesse au premier chef la morale et la religion. Non, le Pape n'est pas avec les partisans de l'école sans Dieu et du divorce, quelque titre qu'ils portent. Il écrivait en effet, le 16 février 1892, à tous les catholiques de France : « Le respect que l'on doit aux pouvoirs consti-« tués ne veut pas dire qu'il faut obéir à toutes les lois ou « mesures qu'ils peuvent prendre... Jamais on ne peut approu-« ver des articles de loi qui soient contraires à la religion « de Dieu. C'est au contraire un devoir de les réprouver. »

« Les catholiques fidèles à la direction du Pape, ce sont ceux, entre autres, qui font taire leurs affections personnelles pour refuser leur suffrage au candidat approuvant des lois criminelles et antisociales. »

Et maintenant demandons-nous ce que l'on a gagné à faire

opposition à la politique chrétienne du Saint-Siège, que ce soit en dénaturant sa pensée ou en refusant de s'y conformer. On a rendu impossible tout concert des catholiques pour choisir les candidats aux dernières élections et diriger le peuple dans cette importante opération. Toute lutte sérieuse a été paralysée, et c'est presque sans résistance que la franc-maçonnerie rentre triomphante au palais Bourbon.

Combien différents eussent été les résultats si, fidèles à la direction de Léon XIII, et oubliant leurs divisions politiques, tous les catholiques se fussent unis pour la revendication de leurs droits, s'ils eussent désigné au choix des électeurs des hommes avant tout dévoués aux intérêts de la morale et de la foi, soumis à l'autorité de l'Église, et arrivant à la Chambre avec l'intention bien arrêtée de mettre un terme à la persécution religieuse !

Qu'on cesse donc de faire retomber sur le Pape la responsabilité de l'échec que nous venons de subir. Les catholiques, nous voulons le croire encore, étaient assez nombreux en France pour s'imposer aux sectaires qui détiennent le pouvoir. En dépit de toutes les fraudes, ils pouvaient faire la loi ; tandis que isolés les divers partis étaient impuissants. C'est là ce qu'avait bien vu Léon XIII ; et voilà pourquoi il demandait la concentration des forces, seule capable de ramener l'ordre. Il n'a pas été suivi comme il aurait dû l'être ; et voilà pourquoi nous sommes replongés dans les dangers d'une politique antireligieuse.

Mais faut-il nous décourager ? Et parce que, par notre faute, l'intervention du Pape n'a pas obteuu le succès désirable, devons-nous abandonner la partie ? Non certes. Mais il est du devoir de tout catholique de se mettre sérieusement à l'œuvre. Ce n'est pas seulement aux élections législatives que s'appliquent les instructions du Souverain Pontife, mais à tous les actes de la vie publique. Si les fidèles se montrent dociles à la voix du suprême Pasteur, nul doute que Dieu ne bénisse leurs efforts et ne ramène en notre pauvre patrie des jours de bonheur et de gloire.

G. DESJARDINS.

BULLETIN

DES SCIENCES SOCIALES

A PROPOS DE GRÈVES ET DE SYNDICATS

Avant de grouper sous les yeux de nos lecteurs quelques incidents des grèves récentes, il nous semble utile de rappeler comment le Souverain Pontife, dans l'encyclique qui a donné sa charte au travail chrétien, envisage les conflits possibles entre les ouvriers et ceux qui les emploient. Les devoirs de l'ouvrier y sont rappelés en ces termes : « Il doit finir intégralement et fidèlement tout le travail auquel il s'est engagé par contrat libre et conforme à l'équité ; il ne doit point léser son patron, ni dans ses biens ni dans sa personne ; ses revendications même doivent être exemptes de violences et ne jamais revêtir la forme de séditions. » Il peut arriver que, pour assurer l'accomplissement de ces obligations de justice, il devienne nécessaire de faire appel à la puissance publique, dont le rôle est de veiller à ce que « jamais une classe ne puisse opprimer l'autre impunément ». « S'il arrive, lisons-nous, que les ouvriers, abandonnant le travail ou le suspendant par les grèves, menacent la tranquillité publique, il faut absolument appliquer, dans de certaines limites, la force et l'autorité des lois ; les limites seront déterminées par la fin même qui appelle le secours des lois ; c'est-à-dire que celles-ci ne doivent pas s'avancer ni rien entreprendre au delà de ce qui est nécessaire pour réprimer les abus et écarter les dangers. »

Enfin, visant les conséquences de la grève, prise en elle-même, quelle qu'en ait été l'occasion, Léon XIII ajoute : « Il n'est pas rare qu'un travail trop prolongé ou trop pénible et un salaire réputé trop faible, donnent lieu à ces chômages voulus et concertés qu'on appelle des grèves. A cette plaie, si commune et en même temps si dangereuse, il appartient au public de porter un remède, car ces chômages, non seulement tournent au détriment des patrons et des ouvriers eux-mêmes, mais ils entravent

le commerce et nuisent aux intérêts généraux de la société; et, comme ils dégénèrent facilement en violences et en tumultes, la tranquillité publique s'en trouve souvent compromise. » Sa conclusion est qu' « il est plus efficace et plus salutaire que l'autorité des lois prévienne le mal et l'empêche de se produire, en écartant avec sagesse les causes qui paraissent de nature à exciter des conflits entre ouvriers et patrons. »

On le voit, le Souverain Pontife ne proscrit pas la grève comme contraire au droit naturel, mais il en signale les périls et il veut que l'on s'emploie, par tous les moyens, à l'éviter. La grève, c'est la guerre dans le monde du travail. Or, la guerre est la mesure extrême à laquelle on ne recourt qu'en désespoir de cause; il n'y a que le sauvage ou le barbare qui recherche la guerre pour la guerre, s'en fait un jeu et s'y livre comme à un moyen de piller et d'exterminer son voisin. Les princes chrétiens gravaient sur le bronze de leurs canons cette exergue : *Ultima ratio regum;* ainsi l'arme de la grève ne devrait être employée qu'après qu'il est avéré que tous les autres moyens sont demeurés ou demeureront sans résultats.

C'est ce qu'avait très bien compris la délégation de la Société des ingénieurs civils au Congrès des Sociétés savantes de 1891, lorsque, par l'organe de son rapporteur, M. Gibon, elle émettait le vœu : « Que toute suspension ou interruption de travail, du fait des ouvriers ou des patrons, fût précédée d'un délai de quinze jours au moins, pendant lequel les ouvriers ou patrons porteraient vis-à-vis d'un conseil de conciliation, composé en nombre égal de patrons et d'ouvriers nommés par leurs pairs, l'objet du débat qui peut exister entre eux, sous peine d'une pénalité fixée par la loi; 2° que, si le désaccord persistait, il fût porté vis-à-vis d'un conseil d'arbitrage composé, comme le premier, de patrons et d'ouvriers; les jugements seraient facultatifs, c'est-à-dire qu'ils n'obligeraient pas les parties, mais ils seraient rendus publics; 3° les conseils de conciliation et d'arbitrage seraient permanents; ils nommeraient leur président et leur secrétaire, au besoin des tiers arbitres; le juge de paix du canton serait intermédiaire (non pas juge) entre les parties. » Ces sages dispositions, ou des stipulations analogues, paraissent devoir trouver place dans la loi que les Chambres belges préparent en ce moment, pour régler les effets du contrat de louage.

Nous aurons à nous occuper plus tard des conseils de conciliation ; ce que je veux retenir de ces propositions, pour le moment, c'est le souci, chez leurs auteurs, de ménager à la réflexion le temps de se produire, et aux esprits calmés le moyen de se rapprocher, souci vraiment digne de législateurs et de directeurs du travail.

Or, n'est-ce pas dans les conditions fâcheuses que ces projets tendent à écarter, que se sont produites la plupart des grèves qui ont eu lieu en ces derniers temps, et dont quelques-unes ont eu un si profond retentissement ? N'ont-elles pas éclaté subitement, sans que rien les eût fait prévoir par ceux-là mêmes qui, du jour au lendemain, les ont déclarées, et qui continueront à supporter durant de longs mois, les conséquences de leur chômage volontaire ? N'ont-elles pas été l'œuvre de personnages remuants qui suscitent, fomentent et exploitent la grève dans l'intérêt de leurs ambitions personnelles ? Loin d'employer leur influence à la prévenir ou à l'arrêter, ils se tiendraient pour lésés s'ils la voyaient avorter ou se calmer trop promptement. C'est sur ce caractère factice de la plupart des grèves récentes, que je voudrais attirer quelques instants l'attention du lecteur, pour en faire ressortir les conséquences désastreuses et tirer des conclusions utiles.

I

On a tant parlé et tant écrit sur les grèves de Carmaux, qu'il peut paraître fastidieux d'y revenir, et cependant nous ne pouvons nous dispenser de rappeler quelques-unes de leurs circonstances pour éclairer nos conclusions.

Nous ne nous étendrons pas sur la première grève qui avait commencé le 7 mars 1892, et dura quinze jours ; elle avait été motivée par la demande d'une augmentation de salaires et de quelques modifications aux règlements de l'exploitation. Au cours des négociations qui préparèrent la rentrée dans la mine, on avait pu constater l'esprit peu conciliant des ouvriers, ou du moins des délégués du syndicat dont ce même Calvignac, qui remplira bientôt un rôle si bruyant, était le président. On peut même assurer que l'entente se fût faite sur les points contestés, sans l'appui de la grève ; le préfet avait très sagement demandé le maintien du travail, il avait insisté deux fois pour l'obtenir, il

avait essuyé chaque fois un refus formel. Cette grève inutile et voulue quand même n'était qu'une escarmouche ; la véritable campagne devait s'ouvrir quelques mois plus tard.

Le point de départ de cette seconde grève, qui a eu son écho jusque dans le Parlement et a failli renverser un ministère, n'a pas été quelque intérêt lésé chez les ouvriers, ou une violation du contrat de louage d'ouvrage par la Compagnie au préjudice de quelqu'un de ses employés, mais la résistance de l'administration à la prétention émise par un de ceux-ci de se placer en dehors et au-dessus du règlement qui est la forme du contrat. Aux élections municipales qui suivirent de près la première grève, Calvignac avait été élu en tête de la liste socialiste, et nommé maire par le conseil. Aussitôt il prétendit, en vertu de ce mandat, avoir le droit de s'absenter de l'usine quand il le jugerait à propos, tout en conservant sa place. « Toutes les fois que j'aurai besoin d'une permission, je la prendrai si on me la refuse, » répéta-t-il à plusieurs reprises. On conçoit que l'exploitation pouvait ne pas s'accommoder d'un tel ouvrier, et que la Compagnie était en droit de lui signifier son congé dans les conditions prévues par le règlement — règlement auquel, par une coïncidence bizarre, Calvignac lui-même avait collaboré comme arbitre, durant la grève précédente. Car, s'il est loisible à tout citoyen de solliciter un mandat électif, il lui incombe de supporter les charges qui en découlent, et, si ces charges sont incompatibles avec certains engagements envers des tiers, il doit se libérer envers ceux-ci et ne point faire tomber sur eux les conséquences onéreuses de la situation nouvelle dans laquelle il s'est placé librement. Le seul bon sens eût suffi à résoudre la question ainsi posée ; en tout cas, les tribunaux étaient ouverts à l'ouvrier congédié ; s'il croyait que le contrat entre lui et la mine avait été violé à son détriment, il pouvait intenter une action en dommages-intérêts à la Compagnie.

Mais une solution aussi simple ne faisait pas le compte des meneurs qui voulaient à tout prix créer l'agitation dans la mine et pêcher en eau trouble. On inventa le grief d'atteinte au suffrage universel dans la personne de l'élu. Tous les habitants de Carmaux furent-ils persuadés que la majesté du droit de vote eût été outragée en eux? Il est permis d'en douter ; ce fut seulement quinze jours après que la grève était commencée, que l'on s'avisa

de ce grief retentissant pour la soutenir et attirer sur Carmaux l'attention de la France entière. En tout cas, ce que les ouvriers de Carmaux qui n'avaient aucun intérêt direct à la grève, sentirent violer en eux, ce fut la liberté du travail. On se rappelle en effet l'attentat du 15 août, jour où le directeur, M. Humblot, attaqué dans sa maison par trois cents forcenés, refoulé de chambre en chambre, sous la seule protection de trois gendarmes, après trois heures de lutte désespérée, n'échappa au sort de l'infortuné Watrin qu'en signant sa démission. A la suite de cette victoire, l'anarchie maîtresse organisa des patrouilles, pour empêcher d'approcher de la mine les nombreux ouvriers qui auraient voulu continuer le travail. Ce fut une véritable Terreur, ayant à sa tête son comité de salut public, formé de députés socialistes accourus de Paris. Contre cette insurrection échouèrent tour à tour l'autorité du préfet et celle du ministre, puis l'intervention de la force publique, qui dut se replier pour ne pas assister immobile au défilé de l'émeute triomphante. L'arbitrage, solennellement constitué à la suite d'un vote de confiance de la Chambre, se vit répudié par la partie qui l'avait accepté avec l'intention bien arrêtée de ne se ranger à la sentence, qu'autant qu'elle donnerait raison à ses prétentions. On a entendu les représentants des revendications ouvrières, dès les premiers jours de la grève, se plaçant au-dessus des dispositions législatives et des juridictions correctionnelles, proclamer la déchéance de la société concessionnaire des mines, sans s'enquérir si les stipulations statutaires avaient été violées.

On le voit, la grève est devenue en cette circonstance, non plus le moyen suprême de l'ouvrier, pour revendiquer son droit violé, mais l'instrument tyrannique du parti révolutionnaire, qui interrompt ainsi à son gré le travail, suspend violemment la production, et, par là, cause un double préjudice, aux ouvriers qu'elle prive de leur salaire, et aux entrepreneurs de travaux dont elle interrompt le gain présent et compromet la prospérité à venir en contrariant les débouchés ; tout cela pour préparer la spoliation de la Compagnie, c'est-à-dire la ruine du capital, et s'essayer à renverser ou à s'assujettir l'organisme social. C'est un acte d'oppression, non seulement sans motif légitime, mais en violation de tous les droits.

Toute guerre laisse à sa suite des ruines à réparer. Si la part

de la Compagnie a été lourde, dans cette calamité commune, par la cessation des bénéfices pendant de longs mois, au profit de l'industrie étrangère, celle des travailleurs aussi a été considérable, elle continuera à peser longtemps sur les ménages ouvriers qui ont épuisé leurs réserves; c'est 800 000 francs de salaires qui ont passé aux établissements rivaux : ainsi l'a ordonné le syndicat; mais il a, par ce fait, affirmé sa toute-puissance, en sorte que l'on a pu demander à la tribune de la Chambre des députés, si le gouvernement était désormais à Paris ou à Carmaux.

Voilà bien, si je ne m'abuse, une grève sans relation aucune avec les intérêts des travailleurs, en violation du contrat qui les liait à la mine, et avec l'intention d'imposer à celle-ci un ouvrier, contrairement à la jurisprudence constante et aux coutumes courantes des ateliers; tout cela dans un but purement politique. A moins d'admettre que l'interdiction du travail, intimée par une fraction du personnel à une population tout entière, constitue un moyen légitime de s'acheminer au triomphe des idées socialistes et au bouleversement de l'ordre social, nous sommes en présence d'une violation flagrante des droits les plus élémentaires sur lesquels repose le régime du travail libre. Le promoteur de cette agitation révolutionnaire est le syndicat formé en vertu de la loi de 1884, pour aider à la sauvegarde et au développement des intérêts du travail, chez les employeurs et chez les employés. Hâtons-nous de dire que nous ne sommes pas un adversaire de cette loi de 1884 sur les syndicats, ni même de la loi de 1864 sur les coalitions. Mais ces faits très graves et les incidents analogues qui continuent à se produire dans un grand nombre de centres ouvriers, ne nous autoriseront-ils pas à nous demander plus tard si nos législateurs, en proclamant le double droit à la coalition et à l'association, en ont entouré l'exercice de restrictions nécessaires, lesquelles, loin de constituer une entrave à la liberté du travail, en seraient la sûre garantie ?

En effet, si ailleurs les prétextes diffèrent, les agissements sont semblables, avec le même résultat final : pertes considérables pour les deux facteurs de la production, le capital et la main-d'œuvre, et trouble profond dans les rapports entre patrons et ouvriers. Après tout, cette désunion entre les deux classes, qui en certains endroits est devenue un antagonisme irrémédiable, n'est-elle pas une conséquence voulue et recherchée par les

meneurs ? Ils s'efforcent ainsi de grouper dans leurs mains l'armée immense des travailleurs, pour la conduire à l'assaut de l'édifice social, déjà ébranlé dans ses fondements par la disparition progressive des croyances religieuses et l'affaiblissement de l'esprit de famille ? N'est-ce pas une sorte de mobilisation à laquelle on s'essaye par ces grèves partielles à jet continu, décrétées récemment encore par un congrès de syndicats ? Le résultat le plus clair, souvent unique, de ces agitations partielles, n'est autre que le recrutement même des syndicats. Il est avéré, par exemple, que les grèves d'Amiens ont éclaté sur un mot d'ordre de la Bourse du travail de Paris, qui trouvait les Picards trop lents à entrer dans l'association syndicale. M. Lafargue et ses amis doivent être satisfaits ; si l'industrie amiénoise a reçu des récentes grèves un coup dont elle se relèvera difficilement, par suite du déplacement d'une partie de sa clientèle, passée à l'étranger, la proportion des ouvriers syndiqués, en ces quelques semaines de chômage, a monté de 10 à 80 pour 100. Il faudrait s'aveugler volontairement pour ne pas voir que cette *presse*, cet enrôlement forcé des ouvriers dans les syndicats, est en ce moment la préoccupation des politiciens qui tiennent en leurs mains les fils de la conspiration socialiste.

Veut-on avoir la confirmation de notre assertion, au sujet des grèves sans motifs légitimes qui se sont produites à la suite de celle de Carmaux ? Nous citerons deux exemples, entre autres, empruntés aux grèves les plus récentes. La municipalité socialiste de Roubaix a pris l'engagement, dès son entrée en charge, que la force armée ne paraîtrait pas, dans la ville, sous son administration. Pour atteindre ce résultat, il a fallu renoncer à la grève générale du 1er mai, dont cependant on avait bonne envie ; on lui a substitué la grève partielle, par une sorte de roulement entre les différentes usines, sur la désignation du syndicat. On conçoit facilement dans quelle situation difficile cette menace de grève, incessamment suspendue sur leur tête, place les fabricants constamment sur le qui vive, exposés à ne pouvoir faire face aux commandes de leurs clients. Un lundi après-midi, les ouvriers de l'usine L... font tous défaut. Or, le matin même, les patrons avaient d'eux-mêmes promulgué un nouveau tarif très avantageux aux ouvriers ; la

journée était réduite à onze heures de travail depuis longtemps ; tout prétexte manquait à la grève. Mais l'ordre du syndicat était là. Après avoir longtemps cherché, un des ouvriers s'avisa d'un grief auquel personne n'avait songé. Précédement, une porte unique, ouverte sur la voie publique, donnait accès à la fois à la maison d'habitation et aux bâtiments de la fabrique. Le chef d'industrie, trouvant des inconvénients à cette disposition, avait fait percer une entrée spéciale pour les ouvriers. Ceux-ci prétendirent que l'ancien état de choses serait rétabli ; le patron refusa d'obtempérer à cette sommation, qu'il eût pu qualifier de ridicule; la grève continua pendant plusieurs jours, après lesquels les grévistes durent se soumettre et rentrer sans conditions. Cette fantaisie leur avait coûté une semaine de salaires.

A Suresnes, l'amour-propre des ouvriers s'arma d'un prétexte non moins futile. Les ouvriers teinturiers avaient réclamé la liberté du dimanche et la réduction de la journée de travail à douze heures ; ces réclamations étaient on ne peut plus légitimes, louables même. Des personnes au courant de la situation assurent que les ouvriers eussent obtenu satisfaction sans recourir à la grève; auquel cas il est toujours regrettable que les maîtres aient attendu d'avoir la main forcée, pour accéder à une demande juste ; quoi qu'il en soit, l'accord s'était fait. Au moment de la reprise du travail, les ouvriers s'aperçurent que le nouveau contrat était libellé sur une feuille portant l'en-tête de la maison; aussitôt, grande colère des chefs du syndicat, qui voient dans cette circonstance une offense à la dignité des ouvriers, par la prétention d'affirmer la suprématie du capital sur le travail. Ils exigent qu'on substitue à cet en-tête celui du syndicat. Refus des patrons ; continuation de la grève jusqu'à ce que les ouvriers, las de la lutte, renoncent à leur prétention puérile.

Disons à l'honneur de la classe ouvrière, chez laquelle le bon sens n'a pas perdu ses droits, que bon nombre de travailleurs sérieux commencent à se lasser de la tyrannie exercée par les meneurs politiciens, qui souvent n'appartiennent même pas à la condition ouvrière, et se montrent disposés à en secouer le joug. Je n'en veux pour preuve que la faveur avec laquelle a été accueillie la ferme déclaration d'un comité qui s'est formé pour soutenir un candidat ouvrier, en plein milieu socialiste et anarchiste, à Roubaix :

« Aux ouvriers de Roubaix et de Wattrelos.

« Ne vous laissez pas plus longtemps berner par les meneurs socialistes.

« Au fond, que veulent-ils?

« Se servir de vous et de votre argent pour se faire élire et vivre ensuite grassement de leurs places.

« Leur seul but, c'est de tenir l'assiette au beurre, et sans vous inviter à la partager, croyez-le bien.

« Ils pensent que plus les ouvriers seront malheureux, plus il sera facile de les enrôler dans le parti socialiste.

« C'est pour cela qu'à toute occasion, et souvent sans motif sérieux, ils suscitent des *grèves.* Alors ils vous conduisent « à la Paix » et vous proposent de donner vos noms à des *syndicats révolutionnaires.*

« Eh bien! moi, je dis que la grève est souvent une arme à deux tranchants, dangereuse à manier, qui blesse à la fois patrons et ouvriers.

« N'écoutez plus ces agitateurs de profession[1]. »

II

Au point de vue de cette conscription universelle de l'armée du syndicat ouvrier, on ne saurait refuser le mérite de l'originalité à la grève des bûcherons de la Nièvre. Les membres de ce corps de métier étaient divisés en syndiqués et non syndiqués. Il s'agissait de réduire les récalcitrants et de les contraindre de s'enrôler dans le syndicat. Voici le moyen très ingénieux qui fut imaginé par le conseil et adopté par l'assemblée. On établit une double série de prix à imposer aux patrons : les prix forts pour les syndiqués et les prix abaissés pour les ouvriers indépendants. Mais n'était-ce pas présenter des verges pour se faire fouetter soi-même ? La conduite des patrons était toute tracée, ils n'avaient qu'à embaucher les ouvriers non syndiqués et laisser les syndiqués à leurs prétentions. Mais voici où se révèle le fin de la manœuvre ; au tarif était annexée une clause complémentaire qui partageait « la différence résultant des chiffres ci-dessus, entre la chambre syndicale et les patrons ». C'était tout simplement, comme on l'a

1. Cette profession de foi a réuni sur M. Vienne, 4 402 voix, contre 6 879 données à M. Guesde.

dit, un droit seigneurial que le syndicat s'attribuait sur le travail indépendant, et cela un siècle après la déclaration de 1791.

Il est juste de faire remarquer que le système d'établir le blocus de la faim, autour des ouvriers qui refusent de faire partie des syndicats, n'est pas de l'invention des bûcherons de la Nièvre. Il avait été appliqué auparavant, et plus brutalement, par le syndicat de Bourgoing-Jallieu (Isère), intimant à un patron l'ordre d'expulser immédiatement un ouvrier qui était sorti du syndicat, sous peine de voir mettre son usine en interdit. L'effet avait suivi la menace. Le patron avait été contraint de congédier son ouvrier malgré lui, et dans aucune autre usine de la contrée on n'avait osé le recevoir. Cet acte d'oppression inouï avait été légitimé par l'incroyable sentence du tribunal de Bourgoing, confirmée par un arrêt de la Cour de Grenoble ; elle a été heureusement réformée par la Cour de cassation. Celle-ci a déclaré que si la mise à l'*index* d'un atelier est licite « lorsqu'elle a pour objet la défense des intérêts professionnels », elle ne l'est pas, « lorsqu'elle a pour but d'imposer au patron le renvoi d'un ouvrier, parce qu'il s'est retiré de l'association et qu'il refuse d'y entrer ». Par les termes de cet arrêt et la distinction derrière laquelle il se retranche, on peut entendre quelle faible barrière protège la liberté individuelle contre l'omnipotence des syndicats. Cette sentence timide ne justifie-t-elle pas l'annonce que M. Barthe avait faite à l'avance, lors de la discussion de la loi, dans la séance du 29 janvier, au Sénat : « Si vous abrogez l'article 416, vous viderez l'atelier d'un patron, sur l'ordre d'une commission syndicale, et malgré ceux qui voudraient travailler; anéantir cet article serait abolir la liberté des ouvriers dissidents. » La conduite du syndicat de Bourgoing eût été inattaquable et la sentence du tribunal irréformable, si la mise à l'*index* n'avait eu pour seul motif que Joost n'avait plus voulu faire partie du syndicat [1].

Il est facile de mesurer les conséquences de cette tyrannie des syndicats, prétendant interdire à l'ouvrier la faculté de travailler quand et où il lui convient, ou aux conditions qu'il lui plaît, et au patron le droit d'employer les ouvriers qu'il veut, suivant les conditions débattues et librement acceptées de part et d'autre. C'est

1. V. dans la *Réforme sociale*, du 16 août 1892, une discussion très intéressante de M. Hubert-Valleroux sur les termes de l'arrêt de la Cour de cassation.

un esclavage d'une nouvelle sorte, imposé à la fois, à l'ouvrier qui ne pourra désormais s'employer que selon le bon plaisir des syndicats, maîtres de lui interdire le travail où bon leur semble, et de le suspendre là où bon leur semble, et au patron, lié souvent envers sa clientèle par des contrats basés sur des prix de revient que l'intervention occulte ou même affichée de certains meneurs politiciens, étrangers à la profession, peut bouleverser subitement à leur gré. Par cette voie, nous nous acheminons d'un pas rapide vers une situation dans laquelle le petit patron, chef d'un atelier de trois ou quatre ouvriers, ne pourra plus les embaucher qu'en traitant avec la collectivité des treize ou quatorze millions d'ouvriers embrigadés dans des syndicats fédérés entre eux, en même temps que ces ouvriers demeureront les bras croisés, si le patron, trouvant les conditions du syndicat inacceptables, préfère se passer de leurs services et fermer son usine ou son échoppe. Est-ce là le résultat auquel veulent aboutir certains hommes animés d'intentions généreuses, lorsqu'ils saluent comme équitable et nécessaire une organisation nouvelle du monde du travail, suivant laquelle, au lieu que « jusqu'ici, dans l'établissement du contrat de travail, le capital aggloméré avait eu affaire à l'ouvrier isolé, et le débat entre eux avait été plus que sommaire, on peut dire nul ; la fixation du salaire avait été arbitraire et déterminée seulement par le degré de misère des populations ; le règlement d'atelier et les autres conditions du contrat étaient plus arbitraires encore de l'employeur vis-à-vis des employés, sans autre règle que le degré d'humanité du premier et de besoin des seconds » ; désormais, « le taux des salaires sera débattu avec le syndicat, et celui-ci déterminera presque seul le règlement d'atelier par des coutumes qui feront loi pour le patron ou le directeur » ? Tel est le régime que nous promet l'avènement du quatrième état prenant sa revanche sur la bourgeoisie.

Du moins serait-il convenable de ne pas mêler à ces utopies dangereuses le nom auguste du Souverain Pontife, qui, dans son encyclique de la *Condition des ouvriers*, recommande l'association des ouvriers dans un tout autre but et sous une tout autre forme. La réalisation de ces vues n'amènerait-elle pas, au contraire, l'abus dénoncé par lui ? Car, ce n'est un secret pour personne qu'un grand nombre des chefs de ces syndicats, pour la

plupart inféodés à la secte socialiste, ont également en haine la société et la religion chrétienne qui en est le plus ferme soutien. Sans doute, tous les fauteurs de ce mouvement de réforme, dont le terme avéré serait l'expropriation d'une classe au profit d'une autre, n'iraient pas jusqu'à proposer, comme l'a fait le citoyen Lafargue, d'établir dans la cathédrale d'Amiens un bal populaire; mais parmi eux n'en est-il pas un trop grand nombre qui n'ont pas répudié la formule : « Ni Dieu ni maître » ? Ce n'est pas en se mêlant à ce mouvement, pour s'en emparer et le diriger, que les hommes dont je parle, abusés par de généreuses illusions, calmeront les passions, éteindront les haines et rétabliront la paix chrétienne dans la société. Au moins telle n'est pas la voie que leur trace Léon XIII, lorsqu'il indique l'association comme le moyen de rendre à la classe ouvrière sa prospérité et son lustre. Les corporations adaptées aux conditions nouvelles de la société contemporaine, dont il appelle de ses vœux la résurrection, « sociétés composées des seuls ouvriers, ou mixtes, réunissant à la fois des ouvriers et des patrons », ne sont point organisées pour assurer le triomphe d'une classe sur une autre, par la spóliation plus ou moins déguisée de celle-ci, car elles ont un impérieux besoin l'une de l'autre ; il ne peut y avoir de capital sans travail, ni de travail sans capital »; mais si « on doit prendre pour règle universelle et constante d'organiser et gouverner les corporations de façon qu'elles fournissent à chacun de leurs membres les moyens propres à lui faire atteindre, par la voie la plus commode et la plus courte, le but qu'il se propose et qui consiste dans l'accroissement le plus grand possible des biens du corps, de l'esprit, de la fortune », néanmoins l'objet principal reste « le perfectionnement moral et religieux ».

III

Depuis plus d'une année, les discours tenus dans les congrès socialistes donnaient à entendre qu'une campagne générale se préparait contre les institutions économiques, dénoncées comme un moyen dont se servent des compagnies puissantes et des chefs d'industries considérables, pour enchaîner la liberté de leurs ouvriers. Ces établissements mettent au service de leur personnel leur organisation, leurs locaux et même leurs capi-

taux par des avances pour les achats; par ce moyen, ils procurent un complément utile à l'insuffisance du salaire-argent des ouvriers et des employés, ils aident à son bon emploi, ils développent chez l'ouvrier l'esprit d'épargne et l'amour du foyer, et, du même coup, procurent et entretiennent entre patrons et ouvriers les rapports familiers d'où naît la paix dans les ateliers.

Ces institutions ont eu, dès le commencement, pour ennemis naturels, le cabaretier qui exploite la faiblesse de l'ouvrier, et le petit commerçant qui souvent prélève un tribut exorbitant sur son imprévoyance. La solidarité entre le petit commerce et le pécule de l'ouvrier s'est manifestée d'une manière particulière, durant une des grèves de l'hiver dernier, celle des monteurs de Charleville; les marchands se sont engagés à continuer de servir leurs clients, contre des bons de grève garantis par le syndicat, remboursables à la reprise du travail. Mais la caisse, épuisée, fut incapable de faire face aux obligations contractées qui s'élevaient à la somme de 20 000 francs; en vain les trop confiants fournisseurs s'adressèrent-ils à toutes les juridictions, allèrent même jusqu'au ministre; il ne se trouva nulle part de caution responsable pour les désintéresser. La déception fut cruelle. Mais cette rivalité d'intérêts ne touche qu'à un petit côté de la question; j'ajoute même qu'il n'est pas impossible de concilier les intérêts raisonnables du commerce local avec l'existence des sociétés coopératives de consommation et des économats d'usines. Mais il nous faut dénoncer une atteinte beaucoup plus grave portée aux institutions économiques par les syndicats, toujours au moyen de l'arme de la grève.

L'exemple nous en est fourni par un des incidents, le plus important de tous peut-être dans ses conséquences, des récentes grèves d'Amiens. Ici nous ne procédons point par induction; nous avons l'aveu formel du président du syndicat, qui, à l'audience publique des prud'hommes, a déclaré que le but de la grève des établissements de M. Cosserat avait été la destruction des institutions de cette usine.

Quelles étaient ces institutions, et en quoi pouvaient-elles porter préjudice aux intérêts, à la dignité ou à l'indépendance de ceux qui y participaient librement? Un exposé succinct de leur but, de leur organisation et de leur fonctionnement donnera la réponse à cette double question.

1° La *Caisse de secours*, moyennant une cotisation de 40 centimes par quinzaine, donnait droit aux visites du médecin, aux médicaments et à une indemnité de 1 fr. 20 par jour de maladie; une sœur de Saint-Vincent de Paul distribuait les médicaments et visitait les malades à domicile.

2° La *Caisse de cautionnement* était destinée à fournir un supplément de ressources à l'ouvrier, le jour où il quittait l'établissement; le cautionnement s'élevait à 12 francs; retenue de 50 cent. par quinzaine.

3° Tout ouvrier pouvait verser à la *Caisse d'épargne*, qui lui servait un intérêt de 5 p. 100.

4° La *Caisse de retraite* donnait droit à une retraite de 10 francs par année de présence à l'usine. Le minimum de présence à l'usine était de quinze ans. Ainsi, quinze années assuraient 150 francs de retraite, vingt années donnaient droit à 200 francs, et ainsi de suite. La cotisation était de 25 centimes par quinzaine, par ouvrier.

Lors de la création de la caisse, MM. Cosserat avaient versé un don de 10 000 francs, pour qu'elle pût entrer immédiatement en fonction.

5° La *Caisse de maternité*, alimentée exclusivement par le revenu d'un capital que M. Cosserat affectait à cet usage, sans aucune charge pour l'ouvrier, était destinée à procurer le linge, les aliments, les objets nécessaires à la mère au moment de la naissance de l'enfant. Tous les mercredis, la sœur de Saint-Vincent de Paul réunissait dans une salle spéciale, à l'usine, toutes les femmes des contremaîtres, avec Mesdames Cosserat, pour confectionner des draps et autres objets utiles pour les naissances.

6° Une *Société coopérative*, fondée par les ouvriers avec les capitaux de l'usine, leur fournissait tout ce dont ils avaient besoin, aux prix pratiqués en ville; la Société, achetant en gros et vendant au détail, réalisait des bénéfices qui, tous les six mois, étaient distribués aux ouvriers, au prorata de leurs acquisitions.

D'autres institutions également favorables aux ouvriers, étaient à l'étude lorsque éclata la grève. Telles qu'elles existaient, elles avaient imposé à l'exploitation de lourds sacrifices que l'on peut énumérer ainsi : premier don pour leur fondation; abandon des amendes au profit de la caisse de secours; abandon de l'intérêt de la caisse de cautionnement, intérêt servi à 5 p. 100, alors

qu'on peut avoir des capitaux à 2 p. 100; immobilisation des capitaux pour les marchandises de la Société coopérative, pour son bâtiment, pour le bâtiment de la cantine. Celles qui fonctionnaient déjà, comme nous venons de les décrire, étaient administrées par un *Conseil de dix délégués*, composé de six ouvriers, trois ouvrières et un employé du bureau d'Amiens; ce conseil, élu au suffrage universel, hommes et femmes, était renouvelable tous les ans par tiers : deux hommes et une femme; l'employé du bureau était soumis à la réélection tous les ans.

Ce conseil dirigeait toutes les institutions, établissait les bilans de chaque caisse tous les six mois; il se réunissait toutes les fois qu'une circonstance le demandait, pour discuter les questions; le patron assistait à la séance, mais sans droit de suffrage; une copie du procès-verbal de chaque séance, signée par tous les délégués, était affichée dans l'usine.

Il y avait aussi un *Conseil de perfectionnement*, nommé par l'administration et composé de l'ingénieur, du directeur, de quelques contremaîtres et employés et des ouvriers les plus influents. Ce conseil, présidé par M. Cosserat, avait pour mission d'étudier toutes les améliorations à apporter dans l'usine.

Les ouvriers ne se plaignaient pas des salaires, qui étaient regardés comme élevés pour la contrée, où l'industrie ne soutient la concurrence avec l'étranger, et même avec d'autres provinces de France, que grâce à une main-d'œuvre moins chère. Il était le même pour les hommes et pour les femmes : de 3 à 4 francs pour les tisseurs et tisseuses aux pièces, de 5 francs pour les mécaniciens, 6 francs pour les pareurs à la journée; quelques-uns atteignaient 6 fr. 50 par jour.

Les chômages étaient inconnus; le relevé des journées de travail donne respectivement, pour les quatre dernières années (1889-1892), 298, 295, 297, 300 journées de travail. Le loyer des maisons appartenant à l'usine était de 2 fr. 50 par semaine, ailleurs il variait de 3 francs à 3 fr. 50. La plupart des familles avaient des économies. Au moment de la grève, la caisse d'épargne de l'usine avait en dépôt 60 000 francs, sans compter un grand nombre de titres de rente que M. Cosserat avait achetés pour les ouvriers. Le montant des dépôts à la caisse d'épargne de l'État était beaucoup plus considérable. Aussi, à cette question : « Vous attendiez-vous à la grève? » M. Cosserat nous ré-

pondait-il avec l'accent de la conviction la plus profonde : « Non, certainement non. Nous croyions avoir conquis l'affection et la confiance de nos ouvriers ; ils avaient un salaire plus élevé qu'ailleurs, des institutions qui n'existent pas dans d'autres usines. » Et, de fait, les ouvriers même les moins bien disposés, au cours de la grève, avouaient que tout le monde était satisfait.

Mais alors, comment expliquer l'explosion subite de la grève dans l'usine de Hem? (Nous verrons plus loin que les ouvriers de l'usine de Saleux restèrent inébranlables à toutes les tentatives d'embauchage et à toutes les menaces des grévistes.) Ceux qui ont été témoins de la surexcitation produite par l'annonce de la grève, dans un milieu ouvrier, ne seront point autrement surpris de cette contradiction entre des dispositions habituelles des hommes et leur participation à l'agitation commune. C'est ici surtout que se vérifie l'adage : « Qui assemble les hommes, les émeut. » Alors tout ce qui auparavant sommeillait, à l'état latent, au fond des âmes, semble avoir remonté à la surface, l'envie secrète contre les favorisés de la fortune se mêle au sentiment des souffrances réelles, puis l'aigreur naît des privations qui se font rapidement sentir au foyer ; sous l'empire de ces dispositions, les rumeurs les plus invraisemblables trouvent crédit ; des incidents insignifiants prennent des proportions énormes et deviennent matière aux interprétations les plus malveillantes ; les espérances les plus chimériques surgissent à l'appel des meneurs, habiles à choisir le moment propice pour faire vibrer ici l'amour-propre, là le ressentiment, paralyser les résistances par le respect humain et provoquer les résolutions collectives, presque toujours inspirées par les plus violents. Les femmes, les enfants eux-mêmes, jettent dans ces réunions leur note agitée. Les esprits les plus fermes se sentent ébranlés ; impossible d'échapper à cette atmosphère brûlante qui a envahi l'atelier, la rue, le foyer ; une sorte de vertige pousse vers le cabaret ou vers la réunion publique. Il faut une dose d'énergie peu commune à l'homme le plus sage pour garder son sang-froid. Pour le plus grand nombre, le seul moyen d'échapper à l'entraînement général serait de se dérober aux menaces et aux sollicitations ; mais ceux que l'on soupçonne de vouloir se tenir à l'écart sont recherchés, poursuivis, ramenés. Si la protection extérieure de la force fait défaut, tous sont irrésistiblement entraînés.

Les choses ne se passèrent pas autrement à l'usine de Hem. « Les autres tissages étaient déjà en grève, rapporte un témoin oculaire, les grévistes en masse arrivent un matin à l'heure du déjeuner et se postent devant l'usine ; ils menacent les ouvriers qui reprendraient le travail, promettant au contraire que la grève générale de tous les ouvriers de la ville va imposer la journée de onze heures avec un salaire au moins égal. Les ouvriers étaient hors des ateliers, dans la rue; Lefebvre, secrétaire du syndicat, le vrai moteur de la grève, les harangue et les entraîne ; aucun d'eux ne retourne au travail, les uns croyant aux promesses, les autres, beaucoup plus nombreux, cédant aux menaces. Il y avait, ajoute notre observateur, bien placé pour tout apprécier, un courant irrésistible qui entraînait tout le monde à la grève. »

Le prétexte que l'on mit en avant était la demande d'application immédiate à tous les ouvriers de la loi de onze heures, votée pour les femmes seulement, et qui n'avait encore été mise en vigueur nulle part, avec le salaire comme pour douze heures de travail. J'ai dit le prétexte, parce que la grève a éclaté avant même que les délégués eussent rapporté la réponse de M. Cosserat ; celle-ci, du reste, n'était pas un refus, mais un ajournement de la question des tarifs jusqu'à ce que le patron eût pu s'informer près de ses concurrents directs, tous hors d'Amiens, s'ils allaient se placer dans les mêmes conditions; autrement il lui faudrait fermer l'usine. Tout le monde savait que M. Cosserat était disposé à établir le travail de onze heures et qu'il n'attendait pour le faire que d'avoir l'assurance que la loi serait appliquée dans les centres de production avec lesquels la fabrication amiénoise soutient à grand'peine la concurrence, à raison des conditions moins favorables où elle se trouve, en particulier par l'éloignement des mines de charbon.

Logiquement parlant, si les ouvriers eussent été préoccupés uniquement de l'amélioration de leur sort, la conduite à tenir leur était toute tracée ; pour conquérir leur avantage et tout à la fois sauvegarder les intérêts de l'usine, ils n'avaient, comme le leur conseillait un organe de la presse locale, qu'à se réunir pacifiquement en un immense cortège, puis se rendre à la préfecture afin de réclamer du gouvernement l'application de la loi de 1892, sans cesse ajournée, et la réduction de la journée à onze heures pour tous les ouvriers, hommes et femmes, indistinc-

tement ; les ouvriers anglais eussent procédé ainsi. Mais c'était l'agitation que l'on voulait ; voilà pourquoi, dès le lendemain, dans une réunion publique à l'Alcazar, le citoyen B..., dans un discours d'une extrême violence, s'attaquait à la personne de M. Cosserat et à ses sentiments religieux, ainsi qu'à sa fortune, déclarant la guerre à la coopération et aux institutions économiques de son usine, en même temps qu'il promettait l'appui de toutes les Bourses de travail de France, pour remédier à l'insuffisance de la caisse du syndicat d'Amiens. Aussitôt après, comme pour rendre toute conciliation impossible, on formulait les conditions à imposer au patron pour la reprise du travail : majoration variée sur les divers tarifs, *plus forte* que dans les autres maisons ; interdiction de renvoyer aucun gréviste, engagement de ne faire aucune modification au règlement de l'atelier sans l'avis préalable des délégués du syndicat.

La résistance pouvait se lasser vite, d'autant que toutes les tentatives pour débaucher le personnel de la filature de la maison Cosserat, à Saleux, avaient échoué contre la ferme attitude des ouvriers, bien décidés à ne pas cesser le travail. Aussi le renfort fut appelé de Paris. Le député socialiste Lafargue, qui avait été le mauvais génie de la grève de Fourmies, ne pouvait manquer à pareille fête. Reçu à la gare par les grévistes, avec l'apparat que l'on développerait pour un général victorieux, il se rend à l'Alcazar, et il parle du Panama, qui n'avait rien à voir en cette affaire ; il promet aux ouvriers l'âge d'or que l'Église n'a pas su ramener jusqu'ici, l'âge où l'humanité, quand elle aura travaillé deux ou trois heures par jour, n'aura plus qu'à se reposer et à jouir le reste du temps ; il termine en annonçant l'arrivée prochaine à Amiens de son lieutenant Duc Quercy. Duc Quercy ne parut pas ; ce fut Baudin qui vint à sa place. Notre intention n'est pas de suivre les différentes péripéties de la grève. Disons seulement que, si, au lieu de persévérer longtemps, cette première grève se dénoua avec une promptitude relative, la faute n'en fut pas aux députés socialistes, qui semblèrent ne poursuivre qu'un but : empêcher la reprise du travail, mais aux vrais ouvriers qui surent à propos rabattre de leurs prétentions. Quelque temps après, ils devaient se laisser entraîner de nouveau dans le mouvement de la grève générale de tous les corps de métiers. Ce fut alors que M. Cosserat ferma de lui-même son usine ; il ne

la rouvrit qu'à la sollicitation des ouvriers, et sur les instances du curé de la paroisse.

Les faits que nous venons de relever suffisent pour faire comprendre comment certains syndicats entendent user de la grève pour supprimer le débat au sujet des salaires, préparer le triomphe des théories socialistes et faire à certaines personnalités remuantes une réclame tapageuse, même en imposant la faim aux ouvriers qu'elles prétendent servir.

Contentons-nous d'énumérer les conséquences de la grève particulière dont nous venons de nous occuper en détail. Des trois revendications qui se firent jour successivement, au cours de la grève, les ouvriers ont reçu satisfaction pour la première, c'est-à-dire la réduction de la journée de travail de douze heures à onze heures, avec le salaire de douze heures ; M. Cosserat, nous l'avons vu, était disposé à la leur accorder sans la grève. Il a refusé de reprendre un chef meneur qui s'était retiré de lui-même et avait redemandé son livret. Enfin, il a repoussé la prétention du syndicat ouvrier, qui voulait apposer son timbre et la signature de son président sur la feuille de tarif affichée dans l'usine. Pour arriver à ce résultat, les 750 ouvriers et ouvrières du tissage de Hem ont sacrifié 146 000 francs de salaires ; l'interruption de la production, le déplacement des commandes, ont causé aux patrons des pertes considérables qu'on ne saurait préciser. Mais, aux salaires perdus il est nécessaire d'ajouter, pour les ouvriers, des pertes considérables dans l'avenir, du fait de la suppression de la Société coopérative, qui donnait 20 000 francs de bénéfices par an ; de la Société de secours mutuels, dont la faible cotisation était très inférieure aux frais de médecins et de médicaments et à l'indemnité en temps de maladie. De plus, les ouvriers, ne travaillant plus que onze heures, avec un tarif moins avantageux que celui que M. Cosserat leur avait accordé à la première rentrée dans l'usine, vont perdre de ce chef environ 45 000 francs par an. Enfin, à un point de vue plus élevé, un trouble profond a été apporté dans les rapports du patron avec ses ouvriers. Ceux-ci, enrôlés presque tous dans le syndicat, ont abdiqué leur liberté. C'est, comme il le disait lui-même, avec un sentiment d'amertume profonde, la rupture du pacte d'affection, d'estime et de confiance réciproques qui unissait le patron à ses ouvriers ; à la direction paternelle qui était la loi de l'usine de

Hem, avant la grève, va succéder forcément la rigidité des rapports administratifs d'employeur à employé.

Quelle sera la conclusion de cette étude? Demanderons-nous, avec certains économistes de l'école classique, l'abolition de la liberté de s'associer en syndicats? Nullement; la loi de 1884 a été due en grande partie à la persévérance de députés catholiques qui ne sont pas responsables de plusieurs modifications fâcheuses introduites dans leur projet par le vote des Chambres. Néanmoins, telle qu'elle a été votée, elle est susceptible d'améliorations qui n'atteignent pas son principe, et, même avec le texte actuel, le grave abus qui a été fait de la liberté de se syndiquer, pour susciter des coalitions forcées, aurait pu être réprimé par le gouvernement. Mais celui-ci, soucieux de poursuivre des patrons catholiques qui avaient considéré les institutions procurant la paix sociale dans l'atelier, comme important aux intérêts économiques de leurs ouvriers, et cru par conséquent pouvoir en conférer entre eux, est demeuré impassible devant la transformation de la Bourse du travail de Paris en une sorte de parlement du socialisme, avec son bureau remplissant le rôle de ministère des grèves; rien n'a fait obstacle aux agissements de ce nouvel État dans l'État, ayant trouvé ses *missi dominici* dans les députés socialistes transformés en commissaires toujours prêts à partir pour aller fomenter le désordre, s'emparer de différends qui se fussent réglés sur place par le simple rapprochement des intéressés, afin de les transformer en luttes entre le travail et le capital.

Malheureusement, la plupart de ceux qui font nos lois ne paraissent pas avoir, beaucoup plus que ceux qui les appliquent, le souci d'écarter ce péril. Ils se sont grandement préoccupés de sauvegarder à l'ouvrier la liberté d'entrer dans les syndicats et d'y demeurer, sans avoir à redouter le mauvais vouloir des patrons. Peu s'en est fallu que la loi Bovier-Lapierre n'imposât au chef d'industrie la nécessité de garder l'ouvrier syndiqué, dans des cas où il eût congédié sans hésiter un non-syndiqué. Mais où sont les précautions pour sauvegarder la liberté non seulement du patron, mais de l'ouvrier lui-même, contre la tyrannie des syndicats ? Nos législateurs n'ont point su s'inspirer de la sagesse du Parlement belge qui, en 1892, a voté une loi ainsi conçue, pour rendre la répression plus énergique et atteindre certains actes d'intimidation :

« Sera punie d'un emprisonnement de huit jours à deux ans et d'une amende de 50 à 1 000 fr., ou d'une de ces deux peines seulement, toute personne qui, dans le but de forcer la hausse ou la baisse des salaires ou de porter atteinte au libre exercice de l'industrie ou du travail, aura commis des violences, proféré des injures ou des menaces, prononcé des amendes, des défenses, des interdictions ou toute proscription quelconque, soit contre ceux qui travaillent, soit contre ceux qui font travailler.

« Il en sera de même de tous ceux qui auront porté atteinte à la liberté des maîtres ou des ouvriers, soit par des rassemblements près des établissements dans lesquels s'exerce le travail, ou près de la demeure de ceux qui le dirigent, soit en se livrant à dés actes d'intimidation à l'adresse des ouvriers qui se rendent au travail ou en reviennent, soit en provoquant des explosions près des établissements dans lesquels s'exerce le travail ou dans les localités habitées par les ouvriers, soit en détruisant les clôtures des établissements dans lesquels s'exerce le travail, soit en détruisant ou rendant impropres à l'usage auquel ils sont destinés les outils, instruments, appareils ou engins du travail ou de l'industrie. »

Dans le *Conspiracy act* voté par le Parlement anglais, en 1875, l'article 7 prévient l'abus qui pourrait être fait de la mise à l'index, en notant minutieusement les pratiques susceptibles de répression. Il est ainsi conçu :

« Toute personne qui, dans le but de *contraindre* une autre personne à faire une action, ou de l'empêcher de faire une action qu'elle a légalement le droit de faire ou de ne pas faire, méchamment et sans autorité légale :

« 1° Use de violence pour intimider cette personne, sa femme ou ses enfants, ou porte atteinte à sa propriété;

« 2° Suit avec persistance cette personne partout où elle va;

« 3° Cache les outils, les vêtements ou toute autre propriété mobilière à son usage ; les lui enlève ou l'empêche de s'en servir;

« 4° Guette ou bloque la maison ou l'endroit où elle réside, travaille ou commerce, le lieu où elle se trouve accidentellement ou les alentours de ce lieu;

« 5° Suit une autre personnne avec un ou deux compagnons, d'une manière désordonnée, soit dans une rue, soit sur une route;

« Sera, dans le cas où la preuve en serait établie devant une cour de juridiction sommaire, passible d'une amende qui ne saurait excéder 20 livres, ou d'un emprisonnement qui ne saurait dépasser trois mois avec ou sans le travail forcé. »

Il est grandement à souhaiter que la question relative à la revision de plusieurs articles de la loi de 1884, pendante devant le Sénat, reçoive une solution prompte et équitable.

Mais une autre question se pose à côté et au-dessus des *desiderata* relatifs au texte de notre loi des syndicats professionnels. En ce moment, non seulement la prospérité industrielle, mais aussi la sécurité sociale, sont menacées par l'antagonisme que certains syndicats s'efforcent de susciter entre l'employeur et l'employé. Est-ce que de ce fait, ne se dégage pas la nécessité urgente d'essayer de tous les moyens qui s'offrent à la bonne volonté privée pour amener le rapprochement entre les classes désunies ? Elle nous est signalée par le Souverain Pontife, en ces termes : « Les maîtres et les ouvriers eux-mêmes peuvent singulièrement aider à la solution par toutes les œuvres propres à soulager efficacement l'indigence et à opérer un rapprochement entre les deux classes. » Il énumère alors précisément les œuvres économiques qui sont en ce moment le point de mire des grèves.

Aujourd'hui, un mouvement considérable se fait dans les esprits dans le sens de ce rapprochement. Sous le coup des événements de Carmaux, la Chambre des députés a voté une loi sur l'arbitrage et la conciliation, qui a fait naître des critiques nombreuses et n'a obtenu jusqu'ici que des résultats insignifiants ; les regards se tournent de préférence vers l'institution de conseils permanents d'explication au sein des usines mêmes. On est allé chercher à l'étranger des exemples qui fournissent des renseignements utiles. Peut-être nous est-il permis de faire remarquer que, dans ces syndicats mixtes qui sont aujourd'hui l'objet d'une certaine défaveur, le conseil d'usine mettait déjà en pratique, sinon la forme précise, du moins le principe de cet organe de conciliation.

Nous reviendrons sur ce sujet dans notre prochain Bulletin, qui traitera de la conciliation et de l'arbitrage.

P. FRISTOT.

MÉLANGES ET CRITIQUES

UN APPEL A LA CONCORDE ENTRE CHRÉTIENS[1]

« Les croyances de l'ordre spirituel ont toujours été l'objet de doutes et de négations ; mais ces doutes et ces négations ont, selon les époques, une vivacité plus ou moins grande ; et la pensée humaine passe aujourd'hui par une de ces crises aiguës qui reviennent de temps à autre dans son histoire. » (Avant-propos, p. VI.)

M. Naville nous montre ensuite cette négation s'attaquant au christianisme de trois côtés à la fois : par le matérialisme des sciences physiologiques, par l'athéisme des théories évolutionnistes, par l'incrédulité de l'histoire des religions ; à quoi il faut jouter la démoralisation engendrée par une foule de productions littéraires malfaisantes, licencieuses, souvent immondes, qui détruisent au cœur de l'homme le germe même de toute foi chrétienne. Aussi, « la renaissance de l'athéisme est-elle incontestablement un des caractères saillants de notre époque ».

En présence d'un mal si grand, devant un danger aussi manifeste, « les chrétiens de toutes les Églises... devraient comprendre la nécessité de concentrer leurs forces. Ils devraient, sans renoncer à leurs opinions particulières, être unis pour la défense d'une cause qui leur est commune. Cette cause est celle de la religion au sens le plus général du terme. »

C'est le contraire qui a lieu : « L'état de la chrétienté rappelle tristement la situation des Juifs enfermés dans Jérusalem, qui continuaient à se battre entre eux, pendant que les armées romaines assiégeaient la ville. » Et cependant, « si les chrétiens... suspendaient momentanément leurs querelles... et se réunissaient dans un commun effort pour repousser ces doctrines désolantes,... quelle puissance pour les progrès du bien et de la vérité résulterait de leur accord ! C'est, ajoute M. Naville, le désir de contri-

1. *Le Témoignage du Christ et l'unité du monde chrétien*. Études philosophiques et religieuses, par Ernest Naville. Paris, Fischbacher, 1893.

buer, dans la mesure de mes forces, à un résultat si désirable qui m'a fait rédiger les pages suivantes. »

Nous ne pouvions mieux qu'en citant ces passages de l'Introduction de son livre, faire connaître la nature du sujet traité par l'auteur et le but qu'il se propose. Assurément, de telles préoccupations et un semblable désir sont d'une âme sincèrement chrétienne. Nous ne sommes point étonné de les rencontrer chez un homme qui, bien que séparé de nous par les croyances religieuses, mérite toute notre estime par la droiture de son esprit, la délicatesse de sa conscience et aussi la profondeur de sa foi [1]. Raison de plus pour accueillir avec bienveillance un livre, remarquable d'ailleurs à tant d'autres titres.

L'ouvrage de M. Naville renferme deux parties : la première traite du *Témoignage du Christ*, fondement de la foi chrétienne ; la deuxième de l'*Unité du monde chrétien*, comme but à réaliser. On est étonné tout d'abord, on se demande quels rapports peuvent avoir deux questions en apparence aussi disparates. Mais après lecture et à la réflexion, on aperçoit le lien qui les unit l'une à

1. M. Ernest Naville est protestant, mais un de ces protestants — trop rares, hélas ! même de nos jours — que leur esprit large et leur intelligence élevée placent bien au-dessus des préjugés de secte, des ignorances plus ou moins volontaires, qui entretiennent la haine du catholicisme chez les ministres du culte réformé. Jeune étudiant encore, dans ses thèses de licence présentées à la Faculté de théologie de Genève, il n'avait pas craint d'écrire, au sujet de la théorie catholique sur l'Église et le sacerdoce : « Tel est, en abrégé, le système catholique exposé, je crois, avec une complète impartialité. S'il n'est pas de nature à devenir l'objet de notre foi, il a droit, du moins, à notre respect et à notre admiration. Son étude, en effet, fait reconnaître toujours plus qu'il est logique, qu'il est beau, et enfin que les bases sur lesquelles il repose sont profondément enracinées dans la nature humaine. » — Quand, il y a vingt ans, ses coreligionnaires en Allemagne et en Suisse se jetèrent avec une joie féroce et l'assurance d'une victoire définitive dans le Kulturkampf contre les catholiques, M. Ernest Naville et quelques autres avec lui furent seuls à protester, seuls à dénoncer l'intolérance et l'injustice de cette guerre toute religieuse. Dernièrement enfin, lors de son jubilé universitaire, en présence de toutes les notabilités protestantes et des membres du gouvernement, on se rappelle qu'il termina son discours en réclamant le retour des Sœurs de la Charité à Genève, et en témoignant le regret que sa patrie fût la seule ville au monde d'où sont exclues ces admirables religieuses. Les dissidences qui nous séparent de tels hommes ne sauraient empêcher que, pour la défense de la vérité chrétienne, nous ne leur tendions une main amie et ne les considérions presque comme des nôtres.

l'autre et que l'auteur lui-même avait signalé déjà dans son Avant-propos. Le livre, d'ailleurs, est destiné surtout aux protestants; or, pour eux la question du témoignage du Christ, comme principe de foi chrétienne, a une importance toute spéciale.

Pour nous, catholiques, en effet, dire que notre foi repose tout entière sur la parole et le témoignage de Jésus-Christ, Fils de Dieu incarné et Maître de toute vérité, c'est énoncer un fait si évident, tellement connu, même des simples fidèles, qu'il n'est pas besoin d'insister beaucoup pour nous en convaincre. La notion de la foi divine et surnaturelle, telle que l'expose ici M. Naville, en lui donnant comme base essentielle l'autorité du Christ révélateur, est à peu de chose près la notion admise par tous les théologiens catholiques. Seulement nous allons plus loin, et la logique avec nous.

Nous voulons qu'aujourd'hui encore et jusqu'à la fin des temps, notre foi ait pour fondement immédiat un témoignage vivant, divinement autorisé ; nous voulons que toutes les vérités enseignées par Jésus-Christ à ses disciples nous soient enseignées à nous-mêmes par un témoin parlant au nom du divin Maître, avec l'autorité que lui-même il possédait. Ce témoin, c'est l'Église, ce sont les apôtres et leurs successeurs, à qui Notre-Seigneur a dit : « Comme mon Père m'a envoyé je vous envoie... Allez, enseignez toutes les nations... Voici que moi, je suis avec vous tous les jours jusqu'à la consommation des siècles. » Nous croyons donc à l'Église, comme nous croyons à Jésus-Christ et parce que nous croyons à Jésus-Christ, toujours vivant en elle, toujours enseignant par elle. Notre foi repose sur le témoignage, et ce témoignage pour nous a toute l'autorité qui fonde la foi chrétienne.

Il n'en est pas ainsi des protestants. Ils ne croient pas à l'Église; entre eux et le témoignage du Christ il y a donc dix-neuf siècles, et personne pour le continuer. Le seul intermédiaire est la Bible ; mais la Bible n'est pas un témoin vivant, c'est un livre mort. En dehors de l'Église et de la tradition, quelle autorité peut-il avoir pour commander la foi ? Aussi voyons-nous grandir et s'étendre, parmi les protestants orthodoxes, une école, jeune encore, qui se réclamant de Vinet cherche à faire prévaloir une nouvelle méthode de démonstration évangélique. Comprenant que rejeter l'Église et recourir à la Bible pour fonder la

foi, c'est en bonne logique commettre une pétition de principe, les théologiens de cette école prétendent trouver dans la conscience chrétienne le vrai fondement du christianisme, le criterium infaillible pour discerner, même dans la Bible, ce qui est ou n'est pas la doctrine du Christ.

Devant la raison, il faut en convenir, ces théologiens n'ont pas tort ; le principe du libre examen conduit là, et ce n'est pas sa dernière étape. Mais aussi que devient le témoignage du Christ? Qu'en est-il de la foi, si elle doit sortir tout entière de la conscience chrétienne? C'est ce qu'entrevoit M. Naville. « Les hommes que j'ai en vue, dit-il, sont, je crois, victimes d'une illusion. Les conséquences naturelles de leur principe sont arrêtées par une foi renfermant une autorité dont ils ne se rendent pas compte. S'ils suivaient les déductions logiques de leur pensée, leur foi finirait par faire naufrage. D'autres illustres exemples démontrent qu'il peut en être ainsi. Cela n'arrivera pas toujours pour les chefs d'école, mais presque inévitablement pour ceux qui les suivront. » (1re. part., ch. IV, page 77.)

On conçoit dès lors l'importance qui s'attachait pour l'auteur à cette démonstration du principe de la foi chrétienne. C'est de l'universelle adhésion des esprits au témoignage du Christ, c'est de son autorité doctrinale acceptée par tous et par tous appliquée aux mêmes vérités fondamentales, qu'il veut conclure à l'unité essentielle du monde chrétien ; d'où cette autre conséquence, qui est le but de son livre, que l'unité dans les esprits doit faire l'unité dans les volontés et dans les cœurs, pour marcher ensemble contre l'ennemi commun. Ne fallait-il pas avant tout sauvegarder le principe, tout ramener à la vraie source de la foi chrétienne et prémunir ainsi les âmes contre les entraînements d'opinions nouvelles qui, en tarissant la source, feraient périr la foi elle-même.

La démonstration est claire, irréfutable, ce semble. Convaincra-t-elle ceux qu'elle voudrait atteindre ? C'est douteux. Dans la *Revue chrétienne* (n° de mai 1893), M. Secrétan laisse entendre qu'il la trouve excellente pour les esprits disposés à la recevoir, au nombre desquels il se place, mais de peu de valeur pour les autres, et il en revient à la conscience morale pour fonder l'apologétique chrétienne. Les deux écoles ne sont donc pas près de s'entendre. A bien voir, la raison en est dans cet hiatus de dix-

neuf siècles qui nous sépare du Christ et que ni la Bible ni les récits évangéliques ne suffisent à combler. Le témoignage du Christ a produit son effet sur ceux qui l'ont pu voir et entendre ; pour nous il n'est plus, la conscience seule nous reste. Elle seule, par conséquent, nous peut et nous doit conduire à la foi, si tant est que la foi subsiste encore. Quoi qu'il en soit, la nouvelle école pourrait bien finir par absorber l'autre, si puissante est la logique des idées.

Dans la deuxième partie de son ouvrage, M. Naville aborde le sujet principal, dont la première n'était que la préparation, le fondement. L'unité du monde chrétien ! « Dans l'état présent des choses, avoue l'auteur, ce titre aura sans doute pour nombre de lecteurs un caractère paradoxal. Mon intention n'est pas de nier l'existence des divisions actuelles. Je veux au contraire les constater et en montrer les conséquences. »

De fait, s'il s'agissait d'un projet de réunion des Églises, le moment serait mal choisi. Rien n'autorise à prévoir que cette union devienne jamais possible, et en tout cas nous en sommes loin aujourd'hui. Mais sans aller jusque-là, n'y a-t-il pas entre tous les chrétiens une union désirable, et, en somme, facile à réaliser, pourvu qu'on le veuille : l'union des esprits et des cœurs dans la poursuite d'un but commun, celui de défendre l'héritage du Christ contre ses ennemis du dehors? L'honorable auteur le croit, et c'est à montrer la possibilité de cette union, à en signaler les éléments, à exposer les conditions propres à la réaliser, qu'il consacre cette partie de son livre.

Il reconnaît tout d'abord combien, en apparence, les Églises sont divisées, en état d'hostilité les unes contre les autres, et non seulement protestants contre catholiques, mais au sein même du protestantisme, secte contre secte, église contre église. Pourtant, ajoute-t-il, ce grand trouble n'est qu'à la surface ; descendez au fond, vous trouverez partout les éléments de l'unité.

Elle est, cette unité, dans les croyances. Non pas, sans doute, dans tous les articles qui forment le *Credo* des diverses Églises, — c'est par là qu'elles se distinguent, — mais bien dans les vérités fondamentales de la foi chrétienne, que tous admettent et qu'on peut résumer en ce peu de mots : « Le royaume de Dieu, séjour de la sainteté et de l'amour fermé par le péché et rouvert par la rédemption ; l'existence, au-dessus et au delà du monde actuel,

de cette patrie céleste promise aux repentants, aux humbles, aux charitables, à tous ceux qui auront sérieusement embrassé la foi de l'Évangile. »

Elle est encore dans la morale, que tous font découler des préceptes évangéliques et qu'ils renferment avec Jésus-Christ dans un double amour, l'amour de Dieu et l'amour du prochain. Les déviations particulières, fussent-elles même de toute une école, ne préjudicient point à cette unité, elles ne sont qu'un accident dans la substance immuable.

Elle est enfin dans les sentiments eux-mêmes, c'est-à-dire dans les dispositions intimes et dans les manifestations extérieures de cette piété chrétienne que l'Esprit de Dieu, toujours vivant, toujours agissant dans les âmes, sait leur inspirer pour en faire dès ici-bas les vrais enfants du Père céleste. Toutes, d'ailleurs, puisent à la même source : c'est l'Oraison dominicale, non seulement retenue de mémoire, non seulement récitée avec foi et respect, mais méditée, mais goûtée par le cœur, qui les pénètre toutes des mêmes pensées et des mêmes sentiments à l'égard de Dieu, leur Père.

Voilà les éléments de l'unité dans le monde chrétien. Ils existent, aucun esprit impartial n'en saurait douter; bien plus, ils agissent, et leur action, quelque lente, quelque insensible qu'elle soit, produit un rapprochement des âmes. En veut-on des preuves ? Notre siècle ressent plus que les autres comme un besoin de l'unité religieuse. Ainsi les Églises protestantes, si divisées par ailleurs, font partout de grands efforts pour se réunir. L'union avec les Églises d'Orient est aussi l'objet de leurs vœux et de leurs démarches répétées. Il n'y a que l'Église catholique, avec qui toute entente semble décidément repoussée, au moins d'un très grand nombre. Mais là même, combien les haines s'apaisent, combien les distances s'effacent, et l'union devient possible de part et d'autre !

Rien, au fond, dans la doctrine catholique ne s'y oppose, bien au contraire; car elle a, par sa distinction du corps et de l'âme de l'Église, posé le fondement d'une tolérance très large, que tous les catholiques éclairés savent pratiquer à l'occasion. Peut-être l'esprit sectaire et étroit est-il plus à craindre du côté des protestants ; il y a de cela plusieurs raisons, que l'auteur expose avec sa franchise ordinaire. Et pourtant, même de ce côté, les

signes de rapprochement ne manquent pas. Ni en théologie ni en histoire, les protestants de nos jours ne sont demeurés aux idées des premiers réformateurs : sur nombre de points les divergences de doctrines disparaissent, on reconnaît chez beaucoup de catholiques un esprit véritablement chrétien, on apprécie d'une manière plus équitable les hommes et les choses du passé, et combien, jetant un regard sur « la scission douloureuse qui s'accomplit à la voix de Luther », se prennent à la regretter et à faire des vœux pour « la réalisation prochaine ou lointaine de la parole du Maître : un seul troupeau et un seul pasteur! » (Ch. v, p. 202.)

Déjà, d'ailleurs, il nous est permis de saluer comme un premier acte d'union entre chrétiens cette tendance qui se manifeste de nos jours à travailler d'un commun accord à certaines œuvres de charité générale et de civilisation chrétienne. Nommons entre autres : la lutte contre l'alcoolisme, la lutte contre l'esclavage, les efforts faits pour maintenir ou établir le repos dominical, la question qu'on appelle sociale, et enfin les tentatives faites pour l'établissement de la paix entre les nations. On pourrait multiplier les exemples, mais ceux-là suffisent. Or, « ces rapprochements n'indiquent-ils pas le chemin heureusement parcouru depuis l'époque où les divisions confessionnelles étaient la cause ou le prétexte de guerres qui ont ensanglanté le sol de la chrétienté ? »

Enfin, dans sa conclusion, l'auteur expose en quelques règles pratiques le travail que de part et d'autre devraient accomplir les esprits désireux de la paix et amis de la vérité, pour préparer, sinon pour réaliser tout de suite l'unité du monde chrétien. Ces règles résument admirablement la pensée de M. Naville, et l'on peut dire que, tracées par lui, elles ne sont que l'expression fidèle de sa propre conduite ; ce n'est pas pour lui faire déshonneur.

1° On s'apprécie mal, parce qu'on ne se connaît pas. Pourtant des deux parts il y a sincérité et amour du bien. Que l'on commence donc par prendre connaissance les uns des autres, l'estime mutuelle naîtra de cette connaissance, et alors le rapprochement ne sera-t-il pas à moitié accompli ? — 2° Il faut apporter dans l'étude du passé un grand esprit de justice et de modération, examiner les faits sans parti pris et faire toujours la part du temps, des mœurs et des diverses circonstances. Que de jugements

faux on redresserait alors, et combien on ferait disparaître de causes de division et de haine! — 3° L'esprit de prosélytisme, bon en soi, doit cependant être contenu dans de certaines limites : souvent il dégénère en fanatisme, et il nuit plus à la charité qu'il ne profite à la vérité. 4° Enfin, pour tous c'est un devoir de respecter la conscience des personnes qui passent sincèrement et sérieusement d'une Église à l'autre. Toute conversion n'est pas sincère, cela est vrai, et il y a, pour qu'elle le soit, des conditions indispensables. Mais le changement de culte, lorsqu'il remplit ces conditions, est un acte de foi, souvent un acte de courage, qu'il faut savoir reconnaître et respecter.

Nous avons tenu à reproduire toute la substance de cette partie du livre de M. Naville. Rien ne montre mieux dans quel esprit de foi et de charité sincères le livre tout entier a été écrit; le constater et en féliciter l'auteur nous est facile autant qu'il est juste. Est-ce à dire pourtant que nous pensions en toutes choses comme lui? Non, sans doute; il en serait étonné lui-même. Les divergences d'opinion pourraient même être nombreuses et porter sur des points d'importance, que notre foi catholique nous fait envisager sous des aspects qui échappent à M. Naville, malgré sa science et la droiture de son esprit. Mais, en somme, la thèse soutenue par l'honorable écrivain est de celles que nous pouvons admettre sans difficulté, et les arguments par lesquels il la défend n'ont rien qui nous froisse.

Il est permis seulement de penser que son grand désir d'une union, d'ailleurs désirable, lui fait illusion sur le véritable état des esprits à notre époque. Ces signes de rapprochement, qu'il se complaît à nous dépeindre, ont-ils bien la valeur qui leur est attribuée? Prouvent-ils autre chose que l'existence, chez un certain nombre d'individus, d'une largeur d'idées quelque peu extraordinaire, au milieu de la foule qui pense tout à l'opposé? Et que peut un si petit nombre pour redresser tout un peuple, quand surtout tant d'autres travaillent à attiser les haines et à entretenir la division?

M. Naville ne s'offensera pas que nous disions ici toute notre pensée. L'obstacle à la paix, à l'union, ce n'est pas de notre côté qu'il le faut principalement chercher. Sans doute, il en est parmi nous qui, s'ils connaissent le protestantisme par l'histoire, n'ont cependant jamais eu de relations avec les protestants et ne

suivent guère l'évolution incessante de leurs doctrines. Ceux-là peuvent se tromper sur les dispositions vraies de leurs frères séparés, ils peuvent les croire aujourd'hui encore dans les idées et les sentiments de leurs ancêtres réformés, et dès lors ne se sentir pour eux ni beaucoup d'estime, ni surtout une grande sympathie.

Mais il en est autrement des catholiques, des prêtres en particulier, qui vivent au milieu des protestants et savent par expérience quel fonds de sincérité et de bonne foi subsiste dans le plus grand nombre, la part incalculable qu'il convient de faire aux préjugés de naissance et à l'éducation dans les erreurs de l'esprit, et combien la grâce divine conserve d'action sur les cœurs droits, sur les volontés bien disposées, malgré les imperfections de leur foi, imperfections que l'ignorance suffit à excuser devant Dieu. Aussi ne faisons-nous aucune difficulté de regarder ces protestants-là comme nos frères en Jésus-Christ; car, s'ils ne comptent pas comme membres dans le corps de notre Église, du moins appartiennent-ils à son âme : un même esprit agit en eux et en nous. Nous pouvons les plaindre de ne posséder pas pour la vie chrétienne les secours admirables et tout divins du catholicisme, nous n'avons garde de méconnaître en eux les effets d'une grâce miséricordieuse et toute-puissante. Tout notre regret est que des âmes aussi bien disposées n'aient pas reçu comme nous le trésor de la foi vraie et parfaite, pour le faire fructifier au centuple.

Tels sont, nous ne craignons pas de l'affirmer, les sentiments que tout catholique, tout prêtre instruit et en contact avec les protestants, garde au fond du cœur pour ceux d'entre eux qu'il sait être de bonne foi et sincèrement attachés à Jésus-Christ Notre-Seigneur. M. Naville, du reste, n'aura pas de peine à nous croire, lui, que de fréquents rapports avec les catholiques et une étude impartiale de leur doctrine ont détrompé sur nombre de points, où d'invincibles préjugés aveuglent ses coreligionnaires. Il admettra, par conséquent, que nous ne saurions non plus faire obstacle à l'union qu'il désire et dans les limites où il la restreint lui-même, c'est-à-dire sans transaction au sujet des croyances, sans sacrifice d'aucune sorte pour la foi que nous professons.

Pouvons-nous croire à des sentiments pareils de la part des

protestants? Nous le voudrions, mais, hélas! trop de signes nous persuadent du contraire. Rappelons-en deux seulement, les plus obvies et non les moins significatifs. Tout d'abord, nous restons stupéfaits bien souvent de constater chez ceux qui parlent ou écrivent des choses catholiques, chez les pasteurs en particulier, rédacteurs de journaux ou professeurs de Facultés, une incroyable ignorance de nos doctrines religieuses. Ce ne serait que demi-mal encore, si à cette ignorance déjà impardonnable ne se joignait une crédulité sans borne pour toutes les inepties que la malignité ou l'imbécillité humaines nous imputent à foison. De là à nous tenir dans un mépris aussi profond que haute est l'estime qu'ils ont d'eux-mêmes, il n'y a pas loin et la distance est toujours franchie.

Puis, avec quel empressement, quelle joie non dissimulée, revues et journaux protestants accueillent et publient, sans rien vérifier, sans chercher aucune explication, bien facile pourtant, tout ce qui paraît devoir tourner au détriment du catholicisme, tout ce qui peut, de n'importe quelle manière, le rabaisser dans l'estime des lecteurs, enraciner plus avant les préjugés reçus contre lui. Impossible à nous, catholiques, de poursuivre quelque temps la lecture de plusieurs de ces feuilles, de celles même qui ont le plus de succès auprès de nos frères séparés, sans nous sentir réellement écœurés de tant d'ignorance, ou peut-être de tant de mauvaise foi et de parti pris contre nous.

Aussi qu'arrive-t-il, et que produit parmi les populations protestantes cette sorte d'apostolat du mépris et de la haine, par la presse et par la parole, dans les temples et dans les réunions du dehors? Les catholiques vivant en pays protestant le savent d'expérience; l'histoire contemporaine le fait assez comprendre aux autres, lorsqu'ils se rappellent les infamies du Kulturkampf en Allemagne et en Suisse. A Genève plus qu'ailleurs peut-être, M. Naville le sait, le fond des cœurs s'est révélé, et de quelle explosion de haine n'avons-nous pas été témoins, ne sommes-nous pas encore les victimes? Mais ce qui nous paraît le plus tristement significatif en tout cela, ce qui nous montre la profondeur de la haine, c'est le calme des consciences protestantes approuvant ou même perpétrant les plus criantes injustices, sans le moindre remords, sans voir aucun mal à persécuter des catholiques et à leur ravir tous leurs biens. Et ce sont les mêmes

hommes, qui n'ont pas assez de voix pour crier à l'intolérance de l'Église romaine, ni assez d'indignation pour la vouer au mépris du monde civilisé!

Avouons qu'il y a dans ces faits publics et tout récents un terrible démenti aux espérances de paix et d'union que peuvent faire naître d'autres faits plus consolants, mais malheureusement trop individuels et à l'état d'exceptions parmi les protestants. A qui la faute? Non pas, certes, au peuple, à la masse des fidèles, qui subissent l'entraînement dans ces tristes démêlés; mais sans doute aux pasteurs qui devraient conduire le troupeau et qui l'égarent, à ceux qui, par une ignorance et des préjugés coupables, font tout pour entretenir la division, exciter les haines et pervertir le sens moral à l'égard des catholiques.

Qu'on ne s'y méprenne pas cependant. Nous sommes loin de vouloir incriminer ici tous les pasteurs protestants : il en est un bon nombre, nous leur rendons volontiers cette justice, qui pensent et qui agissent selon les règles sagement posées par M. Naville. Aussi n'est-ce pas eux qui ont fait le Kulturkampf. Mais combien d'autres, malheureusement, ne leur ressemblent guère, combien n'auraient rien plus à cœur que d'écraser enfin le catholicisme, fallût-il y employer la dernière violence et les moyens les plus inavouables! Avec ceux-là, et tant qu'ils seront les plus nombreux, la paix est impossible.

Eh bien! voilà l'obstacle qu'il faut écarter tout d'abord; lui disparu, les autres offriront peu de résistance. C'est affaire aux protestants eux-mêmes, aux meilleurs d'entre eux, de généraliser parmi leurs pasteurs l'esprit de modération, de justice et de charité chrétienne, dont l'estimable auteur de l'*Unité du monde chrétien* est un si bel exemple. Ce sera donc notre vœu pour finir. Puissions-nous trouver un jour, parmi nos frères séparés, beaucoup d'Ernest Naville, et entre eux et nous la paix sera faite!

A. DECHEVRENS, S. J.

L'ARGUMENT DE SAINT ANSELME

L'argument de saint Anselme, depuis près de huit cents ans, a maintes fois été discuté et apprécié en sens divers. Tous ceux qui en ont écrit ou parlé l'ont-ils suffisamment compris? Le Père

Ragey[1] ne le pense pas ; il estime même que jusqu'ici on n'a pas saisi la vraie portée de cette démonstration. Il se propose donc de nous dire en quoi elle consiste, sans examiner sa valeur.

« La première chose qui frappe, dit-il, lorsqu'on étudie les discussions dont l'argument de saint Anselme est l'objet, c'est que ces discussions ne roulent pas en réalité sur le même argument... Une autre observation non moins frappante,... c'est que la plupart de ceux qui les soutiennent ne tiennent aucun compte du *Proslogion* et de la controverse entre saint Anselme et Gaunilon... On interroge tous les auteurs excepté saint Anselme. Il semble cependant qu'il ait le droit d'être consulté avant tous les autres, et que la raison commande de le consulter de préférence à tous les autres. Au moins en ce qui touche à la question de savoir en quoi consiste précisément son argument. » (P. III-IV.)

Saint Anselme avait terminé son *Monologium*. Là, de l'existence des biens divers, des perfections variées qui nous sont connues, des êtres finis, il avait conclu à l'existence d'une bonté suprême, d'une perfection absolue, d'un être nécessaire : c'est l'argument des *degrés* et de *contingence*, argument qu'il appelle le plus accessible de tous pour les esprits peu familiarisés avec la métaphysique. Puis il tire de l'aséité et de l'infinité tous les attributs qui conviennent à Dieu et y rattache même les propriétés personnelles. Mais alors, écrit le saint docteur dans la préface de son *Proslogion*, « venant à considérer le nombre et la complexité des arguments qui formaient le tîssu de mon premier ouvrage, je me mis à chercher s'il ne se trouverait pas un argument unique, capable de se passer du secours de tout autre, et suffisant à lui seul à prouver que Dieu existe véritablement, qu'il est le bien suprême et souverainement indépendant, dont tout être dépend pour exister et posséder ce qui lui convient ; à établir, en un mot, tout ce que nous croyons de la substance divine ». Cet argument unique et abrégé, saint Anselme le poursuivit longtemps. Il arriva enfin à le fixer. « J'ai l'idée, se dit-il, de l'être le plus grand qui se puisse concevoir ; mais si cet être n'existait pas réellement, il ne serait pas le plus grand qui se puisse concevoir : donc cet être existe réellement. » On peut, dit le P. Ragey, le proposer sous une autre forme : « Si l'être le plus grand existe dans l'in-

1. *L'Argument de saint Anselme*, *étude philosophique*, par le P. Ragey, mariste. Paris-Lyon, Delhomme et Briguet, 1893. In-12, pp. VIII-201.

telligence, il existe aussi dans la réalité ; or il existe dans l'intelligence : donc il existe dans la réalité. » (P. 160.)

Tel est l'argument que, suivant l'auteur, on n'a pas compris jusqu'ici. Ce serait une fâcheuse note pour un argument aussi ancien et examiné par tant de grands esprits. Mais ce reproche quelque peu étrange est-il bien fondé ? Sans doute, on a beau jeu contre les modernes qui donnent comme point de départ à cette preuve la théorie des idées innées, ou un ultra-réalisme, ou encore une conception panthéistique du monde (chap. VI-IX). Mais avant MM. Bouchitté, Hauréau, de Rémusat, tous les partisans et tous les adversaires de saint Anselme ont-ils à l'envi travesti sa pensée ?

Au dix-septième siècle, Descartes et Leibniz ont exposé chacun un argument qu'on a généralement assimilé à celui de saint Anselme. C'est là une confusion tout à fait erronée, à entendre le P. Ragey : il y a trois arguments différents. « L'idée d'où part saint Anselme est une simple idée... Cette simple idée,... ce n'est point l'idée de l'*être parfait*, comme dans l'argument de Descartes, ce n'est point l'idée de l'*être par soi*, de l'*être nécessaire,* comme dans l'argument de Leibniz; c'est l'idée de l'*être le plus grand qu'on puisse concevoir.* » (P. 16.) Mais cette substitution d'un concept à un autre va-t-elle jusqu'à atteindre la nature de l'argument ? Parlant de la démonstration de Descartes, l'auteur déclare qu' « il ne serait pas absolument exact de dire que telle est la substance de la démonstration de saint Anselme « (p. 21). Mais encore y a-t-il là deux démonstrations ou seulememt deux formes d'une même démonstration ? Cette idée de l'*être le plus grand qu'on puisse concevoir*, continue le P. Ragey, « à tort ou à raison, saint Anselme y tient. Son avis est que, pour tirer les conclusions qu'il tire en faisant les raisonnements qu'il fait, il faut partir exactement du même point. » (P. 16.) Comment « à tort ou à raison » ! Mais il fallait se déclarer, car là est toute la question. On ne peut pas prétexter qu'on veut seulement exposer l'argument, et non en étudier la valeur ; car ici il s'agit uniquement du sens de la preuve. Si l'on avait seulement dessein de montrer que saint Anselme ne s'est pas exprimé dans les mêmes termes que Descartes et Leibniz, une simple juxtaposition de textes aurait suffi.

Le P. Ragey était plus à son aise à l'égard de Gaunilon. L'abbé

du Bec, en effet, répondant aux observations du moine de Marmoutier, déclare très nettement que son contradicteur lui fait dire des choses qu'il n'a jamais eu en pensée. Dans l'exposé de l'argument du saint docteur, Gaunilon avait substitué l'*être le plus grand de tous* à l'*être le plus grand qu'on puisse concevoir.* Saint Anselme réplique : « Une pareille preuve ne se trouve nulle part dans tout ce que j'ai écrit ;... mon argumentation n'est pas aussi facile à établir en partant de l'*être le plus grand de tous.* » (*Contra. insip.* V ; *op. cit.*, p. 12 13.) Soit, l'argumentation paraît moins pressante, mais si la forme adoptée par saint Anselme conclut, pourquoi celle que lui prête bien innocemment Gaunilon ne vaudrait-elle pas ? Ces substitutions semblent avoir si peu d'importance que le P. Ragey lui-même, qui les appelle *graves*, s'en permet deux de même nature. Pour formuler le fameux argument tel que l'a compris Gaunilon, il emploie le mot : *l'être le plus grand possible* (p. 12), et il se sert de l'expression : *l'être le plus grand*, pour indiquer la forme même de saint Anselme (p. 160). L'abbé du Bec a pu railler très agréablement la méprise de son adversaire ; il n'a pas prouvé suffisamment la gravité de cette méprise. Avec pareille argumentation, avait dit Gaunilon, on prouverait l'existence d'une île *perdue* ou d'une île *fortunée* par cela seul qu'on prétendrait qu'elle l'emporte en perfection sur toutes les terres connues : si en effet elle n'existe pas, il est évident que la moindre terre qui existe vaut mieux qu'elle. L'exemple n'est pas si mal choisi et prouverait que Gaunilon n'était pas tombé si maladroitement à côté de l'argument qu'il conteste.

Le P. Ragey ne nous dit pas comment le moyen âge a interprété saint Anselme. Cette interprétation était cependant intéressante à connaître : concorde-t-elle avec la démonstration leibnizienne et cartésienne, ou avec la nouvelle explication que croit avoir trouvée l'auteur et qu'il ne met pas assez en évidence ? Entre Gaunilon et Descartes, il ne cite qu'un nom, mais un nom, il est vrai, qui en vaut beaucoup d'autres : saint Thomas. On a cru voir, dit-il, dans les œuvres de celui-ci (en particulier : *Somme* I, q. II, a. 1. 2ª obj.) un exposé et une réfutation de la preuve de saint Anselme ; la vérité est que, dans aucun endroit de ses écrits, saint Thomas n'a voulu reproduire et n'a reproduit l'argument en question (p. IV). Comme il arrive en dialectique, saint

Thomas a composé une objection d'une affirmation tirée du *Proslogion* ou inspirée par le *Proslogion*, ou encore il a pris saint Anselme comme représentant d'une opinion qu'on pourrait déduire d'une proposition de ses ouvrages poussée à l'extrême et interprétée en un sens absolu; mais nulle part il ne s'est attaqué à l'argument propre de son illustre devancier. (Cf. I *Sent.*, dist. 3, q. 1, a. 2, ad 4ᵐ ; — *In Boeth. de Trin.*, q. 1, a. 3, ad 6ᵐ ; — q. X *de Verit.*, a. 12, ad 2ᵐ.)

Ce que saint Thomas s'attache à établir, c'est la théorie que l'existence de Dieu a besoin d'être démontrée ; or, c'est la doctrine constante et répétée de saint Anselme : saint Thomas ne l'ignorait pas et ne pouvait l'ignorer. (*Op. cit.*, chap. XV-XX.) Il a donc, bien malgré lui, fait tort à saint Anselme. S'il ne propose pas son argument, c'est qu'il aimait les voies communes et accessibles à tous (*ibid.*, p. 90 - 93).

Ce serait sans doute avoir beaucoup fait en faveur de saint Anselme auprès de nombreux esprits que de le réconcilier avec saint Thomas. Malheureusement il est difficile d'admettre que l'argument exposé et réfuté dans la *Somme* et ailleurs n'est pas équivalemment celui de l'illustre docteur. Le moyen âge, en effet, a compris de la même façon l'argument en question, par exemple saint Bonaventure (in l. I *Sent.*, dist. 8, p. 1, art. 1, q. 2). Or, comment croire à une méprise universelle ou à une commune tactique dont aurait été victime l'abbé du Bec ?

Mais saint Thomas, dit-on, reproche à cet argument de laisser entendre que « l'existence de Dieu est connue par elle-même », et saint Anselme enseigne que l'existence de Dieu a besoin d'être démontrée ; il n'a donc pu avoir saint Anselme en vue. — Pour les scolastiques, « une vérité est connue par elle-même » quand elle est perçue par la seule analyse des termes qui l'expriment ; c'est une vérité *analytique*. Mais précisément, dans la démonstration qu'il tente, saint Anselme veut établir l'existence de Dieu par un argument analytique, non par une preuve *a posteriori ;* il raisonne, mais sur un simple concept. Suivant le P. Ragey lui-même, « l'idée d'où il part est une simple idée, rien de plus, et il veut que ce soit une simple idée » (p. 16). Il n'enseigne pas que Dieu est connu intuitivement, il prouve son existence, mais par un argument qu'on a appelé *a simultaneo ;* et c'est la valeur de cet argument que conteste saint Thomas.

La grande objection qu'on a coutume d'opposer à cet argument, c'est le passage illégitime de l'ordre idéal à l'ordre réel. « Il faut commencer par me prouver, disait déjà Gaunilon, que l'être le plus grand existe quelque part, puis de ce qu'il est le plus grand de tous, on pourra tirer cette conclusion certaine qu'il existe par lui-même. » (*Liber pro insip.* n. 5.) Mais de l'idée d'un objet on ne peut passer à l'affirmation de son existence réelle.

« Je ne prétends pas, répond saint Anselme par la bouche du P. Ragey, que toutes mes idées soient vraies et qu'à toutes corresponde une réalité. Quant à l'idée de l'*être le plus grand qu'on puisse concevoir*, je la considère comme la représentation d'un objet qui, avant toute preuve prise en dehors de l'idée elle-même, peut fort bien n'avoir qu'une existence purement idéale. Il s'agit de prouver... non que l'objet d'une idée quelconque, mais que l'objet très particulier de cette idée très distincte de toute autre, a une existence réelle, et je le prouve par des arguments empruntés à l'essence de cet objet. Je le prouve en établissant jusqu'à l'évidence, et avec une rigueur géométrique, que si cet objet n'avait pas une existence réelle, il suivrait de là une contradiction, une absurdité. Je prouve qu'il faut nécessairement admettre une de ces deux choses : ou bien que cet objet a une existence réelle, ou bien que le oui et le non s'équivalent. » (*Op. cit.*, p. 79.) Car si l'être le plus grand qui se puisse concevoir n'existe pas physiquement, il n'est pas le plus grand qui se puisse concevoir, et lorsque je le conçois comme le plus grand qui se puisse concevoir et toutefois n'existant pas dans la réalité, je conçois un être qui de fait n'est pas le plus grand qui se puisse concevoir; ma pensée pose ce que, dans le même temps, elle détruit.

Nous n'avons pas dessein d'examiner à fond la valeur de cette réponse, puisque le P. Ragey prétend avant tout faire œuvre historique. Cependant ici, où il semble non pas tant exposer une doctrine que la défendre, il nous permettra une observation. L'argument de saint Anselme, même dans la forme qui, d'après le P. Ragey, le distingue des preuves à jamais réfutées par saint Thomas, s'appuie tout entier sur un *postulatum* dont aucun athée ne conviendra. On suppose que notre esprit conçoit positivement l'être nécessaire comme *possible*. Or, avant la démonstration de l'existence de Dieu, quand je me forme l'idée de l'*être le plus*

grand qu'on puisse concevoir, mon esprit conçoit cet être comme un problème. Non seulement je ne sais rien de son existence réelle, mais précisément à cause de cette ignorance, sa possibilité même doit être révoquée en doute.

On objectera : « Le concept que nous nous formons (de cet être) ne renferme pas d'idées que notre esprit ne puisse associer : ce qui, de l'avis de tous les philosophes, constitue la possibilité intrinsèque. » (P. 157.) — Vous oubliez qu'une perfection essentielle de ce concept est justement l'existence nécessaire et éternelle. Or, si mon esprit ne voit pas d'impossibilité manifeste à l'existence d'un être nécessaire, il n'en voit pas davantage la possibilité avant d'en avoir constaté l'existence. Si en effet il n'existe pas déjà de toute éternité, voilà un caractère essentiel à jamais irréalisable : l'idée que j'en puis former n'est donc que la représentation d'un objet encore problématique.

Tout au plus pourrait-on accorder qu'une conception superficielle de cet *être le plus grand que l'on puisse concevoir*, une vue confuse où se réuniraient toutes les perfections sans dessiner clairement l'existence actuelle comme un des éléments de l'infini, fait parfois illusion à l'esprit et semble affirmer la possibilité de cet être.

Mais à peine une réflexion plus profonde nous a-t-elle montré qu'un être exigeant essentiellement l'existence est une chimère s'il n'existe déjà, notre raison voit aussitôt se dissiper cette illusion, et, au lieu d'affirmer sans raison l'existence de cet être, sous le prétexte qu'il cesse d'être possible s'il n'existe pas, elle révoquera en doute la possibilité elle-même, tant que l'existence ne lui sera pas démontrée.

Lebniz avait donc raison de dire : « Si l'infini est possible, il existe ; » c'est-à-dire, si je perçois positivement un accord entre tous les éléments essentiels qu'embrasse l'idée de l'infini, comme l'un de ces éléments est l'existence éternelle par soi-même, je puis affirmer que l'infini existe en réalité. Mais Leibniz, saint Anselme et le P. Ragey lui-même, qui nous suggère ce rapprochement (p. 154), auraient dû nous montrer comment notre esprit, avant les preuves de l'existence de Dieu, conçoit l'être nécessaire autrement que comme un être dont la possibilité est aussi problématique que l'existence.

Ainsi tombent les contradictions que le P. Ragey voit découler

de la non-existence réelle de cet être dont nous avons l'idée. — « Il faudrait admettre qu'il est possible et qu'il n'est pas possible. » (P. 156.) Nullement ; il faudrait simplement admettre que sa possibilité est encore douteuse pour nous. — Ailleurs il est dit : On aurait à la fois l'idée de l'être le plus grand qu'on puisse concevoir, et on ne l'aurait pas, puisqu'il serait possible d'en concevoir un plus grand, celui qui posséderait l'existence idéale et l'existence réelle (p. 153). Non, répondons-nous, il ne serait pas possible d'en *concevoir* un plus grand, mais il est possible *d'affirmer* cet être dont nous avons l'idée. Avant la démonstration de l'existence de Dieu, notre esprit a bien l'idée de l'être le plus grand que nous puissions concevoir, il se le représente comme exigeant l'existence réelle et la possédant dès l'éternité ; seulement il ne sait si cette conception est une pure chimère ou l'image d'un être réel. Après la démonstration, c'est encore le même être avec les mêmes caractères essentiels, qui sera *perçu*, mais alors il sera de plus *affirmé*. Concevoir l'être nécessaire à l'état de problème c'est toujours concevoir l'être nécessaire, et non un être contingent. Il n'y a donc pas ombre de contradiction à se représenter Dieu comme un être encore problématique.

A prendre à la lettre une page de son livre, l'auteur semblerait dire que, si l'on accuse l'argument de saint Anselme de passer de l'ordre idéal à l'ordre réel, il faut adresser le même reproche à l'argument de contingence. C'est accorder trop à l'objection formulée à tort par Kant, et cette concession n'est pas sans péril. « Ni l'argument de saint Anselme, écrit-il, ni la preuve *a posteriori* ne s'appuient principalement sur une donnée expérimentale. La preuve *a posteriori* a pour base le principe de causalité, et l'argument de saint Anselme le principe de contradiction. Le principe de contradiction forme-t-il une base moins solide que le principe de causalité ? La preuve *a posteriori* dit : Le fait contingent suppose une cause première, parce qu'il n'y a pas d'effets sans cause et qu'on ne peut reculer indéfiniment de causes en causes. L'argument de saint Anselme dit : Le fait d'avoir l'idée de l'être le plus grand suppose la réalité objective, non pas parce que toute idée a une réalité objective, mais parce que, si celle-ci n'a pas un objet qui lui corresponde, et si elle est un concept vide, l'idée qu'on a n'est pas l'idée de l'être le plus grand, *on n'a pas l'idée* de l'être le plus grand qu'on puisse concevoir, *on a*

cette idée et on ne l'a pas. Des deux raisonnements quel est le meilleur ? » (*Op. cit.*, p. 181-182.)

Nous avons déjà montré qu'il n'y avait pas lieu d'invoquer le principe de contradiction. Quant au point de départ assigné à l'argument de contingence, il ne nous paraît pas exactement indiqué : ce point de départ est l'existence réelle des êtres finis. D'ailleurs cette page ne semble chez le P. Ragey qu'une parenthèse ; avant et après, il prend une position toute contraire. Il écrit (ce qu'il serait peut-être difficile d'accorder avec ce que nous venons de citer) : Ne peut-on pas dire que saint Anselme « part d'un *fait* et qu'il s'appuie sur un *fait* et qu'il a pour point de départ et pour base une donnée expérimentale ? Il nous semble qu'on peut le dire ». (P. 179.) Et dans sa conclusion : « N'est-on pas autorisé à affirmer que l'argument de saint Anselme s'appuie sur ce fait psychologique (que nous avons l'idée de l'être le plus grand),... qu'il lui emprunte une partie de sa force en même temps que son caractère particulier ? » (P. 199.)

Nous croyons que le P. Ragey était plus dans la vérité quand il écrivait : « L'idée d'où il part est une simple idée, rien de plus, et il veut que ce soit une simple idée. » (P. 16.) On ne peut donc prétendre que l'argument *a simultaneo* et l'argument *a posteriori* procèdent de la même manière, puisque le premier d'un concept subjectif veut tirer une existence objective, l'autre d'un effet réel conclut à une première cause réelle.

Le lecteur sentira aussi quelque désappointement quand il entendra l'auteur, qui lui avait promis un livre non sur la valeur mais sur le sens du fameux argument, finir par avouer que le véritable sens lui échappe à lui-même. « Il nous reste à ce sujet, dit-il (au sujet du point de départ, qui est ici le point essentiel), des incertitudes qu'un long examen et le soin que nous avons pris de consulter n'ont pu dissiper entièrement. » Pour lui, il soumet ses idées « aux hommes compétents » (p. 179). Cette humilité sied bien à un philosophe, mais alors il convenait peut-être de blâmer moins vivement ceux qui ont cru entendre saint Anselme et l'ont entendu autrement.

L. ROURE.

CONTRIBUTION A L'HISTOIRE DE L'IMPRIMERIE

(Suite [1])

Col. 967 : Opavia, Oppavia, Troppavia, *Troppau*, dans la Silésie autrichienne. — « M. Cotton ne fait remonter l'imprimerie dans cette ville qu'à 1795, avec George Frazier comme premier typographe. » — A la col. 1457, M. D. corrige 1795 en 1785.

L'imprimerie y était bien antérieure :

« Officina vocum similiter desinentium in gratiam Rhytmo-Poetarum collecta et hoc ordine digesta à P. Joanne Jorath Societatis Jesu. » *Oppaviæ, typis Joan. Wenceslai Schindler, annô* 1729. In-12, p. 288.

Col. 994 : Papenhemium, *Pappenheim*, petite ville de Bavière. — « L'imprimerie remonte en cette ville à 1786. » (Falkenstein.)

En ce cas, l'ouvrage suivant serait peut-être le premier sorti des presses de cette ville :

« Maximi Mangold SS. Theologi Doctoris in Collegio ad S. Salvat Presbyteri Reflexiones in R. P. Alexandri Joannis de Cruce Carmelitæ excalceati continuationem Historiæ ecclesiasticæ Claudii Fleurii, abbatis. Tomus III. Cum Responso ad Vindicias sic dictæ Historiæ Fleurianæ. » *Pappenhemii, typis Joannis Jac. Seybold, typ. Aul.* Prostant apud Nicolaum Doll, Bibliop. Augustæ Vindelicorum, 1786. In-8°, p. 831, sllelt.

Les deux premiers volumes avaient paru en 1783, à Augsbourg.

Col. 1022 : Piazzola. — « Est-ce Piazzola, gros bourg de la Vénétie, près de la Brenta ? » — M. Cotton croit que *Piazzola* est une ville de Corse, mais à tort.— Haym (p. 143) et le catal. Floncel (n° 7942), etc., nous donnent le titre d'un volume souscrit à ce nom : *Istoria delle Crociate... dal R. P. Luigi Maimbourg...* Piazzola, 1684. »

L'hypothèse de M. D. est exacte. L'*Istoria delle Crociate* porte : *In Piazzola*, 1684, *nel Luoco delle Vergini*. In-12, 4 vol. — Les traductions de l'*Histoire de l'Arianisme* et de l'*Histoire de l'Hérésie des Iconoclastes*, du P. Maimbourg, parurent aussi à Piazzola;

1. V. *Études*, 15 juillet 1893.

la première: *In Piazzola, MDCLXXXVI, nel luoco delle Vergini;* la seconde, de même, mais ayant à la fin ces mots : *Venezia, appresso Camillo Bortoli.*

Mais y avait-il réellement une imprimerie à Piazzola ? Peut-être Bortoli n'y avait-il qu'un atelier.

Col. 1036. POLOCENSIS PALATINATUS, *le woiewodat de Polozk* ou Polotsk, dans l'ancienne Pologne.

M. Deschamps ne signale pas l'existence de l'imprimerie à Poloçk avant le dix-neuvième siècle ; cependant les Jésuites en possédaient une dans leur collège depuis 1787. Voici la plus ancienne pièce que je connais :

Catalogus sociorum et officiorum S. J. in imperio Rossiaco ex anno 1787 in annum 1788. Polociæ, Typis Collegii Soc. Jesu, 8°, pp. 30.

Outre ces catalogues qui s'imprimèrent de 1787 à 1819, de cette imprimerie sortirent les livres classiques du collège et d'autres ouvrages.

Col. 1154 : SCHWIDNICIUM, *Schweidnitz*, ville de Prusse. — « Cette ville... posséda l'imprimerie à la fin du dix-septième siècle. M. Cotton cite, à la date de 1683, une pièce... »

En voici une antérieure :

« In æstimabile Pretium Divinæ Gratiæ Adumbratum, Commendatum et Congregationi majori Academicæ B. V. Mariæ Annuntiatæ. In Xenium alias oblatum Molshemii. Nunc denuo Impressum *Schwidnicii, Typis Christiani Okelii, anno MDCLXXIX.* In-12, p. 126.

Col. 1212 : SZAKOLTZA, *Szakolcza*, petite ville de Hongrie. — « Joseph-Ant. Skarnitzi y était établi imprimeur de 1788 à 1791, » et Németh cite un ouvrage de 1788.

Skarnitzi n'était-il pas déjà imprimeur en 1775 ? J'ai rencontré :

« Religio prudentum, sive sola fides catholica fides prudens. Opusculum paræneticum cum reflexionibus practicis de vita ex fide. » *Szakolczæ Charactere Josephi Antonii Skarniczi* (*sine anno*). In-12, p. 314, slpelt.

Petrik (*Bibliographia Hungariæ*, t. II, p. 874) donne 1775

pour date. N'aurait-il pas, comme moi, rencontré un exemplaire ayant en tête des *Assertiones de locis theologicis* défendues, cette année 1775, dans le couvent des Minimes de cette ville ?

Col. 1290 : URONIA, *Uri*, canton de Suisse. — M. D. ne cite rien à ce nom.

Cependant, dès 1621, on trouve un imprimeur à Uri ; n'y aurait-il été que de passage ?

« Summarischer Inhalt der Tragedie von dem heiligen Oswaldo Khœnig in Engelland dessen Leben vnd Geschichten auss Venerab. Beda, Cæsar Baronius, vnd Laur. Surius beschriben. Gehalten In dem Gymnasio der Societet Jesu zu Lucern im Schweitzerland, den ... octob. anno Christi 1621. » *Getruckt zu Vry, bey Wilhelm Darbaley, anno Dom. MDCXXI.* In-4°, ff. 4.

C'est un programme de pièce de théâtre.

Col. 1336 : VIANA, *Viana de foz de Lima*, petite ville de Portugal.

M. D. ne cite pas une ville du même nom, Viana, mais en Espagne, dans la Navarre, où parut l'ouvrage suivant, du P. J.-B. Lanciego, qui y était né :

« Epitome vitæ Venerabilis Patris Joannis de Vianna, Societatis Jesu, additis vitis aliorum quinqne e Societate Jesu ex Vianna originem trahentium. » *Viannæ, typis Josephi Joachimi Martinez*, 1716. In-4°.

Cet ouvrage est en espagnol.

Additions. — Col. 651 : ILLIBERRIS, *Elne*, Pyrénées-Orientales. — « M. Cotton dit que l'imprimerie exista dans cette ville en 1748... »

Est-ce l'ouvrage suivant que Cotton a eu en vue ?

Alexandri Xaverii Panel e Societate Jesu Presbyteri... De Coloniæ Tarragonæ nummo Tiberium Augustum, Juliam Augustam Cæsaris Augusti filiam, Tiberii Uxorem, et Drusum Cæsarem utriusque filium exhibente. Illiberi, apud Franciscum Alos, typographum MDCCXLVIII, 4°, pp. 183 et 7 pl.

Le texte latin a, en regard, une traduction espagnole ; le titre est aussi traduit et porte comme lieu d'impression : *En Colibre.* Le lieu d'impression serait donc *Collioure*, dans les Pyrénées-Orientales. Le nom latin de Collioure était *Cauco Illiberris* ou simplement *Illiberris* qui désigna Elne.

Brüc. — Je ne sais si M. Deschamps cite cette ville de Bohême. Ce ne doit pas être, me semble-t-il. Leitæ Pons, *Bück an der Leithe* (col. 718), ni Pons Muræ, Brück-an-der-Mur (col. 1039). — Dans son *Geographisch-statistische Lexicon*, Ritter cite un *Bruch*, deux *Bruck*, un *Bôhmisch-Bruck*, mais ce sont des villages de Bohême. — Quoi qu'il en soit, j'ai rencontré l'ouvrage suivant :

Historia Mariascheinensis, das its : Ausführlicher Bericht von dem uralten und Wunderthütigen Vesper-Bild der schmertzhaften Mutter Gottes Maria. Welcher zu Mariaschein unweit Groupen, im Kônigreich Bohein in der Kirchen Unser Lieben Frauen von etlichen hundert Jahren her zu offentlicher Verehrung vorgestellet, und weigen vieler Wunder-und Gnaden-Werken sehr berühmt ist ; verfertig et von P. Joannes Miller der Gesellschaft Jesu Priester, im Jahr 1710. In der Kônigl. Stadt Brüc Gedrucht im 1709, bey Wenzl Andres Fuhr, 4°, pp. 224.

C. SOMMERVOGEL.

TABLEAU CHRONOLOGIQUE

DES

PRINCIPAUX ÉVÉNEMENTS DU MOIS

AOUT 1893

ROME

Lettre de S. S. Léon XIII au cardinal Lecot. — Le 3 août, à la veille de nos élections, le Souverain Pontife a daigné adresser au cardinal Lecot, archevêque de Bordeaux, une lettre qui est une nouvelle preuve de l'amour paternel de Léon XIII pour la France, en même temps que de sa sollicitude infatigable pour les intérêts de la religion. C'est aussi une réponse, aussi digne que ferme, à des critiques inconvenantes et qu'on ne saurait trop regretter. Le contenu de ce grave document dit assez qu'il a été écrit pour tous les catholiques français. Nous le donnons donc en entier, traduit sur l'original latin qui a été publié dans l'*Osservatore romano* du 17 août.

A Notre cher Fils Victor-Lucien Lecot, Cardinal-Prêtre de la sainte Église romaine, Archevêque de Bordeaux.

LÉON XIII, PAPE

Notre cher Fils, salut et bénédiction apostolique.

Elles Nous furent singulièrement agréables les lettres que vous Nous avez envoyées le 26 du mois de juillet dernier ; elles Nous donnaient, en effet, un nouveau témoignage de votre affection pour Nous, et de la sollicitude avec laquelle vous vous préoccupez des deux intérêts qui Nous sont le plus à cœur, le bien de l'Église et le bien de la France.

Assurément, d'après la description précise que vous Nous avez faite de l'état présent de votre pays, Nous avons reconnu avec joie que de jour en jour s'accroissent les efforts en vue de la concorde et de la paix. C'est ce que Nous avions instamment recommandé à tous les hommes sensés et honnêtes par Nos Lettres réitérées.

Nous regardons, en effet, comme un heureux présage ce que Nous apprenons : à savoir, que la voix de la raison commence à triompher des fausses opinions, hantant certains esprits, d'après lesquelles l'Église serait ennemie de la prospérité du pays ; et qu'on voit revenir à des sentiments plus modérés de justice, et les hommes les plus intelligents, et les gens du peuple, que leur louable simplicité native dispose à un jugement droit.

Ce fait Nous donne l'espoir heureux qu'il s'approche, ce temps fortuné et l'objet de tous les désirs, où la paix s'établira d'une façon solide, et où, grâce

à elle, la nation française pourra réunir ses forces dispersées et les faire servir toutes au bien commun.

Mais, malgré la joie que Nous causent tous ces indices, Nous ne pouvons Nous empêcher de ressentir avec peine et de désapprouver grandement l'audace de quelques hommes qui, se réclamant du nom de catholiques et de leur attachement à la religion des ancêtres, se laissent emporter par l'esprit de parti, au point qu'ils n'hésitent pas à attaquer violemment, par des écrits injurieux, livrés à la publicité, les plus hauts dignitaires de l'Église, et n'épargnent même pas leurs outrages au Pontife suprême.

Bien plus, il semble que ces écrivains, qui savent bien l'impossibilité de rien obtenir, par cette voie, au profit de la cause politique qu'ils défendent, se trouvent récompensés de leur travail, s'ils peuvent retarder ou gêner les résultats de Nos efforts, et paralyser ainsi les dispositions salutaires des esprits, qui, fatigués de la lutte, inclinent vers la paix.

Aussi, comme s'ils craignaient que ce qui peut faire le salut de la France ne se réalise, ils préfèrent voir les enfants de la même famille en désaccord, se séparer les uns des autres et prolonger des luttes fraternelles au grand détriment de la patrie et de la religion.

En vérité, personne ne peut plus trouver obscure ou ambiguë la pensée que Nous avions dans l'esprit, lorsque, Nous inspirant des devoirs de Notre ministère sacré, Nous adressâmes à la nation française Notre exhortation amicale et paternelle. Une expérience prolongée l'avait clairement appris à tous : l'état du pays s'est tellement modifié, que, dans les conditions où est actuellement la France, il ne paraît pas possible de revenir à l'ancienne forme du pouvoir, sans passer par de graves perturbations. La Religion catholique, qu'un grand nombre regardait, quoique bien à tort, comme entretenant les divisions intestines, courait de grands dangers, et l'Église était en butte à des vexations de jour en jour plus aiguës. Cette situation était si évidente qu'elle ne pouvait échapper à personne.

Dans ces difficultés, Nous, dont la charge est de défendre les plus hauts intérêts de la Religion, quoique Nous sachions qu'il n'est permis à personne, sans témérité, d'imposer des limites à l'action de la Providence divine pour ce qui touche l'avenir des nations, n'ayant jamais eu, d'ailleurs, l'intention de blesser des sentiments intimes auxquels est dû le respect, Nous n'avons pu cependant souffrir que quelques hommes, entraînés par l'esprit de parti, se servissent du prétexte apparent de la religion comme d'un bouclier, pour faire plus sûrement opposition au pouvoir public depuis longtemps établi. De ces tentatives d'opposition, en effet, on ne pouvait attendre aucun résultat utile, mais plutôt des conséquences très défavorables pour la Religion.

Attendu donc la gravité de la situation, et pour que la Religion auguste ne fût pas mêlée aux luttes des passions humaines ou aux intrigues trompeuses de la politique, mais voulant, comme il était convenable, qu'elle gardât sa place au-dessus des incidents humains, Nous fîmes appel à tous les citoyens français honnêtes et sensés, leur persuadant de reconnaître et de garder loyalement la constitution du pays telle qu'elle est établie, et, oubliant les vieilles querelles, de travailler à ce que la justice et l'équité président aux lois, à ce que le juste respect et la liberté soient rendus à l'Eglise, en sorte que, fraternisant dans leurs efforts, ils pourvoient à la prospérité de la commune patrie.

Tels étant Notre pensée et le but de Nos actes, il est à la fois triste et

absurde qu'il puisse se rencontrer quelqu'un, qui, se vantant d'avoir plus souci de l'Église que Nous-même, s'arroge le droit de parler en son nom contre les enseignements et les prescriptions de celui qui est le protecteur et le chef de l'Église.

Nous croyons, à la vérité, que ces hommes, dont la conduite est à la fois si téméraire et si indigne, ne trouveront en France, parmi les vrais enfants de l'Église, personne qui partage leur avis ou imite leur exemple. Car Nous estimons vrais enfants de l'Église ceux qui consentent de bon cœur à subordonner au bien supérieur de la Religion et de la patrie les sentiments et les intérêts privés. Quant à ceux-ci, Nous ne doutons pas que leur docilité et leur solide vertu ne soient amplement récompensées par Dieu, et que tous les gens de bien ne les approuvent et ne les louent comme ils le méritent.

Sur cela, Nous vous accordons du fond de Notre cœur, Très Cher Fils, à vous, au clergé et aux fidèles confiés à votre garde, comme gage de Notre particulière bienveillance, Notre bénédiction apostolique.

Donné à Rome, près de Saint-Pierre, le troisième jour d'août 1893 et la seizième année de Notre Pontificat. LÉON XIII, PAPE.

Lettre à M. Decurtins. — L'*Osservatore romano* du 11 août a publié une autre lettre importante, également en latin, et que le Souverain Pontife a adressée à M. Gaspar Decurtins, en réponse à son rapport sur le Congrès ouvrier récemment tenu à Bienne en Suisse. « Rien ne Nous est plus agréable, dit en commençant Léon XIII, que d'avoir l'occasion de témoigner Notre affection et Notre sollicitude pour la classe ouvrière, dont Nous désirons que le sort misérable soit amélioré et devienne digne des peuples civilisés, sous l'inspiration de la justice et de la charité, que la religion chrétienne a apportées, et qu'elle répandra de plus en plus chaque jour dans le monde entier. » C'est ce désir qui a dicté au Pape son Encyclique sur la condition des ouvriers. Aussi a-t-il appris « avec grand plaisir », dit-il, qu'à Bienne « des délégués de plusieurs milliers d'ouvriers, venus de lieux éloignés, différant d'opinions et de religion, ont acclamé cette Encyclique, en reconnaissant qu'elle renferme des enseignements tout à fait propres à protéger leurs droits légitimes et à préparer des bases solides (comme tout le monde le désire), sur lesquelles puisse être élevé un ordre social équitable, d'où résulte pour la société humaine une paix stable, l'ancienne lutte entre les maîtres et les salariés étant terminée ». Ici le Saint-Père insiste à nouveau sur les moyens et les secours puissants qu'offre l'Eglise « pour tirer la classe ouvrière de la situation pénible dans laquelle les conditions de la société l'ont jetée de nos jours ». Enfin, il loue les résolutions principales que le Congrès de Bienne a votées, en conformité avec l'Encyclique, pour la solution de la question ouvrière. Citons textuellement cette partie de la nouvelle lettre, qui renferme encore des enseignements que tous doivent méditer et s'efforcer de suivre :

« Il est facile de comprendre que pour remplir ce devoir de pieuse tendresse et de vraie humanité (à l'égard des ouvriers), il n'y a rien de meilleur ni de plus efficace que de travailler à enraciner dans les

âmes les préceptes de la foi chrétienne et à donner pour règle à la vie des hommes la doctrine de l'Evangile. C'est pourquoi Nous regardons comme non moins louable qu'opportune et féconde la résolution que vous avez prise de vous servir de réunions de ce genre pour faire pénétrer les esprits, parmi le peuple et surtout dans la classe ouvrière, des enseignements de Notre Encyclique, qui sont puisés dans les plus saintes doctrines de l'Église, de telle sorte que, les ayant bien compris, ils acquièrent la ferme conviction qu'ils ne doivent pas attendre les biens légitimement réclamés par eux d'un bouleversement aveugle de l'ordre social, mais de la force salutaire et de la sainte domination de cette sagesse que Notre-Seigneur Jésus-Christ a apportée du ciel sur la terre pour régler les mœurs des hommes.

« Nous n'approuvons pas moins cette autre résolution du Congrès de Bienne, en vertu de laquelle doit être prochainement convoquée une réunion nouvelle et plus nombreuse d'ouvriers, pour demander d'un vote unanime à ceux qui président aux affaires publiques d'appliquer leurs soins à ce que des lois, partout les mêmes, protègent la faiblesse des enfants et des femmes qui travaillent, et fassent passer dans la pratique les conseils que Nous avons donnés dans Notre Lettre.

« Il n'est pas besoin de grandes démonstrations pour comprendre que ce vœu est souverainement raisonnable. Car, s'il y a un motif grave et juste pour lequel l'autorité publique ait le droit d'intervenir à l'effet de protéger par des lois les intérêts des ouvriers, on ne saurait assurément en trouver de plus grave ni de plus juste que la nécessité de venir en aide à la faiblesse des enfants et des femmes, desquels la génération future tire ses commencements ou son origine et d'où dépendent en grande partie les forces et la puissance de chaque nation. Mais, d'autre part, il est évident pour tous combien serait imparfaite la protection donnée au travail des ouvriers, si elle l'était par des lois différentes que chaque peuple élaborerait pour son compte. Car les marchandises venues de divers pays se rencontrant souvent sur le même marché, les limites imposées ici ou là au travail des ouvriers auraient pour conséquence de favoriser l'industrie d'une nation au préjudice d'une autre.

« La force de la loi humaine ne peut résoudre seule ces difficultés ni les autres semblables. Elles ne pourront être vaincues et résolues que si la loi chrétienne des mœurs étend son empire sur les âmes et si les hommes conforment leurs actes aux enseignements de l'Église. Après cela viendront utilement, pour le salut commun, le concours de la sagesse des législateurs et l'emploi actif des ressources dont dispose chaque nation. »

FRANCE

Lettres épiscopales relatives aux élections. — Le renouvellement intégral de la Chambre des députés, qui devait avoir une si haute impor-

tance, surtout dans les circonstances actuelles, ne pouvait laisser nos évêques indifférents. Un grand nombre de prélats ont donc prescrit ou recommandé à leurs diocèsains des prières destinées à attirer la bénédiction de Dieu sur cette consultation du suffrage universel. Quelques-uns ont publié à cette occasion des lettres qui demandent de nous plus qu'une simple mention, et où ils ont éloquemment rappelé leurs devoirs aux électeurs et aux candidats.

Le cardinal-archevêque de Paris disait à ses diocésains, à la date du 6 août : « Nous ne faisons..... rien d'insolite en vous invitant à la prière, à la veille du jour où la France se prépare à accomplir, par les élections législatives, un des grands actes de la vie nationale. Notre appel satisfera à la conscience publique. Pour tout homme de bonne foi, les questions qui se rattachent aux dissentiments politiques du passé doivent être écartées. Il s'agit de travailler dans un commun effort à la sécurité et à la prospérité de la France. Les fils de l'Église entendront la voix du Souverain Pontife qui leur demande *d'accepter, sans arrière-pensée et avec la loyauté parfaite qui convient au chrétien*, nos institutions actuelles. Les hommes honnêtes qui ne partagent pas notre foi, mais qui veulent le respect sincère de la liberté des consciences, s'uniront aux chrétiens pour apporter un concours loyal aux affaires publiques. Tous ne demandent qu'une chose : que l'on ne veuille pas identifier les institutions républicaines avec les doctrines antichrétiennes, ni opprimer les consciences en imposant ces doctrines comme la forme essentielle du gouvernement.

« Donc, N. T. C. F., loyauté parfaite dans l'accomplissement du devoir électoral par l'acceptation, sans arrière-pensée, des institutions actuelles du pays ; revendication énergique des libertés chrétiennes contre l'oppression des doctrines antichrétiennes : nous n'hésitons pas à le dire, c'est le vœu de la France, s'il est librement exprimé. »

Mgr l'archevêque d'Aix, consulté par un ami sur le « devoir électoral », a répondu en développant la fameuse leçon de son catéchisme qui a tant ému naguère la franc-maçonnerie opportuniste : « *C'est un devoir de voter, c'est un péché de mal voter ; nous devons voter pour des candidats honnêtes, consciencieux et capables.* — Quoi de plus raisonnable, dit-il, et de plus chrétien ? N'est-il pas absolument nécessaire de donner à la France des serviteurs en qui se retrouvent au moins les qualités que nous exigeons à l'endroit des personnes employées à notre propre service ?

« Ces trois mots sont l'abrégé des Encycliques du Souverain Pontife, et en particulier de celle du 16 février 1892, aux évêques et aux catholiques français ; elle a été si mal interprétée.

« Dans cette lettre, le Saint-Père nous presse d'accepter, sans restriction, le gouvernement de la République, qui est le gouvernement légal ; mais il ne nous demande pas d'accepter et encore moins d'aimer la République actuelle ; le Pape ne pouvait avoir pareille intention : cette République-là, il l'a flétrie comme sectaire, persécutrice, spoliatrice. »

Résultats des élections. — Nous dépassons de quelques jours le terme auquel s'arrête d'ordinaire cette revue du mois, afin de présenter le résultat complet des élections. Le scrutin du 20 août n'avait donné que 417 élus; les ballottages du 3 septembre en ont ajouté 162.

En nommant simplement *conservateurs* les monarchistes, royalistes ou bonapartistes, qui n'ont pas fait adhésion explicite à la République; *ralliés*, les anciens monarchistes qui ont publiquement déclaré accepter la forme républicaine; et englobant sous le nom de *républicains* ceux qui représentent les opinions de l'ancien centre gauche, de l'opportunisme et du radicalisme de la nuance Floquet; enfin, appelant *radicaux socialistes* ceux de la couleur de M. Clémenceau, voici approximativement comment se groupent les nouveaux députés :

	Élus au premier tour.	Au second tour.	Total.
Conservateurs	52	9	61
Ralliés	16	12	28
Républicains	228	49	277
Radicaux-socialistes et socialistes purs . .	114	75	189
Revisionnistes (anciens boulangistes) . . .	6	9	15

La nouvelle Chambre comptera 581 membres; il reste à connaître quelques élus des colonies; on sait déjà qu'ils seront tous républicains.

Si l'on compare la situation des groupes politiques avant les élections, on voit que les pertes les plus sensibles ont été subies par l'ancienne droite. Les monarchistes ont été dépossédés de 54 sièges qu'ils occupaient auparavant et n'en ont gagné que 3 nouveaux. Presque tous ces sièges leur ont été enlevés par des opportunistes ou même des radicaux; deux seulement ont été pris par des *ralliés*. Au reste le suffrage universel n'a pas plus favorisé les ralliés; ils ont perdu 17 sièges, qui ont passé aux opportunistes ou radicaux.

Ce qui aggrave ces coups, c'est qu'ils ont frappé des hommes tels que M. de Mun, M. Piou, chef des ralliés, M. Delahaye, qui ont échoué dès le premier scrutin, et M. de Cassagnac, qui a succombé au second tour. L'absence de ces éminents orateurs, que l'intelligent suffrage a remplacés par des médiocrités opportunistes ou radicales, sera vivement sentie dans la nouvelle Chambre, notamment quand les intérêts religieux, qu'ils ont toujours vaillamment défendus, seront de nouveau mis en cause. D'autres échecs encore sont fort regrettables, par exemple ceux de MM. Le Provost de Launay, de Lamarzelle, Thellier de Poncheville, qui n'ont pas été réélus, et ceux de MM. Etienne Lamy et Paul Leroy-Beaulieu, républicains éprouvés, mais sincèrement religieux, qui n'ont pu encore cette fois forcer les portes d'une assemblée que leur talent honorerait. Avec cet insuccès affligeant des candidatures catholiques en général, constatons cependant que Mgr d'Hulst a

retrouvé à Brest sa belle majorité de 11 000 voix et qu'un autre prêtre entrera aussi dans la Chambre, à savoir M. l'abbé Lemire, qui a brillamment enlevé un des sièges de Hazebrouck. Les catholiques du Nord peuvent également être fiers des résultats de Lille, où ils ont réélu deux de leurs anciens députés, gagné un nouveau siège et manqué de très peu le succès dans une quatrième circonscription. Enfin Paris aura du moins trois représentants catholiques, MM. Denys Cochin, Binder et G. Berry, et la non-réussite de M. l'abbé Garnier à Montmartre, où il a recueilli 4 500 voix, vaut presque une victoire.

Après la droite, c'est l'ancien groupe de l'extrême gauche qui a été le plus malmené par les électeurs. Ses chefs eux-mêmes sont restés sur le terrain. A Paris, M. Floquet, l'ancien premier ministre et président de la Chambre, a été évincé par un ouvrier socialiste, aux cris de : « Panama, Panama ! » Dans le Var, M. Clémenceau, après une lutte désespérée, en dépit de ses appels furieux à l'anticléricalisme et malgré l'appui ostensible de l'administration, a été défait par un avocat, socialiste aussi, qui réclame la liberté pour tous. Ses principaux lieutenants, MM. Pichon, Maujan et Mathé, ont été battus à Paris, également par des socialistes ou des revisionnistes. En revanche, M. Goblet a réussi à se faire élire dans la capitale comme radical-socialiste et deviendra sans doute le chef de l'extrême gauche dans la nouvelle Chambre.

Le socialisme pur, qui s'est grossi aux dépens des radicaux dits de gouvernement, possédera une trentaine de sièges, dont une douzaine à Paris. Il a perdu le citoyen Pablo Lafargue, battu à Lille par M. Loyer, catholique rallié ; mais il garde le député en blouse M. Thivrier, et il fait entrer à la Chambre un de ses principaux docteurs, M. Jules Guesde, chef de l'école marxiste, et le citoyen Vaillant, de la Commune, chef des blanquistes. Combien trouvera-t-il de coreligionnaires plus ou moins imbus des mêmes idées parmi les députés qui s'intitulent radicaux-socialistes ? on ne saurait encore le dire. Il est certain, tout le monde le reconnaît, que les ennemis de l'ordre social disposés aux moyens les plus violents pour le réformer, seront bien plus nombreux dans la nouvelle assemblée que dans l'ancienne, et surtout bien plus puissants ; d'autant plus qu'ils se savent appuyés au dehors par un parti dont la force n'est que très incomplètement représentée par le nombre de sièges obtenus dans les élections : le chiffre des voix données aux socialistes non élus en est la preuve.

Le grand succès, on ne peut le nier, a été pour les opportunistes, c'est-à-dire pour le parti qui gouverne la France, de la manière qu'on sait, depuis quinze ans. La majorité des électeurs — ou du moins de ceux qui ont voté — ne paraît pas avoir jamais entendu parler ni du Panama, ni du déficit chaque année grossissant de notre budget, ni de la persécution religieuse toujours attisée par les francs-maçons au pouvoir, ou bien tout cela lui est indifférent ; car elle renvoie à la Chambre les auteurs responsables du tout. Le parti est allégé seulement de quelques-unes des nullités subalternes dont il est rempli ;

mais il voit tous ses chefs, tous les personnages auxquels il a fait tenir un rôle, remonter triomphalement sur les sièges où ils ont donné tant de preuves d'une incapacité égale à leur intolérance. De plus, il s'est accru d'une foule de recrues nouvelles, en sorte qu'on peut évaluer sa force totale à plus de 200 membres, sans compter les ralliés et les radicaux. Pour achever le tableau, il faut ajouter que le fameux gendre du feu président Grévy, M Wilson, rentre aussi au palais Bourbon, à la grande indignation des Panamistes.

La victoire d'un parti qui semblait si usé, si discrédité bien avant la fin de la dernière législature, ne fait certes pas l'éloge du suffrage universel. Sans aucun doute, elle est due pour la plus grande part à la franc-maçonnerie à laquelle appartient le gros de l'opportunisme ; puis au concours intéressé d'une armée de fonctionnaires et d'employés, dressés depuis longtemps à servir, non le pays, mais les gens au pouvoir. Malheureusement, ces forces de corruption si puissantes n'ont pas même trouvé devant elles, pour combattre leur influence, une action générale et efficace des véritables amis de la France et de la religion. Jamais les abstentions n'avaient été aussi nombreuses : sur dix millions et demi d'électeurs inscrits, près de trois millions ont négligé de remplir ce devoir électoral, aujourd'hui plus pressant que jamais. Il faut ajouter, ce qui excuse quelque peu les électeurs du commun, mais non les « classes dirigeantes », que dans beaucoup de circonscriptions (on a dit plus de 200), il ne s'est trouvé aucun candidat pour arborer le drapeau de la religion, de l'honnêteté et de la liberté, en face des protégés de la secte maçonnique. Nous ne parlerons plus des divisions dont il est question dans un autre article ; elles ont achevé de paralyser le peu d'activité qui pouvait se faire jour dans les rangs des conservateurs.

Pour conclure, le gouvernement de la France restera entre les mains qui le détiennent actuellement ; et elles sont plus libres que jamais de lui donner la direction qui leur plaira. L'opportunisme cessera-t-il maintenant d'exploiter le pouvoir au profit exclusif d'un parti ? Va-t-il renoncer à la politique sectaire, inspirée par la franc-maçonnerie ? Bien naïfs serions-nous d'y compter. Cependant nous ne voulons rien préjuger. Ce serait trop beau de penser que les loups de l'ancienne Chambre ont été changés en agneaux par la nouvelle investiture qu'ils viennent de recevoir du suffrage universel ; mais il est certain que l'occasion est excellente pour eux de *faire peau neuve*, et, s'ils sont sages et patriotes, ils s'empresseront d'en profiter. La République n'a plus d'adversaires devant elle, les élections le prouvent; il ne tient qu'aux « républicains de gouvernement » de faire l'union de tous les Français en montrant enfin la République aimable à tous. On prétend que dans le parti opportuniste, et surtout parmi les nouveaux élus, un grand nombre désire sincèrement la fin des luttes religieuses, « l'apaisement », comme disaient les programmes électoraux. Un avenir prochain nous apprendra ce que valent ces bonnes intentions

et l'influence qu'elles pourront exercer sur la majorité au palais Bourbon.

Troubles d'Aigues-Mortes. — Des conflits sanglants ont eu lieu, le 16, et surtout le 17 août, entre les ouvriers français et italiens employés aux marais salants, près d'Aigues-Mortes (Gard). Nos compatriotes étaient mécontents de l'afflux d'étrangers qui venaient, disaient-ils, leur enlever leur travail et leur pain. Plusieurs Italiens ont été tués; il y a eu beaucoup de blessés, tant Italiens que Français. Quoique notre gouvernement se soit empressé d'offrir à l'Italie toutes les satisfactions que comportaient les circonstances, des manifestations tumultueuses contre la France ont eu lieu sur plusieurs points de la péninsule; à Rome notamment, le drapeau français a été insulté, nos nationaux menacés et même maltraités jusque dans leurs habitations par la populace. Des mesures ont dû être prises non seulement à Aigues-Mortes, mais à Marseille, à Nancy et ailleurs, pour empêcher d'autres excès d'être commis contre les travailleurs étrangers. Il y a là une question difficile dont la nouvelle Chambre aura sans doute à chercher une solution.

ÉTRANGER

ALLEMAGNE. — *Assemblée générale des catholiques.* — Les catholiques allemands ont tenu, en grand nombre, comme d'habitude, leur quarantième assemblée générale, à Würzbourg, en Bavière, du 27 au 31 août. Ils ont renouvelé à l'unanimité leurs protestations en faveur de l'indépendance du Pape et, en outre, se sont occupés surtout des questions sociales.

J. BR.

Le 31 août 1893.

Le Gérant : H. CHÉROT.

Imp. D. DUMOULIN et Ce, rue des Grands-Augustins, 5, à Paris.

L'ÉDUCATION DANS L'UNIVERSITÉ

Lettre à M. Henri Marion, professeur de la « Science de l'Éducation » à la Sorbonne.

I

Monsieur,

Chaque fois que paraît un ouvrage de quelque valeur et d'un intérêt un peu général, les *Études* se font un devoir de le signaler et d'en dire leur avis. Si elles ont laissé passer plus d'une année sans parler de votre beau livre sur l'Éducation dans l'Université, ce n'est pas que cette publication nous ait échappé ou qu'aucun parti pris nous ait fermé les yeux sur son mérite. Nous ne sommes point de ceux qui, persuadés de posséder la plénitude du savoir, estiment que l'on a toujours tort du moment que l'on n'est pas de leur avis sur toutes choses.

Pour moi, j'ai suivi avec beaucoup d'intérêt le mouvement de réforme que l'on a tenté depuis quelques années d'introduire dans le régime intérieur des lycées et collèges universitaires, et qui ne vise rien moins qu'une rénovation complète de l'esprit et de la physionomie de ces établissements. L'administration de l'Instruction publique accordait enfin à l'éducation une part de cette sollicitude toujours active, sinon toujours bien inspirée, que l'enseignement avait absorbée jusqu'ici. Les *Instructions*, *Programmes et Règlements* de 1890, fruit des travaux d'une de ces grandes commissions qui changent la face des choses, renferment des vues élevées et témoignent d'intentions excellentes. Le Rapport sur la réforme de la discipline, votre œuvre, Monsieur, est sans contredit la maîtresse pièce de la collection. C'est une fort belle déclaration de principes en matière pédagogique, et ces principes sont pour la plupart fort bons. Il paraît qu'ils sont nouveaux dans l'Université, et j'en suis bien fâché pour elle.

La révolution qu'ils doivent accomplir sera certainement une révolution bienfaisante.

Votre livre est venu nous apporter le développement des idées énoncées dans le rapport. Cela prend plus de 400 pages; je ne dis pas que ce soit trop : vous aviez non seulement à exposer une théorie de l'éducation, mais à gagner à la cause de l'éducation des gens que ce souci va déranger dans leurs habitudes; c'est évidemment œuvre difficile et de longue haleine, *grande opus*. J'ai dévoré ce livre une première fois au lendemain de son apparition; puis, au moment où je m'apprêtais à en dire dans la Revue tout le bien que j'en pensais, je dus partir en voyage. Mais votre livre ne fut pas oublié; il m'a suivi du Bosphore aux Pyramides; je l'ai feuilleté un peu partout, dans les solitudes du Liban comme sur le pont des paquebots, dans les loisirs des traversées. C'est vous dire le cas que j'en fais; nous autres, missionnaires, nous n'avons pas l'habitude de nous charger d'un bagage inutile. Aussi, Monsieur, je crois maintenant posséder à fond votre pensée en matière d'éducation, puisque vous l'avez versée toute chaude dans ce livre au sortir de vos conférences de Sorbonne.

C'est un avantage que j'ai sur vous, Monsieur; je vous connais et vous ne nous connaissez pas, n'ayant jamais pris la peine de contrôler les « croyances toutes faites » que l'Université vous a imposées à notre sujet. Vous nous méprisez beaucoup; cela est clair. Vous ne le dites pas, parce que vous êtes bien élevé; mais vous nous mépriseriez encore davantage si nous ne savions pas comprendre les allusions, les demi-mots, les sous-entendus avec lesquels un homme d'esprit peut cribler les gens qu'il n'aime pas, sans les nommer et sans leur laisser le droit de se plaindre. L'éducation que nous donnons est affaire d'élégances et de jolies manières; rien de plus, et c'est le seul point sur lequel l'Université confesse fièrement quelque infériorité. Mais « la virilité, la droiture », sans parler de la culture intellectuelle, tout cela est le monopole de l'éducation universitaire. Si les familles veulent « que leurs enfants soient élevés dans l'esprit national et l'esprit moderne, pour leur pays et pour leur temps », qu'ils soient « de bons citoyens de la France nouvelle et de

bons ouvriers de la civilisation », qu'elles se gardent de les confier à d'autres qu'à l'Université.

Permettez-moi, Monsieur, un petit souvenir. C'était à une soutenance de doctorat, dans la vieille salle de la Sorbonne, il y a cinq ou six ans. Le candidat lisait un passage de sa thèse où se rencontrait une phrase à l'honneur des Jésuites : « Ils restent par leur zèle, par leur dévouement, des modèles dans l'art de former des hommes. » — Je vous entends encore, Monsieur : « Des croyants, des dociles, mais des hommes ! Allons donc ! »

C'était un cri du cœur, qui aiderait aujourd'hui encore à trouver le vrai sens de mainte page de votre livre. Votre plume, en effet, Monsieur, n'a pas de ces rudes franchises que vous prisez si fort. Il vous arrive çà et là de ne vous livrer qu'à moitié, persuadé sans doute que ceux pour qui vous parlez comprennent parfaitement. Si l'on vous demandait pourquoi les établissements libres, ou plutôt les établissements religieux, sont moins aptes que ceux de l'Université à former « des hommes de leur temps et de leur pays », « de bons citoyens de la France nouvelle », etc..., vous en seriez réduit à répondre que c'est parce qu'on y forme des croyants, autrement dits des chrétiens. De vrai, Monsieur, c'est là la différence entre nos visées et les vôtres, entre la pratique de nos maisons d'éducation et l'idéal pédagogique proposé par vous aux fonctionnaires de l'Université. Il n'y en a guère d'autre.

Aussi, Monsieur, je vous le déclare tout d'abord, si votre ouvrage me paraît bon, il ne me paraît pas neuf ; j'inclinerais même à croire que c'est parce qu'il n'est point neuf qu'il est bon.

En fait d'éducation, nous n'avons guère à inventer, Dieu merci. Je vois bien dans certains ouvrages pédagogiques récents une phraséologie à laquelle nous n'étions pas accoutumés, des vocables d'allure prétentieuse ; on y parle beaucoup de psychologie de l'enfance, là où nos devanciers écrivaient seulement étude de ses qualités et de ses défauts. Ou bien encore on met *solidarité* au lieu de *charité*. Tout récemment je lisais dans la *Revue bleue* une étude très docte où, avec grand appareil de langage scientifique, après de

longs et laborieux circuits, on concluait que l'éducation doit avoir pour but de développer les *sentiments altruistes*. Tout ce que la science moderne a fait pour guérir le rhume de cerveau, c'est, dit-on, de l'appeler *coryza*. Je doute qu'elle soit beaucoup plus heureuse dans ses recherches pédagogiques. Quand on ne se jette pas d'un cœur léger dans le paradoxe et l'extravagance, à la suite de certains auteurs en renom, on en revient toujours à des préceptes que les maîtres chrétiens nous ont dès longtemps épargné le soin de découvrir.

Je ne prétends point insinuer par là que votre livre est de trop ; rien n'est plus éloigné de ma pensée. L'Université a, je crois, un trop haut sentiment de sa valeur pour prendre leçon ailleurs que chez elle. Une bonne preuve, à défaut d'autres, que vos enseignements ont bien leur raison d'être, c'est la louable avidité avec laquelle les jeunes maîtres de l'Université se pressent autour de votre chaire pour les recueillir. Car vous prenez soin, Monsieur, de nous informer que vos conférences pédagogiques ont eu un très grand succès. C'était du nouveau que vous serviez à ces messieurs, en leur parlant de leurs devoirs d'éducateurs et des moyens de s'en acquitter. M. Charles Dupuy n'a pas craint de dire, non sans un brin d'hyperbole, il est vrai, que « les *jeunes* sont bien heureux », grâce à vous, qu'ils ont maintenant « leur viatique pour toute la route », que votre livre doit être « le *vade mecum*, le manuel de tous les membres de l'Université ».

Je n'ai garde de contredire à une si grande autorité ; je dis seulement que, à part l'adaptation[1], ce qu'il y a de saine pédagogie dans votre livre se trouvait déjà dans d'autres, soit anciens, soit même très modernes ; que ces bons conseils pour gouverner ses élèves et se gouverner soi-même, garder

1. Sans doute nous trouvons ici certaines directions assez neuves : faire visite aux préfets et autres autorités, éviter de fumer la pipe dans la rue, de passer trop souvent la nuit au bal, de réclamer des allègements de travail ou des augmentations de traitement de façon trop bruyante qui compromet le bon renom des établissements universitaires, etc., etc. Ces recommandations visent évidemment un état de choses dont les éducateurs chrétiens ne songeaient guère à se préoccuper.

son autorité, bien tenir son étude et bien faire sa classe, en un mot pour cultiver le cœur, la volonté, le caractère en même temps que l'intelligence, tout cela, les éducateurs chrétiens que vous regardez de très haut, que vous ne citez jamais, l'avaient dit avant que vous ne fussiez monté dans la chaire de la *Science de l'éducation*. J'ai là sous la main un livre bien modeste d'apparence, *Méditations sur l'emploi de l'école*, écrit pour les bons Frères par l'un d'eux. Eh bien, je ne crains pas d'affirmer que le *viatique* du maître y est plus abondant que dans le vôtre. Je ne trouve pas chez vous une vue juste, un avis pratique, une recette, passez-moi le mot, du noble métier d'instituteur, que je ne me charge de montrer dans cet humble manuel. Je ne parle pas du grand ouvrage de Mgr Dupanloup. Celui-là aurait pu vous dispenser d'écrire le vôtre, s'il y avait place pour les livres d'un évêque dans la bibliothèque des lycées; malheureusement celui-là aussi vise à faire des « croyants ». Excusez ce langage, Monsieur; on est très enclin chez nous à saluer comme des trouvailles les productions de l'Université; à certains jours cela finit par agacer des gens qui savent à quoi s'en tenir. Autant que personne je goûte et j'applaudis ce que l'*Éducation dans l'Université* renferme de bon, d'excellent même au point de vue pédagogique; mais si l'on prétend avoir découvert l'Amérique, je me permets de dire que, depuis Christophe Colomb, la chose n'est pas trop malaisée.

C'est ma première observation.

II

Je ne sais, Monsieur, si votre livre sera très utile à l'Université; vous savez mieux que moi et vous nous donnez clairement à entendre que l'œuvre que vous poursuivez rencontre dans son sein bien des résistances et des contradictions. En attendant, il me semble qu'elle n'a pas lieu d'en être très fière.

Dans ce panégyrique de l'institution, — au fond c'est bien un panégyrique,— il ne serait pas trop difficile de ramasser les éléments d'un réquisitoire. On y voit beaucoup de bonnes intentions dont vous vous portez garant, beaucoup de bons

propos que vous prenez en son nom ; pour tout dire en un mot bien permis à un prêtre, c'est l'annonce de la conversion de l'Université, laquelle malheureusement ne va pas sans confession. Ce n'est pas précisément le terme dont vous vous servez, ainsi que M. Gréard ; d'après vous l'Université aurait fait seulement son « examen de conscience ». Mais l'examen de conscience fait tout haut devant le public ne diffère pas beaucoup de la confession.

Je reconnais que cette confession ne respire aucune humilité. Outre qu'ils sont très atténués, les aveux sont régulièrement accompagnés d'une excuse, mieux que cela, d'une apologie où se trahit l'orgueil, la morgue, la pleine satisfaction de soi-même. Nous avons commis quelques peccadilles, c'est vrai ; mais c'est parce que nous avons l'esprit trop élevé, le cœur trop généreux, trop noble ; toutes nos fautes proviennent de l'excès de nos vertus. Jamais confesseur ne donnerait l'absolution à un pénitent de cette espèce.

Et pourtant l'aveu est fait. Il le faut bien : on se présente pour réformer l'institution de fond en comble ; on est bien obligé de reconnaître au préalable ses imperfections et ses vices. Pas un grief articulé contre l'Université par ses adversaires ou ses amis qui ne se retrouve dans la litanie que l'on s'efforce de tourner à sa louange. Vous me permettrez, Monsieur, de signaler les plus remarquables.

Vous confessez que jusqu'à vous on n'a jamais songé à donner au personnel universitaire la moindre préparation pédagogique. Je cite :

Qui de nous, avant de monter dans une chaire, avait jamais entendu parler expressément de la tenue d'une classe, des conditions de l'autorité, de l'action morale à exercer indépendamment de ce qu'on enseigne, des causes qui font échouer ou réussir dans le maniement des caractères ?

Et pour la conduite personnelle, pour la gouverne de la vie pendant la période délicate des débuts, « le seul conseil pratique » qu'on vous ait donné à l'École normale fut : « N'épousez pas ! » C'est vous qui le dites, Monsieur, et vous ajoutez : « C'était, sous une forme gaie, l'un des meilleurs que nous pussions recevoir. »

C'est en effet, en peu de mots, beaucoup de philosophie, de morale et d'histoire.

Eh bien! franchement, Monsieur, il me semble qu'on ne peut rien dire de plus cruel à l'adresse d'une grande corporation chargée par la grâce de l'État de dispenser à l'élite de la jeunesse du pays ce que vous appelez « l'éducation nationale ». Ce déficit appelle tous les autres et suffirait à les expliquer. Du moment que l'on se contente de demander aux maîtres la quantité de savoir certifiée par les examens, et que pour toute direction pratique on leur dit : « N'épousez pas », c'est assez dire que l'Université accepte d'enseigner, mais non pas d'élever. Dès lors on est mal venu à protester contre « le préjugé banal » qui veut que l'Université donne l'enseignement, mais non l'éducation. Ce préjugé banal, personne n'a plus contribué à l'accréditer que des hommes qui ont honoré l'Université elle-même par leurs talents et leur sincérité : « En France, disait Saint-Marc Girardin, la science de l'éducation est un objet d'administration... Nous instruisons, nous n'élevons pas; nous cultivons et développons l'esprit, mais non le cœur. » Vous-même, Monsieur, d'un bout à l'autre de votre livre, vous laissez voir que l'œuvre éducatrice a été étrangement négligée, que l'on n'a guère fait dans les lycées que « du caporalisme antiéducatif », que « l'idéal de la discipline, c'était la discipline militaire », que l'ordre matériel y était maintenu vaille que vaille « à coups de pensums », etc., etc.

Il est vrai que vous aviez pris vos précautions contre les aveux que vous ne pourriez retenir. Sur le ton solennel d'une profession de foi, vous écrivez dans votre *Introduction :*

S'il faut le déclarer une fois pour toutes, ma conviction profonde est que l'Université, telle qu'elle est, défie de longue date toute comparaison, non seulement pour qui est vraiment juge de la qualité des études, mais pour qui place où il faut le but de l'éducation.

Qui lira votre livre ne vous croira pas. D'ailleurs, à quoi bon l'écrire, s'il en est comme vous dites? Car enfin, que prétendez-vous, sinon transformer tout le système de vos établissements? Mais pourquoi le changer s'il vous a si bien réussi? Votre déclaration se retourne contre vous. Ceux

que contrarient vos plans de réforme seraient bien mal avisés s'ils ne profitaient pas de l'argument que vous leur fournissez. Nos méthodes ont produit des fruits excellents, c'est vous qui le dites ; nous ne savons pas ce que valent les vôtres. Non, Monsieur, à moins de soutenir que « l'éducation se fait toute seule, et que c'est encore un moyen de la donner que de n'en avoir cure », — vous le dites quelque part, mais je pense que c'est une plaisanterie, — il ne suffit pas d'être universitaire pour réussir mieux en ce genre que n'importe qui, sans même s'en occuper. Vous voulez faire mieux que vos devanciers, et vous avez raison ; ils n'ont pas donné l'éducation à la jeunesse française, donnez-la; mais ne défendez pas sur le même point le oui et le non.

Autre aveu. Vous vous êtes parfaitement rendu compte, Monsieur, de la nécessité pour tout le personnel d'une maison d'éducation de concerter son action en vue de l'œuvre commune. Vous en parlez en termes excellents. Vous faites très nettement comprendre que sans le *consensus* de tous il n'y a pas d'éducation possible.

Or, l'évidence vous oblige à reconnaître que la plaie des établissements universitaires, c'est ce que vous appelez « un excès d'individualisme ». Chacun se cantonne dans ses attributions, tirant de son mieux au timon où il est attelé, sans souci de ses voisins. Il est assez d'usage en particulier, chez ces messieurs, « de séparer leur cause de l'administration ».

Ici encore vous vous hâtez de plaider les circonstances atténuantes : « Ce manque d'accord est honorable en ses causes. » C'est le fait « d'une fierté personnelle très grande chez nous », « d'un sentiment de dignité et de réserve » évidemment très méritoire. Ce n'est pas comme dans ces maisons « où tous les maîtres sont coulés dans le même moule ». Mais enfin, à soigner ainsi sa dignité « on oublie qu'il y a un intérêt qui prime tous les autres, à savoir celui des élèves ». Certes, l'oubli a quelque gravité ; le souci de la dignité personnelle ne saurait le justifier chez des gens qui assument par vocation et par choix la charge de l'éducation ; et vous avez raison, Monsieur, de déclarer que c'est là « le grand *desideratum* ». Votre confrère M. Lavisse le confesse encore en termes plus énergiques : « Le mal dont nous souffrons, c'est de

haut en bas l'individualisme, avec son corollaire, l'incohérence[1]. » M. Charles Dupuy ne pense pas autrement, il trouve même que le mal sévit sur la génération universitaire d'aujourd'hui plus que sur les précédentes : « Nous pensons davantage à nous, moins à l'œuvre commune[2].

Troisième péché dont l'Université s'accuse par votre bouche, Monsieur : elle a beaucoup négligé ses élèves faibles au profit des forts. Mgr Dupanloup citait là-dessus la confession du professeur de philosophie « d'un des plus importants lycées de France » :

Partout, même à Paris où nos habitudes de centralisation expédient chaque année les plus brillants sujets de la province, la moyenne des classes est déplorablement faible. A Paris, entre les cinq ou six premiers et le reste de la classe, il y a un abîme ; il y en a un autre entre les dix suivants et ce qu'on appelle la queue de la classe, et cette queue est interminable, si bien qu'entre le vingtième et le soixantième il n'y a pas de différence sérieuse. Le soixantième est un zéro, le vingtième est un infiniment petit[3].

L'abus devait être bien criant pour arracher de tels aveux à des gens de la maison. Vous n'avez garde d'aller si loin, Monsieur ; mais enfin, pour préparer la voie aux excellents conseils que vous allez donner à vos collègues, vous leur faites d'abord battre leur coulpe : « Pourquoi n'avouerions-nous pas franchement que nous avons pu avoir dans le passé quelques reproches à nous faire à cet égard? J'en fais, quant à moi, mon *mea culpa*... » Il eût été plus digne et je crois même plus habile de rester sur cet acte tel quel de contrition. Mais, selon votre habitude, vous ne vous tenez pas de vous purger tout de suite d'une accusation lâchée à regret : « Il suffit de dire pour notre excuse que nous faisions ce que nous avions vu faire. » Un coup de massue à l'Université. — Ce qui suit est une perle : « C'était l'effet de « notre zèle à pousser les forts aussi loin qu'ils pouvaient aller », de « notre amour passionné pour la science et le talent, etc. » Ici, comme toujours, les fautes de l'Université ne sont imputables qu'aux qualités trop éminentes de ses maîtres. Sans

1. *Revue universitaire*, 15 janvier 1892, p. 4.
2. *Ibid.*, 15 juin 1892, p. 1.
3. *De l'Éducation*, t. I, p. 192.

doute; mais si leurs qualités les font chopper à ce point, qu'en sera-t-il de leurs défauts?

Vous avez consacré, Monsieur, tout un long chapitre aux maîtres répétiteurs : « Ils ont fait beaucoup parler d'eux dans ces dernières années ; on ne saurait en parler trop. » Vous mettez tous les ménagements possibles à traiter ce sujet douloureux. On voit que vous êtes de ceux qui ont « entendu cent fois dire » et qui ont « plus ou moins pensé que c'était là la grande difficulté de nos internats, le point faible de l'Université... » En médecin habile, vous promenez une main légère sur cette plaie, que vous craignez d'irriter en y touchant. Vous esquissez d'un crayon discret l'histoire des agitations pénibles de ces derniers temps, les revendications bruyantes du syndicat des répétiteurs, les embarras infinis que ces fonctionnaires créent chaque jour à l'administration, par leur insuffisance professionnelle, « leur peu de goût pour leur situation, leur peu d'entrain à l'ouvrage, la médiocrité de leur action pédagogique ». Vous tâchez de les gagner à la réforme, dont le succès, il est vrai, dépend d'eux plus que de personne. En parfait philosophe que vous êtes, vous leur prouvez *ab honesto* et *ab utili* qu'ils doivent s'y consacrer tout entiers ; vous leur donnez à cet égard des conseils que je trouve de tout point admirables.

Et cependant, permettez-moi de vous dire mon impression, ce chapitre a un accent mélancolique, attristé, qui contraste avec le ton victorieux des autres. C'est d'un bout à l'autre un aveu, inconscient peut-être, mais réel. Pour les hommes du métier, l'incurable inaptitude de l'Université au regard de l'éducation s'y décèle à travers les efforts qu'on tente pour la voiler. Vous dites qu'il y a progrès, que l'on a fait beaucoup déjà pour élever le niveau de cette portion du personnel à la hauteur de sa tâche. Mais tôt après vous reconnaissez que les décrets de 1891, qui devaient renouveler l'institution, « sont loin d'avoir réalisé la réforme profonde et vraiment morale du répétitorat », qui doit en faire « un organe de l'éducation publique ». Ce qui veut dire que les choses restent en l'état. Finalement, vous vous reposez sur l'espérance d'un avenir meilleur dont il vous plaît d'entre-

voir le gage dans le grade de licencié, que plus de quatre cents répétiteurs possèdent déjà et qu'ils posséderont tous prochainement. Sur quoi vous les adjurez d'avoir souci « de la considération de leur corps et du bien de l'Université ».

Pour moi, Monsieur, je pense que lorsque tous vos maîtres répétiteurs seront pourvus du grade de licencié, « le dégoût de leur tâche et l'esprit de révolte » auront grandi chez eux dans la mesure de leur savoir et de leurs prétentions. Ce sera le plus clair du bénéfice que l'Université recueillera de ses efforts, tant qu'elle n'aura à donner d'autre viatique, pour une carrière toute d'abnégation et de dévouement obscur, qu'une dose plus forte de mathématiques et de littérature, même en y ajoutant des conférences sur la discipline libérale. Cela me paraît tellement dans la nature des choses que je suis persuadé qu'au fond, vous pensez comme moi.

Je ne suis pas au bout, Monsieur, car la liste est longue des péchés d'habitude dont vous reconnaissez l'Université coupable. Et certes ce ne sont pas généralement péchés véniels. Il serait malséant et peu généreux d'abuser contre un adversaire des aveux qu'il fait spontanément, encore qu'il y fasse paraître bien de l'arrogance. Je n'insisterai pas. On promet de s'amender. Ainsi soit-il.

Mais ce qui est absolument intolérable, c'est que, à la suite de ces aveux, on entonne des chants de triomphe, qu'on se mette sans façon à cent piques au-dessus du reste des mortels, qu'on se décerne à soi-même toutes les couronnes et toutes les palmes. En dépit de ses verrues, l'Université se propose à l'admiration du genre humain ; telle qu'elle est, l'Université est hors de pair sur toute la ligne ; sa supériorité ne peut faire l'objet d'un doute : « la nature des choses ne le permet pas ». « L'institution qui... (l'Université apparemment), est *évidemment* le foyer de *toute* vie intellectuelle. » Son personnel est une collection unique sous la coupole des cieux. « Dans aucun corps on ne trouverait une plus grande proportion d'honnêtes gens,... ne demandant rien à personne,... d'une rare conscience professionnelle. » On invoque à l'appui le témoignage de M. Bourgeois, déclarant qu'il n'a « jamais vu tant de braves gens », qu'il n'existe nulle part

au monde « un corps enseignant supérieur,... dont les membres aient à un plus haut degré le sentiment du devoir et de l'honneur, une vie plus digne, une instruction, etc., etc... »

Même diapason pour les élèves : Ils sont tous irréprochables ou à peu près, rachetant abondamment par des qualités solides « ce qu'il est *de mode de trouver qu'il* leur manque du côté des jolies manières. » La phrase n'est guère jolie, mais il n'importe. Quant à l'élite, c'est « celle même du pays » ou bien peu s'en faut ; « l'opinion éclairée les désignerait d'une seule voix comme la fleur des générations actuelles ». S'il y a dans le pays quelques hommes de valeur en dehors de ceux que l'Université a couvés dans son giron, c'est quantité négligeable. Et ce n'est pas seulement au point de vue de la culture intellectuelle qu'ils défieront toute comparaison, « c'est encore et surtout par *un idéal de vie plus pur* ».

Je ne sais, Monsieur, si l'Université acceptera mieux vos compliments que vos leçons ; les méchantes langues vont dire qu'elle fait de la réclame pour ses produits. Pour moi, je ne vous renverrai pas à La Fontaine :

Mes petits sont mignons...

Je vous renvoie à votre Rapport, où je lis : « L'Université n'a que faire de se congratuler. » Ce sera votre pénitence pour une faute de goût qui d'ailleurs a son excuse. Votre livre est en somme une boite de pilules que vous voulez administrer à l'Université pour lui rafraîchir le sang ; vous les sucrez de votre mieux.

III

Laissons au passé ses erreurs et ses déplorables pratiques. Ce sont elles qui ont rendu nécessaire la vaste réforme entreprise depuis peu et à laquelle, Monsieur, vous aurez l'honneur de vous être dévoué plus que personne. Puisse-t-elle avoir un meilleur sort et plus durable que tant d'autres qui l'ont précédée ! Elle l'aurait assurément si l'accent de conviction et la chaleur d'âme de son héraut suffisaient à lui conquérir le suffrage de tous les membres de l'honorable corporation qu'elle doit régénérer.

A partir de ce jour, c'est entendu, l'Université va s'occu-

per sérieusement de l'éducation de ses pupilles. Vous nous en donnez l'assurance formelle : « Après avoir trop longtemps paru croire que l'instruction était la grande affaire, nous avons compris... etc... ; l'Université se donne pour tâche expresse, désormais, de faire concourir toute son action au relèvement des mœurs par l'éducation de la volonté. » En effet, « l'enseignement n'est qu'une partie de l'éducation, et non pas même la principale ; car un homme vaut par le caractère et par le cœur, plus encore que par l'intelligence et le savoir ». L'Université avait vraiment par trop oublié cette vérité, qui est du *b a ba* en pédagogie ; vous la lui développez dans des pages excellentes, et quelque part ailleurs vous ne lui épargnez pas une autre leçon qui est le corollaire de celle-ci, mais qui doit lui être particulièrement dure ; c'est que les meilleurs maîtres ne sont pas les plus savants : « Pourvu que l'on sache bien, on sait presque toujours assez pour enseigner à des enfants ; on sait même souvent trop, si l'on administre mal ses connaissances.... » C'est parler d'or pour une institution accoutumée à donner les diplômes de ses maîtres comme suprême garantie de la valeur de son enseignement.

Ce n'est pas sans une pointe de curiosité, Monsieur, que j'ai cherché dans votre livre ce que vous appelez « la conception de l'éducation propre à l'Université ». J'ai été un peu déçu, je l'avoue, en vous voyant recourir au voisin pour définir la nature et le but de l'éducation. C'est à Mme Necker de Saussure que vous empruntez une formule d'ailleurs fort juste : « Élever un enfant, c'est le mettre en état de remplir un jour le mieux possible la destination de sa vie. » Mais quelle est sa destination ? Voilà, semble-t-il, ce qu'il faut dire avant ou après. Fatalement le problème de l'éducation est lié à celui de la destinée humaine. La solution du premier dépend de celle que l'on aura donnée au second.

Pour un philosophe universitaire la solution chrétienne ne saurait évidemment entrer en ligne de compte ; la théorie allemande, qui absorbe l'individu dans la collectivité, dans l'État et finalement dans l'humanité, vous paraît, Monsieur, bien plus scientifique, et c'est elle qui a vos préférences.

C'est du moins ce que je crois apercevoir dans des pages qui vraiment ne sont pas éblouissantes de clarté.

Sociable par essence..., son bien (de l'individu) est identique à celui des organismes dont il est membre... ; le seul moyen de ne pas manquer sa fin personnelle est de travailler à une œuvre qui le dépasse. Car l'individu n'est rien par lui seul ; il le sent d'autant mieux qu'il vaut plus...

Mais, de ce que l'individu ne se développe que dans la société il ne s'ensuit pas qu'il se doive à la société, que la société soit sa fin. L'argument est boiteux des deux jambes. Je me hâte de reconnaître qu'il n'est pas de vous, mais de vos patrons, de vos grands penseurs allemands, qui planent dans la région des idées, à des hauteurs où les règles vulgaires de la logique n'ont sans doute plus leur application.

Pour le dire en passant, Monsieur, vous ne me paraissez pas heureux dans le choix de vos auteurs. Dans cette demi-page où vous définissez l'éducation, vous nous en citez cinq, Suisses, Anglais ou Allemands, pas un Français. Ce n'est que hors de chez nous qu'on trouve des définitions qui aient « une valeur philosophique ». Je ne croyais pas que nous fussions si pauvres. Vous me rappelez votre confrère, M. Compayré, qui n'a pas pu écrire le premier alinéa de son livre sur les *Doctrines de l'éducation*, sans humilier la France devant l'étranger. Nous n'avons pas des instituteurs de la taille des Pestalozzi, des Frœbel ! La France a eu le tort jusqu'ici d'être chrétienne ; ses illustrations, ses gloires, ses grands hommes et ses grandes œuvres apparaissent d'ordinaire avec un reflet de la lumière du Christ, qui offusque les yeux de certaines gens et les empêche de voir.

L'éducation dont vous dressez le programme, Monsieur, porte une épithète : elle s'appelle l'éducation libérale.

Quel est au juste, dans votre pensée, le sens de cette épithète ? Il n'est peut-être pas bien aisé de le découvrir. L'éducation libérale est celle « qui fait des hommes prêts pour la vie libre... Pour mériter son nom de libérale notre éducation doit développer toutes les énergies de l'homme libre... Le but de l'enseignement secondaire est de former des esprits libres... Il n'est libéral que dans la mesure où la liberté en

est l'âme..., etc., etc. » Des esprits libres, la vie libre, cela ouvre de singuliers horizons. Mais je ne veux pas m'arrêter à des expressions qui vous ont peut-être un peu trahi. Je cherche loyalement ce que sera cette éducation libérale.

Vous vous êtes aperçu, Monsieur, que nous sommes « la nation la plus libre de l'Europe,... celle dont les institutions donnent à l'individu la plus grande somme de liberté ». A l'élite d'un peuple si libre que cela il faut une éducation différente de celle qui pouvait lui convenir en des temps moins fortunés. Il faut que l'éducation soit l'apprentissage de la liberté. Or, comme vous le dites excellemment, « obéir volontairement à la raison, faire ce qu'on doit parce qu'on le doit, aimer la règle, même quand personne n'est là pour la rappeler, voilà le propre d'un homme libre ». Par conséquent, à la contrainte qui ne fait que des hypocrites ou des esclaves, il faut substituer une discipline plus large, plus souple, plus élevée, il faut s'adresser à la raison et au sentiment, amener la volonté « à aimer la règle, la loi, afin qu'on l'accomplisse spontanément ».

Telle est bien, Monsieur, l'idée-mère de cette éducation que vous appelez l'éducation libérale, et qui s'appellerait mieux l'éducation tout court, car hors de là, selon votre propre expression, il n'y a que dressage. Et encore! Je ne puis que prendre le suc de cette doctrine à laquelle vous donnez dans une série de chapitres de copieux et fort beaux développements.

Tout homme qui goûte les choses de l'éducation, à quelque camp qu'il appartienne, applaudira à des vues si justes et si humaines, en s'étonnant pourtant qu'elles fassent pour la première fois leur entrée dans la pédagogie universitaire. Cela me réconcilie presque avec ces formules d'*esprits libres* et de *vie libre* qui me donnaient du souci.

Mais j'avoue, Monsieur, ne pas bien saisir pourquoi cette méthode serait le propre de notre époque et des institutions républicaines. Si vraiment l'éducation libérale est celle qui va à former la conscience de l'homme dans l'enfant, qui l'accoutume à aimer son devoir, à l'accomplir sans y être contraint par la maréchaussée, il me semble qu'elle convient à tous les temps. C'est ainsi du moins que les maîtres chrétiens

ont toujours compris leur tâche, même à l'école primaire. Voici ce que je lis dans l'humble petit livre des Frères dont j'ai déjà parlé : « Il faut porter les élèves à s'attacher au bien en tout temps, par de purs motifs, et les amener à vouloir d'eux-mêmes l'ordre, le travail, la politesse, tout ce qui importe pour une bonne éducation. » Vraiment, Monsieur, pas n'était besoin d'invoquer les grandes libertés dont nous jouissons sous la République pour justifier cet article fondamental de votre réforme. Mais au fait, il se pourrait que j'aie compris imparfaitement. Esprits libres, vie libre ! La suite nous éclairera peut-être.

Le but connu, venons aux moyens de l'atteindre. Le premier c'est la *discipline libérale*. Nous savons déjà ce qu'il faut entendre par là ; dans cette découverte comme dans les autres, ce qu'il y a de plus nouveau, c'est le vocable. L'Université n'a guère connu jusqu'ici qu' « une discipline trop peu nuancée », la discipline militaire ; on va changer tout cela ; le lycée ne doit pas être une caserne ; on aspire à en faire autant que possible un prolongement de la maison paternelle.

La réforme en ce point a déjà pris corps dans les *Instructions et règlements* de 1890, qui ont à peu près aboli le silence et refondu le code pénal. La règle monastique du silence, comme vous l'appelez, Monsieur, imposait une gêne inutile. Désormais « il est permis de parler aux repas, dans les mouvements et aux exercices gymnastiques ». A vrai dire, je crois qu'on a bien fait. Ceux que l'on accuse de donner une éducation molle et mondaine estiment que le grand moyen d'éducation c'est d'exercer l'enfant à se dominer et à se vaincre lui-même. A ce point de vue, la règle du silence, quand elle ne serait point si utile au bon ordre et aux bonnes mœurs, possède une valeur éducative inappréciable. Mais du moment qu'on ne peut obtenir le silence qu'à grand renfort de punitions, mieux vaut peut-être le supprimer : c'est un moindre mal. L'Université apprendra par son expérience ce que vaut cette réforme. Dieu merci, je ne crois pas que nulle part ailleurs on en sente le besoin.

Sur le chapitre des punitions les règlements ont pris une initiative bien hardie. Les maîtres répétiteurs ont perdu le

droit de punir; ils ne peuvent que donner des notes qui sont soumises à leurs supérieurs hiérarchiques. Les professeurs peuvent infliger des punitions, mais à charge pour eux de les consigner dans un registre qui doit être « visé chaque semaine par le proviseur ».

Dieu me garde de rentrer dans un débat qui sans doute a été épuisé au sein de l'illustre commission. Assurément, à s'en tenir aux principes d'une saine pédagogie, la mesure est déplorable; c'est ce qu'on peut appeler une hérésie pédagogique; mais peut-être était-elle nécessaire. Celle-là aussi se justifierait par la raison du moindre mal.

Vous prenez à tâche, Monsieur, d'expliquer à ces pauvres répétiteurs que c'est tout bénéfice pour eux. Pourtant vous défendez faiblement cet article de la discipline libérale; pour mieux dire, vous le condamnez, et vous avouez « que les maîtres et les professeurs en ont été un peu blessés ». Certes, il y a de quoi. Il faut que le personnel de vos lycées et collèges soit bien insuffisant pour qu'on juge indispensable de prendre contre lui de telles précautions, et il faut qu'il soit bien humble pour s'y résigner. Je vous le déclare, nous autres prêtres, religieux, jésuites même, nous sommes plus fiers. Après cela, il ne faut plus parler de l'abnégation, de la docilité des maîtres congréganistes : Messieurs les universitaires leur rendraient des points.

Désormais donc le stimulant extérieur des volontés et le vrai pivot de la discipline libérale, ce sont les notes; les notes, qui sont par elles-mêmes une sanction, puisque, dites-vous, elles impliquent blâme ou éloge, « et que ce sont là précisément les ressorts, même les seuls ressorts en fin de compte, de la discipline éducative ». Grâce à la réforme, Monsieur, nous sommes bien près de nous entendre. Notre vieux Père Jouvancy nous avait enseigné qu'un maître sage doit déployer tout ce qu'il a d'industrie pour faire aller sa classe par le moyen de ces deux *machines*, l'éloge et le blâme, tout en faisant jouer l'éloge plus que le blâme : *his duabus machinis, laude et vituperio scholam suam regat... Sit dedecoris parcior.* — Vous voyez, Monsieur, que nous pratiquons la discipline libérale.

Quant à l'émulation, cette inspiratrice des prouesses du

jeune âge, vous êtes surtout sensible à ses inconvénients et à ses dangers. Elle développe la vanité, l'instinct de la « combattivité », etc. L'usage des compositions a pour effet de récompenser, souvent au préjudice du travail consciencieux, le talent et le succès, qui ont déjà en eux-mêmes leur propre récompense. Vous y voyez « une misère de notre éducation, et vous n'êtes pas loin d'en rejeter la faute sur les Jésuites, dont la tradition pédagogique fait large part à l'émulation, et qui « ont inventé les prix ». Vous voudriez qu'on mît à la place « l'amour désintéressé de l'étude,... l'intérêt des choses elles-mêmes qui doit être l'âme des études ».

Sans doute, comme il faut pratiquer la vertu pour l'amour pur de la vertu. Ah! Monsieur, la belle philosophie! Nous savons les choses sublimes qu'on écrit sur ce thème, et comme les fortes âmes qui habitent ces hauteurs regardent avec pitié les doctrines qui proposent un salaire aux bonnes œuvres et les petites gens qui ont besoin de l'espérance du ciel pour accomplir leur devoir. En tout cas, les maîtres de l'Université ne paraissent pas prêcher d'exemple ce fier dédain vis-à-vis des hochets de la vanité. Je me souviens d'avoir parcouru, dans le *Bulletin administratif de l'instruction publique*, la liste des décorations octroyées à ces messieurs à l'occasion du jour de l'an 1892. Il y en avait trente-deux pages comprenant chacune trente-trois noms en moyenne. Si l'on récidive au 14 juillet, il faut en conclure qu'il y a un bien grand nombre de fonctionnaires de l'enseignement public qu'on attache à leurs devoirs professionnels avec quelque bout de ruban. Mais ce n'est peut-être pas là une réponse. En voici une autre.

Les écoliers, comme dit M. Gréard, « ne s'étonnent pas qu'il y ait des premiers et des derniers ». A condition d'être juste et bon pour tous, il n'y a peut-être pas bien grand danger à ce qu'on les accoutume dès le collège à cette inégalité des conditions, qui est dans la nature elle-même, qui s'imposera à eux dès leur entrée dans le monde, aujourd'hui surtout que les institutions et les mœurs ne laissent guère de supériorité qu'à ceux qui savent la conquérir. Mais ce qui serait certainement calamiteux, ce serait de cultiver en

eux cet appétit d'égalité, apanage de la médiocrité, ombrageux, jaloux, impatient de tout ce qui la dépasse. C'est là une tendance qui, pour être moins ancienne dans nos mœurs que le goût vif des distinctions, semble devenir elle aussi, et non pour notre honneur, « un trait de notre race ».

A l'éducation libérale, vous rattachez, Monsieur, l'éducation physique. C'est que l'éducation libérale a pour but « de développer toutes les énergies de l'homme libre » ; or, « les énergies vitales sont le support de toutes les autres». Donc.... — C'est bien un peu tiré, mais il n'importe. Au reste, les soins hygiéniques ont leur place dans tout traité d'éducation.

La campagne menée si bruyamment depuis quelques années pour introduire les jeux dans les établissements universitaires a fait dérailler bien des cerveaux que l'on aurait pu croire plus solides. D'un excès on s'est jeté dans l'autre. Après avoir totalement négligé les jeux scolaires au grand détriment de la santé et des mœurs, on leur a fait parmi les facteurs de l'éducation une place qui ne leur convient pas. On a vu dans les exercices musculaires le secret du relèvement de toutes choses. Le sport va rendre à notre jeunesse, avec la vigueur du biceps et du jarret celle de l'intelligence et de la volonté et les quatre vertus cardinales par-dessus le marché.

Vous êtes trop raisonnable, Monsieur, pour vous emballer comme d'autres. Mais pourtant vous aussi, il me semble, vous dépassez la mesure. A vous lire on croirait vraiment que l'hygiène engendre les bonnes mœurs, que le moyen d'être chaste c'est d'être bien portant, que le jeu en pénétrant au lycée va y purifier l'atmosphère morale comme un souffle vif du nord dissipe les miasmes. Ceci est nécessaire, mais ceci ne suffit pas. Je ne sais si je force votre pensée ; j'en aurais du regret. En tout cas, ce que l'on est en droit de conclure et de votre Rapport et de votre livre, ce que vous affirmez vous-même sans ambage, c'est que « la pureté des mœurs n'a point de sauvegarde comparable à celle-là (l'exercice musculaire), n'en a point peut-être hors de là ».

— Dans vos lycées, je le veux bien ; ailleurs, Dieu merci, on en a d'autres.

Au reste, ce n'est pas nous qui vous blâmerons d'attacher beaucoup d'importance aux jeux de vos écoliers; vous demandez à tous les maîtres de l'Université d'en faire l'objet d'un de leurs premiers soucis. Puissiez-vous être entendu! Pour moi, qui ai suivi de très près toutes les phases de cette évolution, je crois que sur ce point l'Université ne réussira pas. J'ai dit pourquoi ici même[1]. Déjà il est manifeste que le mouvement a manqué son but, et par excès et par défaut. D'une part on organise des sociétés de volontaires qui ressemblent à des clubs de sport et produisent en public leurs tournois tapageurs. L'institution a-t-elle plus d'avantages que d'inconvénients? Rien n'est moins sûr. Voici que les médecins eux-mêmes commencent à protester[2], et des partisans zélés de l'éducation physique appréhendent une réaction[3]. D'autre part, la masse demeure réfractaire; on ne joue pas en récréation. Vous voulez que le jeu soit libre, parce qu' « il est de l'essence du jeu d'être libre ». Cette raison n'est pas de mise ici. Mais je crois que cette fois encore vous prenez le meilleur parti, je veux dire le moins mauvais. Si vous vouliez rendre le jeu obligatoire, vous auriez le dessous, et le mal serait pire. Ailleurs on ne se heurte pas à de telles difficultés.

Enfin, troisième instrument de l'éducation libérale, l'enseignement; c'est par l'enseignement surtout que le professeur contribue à l'œuvre éducatrice. Ce qu'on fait pour la volonté des écoliers il faut le faire pour leur intelligence, l'éveiller, la stimuler, la provoquer à agir par elle-même. C'est ce que vous appelez les *méthodes actives*. Il me semble, Monsieur, que tous les avis que vous donnez en deux excellents chapitres pour bien faire une classe ne sont que le commentaire de cette idée vraiment philosophique et féconde.

Sur ce point encore je suis heureux de constater une complète harmonie entre vos principes et les nôtres. Ces *méthodes actives* sont pleinement dans l'esprit de notre vieux *Ratio studiorum*. Toutes ces petites industries qu'il nous suggère ou qu'il nous invite à imaginer *proprio marte*,

1. *Études*, t. XLVII, p. 403.
2. Voir *Revue scientifique*, 26 août 1893, p. 233.
3. *Revue universitaire*, 15 juin 1892, p. 48.

toutes ces modestes recettes qu'une pédagogie transcendante peut dédaigner, mais dont les maîtres expérimentés savent la valeur, n'ont d'autre but que de déterminer l'effort personnel de l'enfant sans lequel le professeur le plus diplômé dépenserait en vain les trésors de son savoir. Dans l'éducation, qu'il s'agisse de la formation du cœur ou de celle de l'esprit, de l'enseignement des sciences ou de celui de la vertu, « ce que fait l'instituteur par lui-même est peu de chose ; ce qu'il fait faire est tout ; j'entends ce qu'il fait faire librement[1]. »

C'est ainsi encore que les établissements chrétiens ont fait de l'éducation *libérale* sans le savoir, comme M. Jourdain faisait de la prose.

Je ne puis songer à vous suivre de bien près, Monsieur, dans la revue que vous passez du personnel du lycée, ce que vous nommez les *cadres*, expression qui a le tort de rappeler le régiment. Vous assignez à chacun sa part dans l'œuvre de rénovation qui doit faire du lycée « la maison modèle ». A tous vous montrez les habitudes à changer, les obstacles à vaincre, les sacrifices à s'imposer. Le proviseur cessera d'être un administrateur pour devenir un père ; vous dites le mot, mais vous craignez de faire sourire en le disant. Cette crainte prouve que l'idée va paraître bien originale. Sa tâche, c'est de donner « à chaque élève une direction affectueuse et suivie ». Pour cela, il faudrait d'abord les connaître ; ce qui est matériellement impossible avec la population de certains établissements et la charge écrasante de besogne bureaucratique : rapports, correspondances, etc., que l'on impose aux proviseurs. Aussi vous nous informez que la grande commission a émis un vœu pour le dédoublement des lycées qui compteraient plus de trois cents internes et de quatre cents externes. C'est encore beaucoup pour qu'un seul homme donne à chacun une direction affectueuse et suivie. En attendant, il est convenu que les proviseurs des principaux lycées continueront à être des administrateurs, et rien plus.

1. Mgr Dupanloup. *De l'Éducation*, t. I, p. 180.

En outre, l'article de la réforme qui l'institue « seul justicier », qui « lui réserve le droit de prononcer les peines », n'est pas pour faciliter au chef de l'établissement les fonctions paternelles. Là encore l'aréopage où l'on avait concentré tant de lumières a commis une hérésie pédagogique. Partout le droit de grâce est l'un des plus précieux attributs de la suprême autorité. Lui attribuer le monopole des châtiments, c'est le plus sûr moyen de la ruiner.

Les censeurs, les surveillants généraux, devront se garder vis-à-vis de leurs subordonnés de la morgue, des airs cassants qui, paraît-il, sont un peu dans la tradition. Avec les élèves, eux aussi, ils tâcheront à être des pères, et on ne les traitera plus d' « espions » et de « gardes-chiourme ».

Les répétiteurs, déchargés « du rôle de justiciers », pourront « faire primer dans leur fonction les rôles autrement doux de témoin, de conseiller, de guide et d'ami, presque de *directeur de conscience* ». Je crois que MM. les répétiteurs ne s'attendaient guère à celle-là. Directeurs de conscience! Au reste, ils ne sont pas les seuls. Vous souhaitez, Monsieur, que chaque élève ait l'un de ses maîtres, « librement choisi par lui-même, pour guide et appui plus particulier, confident de sa conscience d'écolier, témoin, etc... » C'est, paraît-il, chez Fichte que vous avez trouvé cette « idée bonne à recueillir ». Il faudra bien encore le prédicateur. Aussi, sans préjudice du proviseur, lequel devrait de temps en temps adresser aux élèves des allocutions qui remplaceraient l'homélie d'autrefois, vous conviez tous les maîtres de l'Université, surtout les professeurs de philosophie, à ne pas reculer devant « les sermons laïques ». De fait, M. Malapert, à Caen, donna, il y a deux ans, un spécimen du genre ; les revues universitaires ont publié cette pièce, la presse s'en est occupée ; le « sermon » était fort bien tourné. Je n'ai pas ouï dire qu'on en ait prêché d'autres.

Il y a sur ce point dans votre Rapport, Monsieur, deux pages d'un intérêt exceptionnel. Vous nous apprenez que la question a été posée au sein de la commission de réforme : s'il ne fallait pas prescrire le sermon laïque. A travers des phrases un peu laborieuses qui donnent à entendre plus que vous ne voulez dire, vous avouez que ces messieurs n'ont

pas osé aller jusque-là, mais que tous désirent fort qu'on entre dans cette voie. Mgr Dupanloup raconte que de son temps on proposa au Conseil d'établir dans les lycées des professeurs de morale. L'assemblée se mit à rire, et la discussion n'alla pas plus loin. Nous sommes devenus plus graves, et l'Université ne recule plus devant la tâche d'enseigner la morale au lycée aussi bien qu'à l'école primaire. En attendant le sermon qui viendra peut-être, tous les maîtres des lycées, sans exception, sont érigés en maîtres de morale. « Désormais, d'un bout à l'autre des études, sous toutes les formes que comporte la vie scolaire, tous les maîtres de l'Université préparent la jeunesse *à la vie libre*. »

Vous n'oubliez pas même ce malheureux aumônier. La présence de ce personnage vous gêne, Monsieur ; cela se voit à votre style : « Mais, en tant que logé souvent dans la maison et témoin alors de toute la vie intérieure ; en tant qu'exerçant sur la totalité des élèves une action qui, si elle est effective, ne peut manquer d'être profonde, l'aumônier ne saurait être omis lorsqu'on décrit les cadres et qu'on passe en revue les forces éducatives du lycée. »

Vous voulez bien reconnaître que la religion « est un facteur de la moralité des enfants », et c'est à ce titre que le représentant de la religion prend rang parmi « les forces éducatives ». Mais comme vous dissimulez peu que cet auxiliaire vous est à charge ! Comme vous trouvez le moyen de ramasser dans les quelques alinéas que vous lui consacrez les choses les plus mortifiantes : que le proviseur est là pour contenir ses velléités de zèle ; qu'il n'a rien à voir dans l'enseignement de la philosophie et de l'histoire donné par l'Université « dans un esprit si notoire d'impartialité scientifique » ; qu'il devrait bien pouvoir se passer du secours d'un maître surveillant dans ses cours d'instruction religieuse, etc.

Vous dites que la présence de l'aumônier dans les établissements officiels témoigne d'un « esprit de conciliation » de la part de l'État et de l'Église. Conciliation suppose des sacrifices de part et d'autre. J'ignore quels sacrifices le voisinage de l'aumônier impose à l'Université, je sais bien ce qu'elle y gagne. Mais je sais aussi ce qu'il en coûte à l'Église et au

prêtre catholique pour condescendre au désir de l'État, et j'avoue que je partage l'avis de l'illustre évêque d'Orléans quand il écrit :

Parmi toutes les fonctions plus ou moins laborieuses du ministère évangélique, je ne connais rien de plus pénible, de plus douloureux au cœur que le ministère de nos pauvres aumôniers dans la plupart des collèges [1].

IV

Vous nourrissez, Monsieur, la douce et flatteuse espérance de voir bientôt les lycées transformés par la méthode d'éducation dont vous venez de tracer le plan d'une main si magistrale et si sûre. A l'encontre de nombre de vos collègues, vous avez à cet égard une confiance sereine.

C'est déjà même mieux qu'un espoir. Le changement est presque un fait accompli. Vous citez des lettres de proviseurs étonnés et heureux des prodiges dont ils sont témoins, grâce à la discipline libérale. La bonne humeur, l'entrain, le contentement se lisent sur tous les visages ; « l'état de paix a succédé à l'état de guerre »; « les petits complots, les inventions de la malice ou de la paresse », les mensonges et autres « ruses de guerre », tout cela va disparaître. Tout cela aurait déjà disparu, n'était l'opiniâtreté de quelques fonctionnaires, esprits attardés, routiniers, sans philosophie, qui ne comprennent point les bienfaits de la discipline libérale, qui se plaignent d'être « désarmés ». Mais dans l'ensemble le personnel est déjà de beaucoup supérieur à ce qu'il était jadis; il le sera de plus en plus. Au moment de prendre congé, vous saluez cette affluence de jeunes gens d'élite qui se pressent aux portes de l'Université. Y a-t-il d'ailleurs « beaucoup de carrières qui offrent aux jeunes hommes de valeur un plus bel emploi de leur activité que de donner... l'éducation que nous avons décrite » ?

Dieu me garde de troubler votre assurance. Je n'ai aucun goût pour le métier d'oiseau de mauvais augure. Vous avez semé le bon grain de votre enseignement dans un terrain que vous croyez excellent, vous avez droit de compter sur une

1. *De l'Éducation*, t. II, p. 124.

riche moisson. Je n'invoquerai point l'autorité d'un de vos collègues les plus éminents, M. Lavisse, qui envisage la situation d'un œil beaucoup moins satisfait, qui écrit des paroles comme celles-ci :

Nous ne pouvons demeurer sans quelque péril dans l'état où nous sommes, et il ne nous faudrait pas souvent passer par des périodes agitées comme celle dont nous sortons ; tout y a été remis en question et brusquement, coup sur coup...

Et c'est encore M. Lavisse qui nous apprend que « l'Université de Napoléon, impériale et monacale, ... ayant cessé d'être ce qu'elle était, ne sait pas au juste ce qu'elle est [1] ».

Je ne referai pas l'histoire des variations, je veux dire des réformes de l'Université, réformes toujours applaudies par quelques-uns, au moins par leurs auteurs, et toujours définitives. Nulle part on ne réforme autant qu'à l'Université, et si, comme l'assure M. Gréard, c'est pour une institution une preuve de vitalité, il n'y a pas d'institution qui ait l'âme plus chevillée au corps que l'Université de France. Malheureusement les réformes durent peu ; celle du lendemain tue celle de la veille. Vous-même, Monsieur, au cours de votre livre, vous en exécutez très proprement deux ou trois toutes récentes, par exemple celle de l'emploi du temps, celle de M. Lavisse, qui transforme le jour de la rentrée en jour de gala, avec lampions.

Mais il est au moins un point très important sur lequel je crois que votre optimisme s'abuse. La nouvelle génération des fonctionnaires de l'Université a-t-elle vraiment une valeur professionnelle qui la mette beaucoup au-dessus de ses devancières et garantisse le très grand progrès que vous attendez d'elle ?

Je comprends combien la question est délicate ; aussi me garderai-je de faire moi-même la réponse. Je passe la parole à M. Charles Dupuy : « Dans notre chère Université le métier est toujours bien fait, mais la vocation est moins forte ; le cœur y est moins qu'autrefois [2]. » Puis, dans un langage où perce une amertume bien voisine de

1. *Revue universitaire*, 15 janvier 1892.
2. *Ibid.*, p. 1.

l'indignation, l'honorable chef du ministère rappelle les élections récentes pour le Conseil supérieur, les professions de foi qui témoignent que candidats et électeurs ont de tout autres soucis que celui des études et de l'éducation. Les habitudes des *syndicats* — le mot est de M. Ch. Dupuy — ont pénétré dans l'Université, et comme dans la plupart des syndicats, ce que l'on vise surtout c'est la diminution du travail et l'augmentation des salaires [1].

Voilà entre autres un mauvais symptôme pour l'avenir de l'éducation libérale. Ce qu'il faudrait, c'est non pas plus de savoir et plus de diplômes, mais plus de dévouement. Car, vous le dites fort bien, Monsieur, la méthode nouvelle est beaucoup plus difficile, beaucoup plus laborieuse que l'ancienne ; elle exige bien davantage le don, le sacrifice de soi-même. Or, cela ne s'enseigne guère, s'achète moins encore ; les conférences y font peu de chose, l'argent rien du tout. Voilà pourquoi je garde, quant à moi, quelques inquiétudes et je crains que la grande réforme ne reste à l'état d'un beau rêve. Mais si votre apostolat, Monsieur, ne convertit point l'Université, il n'y aura pas de votre faute ; il vous restera la gloire de lui avoir montré un noble idéal, et de l'avoir conviée à un généreux effort dont malheureusement son tempérament la rend incapable.

Avant de fermer cette trop longue lettre, il me reste, Monsieur, à vous faire part de quelques impressions d'ensemble que j'emporte de l'étude de votre livre.

D'abord je constate un fait assez flatteur pour nous : c'est que, quand un philosophe mûri par l'expérience et très versé dans les choses de l'éducation, entreprend d'orienter l'Université dans le sens d'une pédagogie vraiment éducative, il en vient à lui recommander une multitude de procédés, de pratiques, dès longtemps en usage chez les rivaux de l'Université et pour lesquels elle n'avait pas jusqu'ici assez de dédains et d'anathèmes. Je ne parle plus des petites industries du maître en classe. Mais, qui l'eût pensé, voici que l'austère Université va prendre un visage riant ; elle accepte

1. *Revue universitaire*, 15 janvier 1892.

non plus seulement les jeux, mais les fêtes, les concerts, les représentations dramatiques elles-mêmes, où l'on invite toute la ville, les autorités en tête, où les grands élèves font les honneurs avec flots de ruban à la boutonnière. Dans quelques lycées de province, paraît-il, on a eu cette audace, et vous applaudissez, Monsieur, et vous parlez des avantages qu'il en peut résulter « pour la bonne tenue, la bonne hardiesse, etc. ». Vous tenez qu'il « faut rendre la vie aussi douce que possible au lycée,... qu'il faut que le bon écolier y soit heureux ». Nous avons fait bien du chemin, je ne dis pas depuis Rollin et M. de Fontanes, mais depuis M. Compayré, qui raillait si agréablement les Jésuites de s'entendre « à dorer la cage ». Nous ne nous plaindrons pas qu'on nous prenne ainsi morceau par morceau tout notre bien, pourvu qu'on n'aille pas, comme par le passé, jusqu'à nous prendre nos maisons.

Une autre impression, moins favorable celle-là, et que j'éprouve quelque embarras à formuler. Voilà un gros livre sur l'éducation, le plus important peut-être que l'Université moderne ait produit. Je ne crois pas que le nom de Dieu y soit prononcé ; du moins je ne me souviens pas de l'avoir rencontré. Ce n'est pas que l'occasion en ait manqué, ne fût-ce que dans ce passage où l'on nous dit que l'étude de la nature donne aux enfants « le sentiment de la causalité ». Je crois savoir, Monsieur, tout ce que vous pouvez dire pour justifier cette omission. Aussi je ne récrimine pas, je ne discute pas, je constate.

Deux ou trois fois vous avez trouvé la religion sur votre chemin ; il n'y avait guère moyen de l'éviter. Eh bien ! Monsieur, excusez ma franchise, il me semble que dans ces occasions vous manquez vous-même de franchise. Vous voulez être correct, et pour cela vous recourez à des formules alambiquées, à des circonlocutions « qui affaiblissent le discours » ; vous ne voulez écrire que des phrases *défendables* au besoin ; le vrai de la pensée se dérobe derrière l'étalage des mots, comme une vieille coquette dissimule son visage sous la gaze et les dentelles. Un autre que moi vous appellerait jésuite, ce que je me garderai de faire, par respect pour ce nom autant que pour votre personne.

Je ne prends qu'un exemple. Vous affirmez que l'enseignement de l'Université, particulièrement l'enseignement de la philosophie et de l'histoire, non seulement « respecte la religion », mais qu' « il n'y a rien de plus favorable à l'éclosion du sens religieux ». Par ailleurs, ce n'est pas au lycée « qu'il faut demander à l'esprit scientifique d'abdiquer rien de ses droits ». Puis vous déclarez encore que les études philosophiques telles qu'on les entend à l'Université sont « mortelles à la crédulité inconsciente et intolérante,... mais ne font courir aucun danger à une croyance raisonnable ». Qu'est-ce que tout cela veut dire? Nous allons peut-être le savoir. Ceux-là s'en défient à bon droit qui n'ont « pour but que de maintenir les esprits en tutelle et pour ainsi dire dans les langes des croyances imposées ».

Assurément, Monsieur, la religion catholique n'est point en cause ici, les évêques et les prêtres non plus, ni les maîtres, ni les parents chrétiens non plus. Bien loin de vous de désigner par « ces croyances imposées » les dogmes de la foi, le *Credo* qu'on a récité au baptême au nom du petit enfant, et qu'on lui a enseigné depuis à réciter lui-même. Non, non, ce n'est pas ce que vous voulez dire. Est-ce que l'Université ne se fait pas un devoir sacré de ménager « toutes les croyances saintes ou seulement respectables »? Il ne s'agit que des contes de Perrault et des histoires de Croquemitaine, dont les jeunes lycéens ont encore le cerveau hanté quand ils arrivent en philosophie.

Enfin, Monsieur, vous parlez beaucoup de liberté. Le substantif *liberté* avec son adjectif *libre* et la variante *libéral* résonnent à travers vos 430 pages comme dans certains instruments primitifs cet accompagnement monocorde, qui va à tous les airs et à toutes les chansons. L'Université professe le culte de la liberté; si la liberté était bannie du reste de la machine ronde, c'est au sein de l'Université qu'elle trouverait ses derniers fidèles et ses derniers pontifes. Mais vous déplorez la liberté laissée à d'autres qui ne pensent pas comme vous, et qui sur le terrain de l'éducation font à l'Université une certaine concurrence. Cette concurrence, vous la jugez calamiteuse, non pas précisément pour l'Université

elle-même, mais pour l'objet sacré de toutes vos affections, la liberté. « Les luttes fécondes, dites-vous, ne sont pas celles où la liberté est l'enjeu. »

De deux choses l'une, Monsieur, ou ce n'est là qu'une phrase ronflante, comme on en sert en guise de raison aux badauds qui s'en contentent ; ou cela signifie : L'enseignement des établissements chrétiens est une menace pour la liberté.

Eh bien ! il ne nous plaît pas de nous payer de mots. Pourquoi la liberté est-elle menacée par notre enseignement ? Pourquoi, au contraire, est-ce « l'esprit de liberté qui triompherait avec l'Université » ? Quelle différence y a-t-il entre vos maisons et celles de vos concurrents ? Vos programmes sont nos programmes ; il le faut bien, vous êtes les maîtres. Nos méthodes, vous nous les prenez. Par ailleurs les institutions libres nous sont aussi précieuses qu'à vous ; demandez aux prêtres, aux religieux, aux Jésuites d'Angleterre ou d'Amérique. Notre idéal n'est point du tout le régime du bon plaisir ; nous en avons pâti plus que personne. Seulement, nous voulons élever chrétiennement les enfants chrétiens qu'on nous confie. Si par là on menace la liberté, c'est donc qu'en élevant la jeunesse du pays dans la religion chrétienne on l'élève dans la servitude ; c'est que notre religion fait des esprits enchaînés, des âmes esclaves ; c'est que le christianisme est incompatible avec la liberté. On ne peut être chrétien et homme libre. Au reste, si les « croyants » ne sont pas des hommes au sens plein du mot, comment seraient-ils des hommes libres ? Et si l'Université a le monopole de faire « des esprits libres », de préparer à « la vie libre », c'est donc qu'elle se charge d'affranchir ses pupilles du joug des croyances religieuses ; en d'autres termes, de les former à la libre pensée, qui est en effet l'acheminement ordinaire à la libre vie.

Est-ce là la pensée de l'Université, je ne veux pas le savoir ; c'est sûrement la vôtre, Monsieur, mais vous n'avez pas le courage de le dire clairement.

Nous sommes une menace pour la liberté ! On pourrait avec plus de justice vous retourner le trait. L'Université la menace, certes, plus que nous. Ses fonctionnaires sont indi-

viduellement, je le veux bien, des citoyens comme les autres. Mais comme institution, il n'y a rien au monde de moins libéral que l'Université. Le despotisme n'a jamais inventé d'instrument de domination comparable à une agence d'enseignement universel, que l'État tient en sa main et qu'il impose, depuis l'école primaire jusqu'aux facultés supérieures, à l'âme de tout un peuple.

L'Université ne devrait parler de liberté qu'avec beaucoup de circonspection. L'Université vit de privilège et de l'oppression d'autrui, en attendant qu'elle en meure. S'il lui fallait lutter à armes égales contre ses adversaires, si le gouvernement du pays « le plus libre du monde » ne pesait pas de tout son poids pour faire entrer les élèves chez elle et les empêcher d'en sortir, elle pourrait fermer deux de ses maisons sur trois et la troisième serait à moitié vide. L'Université vit par l'État et pour l'État. En vérité on reste stupéfait de la crudité avec laquelle ceux qui parlent au nom de l'État lui rappellent de temps en temps que là est « son principe d'existence et sa raison d'être[1] ». Dans ces conditions on a mauvaise grâce à sonner les fanfares de la liberté.

Je termine, Monsieur. Pour la lutte dont vous parlez, vous avez une situation avantageuse, le patronage de l'État, le budget de l'Instruction publique, qui se confond à peu près avec celui de l'Université, quelque chose comme 200 millions, dont un peu plus de 20 pour l'enseignement secondaire ; chacun de vos élèves des lycées et collèges coûte aux contribuables 500 francs, ou peu s'en faut ; je l'ai prouvé ici, et M. Ch. Dupuy lui-même n'a pu réduire ce chiffre qu'en biffant d'un trait de plume les frais de construction de ces établissements ; vous avez les faveurs, les décorations, et par suite un prestige qui manque à vos rivaux. Vous les jugez, vous les condamnez dans des conseils où l'enseignement secondaire libre, qui a plus d'élèves que l'Université, ne compte pas un seul représentant. Ne demandez pas qu'on leur ôte le peu de liberté qui leur reste, pour les punir de n'aimer pas la liberté ; je vous assure qu'ils aiment la liberté autant que vous, peut-être davantage ; car c'est un

1. Cf. article de M. Charles Dupuy, universitaire lui-même, aujourd'hui président du conseil. *Revue universitaire*, juin 1892, p. 3.

bien que l'on prise d'autant plus qu'on en jouit moins. Puisse cette violente amour de la liberté qui vous enflamme vous persuader de la respecter chez ceux qui ne sont pas vos amis ! D'ailleurs rassurez-vous. Non, la liberté n'est point en péril alors même que les Français qui ne sont ni fonctionnaires ni parents de fonctionnaires — ce n'est pas le grand nombre, hélas ! — sont encore libres de confier à d'autres qu'à l'Université la foi et les mœurs de leurs enfants.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de mon profond respect.

J. BURNICHON.

SUR TROIS X EN FER

TROUVÉES EN CHINE[1]

I

Avant de poursuivre nos recherches en territoire chinois, sur la croix, — talisman, symbole ou pur ornement, — qu'on veuille bien me permettre d'ouvrir ce chapitre par un assez long préambule, servant d'introduction à tout un nouvel ordre d'investigations. Sans révéler par avance le sommaire des pages qui vont suivre, je confierai au lecteur que cette dernière partie est surtout motivée par un article des *Missions catholiques*, imprimé en 1886, sous le titre : « La Croix honorée dans une pagode ».

Je rentrais un soir d'une excursion dans la ville de Nankin, quand au nord de l'immense pagode régionale de Confucius, dans un terrain vague et encombré de pauvres tombes d'indigents et de suppliciés, au bas d'une éminence appelée *Yé-chan*, mon attention fut soudain éveillée par un singulier instrument de fonte de fer, sur lequel deux jeunes gens se trouvaient assis. Sa forme insolite piqua ma curiosité. Je le dessinai et mesurai exactement, notant par provision les moindres détails et interrogeant le petit groupe de spectateurs qui ne tarda pas à se former. « C'est le *fei-lai-tsien* », me répondit-on. Sans comprendre, j'inscrivis, du mieux que je pus, la romanisation figurée des trois monosyllabes chinois que j'entendais. Puis, je repris mes questions : « A quoi cela sert-il? D'où vient ce morceau de fer? Y a-t-il longtemps que cet instrument gît là? A quel usage a-t-il jamais été em-

1. Les lecteurs de notre *Partie bibliographique* savent que les missionnaires jésuites, chargés de la mission du *Kiang-nan* (Chine), ont entrepris l'année dernière une série de publications, sous le titre : *Variétés sinologiques.*

Nous détachons ce chapitre du numéro 3, actuellement en cours d'impression à Chang-hai, et intitulé : *Croix et swastika en Chine.*

ployé ?... » Je reçus des réponses qui peuvent se résumer ainsi : « Nous n'en savons rien; mais il est sûr que cet instrument est venu du ciel en volant, il y a longtemps, sans que personne ne le vît. » Je protestai à mes interlocuteurs que leurs dires me laissaient incrédule. Ils finirent par se ranger, en riant, par politesse peut-être, à ma manière de voir, quand je leur assurai que cet instrument avait été fondu jadis, à Nankin même, par leurs propres ancêtres, à une époque inconnue, pour un usage dont on avait perdu le souvenir. Je savais qu'il y avait eu là une fonderie autrefois. Il fut plus difficile de satisfaire les plus curieux des spectateurs qui me demandèrent dans quel but je dessinais leur *fei-lai-tsien*, auquel je semblais prendre tant d'intérêt.

Arrivé à notre résidence, je montrai mon croquis aux maîtres chinois de nos écoles, qui, sans hésitation, redirent les trois monosyllabes *fei-lai-tsien*, et, à ma demande me les écrivirent en leur propre langue. Leurs explications furent les mêmes : « comme le nom l'indique, ce sont des *ciseaux venus du ciel en volant* ». Malgré toutes mes questions, je n'en pus rien tirer de plus acceptable. Voici la représentation du fameux instrument qui m'intriguait si fort (fig. 1).

Comme on le voit, c'est une sorte d'X, longue de 2m02, large de 45 cent. au centre et de 88 cent. aux extrémités. Sa hauteur ou épaisseur est de 30 cent. au milieu. Deux espèces de rails transversaux en relief s'élèvent dans la partie moyenne, accompagnés de deux trous qui sont percés de part en part. Dans les creux je trouvai des traces de plomb assez notables. Je les pris alors pour des vestiges de scellement. L'instrument est un peu engagé dans la terre, au milieu des herbes, et il n'est pas rare d'y voir des oisifs, surtout les soirs d'été, s'en servir comme de banc. Aussi, rouillé sur les côtés et dans les anfractuosités, il reste poli sur sa face supérieure. Son poids peut atteindre plusieurs milliers de kilogrammes.

Évidemment cet instrument, malgré les légendes enfantines dont il est le héros, a eu une destination précise, spéciale, une fonction utilitaire; mais laquelle ? Il ne portait aucun caractère, aucune inscription; je n'avais encore rien vu d'analogue; mes recherches, mes lectures, mes questions

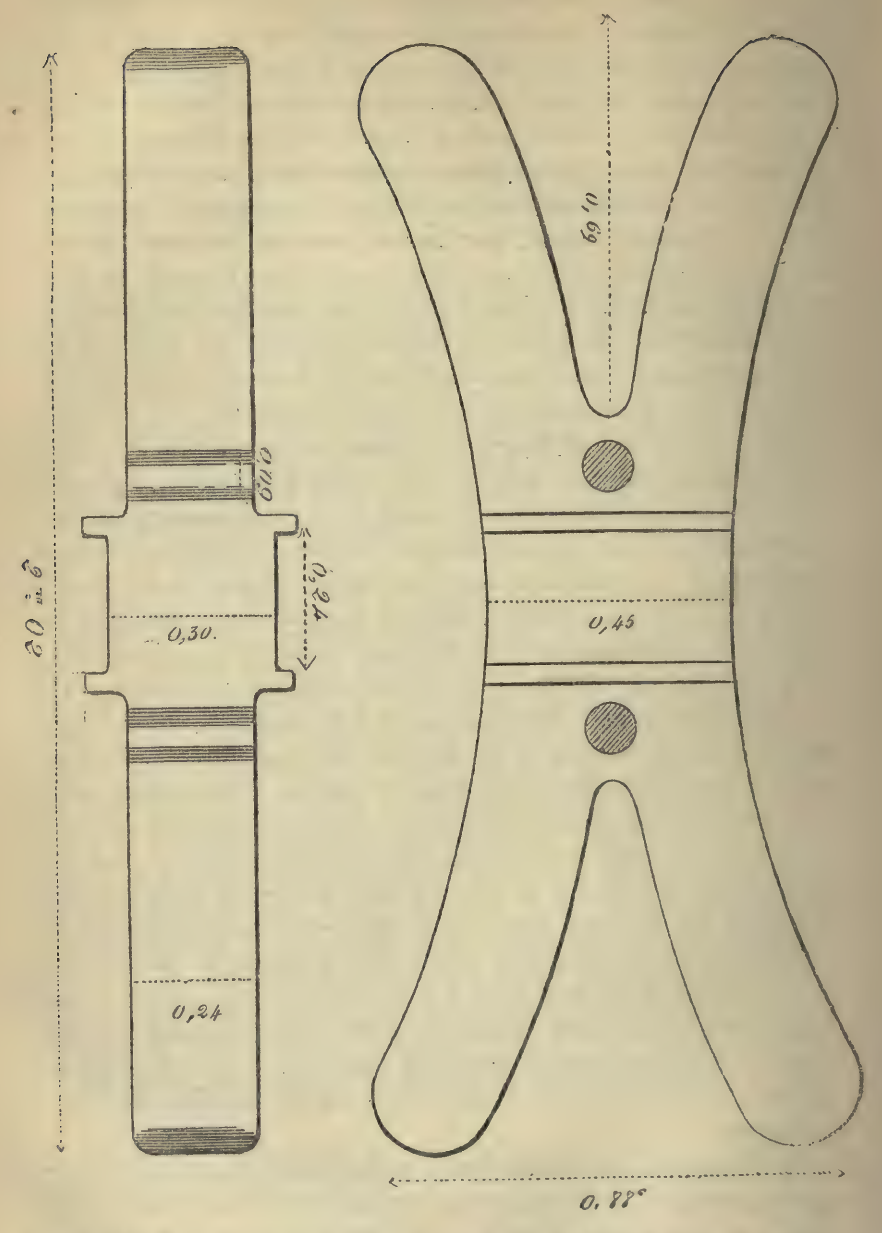


Fig. 1.re — X en fonte de fer, sur la butte de *Tchao-tien-kong*, à Nankin. *Fei-lai-tsien.*

n'amenèrent aucun résultat. Je laissai mon croquis en réserve dans mon album. Pourtant, bien souvent, soit à Nankin, soit dans les environs, j'en feuilletais les pages devant les curieux, lesquels ne manquent guère d'accourir dès qu'ils voient un Européen écrire ou dessiner « avec un pinceau qui ne prend pas d'encre ». Alors, non sans quelque arrière-pensée, je laissais, comme par mégarde, entrevoir le croquis du fameux instrument. Invariablement, sans aucune provocation de ma part, les inévitables monosyllabes jaillissaient de toutes les lèvres : « C'est le *fei-lai-tsien* de tel endroit ! » Cette exclamation, pleine de joyeuse surprise et flatteuse pour mon amour-propre de dessinateur, me prouvait que cet instrument, si aisément reconnu, était fort populaire. Par contre, ma curiosité se trouvait vite mortifiée quand, renouvelant mon enquête pressante, et amoncelant questions sur questions, je n'obtenais jamais que les renseignements ordinaires.

Je dirai plus loin comment l'idée me vint à la suite d'une vague indication que cette X de métal pouvait provenir d'une tour de fer, dans laquelle elle aurait servi, soit à relier les différentes pièces (y jouant le rôle d'armature interne), soit à asseoir les assises inférieures, soit même, vu le caractère fabuleux de certaines informations, à représenter quelque mystérieux talisman, quelque *cheli* (relique) déposé dans la base, selon l'usage hindou [1].

Consultées, les *Chroniques* de Nankin, *Kiang-ning-fou-tche*, fournirent le maigre renseignement suivant. « On dit que l'endroit des *ciseaux de fer* s'appelle *Yé-tch'eng*, ou « ville « de la fonderie », parce que, sous la principauté des *Ou*, on y fondait des métaux [2]. »

L'éminence au pied de laquelle gît le *fei-lai-tsien* — laissons-lui son nom chinois si commode ! — a été de bonne

1. Le *cheli* n'est pas un objet déterminé ; la superstition donne à cette relique les formes les plus diverses.

2. Dès le temps décrit par Confucius sous le nom de *Tchoen-tsieou* (722-481 av. J.-C.), *Yé-tch'eng* aurait existé comme fonderie d'armes. A la fin des *Tang* (620-907), il s'y dressait un palais impérial occupé par un prince révolté. Il fut refait de 892 à 937, sous les *Ou-wan* ; au début du douzième siècle, sous les *Song*, on y enterra sur cette butte un prince héritier.

heure occupée par un village. Au début de notre ère, on la trouve couverte d'habitations, comme toutes les buttes qui émergeaient au confluent marécageux de la *Hoai* et du *Yang-tse-kiang*. Située maintenant au centre de Nankin, elle était alors assez éloignée de la ville de médiocre étendue, qui, fondée d'abord plus au sud, vers l'Arsenal, puis sur toutes les collines rocheuses du nord, s'agrandit successivement en englobant les hameaux ou postes fortifiés, établis sur les mamelons voisins, pour devenir la capitale sous plusieurs dynasties et la plus grande ville murée de toute la Chine.

Les vieilles cartes nous montrent quelques rivières et canaux, naturels et artificiels, d'un transit fort actif; des ponts de bateaux, des écluses, des barrages, des vannes de retenue, des plans inclinés pour le passage (portage) des barques, tout un ensemble de travaux hydrauliques, utilisés pour le commerce intérieur ou la défense du pays.

De ces considérations, retenons seulement ici quelques points : la « butte de la fonderie » fait partie, depuis plusieurs siècles, de la ville de Nankin; sur cet emplacement s'élevaient des tours en fer; la butte se dressait jadis au bord du *Yang-tse-kiang*, à la jonction de plusieurs canaux ou rivières, au centre d'un important trafic de batellerie.

II

Quelques mois après ma découverte du *fei-lai-tsien* de Nankin, un père jésuite chinois, mis au courant de mes recherches, me signala l'existence d'un instrument semblable dans la pagode de *Ling-kou-se*, à une lieue à l'est de Nankin. Nous ne tardâmes pas à nous y rendre.

La pagode en ruine de *Ling-kou-se*, bâtie au pied d'un des contreforts sud de la belle colline de *Tse-kin-chan* (dont le pic central, ou mont *Saint-Michel*, domine de 430 mètres la ville de Nankin), était sans contredit parmi les plus curieuses de tout le *Kiang-nan*. Elle occupait jadis, sous les *Liang* (907-921) et les *Song* (960-1278), l'emplacement où s'étendent aujourd'hui les ruines du tombeau de *Hong-ou*, mort en 1399 et fondateur, en 1368, de la dynastie chinoise des *Ming*, qui fut renversée par la dynastie mongole actuellement ré-

gnante. Le site ayant été déclaré favorable par les géomanciens pour les sépultures impériales, les bonzes furent expropriés, et on leur fit construire sans retard, aux frais du trésor, un monastère d'une grande splendeur et d'une belle ordonnance, à deux kilomètres plus à l'est, sur les flancs sud de la même colline. Cette bonzerie, d'un si haut renom pendant plusieurs siècles, est surtout célèbre par son *Ou-liang-tien*, lourde bâtisse composée de trois nefs voûtées en larges briques, dans la construction de laquelle il n'entre pas un morceau de bois. La ville de *Sou-tcheou* possède, m'a-t-on dit, un temple analogue; mais le cas, assez rare en Chine, vaut la peine d'être signalé.

Donc, derrière ce *Ou-liang-tien*, gisant dans l'herbe et les décombres, à deux pas d'un terrassement qui supportait jadis le tombeau d'un bonze fameux, nous vîmes un second *fei-lai-tsien.* Au premier coup d'œil, nous y reconnûmes le même instrument, sans qu'il y eût place pour le moindre doute. Nous en relevâmes soigneusement, comme pour l'autre, les mesures et les profils, que nous soumettons à l'examen des archéologues (fig. 2).

C'est bien un instrument identique, fondu pour la même destination, sur le même plan, bien que d'un module un peu inférieur, et il a dû remplir la même fonction.

Des bonzes, il ne fut possible, ni alors ni plus tard, d'obtenir aucune information utilisable. Leurs réponses extravagantes n'indiquaient ni plus de bon sens ni plus d'érudition que celles du vulgaire au sujet de l'autre *fei-lai-tsien.* Les trous qui sont partiellement oblitérés se trouvent par suite quelquefois remplis d'eau. Les bonzes lui attribuent des vertus curatives exceptionnelles, affirmant que, malgré l'évaporation, jamais elle n'avait besoin d'être renouvelée. D'après leurs dires, ces trous sont deux puits intarissables.

Nous traduisons ici, en partie, les rares documents empruntés aux sources chinoises :

« Dans l'ouvrage intitulé *Annales des six dynasties* (220-587), on lit que, sous la dynastie des *Liang* (502-557), il y avait dans la pagode de *Ling-kou-se* une tour à cinq étages pour le tombeau du bonze thaumaturge *Pao-tse-kong.*

Le portrait de ce bonze se voit encore, entaillé dans une tablette lapidaire de la nouvelle pagode, élevée sur les ruines de l'ancienne. Il porte le sistre hindou sur son épaule.

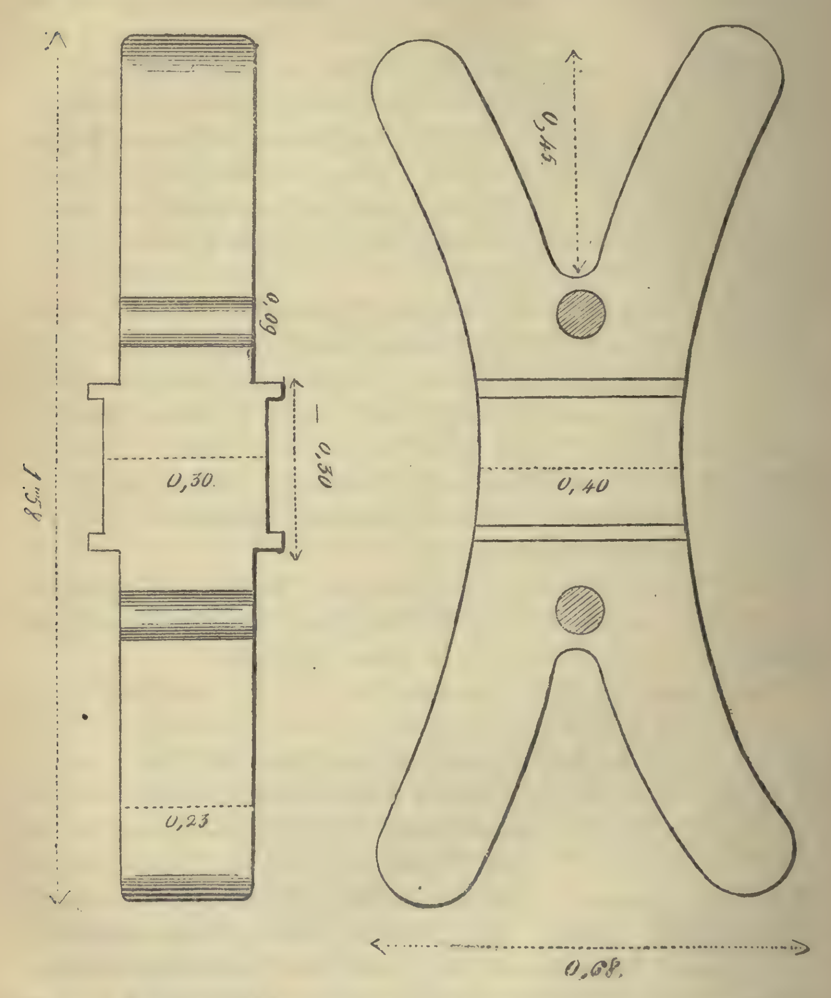


Fig. 2. — X en fonte de fer, derrière le *Ou-liang-tien*, pagode de *Ling-kou-se*, près Nankin. — *Fei-lai-tsien*.

C'est une œuvre d'une certaine valeur, due au fameux peintre *Ou-tao-tse* (*Godoshi* au Japon), dont Nankin et les environs conservent plusieurs dessins ou peintures, spécialement plusieurs jolies *Koan-yn* (la déesse de la miséricorde),

souvent reproduites [1]. Quant à *Pao-tse-kong*, c'était un bonze d'une éloquence hors ligne. Un jour qu'il prêchait, une pluie de fleurs tomba sur la butte avoisinant la porte sud de Nankin, et la colline en garda le nom, désormais célèbre, de *Yu-hoa-tai*, « colline de la pluie de fleurs [2] ».

« En outre, poursuit le texte chinois, il y avait là des *ciseaux de fer*, *tié-tsien.* » Puis il affirme que ces *ciseaux* sont la moitié mystérieuse d'une expression chinoise qui signifie contenir, réprimer, maîtriser « l'esprit de l'eau », manière de parler usitée en démonologie. (Nous abrégeons ici l'explication de ces détails de linguistique.)

Si positives et circonstanciées qu'elles paraissent, les informations d'origine chinoise restaient bien insuffisantes pour dissiper notre perplexité. Cette mention de tour jadis élevée en cet endroit était tout au plus capable de nous engager sur une piste au moins douteuse, sinon périlleuse. Quant à l'interprétation du demi-vocable chinois, tronqué à dessein, nous n'avons pas encore réussi à en pénétrer tout le mystère. Toutefois j'entrevis que la puissance reconnue au nouveau *fei-lai-tsien* contre les influences nuisibles de l'*esprit des eaux* était un indice qu'il ne fallait pas négliger. On en verra plus tard le pourquoi.

J'en étais à ce degré d'incertitude dans mon enquête archéologique, quand, au cours de mes lectures, je rencontrai le passage suivant de l'ouvrage du R. V.-C. Hart, racontant

1. Cf. ce que j'en ai dit, *Études*, juin 1890, p. 308.

2. D'après le *Chinese Reader's Manual*, de Mayers, l'empereur *Liang-ou-ti* (502-550) y fit élever une pagode, quand on lui eut persuadé qu'une pluie de fleurs y était tombée pour célébrer la gloire de son règne. L'eau de ses puits, recherchée à Nankin, a été déclarée par l'empereur *Kang-hi* une des premières de la Chine. Les visiteurs, les lettrés surtout, y ramassent des agates et des cornalines (parmi les nombreux cailloux roulés de certaines brèches), s'ils ne préfèrent les y acheter fort cher. Un peu au sud, derrière le fort, se trouve l'ancien cimetière des missionnaires, encore utilisé, qui renferme le corps de onze jésuites des siècles derniers, et celui de Mgr Lopez, seul évêque chinois mentionné par l'histoire. A la page 170 du tome II des *Nouveaux Mémoires sur l'état présent de la Chine,* par le P. Le Comte, S. J., figure une notice édifiante sur ce saint évêque, autrement dit : « Monsieur de Basilée, Chinois de nation, élevé par les Pères de Saint-François, et devenu ensuite religieux de Saint-Dominique. » Son portrait y est joint, gravé d'après un dessin indigène corrigé.

ses voyages dans la province du *Se-tchoan,* « au grand centre bouddhique du mont Omei ».

On remarque, près de l'énorme massif de la grande montagne couverte de temples si curieux, « un pont suspendu en fer, et l'endroit est connu sous le nom de : Une paire de ponts volants, *a pair of flying bridges*[1]. Pourquoi ce pont prend-il ce nom ? je ne saurais le dire. Les Chinois ont d'étonnantes légendes au sujet de cloches, de ciseaux et même d'énormes vases en pierre, qualifiés aussi de *volants;* on en trouve beaucoup de cette sorte à Nankin et dans les autres grands centres historiques. Le visiteur peut voir une cloche de bronze dans la partie nord de la ville de Nankin, haute de 15 pieds et large de 7 pieds, que l'on dit être venue du ciel en volant. On y trouve aussi deux grands instruments de bronze (de fer), en forme de ciseaux, d'usage inconnu, et que l'on prétend être tombés du ciel. Je crois savoir qu'un poète chinois fait allusion à un temple merveilleux qui est tombé d'en haut. Tout cela fait penser aux légendes des Grecs : on disait aussi « le Palladium de Troie descendu du ciel ». Les anciennes idoles étaient des pierres grossièrement taillées, et elles passaient pour avoir traversé les airs en tombant ou en volant. On pourrait citer beaucoup d'exemples de cette sorte. Pourtant c'est la première fois que j'entends parler de *ponts qui volent*[2].

Cette rapide indication de ciseaux volants a été complétée par l'auteur même dans un nouvel ouvrage. *Hong-ou*, rapporte-t-il, le fondateur de la dynastie des *Ming*, à la fin du seizième siècle, voulut, à l'instigation de son premier ministre *Liou-ki*, de la secte des taoïstes, élever sur une colline de Nankin un temple magnifique au *dieu du ciel*, divinité principale du taoïsme. Cet empereur était alors hostile aux bonzes bouddhistes qui avaient là une pagode. Pour subvenir aux dépenses de la nouvelle construction, appelée depuis le *Tchao-tien-kong*, il fallut provoquer de généreuses

1. Crainte d'amphibologie, peut-être vaudrait-il mieux traduire « ponts qui volent ». On le sait, pont volant signifie un léger pont, mobile ou provisoire.

2. « Western China, a journey to the great buddhist centre of Mount Omei, by Rev. Virgil C.-Hart.... Boston, 1888. »

souscriptions parmi le peuple ; dans ce but, on répandit la rumeur de divers prodiges. On prétendit, entre autres miracles, « qu'une paire de ciseaux de bronze, pesant plus d'une tonne, était tombée des cieux et avait pris terre à l'endroit précis où l'on devait bâtir un temple au *dieu du ciel*. Les antiquaires peuvent encore voir ces ciseaux aujourd'hui[1]. » Le temple fut brûlé en 1853 par les *Tchang-mao* (*Taiping*) ; et *Tsen-kouo-fan*, l'un des plus illustres personnages de la Chine contemporaine, prit possession de la colline pour édifier à Confucius le temple qui la couronne actuellement.

Ponts, cloches, vases, énormes masses de fer, nous savons désormais que les Chinois, par un procédé renouvelé des Grecs et familier en folk-lore, attribuent à tout objet étrange, dont ils ignorent l'origine, cette faculté de traverser les airs pour s'abattre en quelques rares pays privilégiés, à la façon réservée aux aérolithes dans notre monde sublunaire.

Le paragraphe suivant montrera, j'espère, au lecteur impatient, quel lien réel, bien qu'un peu frêle d'apparence, rattache tout cela à la croix, qui a fait jusqu'ici l'objet de notre travail. J'arrêterai pourtant encore son attention sur un autre monument peu connu, sur une *fei-lai-che*, c'est-à-dire sur une « pierre venue du ciel en volant », et dressée aux abords de Nankin pour s'y faire honorer et admirer[2].

Cette *fei-lai-che* (*fei*, voler, — *lai*, venir, — *che*, pierre) a été placée dans la pagode nommée *Koan-yn-se*, à l'est de Nankin, sur la route de *Tchen-kiang*, presque à l'entrée de la sépulture de *Hong-ou*, à un ou deux kilomètres de la pagode de *Ling-kou-se*, au *fei-lai-tsien extra muros* susmentionné. Rien à l'extérieur ne signale la *Koan-yn-se* aux regards du curieux ; dévastée par les *Tchang-mao* (rebelles aux longs

1. *The Temple and the Sage*, p. 14.

2. On m'en a signalé une autre, à une trentaine de kilomètres au sud de Nankin, avec divers talismans de ce genre. Un mandarinet exposait naguère devant moi qu'une pierre précieuse s'y trouvait jadis au sommet d'un arbre très vieux, très vieux... On voulut la voler, alors elle disparut, existant encore, mais désormais invisible. « Vous devez savoir cela, vous autres Européens ! Vouz savez bien qu'il y a toujours au sommet des vieux arbres une pierre précieuse qui les nourrit, les empêche de mourir. » Et ce mandarinet, amateur de littérature et d'antiquités, parlait avec conviction.

cheveux), elle vient d'être relevée de ses ruines. C'est le type de la modeste pagode rurale, bâtie sur le plan de nombre d'habitations bourgeoises, et ne se trahissant guère que par ses murs badigeonnés d'ocre jaune. Parti à la recherche de la *fei-lai-che*, j'y entrai naguère et pénétrai dans la cour en traversant une première rangée de constructions, où trônent quelques *poussahs*. Là, je dessinai et mesurai deux ou trois pierres curieusement sculptées. Un bonze, qui m'observait, voulut absolument que je lui révélasse en confidence la vertu secrète de ces pierres, pour le mettre à même, lui aussi, d'exploiter la mine de richesse et de bonheur incluse en ces

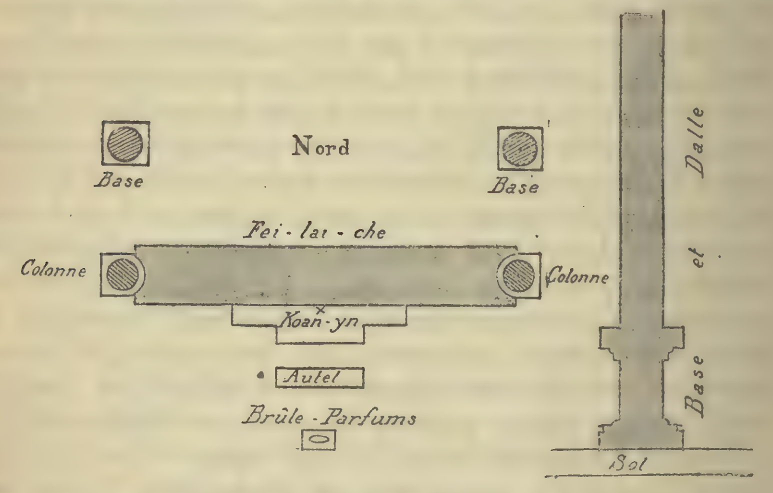


Fig. 3. — Plan de la pagode de *Koan-yn-se*, près Nankin.

« trésors ». (C'est la croyance générale, l'erreur incurable de ces bonzes ignorants, superstitieux, cupides, adonnés aux pratiques de la sorcellerie et des incantations, en quête surtout de leur riz de chaque jour.) J'eus beau protester de mon incompétence radicale et lui assurer que j'obéissais à des préoccupations d'une nature fort différente, il me garda rancune. J'en eus la preuve très vexante, quand, à ma demande de renseignements sur la *fei-lai-che*, il répondit en clignant de l'œil : « Oui, il y a une *fei-lai-che;* oui, je sais où elle est ; mais, puisque vous refusez de m'avouer ce qu'on peut tirer de ces « trésors », je ne vous dirai pas non plus où elle se trouve. » Impossible de lui faire entendre raison sur

ce point. Quelques passants, et des soldats employés à déterrer d'anciennes briques pour la réparation des 35 kilomètres de remparts de Nankin, se montrèrent heureusement plus obligeants. En fait, quand j'interrogeais ce bonze, qui bientôt maugréa contre leur complaisance, je me trouvais à six mètres de la précieuse « pierre venue du ciel » ; elle se dressait dans le bâtiment servant, suivant l'usage, de pagode principale, et limitant la cour au nord.

Voici sommairement en quoi consiste cette pierre. En entrant dans le *ting* (ou salle) du nord[1], on a devant soi une alcôve abritant une *Koan-yn* dorée et récente, de style ordinaire ; mais elle est adossée à une gigantesque dalle de marbre, poli à demi, veiné de rose et de violet, aux tons d'onyx et d'opale. Cette dalle suffirait seule au pavage d'une chambre de 25 mètres de superficie[2]. Évidemment, ce sont ses dimensions extraordinaires qui lui ont valu cette origine supposée céleste. Dès l'entrée, elle limite pour le regard l'aire de la pagode, qu'elle divise en deux compartiments inégaux. Au premier abord, elle semble reposer sur une autre pierre formant un soubassement, mouluré et sculpté, qui, de fait, est pris dans le même bloc ; ce soubassement reproduit le profil et l'ornementation des soubassements analogues, portant également des dalles à inscriptions, au tombeau des *Ming*, à quelque mille mètres à l'ouest. Cette base, haute de 65 centimètres, présente les ornements répétés à satiété aux portiques de cette sépulture et aux pieds-droits des portes de l'ancienne ville impériale de Nankin. La date de ce monument se trouve donc, de ce fait, clairement déterminée : il fut élevé au commencement du quinzième siècle.

En avant de la *fei-lai-che*, une *koan-yn* à quatre bras,

1. Ce bâtiment contient en outre un fort joli brûle-parfums en bronze, exquis d'exécution et de forme originale, lequel date de plusieurs siècles peut-être. L'artiste remarquera encore en cette pauvre salle d'auberge (car on y boit et on y mange) deux plaques de cuivre repoussé et émaillé d'harmonieuses couleurs, représentant des *poussahs* accroupis sur leur fleur de lotus, l'un dans la gamme bleue, l'autre dans la gamme rose. Elles sont fixées dans deux dressoirs en bois, à l'ouest, devant une aquarelle du *Titsang poussah*, le dieu des enfers.

2. Elle mesure $5^{m},70$ de longueur sur $4^{m},35$ de hauteur et 52 centimètres d'épaisseur.

abritée avec ses deux magots habituels sous un récent édicule en bois, trône sur une sorte de piédestal en marbre blanc, très ouvragé, superbement sculpté et ciselé, orné de motifs très gracieux. C'est, à ma connaissance, le plus beau morceau de sculpture décorative qui subsiste à Nankin. Il est malencontreusement dissimulé par cette vulgaire armoire en bois, et par la table qui sert d'autel. Au centre, et sur les deux côtés de ce piédestal, haut d'un mètre environ, on peut relever trois croix en relief, d'un bon dessin, reproduites dans la première partie de cette étude. Au bas, figurent quatre lionceaux en relief aussi. Les moulures sont décorées de l'élégant motif à feuilles de lotus ornemanisées, si usuel dès cette époque et si fréquent dans l'art chinois. A première vue, ce soubassement, fouillé comme un travail d'orfèvrerie, s'annonce également comme contemporain du tombeau des *Ming ;* certains de ses détails architectoniques rappellent les ornements sculptés sur les costumes des mandarins civils et militaires du tombeau impérial.

Le haut de la *fei-lai-che* porte six ou sept grands caractères thibétains (en sanscrit, *dévanagari*), dorés et sculptés dans un cadre, mais cachés en partie par le toit de l'édicule en bois.

Au milieu et au revers de la grande dalle, au nord par conséquent, on remarque des inscriptions gravées en creux qui peuvent s'interpréter ainsi : « Cette tablette est pure comme le cristal. C'est l'épithète que lui assigna *Tsin-liang-li.* » A côté de ces derniers mots sont incisés deux sceaux carrés, signature archaïque du nom honorifique de ce lettré.

La statue de *Koan-yn* a quatre bras : deux de ses mains sont jointes ; un de ses bras levés, le droit, montre un court chapelet. Sa chevelure est peinte en bleu. La *déesse de la miséricorde* s'accroupit en tailleur sur la fleur de lotus ; c'est son attitude favorite. Elle s'adosse à la *fei-lai-che*, qui porte, sculpté derrière elle, un riche ensemble ornemental aux reliefs dorés, aux creux rechampis de rouge, une sorte d'énorme et opulent jeu-de-fond, en forme d'auréoles concentriques et fleuries, sur lequel s'enlève la déesse, dorée

aussi, les oreilles pendantes, la tête surmontée d'une haute couronne à pans, de style hindou-chinois.

L'effet primitif, avant ces récentes additions de menuiserie, devait être très heureux et fort impressionnant. La *fei-lai-che* était abritée sous une construction légère, un kiosque peut-être, dont il ne reste que six ou huit bases de colonne, l'énorme dalle ayant été entaillée sur ses tranches est et ouest, comme on le voit sur le schéma de la page précédente, pour recevoir deux des fûts de colonne, qui s'y encastraient sur un tiers de leur circonférence et assuraient l'aplomb de la tablette [1].

Nous nous sommes attardés à la description de cette *pierre venue du ciel en volant*, parce que, outre son intérêt archéologique et religieux, elle présente d'évidentes analogies, permettant peut-être d'élucider un jour le problème qui se rattache à ces derniers.

Pour le moment, il appert sans conteste que, de part et d'autre, la crédulité chinoise, tenue en émoi à la vue d'une énorme masse de pierre ou de fer, dont elle ne parvenait pas à fixer l'origine, leur en a assigné une *céleste*, de complicité avec les bonzes aussi ignorants et beaucoup plus intéressés au subterfuge. Pour l'immense tablette, c'est la fiction esquissée par La Fontaine :

> Un bloc de marbre était si beau
> Qu'un statuaire en fit l'emplette.
> Qu'en fera, dit-il, mon ciseau ?
> Sera-t-il dieu, table ou cuvette ?
> Il sera dieu !

Maluit esse deum, avait dit Horace. La *fei-lai-che*, quasi divinisée, devint une tablette d'origine céleste : ainsi procède partout et à tout âge la faiblesse de l'esprit païen.

En voici un exemple assez saillant : nous le présentons

1. La *fei-lai-che* semble avoir été élevée comme une sentinelle avancée, un *palladium*, gardant l'accès de la sépulture impériale de la dynastie des *Ming*. Avec la riche et vaste pagode de *Ling-kou-se*, située à deux kilomètres plus à l'est, elle ajoutait à la splendeur de ces constructions, dont les principales étaient le *Tombeau des Ming*, les autels du Ciel et de la Terre, *T'ien-tan* et *Ti-tan*, le pavillon circulaire à la sortie sud de la ville impériale, le palais de *Hong-ou*, ceux des princes et les grands tribunaux.

comme une contribution à ces habitudes de folk-lore chinois qu'il peindra au vif, et pour développer les indications du R. V.-C. Hart.

A Nankin, près de la grande porte monumentale à trois baies, nommée le *Kou-leou*, et datant du début du règne de *Hong-ou* (1368), s'élevait jadis une tour ou beffroi à cloches, *Tchong-kou-se*, ruinée depuis longtemps. Il en reste une cloche fort visitée, fondue vers la fin du quinzième siècle, et désignée populairement par cette appellation : *ta-tchong*, « la grande cloche ». On prétend que les *Tchang-mao* essayèrent en vain de la relever. Cette opération, qui présageait dans les idées nankinoises une nouvelle ère de prospérité pour la vieille cité, s'accomplit à souhait, il y a cinq ou six ans, grâce aux engins européens de l'Arsenal. La curiosité et la superstition y amènent d'incessants pèlerins. Pour le peuple, elle aussi est *tombée du ciel*, c'est une *fei-lai-tchong* (*tchong* = cloche), bien qu'on puisse lire sur le métal, en caractères chinois fort distincts : « la vingt et unième année du règne de *Hong-ou*, le vingt et unième jour du neuvième mois[1] ».

« N'importe! dit le R. Williams[2]; une histoire plus romantique nous apprend que quand *Hong-ou* fit fondre cette cloche, il ordonna de jeter dans le bronze en fusion une assez grande quantité de divers métaux précieux. On ne put parvenir à les allier, et plusieurs habiles fondeurs échouèrent en cette tâche, malgré leur expérience technique. Un praticien des plus renommés fut appelé et reçut l'ordre, sous peine de mort, de terminer la cloche à une date fixée. Il travailla en vain; les métaux réfractaires refusaient de fondre, et le maître fondeur trahissait naturellement quelque anxiété. Sa fille aînée, devinant ses soucis, lui arracha son secret. Elle s'endormit la nuit suivante, en pleurant sur le malheur qui menaçait sa famille; et en songe elle rêva que seul le

1. Automne de 1388. Le R. P. Colombel a publié dans les *Études*, octobre 1888, cinq ou six pages relatives à cette grosse cloche et à ses sœurs. L'une de ces cloches, tombée par accident au fond de l'eau, quand on voulut lui faire traverser le *Yang-tse-kiang*, a été baptisée, par la légende, du nom de *fei-tchong*, « cloche envolée ».

2. *The Shanghai Mercury* du 27 juin 1891 : *Hung-wu and his capital*.

sang d'une vierge rendrait possible l'alliage des métaux. Elle se leva ; en s'habillant, elle réveilla ses deux sœurs. Après maint refus, elle fut obligée de leur communiquer son projet, et alors elles insistèrent pour l'accompagner. Les trois sœurs se dirigèrent donc vers la fournaise et se précipitèrent dans le métal liquéfié. Aussitôt trois grandes cloches s'élancèrent dans les airs. La première retomba dans le *Yang-tse-kiang*, la seconde dans la ville impériale à Nankin, et la troisième est celle qui nous reste. Les statues des trois sœurs se voient dans un réduit de la pagode où l'on a suspendu cette cloche, et l'on assure que les cendres des bâtonnets odorants, brûlés à leur autel, sont des spécifiques pour tous les maux. Les femmes fréquentent surtout cette pagode. »

Si les versions abondent dans ces récits légendaires, les divergences n'ont ici qu'une médiocre importance; pour nous, l'intérêt se concentre uniquement sur ces traditions persistantes de *vols* de cloches ou autres objets [1].

III

Réfléchissant sur ces origines célestes et sur ces *fei-lai-tsien*, qui me hantaient comme une obsession, je revis soudain en imagination le galbe bizarre d'une X en fer, reproduit naguère dans un numéro des *Missions catholiques*. J'y recourus sans retard et constatai avec intérêt qu'il figurait en

1. Le sang humain, jeté dans le métal en fusion, améliore la fonte, d'après les croyances chinoises. Une légende semblable se répète pour la cloche de 35 tonnes, que *Yong-lo*, troisième empereur des *Ming*, voulut placer dans le *Tchong-leou* de Pékin. Après un double insuccès, le mandarin chargé de l'entreprise fut menacé de mort si le troisième essai échouait encore. Sa fille apprit d'un sorcier qu'il fallait du sang de vierge dans le métal. Pendant qu'elle se précipitait la tête la première dans la fonte, un domestique, voulant la retenir, ne put saisir que sa chaussure. La cloche est superbement réussie, mais à chaque coup qui tinte, le peuple distingue le son du caractère *hiai* (chaussure). C'est la pauvre fille qui réclame son soulier! Cf. Dennys, *The folk-lore of China*. Hong-Kong, 1876, p. 133.

En Chine, on a parfois observé la pratique d'enterrer des victimes humaines dans les fondations de ponts, tours et autres bâtisses importantes. Les indigènes y ont même accusé les Européens de ce crime.

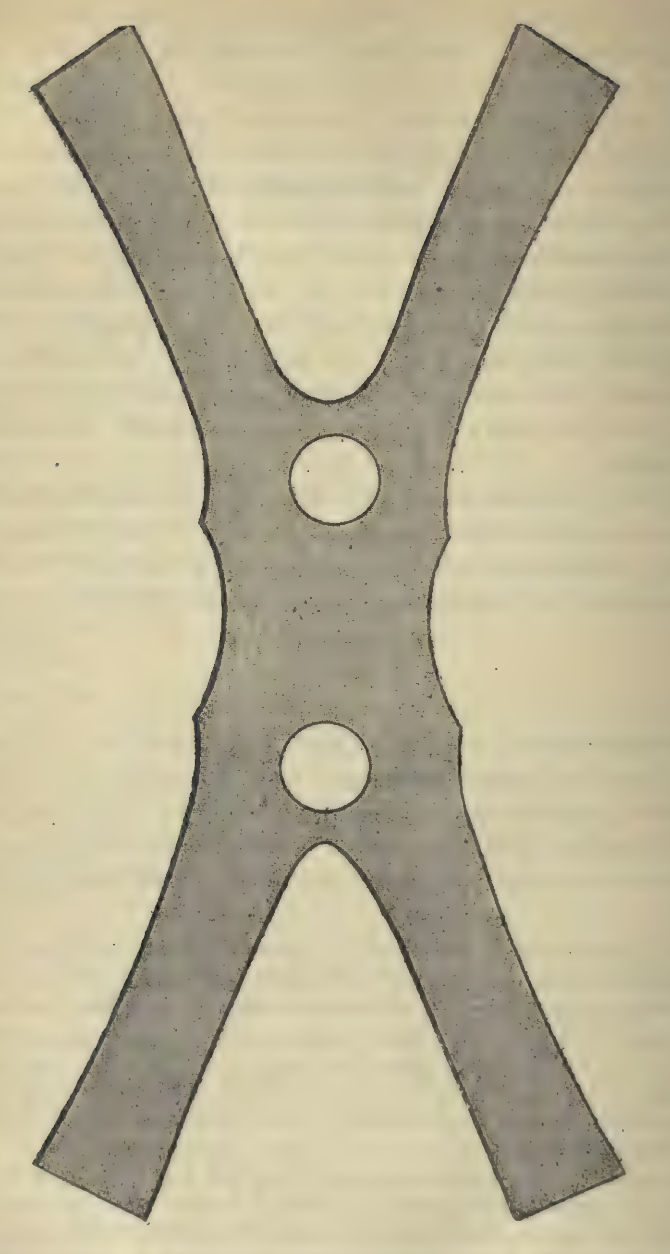


Fig. 4. — « Croix en fer, honorée dans une pagode de *Ki-ngan-fou* », au Kiang-si. D'après la gravure de l'ouvrage chinois *Cheng-tche-tchou-jao*. — Cf. *les Missions catholiques*, 1886, p. 543.

tête de l'article intitulé : « La croix honorée dans une pagode chinoise[1]. » Voici tout d'abord le dessin calqué sur la feuille originale (fig. 4).

Il est tiré, ici et dans les *Missions catholiques*, d'une planche de l'ouvrage *Cheng-tche-tchou-jao*, composé par le P. Moyra de Maillac. Ce livre contient les dessins de trois croix anciennes, trouvées dans la province du *Fou-Kien*[2].

Dans l'instrument représenté, à la vue de la forme en X et des deux trous, je soupçonnai un troisième *fei-lai-tsien;* puis les deux proéminences me firent tout d'abord conjecturer que, dues à l'inexpérience du dessinateur chinois, qui use sans vergogne de rabattements ultra-conventionnels[3], ils figuraient les deux rails transversaux, si caractéristiques dans les deux instruments déjà découverts. Je résume ici l'article des *Missions catholiques*.

« Voici le fac-similé réduit d'une grande croix de fer, dans la forme dite des croix de Saint-André, appelée par les païens *Cheu-tse-poussah*, c'est-à-dire « divinité ou croix idole ». Elle est l'objet d'une grande vénération de la part de tous nos *Kiangsinois* païens, qui viennent lui rendre leurs hommages dans une pagode fameuse, connue sous le nom de *Ta-ouang-miao :* « Temple du grand Roi ». Quel est ce *Ta-ouang?* Les Chinois n'ont, que je sache, aucun poussah de ce nom; ils ne savent pas ce que c'est que ce grand roi, *Rex regum*, *rex super omnes reges,* notre Seigneur des seigneurs, *Dominus dominantium ?* Rien n'empêche de le croire, et la présence d'une grande croix de fer semble autoriser cette pieuse croyance ; car les inscriptions chrétiennes qui l'encadrent glorifient manifestement le mystère de notre Rédemp-

1. Cf. *Missions catholiques,* 1886, p. 543.

2. Mgr Rouger, vicaire apostolique du *Kiang-si* méridional, a fait une réédition de ce *Cheng-tche-tchou-jao*, d'après l'édition de *Tou-sè-wè*, 1863 (numéro 28 du *Catalogus librorum venalium...),* mais en y ajoutant cette planche de la croix de *Ki-ngan-fou*. Je regrette que personne n'ait eu l'idée d'y joindre le fac-similé de la croix, beaucoup plus importante pour l'archéologie et l'histoire religieuse, du sommet de la pierre de *Si-ngan-fou*.

3. Ce procédé était aussi familier aux Égyptiens et aux Chaldéens qu'à nos artistes du moyen âge.

tion par la croix. Au reste, des légendes nombreuses décorent tout l'intérieur de la pagode ; or, toutes, bien qu'altérées quelque peu par l'ignorance, la mauvaise foi ou je ne sais quelle autre cause, se rapportent incontestablement à la croix. J'ai interrogé sur cela, à plusieurs reprises, nos prêtres chinois et nos lettrés chrétiens. Ils sont tous convaincus que notre pagode de la Croix était jadis un temple chrétien [1]. »

Le vénéré prélat expose ensuite comment le *Ta-wang-miao*, par une transformation presque insensible des caractères chinois qui servent à écrire ce titre, était peut-être anciennement un *T'ien-tchou-t'ang*, qui est maintenant le vocable officiel et réservé des églises catholiques. Ou bien encore *Ta-wang*, le grand Roi, ou, mieux encore, *T'ai-wang*, aurait été une des expressions usitées pour signifier le Dieu des chrétiens, avant que le Saint-Siège eût fixé la dénomination plus récente, et seule autorisée, de *T'ien-tchou*, le Seigneur du ciel. « Il paraît toujours bien certain, ajoute Mgr Rouger, que ce *Ta-ouang-miao* a dû être primitivement un temple chrétien, dédié à la croix de Jésus-Christ. Et cette croix, cette grande croix de fer, qu'en faut-il penser ? Nous avons souvent cherché à la bien voir de près, pour avoir des données certaines sur son origine et sur l'époque à laquelle elle se rapporte. Nous n'y avons jamais pu découvrir aucun caractère lisible, et les gardiens du *Ta-ouang-miao* nous ont toujours affirmé que la rouille avait considérablement dégradé leur *Cheu-tse-poussah*. En conséquence, il était devenu absolument impossible d'y lire quoi que ce soit. » Et l'auteur de la lettre termine en mentionnant divers textes chinois relatifs au singulier monument qu'il proclame « vénérable à plusieurs titres [2] ».

1. En 1891, sur les placards poussant la populace à incendier de nouveau l'orphelinat et l'église de *Tan-yang*, non loin de *Tchen-kiang*, les établissements catholiques étaient appelés *Ta-wang*. Pour le texte complet de cette argumentation, nous renvoyons aux *Missions catholiques* de 1886, article de Mgr Rouger, Lazariste, évêque de Cissane, vicaire apostolique du *Kiang-si* méridional.

2. On cite en plusieurs endroits (notamment à *Hoai-ngan*, province du *Kiang-sou*) des pagodes appelées *Ta-wang-miao*. En 1889, près de *Ou-ho* (*Kiang-sou*), le maître d'une barque de sel, raconte un missionnaire, trouve

Naturellement, nos convictions sur l'origine chrétienne de cette X en fer étaient beaucoup moins fermes que les siennes, puisque nous avions connaissance de deux autres monuments tout au moins analogues, s'il fallait s'en rapporter au croquis trop sommaire, infidèle même, adjoint à la lettre.

Avec une extrême et intelligente complaisance, les missionnaires Lazaristes du *Kiang-si* méridional s'employèrent à me fournir les explications précises que je me permis de leur demander, et dont je ferai profiter le lecteur. Avant tout, un plan exact, accompagné de mesures cotées, facilitera la triple comparaison des trois instruments (fig. 5).

M. l'abbé Ansault (le *Correspondant*, 1889, p. 309) visait probablement cette dernière X dans cette phrase trop résolument affirmative : « La croix est en honneur au Japon; on l'adore en Chine. » Son excuse est qu'il renvoie à la lettre de Mgr Rouger, à la page 13 de sa *Réponse* aux justes critiques de Mgr de Harlez.

« La croix de *Ki-ngan-fou*, disent les renseignements dont je suis redevable aux missionnaires Lazaristes du *Kiang-si*, la croix est placée sur un piédestal maçonné en briques, haut de quatre pieds, dans une armoire en bois. Un grillage,

une couleuvre à tête carrée, longue de 20 centimètres. « C'était *Tai-wang*, le grand *Tai-wang*, naguère intronisé dieu par décret d'empereur ! » La bête inoffensive est amenée au *Tao-tai* de la douane au sel, qui va au-devant d'elle en cortège officiel, et lui fait une prostration. Bien que durant dix jours on fête l'animal par des représentations théâtrales, il s'enfuit un jour. Des gamins le retrouvent dans une mare voisine, où un bonze le reconnaît entre leurs mains. Ce bonze habitait justement une pagode en ruine du célèbre *Tai-wang*. Le *Tao-tai*, averti de nouveau, ramène pompeusement la bête couleuvrine et décrète que cette pagode sera réparée. Les barques de sel devront payer dix sapèques pour chaque quintal de cette denrée, jusqu'à l'achèvement des travaux, pour lesquels le vice-roi de Nankin promet environ 130 000 francs.

D'après le *Chinese Recorder* de Chang-hai (1887, p. 249), il y a une vingtaine d'années, à la suite d'un débordement du *Pei-ho*, un petit serpent fut ainsi pris et porté en procession au *T'ai-wang-miao*. « Le puissant vice-roi *Li-hong-tchang*, accompagné d'un cortège de hauts mandarins, vint rendre hommage au misérable petit serpent et implorer son secours contre les inondations. » La scène se renouvelait à Nankin, il y a deux ans, et plus récemment encore, dans des circonstances presque identiques.

également de bois, sert de porte à cette armoire. Un voile entr'ouvert laisse apercevoir une partie de la croix. On voit

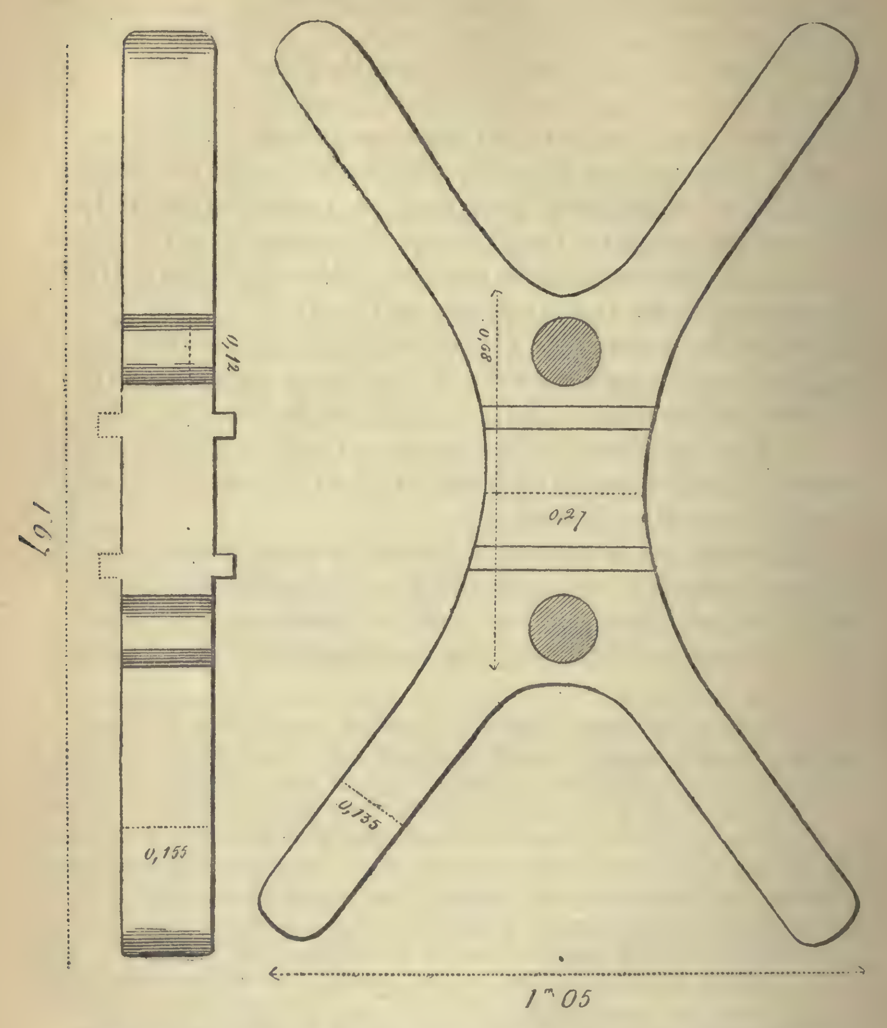


Fig. 5. — X en fonte de fer, dans la pagode de *Tai-wang-miao*, dans la ville de *Ki-ngan-fou*, au *Kiang-si*. — *Fei-lai-tsien.*

mieux les extrémités, parce que le grillage ne ferme l'armoire que jusqu'à hauteur d'homme. La croix porte deux arêtes en saillie, avec deux trous; je ne sais pas s'il y a des restes de plomb dans les anfractuosités. L'obscurité du lieu

empêche peut-être de les apercevoir, si elles sont peu visibles.

« La croix ne porte pas de caractères sur sa face antérieure; s'il y en a, ils sont cachés par derrière, et il est difficile de mouvoir une pareille masse pour s'en assurer.

« Il faut noter que la croix n'occupe pas le milieu de la pagode : *il semble* que ce n'est pas *sa* pagode et qu'elle n'y est que réfugiée depuis que sa première pagode a été démolie. Elle est placée dans un coin, sur ce qu'on pourrait appeler un autel latéral, à droite en entrant, à gauche de l'idole principale, qui tient le milieu. »

Pour compléter ces utiles informations, nous transcrirons un dernier passage :

« Il y a tout près d'ici, également sur le bord de la rivière, disent encore les missionnaires, une très ancienne tour qui, d'après les chroniques de *Ki-ngan-fou*, date de *Tche-ou*, le même empereur qui aurait fondu, ou sous lequel on aurait fondu, la croix de *Ki-ngan*. Peut-être y a-t-il une relation entre la vieille tour, encore assez haute, la pagode ruinée qui était à ses pieds, et la croix de *Ki-ngan*, puisqu'elles ont la même date. »

Cette X a été mentionnée bien des fois, quoique vaguement. John Kesson n'a pas manqué d'y recourir pour confirmer sa thèse, que le christianisme fut introduit en Chine à la fin du premier ou à la fin du deuxième siècle, mais que, faute de vitalité, il n'a pu étouffer alors l'idolâtrie : « On assure qu'on a trouvé en Chine d'anciens monuments chrétiens, entre autres une croix de fer, dans la province du *Kiang-si*, portant une date qui correspond à l'an 239 de notre ère. » Puis l'auteur semble préoccupé d'atténuer une conclusion trop rigoureuse : « Une croix, insinue-t-il, n'est pas nécessairement un reste de christianisme, surtout s'il est vrai, comme nous l'avons lu, que les Chinois avaient une croix sur leurs monnaies avant le crucifiement [1], et adoraient la croix avant que la croix expiatrice ait été élevée sur le Calvaire [2]. »

Exacte ou erronée, l'explication se copie sans variante ni

1. Nous avons ailleurs discuté cette assertion hasardée.
2. John Kesson, *The Dragon and the Cross*, p. 10.

contrôle : « On a du reste trouvé des monuments chrétiens dans d'autres provinces de la Chine ; dans le *Fo-kien* et dans les montagnes qui l'environnent, ainsi que dans la province de *Chen-tchen* (*sic*). Dans la province du *Kiang-si*, on a trouvé une croix de fer du poids de 3 000 livres, sur laquelle on lit une date qui se rapporte à l'année 239 de Jésus-Christ[1]. »

Tout cela est emprunté à Kircher (p. 7 et 9) et à du Halde (III, p. 147), que l'on a négligé de nommer.

M. Dabry de Thiersant puise à la même source dans ces lignes : « On raconte que sous les *Tong-Han* (25-221 après Jésus-Christ), au premier siècle de notre ère, il y avait, dans plusieurs provinces de l'Empire, des temples dédiés au Seigneur du ciel ; on dit également que dans le *Hou-nan*, le *Ho-nan*, le *Fo-kien*, etc., on a trouvé des croix en pierre et en fer portant la date du deuxième et du troisième siècle[2]. »

La trace la plus récente que nous en ayons rencontrée figure dans la *China Review* de 1889-90. « Certaines personnes, creusant la terre dans la province du *Kiang-si*, ont découvert une énorme croix de fer, portant une inscription qui remonte à une date très éloignée[3]. »

Quoi qu'il en paraisse, le document est unique à l'origine, et non multiple : les différents auteurs se sont copiés à

1. *Annales de philosophie chrétienne*, p. 147. — Article de Marchal de Lunéville et Léontiewski.

2. *Le Catholicisme en Chine*, p. 8.

3. *China Review*, vol. XVIII, 1889-90. — Article de E.-H. Parker. — Le même numéro contient le passage suivant : « Dans la ville de *Nan-tch'ang-fou*, capitale du *Kiang-si*, se voit un groupe de sculptures remarquables : au centre se dresse une femme, écrasant sous ses talons la tête d'un immense serpent, tandis qu'elle porte un enfant dans ses bras : auprès d'elle se tient un vénérable vieillard qui considère la scène avec admiration. Enfin, tout autour, une dizaine de personnages plus petits sont à genoux ; ils semblent représenter les bergers offrant leurs présents à la mère et à l'enfant. Et, détail curieux, quelques-uns offrent des colombes, d'autres un agneau. N'est-ce pas la vraie représentation de Notre-Seigneur ? » — Il ne serait pas malaisé d'identifier le sujet de ce bas-relief, et d'autres analogues (*loco citato*), avec quelque scène bouddhique ou brahmaniste. N'ayant ni l'original ni la copie du bas-relief, nous ne hasardons prudemment ici qu'une simple et hésitante conjecture.

l'envi, ou plutôt ont exploité ce passage de la lettre du P. Michel Boym : « On ne peut encore conclure avec certitude que l'apôtre saint Thomas est venu prêcher en personne l'Évangile en Chine, car, bien que les vestiges que l'on a retrouvés de la foi chrétienne prouvent ouvertement qu'elle a été apportée aux Chinois, pourtant ces vestiges mêmes montrent qu'elle a pénétré parmi eux, quand régnait la famille des *Han* postérieurs (25-221), des *Trois Royaumes* (221-277). En effet, dans la province du *Kiang-si*, au bord d'un fleuve, on voit une croix de fer, pesant environ 3 000 livres, et on dit qu'elle porte une date chinoise qui correspond à l'an 239 de l'ère chrétienne. D'où il appert que la vraie foi et les prédicateurs de cette foi ont évangélisé les provinces du Midi, il y a plus de 1 415 ans[1]. »

Nous avons promis plus haut de produire les traductions des quelques textes chinois relatifs à la croix de *Ki-ngan-fou*. Le premier sort d'une plume européenne, celle du P. Moyra de Maillac. L'auteur de l'article insère ici tout au long la traduction promise, faite sur le texte original du *Chen-tche tchou-jao*, ou *Traité de la Rédemption*. Puis il poursuit.

Abordons maintenant les textes chinois, d'origine indigène, auxquels renvoie le P. de Maillac. Nous en discuterons ensuite la teneur et les conclusions.

Quelques extraits des *Chroniques* de la ville *Ki-ngan-fou*, au sujet d'une X en fer :

« L'X en fer... porte l'inscription suivante : « Fabriqué à la « cinquième lune de la deuxième année du règne de Pao-ta « (1120). » Poids : 1 300 livres. Il y a à côté un étang ; quand les eaux de cet étang deviennent limpides, elles laissent voir une autre X. La tradition rapporte que sous la dynastie des *T'ang* méridionaux (923-936), on amarrait, au moyen de cette X, les jonques de guerre que l'on fabriquait. D'autres disent aussi qu'en ce temps-là il y avait en cet endroit un chantier de bois ; que les marchands y composaient des radeaux, à charge d'acquitter les droits de douane ; et que cette X était là pour retenir les radeaux. »

1. Kircher, *China illustrata*, p. 9 et seq. — Le P. Boym naquit en Pologne, en 1612 ; jésuite en 1629, il arriva en Chine en 1650 et y mourut en 1659.

Extrait des *Chroniques de l'Empire soumis aux Ming :*

« Les anciennes *Chroniques* de la ville de *Ki-ngan-fou* disent que l'X de fer se trouvait au sud de cette ville et mesurait sept pieds de longueur. Au début de la dynastie des *Ming*, il y avait une douane à l'endroit appelé *Long-yang-ko*. De l'autre côté, c'est-à-dire à l'est du canal, se dressait une X en fer, destinée à retenir le câble d'un pont. »

On voudrait moins nuageuses ces indications des annalistes ; c'est pourtant ce que nous trouvons de plus positif. Hélas ! la précision n'est pas la qualité dominante du génie littéraire chinois ; même quand il serait en mesure d'y atteindre, il semble n'y viser qu'à regret ; chez ces rhéteurs, le souci de la forme compromet trop souvent l'exactitude de la pensée.

Ici, faute de mieux, malgré des obscurités presque voulues, en dépit surtout des contradictions flagrantes, il faut nous contenter de ce que les historiens ont bien voulu nous laisser connaître de leurs trop vacillantes conclusions. La pénurie de documents nous contraint de recourir aux moindres indices qui, de près ou de loin, ont trait à ces singulières pièces de fonte. Cette disette même nous excusera d'insérer ci-dessous les quelques passages de divers poèmes en l'honneur de l'X de *Ki-ngan-fou*.

Poème composé par *Yen-ki-kou* de la dynastie des *Ming :*

« L'X de fer est plongée dans le fleuve et la chaîne de fer est retenue ; la lourde jonque de mer s'y attache. L'année de règne *Tche-ou* (238-250), cette masse en forme de croix a été fondue... A cause des souillures de la terre et des attaques de la pluie, à peine apparaissent les lettres antiques qui se trouvaient inscrites sur l'X... Elle pénètre insensiblement comme une lance brisée et enfin s'enfonce dans la terre... »

Vers de sept syllabes composés par *Siu-siang-t'an* de la dynastie actuelle :

« ... Le passé antique survit encore par l'ancre de fer. L'X aux deux branches ressemble à une lance. Plongeant dans le fleuve et retenant le câble, elle garde les jonques de guerre. Elle est longue de plus de six pieds et pèse 1 300 li-

vres. Les caractères qu'elle porte sont confus et indistincts... On l'a fondue sous les *Leao*, en 1120... D'autres nient que l'X ait jamais servi à retenir les radeaux dans un chantier de bois. Le fer est maintenant rouillé ; la mousse s'y dessèche... Ce pesant instrument a duré plus de mille ans, et il doit avoir une âme : aussi faut-il immoler les victimes et répandre du sang pour lui offrir un sacrifice !... »

Donc, nous trouvons trois opinions sur la date de la fabrication de l'X du *Kiang-si :* De 238 à 250, ou de 923 à 936, soit enfin en 1120.

Quoi que j'en aie dit plus haut, il est piquant de constater que plusieurs des indications les moins vagues sur notre X se rencontrent dans des vers et sont dus à un poète, à *Lieou-song* ou *Lieou-tse-kao.* Cet auteur, il est vrai, était avant tout un mandarin investi de fonctions administratives qui réclamaient un esprit sérieux, habitué aux enquêtes, affiné par les procédures, rompu à débrouiller les affaires contentieuses, qui affluent à un tribunal de « Grand Juge criminel, *nié-tai* ». Pourtant il n'a pas su se garder d'affirmations plus que hasardées et il fournit surtout des indications négatives. Le lecteur en jugera du reste.

Extrait du cantique de l'X de fer, *Tié-che-tse-kou*, composé par *Lieou-song*, juge criminel à Pékin, au commencement de la dynastie des *Ming :*

« Dans la province du *Kiang-si*, dans la ville de *Lou-ling*, auprès du fleuve, se trouve la croix de fer. On ne sait à quelle époque, quelle année et par qui elle a été placée là, ni qui en est l'auteur. On ne sait non plus comment l'appeler, à quoi elle servait, ni à quoi la comparer. Elle a la forme d'une X (ou de ciseaux), à quatre branches longues de trois pieds; la pluie et le soleil l'ont endommagée. On a prétendu, sans le prouver, que sous la dynastie des *T'ang* méridionaux, elle servait dans un chantier de bois à retenir les radeaux, et même qu'il y avait deux de ces X, l'une dans le fleuve, et l'autre sur le bord. D'aucuns disent que c'était un instrument jadis employé pour contenir la malice des esprits nuisibles de l'eau. Aux siècles précédents, on l'avait fondue dans la ville de *Kien-tcheou.* Le fer qui passe au travers se change en cuivre. J'ai vu cette X ; je l'ai examinée. Il est inexact

qu'elle porte l'inscription *T'che-ou.* Je m'étonne à cette vue et ne sais ce que c'est. »

Il faut retenir cette affirmation : « Il est inexact qu'elle porte l'inscription *T'che-ou* (année de règne) ».

Le document suivant est d'une extrême importance pour la genèse et l'historique de l'opinion qui (à tort, pensons-nous) a prévalu chez les auteurs européens. En outre, elle porte avec elle les éléments de critique qui aident à la réduire à sa juste valeur.

Opinion du ministre d'État *Zi-ko-lao* (*Siu-ko-lao* ou *Siu-koang-ki*), le plus illustre converti du P. M. Ricci, dans son ouvrage intitulé *T'ié-che-tse-Kou-hiun-i :*

« Cette X est la croix même que les chrétiens révèrent et elle date de la dynastie des *T'ang*. Ce n'est pas autre chose qu'une croix. Si elle avait servi à amarrer des radeaux, pourquoi-a-t-elle cette forme de croix ? En outre, puisqu'il existe tant et tant de radeaux dans la province du *Kiang-nan*, pourquoi n'y voit-on pas d'autre X de fer que celle-là ? Si c'est un instrument employé jadis pour combattre les mauvais esprits, pourquoi lui a-t-on donné la forme d'une croix et non pas celle d'une tige de fer, assez longue, plantée dans le lit du fleuve, comme cela se voit ailleurs ? Il est faux que le fer qui passe à travers cette X se change immédiatement en cuivre. J'ai dit que cette X a été fabriquée sous la dynastie des *T'ang*, parce qu'à cette époque la religion chrétienne s'est considérablement propagée, et qu'on a trouvé à *Si-ngan-fou* un monument portant la croix. Je parle de cette croix de *Ki-ngan-fou* afin d'en conserver la mémoire. Ceux qui sont de ce pays-là, ou qui y voyagent, doivent examiner si cette X subsiste encore. S'ils la rencontrent, qu'ils la lavent et la nettoient, afin que cet instrument serve aux yeux de tous pour l'expansion et l'honneur du christianisme. Le 1er de la lune, la septième année du règne *T'ien-Ki* (1627) ».

Zi-ko-lao avoue qu'il n'a pas vu cette croix; il ne sait même pas si elle existe *encore ;* il ne connaît pas sa *vraie* forme. Il part d'une fausse supposition : son raisonnement le prouve de reste. Puis il confesse qu'il n'a pas idée d'un instrument de ce genre servant jadis à amarrer des radeaux, de grands navires, des ponts de bateaux, des trains de bois,

ou formant « corps mort ». Dans les régions qu'il a traversées, on ne s'en servait plus, ou bien l'on ne s'en est jamais servi.

L'argument tiré de la coexistence de la pierre de *Si-ngan-fou* est faible : le *Kiang-si* est loin du *Chen-si*.

Manifestement le témoignage de *Zi-ko-lao*, tout sincère qu'il fût, a surpris la religion du P. Boym, égarant à sa suite la sagacité de tous ceux qui l'ont cru sur parole.

Voilà les seuls textes, européens ou chinois, d'auteurs chrétiens ou païens, qu'il nous soit loisible d'apporter pour éclaircir cette question si obscure de l'origine et de la destination de l'instrument de *Ki-ngan-fou*. Espérons qu'il en surgira tôt ou tard quelque autre, plus explicite, qui fixe l'opinion sur ce double point.

Quant aux conclusions à formuler en fin de compte, les unes regardent la seule X du *Kiang-si*, d'autres s'appliquent aux trois instruments dont les dessins figurent ici. Le lecteur n'hésitera pas un instant à y voir un objet identique, un même instrument, particularisé et spécifié par les mêmes caractéristiques, destiné et ayant servi au même usage. Les seules différences accidentelles (négligeables en l'espèce) qu'il soit utile d'y signaler, n'ont trait qu'au poids, à la dimension et à l'écartement plus ou moins prononcé de leurs deux branches.

A notre avis, — nous l'énonçons avec toutes les réserves et atténuations désirables, avec tous les égards, tout le respect pour l'opinion d'autrui, — à notre avis, l'X de *Ki-ngan-fou* n'est pas à proprement parler une croix chrétienne, le symbole de la croix, dans le sens européen du mot. C'est une X, ayant la forme d'une croix par à peu près, par analogie, une croix dans le sens chinois (païen) du mot, ou plutôt quelque chose qui approche du signe ou caractère 10 +. Nos langues européennes présentent des acceptions absolument correspondantes, assez connues par elles-mêmes[1]. Si les anciens chrétiens avaient prétendu former vraiment une croix, ils lui auraient donné une forme plus décidément cruciale, un galbe plus résolument *cruciforme*, en *croisant* les

1. V. g. : croiser quelqu'un, se croiser les bras, une croisée, des rimes croisées, un croiseur, un navire qui croise devant les côtes, etc.

deux traverses à angles droits, en les élargissant peut-être à leurs extrémités, comme dans la croix de Malte de l'inscription de *Si-ngan-fou* et celles trouvées au *Fou-kien*. La croix de *Si-ngan-fou* formant un précédent fort notoire, on ne peut apporter aucune raison qui autorise l'idée d'une dissimulation ni même de l'adaptation d'un type ou symbole préexistant.

Si l'on distingue dans cette X une « croix de Saint-André », comment expliquer la présence des deux rails transversaux en relief, la particularité des deux trous, la courbure si accentuée des quatre bras ? Comment surtout expliquer, et c'est le principal argument, l'analogie indéniable de cette X avec les deux autres de Nankin, que personne, ni chez les païens, ni chez les chrétiens, en Chine ou ailleurs, n'identifiera avec la croix instrument de la Rédemption ? Nous laissons de côté la question de l'épaisseur, du poids, dont la raison, l'utilité n'est guère apparente ni justifiable.

L'objection la plus forte contre notre thèse, la présomption la plus concluante en faveur de la *croix* du *Kiang-si*, est tirée, croyons-nous, du culte si spécial qu'elle reçoit et dont nous n'essayerons pas d'expliquer l'origine, quel que soit d'ailleurs l'intérêt de cette recherche.

Toutefois, nous avons déjà fait remarquer précédemment combien tout culte de ce genre cadre avec les habitudes de l'esprit chinois, enclin à vénérer tout objet bizarre, de forme insolite, d'origine obscure ou inconnue [1]. En outre, ce culte n'est pas clairement un culte chrétien, sauf dans l'hypothèse, contestable à juste titre, du bon *Zi-ko-lao*, cause innocente de tant d'interprétations erronées. En tout cas, ce culte est trop amphibologique, vague et indécis, pour que seul, et en dépit des preuves contradictoires, il suffise à établir le caractère, la provenance, la valeur chrétienne de l'instrument. S'il est l'objet d'un culte bien déterminé, si les Chinois lui assignent un pouvoir surnaturel, un rôle prophylactique, les deux X de Nankin, considérées également comme deux objets mi-sacrés, mi-profanes, sont dans le même cas,

1. Cf. *Variétés sinologiques*, numéro 2. — *La province du Ngan-hoei*, par le P. H. Havret. On y lit qu'une sorte d'agaric monstre est devenu le *champignon-poussah*, vénéré dans une pagode spéciale.

bien que la vénération qu'on leur a vouée se maintienne dans des limites plus restreintes et se trahisse maintenant par des pratiques rituelles moins accusées.

On nous reprocherait de terminer ce chapitre sans dire un mot des conclusions plus générales auxquelles nous ont conduit l'examen des objets en eux-mêmes, l'analyse des textes de diverses provenances et la discussion des opinions contradictoires sur ces X.

IV

Ce n'est que trop évident ! Faute de données suffisantes, nous restons en face d'un problème insoluble pour l'instant, d'une énigme digne de quelque nouveau sphinx, réservée à quelque autre Champollion; ou mieux, en présence d'un point d'histoire fort obscur, dont la solution dépendra de découvertes archéologiques, à peine entrevues.

La seule conclusion, positive en quelque sorte, que nous ayons réussi à établir, est, sauf meilleur avis et avec le plus de déférence possible pour les vues de nos contradicteurs, que ces trois instruments en X n'ont aucun rapport avec le christianisme des anciens Chinois. Ils sont donc actuellement de ressource bien chétive pour l'apologétique chrétienne ! Tout au plus pourrait-on s'aventurer à présenter le culte rendu à celui du *Kiang-si* comme une trace douteuse, une preuve hypothétique, un vestige un peu fruste, de la vénération dont la croix fut certainement l'objet en plusieurs provinces de la vieille Chine. Mais il me semble qu'on ne saurait aller plus loin, être plus affirmatif, et quitter le terrain des conjectures, sans encourir le juste reproche de témérité, sans violenter aussi les documents existants pour leur faire dire plus qu'ils ne comportent. La thèse opposée serait certes plus consolante ; après mûr examen, nous doutons qu'elle s'accorde avec la stricte impartialité, avec la sincérité non prévenue de critique bien informé.

Nous ne prétendons pas que la question soit vidée, ni même qu'elle manque désormais d'intérêt ; nous croyons seulement que cet intérêt se déplace, s'élargit même ; car enfin un champ plus vaste d'investigations s'ouvre aux re-

cherches des archéologues, vu le caractère négatif, mal assuré et provisoire, de nos conclusions.

Que sont ces *fei-lai-tsien ?* Comment déterminer la fonction originelle de ces engins mystérieux ? Dans quel but, utilitaire ou superstitieux, ont-ils été fondus ? De quelle époque datent-ils ? A quoi, de fait, ont-ils jamais servi ? Comment se trouvent-ils là, dans la campagne, parmi les ruines d'une pagode, dans l'enceinte d'un temple ? En existe-t-il quelques autres ? Les documents écrits en parlent-ils davantage ? A-t-on déjà formé quelque hypothèse valable, satisfaisante, à leur endroit ? Trouvera-t-on jamais le mot de cette énigme ?

Certains indices nous inclinent à croire que le *Hou-pé* et le *Hou-nan*, peut-être même le *Ho-nan*, en conservent quelques autres spécimens, sur lesquels l'attention n'a pas encore été éveillée. Naguère, à Nankin, des soldats du *Hou-nan*, en présence même du *fei-lai-tsien* de la ville, affirmaient qu'ils en possédaient de semblables chez eux. J'ai même entendu un petit mandarin indiquer, comme se trouvant dans ce cas, *Yo-tcheou-fou*, à l'entrée du lac *Tong-ting*, et presque sur la rive (droite) du *Yang-tse-kiang*.

En outre, bien que mentionnant le *Ho-nan*, au lieu du *Hou-nan*, le texte du *P. Boym* est formel : « Ad *Chiang* fluvium in provincia *Ho-nan*, eodem tempore quo hoc monumentum (*Si-ngan-fou*), ingens crux ferrea reperta fuit. » Il ajoute en manchette : « Crux ferrea ingens in *Ho-nan* inventa[1]. » Il est difficile de croire qu'il faille recourir ici à une faute d'orthographe ou d'impression et qu'il s'agisse du *Kiang-si* et d'un autre cours d'eau que le *Kiang*.

Nous espérons que des informations complémentaires permettront d'élucider les questions multiples qui se posent à propos de ces X. Des voyageurs, ou des missionnaires,

1. Voici en entier le passage du P. Boym : « Plura alia catholicæ fidei prædicatæ Sinis vestigia reperta sunt... Similes imagines S. Crucis in Provincia *Fo-kien* anno Christi 1630. In *Kiang-sy* Provincia, lumine etiam miraculoso emicante a gentibus conspecto, anno Christi 1635. Et item in *Fo-kien* montibus et civitate *Cyuen-chen*, anno Christi 1643, cruces inventæ fuerunt. » Cité par Kircher dans sa *China illustrata*, p. 9. — Plusieurs passages de ces extraits sont bien faits pour intriguer les chercheurs.

mieux au fait des usages et coutumes des Chinois, plus instruits des pratiques de leur industrie, disposant de relations ou de connaissances personnelles plus étendues, seront peut-être bientôt en mesure de trancher nos doutes et de répondre à plusieurs de nos interrogations.

Les textes chinois traduits plus haut semblent s'accorder à dire que ces instruments servaient « à amarrer, à attacher, à fixer », et tout cela « dans l'eau ou au bord de l'eau ». On le voit, nous écartons l'hypothèse d'une armature intérieure dans une pagode de fer, et celle, suggérée aussi, d'une plate-forme pour une pièce d'artillerie de siège.

Admettons que les *fei-lai-tsien* servaient à amarrer ; cela peut passer, selon certains critiques, pour un résultat provisoirement acquis. Reste à expliquer le comment de l'opération; car cet instrument ne sert plus, que je sache, à cet usage dans la Chine actuelle. Là encore, les points d'interrogation s'accumulent sans réponse.

Noyé dans la culée de maçonnerie d'un pont suspendu, cet engin de fer retenait-il les chaînes à raidir pour en supporter le tablier ? « Plongé dans le fleuve », comme s'exprime un des textes cités, fixait-il quelqu'un de ces apparaux ou « corps morts » auxquels s'affourchaient les jonques de guerre, les chevalets flottants de la douane, les estacades de charpente mobiles, les barrages en bois, ou simplement quelque bouée ou signe de balisage? Était-il employé, sur la rive et dans le fleuve, pour fournir un point d'attache aux radeaux de flottage, aux trains de bois en dérive, aux bacs et trailles pour passagers? Était-ce une pièce utilisée dans les chantiers mandarinaux pour supporter ou retenir les jonques marchandes ou militaires en construction ? N'était-ce qu'une simple enclume de forge ? Faisait-il partie du matériel d'une vanne, d'une écluse, d'un de ces plans inclinés (*hia*) où l'on transborde encore les bateaux de bief en bief dans mainte province ? Portait-il la crapaudine ou assurait-il le gond d'un des vantaux de l'écluse? Provient-il d'une des rainures où l'on engage les madriers qui s'y opposent à la poussée de l'eau ? Était-ce le membre important d'un cabestan, un palier de butée, le bâtis de quelque engin de fonde-

rie, pressoir ou autre machine : moulin, roue élévatoire, appareil hydraulique ou de levage? Y verrons-nous quelque énorme organeau, un cabillot gigantesque où, pour résister au courant, s'enlaçaient les haussières de rotin d'un pont de bateaux? Était-ce enfin quelque façon d'ancre pesante, jetée au fond du fleuve ou bien portée sur la rive, où les barques se halaient par un câble enroulé sur un guindeau, comme le font encore les mariniers de la Chine? Pour cette manœuvre, ils assurent souvent leur grappin ou leur ancre par un où deux pieux solidement fichés en terre, entre les branches de l'instrument; dans cette hypothèse, les deux trous des *fei-lai-tsien* auraient eu cette dernière destination.

V

Timidement, et surtout avec le secret espoir de provoquer des recherches dans une nouvelle ligne de conjectures encore insuffisamment autorisées, nous hasardons une autre hypothèse sur l'interprétation probable, possible tout au moins, de ces *fei-lai-tsien :* celle d'une origine exclusivement superstitieuse au début [1]. En d'autres termes, l'X en fer ne serait-il pas simplement un *vadjra* transformé, adapté peu à peu, fixé enfin sous sa forme actuelle par le bouddhisme indo-chinois?

Le *vadjra*, d'après le Dr Eitel, compte, parmi ses autres significations, celle-ci : c'est le sceptre d'*Indra*, son « sceptre de diamant », en tant que Dieu du tonnerre et des éclairs; il se sert de ce foudre comme d'une massue pour écraser les adversaires du bouddhisme. Le *vadjra* représente la puissance irrésistible et conquérante de Bouddha, et figure ordi-

1. Nul indice qu'il y ait là quelque *revolving pagoda*, ni la base d'un gigantesque moulin à prières, comme il s'en trouve, paraît-il, au *Se-tchoan* (*Su-tchuen*) et comme celui que l'on met en branle quand l'Empereur entre dans certaine pagode de Pékin. (Cf. Williamson, *Journeys in North China*, II, p. 346.) — Dans la pagode carrée qui surmonte la colline de *Lang-chan*, presque à l'embouchure du *Yang-tse-kiang*, un de ces énormes moulins à prières, haut de 5 à 6 mètres, pivote en grinçant sur une borne de pierre dure.

Au sujet du *Vadjra*, cf. Eitel, *Hand book of Chinese buddhism*, p. 158. — *Item*, *Petit Guide illustré du Musée Guimet*, p. 8, 55, 58, 60, etc.

nairement dans les scènes d'incantations et autres pratiques de sorcellerie [1].

Ci-contre (fig. A), nous donnons un des douze *vadjra* qui ornementent le soubassement, de style hindou, sur lequel repose, dans sa fleur de lotus, un Bouddha récemment imprimé à Nankin. Sur une autre estampe indigène, on trouve le même sceptre, debout dans la main d'*Indra* (ou bien de *Koan-yn*), et, sous cette nouvelle forme, plus allongé et plus décoratif que l'ancien. L'autre main du personnage semble bénir.

Comme exemple des variations auxquelles peut se plier ce symbole dans sa figuration mystique, nous reproduisons le *vadjra* sculpté en relief sur les pieds-droits en pierre du pont de la passe de *Nankaw*, sur la Grande Muraille, à 50 kilomètres au nord-ouest de Pékin (fig. C).

Le *Tour du monde* (1886, 1er semestre, p. 240) donne une gravure intitulée : « Foudre d'Indra devant le temple de Bouddha, à Sambunath. » Le Dr Gustave Le Bon, qui a photographié ce foudre pour en illustrer son fructueux *Voyage au Népal*, en parle ainsi : « C'est sur le sommet de la colline que se trouvent les temples, près de Khatmandou. En arrivant à la partie supérieure de l'escalier, on a immédiatement devant soi un piédestal de pierre sculptée, sur lequel se trouve une pièce de bronze de 1m50 de largeur, nommée « la foudre d'Indra ». Cet emblème est aussi sacré pour les bouddhistes du Népal que la croix pour les chrétiens. Il figure parmi les sculptures de la plupart des temples népalais. Celui que nous représentons a été construit en 1640, mais son support de pierre est certainement beaucoup plus ancien... Les douze animaux entourant le piédestal représentent les douze mois de l'année thibétaine. » (P. 238.)

1. *Indra*, le « dieu du ciel, de l'atmosphère, de l'orage bienfaisant, est une divinité du brahmanisme adoptée par les bouddhistes, mais dans un rang secondaire ». C'est la personnification du pouvoir temporel, le secours du « bras séculier » au service du bouddhisme, dont il terrasse les ennemis. *Vadjrapâni* (le porteur du *vadjra*, celui qui tient la massue de diamant) est un des noms d'*Indra*. Le *vadjra* (*vordje* ou *vorje*), le diamant, est un des sept trésors constituant le joyau mythique *Sapta-Ratna* (septem pretiosa).

Ailleurs (p. 266), il dit encore : « Sur toutes les sculptures des temples on voit représentée la foudre, que le Bouddha



Fig. A.
Un des douze vadjra d'une image chinoise.

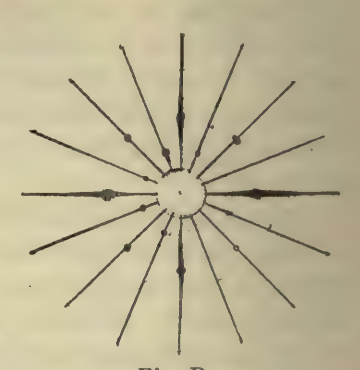


Fig. B.
Fa-che-lo chinois, ou vadjra.

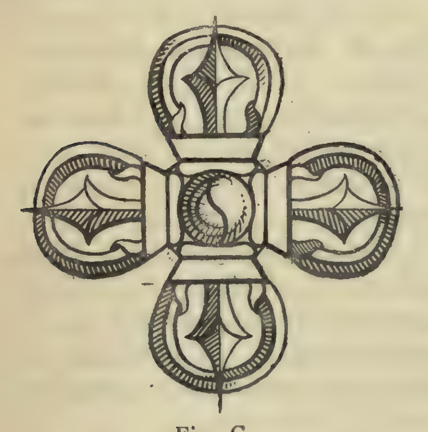


Fig. C.
Le foudre d'Indra. (Passe de Nankaw.)
N.-O. de Pékin.

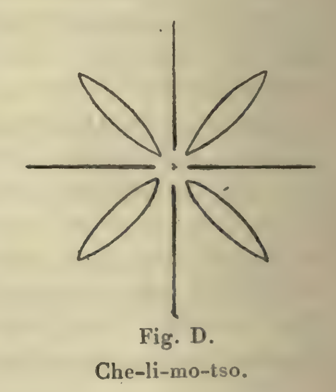


Fig. D.
Che-li-mo-tso.

est supposé avoir arrachée au dieu du ciel Indra. Cet emblème est constamment représenté en bronze[1]. »

Nous nous figurons, sans aucune peine, chacun de nos

1. Bien que ce foudre népalais ressemble au *vadjra* de la figure J, son galbe général, plus ornementé, se rapproche beaucoup plus de celui des *fei-lai-tsien*.

trois *fei-lai-tsien* trônant ainsi, il y a quelques siècles, sur un piédestal de style indo-chinois, dans une cour de pagode, et recevant les hommages de la foule, aussi superstitieuse et crédule qu'aujourd'hui.

L'analogie est des plus frappantes pour qui, ayant vu les X de fer chinoises, considère la gravure du *Tour du Monde*.

Eitel représente ce charme ou talisman sous une forme analogue. Point n'est besoin de faire appel à une grande dépense d'imagination ni à des aptitudes spéciales de dessinateur, pour ramener le *fei-lai-tsien* au *vadjra*, en indiquant les phases intermédiaires de cette métamorphose.

D'après Paléologue (*l'Art chinois*, p. 47), le *vadjra* serait le nom sanscrit du *fa-che-lo* chinois, usité dans les exorcismes. Il le figure ainsi (fig. B), au-dessus du *che-li-mo-tso* (en sanscrit *s'rivastaya*), signe de bon augure, dont la croix est manifestement la partie principale (fig. D).

Les légendes bouddhiques rappellent qu'en l'an 270 de notre ère arriva en Chine un Hindou de race royale, nommé *Vadjra-mati*, « sagesse du *Vadjra* ». Il introduisit un nouveau système de doctrines en cet empire. Appelé à la cour en temps de grande sécheresse, il fit tomber la pluie si désirée[1].

Notons qu'à quelques pas du *fei-lai-tsien* de *Ling-kou-se*, près Nankin, dans la vieille pagode, et sous un pan de voûte non encore écroulé, se dresse une stèle de pierre dont l'inscription mentionne qu'il y a quelques années *Li-hong-tchang*,

1. La *Trikaya* ou *Triratna*, « les trois précieux », comporte divers groupements trinaires qui n'ont rien de commun, sauf le chiffre 3, avec la Trinité chrétienne :

Triade bouddhique	Bouddha (Sakyamouni), Dharma, Sangha.
Trimourti ou triade du brahmanisme.	Brahma, Vichnou, Siva.
Parfois, indépendamment du sens philosophique	Sakya, *Indra*, Koan-yn.

Dans le tissu d'incohérences qui constituent la doctrine (?) du bouddhisme, ces combinaisons se prêtent à une fort grande élasticité d'exégèse.

alors vice-roi du *Kiang-nan*, vint prier en ce lieu, également en temps d'excessive sécheresse, et qu'une pluie abondante ne tarda pas à tomber.

Comme détail à rapprocher de ce prodige apocryphe, rappelons les dires des bonzes de *Ling-kou-se :* l'eau qui séjourne dans les trous de leur X de fer est inépuisable et naturellement intarissable (Voir *suprà*). Isolé, ou placé entre les mains de *Vadjra-mati*, le *vadjra* transformé du bouddhisme chinois est doué d'un mystérieux et hygrométrique pouvoir, en relation avec la sécheresse et la pluie. On saisira mieux l'analogie, si nous répétons les deux phrases déjà citées ; l'une est extraite du *Cantique de l'X de fer*, traduit plus haut : « D'autres disent que l'X du *Kiang-si* était un instrument jadis employé pour contenir la malice des esprits nuisibles de l'eau. » La seconde phrase est empruntée aux *Chroniques de la pagode de Ling-kou-se*, qui « affirment que ces ciseaux de fer sont la moitié mystérieuse des caractères *t'ien-ou-tchen* ». Or, ces caractères, a-t-on expliqué, « expriment l'idée de contenir, de réprimer, de maîtriser l'esprit de l'eau ». Plus haut, *Siu-ko-lao* croit réfuter l'hypothèse d'une amulette monumentale, d'un instrument destiné à combattre les esprits malfaisants de l'occultisme chinois[1].

Le *vadjra* est, avons-nous fait observer, le sceptre et le symbole d'*Indra*, le « régent de l'atmosphère », le dieu des éclairs et des orages. Tonnerre et pluie, phénomènes d'étroite parenté, se suivent et s'accompagnent bien souvent. A cette particularité se rattache une seconde analogie qui a dû frapper le lecteur : le petit mandarin de Nankin (auquel je faisais allusion plus haut) affirmait que si l'on était assez osé pour remuer ou déplacer le *fei-lai-tsien* de *Yo-tcheou-fou*, la foudre tomberait immédiatement.

D'autre part, au mot *tchakra*, « roue[2] », le docteur Eitel

1. Au Japon, le *vadjra* à une pointe s'appelle *To-kû* ou *Kong-go-shô*, — à trois pointes, *San-kô* ; — à cinq pointes enfin, *Go-kô*. (*Catalogue du Musée Guimet*, p. 194.)

2. *Dharma tchakra*, « la roue de la loi », signifie le bouddhisme. *Dharma* veut dire *loi*, et le *vadjra* est parfois l'emblème du Dieu *Dharma*. (*Catalogue du Musée Guimet*, p. XLIV.)

fait remarquer que cette roue, à saillies et rayons extérieurs, ressemblait à l'ancienne arme *vadjra*, sceptre ou massue en diamants, tandis que la *tchakra* est en fer, en cuivre ou en argent, et sert à soumettre à la loi de Bouddha l'univers en tout ou en partie, proportionnellement à la valeur du métal. En effet, quand *Tcakravartti-Raja*, « le roi de la roue », monte au ciel, une roue métallique en tombe (comme fait le *fei-lai-tsien*), et d'après la nature du métal, on juge de l'étendue du crédit de ce monarque, pendant et collaborateur du pacifique *Sakya*, mais conquérant belliqueux qui lance sa terrible *tchakra* au milieu des ennemis[1] !

Ces croyances superstitieuses des bonzes, des brames, du peuple et de ses mandarins de tout rang, rendent moins improbable l'hypothèse émise ici : le *fei-lai-tsien* tombé du ciel ne serait qu'un foudre comme celui du Jupiter tonnant; c'est la *tchakra* de *Tchakravartti*, le *vadjra* d'*Indra*, symboles hindous modifiés au cours des âges, chinoisés par le bouddhisme, transportés des bords du Gange ou de l'Indus sur ceux du *Yang-tse-kiang*, amalgame, alliage ou macédoine de croix, de roue, de *swastika* et de foudre en fer.

Notre interprétation dans un sens superstitieux et cabalistique de talisman et d'amulette symbolique trouve un argument de vraisemblance en ce fait, signalé précédemment, que les trois *fei-lai-tsien* sont encore, ou étaient, dans l'enceinte de bonzeries, au pied de tours bouddhiques, annexes de pagodes existantes ou ruinées[2].

1. On a essayé, non sans quelque succès, d'identifier cette *tchakra* avec l'ancienne roue solaire des Gaulois, à *quatre* rayons, ou mieux avec celle dont parlent les Védas; le 卍 (*swastika*) a pu en devenir le signe idéographique ou sténographique, comme il a été dit dans le premier chapitre de ce travail. Il ne serait pas hors de propos de citer ici ce texte des visions d'Ézéchiel : « L'aspect des roues et leur structure étaient comme s'il y avait une roue au milieu d'une autre roue... Ces roues, j'entendis qu'on les appelait *galgal* (roue, tourbillon). » Cf. Vigouroux : *la Bible et les découvertes modernes*, I, pl. LXXI et p. 344. La roue bouddhique, comme celle du lamaïsme thibétain, est le plus souvent composée de roues concentriques. Sur les monuments assyriens, la divinité est parfois représentée par un personnage mitré, barbu, au centre d'une roue.

2. On objectera avec raison que cette dernière supposition n'explique guère la présence de deux rails transversaux en saillie sur les trois X : nous n'en disconvenons pas. A l'origine, le *fei-lai-tsien* a pu être aussi un instru-

A tout prendre, pourtant, hypothèse pour hypothèse, le mot de la fin n'est pas dit ; la lice reste ouverte. Des découvertes subséquentes, des arguments décisifs, prouveront à coup sûr le mal fondé de la majeure partie de nos suppositions, dont plusieurs, bientôt peut-être, sembleront à peine plausibles, puériles ridicules même. Mais c'est le sort ingrat des pionniers d'avant-garde, dans une voie peu frayée jusque-là : la poursuite désintéressée du vrai, sinon sa conquête, est le souci obligé du chercheur, dût-il se meurtrir aux aspérités de la route et y laisser en lambeaux sa gloriole de critique.

Pour le cas présent, notre plus cuisant regret est d'avoir eu à combattre, dans cette dernière partie, d'aussi nobles contradicteurs, présents et passés, en travaillant à ruiner une thèse, pleine d'honneur, à première vue, pour notre foi chrétienne.

L'impérieux souci de la vérité nous y contraignait. C'est notre excuse dans une tâche où nous avons essayé de mettre autant de réserve que de conscience.

ment fondu pour un usage très déterminé de la vie pratique; puis, la superstition populaire l'aura transformé en une sorte de fétiche, ou assimilé à un symbole bouddhique.

LOUIS GAILLARD.

Chang-hai, mai 1893.

CENTENAIRE
DE
LA MORT DE MARIE-ANTOINETTE

UN DÉVOUEMENT TROP PEU CONNU

DOCUMENTS INÉDITS

I

Le 16 octobre 1893 est le centième anniversaire du meurtre de Marie-Antoinette. Ce jour-là, il y a cent ans, fut commis, selon le mot de Chateaubriand, « le crime le plus affreux de la Révolution » ; et, selon Bonaparte lui-même, « un crime pire que le régicide ». L'assassinat du 16 octobre 1793 est deux fois plus odieux que celui du 21 janvier ; il était inutile, et il était incomparablement plus lâche.

Du reste, aucun des griefs formulés par l'acte d'accusation, véritable « œuvre de l'enfer », comme le dit l'avocat de la reine, Chauveau-Lagarde, ne méritait d'occuper l'attention de juges raisonnables. La haine, une haine furieuse et féroce, envoyait à la mort cette mère et cette veuve infortunée, à qui on a pu reprocher des goûts frivoles ou des imprudences, mais pas une faute grave, et dont le malheur broya l'âme très chrétienne, sans l'abattre. La souffrance la trouva prête; elle purifia cette âme vaillante, et la grandit devant Dieu et devant les hommes.

Le 16 octobre 1793 était un mercredi, une pâle mais douce journée d'automne ; l'heure précise de l'exécution, midi un quart ; le lieu exact, cet endroit de la place de la Concorde, compris entre le piédestal de la statue de Louis XV, où s'élève aujourd'hui l'obélisque, et la grille des Tuileries. Louis XVI avait été égorgé près du même piédestal, du côté des Champs-Élysées.

A midi onze minutes, la reine arriva au bas de l'échafaud, les mains liées derrière le dos par une corde grossière dont le bourreau, le fils de Sanson, tenait l'extrémité. Marie-Antoinette avait quitté son habit de deuil, sa pauvre robe noire tout usée et qu'elle avait recousue avec du fil d'une autre couleur. Elle était

entièrement vêtue de blanc, comme pour une fête; c'était la délivrance.

Elle n'avait que trente-sept ans et onze mois : mais ses cheveux étaient blanchis par les émotions sans trêve de ces dernières années, par cette longue et écrasante agonie du cœur que ses atroces geôliers avaient activée comme à plaisir. Son visage pâle demeurait calme et impassible ; son attitude, majestueuse : Marie-Antoinette gardait sa dignité de reine en face de cette suprême couronne du martyre. Son âme était soutenue par la fierté native de sa race, par le sentiment de son innocence, mais beaucoup plus par sa foi vive et profonde. A plusieurs reprises depuis son entrée à la Conciergerie, elle s'était confessée, et des prêtres fidèles lui avaient apporté la sainte communion. Peu de jours avant de subir le réquisitoire de l'infâme Fouquier-Tinville et d'entendre sa sentence de mort, elle avait reçu le viatique divin.

Le matin du 16 octobre, à quatre heures et demie, elle avait écrit pour Madame Élisabeth son admirable testament de chrétienne, de mère et de reine de France — digne pendant des pages sublimes que Louis XVI avait écrites, le jour de Noël 1792 ; citons-en seulement deux ou trois phrases :

C'est à vous, ma sœur, que j'écris pour la dernière fois. Je viens d'être condamnée, non pas à une mort honteuse — elle ne l'est que pour les criminels — mais à aller rejoindre votre frère...

Je meurs dans la religion catholique, apostolique et romaine, dans celle de mes pères, dans celle où j'ai été élevée et que j'ai toujours professée...

Je pardonne à tous mes ennemis le mal qu'ils m'ont fait.

Vers cette même heure, selon le récit de Madame Royale, la pieuse condamnée avait encore reçu l'absolution du curé de Sainte-Marguerite, détenu en face d'elle à la Conciergerie.

L'ignoble charrette des exécutions, aux roues couvertes de boue, conduite par un homme en blouse, escortée d'une bande de tricoteuses, avait amené la reine, de sa prison à l'échafaud. Elle avait fait le trajet entre deux haies de soldats, au nombre de 30 000, saluée par des cris de mort, par des hurlements et des plaisanteries sans nom, et même par les battements de mains de scélérats groupés sur les marches du grand escalier de Saint-Roch.

Seul, sur cette route du Calvaire, devant l'Oratoire, un tout petit enfant avait eu la naïve audace d'envoyer un baiser à cette pauvre mère qui en parut vivement émue.— Dernier sourire de ce vrai peuple de France qui l'avait autrefois tant fêtée et applaudie.

Elle franchit, sans aide, les degrés de l'échafaud, jeta un long regard sur les Tuileries, pencha la tête, s'agenouilla; puis elle leva les yeux vers le ciel et murmura une prière suprême. A midi quinze minutes, « la fille des Césars était allée rejoindre au ciel le fils de saint Louis[1] ».

D'après Simien-Despréaux, Marie-Antoinette, en sortant de la Conciergerie, répondit aux outrages dont elle s'entendit accabler: « Hélas! mes maux vont bientôt finir; mais les vôtres ne font que commencer[2]. » Douloureuse prophétie dont l'effet se prolonge encore, à cent ans de distance. Le sang versé crie toujours vengeance : puisse-t-il enfin crier pardon, grâce aux prières des nobles victimes qui ont tout vu, tout entendu, tout enduré, tout oublié !

Ce n'était pas sans cause que les assassins avaient entouré la guillotine de 30 000 soldats et braqué des canons à toutes les places et carrefours de la route funèbre. Leur cruauté était prévoyante. Ils n'ignoraient point que les malheurs de l'auguste prisonnière avaient suscité des dévouements héroïques, au-dessus de tout éloge. Des Français de toute condition, riches et pauvres, nobles et gens de métier; des étrangers même avaient imaginé des plans d'évasion pour la reine et ses enfants. Tout le monde connaît le complot dit l'*Affaire de l'œillet;* mais il y en eut pour le moins cinq ou six autres. Parmi tant d'intrépides Français ou étrangers, illustres ou obscurs, qui s'employèrent à sauver la reine et son fils, mentionnons le Suédois comte de Fersen, le prince Georges de Hesse, la comtesse de Rochechouart, la marquise de Janson, le chevalier de Jarjayes, le baron de Batz, le chevalier de Rougeville, les municipaux *convertis* Michonis, Toulan et Lepître, l'épicier Cortey, le perruquier Basset, le concierge Richard, et bon nombre de soldats. Tous les rangs furent représentés dans ces complots du dévouement, où il y allait de la liberté et de la vie.

1. M. de la Rocheterie, *Histoire de Marie-Antoinette*, t. II, p. 589.

2. Voir M. le comte de Reiset, *Lettres inédites de Marie-Antoinette*, 2e édit., p. 190.

Mais nous croyons que les historiens n'ont pas assez apprécié, ou même ont à peine soupçonné le nom, les sacrifices, les démarches actives et généreusement audacieuses d'une Anglaise, Mme Charlotte Atkyns, de Kettringham-Hall, près de Windham, au comté de Norfolk. M. L. de la Sicotière, sénateur de l'Orne, est le seul écrivain sérieux qui ait pris soin de nous révéler comment cette jeune veuve, riche, pressée d'un admirable zèle pour les victimes du Temple et de la Conciergerie, poussa « le dévouement jusqu'à l'héroïsme et le courage jusqu'à la témérité[1] ».

Dans son excellente et très consciencieuse histoire du général en chef des Chouans de Normandie, le compatriote de Frotté et de Puisaye signale, d'après les *Mémoires* inédits du comte de Frotté, le rôle joué par Mme Charlotte Atkyns. Elle habitait Lille en 1790; et dans ses entretiens avec les royalistes du Nord elle manifesta dès lors pour la royale famille de France un enthousiasme qui ne devait pas se démentir. Quand Louis XVI, Marie-Antoinette et leurs enfants furent enfermés au Temple, elle travailla de tout son pouvoir à leur évasion ; elle y risqua sa fortune et sa tête.

Qu'on nous permette d'ajouter ici quelques détails inconnus et certains. Mme Atkyns devint veuve de très bonne heure ; en 1792, elle était rentrée en Angleterre, et habitait tantôt son domaine de Kettringham-Hall, tantôt Londres (Royal-Hotel ou Park-Lane). Elle entretenait de très actives relations avec plusieurs émigrés, notamment avec le baron d'Auerweck, M. de Cormier, M. de Moustier, le prince de la Trémoille, le comte d'Oilliamson, probablement le marquis de Montlezun et l'évêque de Saint-Pol-de-Léon ; mais surtout avec Jean-Gabriel Peltier, l'ardent rédacteur des *Actes des Apôtres*, et avec le comte de Frotté, dit « le chevalier de Couterne », du nom de sa terre de Normandie. Nous pensons même qu'il y eut projet, peut-être même promesse de mariage, entre ce dernier et Mme Atkyns.

M. de la Sicotière a trouvé aux archives de Couterne la copie de deux lettres de Frotté à Mme Atkyns : l'une du 4 septembre 1794, l'autre du 8 novembre suivant. Nous croyons avoir été

1. *L. de Frotté et les insurrections normandes*, t. 1, p. 29. — L'historien de Marie-Antoinette, M. Maxime de la Rocheterie, nomme Mme Atkyns (t. II, p. 516), d'après le « beau livre » de M. de la Sicotière.

plus heureux à cet égard que l'infatigable chroniqueur de la chouannerie normande. Nous avons eu entre les mains plusieurs autres lettres autographes et inédites adressées à l'intrépide Anglaise, soit pendant la détention de la famille royale, soit après la mort du roi et aux alentours du triste événement que nous rappelle le 16 octobre. Nous croyons être agréable à nos lecteurs en publiant quelques-unes de ces lettres, soit de Peltier, soit du comte de Frotté. Elles ont trait au projet que méditait Mme Atkyns de venir au Temple, de changer d'habits avec la reine et de se constituer prisonnière à sa place. Elle y vint en effet, et, « à force d'argent », elle aurait réussi dans le cas où la reine eût consenti à partir seule. Marie-Antoinette refusa : elle ne voulut point laisser ses enfants loin d'elle, entre les mains des bandits payés par la Convention ; mais elle garda une profonde reconnaissance envers cette héroïque étrangère.

Comme le dit fort justement M. de la Sicotière, c'est sans raison aucune, et contre toutes les données sérieuses de l'histoire, qu'on a prétendu mêler le nom du comte de Frotté et celui de Mme Atkyns aux aventures des vingt-cinq ou trente faux Louis XVII, surtout à celles de Richemont, de Naundorff et d'Augustin Mèves. Le docte sénateur établit, pièces en main, combien il est déraisonnable d'étayer sur d'aussi branlants appuis la « ridicule légende de la délivrance de Louis XVII, qu'ont exploitée tant de fous et d'escrocs et qui compte encore quelques croyants[1] ».

Quelle était la religion de Mme Atkyns? Nous n'avons à cette question aucune preuve évidente. Toutefois, dans une note rédigée de sa main, en français, avec de nombreuses fautes d'orthographe et de grammaire, elle conjure les bons sujets du roi de revenir à leur « religion et bon ordre » ; ce qui accuse au moins des sympathies pour la foi catholique.

Les lettres que nous citons, écrites en Angleterre, portent encore, plusieurs leurs cachets rouges ou noirs, et presque toutes le timbre de la poste anglaise ; l'une d'elles, entre autres, porte, très visible et lisible, la date à jamais déplorable : J. 21, 93.

1. *L. de Frotté et les insurrections normandes*, t. I, p. 50.

II

Première lettre de Peltier.

Londres, ce jeudy 6 décembre (1792).

Madame,

Je vais tout preparer aujourdhuy et demain pour le voyage de mon domestique à Amiens. C'est à dire la lettre pour mon ami le baron d'Auerweck, une pour mon autre ami M. Goguelat, une pour M. Le Monnier, médecin, une autre pour M. Vicq d'Azyr, et la note pour être remise en nature à son adresse ; je calcule qu'elle pourrait être remise d'aujourd'huy en huit jours. Je n'y oublierai aucun des articles que vous m'avez recommandé. Très certainement, il ne sera point offert ni demandé d'argent par les médecins que je viens de nommer : ils sont d'une fortune et d'un caractère au-dessus d'une pareille séduction ; mais il est nécessaire d'en faire avoir à la personne qui doit se procurer les renseignem[ts] sur le Temple. Il faut qu'il s'abouche avec quelque garde national qui y aura déjà monté la garde, qu'il le regale, qu'il lui soit utile, qu'il puisse faire faire, s'il est nécessaire, un plan du Temple. Si par hazard ils etaient découverts, il faut qu'ils puissent fuir et se sauver. S'il y a un voyage a faire a quelque distance de Paris pour joindre Goguela(t), il faut qu'il puisse y aller, qu'il puisse le ramener, c'est pour cela, et non pas pour le docteur, que j'ai eu besoin de demander les premiers fonds.

Aussitôt que tout sera expédié, que j'aurai publié lundy prochain, cent nouvelles pages de cette lamentable histoire, je pourrai faire le voyage au Nord que vous me proposez.

Je vous apprens avec une vive satisfaction que je vais avoir auprès de moi et logé chez moi au premier jour, M. le Duc de Choiseul, l'ami particulier de la Reine, celui là même à qui Sa Majesté avait confié le portrait du Dauphin que j'ai fait graver. Il se mettrait au feu pour ses maîtres, c'est lui qui avait imaginé et qui exécuta le voyage de Varennes. Je presume qu'il vous connaitra, Madame, avec le respect et l'admiration que tous les bons Français doivent avoir pour vous.

Les circonstances deviennent si urgentes que nous n'avons pas un instant à perdre, il est question de faire juger le roi, pour calmer les insurrections qui s'élèvent de toutes parts.

Je vous renouvelle toujours, Madame, les assurances de mon respectueux dévouement.

Deuxième lettre de Peltier.

Londres, ce mardy 11 (décembre 1792).

Madame,

Je ne pus pas vous écrire hier à cause des déplorables nouvelles que nous reçumes, et qui firent de mon appartement pendant toute la jour-

née un rendez-vous de larmes et de désespoir. Vous aurez vu, aussi vous, les papiers anglais, vous aurez lu le discours atroce de Robespierre, les applaudissemens qu'il reçut des tribunes, et surtout les nouvelles pièces dont on fait un crime a ce malheureux Roi, parce qu'on ne veut pas voir que toutes les demarches qu'il faisait pour reprendre son autorité, étaient calculées sur le bonheur de son peuple, et que son seul objet était de l'arracher au malheur qui le ronge depuis qu'il est privé de son roi. En conséquence nous nous attendons d'un moment à l'autre a apprendre qu'une insurrection dirigée par Robespierre et Marat aura delivré la Convention nationale du crime de le juger. Nous espérons du moins que les mains des barbares, auront respecté les grâces et l'innocence de l'enfance et que le Dauphin survivra à son vertueux père pour consoler la France. Du moins encore on pourra arracher ce précieux rejetton aux coups des méchants, et je crois, madame, que c'est sur lui, sur cet enfant royal seul que doivent porter aujourdhuy tous nos regards, tous nos vœux, tous nos projets.

Quelque chose qu'on effectue, la route de Dieppe est incontestablement la meilleure puisqu'on peut la faire en dix heures, mais ce n'est point celle dont vous me parlez qui est la bonne. Celle à suivre est celle que prennent les marchands qui apportent le poisson à Paris ; elle est belle, elle est courte, et on n'y trouve pas un bourg. Au lieu que la ville de Rouen peut être extrêmement dangereuse. Je vous ferai à ce sujet la confidence qu'il y a eu pendant 6 mois de suite cette année un semblable projet, et toujours un Anglais dans une maison de campagne sur le bord de la mer avec un bateau qui croisait à attendre. Le roi n'a jamais voulu. Un des auteurs de ce projet est à Londres, et nous en parlons souvent sans qu'il soupçonne pourquoi.

J'ai fait partir dimanche dernier un de ces hommes qui depuis quelque tems font par spéculation les commissions des Français qui sont à Londres. Comme les lettres sont arrêtées la moitié du tems, il y a des personnes qui se sont réunies et se cottisent pour payer des exprès sûrs pour aller leur chercher des fonds en France, et en retirer l'argent qu'ils ont caché.

C'est donc par un de ces hommes que j'ai fait remettre une première lettre à Amiens, seulement pour exprimer et tracer le projet en question. J'ai envoyé par la même occasion deux bouteilles d'une eau simpathique que j'ai fait faire et dont j'ai conservé les pareilles ; à ce moyen, personne ne peut deviner ma correspondance. Je vous envoye par cette lettre un échantillon de cette manière d'écrire. On écrit une lettre ordinaire qui ne contient que des lieux communs, et dans les intervalles des lignes, on écrit sa pensée. Ainsi quand même votre lettre serait ouverte, on n'y verrait que des choses indifférentes ; il n'y a que ceux qui ont les deux liqueurs qui puissent vous lire.

J'ai adressé par cette occasion un assignat a mon ami pour qu'il se rendit à Paris ; mais jusqu'à ce qu'il n'ait de plus amples instructions et de plus grands moyen a employer, je ne vois pas qu'il puisse agir

avec effet. Je m'attens bien qu'il m'en fera l'observation. Je garde toujours mon domestique pour le moment ou il faudra frapper les grands coups. Le pauvre garçon était alité ces trois jours passés ; il n'aurait pas pu faire la route.

Quant a M. le duc de Ch.(oiseul), s'il y a un seul homme sur le secret du quel on puisse compter, c'est sans doute sur celui que la Reine honorait d'une confiance particulière et qui pendant un an entier disposa sans qu'on s'en aperçut le voyage de Varennes. Mais je n'ai point de ses nouvelles, et j'ai tout à craindre qu'il n'ait péri dans ce bâtiment ou 40 personnes ont été englouties. S'il arrive ces jours cy, ce sera avec transport, madame, que je le conduirai à vos pieds ; il admirera, ainsi que moi, ce courage et ce devouement que vous montrez, il fremira de voir une etrangère lui arracher l'honneur d'une action pour laquelle il voudrait repandre tout son sang, et certes si la malignité osait jamais s'acharner sur les mouvemens que vous vous donnez, l'honneur et la loyauté sauraient bien vite vous venger. Je vous avoue, madame, que la lecture de vos lettres m'a inspiré tout ce que renferme le 6e numéro de mon ouvrage que je publie demain sur cette famille infortunée. J'ai repandu bien des larmes en l'ecrivant; et j'en repandais bien davantage encore quand je pensais à vos propres chagrins, et aux peines que vous vous donnez jusqu'au milieu des nuits; il n'est pas donné à tout le monde d'apprécier de semblables angoisses. J'ecris encore aujourdhuy par la poste avec mon encre magique a mon ami d'Amiens, on lui fera parvenir ma lettre à Paris, s'il y est déjà rendu ; je lui annonce qu'avant deux jours, il aura les fonds nécessaires pour se procurer toutes les informations, et se loger dans un endroit sûr, lui et M. Go(guelat) ; je lui indique de plus un commis de la municipalité, ami à moi et royaliste, de qui, il aura pour quelques louis des documents très utiles. Il verra le brave Le Monnier, médecin, qui se mettrait au feu pour le Roi ; il nous marquera ce qu'il aura pu faire ; mais vous pensez bien que les malheureux dans la position actuelle des choses, ont besoin d'avoir en cas de decouverte une retraite assurée, et des moyens de fuir.

Je ne peux vous dissimuler, madame, que les dangers de la famille royale sont bien grands dans le moment actuel. Je n'ai en vérité aucune espérance qu'ils existent encore quinze jours. Cela me navre.

Je termine ma lettre en vous renouvellant l'assurance de ma respectueuse admiration et de mon dévouement.

Troisième lettre de Peltier.

(Le timbre de la poste porte : 21 janvier 93.)

Nous n'avons plus qu'a pleurer, mon honorable amie, le crime est consommé. La fatale sentence a été portée [1] jeudy soir. Dorléans a

1. *The Death of the King.* Note de Mme A.

voté la mort et va être fait protecteur. Il ne nous reste que l'espoir de la vengeance : elle sera terrible.

Je ne pourrais vous en dire davantage. Je n'en ai pas la force, et je veux, je dois ménager votre sensibilité.

P(ELTIER).

Quatrième lettre de Peltier.

Vendredy matin (fin janvier 1793).

Madame,

Dans la circonstance actuelle, je regarde comme impossible de donner un bon conseil, et je vous avoue encore plus franchement que cela m'est moins facile qu'a aucun autre, car je n'ai pas ma tete a moi depuis huit jours. Le jour et la nuit me sont égaux, a chaque moment l'image du roi et du supplice se retracent a ma pensée, et je reste stupide.

Voila aujourd'huy le 3ème ordinaire de Paris que je passe sans recevoir une seule lettre ; c'est a dire depuis le jour du massacre. J'apprens aujourd'huy seulement que le Baron n'est plus a l'hotel de la rue Coqhéron, ou je lui avais dit de demeurer. Vous savez qu'on a renouvellé le Comité de Surveillance, et qu'on l'a recomposé des mêmes hommes qui présiderent aux massacres du 2 7bre ; je sais que l'effroi est général a Paris, que les prisons se remplissent, et que tout le monde fuit comme après le 10 aout.

Quant à la Reine, il n'y a encore rien de décidé sur son sort. On a proposé à la commune de Paris de la transferer aux prisons de la Force ou de la Conciergerie pour lui faire subir sans doute le sort de la Princesse de Lamballe ; mais comme l'Assemblée s'etait reservée le droit de statuer sur la famille Bourbon, on a passé à l'ordre du jour. On n'a pas fait droit non plus à une petition tendante a lui ôter jusqu'a ses cuisiniers. Quelques avis que j'ai vûs, portent que madame Royale est très mal, et que le jeune Roi a des convulsions.

Voila l'etat des choses, ajoutez à cela l'incertitude de pouvoir prévoir si la communication entre la France et l'Angleterre sera bientôt fermée. Alors soit pour effectuer votre projet, soit pour sortir vous même de France après y etre entrée, quelle ressource pouvez-vous esperer ? La Hollande, mais si nous faisons la guerre d'ici, la Hollande la fera aussi, et puis dans tous les cas vous auriez à traverser toute l'armée de ce coquin de Dumourier, de cet horrible gueux qui est venu à Paris pour y protéger l'assassinat du Roi. Les ports de mer. Mais on écrit de La Bretagne et de la Normandie que tous les matelots et paysans vont s'enrôler a force dans les Classes pour faire cette guerre maritime dans laquelle Ils s'attendent à faire fortune. Peut être, et c'est un peu probable, M. Pitt ne se decidera-t-il à la guerre que dans un mois ou deux, alors vous auriez tout fevrier pour agir à Paris, mais apeine arrivée, vous commencerez par eprouver des embarras sans nombre, si vous sortez trois fois dans un jour de votre hôtel ou si vous voyez trois fois dans un jour la même personne vous devenez suspecte. Je

vous donnerai, je vous ferai bien avoir quelques recommandations pour mes amis royalistes, mais Dieu sait si vous les trouverez encore a Paris. On ne peut être royaliste, et habiter une semblable ville. Vous même, madame, auriez-vous la force de contempler la place Louis 15 sans vous trouver mal !

Voila les inconvéniens, les moyens sont moins nombreux. D'abord la guerre parait differée, ensuite la surveillance sera naturellement moins grande pour la famille que pour le Roi. Ce sont la les seuls motifs de l'espoir de réussir. Je ne vous parle point de St Valery, d'Abbeville, ni de Boulogne parce que ce n'est la qu'un accessoire, et que le principal est la Tour du Temple. Les Commissaires municipaux sont trop coquins, et trop nombreux pour être seduits, jugez en par ce gueux de Santerre.

Quelque parti que vous preniez, il faudrait toujours à Paris, un enfant et une femme de chambre, afin d'avoir un passeport convenable. On laisserait alors l'un et l'autre a Paris ; il est vrai qu'ils n'y seraient pas sans risques, et qu'il est cruel d'exposer deux créatures innocentes.

M. De Seze demeure rue du Chaume au Marais N° 4 et M. Brunyer demeurait au Château des Thuilleries jusqu'au 10 août. Aujourd'huy je ne sais pas ou il reste. Mais on le saura aisement a Paris.

La nourrice qui s'offrait pour tenir compagnie à la Reine et sa fille est une mauvaise femme ; ainsi on a bien fait de la refuser.

J'ai bien là votre dernière lettre. Je n'ai point voulu vous effrayer, mais j'ai dû vous dire ce qui existait. Maintenant sur ce que vous déciderez, je suis, madame, a vos ordres avec tout le zèle dont je suis susceptible, et pour vous et pour mon maitre.

Cinquième lettre de Peltier.

(Fin juillet 1793, quelques jours après le 14, fête de la *Fédération.*)

Nous venons d'avoir des nouvelles de la fédération. La Reine y a survécu mais il y a eu un massacre horrible. M. de Gillier vient de le marquer à M. de Lally, les personnes sur qui la rage est tombée principalement sont des banquiers, des bourgeois girondins et des administrateurs.

J'ai vu hier au soir après vous avoir quittée les personnes du projet du duc de G. ils sont encore prêts à exécuter leur plan, ils sont 3, dont 2 gardes du corps ; ils ne promettent que le Roi et les 2 prisonnières du Temple, il feront ce qu'il sera possible pour la Reine ; mais comme tout est changé, ils ne peuvent repondre de rien.

Vous voyez par les papiers qu'il n'y a plus d'esperance pour qu'un etranger puisse parvenir à Paris, ils y ont tous été arrêtés ou chassés. Les Anglais surtout sont l'objet de la haine la plus vive. Le 8, M. Pitt a été déclaré par un décret l'ennemi de l'espèce humaine. Ainsi vous n'avez plus de moyens d'opérer par vous même. Si vous voulez être

utile à cette famille, ce ne sera qu'en dirigeant l'operation d'ici au lieu d'aller vous faire guillotiner, et en faisant les sacrifices que vous êtes resolue de faire. Nous avons fait le calcul de ce qu'il en coutera et nous avons vu qu'avec 1 250 Louis seulement, on aurait le moyen d'avoir les 2 enfans. Quant à la Reine, on ne peut rien dire encore, on n'a travaillé que le Temple et deja on a depensé a Paris plus de 12 000 liv.

Voulez vous adopter ce plan ? le pouvez vous ? alors je prolongerai mon sejour en Angleterre et vous verrez les personnes si vous voulez vous aboucher avec elles. S'il ne vous convient pas, alors il faut se borner a gemir ; et soupirer pour soupirer, alors j'irai pleurer quelque part ou mes regrets ne seront pas inutiles a la royauté.

Je vous salue, Madame.

Mme Atkyns ne se borna pas à gémir. Elle partit aussitôt après cette lettre pour Paris, et là elle mit tout en œuvre pour arracher Marie-Antoinette à ses bourreaux. Voici comment M. de Frotté raconte lui-même le fait : « Cette femme rare, qui s'est montrée si digne, par ses sacrifices, de l'attachement et de la confiance que lui a montrés la Reine jusqu'à la mort, a exposé sa vie et sacrifié une partie de sa fortune inutilement pour sauver la Reine de la prison du Temple, où elle parvint à pénétrer à force d'argent, et lui proposer de prendre le déguisement qu'elle avait et d'en sortir à sa place. La Reine refusa, parce qu'elle ne pouvait avec elle sauver ses enfants ; cette dame la quitta chargée de ses commissions, et repassa en Angleterre pour y faire de nouveaux fonds, s'étant ménagé les moyens de correspondre avec la Reine secrètement ; et trois mois après, y apprit la fatale catastrophe, à jamais exécrable, qui l'a privée de son auguste Reine [1]. »

III

Au moment même où le tribunal révolutionnaire allait envoyer Marie-Antoinette à l'échafaud, on préparait d'autres plans pour la délivrer ; mais la plus grande confusion régnait dans les idées chez les émigrés de Londres, et les bruits les plus contradictoires troublaient l'entente nécessaire à une action décisive. Nous en trouvons la preuve dans une lettre écrite à Londres, portant le timbre du 7 octobre, mais qui n'est malheureusement pas signée :

« J'ai grande foy, belle et bonne, à votre jugement et à vos

1. *Mémoires inédits de Frotté,* cités par M. de la Sicotière, t. I, p. 50.

pressentiments, presque toujours justes ; vous le sçavez, je vous l'ai dit plusieurs fois ; mais permettez que je vous observe qu'il n'y a peut-être pas autant de motifs de vous allarmer dans ce moment que vous semblez le craindre. Ou ces gens font quelque chose, ou ils sont cachés comme des lâches dans quelques greniers ; or, ce qu'il y a de certain, c'est qu'ils n'ont point été arrestés, ni consequement guillotinés, puisqu'il n'est question d'eux dans aucuns moniteurs et qu'ils font passer de leurs nouvelles. »

De qui s'agit-il ? et quels sont *ces gens ?* Évidemment ou de l'affaire de l'*OEillet*, ou de Michonis, ou de Basset ; le même correspondant ajoute : « Quelqu'un a rêvé, depuis quelques jours, qu'ils (les révolutionnaires) avoient l'intention de déporter le jeune Roy ; cette nouvelle n'a pas plus de fondement que sa mort et son couronnement. Touttes ces nouvelles sont faites à Londres par des motifs différents. »

Huit jours plus tard, la nouvelle du meurtre de la reine achevait de jeter le désarroi parmi les serviteurs de la royauté. Mme Atkyns n'en demeurait pas moins résolue à tous les sacrifices pour le triomphe de leur cause ; elle abandonnait sa fortune pour les secourir, et se déclarait disposée à aller en personne chercher Louis XVII au Temple ; témoin cette lettre de M. de Frotté :

Première lettre de M. de Frotté.

(23 octobre 1794.)

Plus je vous connais et plus je vous admire. Être heroïque et parfait, mon cœur seul peut sentir tout ce que vous valez et ce que le Roy de France vous devra de reconnaissance; n'importe ce qui arrive, il est de vos lettres que je garderai toute ma vie et votre derniere avec celle que j'ai reçue le 16 seront toujours pour moi le catechisme de l'honneur et du devouement le plus sublime. O vous etiez bien digne d'être l'amie d'une grande Reine, et je me fais gloire d'avoir obtenu votre confiance dont je dois apprecier toute la valeur, et puisque je suis le seul qui possede vos derniers secrets, ils seront ensevelis jusqu'a (ce que) le succes les fassent eclater ! O vous qui voulés faire le sacrifice de votre vie et de votre fortune entiere a la memoire d'une Reine adorée et au service de mon Roy, recevez tout le tribut legitime d'une âme qui sent tout le prix de la votre... Il n'est point de titres tendres et sacrés auquels je n'aye le droit d'aspirer par le sentiment qui m'attache à Vous, et il n'en est point que je ne veuille meriter et dont je ne me rende digne par la maniere dont je justifierai la confiance exclusive que vous m'accordés, et les moyens que vous me destinés de secourir les braves

Royalistes et d'aller mourir avec eux, ou couronner le plus malheureux, et le plus cheri et interessant des Rois; o oui le confident chargé de venir chercher vos fonds si je n'y viens pas moi-même sera un homme sur l'honneur du quel on poura compter et soyes sure que si je puis pénétrer, toutes mes actions auront pour bases, la crainte de risquer trop legerement une fortune que je regarde comme sacrée par l'employ a laquelle vous la destinés et le genereux abbandon que vous en voules faire. Voila le rapport politique sous lequel j'envisage la necessité d'agir avec une grande prudence relativement a vos fonds, ajoutés-y qu'en les employant, si d'autres ressources manquent aux Royalistes je croirai vous servir et agirai en consequence; mais en même tems je ne perdrai jamais de vue un moment que votre fortune est sacrée pour qui sait apprecier l'honneur.

Je vous dis hier que j'attendais beaucoup d'une entrevue que je devois avoir le matin, je n'ai pas été tout a fait trompé, c'etait pour convenir de ce que l'on dirait au L. M.[1], chez lequel on allait a la campagne, la personne en question est de ses amis et s'est chargée sentant toutes mes raisons de determiner le L. M. *a me faire venir chez lui* s'il ni a pas d'autre moyen de voir M. Dep.[2]. Soyez tranquille sur la maniere dont j'y parlerai je ni exposerai aucuns secrets qui puissent vous regarder et je me preparerai d'avance a cette conversation. En supposant que le L. M. ne conservât pas son commandement, il depend toujours de lui de me presenter l'homme en question, après cela cest a moi a m'arranger avec lui, et je m'en charge; d'un autre côté je dois avoir demain un entretien particulier avec Mr Du Moutié[3], entre 11 h. et midy le rendéz vous est donné, son intimité avec Mr Windham et la maniere *franche* mais *discrete* et *prudente* dont je compte en agir avec lui l'engagera a me servir ou du moins a servir les Royalistes, car je vous avoue qui(l) m'est fort egal que ce soit Pierre ou Jacques, pourvu qu'il soit sujet français fidele, et qu'il ait de l'esprit et des moyens. Je trouve ridicule toutes ces petites intrigues qui divisent les Français qui sont ici, je n'en connais que de deux especes, les coquins et les honnêtes gens, tout ce qui fait partie de ces derniers est mon ami. S'il peut m'aider a servir mon Roi, comme je ne veux aller sur les brisées de personne ni supplanter personne je suis sur qu'on agira plus franchement avec moi, d'autant mieux que je sais qu'on a demandé dejà depuis longtems des renseignements sur moi. D'ailleurs je sais que j'ai affaire a un homme d'esprit et très fin mais bon Royaliste et dans tous les cas je ne me laisserai pénétrer sur rien de ce qui a trait a vous, je disposerai de mes seuls secrets comme j'ai fait avec l'Ev. de St P(ol)[4] qui me sert aussi de son côté de toutes ses forces et tout mon desir de passer en France passera sur le compte des rapports que j'y ai, dont

1. Lord Moira. (Note de Mme Atkyns.)
2. De Puisaie. (Note de Mme A.)
3. Le comte de Moutier; il étoit un de mes amis. (Note de Mme A.)
4. S. Pol-de-Léon.

je veux faire part a Mr. de P(uisaye) et dont je veux aller moimême renouer la correspondance avant de m'enfoncer en Allemagne ; vous dirés que je me sert de beaucoup de monde mais il n'i a pas d'inconvenients ne leur disant a tous que ce que j'ai dit dans mes memoires. J'ai encore de plus une autre personne par lequel je pourrai arriver à Mr Pitt mais c'est encore incertain ; d'aillieurs cela me sera inutile, mon seul but etant de voir le Cte de Puisaie. Si les choses tournent comme je le desire je partirai pour L. N. (la Normandie), après vous avoir vue si cela est possible ce que je ne crois pas ; alors je vous ecrirai d'une maniere très detaillée la marche que je dois tenir et la maniere dont nous pourrions correspondre, ce qui nous serait facilité par quelqu'un de Jersey qui est a moi. Si malgré tous mes soins je ne puis vaincre les obstacles qu'on oppose a mon prochain depart nous nous concerterons avant que je parte pour mon Regt., d'ou j'ai la certitude que le Gt. me rappellera s'il fait quelque chose ; dans tous les cas vous m'avez promis que vous n'entreprendriez pas le grand voyage sans me revoir, soit ici si j'y suis encore [1]; ce que je ne crois pas, soit en Allemagne. Enfin dans quel moment et dans quel lieu que je puisse être comptés sur moi je serai toujours prêt a tout entreprendre. Je suis bien aise de vous voir adopter mon idée relativement au voyage de Suisse je ne vois pas pourquoi je ne vous y precederais pas, ou plutôt n'yrai-je pas par cette route en France pour y faire ce que vous voulés y entreprendre et vous resteriés sur la frontiere prête a partir au premier avis que je vous en donnerais si les affaires prenaient une bonne tournure, et vous ne vous hazarderiés pas sans un grand espoir de succés, enfin disposés de moi si je ne puis reussir au plan que je poursuit a present [2]. J'ai su la premiere insurrection.

Adieu la plus appreciée des dames, vous avez pour le public des egards, que je ne puis désaprouver, mais en vérité une femme qui vous ressemble [3] est trop au dessus de lui pour en être l'esclave. Vous me feriés presque regretter de n'avoir pas 60 ans ; je vous fais l'arbitre de mon sort, et vous soumettrai toutes mes demarches à plus forte raison, l'employ de votre argent, plus votre confiance en moi sur cet article plus je dois y mettre de discretion et de delicatesse je me mets aux pieds de mon heroïne et suis a jamais pour mon Roy et pour Elle.

Le plus devoué.

1. Comme jetais decidé d'aller encore une fois à Paris pour faire l'impossible de sauver le Roi. (Note de Mme A.)

2. Après ce que j'avais entendu de plusieurs personnes, je n'avais aucune confiance en M. de Puyssai et je ne jamais voulu qu'il me sois présenté. (Note de Mme A.)

3. M. de Frotté avait demandé la permission de venir chez moi à la campagne pour arreter les plans, comme jetais jeune et en deuil de mon mari je ne pas trouvé convenable. (Note de Mme A.)

J'espere samedi recevoir des nouvelles de Dunington, demain je courerai beaucoup et verrai Mr de M(oustier) et vous manderai tout cela puissai je avoir a vous dire que je part pour la campagne de L. Moira.

23 octobre 94.

Je croyais que vous n'aviés plus personne sur mer, les dernieres nouvelles pourraient être interessantes et je conçois que vous ne pouvés partir avant leur arrivée, je desire même vivement quelles puissent lêtre avant mon depart pour la N.... [1] ou l'Allemagne. Mon Dieu que cette incertitude et ces lenteurs sont desolantes, cela me mine, mais je dois me resigner, car vous en souffrés autant.

Je pense que les 500 G.(uinées) doivent être suffisantes pour la route simplement sur tout en louis car l'argent en France fait un grand effet et les paysants font plus pour 10 louis que pour 100 en assignats.

D'ailleurs une fois en France avec M. de P. je lui serai trop necessaire pour qu'il ne fournisse pas a ce dont j'aurai besoin pour acheter des guides, pour pénétrer en Nor. etc. etc. et enfin pour tout ce dont j'aurai besoin car il y a tout plein de frais que je ne peux prevoir et si je ne partais pas avec Mr de P. j'aurais bien de la peine a voyager au travers de la N. avec cette somme, mais allant avec luy cela suffira pour les premiers moments.

Les longues démarches de M. de Puisaye auprès du gouvernement anglais, le manque d'entente parmi les émigrés, les jalousies dont M. de Frotté se vit l'objet, retardèrent la mise à exécution de ses généreux projets et son départ de Londres pour Jersey et pour les côtes normandes.

Deuxième lettre de M. de Frotté.

(Le timbre de la poste porte : 22 décembre 94.)

Rien de nouveau, absolument rien, ma belle amie, car mon attachement, etc., etc., est connu de Vous depuis le long tems que je n'ose plus et ne veux plus en parler que par des preuves, mais hélas ma bien aimée dame, quel moyen, que faire lorsque tout le monde languit et néglige d'agir avec la promptitude qui seule peut nous sauver, car je crois vous avoir mandé dans ma dernière lettre que nos amis de Paris et d'ailleurs sont extremement impatients de voir éclater les effets de leur dévouement et ont même fait dire qu'ils ne peuvent répondre de rien si l'on tarde longtems. Je m'étais trompé, P(uisaye) n'est point parti et ne veux décidément s'en aller que lorsque tout sera prêt, ce qui est fort indéterminé attendu que l'on (n')a pas prévu la moitié des choses nécessaires et que L. M. ne veut pas se charger d'une expédition semblable s'il n'a pas

1. Normandie. (Note de Mme A.)

tout ce qui lui est nécessaire ; tout cela me désole et m'enrage, je n'ai pas même le dédomagement d'attendre près de vous le moment que je desire depuis si longtems et en vérité que je ne sais plus quand il arrivera. Je ne vous fais pas de refflexions sur tout cela parcequelles ne seraient ni guaies ni à lavantage des hommes qui peuvent tout et ne font rien.

Je regrette de ne pas avoir des nouvelles plus satisfaisantes a vous mander mais je ne veux ni vous flatter ni vous tromper et toujours etre vrai avec une etre qui ma donné sa confiance et je veux mériter ce sentiment (qui est peut être le seul que vous ayés pour moi) comme mon cœur mérite tout les autres par ceux qu'il vous a voués d'une manière si exclusive.

Adieu. Le tout dévoué.

Lundy.

Troisième lettre de M. de Frotté.

Mardy matain à 8 heures (fin de décembre 1794).

Au milieu de la confusion de mes idées, je ne sai si je pourrai vous peindre toutes les differentes sensations qui agittent mon âme, et les evénements extraordinaire qui doivent calmer l'Europe. Je ne sais que penser de tant de choses contradictoire en apparence, peut être ne m'aves vous pas dit tout ce que vous esperies, et poures vous plus aisement pénétrer la vérité.

Vous saves toutes les demarches que jai faites et quel était notre but, lorsque j'avais le plus despoir de succès, lorsque tous les différents intérets qui divisent nos Francais royalistes et politiques, se reunissaient par mes soins pour me faire parvenir a Mr de P. et partir avec lui, etc. Je rencontré hier en sortant de ches Mr De Moutié, notre gros ami[1], qui me dit qu'il me cherchait partout pour m'apprendre que M. De Puisaie est reparti pour la France, m'ajoutant de repasser le soir qu'il a à me parler. Desolé de ce facheux contretems, je vais chez l'eveque[2], qui me parait consterné non seulement de ce départ, mais d'un echec qu'a eprouvé l'armée du Duc Dyork obligée de repasser le Rhyn et d'abandonner la Hollande tout a fait, de la prise de Cleves par les patriotes, des insurrections des Hollandais qui de concert même avec leur armée ne veulent pas absolument souffrir l'inondation, de la dispersion de l'armée du Lord Moyra, dont une partie va aux Isles et l'autre au continent, et du profond secret qu'observe les ministres sur leurs intentions relativement a la France et a Mr De P. (uysaie) qu'il n'est pas naturel davoir caché dune maniere si exclusive à tous les Français même ceux qui par leurs principes et leur position sont dans le cas de bien seconder de leurs lumieres celles que peut avoir le G^{t}. Ce chef de parti n'est pas resté ici six semaines travaillant de cette

1. M. de Cormier. (Note de Mme A.)
2. M. de Léon. (Note de Mme A.)

maniere avec les ministres, sans des raisons bien importantes et bien extraordinaires, d'autant mieux que nous avons quelques détails de France qui nous en rend son depart presque indéfinissable. Le cœur rempli de tristesse et les idées toutes bouleversées je fus ches *notre ami* ou je trouvai un homme marquant qui a fait proffession de lui nuire jusqu'a ce jour et qui lui faisait les plus basses protestations d'amitié, qui enfin jouait le role d'un plat personnage. Notre ami me prit à part et voila ce qu'il me dit : « Ce que je vous ai dit ce matain vous a fait de « la peine, ce que vous a dit le V. l'a augmentée, et ce que j'ai à vous « dire vous fera encore davantage, si vous voulies à quelque prix que ce « fut remplir vos projets, mais vous rassurera et vous rendra heureux « si vous preferes le bien de votre Roy et de la France aux avantages « et à la Gloire que vous auries pu acquerir en partant avec Mr de « Puisaie, duquel vous fussies devenu le bras droit par les grands « moyens que vous avies de le seconder, mais n'y penses plus pour ce « moment. Mr De P. n'a pu ni du emener personnes sans exception. « Il repart content et nous devons l'être. Vous êtes le seul individu « au quel je parlerai avec cette franchise sans en excepter l'evêque, etc. « Mais nous en sommes ensemble au point de ne nous rien cacher. Je « sais que vous ète susceptible de garder un secret, je vous parle « comme à un ami dont je connais la loyauté et les sacrifices. Je sais « tout parce que l'on n'à pu rien faire sans moi, mais tout est fini, tout « est arangé, en un mot je vous donne ma parole que le Roy et la « France sont sauves. Voyes si vous pouves encore vous permettre « des regrets, toutes les mesures sont bien prises. Je ne peux vous en « dire davantage mais vos démarches maintenant sont inutiles et je « vous engage en ami a rejoindre le plutot votre regiment, c'est la ou « vous remplires maintenant votre veritable but. Il est des choses si « extraordinaire dans les revolutions qu'on peut s'attendre à tout, on « ne pouvait s'attendre à ce qui arrive. C'est un coup du ciel mais le « Roy et la France seront sauvés et nous devons ètre heureux... Ne « me questiones pas, ne cherches pas à pénétrer plus loin, cela serait « inutile, je vous en ai même dit plus que je ne devais et depuis Mr Pitt « jusqua moi il n'y a maintenant personne qui en sache davantage que « vous et je vous en demande le plus profond secret. Partes et peut-« être bientot vous ferai-je rappeler par le G[t] pour une mission qui « vous sera agréable et que tous ète dans le cas de bien remplir. Si « comme je l'espere cela depend de moi, vous pouves y compter. »

Je n'ai pu obtenir plus de détails mais tout cela me jette dans un grand embarras ; ne pouvant lui confier nos projets particuliers je ne sai plus ce que je dois faire, je ne peux croire que notre ami veuille m'abuser, et quil me parlat avec cette affirmative, s'il n'était pas sure de son fait et dans ce cas, je crains voulant faire le bien de faire quelques fausses démarches. Il serait affreux avec nos principes et notre amour pour le Roy, en croyant le servir de sacrifier votre fortune et nos jours pour lui prouver notre dévouement, de ne rien faire

que de nuisible à ses véritables intérets... Voila où jen suis, voila le resultat de tous mes soins et du grand secret qui à existé dans les délibérations du conseil. Je ne peux faire que des conjectures, mais d'après quelques données que j'ai, et ce que je vous mande il parait que P. (uisaie) chef d'un parti et dune armée na point quitté la France pour une simple négociation d'armes de munition etc. etc., et que ce doit être chargé d'intérets plus marquants et chargé de propositions qui partent sans doutte de Paris, et qui sont peut-etre le fruit que Pitt s'est proposé dans la chutte de Robespierre, mais le tems seul poura nous instruire et pourvu que le Roy et la France soyent sauvés je ferai le sacrifice volontiers de lespoir que j'avais d'y contribuer directement. Je connais votre ame et suis persuadé que vous penses comme moi. Je vais m'habiller et sortir, revoir C. de M. un homme des Bureaux, et autres etc. et arreter les démarches et les mesures que javais préparée pour me faire réussir, si C. me confirme encore ce quil ma dit hier a quoi peut-être sans le vouloir se laissera-t-il aller à me donner plus d'éclaircissement. Jespère à mon retour trouver de vos nouvelles. Jen ai attendu hier inutilement et d'après votre lettre de samedy votre silence m'inquiete, ni argent ni lettre, que peut-il vous être arrivé ? Courage et constance, si d'après ce que je vous mande, nous decidons que je dois rejoindre mon Rég[t]. En attendant quon me rappelle, je compte sur votre amitié pour me fournir les moyens de partir pour l'Allemagne comme je comptais sur votre royalisme pour me fournir ceux de partir pour la France. Je ne vous peindrai point ma situation. il m'est inutile de vous dire à quel point jen suis réduit. Il me suffit de vous répeter qu'il meut été plus doux de pouvoir aller en France à mes frais comme je me trouverais bien plus heureux de pouvoir partir dici, rejoindre mon Rég[t] qui est je ne sai ou; et en revenir quand cela sera nécessaire, sans avoir recours à personne, et sur tout à vous, pour que mon attachement pour mon amie et mon héroîne ne puisse pas avoir même lombre dun motif d'interet... mais si vous me connaisses bien et saves m'apprecier mon âme est tranquille et jespère vous lui rendres justice. A tantôt.

A 5 heures et demi du soir. Après avoir couru je rentre et ne trouve point de lettre de vous. Vous ne saures croire combien je suis inquiet ignorant le motif de votre silence puisque sans rien mexpliquer Vous maves seulement mandé que votre retour navait point de rapport avec notre affaire. Ha! de grâce tirez moi de toute mon inquietude et de mon embarras.

Mes courses nont rien changé à nos mesures. C. en souvrant plus à moi ma fait prevoir que dans le grand ensemble je pouvais tenir ma place; sil était encore possible de rejoindre P., aussi naije été chez de M. qui demain de son côté, tandis que les autres agiront du leur, fera tout ce quil poura parcequil sent toute l'importance de ce que je lui ai dit et quil ignore ce que C. sait. Jeudy je saurai le résultat de la Journée de demain et vous le manderai. Mais de grâce prouves moi qui (1) ne

vous est rien arrivé de facheux ni dextraordinaire ; penses a la position ou je suis sous tous les rapports et si vous le pouves ne m'y laisses pas. Car si lon reussi (t) a me faire rejoindre P. (uisaye) d'après la maniere dont je me suis avancé je ne peux reculer ni rien demander et si lon (n') à pas besoin de moi, mon devoir me deffend de rester ici. Enverité je suis sur les epines pour moi, et bien plus encore pour vous. Depuis deux jours je ne sai comment ma tête peut y tenir surtout etant obligé de jouer l'homme calme et tranquille. Ce n'est quavec vous que je me montre au naturel parceque vous possedes tous mes secrets comme tous les sentiments qui peuvent encore me faire aimer la vie et pour lesquels je n'hésiterais cependant pas à la sacrifier. Adieu mentendes vous bien? me connaisses vous bien? et que doi-je penser de l'héroïne à laquelle jabandonne ma destinée et qui peut faire le bonheur de ma vie... M'entendes vous? adieu. Si je parle à des oreilles et à une ame qui reffusent de mentendre... je ne suis pas au bout de mes peines. O femme charmante quelque soit la fin de notre Révolution quand vous ny auries aucune part vous seres toujours pour moi l'amie tendre et dévouée d'Antoinette, celle qui a tout voulu sacrifier a son fils, et celle à qui je voudrais un jour devoir tout mon bonheur.

Enfin le départ a eu lieu au commencement de 1795. M. de Frotté écrit de Jersey :

Quatrième lettre de M. de Frotté.

1er février 1795.

J'ai toujours différé de vous ecrire, ma très aimable et très héroïque dame, voulant vous annoncer mon depart de Jersey pour la côte; mais cet espoir toujours différé ne sera realisé que dans deux jours. Juges de mon impatience et de mon chagrin de voir que tous les obstacles reunis me retiennent ici depuis 20 jours. Les neiges, les vents contraires et la lune se sont succédés et je nai pu obtenir de partir car si cela eu dépendu de moi je ne serais plus ici mais la prudence exige de ne rien compromettre, D'ailleurs après bien des ennuis et de limpatience je vais j'espère trouver le moyen de reparer le tems perdu. Il est arrivé ici un bateau de F (rance) il y a quelques jours, chargé des meilleures nouvelles. Je nen ai pas eu les détails mais je sais que tout va mieux quon ne peut lespérer *quand on en ignore les véritables causes*.

Vous saves combien il me sera essentiel d'avoir de vos nouvelles par votre moyen et sur tout d'etre instruit exactement de tout, vous en connaisses les moyens et je men raporte a votre zelé et pur Royalisme pour me les procurer. Je ne peux trop réiterer cette instance parce qu'il est essentiel pour vous et pour la cause cherie a la quelle je me devoue que je voye clair dans la maniere dont vos agents vous ont secondée et quel a été le fruit de leurs soins.

Adieu ma digne et Royale amie. N'oubliés pas tout a fait votre tout

devoué et comptés à jamais sur les sentiments que j'ai voué à mon Roy et a ma dame.

Jersey, 1er février (95).

Plus je vois plus jouvre les yeux et connait des details moins je vois d'obstacles à vaincre.

Frotté devait lutter cinq années encore, jusqu'au jour où, par trahison, il fut livré à une commission militaire républicaine de Verneuil et fusillé avec six officiers royalistes (18 février 1800). Sur le monument de ces braves, on lit encore aujourd'hui : D. O. M. SICUT MACHABÆI PERIERUNT.

Mme Atkyns continua de se dévouer à la famille royale ; elle montra autant d'acharnement contre Bonaparte qu'elle avait montré de dévouement envers Louis XVI, Marie-Antoinette et cet enfant-martyr du Temple qu'elle n'avait pu délivrer.

Enfin elle eut la joie de voir Louis XVIII monter sur le trône de ses aïeux ; et, dix jours avant la rentrée du roi en France, elle recevait cette précieuse lettre du duc de Bourbon, père de l'infortuné duc d'Enghien. Cette lettre, comme les précédentes, est inédite :

Mme Charlotte Atkyns. Londres, le 14 avril 1814.

J'ai remis, Madame, vos deux lettres à M. le comte de la Chastre, Ambassadeur de France ; je les lui ai recommandé, et il m'a promis qu'elles arriveront promptement et surement. Votre devouement à la plus juste des causes est trop connu, pour ne pas ajoûter du prix à tout ce que vous me mandez de flatteur sur les Evenements actuels ; je vous prie d'en recevoir mes remerciemens, et d'être persuadée de la sincérité des sentimens avec lesquels je suis, Madame, Votre très humble et très obéissant Serviteur,

Louis-Joseph DE BOURBON.

On croit que Mme Atkyns mourut en France ; mais on ignore la date de sa mort. M. de la Sicotière dit seulement « vers 1827 ». Un dévouement si désintéressé et si constant, voué par une étrangère aux royales victimes de la Révolution, méritait d'être signalé, à l'occasion du centenaire du 16 octobre. C'est un devoir de justice et de reconnaissance que nous avons essayé de remplir.

V. DELAPORTE.

L'EXPOSITION HISTORICO-EUROPÉENNE

DE MADRID

(Deuxième article [1])

I

En lisant l'histoire de l'Espagne, on ne tarde pas à se convaincre que les triomphes de ses armes, ses gloires littéraires et ses chefs-d'œuvre artistiques sont dus, pour la meilleure part, aux enthousiasmes du sentiment chrétien qui fit battre son cœur.

Nous sommes persuadé qu'on ne peut apprécier à sa juste valeur la bravoure et le génie espagnols si l'on ne replace sous ses yeux l'image vivante de cette nation chevaleresque et de son héroïque noblesse. Aussi voudra-t-on nous permettre de refaire cette image radieuse, et nous la tracerons avec les couleurs que l'Exposition elle-même nous a fournies.

Peuple sans égal dans la ténacité de ses convictions religieuses, quand, à travers les flots de l'Océan, l'Amérique lui envoyait des fleuves d'or et d'argent, il les répandait avec profusion dans les splendeurs du culte. Si les commerçants, les industriels et les ambitieux de fortune se pressèrent en foule sur la route des Indes, l'Église y envoyait aussi ses délégués, chargés de tendre la main pour l'honneur et l'éclat des sanctuaires. La cathédrale de Saragosse conserve, dans un manuscrit de seize pages, les comptes détaillés de Jean-Jérôme Vijuesca après son voyage aux Indes où il avait recueilli des aumônes pour le sanctuaire de Notre-Dame del Pilar. Ce n'était pas seulement l'or que l'Espagne prodiguait à son premier Souverain ; ce qui valait mieux encore, elle lui consacrait la meilleure part de son génie. Un jour, que nous visitions la grande salle des conférences du palais de l'Exposition, nos regards se fixèrent avec une agréable surprise sur une série de médaillons placés à la naissance de la voûte. Là

1. V. *Études,* 15 septembre 1893.

se succèdent les portraits des grands écrivains de l'Espagne, et le lecteur remarquera sans peine que ce sont, à peu près sans exception, des laïques profondément imprégnés du sentiment religieux, des hommes d'Église ou des saints élevés sur les autels ; en voici l'énumération : Antoine Augustin, Pierre Nuñez, Fr. Louis de Léon, Jean de Mariana, Hervas y Panduro, Fr. Louis de Grenade, Henri Florez, sainte Thérèse, Arias Montano, El Brocense, Tostado, Dr Jean Manuel, G. F. de Oviédo, Pierre de Alcalá, Nicolas Antonio, archiprêtre de Hita, D. H. de Mendoza, Ausias March, saint Raymond de Pegnafort, François Suarez, Balmès, Moratin, Calderon, Garcilaso, Gongora, Antoine de Morales, Feijoo, M. de Santillana, F. Perez de Oliva, saint Jean de la Croix, Fernand de Herrera, Tirso, Jovellano, Breton. Plus bas se lisent les noms suivants, dont les caractères se dessinent avec plus de relief : San Isidoro, Alfonso el Sabio, Raymond Lulle, Louis Vivès, Nebrija, Cervantès, Lope, Quevedo. Lope de Véga et Calderon étaient dans les ordres ; le premier devint chanoine de Tolède, l'autre était chapelain de la confrérie de Saint-François ; Cervantès se fût consacré comme eux aux autels, dit M. de Molènes, si la persévérance que mit à vivre doña Catalina de Palacios y Salazar, son épouse, ne lui eût fermé toute issue de ce côté. Il se borna à faire profession dans le tiers ordre de Saint-François[1]. Nous ne sommes nullement surpris qu'il ait voulu réserver à Dieu seul un reste de liberté qu'il devait à l'héroïsme de la charité chrétienne. Car, d'après un document authentique, conservé aux Archives nationales de Madrid, il tomba captif aux mains des pirates d'Alger, et ce furent les religieux de la Sainte-Trinité qui payèrent sa rançon en 1579[2].

L'Espagne ne se contentait pas d'offrir à Dieu son or et son génie, elle lui consacrait sa valeur et sa noblesse. Ce peuple heureux, tout à la fois belliqueux et mystique, contemplatif et débordant d'activité chrétienne, avait pratiquement

1. *Observateur français,* 18 juin 1893.

2. *Libro de cargo y data de los fondos destinados à la redencion de cautivos de Argel, año* 1579. A la feuille 17 v., on peut lire l'acte de rachat de Cervantès, signé par le Fr. Jean Gil et Fr. Antoine de la Bella.

compris la nécessité du règne social de Jésus-Christ ; jusqu'à l'aurore douteuse de l'ère moderne, l'honneur de Dieu et de l'Église était un impérieux besoin de sa vie sociale et politique. Passant en revue, dans les salles de l'Exposition, une longue série de documents relatifs à l'histoire de la chevalerie et conservés à Madrid dans les Archives secrètes des Ordres militaires, nous avons pu voir cette noblesse resplendissante qui faisait l'orgueil du trône, porter sur ses habits ruisselants de joyaux la croix de Saint-Jacques, d'Alcantara et de Calatrava. Nous avons vu les informations préparatoires et preuves de noblesse qui permirent la prise d'habit dans l'Ordre de Saint-Jacques, à Calderon de la Barca, le prince des poètes espagnols, à François de Quevedo, à Velasquez de Sylva. Fernand de Gonzague, père de saint Louis, et André de Gonzague, autre fils de Fernand, Christophe Colomb, petit-fils du conquérant d'Amérique, sollicitent l'habit religieux dans l'Ordre d'Alcantara. Antoine Galindez de Carvajal, Fadrigue de Tolède, fils du duc d'Albe, Fernand de Borgia, fils de saint François de Borgia, demandent humblement leur admission dans l'Ordre de Calatrava.

François de Borgia, ce noble et fier descendant des chevaliers de la conquête, était dans la splendeur de la gloire mondaine lorsqu'il s'engagea par les vœux de religion dans l'Ordre militaire de Saint-Jacques, phalange de pieux guerriers qui se formèrent, à la pointe de leur lance, un petit royaume entre les monts de Tolède et la Sierra Morena. Les religieuses nommées *Comendadoras de Santiago*, dans la province de Léon, possèdent encore une élégante statuette en cire de saint François de Borgia, portant l'habit de franciscain. Ses mains blanches et fines, son regard noble et fier, quoique adouci par l'onction de la prière, dénotent la délicatesse et la grâce du grand seigneur ; ce n'est pas encore l'humble fils d'Ignace, accoutumé au mépris du monde et de soi, mais c'est le grand d'Espagne qui renonce de cœur à un brillant avenir de fortune et d'honneur. Ne sachant sous quel habit le représenter, l'artiste, à tout hasard, lui a donné la robe de saint François.

Encore aujourd'hui, les insignes de Calatrava, de Santiago, d'Alcantara, brillent sur la poitrine des nobles ;

mais les ordres sont morts ; il ne reste ni vœux ni promesses au bénéfice de la foi ; honneur à peu près stérile, et Dieu veuille qu'il ne soit pas un mensonge insolent au milieu d'un luxe effréné où les grâces pudiques sont à peine admises. Mais autrefois ces compagnies militaires étaient de vraies milices religieuses, liées par vœu au devoir de l'obéissance, de la chasteté conjugale et même d'une certaine pauvreté, c'est-à-dire d'une réserve et d'une modestie vraiment chrétiennes au sein de la splendeur princière. Après sa profession religieuse dans l'Ordre de Santiago, François de Borgia eut besoin d'une autorisation apostolique pour porter sur ses riches vêtements les chaînes d'or et pierres précieuses que réclamait la dignité de son rang et de ses fonctions. Le texte authentique de l'autorisation a été découvert par le R. P. Fita, dans les archives secrètes de l'Ordre de Santiago[1], et publié dans le *Boletin de la Real Academia de la Historia ;* en voici la teneur : « Madrid, 7 février 1540. — Le Roi. Comme les constitutions de l'Ordre de Santiago, dont je suis administrateur par autorité apostolique, exigent que les commandeurs et chevaliers du dit Ordre ne puissent, sauf autorisation du grand maître ou celle du roi... porter d'autres costumes que des habits blancs, noirs ou grisâtres, ou des peaux d'agneau ou d'autres de peu de valeur, — *vestiduras blancas*, *prietas o pardas*, *o pieles corderiñas o otras de poco prescio*, — par la présente j'autorise Fr. François de Borgia à porter les habits et fourrures et chaînes d'or et pierres précieuses qu'il voudra[2]... »

Dans l'Ordre de Santiago (nous ne savons ce qui en était

1. L'Ordre de Santiago a été le plus riche peut-être, le plus valeureux et le plus puissant d'Espagne. On nous saura gré de signaler les documents qui peuvent servir à compléter son histoire. Or, voici une collection de haute valeur, conservée aux Archives nationales :

« Memorias de los privilegios concedidos à la Orden de Caballeria de Santiago por los Pontifices Romanos y los Monarcas Españoles, y principalmente por Alfonso VIII y su esposa Doña Leonor, asi como tambien de las donaciones, exenciones, etc., otorgadas por dichos monarcas y por otros caballeros é dueñas é doncellas en favor de aquel instituto religioso militar... »

2. Archivo secreto de la Orden de Santiago, fol. 93, r. et v. Voir le *Boletin de la Academia de la Historia*, t. XXII, cuad. II, febrero 1893, p. 131-132.

des autres), les Constitutions exigeaient que la profession fût précédée d'un an de noviciat, avec port d'habit religieux, et de quelques jours de solitude passés, à titre d'épreuve, dans le royal monastère d'Uclès. Le vice-roi d'Aragon, François de Borgia, eut besoin d'une dispense pour émettre ses vœux de profès, sans avoir rempli ces deux conditions[1]. Là, sous les voûtes silencieuses du monastère et sur un rocher désert où venaient expirer tous les bruits de la Cour et du monde; là, entre l'immensité du ciel bleu et l'immensité d'une plaine sans cesse piétinée par les coursiers arabes, ces grands seigneurs se détachaient du faste et s'éprenaient du martyre; ils se formaient peu à peu un tempérament vivace où surabondait la sève de la foi, et, pour parler avec un vieil auteur, ces *agneaux du cloître* en sortaient pour s'élancer comme des lions au combat. Un petit épisode nous fera comprendre ce que valait pour l'Espagne ce réseau de chevalerie chrétienne qui l'enveloppait tout entière des Pyrénées aux rives du Guadalquivir. Calatrava, le poste avancé des chrétiens et le vrai rempart de Tolède, allait remettre ses clefs aux mains des musulmans. Lassés de dix années de combat, et voyant approcher encore les hordes du croissant, les Templiers qui défendaient la place perdirent courage et remirent les clefs au roi de Castille. Le roi offrit le poste, avec promesse de donation perpétuelle (*con juro de heredad*) à quiconque voudrait le défendre; au milieu du silence universel, deux moines cisterciens répondirent; l'un deux était l'abbé de Fitero, Fr. Raymond Sierra, natif de Tarragone; son compagnon était un vieux soldat d'illustre race, qui, après avoir offert à la patrie ses juvéniles ardeurs, voulait vouer à Dieu ses cheveux blancs dans le nouveau et fervent monastère de Fitero. Mais, à la vue de la patrie en deuil, ses élans mal comprimés le poussèrent à reprendre l'épée pour la défense de la croix, sans toutefois renoncer au saint habit; et c'est ainsi que fut fondé l'Ordre de Calatrava; il remporta de nombreuses victoires, il subit les immortelles défaites d'Alarcos et de Salvatierra, et puis ce glorieux mutilé vint répandre les dernières gouttes de son

1. Archivo secreto de la Orden de Santiago, fol. 84, r. Voir *Boletin*, l. c.

sang sur le champ de bataille de Las Navas, où il fut des premiers à braver la fureur musulmane.

Ainsi la noblesse d'Espagne était tout imprégnée des influences de la foi, et pour ainsi dire nourrie dans les traditions du martyre. Le peuple ne le cédait point en enthousiasme et dévouement. Il était saisi de tous côtés par l'action puissante des confréries, qui exaltaient les énergies des convictions religieuses dans toutes les classes et toutes les régions de la société. La section valencienne de l'Exposition nous offrait un exemple frappant de leur vitalité ; on y remarquait les bannières des anciennes confréries d'arts et de métiers, qui florissaient à Valence au seizième siècle ; en voici l'énumération :

Cordonniers, apprentis ; bannière cramoisie, avec l'image de saint Crispin.

Cordonniers, maîtres. Cramoisi, image de saint François.

Charpentiers, maîtres. Cramoisi, image de saint Joseph.

Charpentiers, fils de maîtres. Écarlate, image de l'Enfant Jésus.

Tanneurs. Cramoisi ; un lion, qui de sa griffe menaçante protège l'image du Saint Sacrement.

Cardeurs. Cramoisi, image de saint François.

Alpargateros[1]. Cramoisi, image de saint Onuphre.

Serruriers. Cramoisi, image de saint Blaise.

Cordiers, maîtres. Vert, croix de saint Jean.

Cordiers, apprentis. Vert, image de saint Jean-Baptiste.

Grâce à cette profondeur de sentiment religieux qui avait pénétré toutes les classes de la société, les soldats de l'Espagne devaient marcher avec assurance aux plus héroïques combats. De fait, au milieu des plus atroces mêlées, ils avaient une confiance d'enfant dans les madones vénérées de la patrie. Le roi Alphonse X se faisait précéder à la conquête de Murcie par l'image de sainte Marie de la Arrijaca, conservée de nos jours au palais de Madrid. Et, quelque temps après la victoire, ce prince conquérant, tout à la fois troubadour, poète et législateur, également passionné pour les mâles plaisirs de la chasse, les hasards sanglants de la

1. L'*alpargata* est une chaussure de chanvre, dont se sert beaucoup le peuple espagnol.

guerre et les joies tranquilles de l'esprit, Alphonse, trouvait assez de loisir pour consacrer à sa chère Madone une série de cantiques dont il composa lui-même la musique et les paroles avec cette grâce *naïve et tendre* qui s'épanouit dans la surabondance d'un amour vraiment filial. La Royale Académie d'Espagne s'est fait un honneur de rééditer ces pieuses poésies. Nous l'en félicitons ; car elles ne sont pas seulement un des premiers essais de la poésie espagnole, mais encore un miroir fidèle et brillant de l'Espagne chevaleresque du treizième siècle[1].

Après ce rapide tableau de l'Espagne chevaleresque et guerrière, nous comprendrons mieux le sens et l'origine des *trophées nationaux* qui ornaient le palais de l'Exposition Colombienne. Ce ne sont pas seulement les trophées de l'Espagne, mais les trophées de l'Église et de la foi. Tout catholique peut les contempler avec un légitime orgueil, comme son patrimoine et sa gloire. Voici d'abord deux témoins éloquents des héroïques exploits de Las Navas : c'est, d'un côté, le vieil étendard qu'y déployait le roi de Castille, et de l'autre, l'étendard du Prophète. L'étendard de Castille ne présentait ni ces fastueuses inscriptions ni cette luxuriante végétation de broderies que l'on voit resplendir sur l'étendard de Miramomolin. Le temps l'a partiellement détruit, il n'en reste plus que l'image byzantine du Crucifié, l'image de la Vierge et celle de saint Jean, religieusement conservées à la cathédrale de Burgos ; la simplicité même de ce groupe douloureux, qui se détachait solitaire sur un fond sans décors, devait suffire à soulever les nobles passions de la fierté castillane.

1. *Cantigas de Santa Maria.* Texte sur parchemin, à deux colonnes. Écriture française des codex du treizième siècle. Ce manuscrit, dit M. de Molènes, *est la plus haute expression de l'art au moyen âge et du raffinement auquel il atteignait déjà. Son frontispice gothique n'est que l'avant-coureur des surprises que ménagent dans le texte quarante miniatures dont le dessin et la couleur luttent d'élévation, et s'associent à la pensée* (du poète) *en revêtant de formes exquises son mystique idéal.* — Le marquis de Valmar, avec le concours du R. P. Fita et de M. Menendez Pelayo, a écrit la préface de la nouvelle édition, qui est suivie d'un glossaire.

En face du Crucifié et de sa Mère, l'étendard de Miramomolin El-Nassir se dressait avec un éclat provocateur et insultant. L'enseigne *cabdale* qui flottait dans le Muradal, sur la tente du sultan Almohade, conserve en grande partie la vivacité de ses couleurs primitives. Elle mesure dans sa forme actuelle 3m,17 de haut sur 2m,13 de large ; les parties usées ont été restaurées par des mains habiles, mais trop oublieuses des droits de l'histoire. La partie centrale de la bannière est un carré, tissu de soie rouge et jaune, aux couleurs légèrement éteintes ; à la partie supérieure, non loin de la hampe, entre deux franges à nœuds de couleur blanche, tissées avec une grâce exquise, se développent cinq médaillons de forme oblongue et complets, dont la série s'achève par deux demi-médaillons aux deux extrémités. Deux de ces médaillons sont embellis de feuilles et de jeunes pousses qui se détachent sur fond vert ; les trois autres montrent sur fond bleu, en menus caractères africains, le Credo musulman trois fois répété :

Il n'y a point d'autre Dieu qu'Allah! Mahomet est l'envoyé d'Allah !

Le carré central, générateur de l'étendard, est encadré par quatre légères broderies, couleur d'azur, dans lesquelles se lisent d'élégantes inscriptions arabes, éloquentes de fanatisme et de sensualité. Elles sont prises du chapitre LXI du Coran : « O vous qui croyez, je vous ferai connaître un emploi de l'argent qui vous délivre des tourments de l'enfer... Combattez dans le sentier d'Allah, faites le sacrifice de vos biens et de vos personnes... Allah vous pardonnera vos péchés et vous fera entrer dans les jardins — du Paradis — sous lesquels coulent des fleuves, et dans les habitations joyeuses de l'Éden. » Les dessins d'un ton délicieux qui remplissent le carré central forment une étoile à huit rayons, engendrée par la parole arabe EL MALK, *l'Empire*, huit fois dessinée en caractères d'ornementation qui s'entrelacent avec un art infini et vont de gauche à droite pour décrire les rayons de l'étoile ; le cercle de l'étoile se détache sur rouge clair et est semé de fines broderies aux diverses couleurs. Les dentelures qui terminent la partie inférieure de l'étendard laissent voir des inscriptions aujourd'hui mutilées, où

l'on peut lire les mots suivants : *Salut*, *prospérité*, *miséricorde éternelles*. — Ce n'était donc pas à des bandes sauvages qu'Alphonse VIII allait livrer bataille ; ce n'était pas non plus à des bandes énervées par le scepticisme, mais à des troupes aguerries par l'exercice des combats, disciplinées par la civilisation et soulevées par le fanatisme religieux ; il y avait même parmi eux, au dire des historiens, des troupes d'élite qui se recrutaient dans les familles les plus nobles et les plus influentes et s'engageaient par serment à défendre le poste qui leur était confié, quel que fût le nombre des assaillants. La bataille fut sanglante et la victoire disputée avec acharnement ; mais l'archevêque Rodrigo relançait sans cesse au combat les troupes épuisées ; le croissant fut enfin vaincu, et l'étendard de Miramomolin tombait aux mains d'Alphonse VIII, qui en fit don au royal monastère de *Las Huelvas* de Burgos. Il y est resté jusqu'à nos jours ; chaque année, aux solennités de la Fête-Dieu, les capitaines généraux le portent triomphalement dans les rues de la cité, et son apparition a toujours soulevé dans les cœurs les enthousiasmes d'une foi qui ne saurait mourir, d'un patriotisme que rien ne peut dompter.

Mais ce n'est là qu'un des nombreux trophées offerts aux regards des visiteurs ; tout à côté et dans la même salle se déploie l'étendard musulman du *Salado*, sorte de « tissu éthéré qui semble convenir bien mieux à des robes de sultanes, qu'aux fanatiques provocations de l'Islam ; il est semé de graves sentences qui en font, dit M. de Molènes, un véritable livre d'orthodoxie musulmane, dont on ne peut définir le scepticisme et le mystique amalgame[1] ». Plus loin, ce sont les clefs d'Oran, vaincue par Ximenès ; ailleurs, un casque turc en forme de turban, faisant partie du butin conquis sur Barberousse, lorsque Charles-Quint s'empara de l'Alcazar de Tunis (1535) ; ailleurs enfin, la dague et les deux épées de Boabdil, le dernier roi de l'Alhambra. « La fin du royaume de Grenade a son écho direct dans la luxueuse vitrine où sont exposées deux épées et une tunique en velours rouge frappé de Boabdil. L'authenticité de cette dépouille a

1. *Observateur français*, 11 mars 1893.

été l'objet d'une constante tradition et ne souffre aucun doute. Dans son ordre historique, elle n'a pas de prix, mais combien plus grande encore est sa valeur, si l'on considère que l'épée d'apparat du dernier roi de Grenade et sa dague sont deux pièces uniques, nulle part égalées. Il y a plusieurs épées de Boabdil à l'Exposition. L'*Armeria real* en a exposé une dont l'authenticité est également certaine. Ce n'est pas seulement une arme merveilleuse, elle synthétise l'Alhambra. Ce chef-d'œuvre d'or filigrané et d'émaux cloisonnés dans sa garde et sa gaine, présente la même fantaisie géométrique et toujours aérienne des plus belles créations sarrasines. Jamais orfèvre ne dépassa ce niveau. Les inscriptions, cette fois encore, entrent dans la broderie. Un poème de vieux ivoire, sculpté à jour, fait partie de la garde brusquement recourbée, et fait saillir d'un nimbe d'or la lame large dont l'acier vraisemblablement fut forgé à Tolède. La gaine est encore plus riche, si c'est possible, ou du moins elle est le digne complément d'une telle arme. — La seconde épée n'est pas aussi luxueuse, mais son art n'est pas moins accompli. On portait deux épées, de ce temps-là ; celle-ci est l'estoc, de forme plus sévère. La poignée est en ivoire ouvragé avec inscriptions. Quant à la dague, c'est un bijou inoubliable, léger, fatal, subtil, perfide comme la mort. On dirait qu'il renferme dans un rêve le secret d'inévitables agonies. Cette panoplie de Boabdil a été l'objet d'une constante tradition en Espagne. Les objets qui en font partie furent donnés par les rois catholiques à Fernandez de Cordoue, le même qui avait battu Boabdil quelques années avant la reddition de Grenade. Cette dépouille vraisemblablement était tombée dans ses mains à l'occasion de la défaite des Maures. Les souverains, suivant l'usage, ne firent que confirmer la propriété de ce riche butin. Fernandez de Cordoue était de la même famille que Gonsalve de Cordoue, le grand capitaine. C'est dans cette famille que les armes du dernier roi maure ont été conservées depuis. Actuellement, elles sont la propriété de la marquise de Viana, qui en a hérité de son premier mari, le marquis de Villaseca, descendant de Gonsalve de Cordoue[1]. »

1. *Observateur*, 3 et 4 avril 1893.

Dans cette revue des gloires de l'Espagne, nous avons à peine le temps de jeter un regard sur l'épée de Fernand Cortès, conquérant du Mexique, et sur l'épée de François Pizarre, conquérant du Pérou, conservées dans l'*Armeria* royale. L'épée de Pizarre rappelle un intéressant épisode que nous ne voulons pas omettre. Elle appartenait aux descendants des *Marquis de la Conquête*, lorsqu'en 1809, saisis d'une patriotique et légitime fureur contre les armées envahissantes de Napoléon I[er], ils la cédèrent au chevalier écossais Jean Downie, qui à ses frais arma un régiment de *Leales Extremeños* et se mit à leur tête. Downie était maire de l'Alcazar de Séville, lorsqu'il mourut en 1826. Le roi, après sa mort, ordonna que l'épée de Pizarre serait déposée à la *Real Armeria*, où elle est encore.

Mais est-il rien de plus glorieux pour l'Espagne que l'étendard de la *Ligue chrétienne?* Saint Pie V, après l'avoir bénit de ses mains, l'envoya au célèbre capitaine don Juan d'Autriche, qui l'arbora sur son vaisseau pendant la bataille navale de Lépante. Lorsque Philippe II apprit le triomphe éclatant remporté sur les Turcs, il institua dans la cathédrale de Tolède l'anniversaire perpétuel de la victoire, et le fixa au 7 octobre. Le roi voulait qu'en ce jour on déployât l'étendard vainqueur et les bannières conquises sur l'ennemi; comme, au jour du triomphe de la croix, on déployait et portait au grand jour les trophées d'Oran et de Las Navas de Tolosa. — L'étendard bénit par Pie V est de damas couleur d'azur; il mesure 7^{m},16 de haut, 4^{m},30 de large à la partie inférieure et 3 mètres à la partie supérieure. Au centre, on aperçoit encore l'image de Jésus en croix, dont les couleurs sont presque effacées par le temps ; à droite, les armes de l'Espagne; à gauche, les armes de Venise ; immédiatement audessous de l'image de la croix, les armes du pape saint Pie V, portant trois bandes de gueules sur champ d'argent; les trois écussons sont rattachés par une chaîne qui tient suspendues les armoiries du généralissime Juan d'Autriche.

Le comte Gentil Taxatello porta l'étendard à Naples, et, au nom de saint Pie V, délégua le cardinal Granvelle pour investir de l'autorité pontificale le généralissime des armées catholiques. La cérémonie eut lieu dans l'église Sainte-Claire, avec

grand déploiement de pompe religieuse et militaire. C'est alors que Juan d'Autriche reçut le bâton de commandement, emblème de l'investiture pontificale. Puis l'étendard fut transporté de l'église au port, et quand il fut arboré sur le vaisseau du commandant, toute l'artillerie de la flotte salua son apparition par des salves triomphantes.

Plût au Ciel que les monarques d'Espagne n'eussent jamais convoité que des gloires si pures et si chrétiennes! Car la gloire commence à pâlir là où l'ambition commence à naître. Dans la section réservée à l'exposition du palais royal, nous avons vu une rondache d'acier doré, ciselée en bas-reliefs d'un art très délicat; c'est l'œuvre d'un armurier milanais, exécutée d'après le dessin d'un artiste de génie qui pourrait bien être Jules Romain. Dans une large guirlande de fruits et de génies entremêlés avec grâce, cette belle composition représente, sous forme d'allégorie, l'indomptable valeur de Charles-Quint, qui renverse une seconde fois les colonnes d'Hercule et porte en avant ses armes victorieuses. *Plus ultrà*, toujours plus outre, c'est la devise que lui suggéra le médecin Marliani, devenu plus tard évêque de Tuy, en récompense de cette ingénieuse et flatteuse invention. Nous nous permettons d'exposer en peu de mots les principaux détails de cette poétique allégorie.

L'empereur, debout sur un vaisseau à double rang de rames, soutient l'aigle à deux têtes, symbole de l'Empire; et, sur la proue du vaisseau, la renommée, qui ne peut contenir son élan, porte un écusson où resplendit la fameuse devise: *Plus ultrà;* or, tandis que la Renommée s'élance, la Victoire, arrêtant son vol sur la tête du monarque, place d'une main sur ses tempes la couronne de laurier, et de l'autre montre le chemin que doit suivre le vaisseau pour passer au delà de toutes les mers connues. Après le monarque, la figure en relief est celle d'Hercule, qui, sur un ordre de César, arrache les fameuses colonnes, pour les transporter sur les monts Calpe et Abyla, terme de toute navigation. A un rang inférieur, Neptune, la main sur son trident, assiste joyeux aux triomphes qui reculent les frontières de son empire. Une femme, attachée par les tresses de ses cheveux à un tronc de palmier que surmonte le turban, représente l'A-

frique subjuguée par la récente conquête de Tunis; et un homme mollement étendu aux pieds de Neptune semble symboliser la Bétique, destinée à servir d'intermédiaire entre la mère-patrie et ses nouvelles conquêtes sur les plages d'Afrique. Cette pièce d'un rare travail appartient aujourd'hui à l'Arméria royale; elle est signalée et dépeinte dans l'Inventaire enluminé des armes de Charles-Quint, que l'on conserve au palais de Madrid, et qui a été récemment publié, du moins en partie, par une savante revue de Vienne[1]. Cette œuvre d'art est sans prix; nous ne pouvons nous lasser d'admirer la hardiesse de la conception, la vivacité du symbolisme, l'allure ferme et vraie des personnages. Mais l'allégorie, si vivante soit-elle, ne nous semble dépeindre qu'à moitié l'Espagne guerrière du seizième siècle et des siècles antérieurs. On cherche quelque tronçon de croix sur la proue du vaisseau, et dans les plis du pavillon on voudrait apercevoir l'image d'une pieuse Madone, ou saint Jacques sur son coursier de flammes, ou saint Isidore creusant de sa pioche le sol de Madrid, autrefois envahi par des bandes d'ours affamés...

II

Nous ne pouvons terminer cette revue bien incomplète des riches documents que possédait l'Exposition madrilène, sans donner une idée succincte des secours qu'elle peut apporter à l'histoire de l'Amérique anté-colombienne et post-colombienne, sans faire connaître en même temps le déploiement d'activité intellectuelle qui honora le génie de l'Espagne conquérante. La plupart des documents que nous allons signaler appartiennent à la bibliothèque de la *Real Casa*. Pour les autres, nous indiquerons, en note ou dans le texte, le nom de l'exposant.

Au premier rang se place l'*Histoire des Indes*, par Barthé-

1. Inventario iluminado de las armas, armaduras, banderas y trajes di guerra que poseyo el Emperador Carlos V. — In-folio contenant des dessins où sont représentés les armes, bannières, costumes de guerre que possède Charles V. — En partie publié par le comte de Valencia, dans le *Jahrbuch der kunst-historischen Sammlungen des Allerhœchsten Kaiserhauses.* T. X et XI. Vienne, 1889-1890.

lemy de las Casas. Ce manuscrit autographe, qui n'est plus inédit, a été exposé par D. Modesto Martinez Pacheco, avec un autre traité encore inédit du célèbre dominicain : *De thesauris in sepulchris Indorum reconditis*. Ce second ouvrage, in-folio de 183 pages, n'est pas autographe, mais à la fin de la copie l'auteur a signé de sa propre main : *Frater Bartolomeus A Casaus ordinis predicatorum*. La *Historia de las Indias* ne nous permet pas d'oublier qu'après avoir décrit les gloires et les bienfaits de la conquête, le vaillant apôtre se vit contraint de pleurer les irréparables désastres accumulés par la convoitise des conquérants. Il écrivit un traité resté fameux sous le titre de *Destruccion de las Indias*. Nous n'avons point rencontré ce précieux ouvrage à l'Exposition, mais un essai de justification tenté par D. Bernardo de Vargas Machuca, gouverneur et capitaine général de l'île Marguerite. Ce manuscrit apologétique (1552) a été publié par D. Antonio Maria Fabié, dans son savant ouvrage : *Vie et écrits de D. Fray Bartolomé de las Casas* (Madrid, Ginesta, tome II).

Puisque l'espace nous manque, poursuivons sans commentaire l'énumération à peine commencée :

Notice générale sur les provinces du Pérou, *Terre ferme et Chili*, par François Lopez de Caravantès, chargé de la tenue des comptes au tribunal de la *Contaduría mayor* de ces provinces. Quatre volumes in-folio, écriture du dix-septième siècle. Frontispice et cartes enluminés sur parchemin.

Relation concernant les provinces qui font partie du gouvernement du Pérou, *les emplois qui s'y rattachent*, *les ressources pécuniaires dont Sa Majesté y dispose*, *les dépenses et l'excédent des revenus ;* par François Lopez de Caravantès, 1614.

Compte rendu de l'état ecclésiastique de l'évêché de Saint-François de Quito, rédigé en vertu d'un ordre royal adressé à l'illustrissime D. Augustin de Ugarte Saravía, évêque de Quito, du conseil de Sa Majesté, par Diego Rodriguez Docampo, clerc attaché à cette cathédrale. In-folio, 1650. Manuscrit original avec signature de l'auteur et de l'évêque de Quito.

Cartes, *plans*, *portraits*, *costumes*, *musique et dessins*, *représentant la Flore et la Faune du Pérou*, *pour orner la Historia del Obispado de Truxillo*, par D. Balthasar Jaime

Martinez Compañon. Neuf volumes grand in-4°, dont huit seulement étaient exposés.

Copie de la lettre que Christophe Colomb, vice-roi et amiral des Indes, adressait aux très chrétiens et très puissants roi et reine d'Espagne, pour leur rendre compte de son voyage, leur décrire les terres, provinces, cités, fleuves et choses merveilleuses qu'il avait rencontrés, ainsi que les mines d'or où ce métal abonde..... Cette lettre a été publiée par D. Fernandez de Navarrete (*Coleccion de los viajes*, etc... Madrid, 1825, I, p. 256). Mais le manuscrit de la *Real Casa*, écriture du dix-septième siècle, est la seule copie que l'on connaisse.

Coloquios de la Verdad, par D. Pedro de Quiroga. C'est un exposé des causes qui empêchent ou retardent la conversion des Indiens dans le Pérou, et des maux que souffrent les Indiens, avec l'état de la justice et de l'instruction par rapport aux indigènes. Manuscrit original, avec une dédicace à D. Gaspar de Quiroga et signature autographe de l'auteur.

Instruction originale du vice-roi de Mexico, D. Antonio de Mendoza, à Ruiz Lopez de Villalobos, pour la conquête des îles du couchant. Avec signature autographe de Villalobos et de Mendoza, qui le premier introduisit l'imprimerie à Mexico. Le même tome contient des écrits de divers auteurs, dont nous ne pouvons signaler que les principaux :

Relation sur les neuf rois ou chefs qui dominèrent à Mexico, dans les 128 années antérieures à la venue des Espagnols.

Catalogue de ceux qui passèrent à la Nouvelle-Espagne avec Fernand Cortès et autres capitaines.

Mémoire sur ce que l'on donne aux conquérants, etc., etc...

Pour terminer cette énumération un peu fatigante de documents historiques sur l'Amérique, nous ajouterons l'*Histoire générale des Indes*, par Gonzalo Fernandez de Oviedo y Valdès ; deux volumes in-folio appartenant à la bibliothèque de l'*Université centrale ;* le livre troisième des *Guerres civiles du Pérou*, par Pedro Cieza de Léon, manuscrit du seizième siècle en partie publié par D. Marcos Jimenez de la Espada[1] ; et une courte *Relation manuscrite de la conquête de la Nou-*

1. Madrid, 1877. T. I de la *Biblioteca hispano-ultramarina*.

velle-Espagne, par François de Aguilar. Dans le volume qui contient cette relation, on trouve encore des manuscrits fort utiles à consulter pour connaître l'histoire des Incas, leur origine, leur généalogie, leur politique et leur gouvernement :

Succession et gouvernement des Incas (de los Ingas del Perú), et divers renseignements relatifs à ce royaume, par l'illustre Fr. D. Juan Sarmiento, président du conseil des Indes.

Histoire sommaire des Incas, *nommés par les Indiens Capac-Cuna*, qui furent maîtres de Cuzco et de ses dépendances. Traduit de la langue des indigènes du Pérou, par Juan de Betanzos. Copie incomplète.

Origine, *descendance*, *politique et gouvernement des Incas*, par le licencié Fernand de Santillan.

Nous ne pouvons omettre une collection qui offre d'abondantes révélations à ceux qui voudront connaître exactement les efforts de l'Église et de l'Espagne pour la civilisation des peuplades conquises, et les abus qui avaient pu s'introduire dans l'ordre civil ou religieux. C'est la collection des *Conciles du Pérou*, adressée en 1583 à S. M. Don Philippe, souverain de l'Espagne et des Indes occidentales. Manuscrit in-8, avec une dédicace datée du 5 avril 1584, et signée par l'*Archevêque des Rois* (El arzobispo de los Reyes), saint Toribio de Mogrovejo.

Ces vieilles chroniques ne suffiraient point à reconstituer l'histoire de l'Amérique, si l'on n'avait sous les yeux des cartes anciennes, conservant les noms propres de lieux et de populations dont ces chroniqueurs font usage. L'Exposition en possédait une collection de haut intérêt, et deux des plus importantes appartiennent au collège de la Propagande. Nous nous contenterons de signaler un atlas géographique du dix-septième siècle, avec 65 cartes, exposé par M. Stanislas Guenot, de Toulouse ; une carte d'Amérique, tracée par Alonso Perès en 1648, parchemin de $1^{m}20$ sur $0^{m}77$, enrichi d'enluminures et appartenant aujourd'hui à D. Fermin Coello ; enfin et surtout les deux grandes cartes exposées dans la section pontificale. Elles renferment la description complète de l'Ancien et du Nouveau Monde et ont été gravées toutes

les deux à la même époque, dans la troisième décade du seizième siècle.

L'une porte cette inscription : *Carte universelle où l'on a décrit toutes les contrées du monde découvertes jusqu'à ce jour. Diego Rivero, cosmographe de S. M., l'a dessinée l'an 1529, à Séville.* Elle se divise en deux parties, conformément au traité conclu entre les Rois catholiques d'Espagne et le roi Jean de Portugal, à Tordesillas, en 1494. A droite et à gauche de la ligne tracée conformément aux clauses de l'accord, on remarque les drapeaux d'Espagne et de Portugal. Le drapeau de Portugal s'étend sur les terres du Brésil ; dans le Pérou, la conquête arrive jusqu'à la province de Sierra-Morena, et, à l'extrémité méridionale de cette province, apparaît, écrit à l'encre rouge, le dernier nom de peuplade alors connue, *Chincax Sibdad ;* c'est-à-dire la ville de Chincha, fondée par Almagro. L'écusson d'Alexandre VII et celui de la famille Chigi se dessinent au centre et en bas, sur de petites sections préalablement grattées.

Dans l'autre carte on remarque la fameuse ligne d'Alexandre VI, qui ne paraît pas devoir être attribuée au cosmographe italien, auteur de la carte ; cette addition est très probablement de date plus récente. On y voit aussi le plan de la ville de Mexico, et les portraits de Montezuma, d'Atahualpe, du prêtre Jean des Indes. La deuxième carte mesure 1m,60 de long sur 2m,01 de large ; la première, 0m,85 de haut sur 2m,09 de large.

On se gardera de croire, sur la foi de certains romans, que les vainqueurs de l'Amérique eurent l'unique souci d'y chercher des mines d'or ou des multitudes à vil prix pour exploiter leurs conquêtes. Alors comme aujourd'hui, la science excitait de nobles dévouements, et d'intrépides explorateurs se mirent bien vite à étudier les secrets de cette riche nature, pour apporter à la médecine un nouveau contingent de recettes, compléter ou rectifier les flores et les faunes alors connues du monde savant ; encore une fois, nous ne faisons que citer, laissant aux lecteurs studieux le soin d'interroger eux-mêmes les documents.

El paraiso en el Nuevo Mundo. Le Paradis au Nouveau-Monde, par D. Antonio Léon de Pineto, du conseil de

S. M., et son *Oidor* dans la *Casa de Contratacion de las Indias*, comme nous dirions maison de change et banque des Indes, fondée à Séville ; commentaire apologétique, histoire naturelle et raretés des Indes occidentales, îles et continent de l'Océan, 1656. 2 tomes in-folio, manuscrits.

Histoire naturelle et morale des Indes, in-8, Séville, 1590 ; par José de Acosta. Ce livre traite du climat, histoire naturelle, rites et coutumes des Indiens. Il est conservé à la bibliothèque de l'Université centrale.

Rerum medicarum novæ Hispaniæ thesaurus, seu plantarum, animalium, mineralium Mexicanorum. Romæ, 1651. Ce livre contient des gravures fort remarquables. L'Université centrale, qui le conserve, possède aussi un intéressant *Traité des drogues et médecines des Indes orientales, avec le dessin des plantes,* par Cristoval Acosta ; et un traité d'*Histoire médicinale* en trois parties, décrivant l'apport de secours hygiéniques que nous offrent les Indes occidentales ; par Nicolas Monardés; in-8, imprimé à Séville en 1590.

L'histoire des religions, cette étude si riche d'espérances, que l'on semble avoir condamnée à n'engendrer que l'indifférence et le scepticisme, trouverait aussi une abondante source de renseignements dans quelques manuscrits de l'Exposition madrilène. Nous ne faisons que nommer en passant la riche collection faite par les soins et aux frais du licencié. D. Mariano Fernandez de Echevarria y Veitia, chevalier profès de l'Ordre de Saint-Jacques. C'est un manuscrit du dix-huitième siècle, grand in-4° orné d'enluminures, où se trouvent décrits les rites sacrés des Indiens et le ridicule symbolisme de leurs cérémonies[1]. Mais nous insistons de préférence sur les œuvres du moine franciscain Bernardin de Sahagun, parce que ces œuvres ont une histoire et que, de nos jours, elles ont été remises en lumière par les savantes recherches de l'érudition.

L'un des manuscrits de la *Real Casa* porte ce titre : *Histoire universelle des choses de la Nouvelle-Espagne, douze livres en langue mexicaine et espagnole,* par le T. R. P. Fr. Bernardino de Sahagun, des Observantins de Saint-François.

1. Cette collection devait faire partie de l'*Histoire générale des Indes* écrite par le même auteur.

C'est un in-folio, orné d'enluminures ; écriture du seizième siècle où l'on reconnaît la main de plusieurs secrétaires.

Quoique l'ouvrage ait été composé en deux langues, le manuscrit de la *Real Casa* n'offre que le texte mexicain, avec des titres en langue castillane, plusieurs signatures de l'auteur, et une lettre en langue mexicaine adressée aux Pères Pierre Bonaventure et Pierre Gonzalez.

Cet ouvrage est de grande importance pour qui veut étudier les mœurs, les croyances et le culte des idolâtres du Mexique. Il est le fruit de trois années d'études et d'observations persévérantes, faites tour à tour à Tepeopulco et à Tlatelolco. Après avoir interrogé les vieillards les mieux informés et les plus intelligents de la contrée, le P. Bernardino faisait rédiger par de jeunes Indiens les informations acquises dans leurs entretiens. Ces jeunes Indiens, sachant à la fois le mexicain et l'espagnol, se servaient des hiéroglyphes ou plutôt de l'écriture en rébus, qui leur était familière ; à cette première rédaction en langue indigène, ils ajoutaient une explication en langue castillane et en caractères latins. Au couvent de Mexico, qui devint plus tard sa résidence, Fr. Bernardino voulut continuer l'œuvre si heureusement commencée; mais, pour des raisons qui ne sont pas connues, le chapitre ne lui permit pas de garder ses secrétaires et lui ordonna d'écrire lui-même ses copies. Le résultat de cette mesure fut une interruption à peu près complète du travail entrepris, jusqu'à ce que, après cinq années révolues et sur les instances réitérées de Fr. Rodrigo de Sequero, commissaire général, Sahagun achevât une traduction espagnole, pour l'envoyer au président du conseil des Indes, D. J. de Ovando. Par ordre royal du 22 avril 1577, tous les papiers de Sahagun, original et traductions, furent mis sous séquestre et l'on défendit de rien publier, en quelque langue que ce fût, sur les superstitions et croyances des Indiens. Cette séquestration violente, qui ne s'inspirait en rien des vraies traditions de l'Église, condamnait à un long oubli les manuscrits de l'humble franciscain, mais ils reparaissent au grand jour ; voilà deux ans qu'un de ces infatigables érudits de l'Allemagne, M. Seller, publiait un mémoire intitulé : *Altmexica-*

nische Studien[1], dont la seconde partie contenait une étude sur les vases sacrés des Zapotèques, et la première était consacrée à un chapitre de la relation de Sahagun. M. Seller signale trois manuscrits de Sahagun; l'un, conservé à la bibliothèque Laurentienne de Florence, offre le texte aztèque avec traduction espagnole; les deux autres sont exclusivement rédigés en langue mexicaine et se trouvent à Madrid, l'un à la bibliothèque de l'Académie historique, l'autre à celle du Palais. C'est ce dernier qui paraissait à l'Exposition. Les Américanistes, dit M. le comte de Charencey, appellent de tous leurs vœux le jour où l'on publiera une édition correcte du texte mexicain[2].

Ce n'est pas seulement par des manuscrits poudreux et silencieux que l'Exposition de Madrid replaçait sous nos yeux les mœurs, les arts et l'industrie de l'Amérique précolombienne. La section américaine les faisait revivre par ses riches collections et ses imitations décoratives. Sous l'habile direction de M. Narcisse Sentenach, une vaste salle s'était transformée en *patio* américain, orné comme le palais du gouverneur, à Uxmal; les murs disparaissaient sous un revêtement de granit où resplendissaient des mascarons et des griffons dorés, dans le style des monuments du Yucatan. Cette salle contenait de nombreuses reproductions des monolithes les plus fameux de l'Amérique; on y voyait la grande pierre des sacrifices, que les archéologues appellent aujourd'hui pierre votive du roi Aizoe; la déesse de l'eau; un fragment considérable d'une des représentations les plus audacieuses qui soient connues dans les théogonies anciennes, c'est-à-dire la personnification de la race triomphante, symbolisée par un guerrier *Tescatlivoca* qui porte sous le bras l'image du soleil, adoré des autres races comme une divinité toute-puissante. On y voyait encore la célèbre croix de Palenque, la pierre sacrée du temple de Mexico, la déesse *Coatlitène* avec son serpent couvert de plumes;... enfin, le fameux calendrier mexicain décrivant, *avec un vrai fourmillement de chiffres*, comme le dit M. de Molènes, les jours et les mois de l'an-

1. Ce mémoire paraissait dans les *Veræffentlichungen aus den Kœniglischen Museum für Vœlkerkunde.*

2. *Museon,* 1891. Americana, p. 516, sqq.

née mexicaine, qui comptait 265 jours. Ce calendrier a été restitué par Mme Zélia Nuttall, femme prodige à peine âgée de trente ans, dont la science semblerait exiger le labeur d'un siècle. « A combien d'années, Madame, lui demandait un jour M. de Molènes, faites-vous remonter la civilisation qui se guidait sur ce calendrier? — A quatre mille ans environ, on ne peut savoir au juste. — Et vous croyez que la civilisation américaine était alors bien supérieure à ce qu'elle pouvait être lors de la conquête? — J'en suis persuadée[1]. »

Bien s'en faut toutefois que les Mexicains de la conquête fussent un peuple barbare et dénué de civilisation. Grâce à de nombreuses recherches, particulièrement aux études de Mme Zélia Nuttall, on connaît aujourd'hui leur étonnante habileté dans la fabrication des mosaïques de plumes, qui prenaient sous leurs doigts l'expression vivante et nuancée des plus délicates peintures. La *Real Casa* conserve un bouclier de cuir, en forme de cœur, vulgairement nommé *adarga ;* il est recouvert d'une admirable mosaïque de plumes, faite par les Indiens Aztèques de Mexico, où l'on voit représentés les grands triomphes de l'Espagne sur les infidèles. A la partie supérieure, la bataille de Las Navas et l'entrée des Rois Catholiques dans Grenade reconquise ; à la partie inférieure, la bataille de Mühlberg et le combat naval de Lépante ; au centre, une allégorie symbolique de la foi, sauvée par l'Espagne du venin de l'hérésie. L'allégorie est complétée par cette brève mais expressive inscription : *Seræ. Spes. Vna. Senectæ.* Le bouclier en question est, au jugement de Mme Nuttall, l'ouvrage le plus fameux qui soit encore connu dans ce genre d'industrie.

L'industrie des Indiens brillait aussi d'un vif éclat dans la section réservée à la république de Colombie ; ici nous nous contenterons de citer M. de Molènes : « Une vitrine au centre de l'installation renferme les pièces les plus riches et les plus curieuses ; on y lit cette inscription : « Trésor des « Cymbayas. Hommage à S. M. la Reine d'Espagne ; à destina- « tion du Musée national de Madrid. » Ce don magnifique est fait en reconnaissance d'un arbitrage de la reine d'Espagne,

1. *Observateur français*, 2 février 1893.

dans les récents événements de Colombie. Des couronnes, des casques, des masques, des idoles composent ce trésor dans lequel l'art ne le cède en rien à la beauté et à la pureté du métal. Les bijoux en or, en argent, en obsidiana, en diorite, abondent d'ailleurs à l'Exposition... Cette orfèvrerie varie très peu comme sujets. Elle affectionne principalement le lézard et le crapaud. Quel symbolisme pouvait-elle attacher à ces bêtes-là ? A force de les reproduire, elle était arrivée à les ciseler, le plus souvent avec perfection, et même à leur donner quelque physionomie. Il y a le lézard endormi, le lézard contemplatif, le lézard agressif, de même qu'il y a le crapaud mélancolique, le crapaud facétieux, le crapaud enjôleur... » La perfection du travail indique une culture très avancée dans l'industrie chimique et mécanique de ces peuples qui n'ont laissé dans le monde aucune trace de leur existence. N'est-ce pas l'irréparable tort des conquérants d'avoir éteint ces races qui offraient de si belles espérances à l'Église et à la civilisation ?

Comme on le voit, l'Exposition Colombienne découvre aux vrais amis de l'histoire une source d'inépuisables informations. Or, à la fin du dix-neuvième siècle, il n'est plus permis d'écrire, même l'histoire d'Espagne, avec une série de contes fantasmagoriques éclos dans la cervelle des romanciers. Aussi ne peut-on contenir un sourire de compassion, lorsqu'un grave historien d'outre-Manche, Fr. Meyrick [1], vient nous dire, à cette heure même, que, au temps de Philippe II, l'Église d'Espagne était sous la main des Jésuites, que les Jésuites d'alors étaient riches à porter des diamants dans leurs chaussures, et que, pour affecter un superbe mépris des choses d'ici-bas, ils les cachaient dans leurs talons. M. Meyrick est un revenant du dix-huitième siècle ; aujourd'hui, les historiens ne le comprennent plus.

L'Exposition historique est une heureuse inspiration, des plus conformes aux goûts et aux besoins de notre époque. Les hommes de science y ont assez vu pour avoir la tentation du retour, et nous aimons à croire que l'Espagne n'hésitera point à les convier encore à de si imposantes manifestations.

1. *The Church in Spain.* By Fr. Meyrick, London, Gardner, 1892, p. XIV-450.

Un des plus aimables délégués de l'Exposition, homme de goût et de talent, qui a passé l'année tout entière en Espagne et a pris le temps d'apprécier les incomparables richesses de l'Exposition madrilène, nous disait un jour que, si les mêmes trésors avaient trouvé place dans un des palais de notre capitale, on n'aurait pu compter la multitude des spectateurs. Ce n'était point une parole de critique, mais le langage d'une admiration sympathique, jointe au regret de voir les chemins de l'Espagne si peu connus des artistes et des savants. A qui la faute ? Aux tristes événements qui dans ce siècle ont bouleversé l'Espagne et lui ont à peine laissé le temps de reprendre haleine. Jadis, et précisément à l'époque où la croix se dessinait victorieuse dans les plis flottants du pavillon espagnol, Madrid était considéré comme le centre des arts, des sciences et des nobles plaisirs. Grâce aux efforts de la Révolution, cette illustre capitale s'était en quelque sorte oubliée elle-même, et c'est Christophe Colomb, le héros de la foi, qui vient lui rendre aujourd'hui le souvenir de ses propres grandeurs, comme il ouvrit d'immenses champs aux labeurs de son énergie conquérante.

En terminant, nous prions le lecteur de nous permettre une réflexion toute personnelle, qui ne manque peut-être ni de justesse ni d'opportunité.

Les expositions de tout genre se multiplient dans les deux hémisphères; le temps approche où elles deviendront une des nécessités de la vie sociale, à peu près comme les théâtres et les chemins de fer. A merveille, si elles n'entraînaient le plus souvent un progrès dans la vie dissipante et l'oubli plus profond des grandes vues d'au-delà. Tel a été, pensons-nous, le crime impardonnable et bien prémédité des savants organisateurs qui ont préparé la dernière Exposition de Paris. Elle fut un triomphe sans égal dans le monde de l'industrie, du gai savoir et du bonheur sans espérance ; elle découvrit au monde entier la vitalité croissante d'un peuple riche et intelligent qui dérobe à l'agriculture, au commerce et à l'industrie les plus intimes secrets de la félicité terrestre. Mais, avec les amusements féeriques et les éblouissants spectacles qui l'accompagnèrent, l'Exposition de Paris

ne fut-elle point un pas en avant dans la décadence des mœurs et dans la dégradation de l'idéal humain ; la patrie d'en bas s'y montrait si enchanteresse et si habile pourvoyeuse de plaisirs, qu'on ne songeait plus à chercher le bel azur des cieux.

L'Exposition historico-européenne de Madrid n'a eu ni cet excès de honte ni cet excès d'honneur. Elle a sans doute jeté moins d'éclat sur les diverses régions du monde, mais il en jaillit une lumière douce et sereine, dont l'esprit et le cœur se remplissent paisiblement, au profit de l'idéal et de la foi. C'est un honneur de plus pour Christophe Colomb et pour la nation catholique qui lui permit de lancer sa joyeuse caravelle sur les routes inconnues de l'Océan ; le quatrième centenaire de la découverte du Nouveau-Monde aura été pour l'Église et l'Espagne catholique une apologie modeste, mais éloquente et victorieuse ; il n'aura convié l'Europe qu'au banquet de la science et des beaux-arts.

L. CASTETS.

ALASKA

MŒURS ET COUTUMES

(Deuxième article[1])

I

A qui se propose de voyager en Alaska, il ne s'offre que deux moyens de transport : en été le bateau, et en hiver le traîneau. Quant à cheminer seul à pied, un paquet de hardes sur le dos ou à la main, il n'y faut pas songer. Et comme en été les Indiens se dispersent, si on veut les trouver groupés ensemble, c'est en hiver qu'on doit les visiter.

Dès qu'il s'agit d'un voyage en traîneau d'une longueur un peu considérable, un guide est nécessaire pour courir en avant et indiquer, ou même, très souvent, frayer la route aux chiens. Le traîneau en usage dans ce pays diffère de ceux que j'ai vus en Europe, et même des descriptions que j'ai lues dans les récits de voyages. Le traîneau de nos Indiens est construit en bois de bouleau, lequel abonde dans l'Alaska. La longueur varie depuis 2 m. 50 jusqu'à 5 mètres, la largeur est de 40 ou 50 centimètres. On en réunit ensemble les diverses pièces au moyen de lanières de cuir. Ni clous ni vis dans un bon traîneau ; cela lui ôterait l'élasticité qu'il doit avoir, sous peine de se briser, quand il faut traverser les endroits raboteux. A l'arrière du traîneau sont deux pièces de bois ou poignées, longues d'environ 2 pieds, au moyen desquelles on dirige le véhicule. A cette fin, quelqu'un marche derrière le traîneau, tenant les deux poignées, et l'on manœuvre à peu près comme un homme qui dirige une charrue. Les deux côtés du traîneau sont garnis de lanières croisées en treillis, pour maintenir en sûreté tout ce qui est placé à l'intérieur.

En voyage, un Indien n'emporte avec lui que quelques

1. V. *Études*, septembre 1893 ; *ibid.*, carte.

poissons secs et une peau de chevreuil, ou encore une couverture en peau de lapin. Pour un homme civilisé la charge est un plus considérable. Outre des provisions de bouche, il lui faut quelques menus objets tels que calicot, poudre, capsules, tabac, etc., qu'il échangera contre un peu de viande ou de poisson. De plus, il doit emporter son lit, c'est-à-dire des couvertures et des fourrures, afin de pouvoir, au besoin, coucher à la belle étoile avec une température de 40 ou 50° centigrades au-dessous de zéro. Tout ce petit mobilier est placé dans le traîneau, recouvert d'une pièce de toile, puis ficelé solidement avec une corde croisée en X, et voilà le véhicule prêt.

La race des chiens employés en Alaska à tirer les traîneaux est quelque peu mélangée par croisements de la race indigène, assez voisine de l'espèce loup, avec des chiens importés de Russie, du Canada ou des États-Unis. Le dictionnaire encyclopédique de Dupiney de Vorepierre, dont je possède un exemplaire ici, parle des chiens des Eskimaux. Ce qu'il en dit peut s'appliquer à nos chiens, à l'exception d'un détail qui est exagéré. Un bon chien ne peut pas traîner en moyenne plus de 50 à 60 kilogrammes, sauf le cas très rare où il a uniquement à marcher sur la glace. On revêt les chiens d'un harnais ; il y en a de deux sortes : le harnais anglais, lequel ressemble au harnais du cheval, mais la bride fait défaut, et le harnais indien, composé d'une corde en laine ou en toile roulée qui passe entre les jambes et autour du cou de l'animal, et vient rejoindre sur le dos la corde qui sert à la traction. En tête on place le chien guide ; il doit suivre le sentier quand il existe, ou l'homme qui court en avant. Il est facile de nourrir ces chiens : un saumon sec de 40 centimètres de long suffit amplement chaque jour pour garder un chien en bonne condition. Ces chiens ne sont pas méchants, mais terriblement batailleurs.

Pour aller sur la glace, on fait ailleurs usage de patins. Ici ils sont inutiles, vu que la glace, aussitôt qu'elle est formée, est recouverte d'une couche de neige qui va toujours en s'épaississant. Il faut donc avoir recours aux raquettes. Celles des Indiens ont jusqu'à 2 mètres et 2 m. 50 de long et 36 centimètres de large. Le centre est garni de fortes courroies sur

lesquelles se fixe le pied, le reste présente comme un filet de petites lanières qui permet d'appuyer sur la neige.

II

Le récit d'une journée de course présentera plus vivement aux yeux la manière de voyager en ces parages. C'était en novembre 1888 : mon dessein était de me rendre de Nulato à Nukorloyet. Je fais marché avec un guide ; son nom est Griska, métis indien russe, jeune, fort, intelligent, d'humeur joyeuse et déjà habitué à vivre avec les blancs. Le mercredi 7 novembre, à huit heures du matin, le traîneau est ficelé, les six chiens attelés. Mon Indien met ses raquettes et je fais de même ; les miennes mesurent seulement 1 m. 50 de long et 26 centimètres de large, mais je les trouve déjà bien grandes. A peine Griska a-t-il pris les devants que mes chiens aboient, impatients de le suivre. Placé à l'arrière du traîneau et en dehors, afin de le diriger, je lui donne une légère poussée, et me voilà sautant, courant, volant.

De notre maison, bâtie sur le rivage, il faut descendre une pente rapide pour gagner le fleuve Yukon. Le traîneau, emporté par la pesanteur, arrive en bas plus vite que les chiens, lesquels se mêlent dans leur harnais, crient, se battent et se mordent. Je quitte l'arrière du traîneau, où je me suis tenu pendant cette dégringolade, pour calmer les combattants, remettre en ordre mes coursiers et partir. Ce petit incident se reproduira chaque jour de huit à dix fois : simple exercice de patience. Mon Indien a gagné de l'avant ; les chiens veulent le rejoindre ; ils tirent, courent, galopent et me font galoper aussi. Après une course d'un quart d'heure, la sueur me couvre le visage, et j'allais quitter mon manteau de fourrure, quand le traîneau commence à glisser sur la glace, ce qui me permit de m'asseoir pendant quelques instants et de reprendre haleine.

Vers neuf heures, nous avions parcouru environ 16 kilomètres, et il devenait difficile d'avancer. Griska s'arrête, et me dit qu'il faut traverser le fleuve. Cette parole me fait presque frissonner. Entre la rive droite que nous côtoyions, et la rive gauche où mon guide voulait passer, se dressait

comme une forêt de glaçons plantés perpendiculairement, avec les formes les plus étranges. Ces accidents de terrain sur le fleuve gelé se représentent à tous les endroits où, au moment de la congélation, il y a eu lutte entre la force du courant et la masse de ces larges glacons, qui tendent à se réunir pour emprisonner les eaux. Nous avions à franchir huit de ces obstacles : un surtout me semble terriblement beau. Griska se charge de diriger le traîneau, et je m'avance en tête des chiens. Les pieds armés de mes larges semelles, je gravis le premier rempart, puis un deuxième, un troisième, etc. Dire combien de fois je tombai, la figure et les mains enfoncées dans la neige, et gisant à plat ventre, obligé de faire les plus rudes efforts pour me redresser sur mes jambes ; dire combien de fois je dus m'aider de mes mains et de mes genoux pour escalader ces pics, ces barrières de glace, me serait difficile. Il y avait environ 2 kilomètres à parcourir ainsi. Les chiens et le traîneau suivaient, mais Griska avait fort à faire, et il dut, plus de vingt fois, relever la machine renversée. Cet obstacle franchi, ce qui nous prit environ trois quarts d'heure, une voie facile nous permit d'arriver rapidement à une habitation indienne; il était trois heures et demie. Nous avions, en onze heures et demie, parcouru 15 milles. On décida de camper en ce lieu jusqu'au lendemain matin. Vers trois heures finit le jour, et voyager dans les ténèbres serait fort imprudent.

En approchant des habitations, nos chiens avaient accéléré le pas : les aboiements des chiens du village les avaient surexcités. Il leur fallut alors vaillamment conquérir à coups de dents le droit de cité, ce qui a lieu chaque fois que des chiens étrangers arrivent dans une place où il y a de leurs confrères. Ces derniers, se regardant comme propriétaires du terrain, traitent en ennemis les nouveaux arrivants. Heureusement la mêlée fut courte et la paix vite conclue. Aussitôt débarrassés du harnais, les chiens fraternisèrent ensemble.

Cependant les aboiements de nos coursiers font sortir les Indiens d'une des maisons, près de laquelle nous étions. Nous allons au-devant d'eux et nous nous serrons la main en signe d'amitié. Les Indiens offrent la main droite et ôtent toujours leur gant, quelque froid qu'il fasse. Qui leur a appris cela?

Sans doute les Russes, ou encore les Canadiens de la baie d'Hudson, qui vivent depuis environ cinquante ans avec eux. D'ordinaire les notabilités du village viennent recevoir le voyageur et lui souhaiter le *chamai*, ou bienvenue. On pourrait traduire en français : « Quoi ! c'est toi ici ! » A ce salut, l'étranger répond par le même *chamai*. Puis on lui offre la cabane la meilleure et on lui apporte des provisions en abondance.

L'Indien auquel appartient la maison où j'allais passer la nuit se nomme Stepbanka. Il m'accueille d'un air souriant ; les sept ou huit Indiens qui l'accompagnent manifestent la même sympathie. Ils ont vite appris de mon guide que je suis le prêtre qui réside à Nulato et que je vais à Nukorloyet. Cependant le traîneau est déficelé ; on ôte mes bagages et on les porte dans la maison, à la place qui déjà était préparée. Les hommes seuls étaient sortis pour nous accueillir ; les femmes et les enfants étaient assis ou couchés à l'intérieur. J'entre dans cette habitation bâtie de troncs d'arbres, longue de 6 à 7 mètres, large de 5, haute de 1 m. 20 le long des murs, de 2 m.50 au centre. Quatre ou cinq familles, rangées tout autour, habitent là pendant l'hiver. A l'un des angles est une fournaise russe très rudimentaire, construite en pierre et en terre glaise : la chaleur produite par le foyer fait de ce lieu une véritable étuve.

J'ôte mon manteau et mon bonnet de fourrure et vais autour de l'appartement, serrant la main à tous, mais sans mot dire (ainsi le veut l'étiquette). Après quoi, je vais m'installer à la place qu'on m'a réservée et où je trouve tous mes bagages que je range en bon ordre, puis m'accroupis sur mes couvertures. Alors aidé de Griska, comme interprète, je fais comprendre à mes auditeurs, assis par terre autour de moi, que je viens pour les visiter, les instruire des grandes vérités qu'il leur importe de savoir, baptiser leurs enfants, et donner des remèdes aux malades. Mes paroles semblent favorablement accueillies. Ce premier catéchisme terminé, je prends mon repas ; pendant et après, je continue à m'entretenir avec mes hôtes. Puis il faut songer à dormir, chose peu facile pour un Européen, dans un appartement surchauffé par un feu ardent et la présence de dix-sept personnes.

Ajoutez à cela les discours de deux vieilles, qui, sans doute, se redisaient l'histoire du passé. Vers minuit environ, la chaleur diminua, les conversations cessèrent et l'on s'endormit.

III

Autour de Nulato, beaucoup d'habitations indiennes ressemblent à celle où je passai cette nuit. Plusieurs possèdent un poêle à cuisine; en deux endroits même, je vis une lampe à pétrole. D'ordinaire, l'éclairage est plus primitif : un morceau de coutil ou d'étoupe de coton plonge dans un vase de fer-blanc plat, de forme triangulaire, aux bords recourbés; le vase est rempli d'huile de phoque; une des extrémités de la mèche sort du récipient et devient le foyer d'une lumière plus ou moins obscure.

Mais nos Indiens ne sont pas toujours aussi confortablement logés. Un soir de ce même voyage, Griska me dit : « Nous sommes arrivés; voici une *barabora.* » C'est un mot russe, plus ou moins défiguré, qui désigne une habitation indienne. On dit encore *toplk* ou *yourte.* Or, pas de cabane en vue. Mais un jet de fumée sortait de la neige, avec un bruit de voix. Où était l'entrée? En cherchant bien, je découvris une sorte de puits profond de 70 centimètres, recouvert d'une peau de renard. Je la soulève, descends dans le trou, et m'avance par une galerie souterraine, large de 60 centimètres et haute de 70. Il fallut aller en rampant, dans l'obscurité complète, environ 4 à 5 mètres. Après quoi, je débouchai dans l'habitation, remplie de fumée. Pour éviter d'être suffoqué, je dus me coucher sur le sol pendant quelques instants; puis, un peu acclimaté à cette nouvelle atmosphère, je finis par distinguer quelque chose : une sorte de caverne, de forme carrée, de un mètre et demi de profondeur. Au centre est un feu presque éteint, et une faible lampe éclaire ce taudis, où sont accroupis trois hommes, deux femmes et trois enfants. Pour construire ce genre d'habitation, les Indiens creusent une fosse, empilent tout autour des morceaux de bois ronds qui retiennent la terre, puis forment avec ces mêmes rondins une sorte de voûte, laissant au milieu un trou carré pour laisser passer la fumée et donner accès à la

lumière du jour. Au-dessus de la voûte, ils étendent une couverture d'écorce de bouleau ; puis, la terre tirée de la fosse est remise sur le tout et fait ressembler cette demeure à un monticule de terre, ou mieux à un petit volcan qui fume.

Dans les villages, l'habitation la plus considérable est décorée du nom de *cajime;* elle sert de demeure aux hommes pendant le jour. Les femmes ont à part leur lieu de réunion, où elles préparent le brouet de leur famille. Les *cajimes*, sur les bords du Yukon et de la Kuskokwim, sont assez vastes et aérées ; elles contiennent habituellement 30 à 40 Eskimaux ; elles ont jusqu'à 10 mètres de côté, avec une hauteur de 3 à 6 mètres. Sur la côte, où le manque de bois empêche toute grande construction, elles sont beaucoup moins larges et solides, mais donnent abri, par contre, à un plus grand nombre d'habitants. Ce qui attire tout d'abord les regards, ce sont deux ou trois tambours de basque de plus de quatre mètres de circonférence, appelés *chaiak.* Au-dessus de la place d'honneur, qui se trouve le plus souvent dans le coin le moins sale, est suspendue une peau de phoque gonflée. Elle est là pour témoigner de l'habileté des chasseurs et pour porter bonheur à l'étranger qui établira ses pénates sous son ombre. Dans le sol, au centre, un trou carré, parfois immense, sert de foyer. C'est dans les *cajimes* que se prennent ces bains qui font les délices des indigènes. Trente, quarante hommes, quelquefois davantage, se tiennent autour d'une haute pyramide de bois enflammé ; une petite ouverture au sommet de la voûte ne laisse échapper que la minime partie de la fumée, le reste se répand en couches épaisses dans l'intérieur de l'étuve et entre de force dans les yeux et les gosiers des baigneurs. Ceux-ci ont eu cependant la précaution de s'emplir la bouche d'un bois particulier taillé en fins copeaux, par lesquels, comme par un tamis, ils respirent l'air embrasé. La chaleur devient bientôt suffocante, le corps est couvert de sueur, la respiration devient impossible. N'y tenant plus, les Indiens se sauvent au grand air, se roulent dans la neige, puis reviennent dans la salle assister à la fin du brasier, et lorsqu'il ne reste plus que quelques brandons épars, on ferme l'ouverture de la voûte et l'on se prépare ainsi pour la nuit

une délicieuse atmosphère qui aidera la respiration, la digestion et le sommeil.

Après avoir passé par tous les agréments d'un pareil bain, l'appétit est naturellement fort excité; on le satisfait abondamment, et il paraît difficile de lutter avec les Eskimaux pour la vitesse des mâchoires et la capacité de l'estomac. Leur appétit est incroyable, et se soutient avec la même vigueur aux cinq repas de la journée. Il se soutiendrait probablement ainsi tous les jours de l'année, si les vivres se renouvelaient sans cesse. Sans doute, ils ont mis en réserve pour les huit mois d'hiver d'abondantes provisions qu'ils ont faites en phoques, walrus, saumons, harengs et morues. Mais il n'est pas rare que la disette se fasse sentir, et ils en sont réduits à se nourrir des entrailles des poissons capturés, qu'ils ont eu soin d'enfouir en quelque lieu à l'abri des chiens vagabonds.

Les Eskimaux sont fort avides de thé, et quand un étranger entre dans une habitation, on se hâte d'apporter l'eau bouillante pour le thé, qu'il n'a pas commandé et qu'il est supposé offrir à ses hôtes. Dès que le voyageur a terminé son repas, ils se mettent en rond autour de la théière, impatients de partager les restes du liquide. Ils l'avalent en silence, sans doute dans la crainte qu'en perdant un instant ils ne perdent l'occasion de boire un coup de plus, car la tasse, à peine vidée, est immédiatement remplie. Le guide, qui a droit à la nourriture, a droit aussi à quelques rasades de thé. Il aimerait à les boire seul, mais de fâcheux amis viennent l'aider dans ses libations, et il arrive qu'il doit se contenter de sept ou huit tasses.

Le vêtement des indigènes varie avec les régions. Sur la côte, on en voit habillés d'une peau de phoque, avec un capuchon et un manteau en peau d'oie, de canard sauvage ou d'autre gibier. A la baie de Bristol, les Paymuts se couvrent de peaux de poisson de la tête aux pieds. Les plus riches portent une peau de lapin sous la peau de poisson, le poil en contact avec le corps. La plupart des hommes, à leur entrée dans la cabane, quittent presque tous leurs vêtements. Sur les bords du Yukon, j'ai rencontré des Indiens avec une veste en peau de chevreuil tannée. La veste était ornée de décorations en perles, cousues d'une façon ingénieuse.

Les femmes s'habillent d'ordinaire comme les hommes, mais elles ne se coupent pas les cheveux. Le plus grand nombre des habitants des côtes sont vigoureux, bien bâtis, et ont le teint très clair. Ils ont, surtout les femmes et les enfants, les traits plus réguliers et plus fins que beaucoup de blancs du pays.

IV

Le naturel de ces indigènes est bon, tranquille, pacifique, docile. Ils témoignent de la reconnaissance pour les petits présents et sont fort hospitaliers, comme nous avons déjà eu l'occasion de le faire remarquer. Ils aiment beaucoup la compagnie, surtout en voyage. Parfois nous en vîmes attacher leur léger canot à notre bateau, ou bien partir avec un traîneau vide pour faire, pendant quelques kilomètres, route avec nous. Mais lorsqu'ils peuvent accompagner quelqu'un qui possède du thé ou du tabac, ils manquent rarement l'occasion. Il n'y a qu'un endroit du fleuve où ils sont voleurs.

Quant à leur portée intellectuelle, voici ce qu'on peut dire des Indiens de Nulato et des environs que j'ai examinés de plus près. Ils pensent fort peu. Les idées générales sont rares ; ils visent toujours à particulariser. L'étude de leurs langues fournit des preuves continuelles de cette forme d'esprit. C'est dire qu'ils ont peu d'aptitude pour les mathématiques et les sciences abstraites. Leur système numérique est basé sur les cinq doigts de la main. Ainsi, pour exprimer cinq, ils montrent une main avec les cinq doigts étendus. Dix se traduit par deux mains, quinze par deux mains et un pied levé; enfin vingt s'exprime par les deux mains et les deux pieds, ou tous les doigts d'un homme, et par abréviation, *un homme*. Quarante sera donc *deux hommes*, soixante *trois hommes*, ou tous les doigts de trois hommes. Les plus habiles vont jusqu'à cinq hommes, mais cela représente quelque chose de bien confus. Quant aux opérations mathématiques, quelques-uns s'en tirent avec l'addition ; la soustraction, c'est le *pont aux ânes*, et ils ne le franchissent pas.

La mémoire chez les enfants est assez bonne. D'ailleurs, ils se montrent en général désireux de s'instruire et cherchent à imiter ce que font les blancs. Mais grands et petits

sont fort distraits, ils oublient à tout instant ce qu'ils ont à faire.

L'imagination semble leur faire complètement défaut. Dans leurs discours, pas de métaphores, pas de comparaisons. De là, absence de poésie et d'expressions poétiques. On ne trouve chez eux aucun chant indigène, ni air ni paroles, qui mérite le nom de musique. Les quelques rythmes monotones que modulent en cadence les Indiens de Nulato leur viennent des Malamoutes de la côte. Depuis que les Américains sont dans le pays, certains Indiens ont appris des chants anglais; mais le peuple, la masse, les ignore. Cependant ils sont capables de se passionner pour le chant, en particulier pour ce qu'on appelle la musique chantante, et en quelques endroits les cantiques du P. Lambillotte jouissent de la même popularité que dans les collèges catholiques de France. Si le missionnaire avait assez de poumons, il lui faudrait chanter et rechanter avec ces braves gens toute la journée.

La polygamie est rare en Alaska, chez les Indiens qui n'ont pas subi l'influence des blancs. La continence qu'on trouve chez eux est favorisée par un usage assez particulier. Quand un garçon et une fille ont atteint l'âge de raison, sept ou huit ans, ils sont fiancés par leurs parents. Dès lors, bien qu'ils vivent séparés, chacun dans sa famille, ils ont l'obligation de s'aider mutuellement. Le garçon fait part de sa pêche à celle qui doit être sa femme, et celle-ci commence à s'occuper des vêtements et de la nourriture de son futur mari. Cependant le divorce est assez fréquent.

V

Quelle religion professent les indigènes ? Ils ne sont pas idolâtres ou fétichistes. On trouve chez eux une certaine idée d'un Être suprême, que quelques-uns nomment *Agaion;* mais l'idée de l'Être bon est comme étouffée par une autre qui semble résumer toute leur religion : la peur de l'Esprit mauvais. Cette peur forme le sentiment général sous lequel ils vivent, c'est le mobile de tous leurs actes qu'on peut appeler religieux. Quel est, en réalité, ce mauvais Esprit dont

la crainte les obsède ? Ils ne le savent pas trop ; mais son nom est *Nekedzaltara* ou *Tsontezé* (diable), ailleurs *Chariok*. S'ils tombent malades, s'ils ne peuvent prendre de poisson, s'il leur survient quelque malheur, quelque disgrâce, c'est le diable qui a fait cela. Quand le tonnerre gronde, c'est la voix du diable ; quand le vent tourbillonne et soulève la poussière ou la neige, c'est le diable qui passe. Et aussitôt on les voit saisir quelque chaudron ou casserole et faire vacarme pour mettre en fuite messire *Nekedzaltara*.

La conséquence de cette peur est l'empire qu'exercent les *Teyenne*, espèce de sorciers que les blancs appellent *showmen*. Se font sorciers les individus plus osés que les autres et doués de plus de « toupet ». S'agit-il d'aller à la chasse ou à la pêche, ce sont eux qui mettent tout le monde en branle ; ils sont ainsi les véritables chefs des villages. Quand un Indien tombe malade, vite on va chercher, même à une grande distance, un de ces docteurs, à moins qu'il ne se présente de lui-même. Le showman exécute près du malade une série de passes et de vrais tours de saltimbanque, à rendre parfois jaloux nos prestidigitateurs de profession. Plusieurs ont le don de ventriloquie : ce sont les plus renommés. Grâce à cette faculté, ils persuadent au peuple qu'ils peuvent faire parler le mauvais Esprit.

Ce qui, dans la pensée des gens, fait la force des sorciers, c'est qu'ils ont mangé du diable et digéré le morceau : de là leur puissance pour le chasser du corps des malades. Le diable certainement favorise toutes ces grimaces. Mais ce que j'ai pu voir par moi-même et ce que j'ai appris d'ailleurs me porte à croire qu'il n'y intervient pas personnellement. Nos Indiens sont crédules et superstitieux ; les showmen profitent de cette disposition et l'entretiennent avec grand soin : voilà tout. J'ajoute, pour être complet, que plusieurs Indiens ou métis qui ont vécu avec les blancs commencent à se moquer de ces farces, quoiqu'ils conservent malgré tout à cet égard une crainte superstitieuse, et qu'ils aient même parfois recours à ces prétendus docteurs par pur respect humain. Il s'en trouve toutefois qui prennent avec les sorciers plus de liberté : près du cap Vancouver, trois d'entre eux ont été assassinés pendant la seule

année 1889 par les Indiens Kusinuk, en récompense de leur médication malheureuse.

Au mois d'août 1888, je remontais le Yukon dans un grand chaland remorqué par un bateau à vapeur. Une nuit, un Indien, monté dans le même bateau que moi, prit froid et éprouva bientôt des douleurs rhumatismales au côté. J'avais sur moi ma boîte de remèdes : je lui donnai de quoi se frictionner. Au bout de deux jours, il se trouva mieux, mais pas encore complètement guéri. Le bateau s'arrêta un soir près d'un village indien. Tout le monde débarqua. Me promenant dans le village, j'entendis des chants et du bruit. Il faisait déjà nuit noire. Je me dirigeai vers l'endroit d'où venait le tapage, et reconnus bientôt, aux accents de la musique, que c'était un showman qui jouait sa farce. J'approche : le théâtre de la comédie était une maison récemment construite ; la porte et les ouvertures pour les fenêtres, non garnies de châssis, offraient un libre accès aux regards des curieux. Accoudé en dehors, sur le cadre d'une de ces fenêtres, je pus considérer à mon aise, sans être vu, cette scène éclairée par la lueur vacillante d'une lampe indienne.

Une douzaine d'individus, la plupart femmes et enfants, sont assis, ou mieux accroupis en cercle, les yeux fixés vers la terre. Ils chantent en cadence un chant monotone, syllabes inarticulées accompagnées d'un son guttural et nasillard. Plusieurs des assistants ont en main, les uns un plat en fer-blanc, les autres un bâton, et marquent ainsi la mesure. A l'un des angles de la chambre, un Indien est à moitié couché sur le côté droit : c'était mon patient du bateau. Au milieu du cercle formé par les spectateurs est un homme debout, vêtu seulement d'un pantalon de toile. Il suait à grosses gouttes, et j'avoue qu'il y avait sujet. En cadence avec les chanteurs, il exécutait une suite de mouvements, un peu comme font les gymnasiarques avec les haltères, tous convergents vers le coin où gisait le malade. Ce manège avait bien duré vingt minutes avant mon arrivée, et je pus encore le contempler pendant un quart d'heure. J'oubliais de dire que le comédien chantait, ou mieux vociférait, tout en se trémoussant, rejetant la tête en arrière, à droite, à gauche, en

avant, et inclinant dans le même sens tout le corps. Bientôt la musique changea de ton (comme au cirque) ; l'artiste ralentit ses mouvements, passant du *presto* à l'*adagio* avec un *decrescendo* bien ménagé ; puis il se met à genoux, toujours en cadence, auprès de son patient qui lentement fait signe de la main où il souffre, tire sa chemise hors du pantalon et découvre son côté malade.

Le showman, à genoux, se penche vers lui, pose sa figure sur le siège du mal, pousse un cri étouffé, tel qu'un chat en furie, et se rejette en arrière comme saisi d'horreur de ce qu'il a vu ou pressenti ; en même temps, il semble vouloir tirer quelque chose qui ne veut pas venir. A quatre différentes reprises, il renouvelle ce manège, redoublant d'efforts à chaque fois, les veines du cou et de la tête gonflées, les muscles tendus, tout ce qu'il a de vigueur déployé au suprême degré d'intensité. Enfin, il se redresse en bondissant et ivre de joie, car il vient de réussir à tirer le mal du côté de son patient, lequel pousse alors un soupir de soulagement. Le comédien, les mains fermées comme pour retenir quelque chose qui voudrait s'échapper, fait le tour de la chambre, afin de rendre chacun témoin de sa victoire, puis il vient à la fenêtre (près de laquelle je me trouvais), et jette dehors le contenu de ses mains qu'il secoue avec force. Je partis d'un éclat de rire, et me mis à applaudir et à crier : « Bravo ! bravo ! » comme au théâtre. Tableau ! tous les assistants, étonnés et confus d'avoir eu pour témoin un incrédule qui se moquait d'eux (nos Indiens craignent le rire et la raillerie au delà de toute expression), s'écrient : « *Tuyiklaïn ! Tuyiklaïn !* (le prêtre ! le prêtre !) qu'il s'en aille ! qu'il s'en aille ! »

Souvent, surtout en hiver, la comédie se termine d'une façon différente. L'artiste triomphant sort de la maison et va se précipiter tout en sueur dans un tas de neige, puis reste là quelques instants. Naguère un showman du Kuyunkuk a mis ainsi fin à ses jours.

Et le patient, que devint-il après cette soirée ? Revenu à bord, je lui demandai s'il allait mieux : « Oh ! oui, dit-il, je suis bien maintenant. » Il croyait, mais sa foi fut courte, et la douleur le força de nouveau à réclamer un remède plus effi-

cace que les passes du charlatan. — Il va sans dire que toute cette gymnastique doit être payée : le tarif est en rapport avec la réputation de l'artiste.

D'autres fois, le sorcier dit la bonne aventure, prédit l'avenir, la mort ou la maladie de certaines personnes, absentes ou présentes. Quatre-vingt-dix-neuf fois sur cent, les prédictions ne se réalisent pas : cela importe peu, l'individu expliquant toujours pourquoi la chose n'a pas eu lieu. A plusieurs reprises les Indiens sont venus me dire qu'un showman avait prédit que je serais malade en tel temps, que je serais mort avant telle époque. L'époque s'est écoulée, le temps est passé, et Dieu me conserve encore la santé et la vie.

A ces pratiques nos indigènes joignent un grand nombre d'autres superstitions. Ainsi ils ne donneront jamais à manger aux chiens des os de lapin ou de poulet. Quand les enfants tombent malades, ils leur suspendent au cou des queues de saumon sec en guise de talisman contre le mauvais esprit. Si c'est leurs chiens, ils leur badigeonnent le nez de peinture rouge.

Nos Indiens ont grand'peur de la mort ; mais leurs croyances au sujet de l'autre vie sont très confuses. Quand une personne meurt, son corps est habillé de neuf, y compris bas et gants : la richesse de l'habillement varie avec la fortune de la famille. Certains « industriels » peu consciencieux jouent le mort, se font donner par les amis d'un marchand un costume complet ; puis le mort revient à la vie. On voit des cimetières où les cercueils reposent au-dessus du sol, portés sur des pieux et entourés de toutes les richesses du défunt, fusils, couteaux, objets sculptés en bois.

VI

Si ce peuple n'avait que ses défauts naturels, il serait assez facile de le moraliser. Malheureusement, les Indiens ont subi l'influence des blancs. Les Russes sont venus d'abord il y a environ un siècle, et ont vécu avec les indigènes comme des gens sans foi ni loi. Leur façon d'entendre les relations matrimoniales surtout a profondément perverti ce peuple.

Les marchands ou mineurs anglais et américains ont encore ajouté par leurs exemples et leurs sollicitations au débordement des mœurs. Là où ils séjournent, il n'y a rien à espérer actuellement pour la régénération des masses.

Mais les prêtres schismatiques russes n'ont-ils rien fait pour combattre cette influence désastreuse des blancs? Presque partout où il pénètre, le pope se contente de baptiser et de planter une croix sur les tombes. Ils administrent la confirmation aussitôt après le baptême. Puis, chaque fois que le prêtre dit la messe quelque part, tous ceux qui sont proprement habillés, y compris les nouveau-nés, sont admis à faire la communion sous l'espèce du vin. A Saint-Michel, j'ai été témoin d'une scène bien triste en ce genre. On essaya de forcer un petit enfant à avaler le précieux sang; il ne voulut pas, et ce ne fut qu'après de longues tentatives que le pope renonça à son dessein. L'instruction religieuse donnée par les Russes est nulle; les popes ont horreur des écoles. Leur méthode d'évangélisation est parfois plus rudimentaire encore. Ils dépêchent quelques ouvriers planter dans un village un grand poteau avec cette inscription: « Cette terre appartient à la mission russe. » Vous vous informez : il n'y a dans la contrée ni église ni résidence, on n'y a même jamais vu l'ombre d'un pope. Il y a environ trois ans, le pays fut soudain couvert d'une multitude de ces inscriptions, mais sans doute on confia le soin de les placer à des ouvriers peu versés dans la littérature, et la plupart des pancartes furent clouées à l'envers.

Ces prêtres et diacres russes semblent, hélas! bien plus occupés du soin de faire fortune que d'évangéliser les indigènes. Au nord de l'Alaska, on n'en rencontre plus. Dans ces climats trop rudes, ils ordonnent, sans presque aucune préparation, prêtres et diacres des Indiens qu'ils se substituent. Inutile de dire l'ignorance de ces ministres de Dieu improvisés: leur seul travail consiste à inscrire le nom de ceux qu'ils ont baptisés, et d'envoyer les noms au bureau principal, afin de toucher de plus forts appointements.

On ne sera pas étonné après cela que les sympathies de la population pour les Russes soient minces. Les épiscopaliens et les presbytériens ont de nombreux postes dans le pays.

Mais les indigènes ne paraissent pas avoir entière confiance en leur désintéressement. On cite tel archidiacre de l'Église anglicane qui a composé, soi-disant dans la langue du pays, un formulaire de prières aussi inintelligible pour les Indiens que pour les blancs. L'exemplaire ne lui coûte pas 1 fr. 25; il consent à le céder pour une fourrure (a skin) de 6 francs et plus. L'utilité pour l'auteur est claire. Quant aux Indiens, ils se pendent le livre au cou par manière de talisman, ce qui leur tient lieu de toute autre pratique religieuse.

Au moins, les protestants ont des écoles. A cet égard, le gouvernement américain fait infiniment plus que les Russes, qui ne faisaient rien et cependant prétendent garder sur le pays une certaine suprématie religieuse. Les protestants comptent 34 écoles dans l'Alaska, pour lesquelles ils reçoivent du gouvernement un subside annuel de 50 000 dollars (250 000 fr.). Les écoles catholiques ne reçoivent que 3 000 dollars (15 000 fr.). Mais les sœurs de Sainte-Anne, la plupart originaires du Canada, introduites par les Pères de la Compagnie de Jésus, sont très aimées des Indiens. Ceux-ci leur confient volontiers leurs enfants, et les fruits déjà produits par cette éducation forment pour le peuple la démonstration la plus simple et la plus triomphante de la divinité du catholicisme.

A la fin de l'année 1892, la Mission possédait quatre résidences : Nulato; Holy Cross, à 160 milles de Nulato en descendant le Yukon, avec la station de Kuskokwim ; Saint-Joseph, à 200 milles au delà de Holy-Cross, en suivant la branche sud du Yukon, appelée Canilik ; enfin Nelson Island, à 100 milles nord du Canilik, avec les deux stations de Eskimok et de Kanak. D'autres postes sont en projet ou en voie d'établissement.

A. RAGARU,
Missionnaire en Alaska.

Dans le numéro précédent, p. 102, on lit : « Il n'existe pas de trace qu'un prêtre catholique y ait pénétré avant 1877. » Pour être exacte, cette phrase doit s'entendre ainsi : « Il ne reste aucune trace d'établissement fondé par quelque prêtre catholique avant 1877. » — En 1862, le P. Séguin, en 1870, le P. Petitot, tous deux oblats de Marie-Immaculée; en 1872-73, Mgr Clut, accompagné du P. Lecorre, alors prêtre séculier, firent pour s'y fixer des tentatives héroïques restées infructueuses. (*N. de la R.*)

MÉLANGES ET CRITIQUES

BULLETIN SCRIPTURAIRE

I. — Si nous devions donner aux publications de S. Ém. le cardinal Meignan tous les éloges qu'elles méritent, nous serions obligé de nous répéter trop souvent. Nous tenons à dire cependant combien nous nous félicitons, avec tous les amis des Lettres sacrées, de l'apparition des deux nouveaux volumes sur les prophètes [1]. Nous souhaitons qu'ils soient beaucoup lus, et par les croyants trop nombreux qui connaissent peu les plus beaux livres de l'Ancien Testament, et par les autres qui en savent tout juste ce que l'exégèse rationaliste leur a enseigné. Par la clarté et le charme littéraire de l'exposition, ces volumes, comme les précédents, sont faits pour captiver toute sorte de lecteurs ; ils offrent à tous intérêt et instruction. Ceux qui, déjà bien au courant du sujet, y trouveraient peu de choses nouvelles, goûteront au moins le plaisir délicat et rare que donne une composition où l'agrément de la forme pare, en la rehaussant, la solidité du fond.

Le docte cardinal traite successivement des deux grandes œuvres qui ont occupé les prophètes : lutte contre l'idolâtrie et prédication messianique. Le volume consacré à celle-là est spécialement historique. Il retrace, groupés dans un ensemble dramatique, les épisodes variés de cette lutte héroïque de quatre siècles, où quelques hommes soutiennent presque seuls la vraie religion et la pureté du culte divin contre le prosélytisme des faux prêtres, contre la politique des rois et contre les passions qui entraînaient Israël à l'idolâtrie. Chemin faisant, le cardinal discute et détruit les accusations portées contre ces champions intrépides du monothéisme par les critiques incrédules de notre temps. Il réfute en particulier le soi-disant historien d'Israël,

1. *Les Prophètes d'Israël. Quatre siècles de lutte contre l'idolâtrie.* — *Les Prophètes d'Israël et le Messie depuis Salomon jusqu'à Daniel.* Deux volumes in-8 (Paris, V. Lecoffre, 1892-1893).

qui a fait trop de bruit parmi nous. A ce propos, notons cette juste observation : « Il ne faut peut-être pas prendre M. Renan plus au sérieux qu'il ne se prend lui-même... Il s'amuse, si nous osions ainsi parler, à *épater* son lecteur. Ce professeur du Collège de France, ainsi qu'il en avertit, *est assis sur le banc des railleurs.* » Maintenant que le professeur ne peut plus se faire entendre, ni sur ce banc ni dans les académies et sociétés savantes où il pontifiait, il est permis de prédire que ses romans sur l'histoire religieuse seront bientôt définitivement classés comme des produits sans valeur scientifique, dont un auteur sérieux, même non croyant, se gardera bien d'invoquer le témoignage.

Dans son second volume, le cardinal commence à exposer la part si importante qu'ont eue les prophètes dans la « préparation messianique ». Allant, selon l'ordre chronologique, d'Osée à Ézéchiel (Daniel et les prophètes suivants sont réservés pour un autre volume), il parcourt les écrits où les voyants d'Israël ont annoncé et dépeint avec tant de précision le Messie et son règne. Il reproduit ces oracles d'après l'hébreu, dans une traduction fidèle et élégante, et les commente brièvement, mais de manière à en faire saisir toute la portée. Ajoutons qu'il maintient partout les interprétations établies dans la tradition catholique. Après tant d'années consacrées à l'étude des textes sacrés prophétiques, le savant cardinal est fort loin de vouloir abandonner des interprétations que certains jeunes docteurs de l'« école large » condamnent avec une déplorable légèreté. Il les défend d'ailleurs victorieusement contre les chicanes de la critique qui repousse *à priori* le miracle et la prophétie. Ce sera, nous l'espérons, un des résultats de ces beaux travaux du savant cardinal, de rendre sensible la faiblesse de cette critique à ceux qui se laissent trop émouvoir à l'audace de ses affirmations.

II. — Dans son volume sur saint Paul, M. l'abbé Fouard continue l'histoire des *Origines de l'Église*[1], qu'il avait commencée dans son ouvrage antérieur sur saint Pierre. Pour celui-ci, les douze premiers chapitres des *Actes des Apôtres* lui avaient fourni la matière principale. C'est en effet le chef des apôtres qu'on voit surtout agir dans cette partie du livre sacré. Au chapitre XIII commence le récit des missions de l'apôtre des Gentils, et dès

1. *Saint Paul, ses missions.* In-8 (Paris, Lecoffre, 1892).

lors il n'est presque plus question que de ses travaux, dans les *Actes* rédigés par son compagnon d'apostolat. C'est donc encore dans saint Luc que M. Fouard a puisé tout d'abord le fond de son nouvel ouvrage ; mais il avait de plus les épîtres de saint Paul, si précieuses, comme il le dit, pour connaître l'âme de l'Apôtre. A ces documents, qui méritent une foi absolue, il a ajouté les découvertes de l'érudition, soit ancienne, soit contemporaine. Comme dans son *Saint Pierre* et comme auparavant dans sa *Vie de Notre-Seigneur Jésus-Christ*, il a fait un habile usage de ce dernier genre de ressources. Sa plume docte et élégante reconstitue, autant qu'il est possible aujourd'hui, le *milieu* géographique et historique dans lequel se mouvait l'Apôtre. Cette reconstitution, où du reste il garde la sobriété nécessaire pour que le cadre n'éclipse pas le tableau, ne contribue pas peu à l'intérêt attachant de son ouvrage. Et l'on ne peut nier qu'elle ne serve aussi à faire mieux comprendre saint Paul. Mais il y a un gros écueil dans cette méthode d'écrire l'histoire sainte, et nous n'oserions dire que le nouvel historien de saint Paul l'a toujours évité. A trop insister sur le *milieu* où l'homme de Dieu a vécu, travaillé, on risque de faire penser que lui-même et son œuvre sont les produits de ce milieu, et doivent aux circonstances extérieures autant ou plus qu'à la grâce et à l'influence divine. Ce serait certainement bien contre l'intention de M. Fouard, qu'on interpréterait son livre dans ce sens. Mais la tentation en pourrait venir par moments aux lecteurs, qui ne sauraient pas rectifier quelques expressions moins exactes, d'après l'ensemble de sa doctrine.

Autre observation. Le savant écrivain a voulu donner une très haute idée du génie de saint Paul et de l'action qu'il a exercée dans l'Église. Rien de plus juste, pourvu qu'en exaltant l'originalité de son enseignement et les triomphes de son apostolat, on n'altère ni ne diminue le rôle des autres fondateurs du christianisme. Ici encore le langage de M. Fouard n'a pas toujours, ce nous semble, la rigoureuse correction que le sujet demande. C'est l'impression que nous recevons notamment des pages où il parle des enseignements si souvent inculqués par l'Apôtre des nations, sur l'abrogation des rites mosaïques, l'impuissance de l'ancienne loi à effacer le péché et la justification par la foi en Jésus-Christ. M. l'abbé Fouard dit bien explicitement qu'il n'y a en ces

points nulle divergence de doctrine entre saint Paul et les autres apôtres. Et cependant il n'appuie pas sans quelque exagération sur la « nouveauté » des discours où saint Paul prêchait ces vérités ; il parle de « la théologie de la justification et de la grâce, telle que l'Apôtre la léguera à l'Église », comme d'une « révélation qui lui avait été spécialement adressée ». (P. 37-38.) Les disciples inspirés du Seigneur, qui ne pouvaient ignorer cette théologie, ne l'auraient du moins presque jamais prêchée. Grâce à leur silence, la révélation reçue par saint Pierre à Joppé, et communiquée par lui à l'Église avant que le converti de Damas eût débuté dans l'apostolat, serait restée à peu près lettre morte pour les chrétiens de Judée. Il aurait fallu toute l'éloquence de Paul, appuyée des merveilleux succès de son apostolat en Asie-Mineure, pour « persuader aux apôtres Jacques, Jean et Pierre lui-même, d'approuver la liberté qu'il laissait aux païens convertis par rapport aux observances mosaïques ». Puis, à propos de l'incident d'Antioche, où Paul « résista en face » à saint Pierre, comme M. Fouard l'admet avec raison, croyons-nous, vient un portrait un peu dur de Céphas-Pierre. « Il restait, sous l'empire de la grâce, tel d'instinct et de nature que le montre l'Évangile, bon, sincère, aussi prompt que généreux dans ses élans, par là même ouvert aux vives impressions et y cédant sur l'heure.... Pierre n'était le roc où s'appuyait l'Église que par le fond de son âme confirmée dans la vérité et dans l'amour ; hors du sanctuaire où la grâce de l'apostolat le gardait de toute erreur, dans la conduite privée et le cours ordinaire de la vie, il restait faible d'âme, hésitant, aussi facile à abattre qu'à relever. » (P. 95-96.) Les Actes, cependant, ne permettent guère d'attribuer une pareille faiblesse au chef des apôtres, à celui que Jésus-Christ avait chargé de « confirmer ses frères ». Dans la controverse d'Antioche, toute locale et personnelle, on peut dire que saint Paul avait raison, sans que Céphas-Pierre eût entièrement tort.

Finalement, nous avouons être peu satisfait du résumé, par lequel se termine le volume, de l'œuvre doctrinale de Paul. *Les deux premiers Évangiles et les paroles des apôtres au début des Actes nous montrent*, dit son historien, *ce qu'était avant lui l'enseignement des communautés chrétiennes : on y redisait aussi fidèlement que possible les discours et les paraboles du Seigneur ; les apôtres n'ajoutaient de leur chef que des textes de l'Écriture*

confirmant l'Évangile, *et çà et là quelques élans de foi et d'amour. Paul, accoutumé dans les écoles de Jérusalem à l'enchaînement des vérités et aux vues d'ensemble, porta ces habitudes dans l'étude et l'exposition de sa foi nouvelle.* La révélation chrétienne prit dans son esprit une forme plus précise, devint un corps de doctrine si puissamment constitué, qu'il demeure le fondement de notre théologie. Quatre mots le résument : L'homme déchu ne redevient juste que par la foi au Christ. Cette conception dogmatique, *si peu explicite dans les Évangiles*, étonne au premier abord et porte à rechercher d'où Paul l'a tirée. La réponse ne peut faire doute. *De la tradition des Juifs*, car les idées mères de la doctrine apostolique se retrouvent dans leurs livres sacrés ; Paul n'a eu qu'à les y recueillir... *De ces traits épars dans la révélation juive*, Paul, sous l'inspiration de Dieu, a formé la doctrine de mœurs et de piété dont nous vivons... » (P. 528-530.)

Tout cela, et en particulier ce que nous soulignons, choquera un peu les oreilles accoutumées aux formules traditionnelles de l'enseignement catholique. Sans doute, avec de bonnes explications, tout cela peut s'entendre dans un sens très orthodoxe; mais ce sens, qui est assurément celui que le digne auteur avait en vue, il vaudrait mieux que les lecteurs ordinaires n'eussent point à le chercher, avec une certaine peine et avec quelque risque de s'égarer. Il ne faudrait pas qu'ils vinssent à conclure de ces lignes que les premiers chrétiens ont dû attendre les leçons d'un élève des rabbins, pour connaître et comprendre la parole répétée si souvent, sous diverses formes, par Notre-Seigneur : « Celui *qui croit en moi* a la vie éternelle. »

En relevant quelques imperfections dans l'ouvrage de M. l'abbé Fouard, nous sommes bien éloigné de vouloir déprécier ce travail, si estimable à tant d'autres égards. Notre but est double : aider le docte auteur, dans la mesure où il reconnaîtra la justesse de nos remarques, à perfectionner son œuvre pour les prochaines éditions qu'elle mérite ; et en attendant, mettre nos lecteurs en état de la parcourir avec une sécurité plus grande et une jouissance plus complète [1].

1. Un détail. C'est apparemment par suite d'un oubli que M. Fouard a omis de mentionner l'épisode du jeune Eutyque rappelé à la vie par saint Paul, à Troas (*Actes*, xx, 7); et c'est évidemment par un pur hasard que M. Fouard se rencontre dans cette omission avec les Révérends anglicans

III. — L'épître de saint Paul aux Éphésiens, malgré sa faible étendue, est un trésor d'enseignements dogmatiques les plus sublimes et de leçons morales les plus pures, pour toutes les classes de la société chrétienne. Mais elle se présente à nous avec des obscurités qui occuperont encore plus d'un interprète. Le commentaire du Dr Henle[1], que nous aurions voulu signaler plus tôt, doit être compté parmi les meilleures contributions à l'exégèse paulinienne. L'auteur mène de front et combine d'une manière très remarquable, à notre avis, l'étude critique et philologique du texte, la discussion des interprétations antérieures et l'exposé des doctrines de l'épître. A la connaissance de tout ce qui a été écrit sur le sujet, il joint la netteté d'esprit judicieuse, qui sait choisir entre les opinions et motiver son choix avec clarté et concision. Avec la critique et l'érudition philologique, qui préparent les éléments de l'interprétation, vont de pair chez lui la science théologique et le sens chrétien, qui permettent seuls de pénétrer toute la pensée du grand Apôtre. Enfin le développement des enseignements dogmatiques et moraux est lumineux et animé d'une chaleur communicative.

IV. — Nous avons déjà parlé plus d'une fois du *Cours d'Écriture Sainte*, rédigé en latin par les Jésuites allemands et publié à Paris chez M. Lethielleux. Cette publication vient de s'enrichir de deux volumes sur l'Évangile de saint Mathieu, dus au R. P. Knabenbauer, et qui sont entièrement dignes du docte commentateur des prophètes. Nous en reparlerons quelque jour. La *Bible commentée* de M. l'abbé Fillion, qui paraît chez M. Letouzey, en est au quatrième volume, dont les deux premiers fascicules contiennent les Psaumes. Il en a été rendu compte dans le supplément bibliographique des *Études*. Une autre collection scripturaire, que nous avons déjà annoncée dans ce même supplément, a droit encore à quelques lignes. C'est le commentaire que publie M. l'abbé Petit, avec le concours d'un éditeur zélé et bien méritant d'Arras[2]. Le format, le papier, la belle impression,

Conybeare et Howson, auteurs de *The Life and Epistles of the apostle Paul.*

1. *Der Ephesierbrief des hl. Apostels Paulus erklært*, von Dr Franz Anton Henle. (Augsburg, *Literarisches Institut*, 1890. In-8, pp. VIII-299.)

2. *La Sainte Bible avec commentaire*, d'après Dom Calmet, les saints Pères et les exégètes anciens et modernes, par l'abbé J.-A. Petit. Ont

l'extrême bon marché recommandent d'abord cette nouvelle publication ; et le fond n'est pas indigne des apparences qu'on lui a données. M. Petit a pris pour base de son travail les préfaces et commentaires de Dom Calmet, en les complétant et les rectifiant au besoin, d'après les récentes recherches. L'œuvre du savant bénédictin a gardé une sérieuse valeur, et le nouvel éditeur l'a rendue, nous semble-t-il, notablement plus parfaite dans l'ensemble. Nous ferons des réserves seulement sur quelques points particuliers. Dans la Genèse, M. l'abbé Petit accepte et essaye de prouver la distinction entre les passages « élohistes » et « jéhovistes » : les derniers seuls seraient l'œuvre directe de Moïse, tandis que les autres proviendraient de documents plus anciens. Cette hypothèse n'a rien de contraire à l'orthodoxie, quand on ajoute, comme le fait le savant exégète : « De quelque source qu'ils proviennent, tous les documents consultés par Moïse sont fondus ensemble d'après un plan unique. » Nous ne la croyons pas cependant motivée par des raisons suffisantes. Chose plus grave, M. Petit pense avec F. Lenormant, que, dans le récit du *déluge*, « la chronique élohiste affirme son universalité », tandis que « l'écrivain jéhoviste en restreint les ravages à l'*Adâmâh*, terre rouge, terre adamique, terre cultivée, d'où Caïn avait été banni après son crime, pour errer en sauvage sur le globe » ; et en conséquence il paraît admettre, avec l'abbé Motais, que plusieurs peuples, en particulier les nègres, descendants de Caïn, d'après lui, n'auraient pas été atteints par le déluge. Cette opinion si nouvelle ne peut être adoptée, croyons-nous, en face des témoignages de l'Écriture et de la tradition qui la contredisent.

En dehors de cette question, M. l'abbé Petit a fait très bon usage des découvertes de l'archéologie et de l'histoire orientale, pour éclaircir les obscurités du texte biblique et pour en défendre l'absolue vérité contre les objections des incrédules. Sa science, dont il ne fait pas étalage inutile, est certainement étendue et en général bien informée. Il faut encore le louer, entre autres mérites, de reproduire les textes originaux de la Bible et des versions dans l'explication des passages les plus difficiles ; de

paru sept volumes in-4, de pp. 773, 641, 728, 626, 708, 603, 672, comprenant les livres sacrés selon l'ordre de la Vulgate, jusqu'aux Proverbes inclusivement. (Arras, Sueur-Charruey. Prix : 4 francs le volume.) 1889-1892.

donner pour plusieurs livres trois traductions en regard : traduction française (de Sacy corrigée), Vulgate et traduction latine littérale d'après l'hébreu (dans les Psaumes), ou d'après le grec (pour Tobie et Judith, que nous n'avons plus en hébreu).

J. BRUCKER.

DEUX LETTRES INÉDITES DE LEIBNIZ

La correspondance de Leibniz est, on le sait, très volumineuse. Ses lettres à la duchessse électrice de Hanovre, Sophie, remplissent à elles seules trois volumes[1]. Dans la belle édition des lettres de cet homme éminent, qu'a donnée Foucher de Careil[2], il y a une interruption entre les années 1703 et 1706. Les deux lettres que nous publions plus loin datent précisément de cette époque, et leur provenance des archives du *Gesù* à Rome, nous donne le droit de les tenir pour inédites. Elles y faisaient partie de nombreux papiers du P. Vota, jésuite, à qui elles furent adressées. Mais qui est ce correspondant de Leibniz? Autant celui-ci est connu de tout le monde, autant le nom du P. Vota l'est peu, surtout en France. On le chercherait en vain dans les dictionnaires de biographie. Voici donc sur lui quelques données certaines.

Charles-Maurice Vota naquit en 1629 à Turin, d'une ancienne famille patricienne, originaire de Milan. La peste qui sévissait alors dans le pays lui ravit ses parents, et les guerres civiles obligèrent son oncle d'envoyer le jeune orphelin en France, au collège d'Embrun, dirigé par les Pères Jésuites. Vota y resta quatre ans au bout desquels il entra au noviciat d'Avignon, vers la fin d'octobre 1645. Après avoir fait sa philosophie au collège de Lyon, il enseigna pendant quelques années à Mâcon, Chieri et Nice; ensuite il alla étudier la théologie au Collège Romain et y obtint de grands succès. Le P. Oliva, général de l'Ordre, l'envoya à Venise, où il passa dix-sept ans et se fit une grande réputation. Transféré à Turin, il y combattit les erreurs des Vaudois. Le pape Innocent XI, cherchant à organiser la ligue contre les Turcs, envoya

1. Édition de Klopp.
2. Paris, 1860, en 2 vol.

le P. Vota à la cour de l'empereur Léopold Ier et du roi Sobieski, pour obtenir leur concours. En 1684, Vota se rendit à Moscou dans le même but, et non seulement sa mission fut couronnée de succès, mais il parvint encore à établir dans la capitale des tsars une maison de Jésuites. De retour en Pologne, il y fut retenu par Sobieski qu'il ne quitta plus. Les autres papes de ce temps, Alexandre VIII, Innocent XII et Clément XI, l'avaient en grande estime. Vota était non seulement lié avec des hommes d'État les plus remarquables de son temps, mais il était aussi plus ou moins connu de la plupart des souverains d'Europe, particulièrement de deux rois de Pologne, Sobieski et Auguste II, à la cour desquels il a demeuré plus de vingt-cinq ans. Il trouva toujours l'accueil le plus gracieux auprès des électeurs de Brunswick et de Brandebourg, devenus plus tard rois d'Angleterre et de Prusse. Les trois dernières années de sa vie, assombries par quelques nuages, s'écoulèrent à Rome, où il mourut vers la fin de 1715, dans sa soixante-dixième année de religion. La formation de la ligue contre le Croissant et la propagation de la religion catholique avaient été les deux objectifs de sa longue et laborieuse carrière.

Voici le portrait qu'a tracé du P. Vota un de ses contemporains qui l'avait vu à l'œuvre et n'était certes pas disposé à le flatter : « Savoyard de nation, Autrichien d'inclination et de profession grand parleur, mais parlant bien, le fameux P. Vota, dit Dalérac, est un homme de cour, nourri dans la fine politique italienne, élevé dans les intrigues du cabinet, tant pour les manèges des souverains que des républiques dont il connaissait les intérêts et les desseins mieux que personne. Il avait avec cette grande pratique un esprit vif, pénétrant, éclairé; la mémoire admirable, fournie de tout ce que l'histoire ancienne et moderne a de plus rare, de tout ce que la chronologie a de plus exact, de tout ce que la généalogie des maisons de l'Europe a de plus recherché et de plus savant, grand théologien, géographe excellent, enfin, l'homme *universel.* Il s'énonce en latin, en français, en italien, avec une facilité égale; adroit à détourner les questions délicates, à faire tomber les discussions sur d'autres lieux communs dont il dépayse le questionneur, en sorte qu'il étourdit, qu'il prime sur tout, qu'il paraît en tout le maître d'escrime; voulant aussi parler toujours, sans qu'on puisse attraper le moment de ré-

plique. Car il ne mouche, ni crache, ni tousse; semblable à une machine qui va de la longueur de son ressort. Je l'ai vu s'amuser à raisonner de politique et des accidents de guerre avec des laquais et des femmelettes, et s'exposer par là à être tiraillé les d'ordinaire (de la poste) de tout ce qu'il y avait à la cour de valets, de bas officiers des cours de cuisine, de curieux impertinents, dont il se faisait une *affaire essentielle*. Il a le défaut attaché à la soutane de sa Société[1] d'aimer surtout le commerce des grands[2], les honneurs, les distinctions, les caresses des têtes couronnées; du reste, homme de bonnes mœurs, sobre jusqu'à se passer plusieurs jours de moins que de nécessaire, ne mangeant que pour la compagnie, et ne se mettant à table que pour discourir, en sorte qu'il n'estimait de bonne chère que celle qu'on lui faisait en l'écoutant...

« Cet homme insigne est encore très bon religieux, craignant Dieu, dévot sans forfanterie, rigide sans scrupules, simple sans affectation, dépouillé des vanités mondaines et véritable homme de bien.

« Il fallait au roi de Pologne un plastron de conversations, un savantas à toute outrance, mais un esprit souple, rampant(?), essuyant reproches, injures, contretemps, travail et incommodités de la vie. Ce jésuite était né dans tout cela; je l'ai vu coucher cent fois sur le plancher d'une antichambre, pour ne pas s'éloigner des occasions d'entretenir le roi; par ce moyen il s'est rendu nécessaire, en sorte que ce monarque mourait d'ennui, s'il n'avait point son parleur; il est entré dans toutes les négociations délicates; il est devenu le seul canal par lequel les nonces du pape et les ministres de l'empereur arrivent au cabinet de Sa Majesté polonaise, et il s'est rendu maître du secret et des affaires.

« La cour de Vienne l'avait voulu donner pour précepteur au roi de Hongrie, et il est certain qu'il en est très capable, non seulement pour le profond savoir sans pédanterie, mais encore par l'éducation noble et les sentiments élevés. »

Le lecteur aura remarqué lui-même les contradictions dans

1. Exemple : saint Pierre Claver, apôtre des nègres, qu'il a soignés avec un dévouement héroïque pendant quarante ans de suite.

2. Nous venons de voir qu'il aimait aussi à converser avec des petits. Il se faisait donc tout à tous.

lesquelles est tombé Dalérac en traçant ce portrait[1]. Elles s'expliquent aisément. Forcé de reconnaître les rares qualités du célèbre jésuite, mais prévenu contre son Ordre et fidèle d'ailleurs à la politique du roi très chrétien, il ne pouvait pas rester tout à fait impartial envers l'*Autrichien d'inclination* et le promoteur ardent de la ligue contre les Turcs.

En rentrant à Rome, le P. Vota apporta avec lui de nombreux papiers qui furent déposés aux archives du *Gesù*. Mais lors de l'occupation de Rome par les troupes françaises à la fin du siècle dernier, ils furent enlevés et transportés à Paris. Theiner déplore la perte presque totale de ce précieux trésor, dont il n'a pu voir que quelques parcelles. Il eut entre les mains, par exemple, le récit sommaire des diverses missions de Vota, qui avait été rédigé sous sa direction pendant son dernier séjour à Rome, d'après les documents apportés de Pologne. Ce *Ristretto*, écrit en italien, est partagé en neuf chapitres, qui correspondent à autant de missions (*Spedizione*) accomplies par le P. Vota en divers pays de l'Europe, notamment en Moscovie, en Pologne, à Vienne, à Venise, à Rome, à Turin, en Pologne sous Auguste II, en Saxe et à Berlin. Theiner en publia des fragments, mais d'une manière assez négligée et incomplète[2]; et il paraît avoir ignoré l'existence d'un autre écrit contenant la biographie de Vota pour la période antérieure à ses missions[3]; ainsi que du catalogue, manuscrit qui, bien qu'incomplet, renferme 317 numéros, dont quelques-uns contiennent des centaines de lettres. Telle est, par exemple, sa correspondance avec le cardinal Barberini, protecteur de Pologne, conservée à la bibliothèque du prince de ce nom ; elle forme une collection de 270 lettres se rapportant aux affaires de ce royaume durant les deux règnes de Sobieski et d'Auguste II. Vota assure avoir reçu plus de 500 lettres d'Opizio Pallavicini, qui devint plus tard cardinal ; de

1. *Anecdotes de Pologne ou Mémoires secrets du règne de Jean Sobieski* (t. I, p. 367 et suiv. Paris, 1700).

2. Herzogs Albert von Preussen erfolgte und Friedrichs I, Kœnig von Preussen versuchte Rückkehr zur Katholischen Kirche. Augsburg, 1846.

3. Il a pour titre : « Ristretto della vita del Padre Carlo Maurizio Vota, decano dei professi del quarto uoto della Compagnia di Giesù, ove hà vissuto sessanta nove anni finiti, et il settantesimo cominciato. » Il occupe les 32 premières pages d'un cahier manuscrit in-4, et provient du même copiste que le précédent Ristretto.

même, plusieurs centaines du P. Bonpiani, assistant d'Italie.

On peut se faire une idée des richesses que contenait la correspondance de Vota, en parcourant les noms des personnages qui figurent dans ce commerce littéraire. Il les partage en trois groupes, dont le premier se compose de princes de l'Église, de cardinaux, de nonces apostoliques, d'évêques et de prélats, ayant à leur tête le Pape. Le second groupe comprend les princes séculiers, parmi lesquels viennent en premier lieu l'empereur Léopold I[er] et l'impératrice, les rois de Pologne Sobieski avec Marie son épouse, et Auguste II ; puis l'électeur de Brandebourg, devenu roi de Prusse, et sa femme Sophie-Charlotte, le duc de Brunswick, l'électeur de Bavière et autres princes d'Allemagne. On y trouve aussi les lettres du roi Sobieski aux États de Hollande, dans lesquelles il intervient pour la conservation de la Compagnie de Jésus, et celle du P. Estrix, secrétaire général de l'Ordre, remerciant le roi, au nom de celui-ci, de la protection obtenue ; de plus, les lettres de Sobieski à Charles II, roi d'Espagne, qui mirent fin aux conflits entre les Pères Carmes déchaussés et les bollandistes, ainsi que celles qui avaient pour objet la défense de l'Immaculée Conception, ou qui furent adressées par le même roi à la république de Venise et aux autres princes d'Italie. La plupart de ces lettres ont été rédigées par le P. Vota et parfois écrites de sa main.

Enfin le troisième groupe, complètement omis par Theiner, comprend les membres de la Compagnie de Jésus, à leur tête quatre généraux : les PP. Oliva, de Noyelles, Thyrse Gonzalez et Tamburini, pour ne nommer que les sommités de l'Ordre.

C'est d'après cette masse des documents originaux et authentiques que fut composé le précis historique des missions accomplies par le P. Vota auprès des différentes cours de l'Europe. Il porte le titre un peu fastueux que voici : « Indice e Ristretto de manipoli sagri et delle spedizione del P. Carlo Mauritio Vota della Compania di Gesù, prefetto apostolico delle missioni di tutta la Sassonia, confessore e consigliere intimo del Rè Giovanni III, et ora d'Augusto II, Rè di Polonia et Elettore di Sassonia, tributati alla S. Sede nello spazio di cinquante e cinque anni che servi di teologo, consultore et operario alle nonziature in Italia, Germania, Polonia, Francia, Spagna, Olanda, Inghilterra, Mol-

davia, Tartaria, Bessarabia, Moscovia, Persia, raccolti et estratti d'ordine de Superiori da documenti autentici et lettere originali [1]. »

Ce qui précède montre assez, croyons-nous, l'intérêt qu'il y aurait à publier des extraits choisis d'une correspondance si importante et si variée, à montrer le rôle qu'a joué en son temps le religieux diplomate, et les services incontestables qu'il a rendus au Saint-Siège et à la cause catholique. Pour le moment, nous nous bornons à offrir deux lettres inédites de Leibniz, adressées au P. Vota, alors qu'il était attaché à la cour d'Auguste II. Quoiqu'elles ne contiennent rien de bien saillant, elles sont précieuses à cause du nom de leur auteur, et à ce titre seul méritent déjà d'être mises au jour. « On révère tout ce qui vient de Leibniz, » disaient les journalistes de Trévoux [2]. Mais, en outre, elles témoignent de rapports d'amitié qui existaient entre le célèbre philosophe de Hanovre et le jésuite diplomate. L'état de vétusté où se trouvent les originaux ajoute un motif de plus d'en hâter la publication. Nous les reproduisons fidèlement, en les accompagnant de quelques notes explicatives très courtes [3].

Presque tous les personnages mentionnés dans les deux lettres ont été en correspondance avec le P. Vota, mais particulièrement les deux Sophies, l'électrice de Hanovre et celle de Brandebourg, sa fille, devenue reine de Prusse. La première ayant vécu presque aussi longtemps que Vota (elle mourut plus qu'octogénaire : 1630-1714), le commerce épistolaire avec ce *fénix* des esprits et des cœurs généreux, comme il l'appelle dans ses Mémoires secrets (nº 51 [4]), a duré de très longues années (*per lo spazio di moltissimi anni*). L'appât de la couronne d'Angleterre empêcha cette princesse de s'occuper sérieusement des intérêts éternels de son âme et de reconnaître la vérité catholique, mais au moins elle sut apprécier le zèle apostolique de Vota et s'en montrer reconnaissante. Celui-ci lui ayant demandé un jour, en badinant, si

1. C'est un manuscrit in-4, de 116 p., ne contenant que neuf missions ; les autres manquent.

2. Mémoires de Trévoux, novembre 1721, p. 2001.

3. Dans le catalogue général elles portent le numéro 174, et sont annoncées ainsi : « Lettera originale del Sgr Leibniz, mattematico del Ré di Prussia e d'Inghilterra, diretta al P. Vota. » Il fallait mettre : « Lettere originali, » au pluriel.

4. Ces *Punti secreti* font suite au *Ristretto della vita* cité plus haut.

elle le ferait empaler en cas qu'il viendrait la retrouver à la cour de Londres, elle répondit : « Non seulement je ne vous empalerai pas, mais je vous y retiendrai, et en votre grâce j'affranchirai les Jésuites de lois pénales, pourvu qu'ils agissent avec un zèle prudent et discret ; en tout cas je vous y invite d'avance, bien que mon âge et mon destin ne me promettent pas ce trône. » (*Ibid.*)

Les nombreuses lettres de Sophie mère manquent entièrement dans notre collection. Il n'y a là non plus qu'une seule de Sophie-Charlotte, écrite quelques mois avant sa mort, et que nous croyons devoir mettre au jour. Elle donne une idée du genre de correspondance qui existait entre elle et le P. Vota.

« Quelque plaisir que me puissent faire vos lettres, toujours pleines d'esprit et de politesse, je vous avoue, mon Révérend Père, que je vous verrais avec plus de joie que je n'en ai à les recevoir. Je souhaite que les choses tournent de manière à me donner encore cette satisfaction, avant que vous sortiez de votre *grande jeunesse*, puisque c'est le nom que vous donnez agréablement à votre âge[1]. Alors il sera aisé de suppléer à la perte de cette *lettre de controverse*[2], dont vous me parlez et que je regrette beaucoup. Nos théologiens qui n'ont pas moins d'estime pour vous que vous en témoignez pour eux, se feront toujours un devoir et un plaisir d'éclaircir avec vous les vérités de la religion : persuadés qu'on ne peut y travailler avec personne qui répande sur ces matières autant d'agrément que vous faites. Avec quelque docte tumulte que ces combats d'esprit se passent, du moins il n'y a pas de sang répandu, et il vaut bien mieux en être spectateur que d'entendre les nouvelles des sanglantes batailles qu'on livre aux divers lieux de l'Europe. Il est difficile que ces dernières ne troublent quelquefois la tranquillité de Lutzbourg. Mais il faut espérer qu'enfin nous aurons la paix, et hâter son retour par nos prières. Je vous assure que le plaisir qu'elle me procurera de vous revoir, ne sera pas pour moi la moindre. »

Lutzbourg, 19 août 1704.

(*Archives du Gesù.* — Signature autographe.)

1. Vota avait alors soixante-treize ans.

2. Apparemment c'était la réplique du P. Vota à la lettre de la reine, qu'a publiée Erman dans ses *Mémoires pour servir à l'histoire de Sophie-Charlotte, reine de Prusse* (Berlin, 1801, p. 247-253), et qu'il avait tirée de la *Biblioth. choisie*, t. XXIII, p. 327.

I

Hanover, 19 juillet 1705.

Mon très révérend Père,

J'espère que vous avez reçu la lettre que je me suis donné l'honneur de vous écrire il y a quelques mois [1]. Cependant M. Huyssens [2] m'a envoyé celles que vous avez écrites à Mgr l'Électeur et à Madame l'Électrice [3]; j'ai donné une en main propre et vous envoie maintenant la réponse, et l'autre a été envoyée à Mgr l'Électeur, à Pirmont, où il était allé pour boire les eaux et d'où il est revenu en bonne santé, grâce à Dieu.

La mort de la Reine [4] l'avait tellement surpris et saisi que les médecins ont trouvé à propos d'envoyer S. A. E. à ces eaux, qui ont bien réussi cette année presque à tout le monde. Lui et Mme l'Électrice vous estiment toujours infiniment et seront ravis de vous revoir.

On est bien aise d'apprendre que V. P. R^me^ a surmonté heureusement une grande maladie ; cela nous fait espérer que vous vous porterez bien pour longtemps.

Comme vous avez beaucoup de part, mon très révérend Père, aux affaires d'Italie, vous serez sans doute bien aise de voir le Pape, si constant pour le roi de Pologne [5]. Le désaveu du roi de Prusse a fait

1. Elle manque dans notre collection, comme tant d'autres pièces qui en faisaient partie.

2. Le baron Huyssens, précepteur du tsarévitch Alexis, fils de Pierre Ier, et agent général du tsar à l'étranger. Il était fort instruit, a beaucoup écrit, et correspondit avec Leibniz durant de longues années. Comme le baron Grimm plus tard, il fut chargé de gagner l'opinion européenne en faveur de la Russie et se fit aider par des collaborateurs salariés. V. *Leibniz in seinen Beziehungen zu Russland und peter dem Crossen,* par Guerrier, Saint-Pétersbourg, 1873.

3. Il s'agit d'Ernest-Auguste et de Sophie, née Stuart, sa femme et amie intime de Leibniz, qui fut proclamée héritière de la couronne d'Angleterre, mais frustrée du bonheur de la ceindre. C'est son fils qui devint roi d'Angleterre sous le nom de Georges Ier.

4. Sophie-Charlotte, fille de l'électrice Sophie et femme de Frédéric III de Brandebourg, devenu roi de Prusse, en partie par les soins de Vota. Elle décéda le 1er février 1705, presque subitement, n'ayant que trente-neuf ans. Vota fondait sur l'un et l'autre les plus grandes espérances. Il se flattait que, grâce aux entretiens intimes et fréquents avec eux, ils étaient sur le point de se soumettre au Saint-Siège. Quant à la reine, il fut persuadé qu'elle avait désiré abjurer le protestantisme entre ses mains, et espérait qu'elle mourut dans les sentiments catholiques. En réalité, elle mourut en philosophe. V. *Leibniz et les deux Sophies,* par Fouché de Careil, Paris, 1873.

5. Le pape d'alors, Clément XI, fut le seul, avec Pierre Ier, à prendre la défense du roi. Des brefs furent adressés à Auguste II, au cardinal-primat, aux évêques de Pologne, au Sénat et à la noblesse, portant tous la même

aussi un bon effet. Il n'y a que le mot *jusqu'à présent* qui ait donné sujet aux réflexions de quelques-uns, mais ces mots n'infèrent rien de positif.

Le grand trésorier [1] est encore à Berlin. Je ne sais pas non plus où pourra être maintenant M. le comte de Fleming [2].

Au reste, vous souhaitant une bonne santé encore pour longues années, je suis avec zèle, mon très révérend Père, votre très humble et très obéissant serviteur.

LEIBNIZ.

II

Hanover, le 2 décembre 1705.

Mon très révérend Père,

J'ai reçu l'honneur de votre lettre quand je m'y attendais le moins. Je suis ravi du rétablissement de votre santé, mais je serai encore plus réjoui quand j'aurai l'avantage de vous voir, comme vous me le faites espérer.

Monseigneur l'Électeur aussi bien que Madame l'Électrice m'ont marqué qu'ils vous attendent avec impatience. Mais comme vous avez sur les bras une affaire importante, étant sousdélégué du Pape, on sera obligé d'attendre que vous y ayez mis ordre. Peut-être que si celui qui est votre prisonnier ne l'était pas, il serait maintenant primat du royaume [3].

Les Suédois ont peur maintenant de votre négociation à Vienne, car vous y avez le prince stathalter [4], le général Fleming, M. Wackerbart [5],

date et exprimant l'horreur qu'inspirait au Pape le détrônement du prince légitime.

1. Il s'appelait Przebendowski, et non Prébentau.

2. Comte Jacques-Henri Flemming, neveu de Haino-Henri von Flemming, feld-maréchal brandebourgeois, dont la fille avait épousé Prébendowski. C'est lui qui avec ce dernier a le plus contribué à faire élire Frédéric de Saxe roi de Pologne. Aussi devint-il successivement général, ministre d'État et feld-maréchal.

3. Le prisonnier auquel Leibniz fait allusion est l'évêque de Warmie, André-Chrysostome Zaluski. Faussement accusé de haute trahison, ce prélat fut arrêté par ordre du roi et confié à la garde du P. Vota, que le nonce Spada avait délégué à cet effet, à sa place. Mais le voyage de Rome, où l'on devait conduire l'évêque, étant incompatible avec la présence obligée de Vota à la cour d'Auguste II, il en fut dispensé et reçut l'ordre de remettre l'évêque de Warmie entre les mains d'un religieux, Nicolas Aprosio, des Clercs réguliers. Le document qui y est relatif porte la date du 9 avril 1706. Zaluski se disculpa complètement et, et de retour en Pologne, reprit sa double charge d'évêque et de grand chancelier qu'il conserva jusqu'à sa mort (1711).

4. Prince Égon de Fürstenberg.

5. Ambassadeur de Pologne à Vienne.

le conseiller Seligman et un résident et par-dessus tout cela le Czar y a aussi ses gens. Mais les Suédois ont bien plus sujet de craindre le Roi à la tête d'une grande armée. Et si on ne se hâte trop, et si on tâche de harceler et resserrer les ennemis, sans rien hasarder, contre des gens que le hasard seul peut relever, il semble que le parti Auguste ne peut manquer de l'emporter. On dit que M. le général Schoulembourg[1] ne se porte pas trop bien et j'en suis bien fâché. Nous espérons qu'il pourra venir ici aussi.

Le roi de Prusse rappelle des troupes de Hollande et du haut Rhin et les affaires de Prusse passent pour en être la cause, anssi bien que le changement de celles de Pologne. Nous verrons si le duc de Marlborough obtiendra quelque changement ou quelque résolution plus favorable aux alliés quand il passera à la Cour de Berlin. S'il n'y est pas déjà, il n'en doit pas être loin présentement et nous l'attendons aussi ici en peu de jours. Je voudrais que vous fussiez aussi ici alors, mon révérend Père, car la Cour de Rome n'est pas le seul endroit où vous puissiez rendre au Roi votre maître des services considérables. Si la Cour de Vienne entrait généreusement dans certaines propositions avantageuses, il lui serait aisé de se tirer de présents embarras.

S'il est vrai que le duc de Marlborough a accepté la qualité de landgrave de Leuchtenberg, les Cours impériale et palatine viendront plus aisément à leur but, qui est de faire mettre l'Électeur de Bavière au ban de l'Empire et de dépouiller le premier d'une partie de ses terres.

Je pense presque aussi peu maintenant aux chiffres de Fabry[2] que V. P. ne pense à son livre à l'honneur de la nation italienne au-dessus de la française. Elle y pensera peut-être ici et je serai toujours avec beaucoup de zèle, mon R. P., votre très humble et très obéissant serviteur.

LEIBNIZ.

1. Le fameux général auquel Voltaire dédia la lettre placée en tête de son *Histoire de Charles XII*.

2. Il s'agit ici du P. Honoré Fabry (ou Fabri), savant jésuite français, entré dans la Compagnie en 1626. Après avoir enseigné la philosophie et les mathématiques, il fut appelé à Rome et y remplit jusqu'à sa mort (1688) les fonctions de grand pénitencier à Saint-Pierre. On a de lui plusieurs écrits sur les sciences exactes et la théologie, dont on peut voir la liste dans l'œuvre monumentale, en cours de publication, du P. Sommervogel. (*Bibliothèque des écrivains de la Compagnie de Jésus*, 3ᵉ édit.) Leibniz l'estimait beaucoup et le comptait parmi ses correspondants.

J. MARTINOV, S. J.

UNE PÉDAGOGIE LATINE TRADUITE EN FRANÇAIS[1]

Voici une triple traduction que nous pouvons vraiment appeler *nouvelle;* car le *Ratio studiorum S. J.* et le *Candidatus rhetoricæ* du P. Jouvency n'ont jamais été traduits en français, et il n'existe du *De Ratione discendi et docendi* qu'une seule traduction qui date de 1803 et qui est aujourd'hui fort rare. M. Ferté va nous dire lui-même ce que sont ces trois ouvrages, et pourquoi il a entrepris de les traduire. Le *Ratio* d'abord est, suivant lui, *un livre dont la fortune a été prodigieuse. Depuis trois cents ans, il est la charte, le code scolaire obligatoire d'une puissante corporation religieuse; depuis trois cents ans, il est répandu dans toutes les parties du monde ; ce qu'il était, il l'est encore, sauf quelques modifications qui n'en changent ni l'esprit ni le fond*, EST UT FUIT. *En France surtout, son action a été grande, et elle l'est toujours*, etc.... *Il nous a semblé qu'à notre époque où la pédagogie est l'objet de recherches et de travaux considérables, la traduction d'un document aussi important était utile*, etc. (Préf. de la trad.)— *Le traité latin du P. Jouvency*, dit encore M. Ferté dans l'avant-propos de sa traduction du *De Ratione discendi et docendi*, *est*, *en ce qui concerne les maîtres, le complément nécessaire de la charte célèbre de l'enseignement des Jésuites, le Ratio*, etc.... *Il renferme en effet de fines et judicieuses observations sur les maîtres et sur les élèves; sur ce qu'ils sont, sur ce qu'ils doivent être; des préceptes sages et pratiques sur la direction des études, les qualités et les défauts du style, la tenue de la classe*, etc.... *L'ouvrage du P. Jouvency reste un monument pédagogique d'une grande valeur*, etc....

Ces deux livres forment avec le *Candidatus* du même P. Jouvency, d'après M. Ferté, *une sorte de trilogie pédagogique, qui représente d'une manière complète l'enseignement secondaire dans les collèges de la Société de Jésus.*

L'Académie française, dans une séance de la fin d'avril dernier, a décerné au traducteur une récompense de 500 francs pour les deux premiers ouvrages. Cette haute approbation semble in-

1. 1° *Ratio atque institutio studiorum Societatis Jesu.* (Traduction par M. Ferté, ancien professeur de rhétorique, ancien chef d'institution.)

2° *De Ratione discendi et docendi.* (Trad. du même.)

3° *Candidatus rhetoricæ.* (Trad. du même.) [Librairie Hachette.]

diquer que la plus grande partie de l'œuvre de M. Ferté a un mérite réel, et que vraiment ses traductions rendent (comme il le dit) *aussi fidèlement, aussi exactement que possible le sens du texte latin.* L'auteur ajoute qu'il laisse *au lecteur le soin d'en apprécier la valeur.* Pour en rendre compte, nous ne saurions mieux faire que de répondre à ce désir. On jugera donc de la fidélité du traducteur par les quelques citations suivantes :

TEXTE LATIN DU « RATIO »

Scribent autem singuli suffragïum suum, tum ad Provincialem, tum ad Generalem, subscripto nomine proprio, sed ad Provincialem litteras soli inscriptas dabunt. (*Ratio*, Reg. Prov. 9, § 13.)

SENS DU TEXTE

Chacun des examinateurs enverra son suffrage et au Provincial et au Général en le signant de son nom. Mais la lettre au Provincial portera sur l'adresse le mot *Soli* (c'est-à-dire : Personnelle).

TRADUCTION APPROUVÉE PAR L'ACADÉMIE

Chaque examinateur écrira, en le signant de son nom, son suffrage qui sera remis au Provincial et au Général. Quant à la lettre qui renferme le suffrage et qui est destinée au Provincial, l'examinateur *seul* (sic) peut l'écrire. (Page 9 de la trad.)

Ea quæ in auctoribus in promptu positis habentur, si afferenda sint, explicet potius quam dictet. (*Ratio*, Reg. 10 comm. Prof. sup. facult.)

SENS DU TEXTE

Quant aux passages qui se trouvent dans les auteurs qu'on a sous la main, s'il doit les citer, il les expliquera plutôt que de les dicter.

TRADUCTION APPROUVÉE PAR L'ACADÉMIE

Il expliquera plutôt qu'il ne dictera les questions *impromptu* (sic) *qu'on lui présentera* (sic). (Page 31 de la trad.)

S'il n'y avait que des inexactitudes de ce genre dans l'œuvre de M. Ferté, nous aurions pu (en faisant nos réserves pour le style qui n'est guère académique) l'engager à la revoir et à la perfectionner. Il est difficile en effet de bien traduire le *Ratio*, sans connaître l'Institut et les usages de la Compagnie de Jésus. Cette difficulté n'a pas échappé au traducteur, et c'est pourquoi (page II de la traduction du *Ratio*) il dit : *Nous faisons précéder notre traduction d'un historique du Ratio et d'un abrégé de l'organisation de la Société de Jésus.... Cet abrégé permettra de bien comprendre certains détails, qui sans cela présenteraient quelques difficultés.*

Malheureusement cette introduction, qui a 42 pages, renferme bien des erreurs. Ainsi on lit à la page xxv : « Les Profès sont hiérarchiquement plus élevés que les Coadjuteurs spirituels ; *ces derniers sont soumis aux Profès, de même que dans un régiment le sous-lieutenant est soumis au lieutenant.* » (*sic*)

Et à la page xxvii : « Ils (les Jésuites) peuvent bâtir des églises, les consacrer, prêcher, confesser, sans demander l'autorisation aux évêques et aux curés. »

Nous regrettons d'avoir à déclarer que ces assertions sont complètement fausses.

L'auteur est sans doute excusable de ne pas mieux connaître l'Institut des Jésuites ; il a cela de commun avec bien d'autres qui en parlent beaucoup plus mal, sans être plus au courant. Il nous permettra d'ajouter que son travail nous paraît avoir été fait trop à la hâte. Encore quelques citations :

TEXTE LATIN DU P. JOUVENCY	TRADUCTION APPROUVÉE PAR L'ACADÉMIE
Bion et Moschus, bucolici pariter poetæ, *ille* Smyrnæus, *hic* Syracusanus, non procul absunt ab ætate et elegantia Theocriti. [*De Ratione discendi et docendi*, cap. I, art. 1, § 2.]	Bion et Moschus sont également des poètes bucoliques ; le *dernier* naquit à Smyrne (*sic*) et le *premier* à Syracuse (*sic*), etc. (Page 8 de la trad.)

Et c'est précisément tout le contraire : Bion naquit à Smyrne et Moschus à Syracuse. Du reste, toutes les fois que M. Ferté rencontre sur sa route *hic* et *ille*, il prend l'un pour l'autre. (Voir p. 59 et 64 de la trad.)

Si *sacramento* sancita (est auctoritas) jusjurandum (dicitur)... (*De Ratione disc. et doc.*, cap. v, art. 3.)	Si elle (l'autorité) est sanctionnée par un *sacrement* (sic), c'est le serment. (Page 33 de la trad. du *De Ratione* et page 36 de celle du *Candidatus*.)

TEXTE DU P. JOUVENCY	TRADUCTION APPROUVÉE PAR L'ACADÉMIE
... Cohortationes sacras... magister *sedulo parabit, ac mature* quidem, et ferme die dominico. (*De Ratione disc. et doc.*, cap. I, art. 2, et *Ratio*, reg. 9, Extern.)	... Le maître préparera avec soin des exhortations pieuses, *qui auront lieu* (sic) *le matin* (sic) et ordinairement le dimanche. (Page 84 de la trad., et page 132 de la trad. du *Ratio*.)
Cum lectum petis, de letho cogita. (*Candidatus*, 3ª part., art. 1, § 2.)	Quand nous allons au lit (*sic*) pensez à la mort ! (Trad. du *Candidatus*.)

Dubitatio.	(figures).	L'hésitation (p. 61 de la trad. du *Candidatus*).
Expolitio.		Le polissage (p. 62).
Incrementum.		Le grandissement (p. 82).
Exspostulatio.		La réclame (p. 129).

Nous avons compté plus de deux cents contresens ou non-sens dans les trois traductions de M. Ferté ; et le style est à l'avenant. Nous n'en donnerons que deux petits échantillons :

« Par la période, l'*idée*, suspendue en plusieurs parties d'une égale mesure, se termine par quelques mots harmonieux. (P. 12 de la trad. du *De Rat. disc. et doc.*)

« Les définitions accumulées sont la première source d'où l'on tire les grandes amplifications (*sic*); on réunit en un même tas (*sic*) les différentes définitions d'une chose. (P. 79 de la trad. du *Candidatus.*)

Telle est l'œuvre à laquelle l'Académie française a donné son approbation. Qu'il nous soit permis de le regretter, non pour l'auteur qui paraît avoir eu de bonnes intentions, mais pour l'honneur de l'Institut.

F.-X. PASSARD, S. J.

ACTES DU SAINT-SIÈGE

LETTRE ENCYCLIQUE
DE
NOTRE TRÈS SAINT PÈRE LÉON XIII
PAPE PAR LA DIVINE PROVIDENCE
AUX ÉVÊQUES DE HONGRIE

A Nos vénérables Frères Primats, Archevêques, Évêques et autres ordinaires des lieux en Hongrie, en grâce et communion avec le Siège apostolique.

LÉON XIII, PAPE

Vénérables Frères, salut et bénédiction apostolique.

A la piété et au respect constants des Hongrois envers ce Siège Apostolique, la paternelle bienveillance des Pontifes romains a toujours abondamment répondu, et Nous-même, Nous n'avons jamais souffert que les témoignages de Notre particulière affection et de Notre sollicitude fissent défaut à vous et à votre nation. Nous avons manifesté ces sentiments d'une manière spéciale lorsque, il y a sept ans, la Hongrie a célébré la mémoire d'un très grand et très heureux événement. Mettant, en effet, à profit cette occasion, Nous vous avons adressé une lettre, Vénérables Frères, dans laquelle, d'une part, Nous rappelions la foi traditionnelle, les qualités et les hauts faits des Hongrois, et, d'autre part, Nous vous communiquions les conseils qui, en des temps si hostiles à la religion catholique, Nous paraissaient propres à procurer le salut et la prospérité de cette nation. La même cause et le même mobile Nous poussent aujourd'hui à vous écrire de nouveau.

Assurément, en présence des faits qui, en ces derniers temps, ont ému tous les esprits dans votre pays, le devoir de Notre charge apostolique demande que Nous exhortions plus vivement vous et votre clergé à la fermeté, à la concorde, au zèle dans l'instruction et les avertissements à donner aux peuples confiés à vos soins. Mais d'autres choses existent chez vous qui Nous

apportent de nouveaux sujets d'inquiétude : ce sont les dangers qui menacent plus gravement chaque jour la religion. De même qu'ils sont l'objet de Nos graves préoccupations et de Notre pensée, ils appellent instamment vos plus grands efforts et Nous avons la pleine confiance que ces efforts répondront entièrement à Nos conseils et à Notre attente.

Pour ce qui concerne généralement les devoirs des catholiques, en face surtout d'une attaque si vive et si insidieuse des institutions chrétiennes, il est souverainement nécessaire que tous songent très sérieusement combien il importe qu'à travers les vicissitudes des temps et des choses la religion reste intacte dans la société, et combien il est important aussi que, sur ce point, l'accord des esprits se maintienne complet et solide. Il s'agit, en effet, du plus haut et du plus grand de tous les biens, qui est le salut éternel des hommes, et également de la conservation et de la préservation de ce qui est impérieusement réclamé, dans la société civile, ou pour la tranquillité, ou pour la vraie félicité.

Tel fut le sentiment de ces hommes illustres, dignes du souvenir et de la reconnaissance de toute la postérité, qui, par tous pays, dans tous les temps, brillèrent d'un éclat merveilleux, donnant l'exemple de la grandeur d'âme, et se dressèrent comme un mur pour la protection de la maison de Dieu, prêts à dépenser, non seulement tous leurs biens, mais leur vie même, pour la cause de la religion et de l'Église.

Sous ce rapport, votre Hongrie a des exemples nationaux, et ils sont, à travers un long espace de temps, nombreux et éclatants. Bien plus, si elle a persévéré fidèlement et constamment dans la foi catholique, qu'elle reçut du roi Étienne, son apôtre, il faut reconnaître dans ce fait, outre un signalé bienfait de Dieu, le fruit d'un très ferme et perpétuel propos de cette nation : elle a solidement compris que lorsqu'il s'agissait de la religion, c'était sa propre gloire et sa prospérité qui étaient en cause. Il est merveilleux de voir quelles généreuses et insignes vertus a alimentées cette disposition des esprits; grâce à elles, dans les plus extrêmes difficultés, les Hongrois opposèrent une grandeur de courage et de constance égale à la grandeur des périls. Sous l'inspiration de ces vertus, ils repoussèrent invinciblement et les incursions réitérées des Tartares et les longues et formidables attaques des

Mahométans, méritant d'être aidés de toutes manières, dans cette lutte si périlleuse, par les nations étrangères, par les souverains et principalement par les Pontifes romains ; car le combat ne se livrait pas seulement pour la foi et la nationalité des Hongrois, mais pour la religion catholique elle-même et pour le salut de l'Occident.

Pour la même raison, dans les tempêtes des derniers siècles, qui occasionnèrent parmi les nations voisines de si grandes ruines, la Hongrie, si elle en ressentit, elle aussi, la violence et si elle fit des pertes sensibles, resta sauve, toutefois; et il en sera de même à l'avenir, pourvu qu'elle maintienne en honneur la religion et que chacun connaisse bien ses devoirs de chaque jour et s'en acquitte soigneusement.

Mais, pour en venir à ce qui touche de plus près à l'objet de Notre Lettre, Nous avons constaté avec une vive douleur que, outre les dispositions qui, dans les lois de la Hongrie, ainsi que Nous en avons ailleurs exprimé la plainte, « sont en opposition avec les droits de l'Église, diminuent sa liberté d'action et font obstacle à la profession de la foi catholique[1] », il y a eu, en ces dernières années, de la part de l'autorité publique, des décrets ou des actes non moins pernicieux certainement à l'Église elle-même et aux intérêts catholiques; et, d'après le cours que prennent maintenant chez vous les affaires publiques, il est grandement à craindre que des dommages bien plus graves ne soient causés à la religion.

En ce qui regarde nommément les questions qui ont été plus vivement agitées parmi vous en ces derniers temps, il vous appartient, Vénérables Frères, de travailler de concert et ardemment à ce que tous, prêtres et laïques, connaissent bien ce qui leur est permis et ce qu'ils doivent éviter, afin de ne pas offenser les préceptes de la loi naturelle et divine. Et puisque la plupart d'entre vous ont prescrit aux prêtres qui ont charge d'âmes d'attendre, sur lesdites questions, le jugement du Saint-Siège, que vous aviez vous-mêmes sollicité, il vous appartiendra, Vénérables Frères, d'avertir soigneusement ces mêmes ministres sacrés de se faire un devoir rigoureux de ne s'écarter en quoi que ce soit de ce que le Siège Apostolique aura statué ou prescrit. Ce

1. Lettre encyclique aux évêques de Hongrie, 22 août 1886.

qui, en cela, n'est point permis aux prêtres, évidemment ne l'est pas non plus aux laïques.

Au reste, pour éviter beaucoup de maux, il est très important que les prêtres ayant charge d'âmes ne cessent d'avertir le peuple d'éviter autant que possible les mariages contractés avec quelqu'un qui n'est pas catholique. Que les fidèles comprennent bien et retiennent qu'il faut avoir d'autant plus horreur de ces sortes de mariages, que l'Église a toujours détestés, « qu'ils donnent occasion, comme Nous l'avons enseigné ailleurs, à une société défendue et à la communication des choses sacrées; qu'ils créent un péril pour la religion du conjoint catholique; qu'ils sont un obstacle à la bonne éducation des enfants, et que très souvent ils conduisent les esprits à considérer toutes les religions comme égales et à ne faire plus la distinction du vrai et du faux[1] ».

Mais des maux plus grands menacent, comme Nous l'avons dit, l'antique religion des Hongrois. Tous les ennemis que compte dans ce pays le catholicisme ne dissimulent certes pas leurs visées : ils veulent parvenir, en employant les armes les plus capables de nuire, à rendre la condition de l'Église et des intérêts catholiques de jour en jour plus fâcheuse. Aussi, Vénérables Frères, Nous vous exhortons plus vivement que jamais à n'épargner aucun effort pour éloigner du troupeau qui vous est confié et de votre patrie un tel danger.

Appliquez-vous d'abord à obtenir que tous les catholiques, affermis par votre exemple et votre autorité, embrassent avec courage et ardeur la cause de la religion et la défendent avec fermeté. Il arrive souvent, en effet, Nous ne dissimulerons pas ce qui existe, que certains catholiques, alors qu'ils devraient protéger et revendiquer les droits de l'Église avec le plus de vigueur et de constance, obéissant à une sorte de prudence humaine, ou prennent un parti contraire ou se montrent timides et indolents dans l'action. Or, il est facile de comprendre que cette conduite ouvre l'accès aux plus graves périls, surtout si elle est le fait de ceux qui jouissent du pouvoir ou qui ont une grande influence sur l'opinion publique.

Outre qu'ils trahissent ainsi leur mission et leur devoir, une

1. Lettre encyclique, *Sur le mariage chrétien*, année 1880.

cause sérieuse d'irritation est produite et la voie est fermée à la réalisation et à la conservation de cette concorde qui fait que tout le monde est uni pour penser et pour agir. Rien ne peut arriver de plus heureux pour les ennemis de la religion que cette inaction, ces divisions des catholiques : elles arrivent, en effet, presque toujours à leur aboutissement naturel, qui est de laisser à ces ennemis le champ libre pour les pires entreprises. Il faut, sans doute, en toutes choses, avoir pour compagnes la prudence et la modération ; l'Église veut que la vérité soit défendue suivant les règles de la sagesse; mais rien n'est plus étranger aux lois de la véritable prudence que de laisser persécuter impunément la religion et compromettre le salut du peuple.

Comme les assemblées annuelles de catholiques, dans lesquelles, sous le patronage et la direction des évêques, on traite en commun des intérêts religieux et du développement des bonnes œuvres de toute sorte, ont une merveilleuse efficacité, ainsi que l'expérience l'a démontré, pour affermir la concorde et exciter le zèle et l'ardeur des fidèles, Nous souhaitons vivement voir se réaliser les projets que vous avez formés à ce sujet, il y a peu de temps. Car Nous ne doutons pas que des réunions de ce genre, dont Nous avons Nous-même fortement encouragé l'organisation ailleurs, ne soient fort utiles au but que vous poursuivez.

Il convient aussi de donner tous vos soins pour que, dans les assemblées législatives, soient élus des hommes d'une religion et d'une vertu éprouvées, d'un esprit ferme, et qui soient toujours prêts à soutenir les droits de l'Église et les intérêts catholiques.

Vous voyez, en outre, Vénérables Frères, que par le moyen des livres et des journaux, les adversaires de l'Église s'acharnent à répandre dans le peuple le poison des erreurs et des opinions perverses, corrompent les bonnes mœurs et détournent les multitudes de la pratique de la vie chrétienne. Que vos fidèles comprennent donc que le temps est venu de faire de plus grands efforts en cet ordre de choses et de parvenir, coûte que coûte, à opposer aux écrits des écrits qui soient proportionnés à la grandeur de la lutte et qui apportent au mal le remède efficace.

Mais Nous voulons surtout, Vénérables Frères, que votre zèle se porte et s'applique à l'éducation des enfants et des jeunes

gens. Nous n'avons pas l'intention de répéter ce que Nous avons dit dans la lettre à vous adressée, que Nous avons rappelée plus haut. Nous ne pouvons pas cependant Nous dispenser de toucher brièvement quelques points de plus grande importance.

En ce qui concerne les écoles primaires, il faut, Vénérables Frères, insister et presser pour que les curés et les autres pasteurs des âmes veillent avec la plus grande attention sur ces établissements, et placent au rang des devoirs les plus importants de leur charge l'éducation religieuse des enfants. Qu'ils ne confient pas à un délégué cette fonction si noble et si importante, mais qu'ils la réservent pour eux et qu'ils l'aient grandement à cœur, car il est certain que d'une saine et pieuse éducation de la jeunesse, dépend non seulement la prospérité des familles, mais encore, en grande partie, celle de l'État.

Ne croyez jamais avoir déployé une activité si grande qu'il ne soit nécessaire de l'accroître encore pour que ces écoles se développent de jour en jour. Il serait très à propos que dans chaque diocèse on établît un *inspecteur diocésain* des écoles et des *inspecteurs de doyenné*, avec lesquels chaque année les évêques s'entretiendraient de l'état des écoles, et même de tout ce qui concerne la foi, les mœurs et le soin des âmes. Que s'il est nécessaire soit de fonder de nouvelles écoles, suivant les besoins locaux, soit d'agrandir celles qui existent déjà, Nous ne doutons nullement, Vénérables Frères, que votre libéralité, depuis si longtemps éprouvée, et celle des catholiques de toute condition soient promptes et généreuses.

Pour ce qui est des écoles dites secondaires et des écoles supérieures, il faut bien prendre garde que les bonnes semences déposées dans l'âme des enfants ne périssent misérablement chez les jeunes hommes. Tout ce qui vous sera possible par votre action et par vos prières, faites-le, Vénérables Frères, afin que ce péril soit écarté ou atténué ; et d'abord, que votre zèle pastoral s'applique à choisir des hommes honnêtes et instruits pour enseigner aux élèves les éléments de la religion, et à faire disparaître les causes qui, trop souvent, nuisent à l'effet salutaire et fructueux de cet enseignement.

Enfin, l'obligation de Notre ministère demande que Nous vous recommandions de nouveau ce que, dans Notre première Lettre, Nous vous avons recommandé au sujet des jeunes clercs et des

prêtres. Certes, Vénérables Frères, si vous devez mettre votre zèle et vos soins à assurer la bonne éducation de toute la jeunesse, il est bien plus nécessaire encore de se consacrer à ceux qui croissent pour l'espoir de l'Église, afin qu'ils soient dignes de l'honneur du sacerdoce et qu'ils possèdent une vertu proportionnée aux fonctions qu'ils auront à remplir. Les séminaires réclament donc à bon droit la meilleure part de votre vigilance; mettez de plus en plus tout en œuvre pour que ces institutions soient florissantes et pour que toutes les ressources nécessaires y abondent, de telle sorte que les élèves, sous la direction de maîtres choisis, soient pleinement formés aux bonnes mœurs et aux vertus propres à leur ordre, et reçoivent la parure de la science divine et humaine.

Pour que le ministère de votre clergé soit fécond, il est particulièrement opportun, Vénérables Frères, que l'on voie briller votre parfait accord dans la direction que vous lui donnez, votre vigilance et votre charité dans les exhortations et les avertissements que vous lui adressez, et enfin votre fermeté dans le maintien de la discipline ecclésiastique.

De plus, quoique Nous connaissions bien et que Nous approuvions les soins apportés par vous à ce que les Facultés supérieures d'études, qui, d'après l'intention de leurs fondateurs, doivent être sous l'autorité de l'Église et des évêques, demeurent telles qu'elles ont été instituées; toutefois Nous vous exhortons de la manière la plus pressante à profiter de toute occasion pour continuer d'agir en commun dans ce sens, comme c'est votre droit et votre devoir. Il répugne également à l'équité et à la justice que ce qui est accordé à ceux qui ne sont pas catholiques soit refusé aux catholiques, et il est d'intérêt public que des fondations faites avec tant de piété et de sagesse par les ancêtres servent toujours, non au détriment de l'Église et de la foi, mais à leur conservation et à leur avantage, et par là même au bien public.

En retour, il est nécessaire que tous les membres du clergé s'attachent avec la plus grande fidélité à leurs évêques, reçoivent leurs instructions, aident leurs projets et leurs entreprises; que, dans l'accomplissement du ministère sacré, dans les travaux qu'ils entreprendront pour le salut éternel des hommes, ils se montrent toujours actifs et zélés, en prenant pour guide la charité.

Les exemples des prêtres ayant en tout beaucoup de poids, qu'ils s'appliquent surtout à montrer en leur personne, aux yeux du peuple chrétien, comme l'incarnation de la vertu et de la continence. Qu'ils prennent bien garde de ne pas se livrer plus que de juste aux affaires civiles ou politiques, et qu'ils se souviennent souvent de ce précepte de l'apôtre saint Paul, « que personne, combattant pour Dieu, ne se mêle aux affaires du siècle, afin de plaire à Celui auquel il s'est consacré [1] ». Sans doute suivant l'avis de saint Grégoire le Grand, il convient de ne pas abandonner tout souci de la vie extérieure, pour s'occuper uniquement de la vie intérieure; spécialement, lorsqu'il s'agit de défendre la religion ou de procurer le bien commun, il ne faut certes pas négliger les aides et les ressources que donnent le temps ou le lieu. Toutefois, il est besoin de la plus grande sagesse et de la plus grande vigilance, pour que les prêtres ne perdent pas la dignité et la mesure, et ne paraissent pas songer aux intérêts humains plus qu'aux intérêts célestes. Le même Grégoire le Grand a dit très bien : « Il faut quelquefois subir par charité les affaires du siècle, il ne faut jamais les rechercher par goût, de peur qu'elles n'alourdissent l'esprit de celui qui les aime et que, entraîné par leur poids, il ne descende des hauteurs célestes jusqu'aux objets les plus élevés [2]. »

Nous voulons aussi que vous excitiez ceux qui sont préposés aux cures à garder avec soin et à administrer avec zèle les biens de leurs églises; s'il se produit, sous ce rapport, quelque irrégularité, apportez-y le remède convenable, suivant le devoir de votre charge.

En outre, Nous regardons comme très nécessaire que le clergé mette beaucoup d'ardeur à rendre aux Congrégations ou Confréries laïques encore existantes l'éclat qu'elles avaient autrefois. Il s'agit, en effet, du bien général de la religion, nonmoins que de celui de ces Sociétés; car, sans parler des autres avantages, ces Confréries peuvent vous être d'un grand secours, à vous et à votre clergé, pour entretenir parmi le peuple la piété, la vie chrétienne, et aussi pour affermir cet accord salutaire des esprits et des volontés, que Nous désirons si vivement.

Enfin, pour tout ce qui se rapporte à la conservation de votre

1. II *Tim.*, II, 4.
2. Reg. Past., p. II, c. VII.

antique foi, au développement des institutions catholiques ou encore à la discipline du clergé régulier et séculier, Nous estimons, Vénérables Frères, qu'il sera très bon et très salutaire de vous réunir en conseil, afin de prendre en commun les décisions qui vous paraîtront nécessaires ou avantageuses.

Nous avons confiance que tous les catholiques de Hongrie, ayant constaté la situation pleine de périls où ils se trouvent, et reconnaissant dans toutes Nos paroles une preuve de Notre paternelle sollicitude et de Notre très vive affection envers eux, prendront force et courage et suivront en toute religion, comme il est juste, Nos conseils et Notre direction.

Quant à vous, Vénérables Frères, et aussi au clergé et au peuple catholique, travaillant avec vaillance, d'un même cœur et d'un même esprit, au bien de la religion, Dieu vous sera propice et donnera le succès à vos entreprises. Et vous obtiendrez assurément, dans cette cause si sainte et si juste, l'appui bienveillant de votre souverain, de votre Roi Apostolique qui, depuis le commencement de son règne, a donné tant de preuves de son bon vouloir envers votre nation.

Mais, afin que toutes choses arrivent heureusement et selon vos vœux, joignez vos prières aux Nôtres, Vénérables Frères, pour implorer le secours divin; recourez surtout au patronage de l'auguste Mère de Dieu; implorez aussi saint Étienne, votre apôtre, pour que du haut du ciel il regarde favorablement sa Hongrie et lui conserve inviolablement le bienfait de la divine religion. Comme gage des faveurs célestes et de Notre paternelle bienveillance, Nous vous accordons affectueusement, Vénérables Frères, Notre bénédiction apostolique, ainsi qu'à votre clergé et à tout votre peuple.

Donné à Rome, près Saint-Pierre, le deuxième jour de septembre 1893, la seizième année de Notre Pontificat.

LÉON XIII, PAPE.

LETTRE ENCYCLIQUE
DE
NOTRE TRÈS SAINT PÈRE LÉON XIII
PAPE PAR LA DIVINE PROVIDENCE

AUX PATRIARCHES, PRIMATS, ARCHEVÊQUES, ÉVÊQUES ET AUTRES ORDINAIRES DES LIEUX AYANT PAIX ET COMMUNION AVEC LE SIÈGE APOSTOLIQUE

DU ROSAIRE DE MARIE

A Nos vénérables Frères les Patriarches, Primats, Archevêques, Évêques et autres ordinaires des lieux ayant paix et communion avec le Siège apostolique.

LÉON XIII, PAPE

Vénérables Frères, salut et bénédiction apostolique.

La sainte allégresse que Nous éprouvâmes à l'ouverture de ce cinquantième anniversaire de Notre consécration épiscopale, s'est encore agréablement accrue, quand Nous vîmes les catholiques du monde entier s'unir à Nous, comme des fils à leur Père, dans une commune et éclatante manifestation de foi et d'amour. Pénétré de reconnaissance, Nous découvrons et Nous relevons dans ce fait, de la part de la Providence divine, un dessein spécial à la fois de haute bienveillance pour Nous et d'une grande bénédiction pour l'Église. De ce bienfait, Nous éprouvons aussi un désir non moins vif de remercier et d'exalter l'auguste Mère du Sauveur, Notre très bonne et puissante médiatrice auprès de Dieu. Toujours et en toutes manières, durant les longues années et les péripéties de Notre existence, Nous l'avons sentie Nous couvrir de sa maternelle et exquise charité, qui continue à se manifester à Nous avec un éclat de plus en plus resplendissant. Elle répand dans Notre âme une suavité céleste et la remplit d'une confiance toute surnaturelle. Il nous semble entendre la voix même de la Reine du ciel, Nous encourageant au milieu de Nos traverses, Nous aidant de ses conseils dans les mesures à prendre pour le bien commun des fidèles; Nous avertissant d'exciter le peuple chrétien à la piété et à la pratique de toutes les vertus.

Plusieurs fois, dans le passé, il Nous a été doux, et Nous Nous

sommes fait un devoir de répondre par Nos actes à ces désirs de Marie. Parmi les heureux fruits que, sous ses auspices, Nos exhortations ont produits, il convient de signaler les grands développements de la dévotion du saint Rosaire, les nouvelles confréries érigées sous ce nom et la reconstitution des anciennes; les doctes écrits publiés à cette fin, au grand profit des fidèles, et jusqu'à certaines œuvres d'art d'un mérite et d'une richesse remarquables inspirées par cette même pensée.

Aujourd'hui pressé par la voix de la bienheureuse Vierge Mère Nous répétant : *Clama, ne cesses*, « Crie et ne cesse de crier, » Nous venons avec bonheur, Vénérables Frères, vous entretenir de nouveau du saint Rosaire de Marie, à l'approche de ce mois d'octobre que Nous avons consacré à cette touchante dévotion, en l'enrichissant d'indulgences et de grâces nombreuses. Notre parole, toutefois, n'aura pas présentement pour but immédiat de décerner de nouvelles louanges à cette forme si excellente de prière, ni d'exciter principalement les fidèles à y recourir avec piété. Nous voulons plutôt vous rappeler certains avantages très précieux découlant de cette dévotion et répondant à merveille aux circonstances actuelles des hommes et des choses; car Nous sommes très persuadé que de la récitation du saint Rosaire, pratiquée de façon à produire son plein effet, découleront, non seulement pour les individus en particulier, mais pour toute la république chrétienne, les avantages les plus précieux.

Il n'est personne qui ne sache combien, pour obéir au devoir de Notre suprême apostolat, Nous Nous sommes efforcé, comme Nous sommes prêt à le faire encore avec l'aide de Dieu, de travailler au bonheur et à la prospérité des sociétés. Souvent Nous avons averti ceux qui détiennent le pouvoir de ne faire des lois et de ne les appliquer que dans le sens de la pensée divine. Ceux que leur génie, leurs mérites, la noblesse du sang et la fortune ont élevés au-dessus de leurs concitoyens, Nous les avons exhortés à unir leurs lumières et leurs forces, pour travailler d'autant plus efficacement à fortifier et à défendre les intérêts communs. — Mais, dans la société civile telle que Nous la voyons constituée aujourd'hui, il est de scauses nombreuses et multiples qui affaiblissent les liens de l'ordre public, et détournent les peuples de la voie de l'honnêteté et des bonnes mœurs. Ces causes Nous paraissent surtout être les trois suivantes, à savoir : *l'aversion*

pour la vie humble et laborieuse; l'horreur de tout ce qui fait souffrir; l'oubli des biens futurs, objet de notre espérance.

Nous constatons avec douleur, et ceux mêmes qui ne jugent toutes choses qu'à la lumière de la raison humaine et d'après les principes d'utilité le reconnaissent et le déplorent avec Nous, qu'une plaie profonde a frappé le corps social, depuis qu'on y voit négligés et comme dédaignés les devoirs et les vertus qui font l'ornement de la vie simple et commune. De là en effet, au foyer domestique, cette résistance opiniâtre des enfants à l'obéissance que la nature elle-même leur impose, et cette impatience à supporter tout joug, autre que celui de la mollesse et de la volupté. De là, chez l'homme condamné au travail, cette recherche à écarter et à fuir tout labeur pénible, ce profond mécontentement de son sort, ces visées à un rang supérieur, ces aspirations inconsidérées vers un égal partage des biens, et autres ambitions du même genre, qui font déserter la campagne pour aller se plonger dans le tumulte et les jouissances des grandes villes. De là cette rupture de l'équilibre entre les diverses classes de la société; cette inquiétude universelle, ces haines et ces poignantes jalousies; ces violations flagrantes du droit, ces efforts incessants, enfin, de tous les déçus à troubler par des séditions et par des émeutes la paix publique, et à s'attaquer à ceux mêmes qui ont mission de la propager.

Le remède à ces maux, qu'on le demande au Rosaire de Marie, à cette récitation coordonnée de certaines formules de prière accompagnée de la pieuse méditation des mystères de la vie du Sauveur et de sa Mère. Que dans un langage convenable et adapté à l'intelligence des simples fidèles, on leur explique les *mystères joyeux* en les leur mettant devant les yeux, comme autant d'images et de tableaux de la pratique des vertus; et chacun voit quelle admirable et riche mine il y a là d'arguments faciles et capables, par leur suave éloquence, de persuader les bonnes mœurs et l'honnêteté. Nous voici en présence de la maison de Nazareth, le domicile de la sainteté divine et terrestre. Quelle perfection de vie commune! Quel modèle achevé de la société domestique! Il y règne la candeur et la simplicité; une perpétuelle concorde; un ordre toujours parfait; un respect mutuel et un amour réciproque, un amour non point faux et mensonger, mais réel et actif, qui, par l'assiduité de ses bons offices, ravit même les yeux

des simples spectateurs. Un zèle prévoyant y pourvoit à tous les besoins de la vie; mais cela, *in sudore vultus*, « à la sueur du front », à la façon de ceux qui, sachant se contenter de peu, s'efforcent moins de multiplier leur avoir que de diminuer leur pauvreté. Par-dessus tout, ce qu'on admire dans ce foyer domestique, c'est la paix de l'âme et la joie de l'esprit, double trésor de la conscience de tout homme de bien.

Or ces grands exemples de modestie et d'humilité, de patience dans le travail, de bienveillance envers le prochain, d'un parfait accomplissement des menus devoirs de la vie privée et de toutes les vertus ne sauraient être médités ni se fixer ainsi peu à peu dans la mémoire, sans qu'insensiblement il n'en résulte une salutaire transformation dans les pensées et dans les habitudes de la vie. Alors les obligations d'un chacun cesseront de lui peser et de lui inspirer le dégoût ; il les aimera, et trouvera à les remplir une jouissance qui lui sera un nouveau stimulant pour le bien. Par suite aussi les mœurs deviendront plus douces ; la vie de famille plus agréable et plus chère; le commerce avec le prochain plus pénétré de sincérité, de charité et de respect. Et si ces transformations de l'homme privé s'étendent aux familles, aux cités, aux peuples et à ses institutions, l'on voit aisément quels immenses avantages en retirera la chose publique tout entière.

Un second mal extrêmement funeste et que jamais Nous ne saurions assez déplorer, parce qu'il ne cesse de se propager de jour en jour au grand détriment des âmes, c'est la volonté arrêtée de se soustraire à la douleur, d'employer tous les moyens pour éviter la souffrance et repousser l'adversité. Pour la grande majorité des hommes la récompense de la vertu, de la fidélité au devoir, du travail soutenu, des obstacles surmontés, n'est plus, comme il le faudrait, dans la paix et la liberté de l'âme ; ce qu'ils poursuivent, comme perfection dernière, c'est un état chimérique de la société, où il n'y aurait plus rien à endurer, et où l'on goûterait, à la fois, toutes les jouissances terrestres. Or il est impossible que les âmes ne soient pas souillées sous l'action de ce désir effréné des jouissances; si elles ne vont pas jusqu'à en devenir les complètes victimes, il en résulte toujours un énervement tel que les maux de la vie venant à se faire sentir, elles fléchissent honteusement et finissent par misérablement y succomber.

Ici encore, il est permis d'espérer que, par la vertu de l'exemple, la dévotion du saint Rosaire donnera aux âmes plus de force et d'énergie, et pourquoi en adviendrait-il autrement, quand le chrétien, dès sa plus tendre enfance et constamment depuis, s'est appliqué, dans le silence et le recueillement, à la suave contemplation des *mystères* appelés *douloureux !* Dans ces mystères, nous apprenons que Jésus-Christ, l'*auteur et le consommateur de notre foi*, a commencé simultanément par faire et par enseigner, afin que nous trouvions en lui, réduit en pratique, ce qu'il devait nous enseigner touchant la patience et la générosité dans les douleurs et les souffrances, au point de vouloir endurer lui-même tout ce qu'il peut y avoir de plus crucifiant et de plus pénible à supporter. Nous le voyons accablé sous le poids d'une tristesse qui, comprimant les vaisseaux du cœur, en fait sortir une sueur de sang. Nous le contemplons lié à la façon des malfaiteurs ; subissant le jugement des scélérats, injurié, calomnié, accusé de faux crimes, frappé de verges, couronné d'épines, attaché à la croix, jugé indigne de vivre et méritant que la foule réclamât sa mort. A tout cela nous ajoutons la méditation des douleurs de sa très sainte Mère, dont un glaive tranchant n'a pas seulement effleuré le cœur, mais l'a transpercé de part en part, afin qu'elle devînt et méritât d'être appelée la Mère des douleurs.

Quiconque contemplera fréquemment non pas seulement des yeux du corps, mais par la pensée et la méditation, d'aussi grands exemples de force et de vertu, comment ne brûlerait-il pas du désir de les imiter ! Que la terre se montre à lui couverte de ses malédictions et ne produisant que des ronces et des épines ; que son âme soit oppressée de peines et d'angoisses, son corps miné par les maladies ; il n'y aura pas de souffrance lui venant soit de la méchanceté des hommes, soit de la colère des démons, pas d'adversité soit privée, soit publique, dont sa patience ne finira par triompher. D'où le proverbe : *Facere et pati fortia christianum est*, « Agir et souffrir, c'est le propre du chrétien, » car quiconque veut avoir droit à ce nom ne saurait se dispenser de suivre Jésus patient.

Mais quand Nous parlons de patience, Nous n'entendons nullement cette vaine ostentation d'une âme endurcie à la douleur, ce qui fut le propre de certains philosophes de l'antiquité ; mais bien cette patience qui prend modèle sur Celui qui, *proposito sibi*

gaudio, sustinuit crucem, confusione contempta, « qui au lieu de la joie qu'on lui proposait a souffert la croix en méprisant la confusion » ; Nous entendons cette patience qui, après avoir demandé à Dieu le secours de sa grâce, ne récuse aucune souffrance, mais s'en réjouit, et quelle qu'elle soit, la considère comme un gain. L'Église catholique a toujours eu et compte présentement, et en tous lieux, d'illustres disciples de cette doctrine, des hommes et de pieuses femmes de tout rang, qui pour marcher sur les traces du Seigneur supportent avec courage et en esprit de religion toutes sortes d'injures et d'amertumes en redisant plus encore par leurs actes qu'en paroles, avec l'apôtre saint Thomas : *Eamus et nos et moriamur cum eo ;* « Allons nous aussi et mourons avec lui. » — Plaise à Dieu de multiplier de plus en plus ces exemples d'insigne constance ! Ils sont un soutien pour la société civile, et pour l'Église une gloire et une vertu.

Le troisième genre de maux auxquels il faut porter remède, est particulièrement propre aux hommes de notre temps. Ceux, en effet, des siècles antérieurs, alors même qu'ils aimaient parfois plus passionnément les choses de la terre, n'avaient pas cependant un dédain absolu pour les choses célestes ; ainsi, à entendre les sages d'entre les païens eux-mêmes, cette vie leur apparaissait comme une hôtellerie et une maison de passage, plutôt que comme une demeure fixe et durable.

Les hommes de nos jours, au contraire, quoique nourris de christianisme, poursuivent de telle sorte les biens périssables de la vie présente, qu'ils voudraient non seulement oublier, mais, par un excès d'avilissement, effacer même le souvenir d'une patrie meilleure dans l'éternelle béatitude, comme si saint Paul nous avait avertis en vain que nous n'avons pas ici de demeure permanente, mais que nous cherchons une habitation future. *Non habemus hic manentem civitatem, sed futuram inquirimus*[1]. Que si l'on scrute quelles sont les causes de cette aberration, la première qui se présente c'est la persuasion d'un grand nombre, que la préoccupation des choses futures éteint l'amour de la patrie terrestre et tourne au détriment de la prospérité de l'État : calomnie odieuse et insensée. Et de fait les biens que nous espérons ne sont pas de nature à absorber la pensée des

1. *Hebr.*, XIII, 14.

hommes jusqu'à les détourner du soin des choses présentes. Jésus-Christ lui-même, en nous recommandant de chercher tout d'abord le royaume de Dieu, a insinué par là même que cela ne devait point nous faire négliger tout le reste.

L'usage, en effet, des biens présents et la jouissance honnête qui s'y attache, quand la vertu y trouve un stimulant ou une récompense ; comme aussi les décors et les embellissements de la cité terrestre, quand on y voit une image des splendeurs et des magnificences de la cité céleste, n'offrent rien de contraire à la raison humaine ou aux conseils divins ; car Dieu est auteur à la fois de la nature et de la grâce, et il n'a pas voulu que l'une nuise à l'autre, ni qu'elles se combattent mutuellement, mais qu'unies par une fraternelle alliance, elles nous conduisent toutes les deux plus aisément à cette immortelle béatitude pour laquelle, hommes mortels, nous sommes venus en ce monde. Cependant les voluptueux et les amateurs d'eux-mêmes, ceux dont les pensées se perdent dans les choses basses et périssables, au point qu'il leur devient impossible de s'élever plus haut, ceux-là, plutôt que de sentir naître en eux, par la jouissance des créatures visibles, le désir des biens invisibles et éternels, perdent complètement de vue l'éternité elle-même, et tombent jusqu'au dernier degré de la plus infâme abjection. Aussi bien Dieu ne saurait-il infliger à l'homme une punition plus terrible qu'en le laissant de la sorte oublier les biens supérieurs pour passer sa vie dans la jouissance des basses voluptés.

Or, à un danger pareil ne sera certainement jamais exposé le chrétien qui, le pieux Rosaire à la main, en méditera souvent les *mystères glorieux*. De ces mystères, en effet, jaillit une lumière qui nous découvre ces célestes trésors et beautés que notre œil corporel ne saurait atteindre, mais que nous savons par la foi être préparés à ceux qui aiment Dieu. Nous y apprenons que la mort n'est pas une ruine qui ne laisse rien derrière elle, mais le passage d'une vie à une autre, et que le chemin du ciel est ouvert à tous. Quand nous y voyons monter le Christ Jésus, nous nous rappelons sa promesse de nous y préparer une place : *vado parare vobis locum*. Le saint Rosaire nous fait souvenir qu'il y aura un temps où Dieu sèchera toute larme de nos yeux, où il n'y aura plus de deuil, ni de gémissement, ni aucune douleur, où nous serons toujours avec le Seigneur, semblables à Dieu parce que

nous le verrons comme il est; enivrés du torrent de ses délices, concitoyens des saints, en conséquence de la bienheureuse Vierge notre Mère.

Comment une âme qui se nourrit de semblables pensées ne se sentirait-elle pas brûler d'une sainte flamme et ne s'écrierait-elle pas avec un grand saint : « Que la terre me paraît vile quand je regarde le ciel! » *Quam sordet tellus dum cœlum aspicio?* Comment ne se consolerait-elle pas, en songeant qu'une légère tribulation momentanée produit en nous un poids éternel de gloire : *Momentaneum et leve tribulationis nostræ æternum gloriæ pondus operatur in nobis.* En vérité, là seulement est le secret d'unir, comme il convient, le temps à l'éternité, la cité terrestre à la cité céleste, et de former des caractères nobles. Si ces caractères sont le grand nombre, la société sera sauvegardée dans sa dignité et sa grandeur; on y verra fleurir le bien, le vrai et le beau, à l'image de Celui qui est le principe et l'intarissable source de toute vérité, de toute bonté et de toute beauté.

Et maintenant, qui ne voit, comme Nous l'avons observé en commençant, combien grande et féconde est la salutaire vertu du saint Rosaire de Marie, et quels admirables remèdes la société actuelle peut y puiser, pour guérir ses maux et en prévenir le retour? Mais cette vertu, ceux-là naturellement en éprouveront avec plus d'abondance les bienfaits qui, ayant donné leurs noms à quelqu'une des pieuses confréries du Rosaire, y auront acquis, grâce à cette fraternelle union et à leur consécration spéciale au culte de la très sainte Vierge, un titre nouveau et particulier. Ces confréries, en effet, approuvées par les Pontifes romains et enrichies par eux de privilèges et d'indulgences ont leur constitution propre et leur discipline; elles tiennent leurs réunions à des jours déterminés, et sont pourvues des moyens les plus aptes à faire fleurir la piété et à se rendre utiles même à la société civile. Ce sont comme autant de bataillons militants qui combattent les combats du Christ pour la vertu de ses sacrés mystères, sous les auspices et la conduite de la Reine du ciel, et Marie, en tous les temps, et plus encore à la journée de Lépante, leur a prouvé manifestement combien elle agréait leurs prières, leurs fêtes et leurs suppliantes processions.

Il est donc bien juste que, non seulement les fils du patriarche saint Dominique, qui le doivent par état et par vocation, mais

encore tous les prêtres qui ont charge d'âmes et qui notamment exercent leur ministère dans les églises où déjà ces confréries sont canoniquement érigées, s'appliquent avec zèle à les multiplier et à les maintenir dans toute leur ferveur. Nous désirons de plus, et cela très vivement, que ceux aussi travaillent avec joie à cette même bonne œuvre, qui s'adonnent aux Missions et à la prédication de la Foi, soit dans les pays chrétiens, soit chez les infidèles et les nations barbares. — Leurs exhortations, Nous n'en doutons pas, porteront leurs fruits, et de nombreux fidèles s'empresseront de se faire inscrire dans ces confréries et s'efforceront à l'envi de retirer du saint Rosaire les précieux avantages que Nous venons d'énumérer et qu'on en doit regarder comme l'essence et la raison d'être. L'exemple ensuite de ces confréries et associés entraînera insensiblement le reste des fidèles à les imiter dans leur estime et leur dévotion au Rosaire de Marie, et à leur tour ceux-ci se montreront, ainsi que Nous le désirons vivement, plus soucieux de recueillir à leur profit des trésors aussi salutaires.

Telles sont les espérances que Nous entrevoyons ; elles Nous sont un soutien et une consolation, au milieu des maux et des tristesses de l'heure présente. Qu'il plaise à Marie, la Mère de Dieu et des hommes, l'institutrice et la Reine du saint Rosaire, de les réaliser en exauçant Nos prières et Nos supplications ! Nous avons la confiance, Vénérables Frères, que par le soin de chacun d'entre vous ces enseignements et ces vœux produiront toutes sortes de bons effets et contribueront notamment à la prospérité des familles et à la paix générale des peuples. — En attendant, comme gage des faveurs célestes et de Notre particulière bienveillance, Nous vous accordons à chacun de vous, à votre clergé et aux fidèles confiés à vos soins, la Bénédiction apostolique.

Donné à Rome, près Saint-Pierre, le 8 septembre de l'année 1893, la seizième de Notre Pontificat.

LÉON XIII, PP.

TABLEAU CHRONOLOGIQUE

DES

PRINCIPAUX ÉVÉNEMENTS DU MOIS

SEPTEMBRE 1893

ROME

Notre Saint-Père le Pape, sur la proposition de la Sacrée Congrégation des Rites, vient d'approuver l'institution d'une fête en l'honneur de la sainte Famille, avec messe et office propres.

Cette fête est fixée au troisième dimanche après l'Épiphanie, sous le rit double majeur. Elle n'est point obligatoire pour toute l'Église, mais seulement pour les diocèses où NN. SS. les évêques jugeront bon de l'instituer, comme le Cardinal-Vicaire vient de le faire pour le diocèse de Rome.

L'année prochaine, le troisième dimanche après l'Épiphanie tombant le jour de la Septuagésime, l'office de la Septuagésime sera, par exception et pour cette fois seulement, simplifié, afin que la fête de la Sainte-Famille ne soit ni omise ni transférée la première fois où elle peut être célébrée.

Les considérants du décret rappellent les Lettres apostoliques du 4 juin 1892, par lesquelles Notre Saint-Père le Pape demandait l'érection, dans toutes les paroisses, de l'*Association de la Sainte-Famille*, et ils disent que l'institution de cette nouvelle fête a pour but d'augmenter de jour en jour la dévotion à la sainte Famille de Jésus, Marie et Joseph.

— A la suite des désordres qui ont eu lieu à Rome à l'occasion des faits d'Aigues-Mortes, le Comité organisateur des pèlerinages français a cru devoir abandonner tout projet d'amener aux pieds du Saint-Père de nouveaux groupes d'enfants de la Fille aînée de l'Église. Nouvelle preuve de la liberté parfaite qu'assure au Souverain Pontife l'état de choses actuel !

— Le Pape a fait don à la reine régente d'Espagne d'un palais situé au centre de Rome, pour y installer le collège ecclésiastique espagnol, destiné à prendre un grand développement.

FRANCE

Depuis les élections, la grosse préoccupation, on pourrait dire la grosse anxiété nationale a été de se demander ce que pourra bien être

la Chambre nouvelle, cette Chambre où sur 581 membres, 213 n'appartenaient pas à l'ancien corps législatif. Les partis avancés vont-ils s'imposer à la masse craintive et indécise des centres et arracher quelques-unes de ces concessions capables de compromettre pour longtemps, et peut-être même irrémédiablement, l'avenir moral, matériel, financier de la France? Ou le gouvernement sera-t-il plus ferme, et surtout plus libéral, plus modéré que par le passé? Après avoir longtemps incliné vers la gauche, il est temps, grand temps, que se produise ce mouvement à droite que le pays réclamait déjà il y a quelques années, mais qui avorta par suite de compromissions honteuses. Nous ne pouvions, pour notre part, ne pas espérer. Trop d'hommes de valeur et de caractère comprennent le danger qu'il y a à toujours céder lâchement, à toujours sacrifier la masse paisible de la population aux exigences haineuses d'une minorité bruyante. Aussi est-ce plaisir de constater l'accord presque unanime avec lequel on réclame de toutes parts un ministère homogène. Un pareil ministère actuellement ne peut se constituer que par l'exclusion des radic aux.

— Les francs-maçons du Grand-Orient de France ont tenu leurs assises annuelles sous la présidence du frère Paul Viguier, conseiller municipal de Paris, président du Conseil de l'Ordre. On sait que toutes ces lois funestes sous lesquelles nous nous débattons maintenant, lois scolaires, lois militaires, loi sur le divorce, loi sur les droits d'accroissement, ont été élaborées dans des réunions semblables avant d'être imposées au pays.

— Une grande grève a éclaté dans les charbonnages du nord de la France. Environ 45000 mineurs y ont cessé tout travail. Les meneurs font les plus grands efforts pour entraîner à leur suite ceux qui travaillent encore, et en particulier les 13 000 ouvriers d'Anzin. Si ces derniers cessaient d'être efficacement protégés contre les procédés de violente intimidation employés en pareils cas, le résultat ne serait pas douteux. Les grévistes demandent une augmentation de salaires, ce que ne permet pas, disent les compagnies, l'état actuel du marché des charbons. Ils réclament de plus la remise, chaque quinzaine, d'un double du carnet de paye, la suppression des amendes pour charbons malpropres. Ils voudraient qu'il ne soit plus congédié d'ouvriers ayant atteint leur quarantième année, car il est impossible à ceux-ci de trouver du travail; qu'il ne soit plus renvoyé d'ouvriers ayant encouru une condamnation, autant que celle-ci n'aura pas porté préjudice à la Compagnie. Il paraît peu probable que ces demandes puissent jamais recevoir bon accueil dans les termes où elles sont formulées.

La tentative faite par les juges de paix, conformément à la loi du 27 décembre 1892, pour amener les parties à la formation d'un comité de conciliation et d'arbitrage, a complètement échoué.

— La patrie tout entière a fait une grande perte dans la personne du général de Miribel, chef de l'état-major général. Il occupa pour la première fois ce poste si important, il y a seize ans. On lui doit l'orga-

nisation de la mobilisation de notre armée ; puis les plans de défense de notre frontière de l'est et du Jura. Il s'occupait en dernier lieu de la frontière des Alpes. M. de Miribel était un catholique fervent dans toute la force du terme.

Le général de Boisdeffre lui succède comme chef de l'état-major.

Manœuvres d'armées et visites d'escadres. — Cette année, à la date du lugubre anniversaire de Sedan, les manœuvres de l'armée allemande ont eu lieu en Lorraine, autour de Metz. Le prince héritier de cette royauté italienne faite par la France y est venu prendre sa place dans le cortège de l'empereur allemand. Presque en même temps, le prince Henri de Prusse allait passer la revue de la flotte italienne. Il y avait là sans doute quelque chose de particulièrement douloureux et même de provocant à l'endroit des sentiments français. Aussi tous les yeux, amis et ennemis, épiaient l'attitude de la France. On ne peut nier que cette attitude ait été absolument digne. D'ailleurs une consolation nous était réservée. C'est ce moment-là même de la présence des confédérés à Metz que la Russie a choisi pour annoncer officiellement qu'elle envoyait sa flotte dans la Méditerranée se ranger aux côtés de celle de la France.

Du coup, une escadre anglaise va venir évoluer dans les eaux italiennes. La présence du duc de Connaught, troisième fils de la reine Victoria, aux manœuvres de l'armée autrichienne, à Guens, ne semble pas non plus pouvoir être considérée comme une chose indifférente.

ÉTRANGER

Allemagne. — A la mort du duc Ernest de Saxe-Cobourg Gotha, mort sans enfant, la principauté revenait au duc d'Édimbourg, son neveu, fils de la reine Victoria. On se demandait si un prince étranger de naissance et d'éducation pourrait régner sur une principauté allemande. La constitution germanique étant muette sur ce sujet, l'empereur Guillaume II a tranché la question dans un sens favorable au prince anglais.

— De Guens, l'empereur Guillaume a adressé au prince de Bismarck un télégramme où il lui exprime tous ses regrets au sujet de sa récente maladie et lui offre de venir achever de se rétablir dans un des châteaux impériaux du centre de l'Allemagne. Le prince répond en remerciant de l'attention si flatteuse. L'opinion publique a été vivement émue de ce qu'on a voulu prendre comme un signe de rapprochement. Mais déjà les *Hamburger Nachrichten* ont déclaré que jamais le prince de Bismarck ne consentirait à être le conseiller des hommes d'État actuels, parce qu'il assumerait ainsi la responsabilité de leurs actes sans avoir le pouvoir de prévenir les fautes.

— Des délégués russes se sont rendus à Berlin pour discuter à nouveau les bases d'un arrangement commercial entre les deux empires.

Angleterre. — Le 2 septembre, le bill du *home rule* a été adopté à la Chambre des communes, en troisième lecture, par 301 voix contre 267, soit avec une majorité de 34 voix. Seuls, deux députés élus comme gladstoniens ont voté contre; deux autres se sont abstenus, à cause de l'article 9, maintenant les députés irlandais à Westminster.

Porté ensuite à la Chambre des lords, le bill a été rejeté par 419 voix contre 41. C'était prévu.

Peu après, les Chambres étaient prorogées au 2 novembre.

Pendant la session d'automne, M. Gladstone va s'efforcer de faire voter par les Communes quelques-unes des autres réformes promises dans le programme de Newcastle, à savoir, l'institution de conseils électifs dans les districts ruraux, et la loi sur la responsabilité des patrons dans les accidents de travail. Les lords rejetteront probablement encore ces réformes.

Alors M. Gladstone n'aurait pas à craindre de se voir abandonné par ses électeurs, tant anglais qu'irlandais, et on procéderait à de nouvelles élections.

— Le vingt-sixième congrès annuel des Trade's Unions vient d'avoir lieu à Belfast. Les deux millions d'adhérents y étaient représentés par 380 délégués. 197 voix contre 180 se sont prononcées en faveur de l'imposition légale des huit heures, ou des quarante-huit heures par semaine, mais en réservant à chaque corps de métier la faculté d'user ou de ne pas user de la loi générale. On a décidé l'institution d'une caisse destinée à venir en aide aux candidats ouvriers. Cette caisse sera alimentée volontairement par chaque société qui voudrait s'associer au mouvement, et qui devrait, dans ce cas, verser cinq shillings pour chaque centaine de membres. Les candidats qui voudront recevoir un appui financier devront s'engager à soutenir le principe de la propriété collective et du contrôle collectif sur tous les moyens de production et de répartition des richesses.

— La grande grève qui à un moment a englobé jusqu'à 350 000 mineurs, n'est pas encore terminée dans les charbonnages du centre ; et cependant les souffrances qu'elle impose aux malheureux qui y participent dépassent toute imagination. Le contrecoup de cette grève s'est fait rudement sentir à d'autres industries, qui ont dû cesser leur travail par suite de l'élévation énorme du prix des charbons. Certains personnages ont vu dans la grève matière à spéculation nouvelle. Des maîtres de forges, possesseurs de stocks considérables de houille précédemment achetée à bas prix, ont éteint leurs hauts-fourneaux et condamné leur personnel au chômage pour pouvoir réaliser leurs charbons avec grands bénéfices.

Autriche. — Le petit état de siège vient d'être proclamé à Prague et dans les faubourgs. La liberté de la presse et le droit de réunion sont suspendus. Des tribunaux spéciaux sont établis pour certaines catégories de délits dont connaissait auparavant le jury. C'est la consé-

quence de l'attitude peu correcte des Jeunes-Tchèques. Le conseil municipal de Prague ayant décidé l'emploi exclusif du tchèque dans les plaques indicatrices des rues, le gouverneur, comte de Thun, a cassé cette délibération du conseil. Des manifestations tumultueuses s'en sont suivies, où la personne même de l'empereur François-Joseph n'a pas été épargnée. Ce sont ces excès qui ont amené les mesures de rigueur dont se plaignent maintenant ceux qui les ont ainsi provoquées.

— Les Chambres hongroises sont réunies. On s'attend à de grands débats.

Belgique. — Enfin, après de sérieuses et longues délibérations, la fameuse revision est votée.

L'œuvre belge semble vraiment digne de louanges. Tout en accordant le suffrage universel, elle a su refuser le bulletin de vote aux inexpérimentés de moins de vingt-cinq ans ; elle a su corriger la brutalité du nombre par la pluralité de votes accordée aux citoyens offrant les meilleures garanties de maturité et de sagesse. Le principe de l'obligation du vote est inscrit dans la loi. Si l'application en est difficile, il y aura là du moins un stimulant pour les indifférents et les tièdes.

Le Sénat se composera désormais : 1° de membres élus en nombre égal à la moitié de celui des députés, par les mêmes électeurs que les députés ; 2° de membres élus par les conseils provinciaux, au nombre de deux par province ayant moins de 500 000 habitants, de trois par province ayant de 500 000 à 1 million d'habitants, et de quatre par province ayant plus d'un million d'habitants. Tandis que l'ancienne Constitution exigeait comme condition d'éligibilité au Sénat un cens très élevé, 2 000 florins, l'article 56 nouveau abaisse ce cens à 1 200 francs, et même dispense de toute condition de cens les vingt et quelques sénateurs que nommeront les conseils provinciaux.

Un paragraphe additionnel à l'article premier de la Constitution autorise l'acquisition de colonies et protectorats, et stipule dès maintenant que l'armée coloniale ne pourra être recrutée que par des engagements volontaires.

Assurément le ministère qui a mené à bien la tâche si difficile de la revision a bien mérité du pays.

— Une grève partielle sévit en ce moment dans les charbonnages de la Belgique. Le nombre des grévistes s'élève à près de vingt mille. Mais le mouvement ne semble pas devoir s'accentuer davantage.

Espagne. — Une agitation assez vive sévit sur presque toute l'Espagne. Les lois établissant de nouveaux impôts, les règlements administratifs permettant une plus rigoureuse perception des anciennes taxes sont fort mal vus des contribuables. Le décret sur la réorganisation territoriale de l'armée, ne conservant que sept commandements régionaux : Madrid, Séville, Valence, Barcelone, Saragosse, Burgos,

Léon, a soulevé un mécontentement fort vif dans les villes qui se voient privées de leurs anciennes capitaineries générales : Pampelune, Vitoria, Valladolid, Grenade et Badajoz. Les provinces basques reprochent au gouvernement de porter atteinte à leur autonomie administrative par la réforme des lois municipales et provinciales, qui augmente les attributions du pouvoir central. Elles voient avec peine augmenter la redevance annuelle qu'elles payent en bloc comme leur part aux charges du budget. De là l'émeute récente de Saint-Sébastien, aux cris de : «Vivent les fueros! Mort à Sagasta ! » La troupe a dû charger : il y a eu plusieurs morts et un bon nombre de blessés.

Le 24 septembre, deux bombes chargées à la dynamite ont été jetées sur le maréchal Martinez-Campos, capitaine général de la Catalogne. Son cheval a eu les membres fracassés. Il y a eu plusieurs blessés, quelques-uns mortellement.

Russie. — Cronstadt est inaccessible pendant six mois de l'année, à cause des glaces. Afin de permettre à la flotte russe de conserver sa liberté d'action dans la Baltique pendant une plus grande partie de l'année, l'empereur Alexandre III a décidé la création d'un port militaire à Libau, dans la Courlande. Il est venu lui-même en inaugurer les travaux.

Afrique. — La mort d'Emin-Pacha, tant de fois annoncée, paraît aujourd'hui bien certaine. Emin aurait pris part, en février dernier, à l'attaque et à la prise de Nyangoué. Quelques-uns des assiégés arabes l'auraient reconnu. Par vengeance, à la première rencontre, les Arabes l'ont décapité, ont massacré son escorte, et ont livré les cadavres de leurs victimes à des anthropophages. Les collections botaniques et le journal d'Emin sont entre les mains d'un membre de l'expédition Dhanis.

— Anglais et Français se plaignent également des agissements de la *Royal Niger Company*, qui cherche par tous les moyens à rendre impossible à d'autres qu'à ses agents la navigation sur le Niger et la Bénoué, laquelle doit cependant demeurer libre en vertu de l'acte de Berlin.

Il y a quelques mois, le lieutenant Mizon, qui remontait alors la Bénoué avec deux vapeurs, voyant ses bateaux échoués et les eaux trop basses pour continuer son voyage, s'était rendu à Mouri, capitale du sultanat de ce nom, et avait fait accepter par le sultan, qui se déclarait libre de tout engagement antérieur, un traité de protectorat.

A cette nouvelle, les agents de la Compagnie anglaise s'emportèrent jusqu'aux menaces les plus inqualifiables. Ils prétendaient aussi que le sultan du Mouri est un vassal de Sokoto, pays placé dans la sphère d'influence réservée à l'Angleterre par la convention du 5 août 1890, et que d'ailleurs ils avaient déjà traité avec le souverain du Mouri. En présence de ces réclamations, M. Mizon fut rappelé, et le gouvernement français envoya M. Hœllé prendre la direction de la mission, jusque-là dirigée par M. Mizon. La Compagnie refusa absolument de

laisser passer M. Hœllé. En même temps elle rendait impossible le retour par la Bénoué et le Niger du voyageur français Ponel, envoyé par M. de Brazza à Yola ; tellement que celui-ci dut revenir sur ses pas par la Sangha et le Congo.

Ce qui aggrave encore cette manière de faire de la Compagnie anglaise, c'est qu'au même moment elle favorisait de tout son pouvoir une mission allemande dirigée par le baron de Uechtsitz. La frontière entre le Cameroun allemand et le territoire de la « Royal Niger Company » est actuellement fixée jusqu'à Yola. Il s'agirait de prolonger la délimitation jusqu'au Tchad, et de nous priver le plus possible des avantages que nous ont acquis nos récentes explorations en ces contrées.

Amérique. — *Brésil.* — Se souvient-on qu'en novembre 1891 le maréchal Da Fonseca essayait d'établir sa dictature ? La révolte de la province de Rio-Grande-do-Sul et la menace faite par l'amiral Custodio de Mello de bombarder Rio-de-Janeiro l'en empêchèrent. Il dut se retirer. Le vice-président, maréchal Floriano Peixoto, prit alors la direction du gouvernement. Or, la constitution brésilienne déclare que le vice-président en exercice ne peut être élu président pour la période suivante. De plus, une loi électorale, votée récemment, reproduit cette disposition de la loi constitutionnelle. Le maréchal Peixoto a opposé son veto à cette loi. On y a vu le signe du dessein bien arrêté de se faire élire à la présidence aux élections de 1894. L'amiral de Mello s'est de nouveau retiré avec sa flotte, et cette fois Rio-de-Janeiro est bombardé. Quel triste pays !

P. F.

Le 30 septembre 1893.

Le Gérant : H. CHÉROT.

Imp. D. Dumoulin et Cᵉ, rue des Grands-Augustins, 5, à Paris.

RUSSES ET FRANÇAIS[1]

Y a-t-il à l'heure présente, entre la France et la Russie, un traité régulier, dressé d'après toutes les règles en usage dans les chancelleries ? Personne ne le prétend. Il n'en est pas moins vrai qu'une étroite solidarité unit, aux deux extrémités de l'Europe, la plus puissante de ses démocraties et la plus absolue de ses monarchies. Aucun instrument diplomatique n'est venu constater authentiquement l'accord entre Paris et Pétersbourg ; il éclate à tous les yeux. Le mot d'alliance n'a pas été prononcé officiellement ; le public, qui n'est point diplomate, qui ne s'embarrasse pas dans des subtilités de protocole, met bravement le mot sur la chose ; l'idée a pénétré dans les masses profondes des deux nations ; nos lèvres françaises ont appris à chanter le *Boje tsaria krani ;* et partout, en signe d'inviolable amitié, nous nous sommes plu à associer au drapeau tricolore le drapeau à l'aigle noire et bicéphale sur fond d'or de la monarchie tsarienne.

Cependant, tandis que la foule célèbre par les démonstrations d'une joie exubérante la formation de la nouvelle alliance, les érudits travaillent, dans le silence du cabinet, à lui donner son arbre généalogique et ses aïeux, à reconstituer ses précédents, à rétablir sa tradition. On oublie presque tant de guerres acharnées et de batailles sanglantes : Zurich, Eylau, la Moskova, la Crimée, pour nous montrer ces couples souverains qui passent, à travers les brumes du passé, la main dans la main : le Régent et le tsar Pierre le Grand, Louis XV et Élisabeth, Louis XVI et Catherine II, Bonaparte et Paul Ier, Napoléon et Alexandre, Charles X et Nicolas....

A notre tour, nous voudrions feuilleter cette histoire afin d'y découvrir, s'il est possible, l'explication du présent et la révélation de l'avenir.

1. Les meilleurs ouvrages à consulter sur la Russie sont ceux de MM. Alfred Rambaud et Anatole Leroy-Beaulieu. Ils nous ont servi de guides.

I

De prime abord et à ne la considérer que par un côté, l'histoire des rapports de la France avec la Russie apparaît comme celle d'une longue hostilité.

Exclue de l'Europe, refoulée dans des plaines sans bornes, et en même temps sans issues, par des voisins qui trouvaient avantage à prolonger son isolement; obligée de laisser la Baltique aux Suédois et aux Polonais, comme la mer Noire aux Tartares et aux Turcs; réduite à une mer qui n'en était pas une pendant huit mois de l'année, mer perdue sous le pôle, et qui n'avait pour ports que des havres de pêcheurs; la « Moscovie » resta longtemps ignorée des puissances occidentales, et de la France plus que des autres nations. Le tsar de Moscou avait déjà reçu les envoyés de la République de Venise: ambassade de Contarini ; — du Souverain Pontife : ambassade du jésuite Possevin; — de la Grande-Bretagne : ambassade de Chancellor ; — la Russie, de son côté, avait déjà envoyé des ambassadeurs à l'Angleterre et à l'Espagne, que notre pays lui restait totalement étranger. Nous avions depuis longtemps des relations suivies avec la Turquie et la Perse, et nous ne connaissions pas encore le chemin de la Moscovie. Même la présence momentanée (1573) du duc d'Anjou, le futur Henri III de France, sur le trône de Pologne, ne semble pas avoir attiré nos regards vers ces plaines du Nord où se formait un peuple nouveau. Les guerres civiles qui chez nous suivirent de si près les règnes entreprenants de François I[er] et de Henri II furent sans doute pour beaucoup dans ce résultat.

Au temps de Henri IV, de Louis XIII, de Louis XIV même, il arrivait parfois au roi de France de faire parvenir là-bas quelque lettre, plus rarement quelque envoyé, uniquement pour traiter d'affaires privées et commerciales. De loin en loin aussi, la *Gazette de France* ou le *Mercure* annonçaient, en estropiant leurs noms, qu'il était arrivé des ambassadeurs du tsar. Pourquoi étaient-ils venus? on ne le savait pas au juste. La cour et la ville s'occupaient beaucoup plus de l'aspect insolite des étrangers, que de l'objet obscur de leur

mission. La Moscovie n'était encore à cette époque qu'un élément négligeable de la politique européenne. Elle tenait moins de place, dans les combinaisons de Richelieu ou de Mazarin, que l'évêché de Munster ou le duché de Neubourg; et la reine de Suède dut exciter l'étonnement de la diplomatie française, lorsque, dans l'instrument de la paix de Westphalie, elle fit comprendre le tsar de Moscou comme étant un de ses alliés.

Louis XIV n'avait pas achevé de régner que les choses étaient déjà bien changées. La Russie avait surgi du fond de ses déserts. Non seulement elle se civilisait, s'organisait au dedans d'elle-même; mais au dehors, rompant les barrières qui la tenaient enfermée, elle commençait à conquérir ses débouchés vers la Baltique, vers la mer Noire, vers le centre de l'Europe, et à peser sur les affaires de l'Occident.

C'est en Pologne que la France et la Russie eurent leurs premiers démêlés. Depuis longtemps l'influence française s'était fait sentir à la fière République. Après lui avoir donné un roi en la personne du duc d'Anjou, nous lui avions donné des reines. Marie de Gonzague, épouse de Wladislas IV, puis de Jean-Casimir ; Marie d'Arquien, épouse de Jean III Sobieski, avaient répandu autour d'elles, à Varsovie, le prestige de la France, et uni par des liens durables leur patrie d'origine et leur patrie d'adoption. La Pologne complétait cette ligue d'États secondaires, mais encore redoutables, Suède, Danemark, Transylvanie. Turquie, liés à notre cause par des sympathies traditionnelles; toujours prêts à prendre à revers les vastes domaines de la maison d'Autriche, notre ennemie séculaire, et à nous préparer d'utiles diversions.

Mais précisément la Russie ne pouvait s'agrandir du côté de l'occident qu'aux dépens de nos alliés. Elle commença par la Pologne, et cela dès le règne de Louis XIV. Pendant plus de vingt ans Pierre le Grand luttera avec une tenace obstination pour écarter du trône électif de Varsovie les candidats que présentent les Français et les Suédois, Louis de Bourbon, prince de Conti, puis Stanislas Leczinski ; pour imposer et maintenir le sien, le prince électoral de Saxe, Auguste II. De 1704 à 1714 en particulier, les armées suédoises, russes et saxonnes inondent le territoire de la Ré-

publique, la traitent en pays conquis. Les Moscovites vainqueurs assurent le succès définitif de leur protégé, et continuent à tenir le pays en son nom. C'est de là qu'il faut dater l'asservissement de la Pologne.

La Suède n'est pas mieux traitée. Terriblement occupé par Pierre, non seulement Charles XII ne peut attirer à lui aucune partie des forces qui, à cette date, nous accablent dans l'occident de l'Europe, mais il est vaincu par son redoutable agresseur, en même temps que nous le sommes par les coalisés de la guerre de succession d'Espagne. Ses défaites en Livonie, en Pologne, en Ukraine, répondent aux défaites que nous éprouvons en Bavière, aux Pays-Bas, en Italie, en Espagne ; Poltava est de la même année que Malplaquet.

N'eût été la marche téméraire de Pierre de l'autre côté du Pruth, où il se laissa enfermer avec cent mille hommes par le grand vizir, et où il ne fut sauvé que par la présence d'esprit de sa femme Catherine, il eût réussi dans toutes ses attaques contre les trois bastions principaux du système français dans l'Est.

Ajoutez les interventions continuelles de Pierre le Grand dans les affaires des petites cours allemandes, par les mariages ou projets de mariages russes, en Courlande, en Mecklembourg, en Brunswick. La poussée des ambitions russes bouleversait partout nos combinaisons politiques.

Sous Anne Yvanowna [1] (1733-1738), c'est encore la Pologne

1. Pierre le Grand mourut en 1725. D'Eudoxie Lapoukhine, sa première femme, qu'il devait répudier et emprisonner, il avait eu un fils, le malheureux Alexis, condamné à mort par son père.

Alexis avait épousé Charlotte de Brunswick, dont il avait eu un fils, Pierre.

A Pierre le Grand succéda Catherine Ire, cette femme de basse extraction, faite prisonnière en 1702, au sac de Mariembourg, et que Pierre avait épousée publiquement en 1712, quand elle l'eut sauvé dans sa malheureuse expédition de Turquie. Elle régna de 1725 à 1727.

Après Catherine Ire, Pierre II Alexiewitch monta sur le trône, qu'il occupa jusqu'en 1730.

Alors une révolution dynastique se produisit. De son mariage avec Catherine, Pierre le Grand avait laissé deux filles (deux fils étaient morts en bas âge) : Anna, duchesse de Holstein, et Élisabeth.

D'autre part, du frère de Pierre le Grand, Yvan V, restaient également

qui nous met en lutte avec la Russie. A la mort d'Auguste II, la diète revient à l'ancién compétiteur du roi défunt, Stanislas Leczinski, devenu, dans l'intervalle, le beau-père du roi de France. Mais une armée moscovite entre aussitôt à Varsovie, le détrône et établit à sa place le prince électoral de Saxe, Auguste III, candidat des deux cours impériales d'Autriche et de Russie. Pour soutenir sa cause, Stanislas demandait une armée au cardinal de Fleury; celui-ci se contente d'envoyer trois bataillons, à peu près deux mille hommes. L'ambassadeur du roi à Copenhague, M. de Plélo, se met à leur tête et va mourir en héros sous les murs de Dantzig. Lamothe de la Peyrouse, réfugié dans Wechselmunde avec les débris de la petite troupe, est obligé de capituler. Telle fut la première rencontre des Russes et des Français.

deux filles : la duchesse de Courlande, Anna Yvanowna, et la duchesse de Mecklembourg, Catherine Yvanowna.

La famille des Romanof se partageait donc alors en deux branches, représentées chacune par deux filles, la branche ivanienne et la branche pétrovienne.

De 1730 à 1741, c'est la branche ivanienne qui est au pouvoir. Anna Yvanowna règne de 1730 à 1740; elle ne se marie pas ; et après elle, de 1740 à 1741, la fille de Catherine Yvanowna, Anna Leopoldowna, duchesse de Mecklembourg, avec son mari, le duc de Brunswick, exerce la régence au nom de son fils, le petit empereur allemand, Yvan VI.

En 1741, nouvelle révolution. Élisabeth Petrowna expulse la descendanec d'Yvan, et fait remonter sur le trône le sang de Pierre le Grand. Elle ne devait pas se marier.

Le jour de son couronnement à Moscou, elle fit venir le fils de sa sœur Anna Petrowna, Pierre de Holstein, qui fut proclamé héritier du trône. En 1744, Pierre épousait Sophie d'Anhalt-Zerbst, qui prenait le nom de Catherine (la future Catherine II), et dont il eut un fils, Paul.

Pierre III de Holstein succède à Élisabeth Petrowna en 1762 ; mais au bout de six mois il perd le trône et la vie.

Sa femme, la grande Catherine, règne jusqu'en 1796 ; elle a pour sucesseur Paul Ier (1796 à 1802).

Des trois fils de Paul Ier, Alexandre, Constantin et Nicolas, le premier et le troisième régnèrent successivement. Le second, Constantin, renonça au trône à la mort d'Alexandre Ier, qui ne laissait pas d'enfants (1825). Nicolas prit sa place et régna jusqu'en 1855. Après lui, la Russie eut pour empereur son fils Alexandre II, dont la mort cruelle, en 1881, fit monter avant le temps sur le trône Alexandre III.

La guerre de la succession polonaise se transporte de la Vistule sur le Rhin et en Italie; l'Autriche en porte d'abord tout le poids. Mais la Russie, fidèle au traité d'alliance, lui amène des renforts. Lascy, à la tête de vingt mille hommes, traverse la Silésie, la Bohême, la Franconie, montrant pour la première fois une armée russe à l'Allemagne occidentale; en août 1735, il opérait sa jonction avec l'armée autrichienne, non loin du Rhin, à deux milles des avant-postes français, quand la paix de Vienne vint arrêter les hostilités.

Les Français s'étaient vengés de l'Autriche, qui cédait la Lorraine et une partie de l'Italie, non de la Russie qui avait pris Dantzig sous leurs yeux. Les efforts de notre ambassadeur Villeneuve réussirent à soulever les Turcs, et, ce qui valait mieux encore, à faire signer aux Russes, malgré leurs succès sur le Danube, la paix si avantageuse de Belgrade.

Le traité de Belgrade [1] (21 septembre 1739) fut le chef-d'œuvre de la diplomatie française au dix-huitième siècle, et jeta sur la jeunesse de Louis XV comme un reflet de la gloire du grand règne. Il présente de remarquables analogies avec le traité de Paris en 1856; seulement, à Belgrade, la France obtenait par l'effet seul d'une habile négociation le résultat qui, plus tard, devait lui coûter des flots de sang; le traité de 1739 obligeait les Russes à évacuer les principautés roumaines, à démolir Azof, à se retirer de la mer Noire; la route de Constantinople leur était pour longtemps fermée.

Du reste, au dix-huitième siècle comme de nos jours, notre intervention en Orient, loin de mettre entre les deux nations un abîme infranchissable, allait préparer leur rapprochement sous le règne même d'Anne Yvanowna.

Sous Élisabeth Petrowna (1741-1762), nos diplomates, au lieu de profiter des bonnes dispositions de la tsarine, très portée pour Louis XV et la France, laissent la Russie resserrer de plus en plus les liens qui l'unissent à l'Autriche. Par le traité de 1746, conclu après beaucoup d'hésitations, Élisabeth s'obligeait, sinon à nous déclarer la guerre en son nom personnel, du moins à nous la faire indirectement. Elle pro-

1. Voir le bel ouvrage de M. A. Vandal, *Une ambassade française en Orient sous Louis XV*.

mettait de fournir à Marie-Thérèse un corps de trente-sept mille hommes au moins, sans s'inquiéter de la destination qui serait donnée à cette portion de son armée. L'Autriche étant en lutte avec la France, — guerre de succession d'Autriche, — c'est contre nous que les Russes allaient combattre.

Bientôt même, le chancelier Bestouchef arrachait à sa souveraine une nouvelle convention par laquelle elle s'engageait à mettre une seconde armée à la disposition des puissances maritimes, l'Angleterre et la Hollande, alliées de Marie-Thérèse. Trente mille Russes s'échelonnèrent sur les côtes de la Baltique, attendant les vaisseaux anglais qui devaient les transporter aux Pays-Bas, où ils auraient à se mesurer avec les vainqueurs de Fontenoy et de Raucoux.

Pendant ce temps, la première armée levée par Élisabeth se mettait en mouvement; comme pour la guerre de succession de Pologne, elle traversait sans obstacle le territoire polonais, où les soldats d'Auguste III faisaient la haie sur le passage des bataillons de la tsarine. Les troupes moscovites s'étaient avancées jusqu'en Franconie; elles n'étaient plus qu'à quelques journées de marche de l'Alsace, lorsque la nouvelle de la paix vint encore une fois suspendre leur mouvement. Il fut convenu, au traité d'Aix-la-Chapelle, que la sortie des troupes russes de l'Allemagne s'effectuerait le plus tôt possible. Les soldats d'Élisabeth regagnèrent leur lointaine patrie sans avoir essuyé notre feu, ni même aperçu nos avant-postes. Une destinée mystérieuse semblait reculer le moment où Russes et Français auraient à croiser le fer en bataille rangée.

Avec Catherine II (1762-1796), il ne faut plus compter sur les sentiments personnels de la souveraine pour atténuer la divergence de vues des gouvernements. L'antagonisme politique va s'exercer sans contrepoids.

Nous ne parlons pas de Pierre III, de sa passion pour le roi de Prusse, Frédéric II, de sa brusque défection à l'alliance française, en dépit des engagements contractés par Élisabeth. On était en pleine guerre de Sept ans. La Russie, qui avait lié partie avec la France et l'Autriche, venait de porter à Frédéric II les coups les plus sensibles. A la nou-

velle de la mort d'Élisabeth, Frédéric, qui connaît les dispositions du nouveau tsar, envoie un ambassadeur lui faire ses compliments et solliciter la paix. Sans transition, Pierre offre son amitié : les deux monarques signent coup sur coup une trêve, un traité de paix, une alliance offensive et défensive, par laquelle Pierre III s'engageait à mettre au moins vingt mille hommes à la disposition de son ami. Les troupes moscovites occupaient encore la Silésie ; elles passent dans le camp ennemi et font feu sur leurs alliés de la veille. La défection de Pierre eut le caractère d'une désertion.

Le règne de cet enfant de trente-quatre ans, fantasque et obstiné, ne dura pas six mois, de janvier à juin 1762, et ne fut qu'un accident de l'histoire russe. Mais voici Catherine II, qui doit régner plus d'un tiers de siècle, laisser une empreinte ineffaçable sur son peuple et remanier profondément la carte de l'Europe.

Exclusivement allemande par le sang, hostile déjà à nos intérêts durant les longues années qu'elle passa à la cour d'Élisabeth ; avant de monter sur le trône, s'armant contre la France de cette culture française qui lui avait été inoculée dès l'âge le plus tendre ; son long règne fut une guerre à peu près constante à notre influence, à notre système d'alliances, à la situation prépondérante que nous nous étions faite en Europe. Durant les premiers mois de son règne, elle sembla se recueillir : ses armées reçurent l'ordre de se séparer de celles du roi de Prusse, sans rejoindre les troupes de Marie-Thérèse. Les traités de Paris et d'Hubertsbourg rétablirent la paix sur le continent et sur les mers. Après une guerre qui avait coûté la vie à un million d'hommes, l'Europe s'attendait à respirer, lorsqu'apparut sur l'horizon la menace de nouvelles complications. Une fois de plus, le nuage venait du côté de la Pologne.

Le roi de Pologne Auguste III mourut le 5 octobre 1763, et cet événement, prévu depuis de longues années, ouvrit pour le royaume une ère de déchirements, en même temps qu'il réveillait les espérances et les désirs de voisins ambitieux. C'est l'instant qu'attendait Catherine pour sortir de son impassibilité, désigner ses alliés et développer ses plans. Ses alliés furent l'Autriche et la Prusse ; son plan fut

d'achever l'œuvre commencée par Pierre le Grand, à savoir, la ruine des États avoisinants, que le roi de France avait réussi jusque-là à retarder, et qui allait donner pour limites à la Russie le Niémen, le Dniester et la mer Noire.

Tout d'abord, Catherine n'eut pas beaucoup de peine pour imposer à la diète polonaise un de ces nombreux favoris, dont la succession force l'histoire, quand elle raconte son règne, à avoir ses pages clandestines, son registre à la Suétone. L'élection de Poniatowski fut le prologue du drame qui devait avoir pour dénouement la fin d'une nation. En 1772, le premier partage de la Pologne devenait, selon un mot fameux, le berceau sanglant de l'union entre les trois cours du Nord.

En Turquie, tandis qu'une flotte russe partie des rivages de la Baltique faisait pour la première fois le tour de l'Europe, entrait dans la Méditerranée, paraissait sur les côtes de la Grèce, et, guidée par les Anglais, venait brûler à Tchesmé les vaisseaux turcs, les armées de terre de la tsarine envahissaient la Crimée, la Bessarabie, la Moldavie. Pour ne pas exciter la jalousie de ses alliés, Catherine, au traité de Kaïnardji, ne garde qu'une partie de ses conquêtes (1774).

En Suède, Frédéric et Catherine s'étaient entendus pour garantir le maintien de la constitution oligarchique, c'est-à-dire de l'anarchie. C'était le système qui avait réussi à l'égard de la Pologne. On avait là un prétexte tout trouvé d'intervention, comme en Pologne, et un moyen commode de préparer le démembrement. Par son coup d'État du 19 août 1772, Gustave III réussit à retarder le résultat de cette machination jusqu'au jour où il tomba sous le pistolet d'Ankarstrœm.

Atteinte gravement dans ses intérêts, vaincue dans ses alliés les plus anciens et les plus fidèles, la France resta impassible. Le ministère Choiseul se montra encore moins belliqueux que le ministère Fleury. Quelques volontaires, quelques officiers aventureux, les Vioménil, les Taulès, les Dumourier, les Choisy, vinrent combattre les Russes dans les rangs des confédérés polonais; il n'y eut pas d'autre effort.

Et cependant, Catherine ne s'en cachait pas, ce qui ajou-

tait à la joie et à l'orgueil de ses succès, c'est qu'en frappant nos amis, elle frappait du même coup la France, notre force et notre prestige au dehors. Le piment de ce festin de peuples et de provinces, c'était le plaisir de braver, de jouer, de bafouer le roi des « Welches », sa politique, ses diplomates, son grand ministre Choiseul, le « maladroit cocher » de l'Europe. Elle en triomphe dans ses lettres à Voltaire, à Grimm, à Zimmermann, à tous ses correspondants attitrés de France et d'Allemagne.

Inquiète un instant des convoitises rivales, elle se rapproche de nous ; mais ce bon mouvement ne dure pas. Elle reprend ses projets destructeurs contre ses voisins, complète le second démembrement de la Turquie au traité de Yassy (1792), prépare et accomplit le second et le troisième partage de la Pologne (1793-1795). Quand éclate la Révolution française, elle s'étudie à engager l'Autriche et la Prusse, sans s'y engager elle-même, dans la guerre contre les Jacobins de France, se réservant pour le châtiment, beaucoup moins dangereux et plus lucratif, de ceux qu'elle appelle les « Jacobins de Turquie et de Pologne ». La Pologne disparaît de la carte de l'Europe; et, de notre ancienne « barrière de l'Est », il ne reste que deux États mutilés : l'un refoulé vers le pôle, l'autre rejeté vers le Danube.

Avec Paul Ier (1796-1801), nous arrivons aux batailles héroïques et sanglantes entre Russes et Français. Le nouveau tsar hésita, lui aussi, avant de s'engager dans les grandes guerres de la Révolution, et débuta par une politique de paix. Mais les circonstances furent plus fortes que sa volonté ; et bientôt la Russie donnait à la seconde coalition son plus important appoint. Paul conclut alliance contre nous, non seulement avec l'Angleterre, l'Autriche, le royaume de Naples, mais avec l'ennemie traditionnelle de la Russie, la Turquie. Il s'engageait à joindre sa flotte aux escadres turques et anglaises, à fournir un corps de troupes pour la reprise des îles Ioniennes, un autre pour un débarquement en Hollande, enfin une grande armée auxiliaire pour les campagnes d'Italie et d'Helvétie. Nous allions nous trouver en face des troupes russes, au centre et aux deux

extrémités de cette ligne immense qui s'étend du Zuyderzée au golfe de Tarente, et que menaçaient les coalisés. L'effort principal fut au centre. Là commandait Souvarof, à la tête des Austro-Russes. « Souvarof n'a pas besoin de lauriers, lui avait écrit Paul Ier, mais la patrie a besoin de Souvarof. » Le vainqueur d'Ismaïlia, d'Otchakoff, de Varsovie, ne dément pas sa vieille réputation. Il bat Moreau à Cassano, Macdonald sur la Trebbia, Joubert à Novi, chasse du Milanais et du Piémont les troupes républicaines. Heureusement Masséna remporte sur Korsakof la victoire décisive de Zurich. Les Russes, et Souvarof lui-même, sont obligés de battre en retraite à travers les précipices des Alpes. Là, dans les combats du Pont-du-Diable, du Muthenthal, du Kleinthal, les hommes du Don et du Volga disputent de rocher en rocher aux vieilles bandes de Lecourbe et de Masséna les montagnes de l'Helvétie, et encombrent ses défilés de leurs cadavres.

Sous Alexandre Ier, la Russie prend part à trois grandes coalitions contre la France. L'acharnement semble grandir à chaque nouvelle rencontre : de Dirnstein et Austerlitz à Eylau et Friedland, de Borodino et Leipzig à Montmirail et Champaubert. Que l'on soulève cet immense linceul qui d'un bout à l'autre de l'Europe recouvre les morts de tant de champs de bataille, presque partout on verra couchés côte à côte le Russe et le Français, tour à tour le vainqueur et le vaincu de la veille. Les Français pénètrent jusqu'à Moscou ; les Russes entrent deux fois dans Paris. En définitive, c'est contre la Russie que se brise la fortune de la France impériale.

Nicolas Ier n'attendit pas l'insurrection de Pologne en 1831, ni l'explosion des sympathies françaises, dans la rue et dans les Chambres, en faveur des vaincus et des proscrits, pour se déclarer contre la monarchie de Juillet. Très attaché à la branche aînée des Bourbons, ses rapports avec le gouvernement de Louis-Philippe ne furent qu'une longue série de froissements, de tracasseries, d'affronts, dont le plus sanglant fut l'exclusion de la France du concert européen, par le traité de Londres du 15 juillet 1840.

Quand Napoléon III s'empara du trône, il y eut dans l'esprit du tsar un moment d'hésitation. Mais Nicolas s'était posé en Europe comme le représentant d'un principe politique inflexible, et cette attitude avait trop profité depuis vingt ans à son influence et à son prestige pour qu'il eût la volonté de la changer. Conséquent avec lui-même, fidèle au rôle qu'il s'était attribué au lendemain de la révolution de Juillet, il accueillit froidement le second Empire. La mésintelligence persistante des deux gouvernements, les projets ambitieux du tsar, imprudemment confiés à lord Seymour, nous entraînèrent dans la guerre.

II

D'hostilités aussi fréquemment renouvelées faut-il conclure que la France et la Russie sont des ennemies naturelles, qu'il y a entre ces deux nations de ces inimitiés profondes, de ces rancunes séculaires qui empêchent tout accord durable ? Non ; ce serait méconnaître une longue série de faits très significatifs. S'il y a en effet dans la suite de leurs rapports un courant qui les éloigne l'une de l'autre, il y a aussi un courant qui les rapproche. Et après avoir écrit le chapitre des ruptures et des conflits, on peut écrire aussi, et quelquefois dans le même règne, le chapitre des alliances et des ententes cordiales.

Pierre le Grand, par exemple, sans le vouloir, sans le savoir peut-être, avait commencé par nous nuire beaucoup, indirectement. Qu'on aille jusqu'au bout de son règne, le moment viendra où l'on verra ce prince rechercher obstinément notre alliance. Ce fut le but de son second voyage d'Europe (fin de l'année 1716). Il traverse l'Allemagne, arrive en Hollande, où il était venu vingt ans auparavant pour étudier le commerce et la marine, et où il reparaissait dans l'éclat de sa puissance. La Hollande était alors, comme on l'a dit, le *grand parloir* de l'Europe. Pierre, tenant à l'écart les émissaires de toutes les autres cours, qui se pressent autour de lui pour surprendre ses intentions, ne s'ouvre qu'à notre ambassadeur, M. de Châteauneuf. Le cardinal Dubois est pour l'alliance anglaise. Alors Pierre, sans se faire annoncer,

pousse jusqu'à Paris, dans la pensée que s'il paraît en personne, apportant dans ses mains victorieuses l'amitié de la Russie, il réussira à vaincre nos hésitations. Il n'obtient guère mieux du Régent que de nos agents diplomatiques. Pierre ne se décourage pas. Sur ses instances, les négociations se continuent à Amsterdam, après son départ de France. Un traité est enfin ébauché. Un ministre plénipotentiaire est, pour la première fois, accrédité à demeure à la cour de Russie, pour en discuter les clauses. Il s'appelait Campredon. Campredon est agréé comme médiateur pour terminer la longue guerre entre la Suède et la Russie ; il préside à la conclusion de la paix du Nord, traité de Nystadt, 30 août 1721. Et, lorsqu'au retour de cette mission il entre dans le port de Cronstadt, à bord d'une frégate suédoise, le tsar en personne vient à sa rencontre, au mépris de toutes les lois de l'étiquette, le comble d'égards et d'honneurs.

Tout cela, pour Pierre, tant il avait *une passion extrême*[1] pour la France, n'était qu'un commencement. Il eût voulu renforcer la bonne entente politique par une alliance matrimoniale, unir par les liens du sang les familles de Bourbon et de Romanof. Le tsar avait deux filles. Si Pierre réserve l'aînée à un prince qu'il pourra appeler auprès de lui, et désigner, le cas échéant, pour son successeur, il a formé le projet, qu'il caressera jusqu'à sa mort, de marier la seconde, la princesse Élisabeth, dans la maison de France ; qui sait même, de la faire asseoir sur le trône du roi très chrétien, comme autrefois Anne de Russie, au temps déjà bien lointain de Henri Ier (1051). A défaut de Louis XV, Élisabeth épouserait l'un des princes du sang ; et, dans cette hypothèse, on ferait du mari un roi de Pologne.

La bonne volonté obstinée de Pierre se heurta à l'indifférence du duc d'Orléans, aux calculs subtils de Dubois ; puis, après qu'ils eurent disparu, à la malveillance hautaine du duc de Bourbon. On ne sut répondre à ses avances que par des chicanes sur la date, antérieure ou postérieure, du mariage ou de la réalisation des promesses relatives à la Pologne ; par des scrupules tirés de la différence de religion,

1. Expression de Saint-Simon.

mais auxquels la promesse qu'Élisabeth embrasserait le catholicisme, enlevait toute raison d'être ; ou simplement par un silence prolongé.

Catherine Ire, héritière des idées comme du trône de Pierre le Grand, montra le même empressement, mais recueillit les mêmes témoignages de froideur. Le duc de Bourbon refusa la main d'Élisabeth pour le roi, pour lui-même, pour son fils. La signification de ces refus s'aggrava encore par le choix qu'il fit de la fiancée royale : la fille de ce même Stanislas Leczinski que Pierre avait chassé de Pologne.

Cependant la pensée de Pierre le Grand et de Catherine ne devait pas périr tout entière avec eux. Elle était destinée à revivre dans l'esprit de leur fille, sous la forme d'un sentiment plus vif. Élisabeth, qui pendant quelques jours avait pu se croire promise au premier prince de la chrétienté, ne l'avait jamais oublié. La sympathie qu'elle avait vouée au roi de France survivait, dans son cœur, aux intrigues passagères qui occupaient sa vie. Écartée d'abord du trône où sa naissance semblait l'appeler, elle aimait, dans l'ardeur de son imagination, à se représenter Louis XV sous les traits d'un chevalier prêt à s'armer pour la délivrer de ses ennemis et assurer le triomphe de ses droits. De fait, les conseils et les secours du roi, l'assistance de son envoyé à Saint-Pétersbourg, M. de la Chétardie, gentilhomme hardi, ami des aventures, décidèrent Élisabeth à tenter une révolution qui lui donna la couronne.

La nouvelle impératrice était l'amie du roi ; elle ne se donna point de repos qu'elle n'eût conclu avec lui une alliance politique. Du reste il se trouva que chez elle la passion vit juste, et qu'en suivant le mouvement de son cœur elle servit utilement la cause de son peuple et celle de l'Europe. Il s'agissait en effet de contenir Frédéric II et de réprimer l'ambition déjà menaçante de sa maison. Pour la première fois, les armées russes et françaises allaient combattre de concert : et c'était contre la Prusse. Le succès ne répondit pas aux efforts des coalisés. La Prusse ne fut pas entamée. Frédéric II, après sept années de guerre, resta en possession de la Silésie. Mais ses forces étaient réellement dimi-

nuées. Il avait infligé aux Autrichiens et aux Français de douloureuses défaites : Rosbach, Crefeldt, Lissa, etc. Mais il avait eu à souffrir cruellement des Russes, qui faillirent ruiner complètement ses espérances. Il avait vu ses lieutenants battus à Jaegerndorf par les généraux d'Élisabeth ; il n'avait remporté sur eux qu'une victoire chèrement achetée à Zorndorf ; il avait subi en personne l'écrasante défaite de Kunersdorf ; il n'avait pu les empêcher d'entrer en vainqueurs dans Berlin. L'essor de son ambition était arrêté. Nous avons dit comment la brusque défection de Pierre III rétablit ses affaires.

Élisabeth obéissait en politique à des sympathies instinctives. Catherine II, elle, se décidait par des considérations purement égoïstes et positives. Elle raisonnait froidement son avantage, et s'y attachait avec une invincible opiniâtreté. Son avantage, elle le trouva le plus souvent à s'unir à la Prusse et à l'Autriche pour dépouiller ses voisins et ruiner notre influence.

Cependant, à la mort de Louis XV, une situation nouvelle se dessine ; la nature des relations entre les deux pays se modifie. Louis XVI et Catherine II agissent de concert pour maintenir la paix sur le continent, faire régner la sécurité sur l'Océan. A l'Autriche et à la Prusse, qui se disputent la Bavière, notre cliente héréditaire, ils imposent d'un commun accord le traité de Teschen, qui sauve l'indépendance de ce royaume. A l'Angleterre, qui convoite déjà les colonies de tous les peuples et exerce sur les mers une insupportable tyrannie, ils opposent la ligue des Neutres. A la Turquie, que les intrigues anglo-prussiennes excitent à la guerre contre la Russie, la France conseille l'observation des traités ; et quand, malgré ses efforts, la guerre éclate, on voit les volontaires français, les Ségur, les Damas, les Langeron, les Richelieu, etc., accourir en foule, non plus, comme ils l'eussent fait autrefois, au camp ottoman, mais, par une nouveauté singulière, au camp russe, et se couvrir de gloire aux sièges fameux d'Otchakoff et d'Ismaïlia.

Le sceau de la réconciliation entre les deux gouvernements fut le mémorable voyage à Paris de l'héritier présomptif du

trône de Russie, plus tard Paul Ier. Les fêtes données à Versailles, à Trianon, à Chantilly, en l'honneur du grand-duc et de sa femme Dorothée de Wurtemberg-Montbéliard, illuminèrent d'un dernier éclat la fin de l'ancienne monarchie.

Même au milieu des guerres acharnées de la Révolution et du premier Empire, nous trouvons des périodes d'apaisement, des essais d'amitié. Dans ses affections comme dans ses haines, Paul Ier cédait à l'emportement habituel de son caractère. Après avoir mis, sans compter, son épargne et ses soldats au service de la seconde coalition, on le vit s'éprendre d'une passion chaque jour plus vive pour Bonaparte, s'entourer de ses portraits, boire publiquement à sa santé. Il ne lui suffit pas de s'entendre avec le premier consul pour protéger, à l'exemple de sa mère, les petits États maritimes contre les vexations britanniques. Il se dispose à joindre ses flottes et ses armées à celles de la République ; il demande Masséna, le vainqueur de Zurich, pour commander les forces russes et françaises que l'on enverra en Asie. Il ne s'agit de rien moins que d'aller renverser de fond en comble la domination anglaise dans les Indes. Une double expédition est combinée dans ce but. Tout est prêt sur la route de Khiva et de Boukhara, comme sur celle de Hérat et de Candahar. Du moins l'imagination de Paul Ier se le figure. Dans la nuit du 23 au 24 mars 1801, le poignard de Nicolas Zoubof mit fin au *grand projet*.

A Tilsitt, à Erfurth, Alexandre Ier revient à la politique de son père. « Je hais les Anglais autant que vous, » avait dit Alexandre, en abordant Napoléon sur le radeau du Niémen. « Dans ce cas, la paix est faite, » lui fut-il répondu. Jamais deux souverains, naguère ennemis, ne se prodiguèrent tant de marques d'amitié, de confiance, de tendresse même ; avec une nuance d'admiration stupéfaite chez Alexandre, à mesure que se révélait plus complètement à lui le génie de son partenaire. Jamais on ne conçut, dans une commune entente, de plus *longs espoirs*, de plus *vastes pensées*. C'était l'Europe que l'on découpait en provinces russes et en départements français. Un seul point embarrassait les négociateurs : à qui des deux adjugerait-on Constantinople, les

Dardanelles, le Bosphore? C'étaient les mirages d'Orient qui venaient encore éblouir l'esprit et nourrir les rêves des deux Césars. Mais là précisément était le défaut de l'alliance franco-russe de 1807. Elle n'avait pas pour but de pacifier le monde, mais de le partager. Elle ne pouvait être qu'un malentendu entre deux colossales ambitions.

Le roman napoléonien eut pour dénouement nos désastres de 1815. Parmi les puissances coalisées, la Russie avait une situation prépondérante. C'était elle qui avait donné le signal de la lutte contre Napoléon, et déployé le plus de persévérance. Elle s'honora en se montrant la moins exigeante. Voici le tableau comparatif des propositions faites officiellement par chacune d'elles. *Russie :* occupation temporaire de la France, contribution de guerre; *Angleterre :* les mêmes conditions, plus retour à la frontière de 1790; *Autriche :* les mêmes, plus démantèlement des forteresses de Flandre, de Lorraine et d'Alsace; *Prusse :* occupation, contribution, cession des places fortes de Flandre, des Ardennes, de Lorraine, du Jura, cession de l'Alsace... Telles étaient, dit M. Sorel, les propositions *officielles;* les demandes *orales* étaient bien autre chose! « Tenez, mon cher duc, disait Alexandre à Richelieu, voilà la France telle que mes alliés voudraient la faire; il n'y manque que ma signature; mais je vous promets qu'elle y manquera toujours. » La carte qu'il montrait à son interlocuteur présentait une ligne de frontières qui nous enlevait la Flandre, Metz, l'Alsace, l'est de la Franche-Comté.

Dès 1818, le duc de Richelieu, le fondateur d'Odessa, le colonisateur de la *Nouvelle-Russie*, l'ami d'Alexandre, obtenait de ce prince, au congrès d'Aix-la-Chapelle, qu'on mît fin à l'occupation de notre territoire.

Sous Nicolas Ier, le rapprochement entre les deux pays devint de plus en plus sensible. En 1826, on put voir la marine française et la marine russe combattre côte à côte, à Navarin, pour l'affranchissement de la Grèce. En 1829, l'appui de la France permit à l'empereur de Russie de poursuivre ses succès sur le Danube. L'Angleterre ni l'Autriche n'osèrent remuer. Cette alliance ne devait pas être sans compen-

sation pour la France; il fut alors sérieusement question pour elle d'un dédommagement de nos pertes de 1815, d'un accroissement de territoire sur ses frontières du nord, et comme d'une revanche des traités de Vienne. Ainsi que l'a dit un historien de la Restauration[1], les deux puissances furent alors en étroite union, la France contre le *statu quo* européen, la Russie contre le *statu quo* oriental.

La guerre même de Crimée se montre à nous comme encadrée entre deux tentatives d'alliance franco-russe. La Russie, en effet, bien plus que l'Angleterre, semblait destinée à tendre la main au second Empire.

L'accord paraissait naturel entre deux puissances qui aspiraient à modifier, l'une en Orient, l'autre en Occident, l'ordre de choses établi en Europe par le congrès de Vienne; que rapprochait, en ce moment, l'analogie des formes gouvernementales, et qui, aux sombres images de Waterloo et de Sainte-Hélène, pouvaient opposer les radieux tableaux de Tilsitt et d'Erfurth. L'empereur Nicolas avait applaudi à la chute de la République et à l'établissement d'une dictature; il n'éprouvait aucune répulsion personnelle pour le nouveau maître de la France, à qui l'unissait même une alliance de famille. Du côté de Napoléon III, les partisans de l'alliance russe ne manquaient pas. M. Thouvenel[2] la soutenait avec feu contre M. de Persigny, qui penchait pour l'Angleterre. On sait ce qu'il en advint.

Mais la paix n'était pas encore conclue, nos armées campaient encore en Crimée, que déjà, de part et d'autre, on parlait d'alliance, tandis que la divergence entre la politique de Paris et la politique de Londres s'accentuait tous les jours davantage. Alexandre II avait succédé à Nicolas Ier, et son avènement rendait la réconciliation plus facile. Aux Tuileries, le duc de Morny[3] usait de tout son crédit pour précipiter le mouvement. Il est en relations journalières avec le

1. Alfred Nettement, *Histoire de la Restauration*, t. VIII, p. 304 et 747.

2. E. Thouvenel, *Nicolas Ier et Napoléon III : les Préliminaires de la guerre de Crimée*, 1852-1854, d'après les papiers inédits de M. Thouvenel.

3. Extraits des mémoires du duc de Morny : *Une ambassade en Russie*, 1856. Ollendorff.

ministre russe Gortschakof; à mesure que la négociation se développe, le double courant de sympathie pour la Russie, d'éloignement pour l'Angleterre, va se dessinant plus fortement.

Le beau moment de la nouvelle amitié, c'est la signature du traité de Paris, et l'entrée triomphale de Morny à Pétersbourg. Triomphale, le mot n'est pas trop fort. C'est à qui fera fête à l'ambassadeur de France; l'ingéniosité russe s'épuise à trouver des manifestations inédites : c'est « un tourbillon » de fêtes et de dîners; ce sont des illuminations « à crever les yeux ». Le tsar est courtois, empressé, affectueux; l'impératrice, aimable et séduisante. Gortschakof affiche pour Napoléon III « une grande admiration et un goût personnel ». Les princes et princesses de la famille impériale comblent de prévenances notre envoyé. Il n'entend autour de lui que les mots de « sympathie pour la France » ; « courant magnifique qui nous entraîne l'un vers l'autre » ; « une même pulsation manifestée sur les bords de la Néva comme sur ceux de la Seine ».

Nous n'aurions qu'à puiser dans les souvenirs d'alors pour rajeunir les formules de nos enthousiasmes présents.

Tout cela jusqu'au jour où notre intervention diplomatique dans les affaires polonaises en 1863, le froid accueil qu'Alexandre II reçoit des Parisiens en 1867, le coup de pistolet de Berezowski, le « Vive la Pologne, Monsieur! » du Palais de justice, rejettent le tsar du côté de la Prusse et de l'Autriche, et rétablissent l'harmonie un moment altérée des trois cours du Nord.

III

On le voit, la France et la Russie sont si peu des ennemies naturelles, que sept ou huit fois en deux siècles, dans des circonstances générales assez défavorables, elles contractèrent des alliances plus ou moins durables.

Même quand la rivalité d'influence a dégénéré en lutte ouverte; même lorsque, par l'invasion des deux pays, la guerre des cabinets et des armées est devenue la guerre nationale, lorsque les Russes sont entrés à Paris et que les Français sont allés à Moscou et à Sébastopol, ils se sont

combattus comme des gens que les hasards de la politique mettaient momentanément en conflit, et non comme deux peuples que divise une antipathie de race, une haine séculaire. L'un pour l'autre, ils ont été à certains moments l'adversaire; jamais ils ne furent l'ennemi héréditaire. Des deux parts, tout en donnant la mort, on semblait regretter le sang versé.

Lorsque les Russes arrivèrent chez nous, en 1814 et en 1815, ils n'y apportèrent pas les passions ardentes des Prussiens de Blücher, ni, comme eux, l'idée arrêtée d'anéantir et de partager la France; mais, au contraire, un certain sentiment de respect pour le passé de ce grand pays, de sympathie pour une civilisation à qui Élisabeth et Catherine II avaient demandé des leçons et des modèles. Beaucoup de ces officiers, venus en vainqueurs de la Bérésina à la Seine, étaient français par le tour de leur esprit et leurs habitudes mondaines; et, en même temps qu'ils nous faisaient sentir le poids de leurs armes, ils mettaient une sorte de pudeur chevaleresque à ne pas nous écraser. Plus d'une fois même, dans un sentiment de noble courtoisie, nos ennemis se laissèrent aller à nous rendre de délicats hommages. Quand la garde russe, commandée par le fameux Ermolof, le héros de Borodino et de Kulm, arriva près de Salzbach, en marche contre la France, un ordre du jour de son chef lui prescrivit de défiler en ordre de bataille devant le monument de Turenne, et « d'honorer comme il convenait la mémoire de ce grand homme ». Presque partout on voyait percer, chez ces étrangers, la préoccupation de faire honneur à leur réputation, encore mal établie, d'hommes bien élevés. Platow lui-même, l'hetman des Cosaques, tenait à passer pour un *gentleman*, en accordant une sauvegarde particulière au château de Buffon. On pourrait multiplier ces traits, et confirmer par les traditions locales le témoignage des historiens de l'invasion[1].

De même, quand nous entrâmes à Moscou en 1812, la population sut parfaitement distinguer, parmi les envahisseurs,

1. Voir là-dessus un auteur russe, Nicolas Tourguenef, attaché au quartier général de l'armée russe d'occupation à Nancy, en 1815 : *la Russie et les Russes*, t. Ier.

les troupes françaises proprement dites, des troupes étrangères qui marchaient sous le drapeau de Napoléon. Et les anecdotes bien connues du siège de Sébastopol ont prouvé que, malgré l'acharnement de la lutte, de part et d'autre on savait s'estimer et se rendre justice. L'animosité des combattants n'a pas survécu à la guerre qui les mettait aux prises. Russes et Français peuvent aujourd'hui toucher ensemble à ces souvenirs, sans réveiller des sentiments trop pénibles. Et c'est peut-être dans l'histoire des guerres entre les deux nations, plus que dans l'histoire de leurs alliances éphémères, qu'il est permis de trouver des motifs de confiance dans l'avenir.

Il y a ici un phénomène d'affinité sociale qu'il est plus aisé de constater que d'expliquer. Les Russes et les Français appartiennent à deux branches très distinctes de la race européenne; le génie des deux langues est fort différent; les influences climatériques semblent devoir augmenter encore la diversité des tempéraments slave et gaulois; le développement historique des deux peuples présente assez peu d'analogie; rien de plus opposé que les formes actuelles de leur gouvernement; race, histoire, culte, politique, mœurs, tout les sépare. Et malgré tant de contrastes, il y a entre eux une tendance à se rechercher, une facilité à se fondre, qu'on ne retrouve nulle part ailleurs.

De là l'influenee prépondérante des Français dans la transformation européenne de la Russie. Tout semblait devoir la contrarier. Ce n'est point avec nous, c'est avec les Hollandais et les Allemands que les Russes d'Ivan le Terrible et de Pierre le Grand furent naturellement amenés par les circonstances à entrer d'abord en relations. Quand Pierre le Grand voulut civiliser sa nation, il y importa pour ainsi dire en bloc la Hollande et l'Allemagne. Celle-là par la mer, celle-ci par une longue frontière continentale, envahirent l'ancien tsarat de Moscou ; une autre Amsterdam, avec ses lagunes et ses canaux, s'éleva près des rives de la Baltique; et les premiers vaisseaux russes reproduisirent le type copié par le tsar dans les chantiers de Saardam. L'Allemagne, de son côté, fournit à la Russie tout un système et en même temps tout un personnel administratif. Elle lui donna des serviteurs

de tout rang et des fonctionnaires de tout ordre, des magistrats et des bourgmestres, des généraux et des diplomates. Elle lui donna la petite noblesse qui peuple encore les provinces de la Baltique, et les paysans souabes et saxons dont les descendants continuent de cultiver les plaines du midi. Elle lui donna des reines. Pendant deux siècles, la famille impériale ne s'allia guère qu'aux dynasties allemandes; et une princesse allemande, Sophie d'Anhalt-Zerbst, s'est appelée plus tard la grande Catherine.

Venus après les autres, obligés d'agir à distance, non point par masses et par colonies, mais par individus isolés, les Français n'en sont pas moins parvenus à conquérir le premier rang, parmi les initiateurs du progrès moderne, à Moscou et à Pétersbourg. Notre action ne fut pas seulement matérielle, comme celle de la Hollande et de l'Allemagne, elle fut surtout intellectuelle et morale. On a fait un livre[1] rien qu'à recueillir et classer les menus détails qui composent cette histoire de notre civilisation en Russie, et dont la continuité, la multiplicité, la répétition pouvaient seules constituer l'importance. On a énuméré nos compatriotes : mathématiciens, physiciens, naturalistes, peintres, sculpteurs, architectes, poètes, historiens, philosophes, etc., qui sont allés porter là-bas le goût de la culture française, et, avec notre langue, y populariser nos idées.

On comprend le triage qu'il y aurait à opérer, et tout ce qu'il faudrait élaguer dans cet inventaire, où les deux de Maistre figurent non loin de Voltaire et de Diderot; Corneille et Racine dans le voisinage de l'*Encyclopédie;* le *Télémaque* à côté de l'*Esprit des lois;* Mme de Staël un peu après d'Alembert; et, pêle-mêle, les gentilshommes de l'émigration, les officiers de l'armée de Condé, les Jésuites sauvés par Catherine II, les chevaliers de Malte accueillis par Paul Ier, et enfin toute une avalanche d'instituteurs et d'institutrices faisant irruption dans les grandes familles russes, pour en élever les fils et les filles à la française. De même nous pensons que si, dans le grand succès de librairie et de traduction dont jouissent, aux bords de la Néva, nos œuvres sérieuses ou lé-

1. *Les Français en Russie et les Russes en France,* par Léonce Pingaud. Paris, Didier.

gères, romans, drames, comédies, la censure impériale se montrait un peu plus sévère, et arrêtait au passage Émile Zola, Guy de Maupassant, Adolphe Belot et autres, notre rôle d'éducateurs n'y perdrait aucunement. Faut-il croire que, par un phénomène de réaction, le roman russe, que l'on essaye de naturaliser parmi nous, sera le moyen efficace de rajeunir notre littérature, arrivée à l'état d'épuisement, et de la reconstituer en infusant dans ses veines un sang nouveau? Nous laissons à d'autres le soin de résoudre le problème. Après tout, à supposer qu'il en soit ainsi, il n'y aurait là qu'une preuve de plus de la convenance entre l'esprit russe et l'esprit français, et de la faculté qu'aurait chacun des deux peuples de s'assimiler les productions de l'autre.

Une question beaucoup plus importante, à l'heure où nous sommes, est de savoir s'il y a en tout cela de quoi fonder une entente politique solide; si des sympathies mutuelles peuvent être une garantie suffisante d'action commune au moment du péril... Il nous semble que poser la question c'est la résoudre. Rien de moins sentimental que la politique. Les traités ne sont pas des effusions de tendresse, pas même des protestations d'amitié réciproque; basés sur la maxime *do ut des*, ils roulent uniquement sur l'équilibre des avantages et des inconvénients, la mise en balance des sacrifices et des compensations. En diplomatie, l'égoïsme est une vertu. Non, s'il n'y avait pas autre chose, entre la Russie et la France, que des affinités intellectuelles et morales, nous estimerions bien fragile le lien qui les unit, incapable certainement de résister au choc des intérêts.

C'est ici le cas de rappeler les leçons de l'histoire. A peine la Russie venait-elle de conquérir sa place en Europe, que l'on vit ses souverains, par une sorte de propension instinctive, par une certaine chaleur de cœur et de sentiment, essayer de se rapprocher de nous; Pierre le Grand, parce qu'il subissait le prestige de notre pays et la fascination du grand roi; Catherine Ire, par un culte pieux pour les idées de son mari, par amour pour sa fille, qu'elle aurait voulu placer sur le premier trône du monde, peut-être aussi par sympathie tendre pour ce jeune roi de France, orphelin et en tutelle, dont Pierre, qui l'avait tenu dans ses bras, lui avait

si souvent parlé; Élisabeth, par attrait pour cette cour de Versailles, centre de toutes les élégances, par inclination tenace pour ce roi dont l'amour avait été le rêve de sa jeunesse. De leur côté, Louis XIV, vers la fin de son règne, Louis XV, pendant toute la durée du sien, ne se montrèrent pas insensibles à ses avances. Pourquoi donc, malgré le désir personnel des souverains, et en dépit des mains tendues de part et d'autre, l'alliance ne put-elle pas tenir? C'est qu'il y avait alors entre la Russie et la France opposition d'intérêts; il y avait entre elles la Suède, la Turquie, la Pologne; c'est-à-dire les trois puissances en qui, depuis longtemps, les diplomates français s'étaient habitués à voir notre point d'appui dans le nord contre la maison d'Autriche, une réserve toujours disponible, notre appoint nécessaire dans la balance des forces mises en présence. Leur abandon au profit de la Russie, qui ne pouvait se développer qu'en les dépouillant, c'était la faillite de nos combinaisons, la ruine de notre système de défense, la perturbation, à notre détriment, de l'équilibre européen. C'est pourquoi, durant tout le cours du dix-huitième siècle, il ne put y avoir, entre la France et la grande monarchie du Nord, que des ébauches timides, des essais avortés d'alliance.

Pierre le Grand, Catherine Ire, Élisabeth étaient des natures encore frustes, des primitifs, dont les penchants au moins autant que les principes réglaient la conduite. Après eux, la politique de leurs successeurs est faite de plus en plus de calcul et de réflexion. N'espérez pas que Catherine II se laisse jamais entraîner, dans un mouvement de générosité, à sacrifier le moindre de ses avantages. L'engouement même d'Alexandre Ier pour Napoléon est passager, superficiel. Avant de se rompre ouvertement, l'alliance de Tilsitt et d'Erfurth était déjà minée sourdement par des intrigues et des trahisons où les plus habiles réservaient leurs avantages. Avant comme après cet incident, les diplomaties des deux pays suivirent leurs voies respectives, et ces voies étaient le plus souvent divergentes.

Ce qui durait, au contraire, ce qui s'affermissait de plus en plus, c'était le système de concessions réciproques aux dépens d'autrui, établi, à partir de 1764, au lendemain de la

guerre de Sept ans, à la veille des partages de la Pologne, entre la Russie, la Prusse et l'Autriche, et qui s'est perpétué jusqu'à nos jours, sans jamais varier dans ses éléments essentiels. La triple alliance du Nord survécut à l'écroulement du vieux monde. L'orage révolutionnaire une fois passé, elle se présenta au dix-neuvième siècle avec les mêmes caractères qu'au dix-huitième. En diplomatie comme en stratégie, la Prusse continua d'appliquer les leçons du grand Frédéric, prenant son point d'appui alternativement sur l'une des deux puissances situées à ses côtés, pour forcer la main à l'autre et les mettre toutes les deux au service de son ambition.

L'heure est-elle venue pour la Russie d'une rupture définitive avec son ancienne alliée? Dans cette Europe, où depuis longtemps Suède, Turquie, Pologne sont effacées ou amoindries, où tant d'autres changements se sont produits, allons-nous assister à une nouvelle répartition des forces, à la reconstitution sur un nouveau plan de l'équilibre international? Cette alliance franco-russe, rêvée par Pierre le Grand et Catherine Ire, réalisée un instant par Élisabeth, reprise dans les entretiens de Ségur et des ministres de Catherine II, essayée une fois encore dans les entrevues d'Alexandre et de Napoléon, a-t-elle cessé d'être une impossibilité? Est-elle devenue même, à raison des bouleversements profonds accomplis dans l'Europe centrale, une nécessité? Pour répondre à ces questions, il faut nous rappeler la situation que nous avait faite la funeste guerre de 1870.

IV

Il y a longtemps qu'on l'a dit : les malheureux n'ont pas d'amis. Au lendemain de nos désastres, la France, tout étourdie des coups terribles qu'elle venait de recevoir, fut quelque temps avant de se ressaisir. Puis on la vit chercher timidement à plaire à tous, à se faire partout des amis, sans y réussir. Point d'étoile dans son ciel pour guider sa politique, qui s'orientait un jour d'un côté, un jour de l'autre. Que de tâtonnements en tous sens et de velléités discordantes durant cette sombre période!

La France n'a pas perdu tout espoir dans l'Autriche, qui lui a faussé compagnie en 1870; elle compte encore sur l'amitié de la nation-sœur délivrée à Magenta et à Solférino. Elle ne désespère point de gagner à la fois les bonnes grâces de la Russie et de l'Angleterre. Elle est même assez heureuse ou assez habile pour s'assurer leur appui simultané en 1875, à l'une des heures critiques de sa récente histoire.

Elle commençait à renaître, et ses forces semblaient se reconstituer si vite, que l'Allemagne en prit ombrage et voulut à nouveau se jeter sur nous pour consommer notre anéantissement. La diplomatie très éveillée du duc Decazes, — les conservateurs étaient encore au pouvoir, — le dévouement du général Le Flô et l'intervention décisive d'Alexandre II éloignèrent le péril.

Sous le règne occulte de M. Gambetta, les préférences françaises revenaient à l'Angleterre; c'était le temps des déjeuners du dictateur avec le prince de Galles. Un peu plus tard, on essayait d'un rapprochement direct avec Berlin; M. Ferry en avait eu l'idée, et lui seul pouvait l'avoir. Puis l'alliance russe reprenait faveur.

Il fallait bien reconnaître que toutes les autres nous étaient fermées. L'Autriche-Hongrie s'était réconciliée dès 1871, à Gastein, avec son vainqueur de 1866, et allait bientôt recevoir, avec la Bosnie et l'Herzégovine, le prix de sa résignation. L'Italie gardait rancune à ses libérateurs de l'avoir devancée sur les ruines de Carthage. L'Angleterre, jalouse par tradition de toute influence française, savait mauvais gré à la France de témoigner quelque mécontentement de son éviction de l'Égypte. Restait la Russie.

Mais la Russie elle-même pouvait-elle devenir notre alliée? En froid avec Napoléon III depuis notre démonstration diplomatique à propos de la Pologne, en 1863, toujours très porté pour son oncle l'empereur Guillaume, Alexandre II avait donné carte blanche à nos ennemis, dans l'entrevue d'Ems, quelques mois avant l'ouverture des hostilités; il avait applaudi aux triomphes du vainqueur; il avait enfin, une fois notre défaite consommée, établi, de concert avec les souverains d'Allemagne et d'Autriche, pour le règlement des affaires d'Orient et d'Occident, l'alliance des trois empe-

reurs. Le congrès de Berlin en 1872, le voyage de l'empereur d'Allemagne à Saint-Pétersbourg, de fréquentes visites entre les chefs d'État manifestaient de plus en plus aux yeux de l'Europe l'entente cordiale qui régnait entre eux. Pendant ce temps, la pauvre vaincue de 1871 continuait à inspirer peu de sympathies au Palais d'hiver. Sans doute, pour lui avoir laissé enlever deux provinces, on n'entendait pas tolérer sa destruction. La Prusse l'avait bien vu en 1875, lorsque l'état-major de Berlin avait montré quelque velléité de l'écraser ; mais à cela se bornaient les témoignages de sympathie qu'on daignait lui accorder. Et en attendant, à l'amitié de la République française, Alexandre II préférait celle des deux empereurs ses voisins. Cela était davantage dans ses goûts et dans les traditions de sa monarchie.

Comment les dispositions de la Russie se sont-elles peu à peu transformées ?... Tout d'abord, sans doute, la réflexion vint à son gouvernement qu'il n'y avait pas, à beaucoup près, égalité dans les profits retirés de part et d'autre de l'alliance. On voyait bien ce que la Prusse y avait gagné. Le bénéfice de la Russie paraissait moins manifeste. La Prusse avait acquis des provinces et des royaumes, des ports de guerre, une armée formidable, une situation en Europe plus puissante que ne l'avait été jadis l'empire électif des Othon, des Franconiens, des Hohenstaufen. La Russie n'avait obtenu que la radiation de l'article 2 du traité de Paris, qui limitait ses forces dans la mer Noire.

Puis survinrent la guerre russo-turque, les laborieuses victoires de 1877-1878 dans les Balkans, par-dessus tout les déceptions du traité de Berlin. Après avoir arrêté ses aigles victorieuses aux portes de Constantinople, la Russie avait dû accepter la revision du traité de San-Stéfano, et subir les conditions dictées par la Prusse. La Bulgarie, qui devait s'étendre jusqu'à la mer Égée, était refoulée de ces rivages et démembrée. La Serbie et le Monténégro, entre lesquels ne devait subsister qu'une étroite bande de terre, destinée sans doute à disparaître, étaient isolés l'un de l'autre. L'Autriche, poussée comme un coin entre ces deux principautés, maîtresse de deux grandes provinces slaves, exerçant de

plus près que la Russie son action à Belgrade et a Cettinié, semblait chargée de servir de contrepoids et de frein à la puissance moscovite. Ainsi le sang et les victoires russes avaient donné à l'Autriche la Bosnie, l'Herzégovine, la route de Salonique; à l'Angleterre, l'île de Chypre et une position avantageuse du côté de l'Asie-Mineure ; il avait fallu partager ; et les rivales de la Russie, qui n'avaient dépensé ni hommes ni argent, ne prenaient pas la moindre part.

Tout cela était l'œuvre du grand chancelier. La Russie avait laissé la Prusse écraser le Danemark. Elle lui avait permis d'expulser l'Autriche de la confédération germanique, de détrôner les maisons régnantes de Hanovre, Nassau, Cassel, plus ou moins apparentées à la maison de Romanof; de subalterniser celles de Darmstadt, Bade, Wurtemberg, qui avaient donné des impératrices à la Russie; de démembrer et de piller la France, de constituer l'Allemagne en une redoutable domination militaire. Et voilà comment on la payait de ses complaisances. Vraiment Alexandre II et le prince Gortschakof avaient mieux espéré de leur ami de Berlin.

Ce n'est pas tout : cette Autriche que l'on poussait ainsi du côté des Balkans, n'était-ce pas l'avant-garde de cette marche des Allemands vers l'est, *Drang nach Osten*, tant de fois célébrée aux bords de la Sprée? Déjà on avait vu la Prusse revendiquer, au nom des Porte-Glaives, la Courlande et la Livonie. Pareille à l'aigle de son écusson impérial, dont les ailes déployées s'étendent à droite et à gauche, allait-elle, après avoir envahi l'Occident, menacer l'Orient ? Et la Russie se trouverait-elle à son tour à la merci de l'Allemagne, forcée de se soumettre à sa suprématie, ou destinée à se voir écraser elle-même, si elle résistait.

Peut-être, au milieu de ces pensées, le tsar Alexandre II eut-il l'occasion de retrouver, dans les archives de sa chancellerie, et de lire le mémoire sur la politique extérieure que Bestouchef adressait à Élisabeth, dès l'année 1753. « Il est inutile de rappeler, écrivait ce ministre si longtemps hostile à la France, combien l'accroissement des forces du roi de Prusse est nuisible à Votre Ma-

jesté Impériale. Ceci est démontré par des faits connus du monde entier.... Cette puissance est devenue le plus dangereux de nos voisins. » Frédéric II n'avait encore conquis qu'une seule province allemande, la Silésie; il ne convoitait guère, pour le moment, que la Prusse polonaise ; il n'avait levé sur la Saxe que des millions ; il n'avait augmenté son armée que de cent vingt mille hommes. Ces ambitions, ces conquêtes, ces armements, cet état militaire, cette influence diplomatique, qu'était-ce en comparaison de la Prusse d'aujourd'hui ? Voilà pourtant ce que le grand chancelier de la tsarine regardait comme dangereux pour l'empire russe, et ce qu'il ne croyait plus pouvoir tolérer.

Inquiet de l'avenir, mécontent de lui-même et de son puissant voisin, Alexandre II se retira de l'alliance des trois empereurs, où il ne voyait plus qu'une duperie. Du reste, il ne chercha pas à lui substituer une autre combinaison. Comme après Sébastopol, la Russie se recueillit. Un rapprochement avec la France, il n'y fallait pas songer. Pétersbourg regardait Paris avec défiance, et pour cause. Notre représentant au congrès de Berlin, M. Waddington, trop docile aux suggestions de Bismarck et de lord Beaconsfield, s'était montré l'auxiliaire empressé des adversaires de la Russie. Le cabinet français venait de refuser l'extradition du conspirateur Hartmann, sous prétexte d'insuffisance de preuves; Alexandre II serait-il revenu peu à peu de l'impression fâcheuse qu'il en avait ressentie?... Les nihilistes ne lui en laissèrent pas le temps. On sait par quelle catastrophe se termina, le 13 mars 1881, sur les bords du canal Catherine, son règne de vingt-six ans.

Qu'allait être pour nous le nouveau tsar Alexandre III, à qui la mort tragique de son père venait de donner prématurément la couronne? On le disait favorablement disposé à l'égard de la France, mais de là à une entente il y avait loin. Un instant même, au moment de l'entrevue de Skiernewice entre les trois empereurs, on put croire au rétablissement de la triple alliance du Nord. Il fallait à la Russie de nouveaux déboires pour la détacher complètement de ses anciens alliés. Ils ne lui furent pas épargnés. Les affaires des Balkans vinrent à point pour cela. Déjà maîtresse de la Bosnie

et de l'Herzégovine, l'Autriche prenait pied en Serbie par l'influence qu'elle exerçait sur l'ex-roi Milan. La Bulgarie devenait de plus en plus la proie des intrigues allemandes. Secrètement soutenus par Vienne et Berlin, les Bulgares voulaient, eux aussi *far da se*, et sortir de tutelle. Les Slaves du sud échappaient à la direction séculaire de la Russie ; et Alexandre III pouvait déclarer qu'il n'avait plus d'allié dans toute la péninsule balkanique, sinon le petit État du Monténégro.

L'Italie s'était empressée de prendre dans la triple alliance la place laissée vacante par la Russie, et appuyait en Orient la politique de la Prusse et de l'Autriche.

L'Angleterre, qui en 1878 avait envoyé ses cuirassés dans les eaux de Constantinople, et parlait même de faire venir ses cipayes de l'Inde, pour contenir les armées victorieuses du tsar ; qui, au congrès de Berlin, s'était employée si activement à dépouiller le vainqueur des avantages qu'il avait conquis sur les champs de bataille ; qui en 1885 s'était demandé si le moment n'était pas venu de faire front, les armes à la main, à la marche envahissante des troupes impériales à travers l'Asie, du côté de l'Inde ; l'Angleterre n'avait pas changé de sentiment : elle était avec la Triplice contre la Russie.

Cet état de choses amena Alexandre III à regarder du côté de l'ouest, s'il y avait encore une France. Elle était toujours là, en butte, comme auparavant, aux provocations allemandes, et attendant qu'un ami osât bien se déclarer pour elle. Les amitiés politiques sont toujours, pour une bonne part, faites d'antipathies communes. N'était-il pas naturel aux deux puissances mises à l'index de se donner la main ? La triple alliance n'était-elle pas une invitation à une contre-ligue ? L'alliance à trois, dirigée à la fois vers l'ouest et vers l'est, était précisément ce qu'il fallait pour rapprocher l'Est russe de l'Ouest français. Ainsi s'établit, par le fait même de l'Allemagne, entre les deux peuples qu'elle sépare, la conscience de leur solidarité. Les slavophiles de Moscou, ceux mêmes qui, comme Katkof, avaient le plus maudit les idées françaises, étouffèrent leurs scrupules pour ne plus voir dans la France qu'une alliée éventuelle. Par une évolution analogue, les démocrates

français apaisèrent leurs rancunes pour crier : Vive le Tsar ! Chacun, s'étonnant des froideurs anciennes, s'appliqua à les faire oublier.

Tous les obstacles n'étaient pas levés. Quelques-uns de nos hommes d'État tenaient obstinément pour l'alliance anglaise ; et l'on pouvait voir M. de Freycinet rappeler brusquement notre ambassadeur à Pétersbourg, le général Appert, coupable d'une trop grande intimité avec la famille impériale; ou bien M. Goblet ordonner à nos vaisseaux de tirer sur Atchinof à Sagallo.

D'autre part, quand le ministère de la guerre était aux mains du général Boulanger, quand l'alliance russe avait pour apôtre la Ligue des patriotes, on pouvait justement craindre, à Paris comme à Moscou, qu'elle ne fût la préface de la guerre.

Le bon génie de la France vint une fois de plus à son aide. La défaite de l'aventure boulangiste, le relèvement continu de nos forces, l'adhésion de plus en plus unanime à l'alliance du Nord, effacèrent les dernières préventions entre Gatchina et l'Élysée.

La triple alliance venait de renouveler son bail dans les premiers mois de 1891, sans même attendre l'échéance du traité. C'est le moment que choisit Alexandre III pour consacrer publiquement une situation vers laquelle l'Europe s'acheminait depuis plusieurs années. Sur son invitation, notre flotte parut dans les eaux du golfe de Finlande ; et la réception de Peterhof, les vivats de Pétersbourg et de Moscou, la visite du tsar au vaisseau de l'amiral Gervais, donnèrent au rapprochement de la France et de la Russie une sanction à la fois impériale et populaire. Avec la permission d'Alexandre III, c'est bien deux nations qui s'étaient serré la main sur le pont du *Marengo*.

Nous n'avons pas à redire la grandeur de la manifestation qui vient de répondre chez nous, à Paris, Lyon, Toulon, Marseille, aux ovations de Cronstadt. Une fois de plus, le tsar signait directement avec la France le pacte d'amitié, et en plaçait le dépôt au cœur même de la nation, pour être plus certain que les soubresauts et les intrigues de la politique parlementaire ne l'atteindraient pas.

V

Événement heureux, certainement, que cette union de deux grands peuples, et pour lequel il convenait de remercier Dieu par de publiques actions de grâces. Ce que l'ancienne France ne s'était assuré qu'au prix de longues et laborieuses négociations, une puissante alliance dans le nord, la France contemporaine, malgré ses fautes, malgré ses crimes, l'obtenait, presque sans effort, dans des conjonctures beaucoup plus critiques.

Puisse-t-elle avoir assez de sagesse pour ne pas compromettre cette fortune inespérée! Les toasts de Pétersbourg et de Paris ne peuvent changer le fond des choses ni des cœurs. Il est impossible moralement que le petit-fils de Nicolas Ier, le fils d'Alexandre II, tué par les nihilistes, se sente beaucoup d'attrait pour la politique révolutionnaire. Veut-on que l'entente franco-russe persiste, il ne faut pas que, par ses incartades, notre démocratie républicaine mette les bonnes dispositions de l'autocratie russe à trop rude épreuve. On n'a pas oublié le débat de M. de Bismarck avec M. d'Arnim. Le chancelier comptait, pour nous isoler des monarchies militaires, sur la République et les témérités des républicains. Cronstadt et Toulon ont démenti les calculs de Frédérichsruhe. Mais si la République devait justifier les espérances mises sur elle à Berlin, Cronstadt et Toulon ne laisseraient pas plus de trace, en notre fin de siècle, que n'en a laissé, sur les eaux de la Baltique ou de la Méditerranée, l'hélice des vaisseaux de l'amiral Gervais ou de l'amiral Avellan.

Ainsi que noblesse, alliance oblige, mais à rien que réprouve l'honneur. Le tsar sera pour nous un allié, non un patron ou un protecteur. La France n'est pas encore une assez chétive personne pour se faire la cliente d'autrui. Nos amitiés nouvelles n'aboliront pas les anciennes; amis des Russes, rien ne nous force à devenir, par exemple, les ennemis des Polonais. Nous n'irons pas non plus, dans une heure d'aveugle engouement, et sous prétexte de payer les avances qui nous ont été faites, livrer sans compter l'Orient

à l'hégémonie politique et religieuse de l'orthodoxie grecque. Nous garderons sur ces rivages, où la France a jadis régné en reine, notre place traditionnelle, persuadés qu'y renoncer, ce ne serait rien moins que d'abdiquer définitivement notre rang de grande puissance. Non seulement nous soutiendrons, sur cette vieille terre où tant de nations se réveillent au toucher de l'Occident, le peu qui nous reste de notre clientèle catholique, les missions, les écoles de nos Pères et de nos Frères ; mais le tsar ne s'offensera pas s'il y a encore parmi nous des âmes généreuses pour souhaiter un adoucissement au sort de ses sujets qui veulent à tout prix affranchir leur conscience en revenant à l'unité romaine.

Ces réserves posées, la France se montrera reconnaissante et libérale envers la Russie. Elle sera d'accord avec elle dans la plupart des questions européennes ou extra-européennes. Elle la soutiendra de son crédit et lui fournira des subsides, c'est-à-dire un marché pour ses emprunts. Elle lui enverra des ingénieurs au fait de la nouvelle chimie militaire, et d'habiles organisateurs de voies stratégiques, des types de canons perfectionnés et des fusils nouveau modèle...

Non pas qu'il s'agisse d'entrer en campagne. Au contraire, la paix, que la triple alliance a depuis longtemps inscrite dans son programme, ne peut que gagner de nouvelles chances à l'entente entre Paris et Pétersbourg.

Sans mettre en doute la sincérité des trois puissances, il est permis de dire que la paix telle qu'elles l'entendaient avait des allures de provocation et des airs de défi ; leurs démonstrations pacifiques avaient une odeur de poudre. Il nous paraît qu'aujourd'hui la paix est plus solide, depuis qu'elle ne dépend plus uniquement de leur bon plaisir ; depuis qu'elle n'est plus autant à la merci du jeune *kaiser* au sommeil léger, qui se plaît la nuit à faire sonner le boute-selle ; dont on admire l'activité merveilleuse, mais en qui l'on appréhende toujours la nervosité, les brusques décisions à la Charles XII. Mieux vaut, ce semble, avoir pour garant de la tranquillité du monde cet autre empereur qui a déjà montré qu'il pouvait être fort sans être téméraire ; qui a su dominer de naturels ressentiments ; et, ce qui coûte le plus au maître

incontesté de cent millions de sujets, se résigner, à la face du monde, à d'apparentes défaites.

Arc-boutée d'un côté par l'Allemagne et ses alliés, de l'autre par la France et la Russie, on peut espérer que la paix subsistera, du moins tant qu'il n'y aura pas dans un sens une poussée plus forte que dans l'autre. Triste paix assurément, paix coûteuse et précaire, qui ne se maintient que par l'équilibre des armes. Mais si lourde et ruineuse qu'elle soit, puisque d'ici à longtemps la nouvelle Europe n'en saurait goûter de meilleure, daigne la Providence en prolonger la durée.

H. PRÉLOT.

VERTU KANTIENNE, VERTU CHRÉTIENNE

Un écrivain à la fois hardi et fécond, M. Fouillée, appelle quelque part Kant « le plus sublime et le dernier des Pères de l'Église ». Le mot, pour n'être pas banal, traduit assez bien le sentiment d'un certain nombre de philosophes modernes. Tous, il est vrai, n'y mettraient pas le même sens. Pour les uns, Kant est le dernier des Pères de l'Église par son reste de dogmatisme ; à la base de la morale, il place ou laisse une notion *a priori*, l'idée du devoir, idée qu'il déclare mystérieuse et inexplicable, quoique nécessaire. D'autres prétendent reconnaître dans sa doctrine la forme la plus subtile et la plus épurée du christianisme ; il aurait donné de la morale chrétienne la formule définitive, dégagée de tous les éléments imparfaits, arbitraires et transitoires, qu'elle conserve dans l'enseignement de l'Église, formule rationaliste du vieil enseignement théologique.

Que penser de ce rapprochement, maintenant assez à la mode, entre la morale de Kant et la morale de l'Évangile ?

On connaît dans ses grandes lignes la morale de Kant. La volonté, enseigne-t-il, est soumise à certaines lois, à certaines contraintes : il les appelle des *impératifs*. Il y en a de plusieurs sortes. Ceux qui commandent une action moins pour l'action elle-même que pour le résultat qu'on peut atteindre par elle, sont des *impératifs hypothétiques ;* par exemple : « Fais le bien pour obtenir l'estime. » Mais il est un impératif qui prescrit l'action pour elle-même. Sa formule est : « Fais le devoir pour le devoir, » ou simplement : « Fais ton devoir. » Cet impératif est absolu, inconditionnel, *catégorique*. C'est le fondement et tout ensemble le résumé de la morale. Comme d'autre part la raison dicte à la volonté cette loi sans la recevoir d'ailleurs, la volonté raisonnable est dite par Kant *autonome*, et la personne humaine est à elle-même sa loi.

Or il y a dans la doctrine kantienne un point qui se détache avec un relief particulier et que nous voulons étudier : c'est l'importance donnée à l'intention, au motif. « De tout ce qu'il est possible, dit Kant, de concevoir dans le monde, et même en général en dehors du monde, il n'y a qu'une seule chose qu'on puisse tenir pour bonne sans restriction, c'est une *bonne* volonté... La bonne volonté ne tire pas sa bonté de ses effets ou de ses résultats,... mais seulement du vouloir, c'est-à-dire d'elle-même... Quand un sort contraire ou l'avarice d'une nature marâtre priveraient cette volonté de tous les moyens d'exécuter ses desseins,... elle brillerait encore de son propre éclat, comme une pierre précieuse, car elle tire d'elle-même toute sa valeur... Une action faite par devoir ne tire pas sa moralité du *but* qu'elle doit atteindre,... mais du *principe* d'après lequel la volonté se résout à cette action [1]. » C'est dire que l'intention donne à l'acte sa valeur morale.

D'un autre côté, on sait quelle part le christianisme fait à l'intention. Son fondateur, en nous disant : « Tu aimeras le Seigneur ton Dieu de tout ton cœur, de toute ton âme et de toutes tes forces, » ne nous recommande-t-il pas de pénétrer toutes nos actions d'amour de Dieu ? Saint Paul écrit à plusieurs reprises que « le juste vit de la foi », c'est-à-dire se conduit suivant les mobiles que la révélation lui propose. Sans vouloir tirer de ces paroles un précepte formel, et en conclure qu'un acte dépourvu d'une telle intention est par là même mauvais et déshonnête, on peut dire que ces textes et d'autres semblables indiquent assez que, selon le christianisme, l'intention donne à l'action l'achèvement de sa moralité. Aussi les manuels chrétiens et les prédicateurs recommandent-ils aux fidèles d'avoir une intention droite, pure, élevée ; ils déclarent que plus l'intention morale influe sur l'acte, plus grandit la moralité de celui-ci.

Mais en parlant d'intention, le christianisme et Kant entendent-ils la même chose ? Est-ce le même sens qu'ils mettent sous le même mot ?

1. *Fondements de la métaphysique des mœurs*, tr. Barni, p. 13, 14, 15, 23, 24.

I

L'enseignement chrétien n'enferme pas en une seule formule sa doctrine de l'intention, et c'est qu'en fait il ne reconnaît pas seulement pour moral un seul mobile. Tantôt il dit : « Agis pour Dieu ; » tantôt : « Agis en vue de la récompense éternelle. »

L'une et l'autre de ces formules ont été attaquées, et par des admirateurs de l'illustre penseur de Kœnigsberg. Le reproche qu'on adresse à la première est de ramener tous nos devoirs à des devoirs envers Dieu.

C'est la tendance générale du sacerdoce chrétien (toute théorie mise à part), dit M. Paul Janet, de ramener tous les devoirs à des devoirs religieux : faire son devoir en général parce que c'est la volonté divine ; faire du bien aux autres par amour pour Dieu ; confondre en un mot dans un seul sentiment la charité humaine et la charité divine, tel est l'esprit de la morale religieuse. — L'opinion vulgaire a très bien saisi, ajoute-t-il, ce qu'il y a d'exagéré et de pratiquement insuffisant dans la maxime qui ramène les devoirs sociaux aux devoirs religieux, lorsqu'elle dit, dans un sens ironique, que l'on fait telle chose *pour l'amour de Dieu*... Faire l'aumône pour l'amour de Dieu, c'est ne la pas faire ; faire son devoir pour l'amour de Dieu, c'est ne pas le faire. Sans doute c'est là un abus qui ne rejaillit pas, si l'on veut, sur le principe... Néanmoins cette critique irrévérencieuse semble indiquer au moins une tendance vérifiée par l'expérience... La doctrine mystique qui défend l'attachement aux créatures pour tout réduire à l'amour de Dieu conduit... logiquement à une sorte d'égoïsme pieux, et même à la cruauté[1].

Cette tendance est-elle réelle ? La morale chrétienne court-elle le risque d'absorber tous les devoirs de l'homme dans ses devoirs envers Dieu ?

La formule : « Agis pour Dieu, » peut avoir deux sens : « Agis en vue de servir Dieu, » « Agis par amour pour Dieu. » M. Janet et les moralistes à couleur plus ou moins kantienne, qui trouvent périlleux l'enseignement du « sacerdoce chrétien », n'ont pas coutume de distinguer ces deux significations. Il importe cependant de le faire, car elles ne sont pas identiques, et l'enseignement chrétien qui emploie

1. *La Morale*. Nouvelle édition, Paris, 1891, p. 298-299.

tour à tour ces deux formes de langage n'a garde de les confondre. Que veut d'abord nous faire entendre le christianisme quand il nous propose d'*agir en vue du service de Dieu ?*

En face de certaines actions, l'homme sent qu'il lui est permis, qu'il est pour lui honnête, qu'il est de son devoir de les poser, ou bien qu'elles lui sont défendues, et qu'il y aurait faute à les commettre. Quand il envisage l'ordre naturel des choses, il reconnaît qu'il a le devoir de le respecter, qu'il ne possède pas le droit de le violer. Mais pourquoi cet ordre s'impose-t-il à lui ? Dira-t-il : Si je ne puis disposer à mon gré de la vie de mes semblables, c'est que ce serait attenter à l'égalité personnelle qui existe entre tous les hommes ; si je ne puis mentir, c'est que ce serait aller contre la fonction naturelle de la parole qui est d'exprimer la pensée ? Mais encore d'où vient que, si l'homme transgresse cet ordre, il sent qu'il commet non seulement une incorrection comme en commettrait celui qui, voulant tracer une circonférence, n'en ferait pas tous les points également distants du centre, ou qui, additionnant deux avec deux, poserait cinq à la somme ? Pourquoi a-t-il conscience qu'il est *immoral* s'il manque aux règles de l'*honnêteté*, au *devoir*, qu'il est non seulement déraisonnable, mais *coupable ?* La réponse à laquelle il arrivera tôt ou tard sera celle-ci : C'est qu'il *faut* faire le bien et éviter le mal. Et cette réponse sera la dernière, au delà de laquelle il n'est pas possible d'aller. C'est un principe premier qui s'impose et ne se démontre pas. C'est le principe auquel est suspendue toute la morale. Entre les vérités spéculatives, comme dit saint Thomas, le premier principe indémontrable est qu' « on ne peut à la fois affirmer et nier », principe fondé sur la raison d'être et de non-être, et tout le reste en découle. De même le premier principe de la raison pratique est fondé sur la raison du bien, et il n'est autre que celui-ci : « On doit faire le bien et le chercher, on doit éviter le mal. » Sur ce principe sont établis tous les autres préceptes de la loi naturelle[1]. Par ce principe nous sortons du domaine purement intellectuel, nous entrons dans le domaine de l'obligation morale.

1. *Somme théologiqne*, I, II, q. 94, a 2 et q. 91, a. 3. — I, q. 79, a. 2.

Mais si cette vérité est irréductible, si la moralité ne s'explique pas par une notion plus haute, reste cependant à déterminer les *conditions* du bien moral : ce bien consiste dans la conformité de la personne humaine avec l'ordre naturel des choses, avec ces relations qui unissent, subordonnent, hiérarchisent les êtres entre eux, et dont nous parlions tout à l'heure. Faire le bien, c'est donc observer l'ordre. Pour le dire en passant, on voit que nous ne faisons pas reposer la moralité sur un instinct aveugle, sur le sens tout subjectif du bien. La moralité, l'obligation s'appuient sur un principe objectif : il existe un ordre, et cet ordre il nous est convenable, il nous est imposé de le respecter. Mais cet ordre d'où vient-il ? Considéré tel qu'il est actuellement, cet ordre est l'œuvre de Dieu. Dans son existence idéale, il n'est que l'ensemble des rapports qui relient les êtres dont Dieu contemple les types en son intelligence infinie ; dans sa réalité concrète, il se compose des relations de ces mêmes êtres sortis du *fiat* créateur de Dieu. On peut bien se demander si, dans l'hypothèse toute fictive où Dieu n'existerait pas, où, par suite, l'ordre des choses alors réalisé ne serait pas son œuvre, cet ordre s'imposerait encore à ma volonté ; si du fait seul qu'il ne tient pas de moi son origine, je serais obligé de le respecter. Nous croyons que si nous sommes tenus de respecter l'ordre, c'est moins parce que cet ordre ne nous appartient pas que parce qu'il appartient à un autre. Nous n'avons pas proprement de devoir envers cet ordre, mais envers la personne à qui il appartient ; et si cet ordre s'appartenait à lui-même, il deviendrait une véritable personne, bien plus il serait Dieu. En tout cas, il reste vrai que l'ordre actuel n'a de réalité que par la volonté toute-puissante de Dieu, de possibilité que par sa sagesse. Et quand le christianisme nous dit : « Agis en vue du service de Dieu, » il nous fait entendre : Agis pour te conformer à l'ordre établi par Dieu, décrété par Dieu ; agis en vue de la raison suprême de cet ordre, de la cause divine qui a fait et qui maintient l'ordre des choses ce qu'il est.

Dieu n'est pas seulement l'auteur de l'ordre naturel des choses ; il en veut l'observation de la part des êtres raisonnables. Sa sainteté infinie qui se porte à tout ce qui est droit

et juste ne peut pas ne pas vouloir efficacement la conformité de toutes les créatures à l'ordre naturel qu'il a établi, conformité libre quand il s'agit d'êtres doués de liberté. Cette volonté nécessaire de Dieu imposant aux êtres raisonnables l'observation de l'ordre porte le nom de loi éternelle, et, à ce titre, Dieu est appelé législateur. Le sens total de la formule chrétienne « agis pour servir Dieu » est donc : Agis pour te conformer à l'ordre dont Dieu est l'auteur et le législateur.

Les docteurs catholiques s'accordent à reconnaître dans toute faute une double malice : malice de désordre et malice d'insubordination. La première consiste à se soustraire à l'ordre des choses, la seconde à transgresser la volonté législatrice de Dieu ; et la seconde est fondée sur la première : s'il y a, en effet, malice à violer la volonté divine, c'est que cette violation va contre l'ordre qui établit un rapport de soumission de la créature au Créateur. L'insoumission de la volonté est présentée par ces docteurs comme une faute théologique, c'est-à-dire s'adressant à Dieu : et ce caractère est évident. Mais la malice qui est dans le désordre attente aussi contre Dieu, au moins indirectement, puisqu'elle est une violation volontaire de l'ordre dont Dieu est l'auteur et le maître.

Toute cette doctrine s'impose à quiconque reconnaît l'existence d'un Dieu distinct du monde et auteur de l'univers, en somme aux spiritualistes de toute nuance, aux philosophes kantiens en morale et simplement rationalistes pour tout le reste[1]. Ainsi se trouve écarté le reproche que M. Janet

1. Les modernes se sont demandé si un athée pouvait se construire un véritable système de morale, si cet ordre des choses dont nous parlons forcerait le respect de celui qui le considérerait en dehors de Dieu. Suarez avait déjà répondu : « Imaginons un homme qui ignore invinciblement l'existence de Dieu et de toute volonté supérieure défendant le mensonge, mais qui se sert des lumières de sa raison pour agir : cet homme serait capable d'agir *bien* ou *mal*, et chez lui l'intention de mentir serait inséparable de la *malice.* » (*De Act. hum.*, tract. III, disp. VII, sect. I, n. 8.) C'est l'opinion de Vasquez (Disp. CL in I, II, D. Thomæ), de Lugo (Disp. V. sect. V. *De Mysterio Incarnationis*), de Bellarmin, de Lessius. C'est l'opinion de tous ceux qui admettent la possibilité de l'ignorance passagère de Dieu jointe à quelque notion de l'objet de la loi naturelle. Mais d'autre part, ils estiment

adresse à la morale chrétienne. Celle-ci n'absorbe pas tous les devoirs dans les devoirs envers Dieu; elle montre leur fondement commun. Servir Dieu, selon la pensée de cette morale, c'est agir en vue de la cause qui explique l'ordre des choses et la volonté nécessaire qui nous fait une loi de l'observer ; c'est vouloir se conformer non à je ne sais quel ordre abstrait, bâti en l'air, mais à l'ordre réel, tel qu'il existe avec les relations qui le rattachent à son auteur et à son législateur. Négliger ces relations, c'est prendre pour règle une abstraction, un concept de l'esprit, non la réalité ; c'est enlever à la moralité sa base vraie et réelle ; par suite, c'est détruire la moralité elle-même. Mais le christianisme, en donnant Dieu comme fondement à tous les devoirs, ne prétend nullement que ceux-ci ne puissent pas avoir différents objets et se terminer immédiatement, soit à Dieu lui-même, soit à notre personne, soit aux autres hommes.

C'est ce que montre à l'évidence le formulaire de lois proposé jadis au peuple hébreu[1] et renouvelé, quoique en termes différents, par le fondateur du christianisme. Il commence par ces mots : « Je suis le Seigneur ton Dieu, » paroles qui nous rappellent, dit le *Catéchisme du Concile de Trente*, que notre législateur est aussi notre créateur[2]. C'est poser le fondement réel de nos obligations. Puis vient le détail des préceptes : « Tu n'auras pas de dieux étrangers ; tu honoreras ton père et ta mère ; tu ne tueras pas ; tu ne diras pas de faux témoignages... » De même, le christianisme, à côté des vertus théologales, place les vertus morales, les

moralement impossible que l'homme qui est capable de cette dernière notion n'arrive bientôt à la connaissance de Dieu, et d'un Dieu auteur et législateur de l'ordre. Et comme il n'est pas d'homme qui puisse se démontrer positivement la non-existence de Dieu, il n'en est pas non plus qui puisse, à l'aide de sa raison, se faire une morale qui exclue Dieu d'une manière positive. Ils pourront peut-être, pour un temps, faire abstraction de Dieu, comme il nous arrive de nous sentir soumis au devoir sans penser immédiatement à Dieu ; mais ils ne pourront éliminer cet élément divin sans entamer l'intégrité du concept de moralité, sans mettre leur morale en désacord avec la réalité des choses, — V. pour l'ensemble de cette doctrine saint Thomas, *Somme théologique*, I, II, q. 71, a. 2 et 6 ; — II, II, q. 20, a. 3.

1. *Exode*, xx; *Deutéronome*, v.

2. Pars III, cap. II, n. 1.

premières qui règlent nos rapports directs avec Dieu, les autres qui regardent notre conduite personnelle ou notre conduite sociale. Il n'y a pas identification de ce qui doit rester distinct, mais subordination.

II

La théorie de l'intention chez Kant a-t-elle quelque avantage sur cette doctrine? Pour être moral, répète-t-il, il faut qu'un acte soit non seulement *conforme au* devoir, mais qu'il soit fait *par* devoir. Sans doute une action possède un caractère de *légalité*, du moment qu'elle est d'accord avec la loi, quel qu'en soit le mobile; mais pour qu'elle atteigne à la *moralité*, il est nécessaire qu'elle ait pour mobile l'idée du devoir que prescrit la loi. Je dois poser chacune de mes actions à titre d'action obligatoire, et c'est un pur fanatisme moral d'accomplir un acte comme noble, magnanime, sublime, et non parce qu'il est commandé : un acte ne mérite ce nom que si l'on peut juger qu'il procède du respect de la loi, et non d'un mouvement du cœur. *Accomplir son devoir par devoir*, se soumettre à la loi par respect pour la loi : tels sont donc aux yeux de Kant la formule et le résumé de la moralité[1].

Les deux autres formules qu'il propose, à moins de renverser toute sa doctrine, ne peuvent être considérées que comme des contre-épreuves, des moyens de vérifier la pureté de notre intention. « Agis, dit-il, suivant une maxime qui puisse devenir une règle universelle. » Lui-même applique sa formule à un exemple. Puis-je faire une fausse promesse pour sortir d'un embarras dont il m'est impossible de me tirer autrement ? — Non, car si on érigeait une telle maxime en loi universelle, il n'y aurait plus proprement de promesse, les hommes ne croyant plus à la parole donnée. Cette maxime ne peut devenir principe universel sans se détruire elle-même, donc elle n'est pas désintéressée : je dois la rejeter. — On trouve chez Kant une autre formule : « Agis toujours

1. *Éléments métaphysiques de la doctrine du droit*, tr. Barni, p. 26. — *Critique de la raison pratique*, tr. Picavet, p. 127-138, 146-154, 272 et *passim*.

de telle sorte que tu traites l'humanité, soit dans ta personne, soit dans la personne d'autrui, comme une fin, et que tu ne t'en serves jamais comme d'un moyen. » Cela veut-il dire que le mobile de nos actes doit être de développer en nous l'excellence de la personne humaine ? La pensée de Kant est à cent lieues de là. Ce qui fait à ses yeux la dignité de la personne humaine, c'est la faculté d'édicter la loi et d'agir suivant cette loi. La maxime de Kant aboutit donc à celle-ci : Prends la moralité ou la loi pour fin absolue [1].

Ainsi Kant pose la loi morale comme « quelque chose de positif en soi ». Il y a dans toute personne humaine un *fait pratique*, le *respect de la loi ;* et l'homme, prenant cette loi pour mobile de sa volonté, s'y conforme sans chercher d'où lui en vient l'idée, sans se demander quel en est le fondement, quelles en sont les conditions. D'ailleurs cette recherche est vaine : la loi est une notion absolue. Nous avons dit que la loi morale prise dans sa réalité, la loi concrète qui nous oblige a pour condition fondamentale l'ordre naturel dont Dieu est l'auteur et le législateur. Kant vide la loi de Dieu ; et ce n'est pas simple affaire d'abstraction, c'est exclusion. Dans la théorie de Kant, Dieu ne préexiste pas à l'ordre des choses, pas plus qu'au devoir et à la loi. Cependant il paraît convenable que le bonheur accompagne au moins dans l'autre vie la vertu, et alors Kant admet l'existence d'un « Sage régulateur », capable d'apprécier exactement la valeur morale de chacune de nos actions et d'y appliquer la récompense proportionnée. Dieu intervient, mais comme justicier futur, pour sanctionner une loi qu'il n'a pas portée, et qu'il trouve faite on ne sait comment ; et il vient — fonction étrange — appliquer un complément à cette loi qui se suffit à elle-même, il vient compléter l'absolu. L'apparition tardive de ce *Deus ex machinâ* et son rôle illogique ne suffisent pas pour rendre au devoir sa base réelle.

III.

La théorie de Kant nous semble pécher par un autre endroit. Nous l'avons fait remarquer : à l'entendre, afin qu'une

1. *De l'Intention morale*, Vallier, Paris, 1882, p. 151 et 164.

action soit moralement bonne, je dois, en la faisant, me dire équivalemment : « Je pose cette action comme obligatoire ; » je n'observe vraiment mon devoir que si je le remplis avec l'intention de le remplir. Mais, est-il vrai que l'action n'est morale que si elle procède de ce mobile de l'obligation ou du devoir à observer ?

On pourrait dire que la formule chrétienne dont nous avons parlé : « Agis en vue du service de Dieu, » se ramène à la théorie de Kant en ce point. L'idée de service entraîne celle d'obligation, de devoir ; et agir en vue du service de Dieu c'est agir en vue de remplir un devoir imposé par Dieu.

Mais nous avons déjà indiqué que la formule : « Agis pour Dieu », avait un second sens : *Agis pour l'amour de Dieu*. Cela veut-il dire que nous devons avoir à cœur non seulement de pratiquer, mais d'aimer l'ordre dont Dieu est l'auteur et le législateur ? Cette interprétation est juste ; elle n'est pas complète. L'homme doit faire le bien et éviter le mal, c'est-à-dire se conformer à l'ordre objectif des choses, et puisqu'il est un être intelligent et libre, s'y conformer avec connaissance et liberté. Mais l'ordre exige que tout pouvoir d'agir, toute faculté s'exerce d'une manière conforme à sa nature, et mieux cette conformité sera gardée, plus l'ordre sera parfait : là est nécessairement la destination et la fin de tout être. Ainsi l'homme sera dans l'ordre si, doué de conscience raisonnable et de volonté libre, il tend consciemment et librement au vrai et au bien, par suite à Dieu qui est l'origine et la source du vrai et du bien, à Dieu qui est le vrai et le bien dans sa perfection et sa plénitude, à Dieu que j'atteins partiellement dans chacun de mes actes de tendance au vrai et au bien. Chercher le vrai et le bien, c'est chercher Dieu, et agir pour atteindre le vrai et le bien, *c'est agir pour l'amour de Dieu*. En ce sens, agir pour l'amour de Dieu, c'est chercher, dans ses actions, à se conformer au vrai et au bien en soi qui n'est autre que Dieu. Telle est la notion complète de la moralité dans la doctrine chrétienne ; telle aussi la théorie chrétienne de l'intention en ce qu'elle a de plus relevé. L'acte est moralement mauvais qui est opposé à la fin des facultés humaines, l'acte est moralement bon par lequel l'homme se rapporte sciemment et libre-

ment à cette fin; s'il est des actes naturellement conformes à la fin des facultés, mais que la personne humaine n'y a d'aucune façon rapportés, ces actes peuvent être dits convenables à la nature, ils manquent de bonté morale positive. Le fait de la conformité à la nature donne aux actes leur honnêteté objective ; la moralité tient à la personne.

Si, comme nous le croyons, la moralité consiste à rapporter nos facultés à leur objet, nos actes à leur fin véritable, il faut déclarer trop étroite la théorie de Kant approuvée par M. Janet, et on ne saurait dire « que la moralité consiste exclusivement dans l'obéissance à la loi par respect pour la loi [1] », dans l'observation du devoir par respect pour le devoir. Sans doute, l'homme qui se rapporte à sa fin, qui, agissant par amour pour Dieu, dirige ses facultés vers Dieu, fait implicitement l'aveu de sa sujétion : il n'y a que l'être souverainement indépendant qui trouve en lui-même l'objet et le terme de toutes ses opérations. Mais c'est mal interpréter l'idée de moralité que de ne vouloir la reconnaître que dans les actes qui procèdent de ce mobile de sujétion ou de devoir.

L'origine de cette théorie de Kant, c'est qu'il pose le devoir comme antérieur au bien. Suivant lui, il ne faut pas dire : une chose est bonne, donc elle peut être obligatoire, mais : une chose est obligatoire, donc elle est bonne. Le devoir devient ainsi la raison de toute bonté morale ; on peut même dire qu'il comprend toute la moralité. De là, chez les modernes, cette tendance à prendre les mots moralité et devoir, comme deux termes synonymes. M. Janet lui-même, qui rejette l'antériorité du devoir sur le bien, enseigne que toute chose moralement bonne est obligatoire ; il n'y a plus de place pour les actes de surérogation, de *conseil*. S'il y a bonté morale, il y a devoir [2] : influence kantienne !

Mais chez Kant, la force absorbante du devoir est si grande qu'il absorbe le bien lui-même. Le bien existe-t-il ? Existe-t-il un ordre objectif des choses ? Nous n'en savons rien, dit-il; nous ne connaissons pas les choses comme elles sont en elles-mêmes. Tout ce qu'il y a d'universel, de fixe et de

1. *La Morale*, p. 30.
2. *Ibid.*, livre II, chap. II.

constant dans nos connaissances spéculatives nous vient de la constitution même de notre esprit. Ce sont des formes subjectives, des *catégories*, des cadres, dans lesquels nous faisons entrer les données de l'expérience. De même, rien n'est en soi obligatoire ou bon. Seulement il existe une loi, la loi du devoir, qu'il appelle le *fait premier* de la *raison pratique*, loi mystérieuse et inexplicable qui nous dit : « Tu es soumis au devoir » ; et toute action faite suivant cette injonction de ma *raison pratique* est bonne. Cette loi, Kant a beau l'appeler un fait, il a beau vouloir lui donner une valeur objective sous prétexte qu'elle se présente à notre esprit comme la loi de toute volonté (à ce compte, il faudrait reconnaître le même caractère d'objectivité à tous les principes de la raison spéculative, et cependant Kant le leur refuse). Lui-même avoue que c'est notre propre raison qui donne autorité à la loi[1]. Ainsi cette loi devient une sorte de moule intérieur; jetez-y un acte : par là même qu'il prend les contours du moule, l'acte est honnête et bon. La loi morale, ne cesse de répéter Kant[2], fait abstraction comme principe déterminant de toute *matière*, partant de tout objet; elle est toute dans la *forme* du devoir. Nous ne nous arrêterons pas aux périls d'une telle doctrine. Si la forme du devoir est tout, on est bien près de proclamer que : « la fin justifie les moyens » ; et ce n'est qu'en rendant, par une heureuse contradiction, quelque valeur morale à l'objet, que l'auteur de la *Critique de la raison pratique* peut soustraire son système aux excès du fanatisme et de l'illusion.

En somme, cette moralité se réduit à une formule vide et creuse. « Kant, dit spirituellement M. Fouillée, nous fait agenouiller devant le cadre du tableau, en laissant le tableau couvert d'un voile... ; (il) ne peut dire s'il y a un tableau réel ni si ce tableau est bon ou mauvais ; mais il adore le cadre pour cette seule raison qu'il est un cadre et que nous ne pouvons le briser[3]. » Et encore ce cadre est-il de clinquant : Dieu n'y entre pour rien. Mais quelle prise une pareille mo-

1. *Fondements de la métaphysique des mœurs*, tr. Barni, p. 74-75. *Critique de la raison pratique*, tr. Picavet, p. 147.

2. *Critique de la raison pratique*, p. 127 et suivantes, 199 et *passim*.

3. *Critique des systèmes de morale contemporains*, 2e édit., 1887, p. 224.

ralité peut-elle avoir sur l'homme ? Formalisme pur qui consiste à obéir pour obéir, à se prosterner pour se prosterner[1]; de plus, formalisme dissolvant. Comment ne serait pas débilitante l'étreinte d'une loi sans contenu ? « L'homme a toujours besoin, selon la remarque de M. Guyau, de croire qu'il y a quelque chose de bon non seulement dans l'intention, mais aussi dans l'action. C'est chose *démoralisante* que la conception d'une *moralité* exclusivement formelle, détachée de tout : c'est l'analogue de ce travail qu'on fait accomplir aux prisonniers dans les prisons anglaises, et qui est sans but : tourner une manivelle pour la tourner! On ne s'y résigne pas[2] ». Quelques auteurs rapprochent du formalisme de Kant l'exemple de ces solitaires de la Thébaïde qui s'épuisaient à arroser un bois mort. Mais de leur part c'était là une occupation intermittente, non le tout de la vie; cette occupation leur servait comme d'une gymnastique spirituelle par où ils se formaient au sentiment de la vanité des travaux humains ou du prix de l'obéissance. Enfin il y a loin du respect d'une idée vague et indéterminée, telle que l'idée du devoir pratiqué pour lui-même, à la position d'actes qui ont un *objet* et un *but* internes délimités et précis.

Pour comprendre comment un homme a pu être amené à formuler une pareille théorie, il faut se rappeler l'existence où s'enfermait Kant. On voit un homme qui vit tout entier de régime et de méthode, pour qui la règle, une règle arbitraire et artificielle, est une chose à laquelle il faut tout sacrifier. Henri Heine disait qu'il ne croyait pas que la grande horloge de la cathédrale de Kœnigsberg ait accompli sa tâche visible avec moins de passion et plus de régularité que son compatriote Emmanuel Kant. Se lever, dit-il encore, boire le café, écrire, faire son cours, dîner, aller à la promenade, tout avait son heure fixe, et les voisins savaient qu'il était deux heures et demie quand E. Kant, vêtu de son habit gris, son jonc d'Espagne à la main, sortait de chez lui et se dirigeait vers la petite allée de tilleuls qu'on nomme encore à présent l'allée du philosophe. Il la montait et la descendait huit fois, en quelque saison que ce fût ; et quand le temps était couvert

1. *Critique des systèmes*, p. 237.
2. *Esquisse d'une morale sans obligation ni sanction*, 2e édit., 1890, p. 59.

et que des nuages noirs annonçaient la pluie, on voyait son domestique, le vieux Lempe, qui le suivait, le parapluie sous le bras, véritable image de la Providence. Et cette réglementation inflexible emprisonnait les dix-sept heures de ses journées, et cela dura trente ans!

Personne ne fut comme lui esclave du cadre, du côté extérieur des choses. Pour méditer près de son poêle, il a besoin de voir par les fenêtres la tour du vieux château; les peupliers du jardin voisin lui en ôtent la vue; le penseur est complètement dérouté, et il faut que le propriétaire coupe le haut de ses arbres. Un de ses auditeurs, l'auditeur qu'il fixait en faisant son cours, change d'habit : le professeur s'embrouille dans sa leçon. C'est le triomphe de l'artificiel sur le naturel, du contenant sur le contenu, de la formule sur la réalité, de la *forme* sur la *matière*. Dans sa vie comme dans sa doctrine, on retrouve non pas le même homme, mais le même personnage : l'automatisme substitué à la nature[1] !

IV

L'apparition de la morale de Kant a fait passer dans le domaine de la philosophie une objection déjà portée contre la morale chrétienne par Luther, Calvin et les Jansénistes[2]. Au nom de la doctrine du désintéressement, du devoir pour le devoir, on s'en prend, et beaucoup plus vivement, à l'autre formule d'intention proposée par le christianisme : *Agis en vue de la récompense éternelle*[3].

Un professeur qui fit quelque bruit de son temps par la hardiesse de son enseignement et seconda V. Cousin dans sa tentative de rendre Kant populaire en France, A. Charma, écrivait en 1834 : « C'est en vain que le christianisme nous

1. *Histoire de la vie et de la philosophie de Kant*, par Amand Saintes. Paris, 1844. — *Œuvres de V. Cousin*, littérature, t. III, Kant.

2 V. *Études*, tome 1er, 1856, *la Morale philosophique avant et après l'Évangile*, par le P. Daniel, p. 251-252.

3. Le *Catéchisme du Concile de Trente* recommande aux pasteurs d'exciter les fidèles à l'observation des préceptes divins par la considération de la récompense, et il invoque à cet effet l'exemple des Livres saints. Pars III, cap. I, n. 9; cap. II, n. 25. — Pars IV, cap. XI, n. 3.

recommande sans cesse... l'abnégation personnelle. Ces généreuses déclamations sur le désintéressement se terminent toujours par ces mots : Chrétien, sauve ton âme... Que suit-il de là? La vertu est un calcul [1]. »

M. Renouvier reconnaît qu'« il est impossible à la vertu de ne pas tenir compte... des biens à rendre pour le bien et des maux pour le mal »; mais il ajoute dans ce style qui s'épanouit en broussailles : « Quant à la sanction des peines et des récompenses (sous) forme d'une rétribution accordée par une personne que nous avons droit d'appeler particulière, en dépit des attributs infinis dont on la charge,... il faut avouer qu'un certain abaissement de vues accompagne cette forme religieuse de la rémunération, comparativement au concept de l'ordre naturel et universel des fins morales et physiques dont les moyens nous sont inconnus... La crainte et l'espérance... n'ont presque plus rien de moral quand elles se rapportent à l'intérêt proprement dit[2]. »

M. Janet n'accuse pas directement sur ce point la morale chrétienne : il en pousse plutôt à l'excès le désintéressement. Mais en réprouvant cette prétendue vertu qui serait un placement à intérêt, « un moyen de gagner le bonheur » et ferait de « la vie future... une sorte de mât de cocagne, dont les couronnes suspendues devant nous sollicitent et récompensent la fatigue du bien [3] », n'aurait-il pas en vue, comme plus haut, une certaine « tendance du sacerdoce chrétien »? En tout cas, il ne semble pas s'être rendu assez compte du rôle des récompenses dans la moralité.

Au fond, l'objection est toujours celle-ci : obéir à la loi par crainte ou par espoir de la sanction, ce n'est pas lui obéir; chercher son avantage dans l'observation de la loi, ce n'est pas vraiment l'observer.

Nous retrouvons ici l'influence de ce procédé dont nous avons déjà parlé. On a en morale une formule, sorte de formule algébrique; tout ce qui ne cadre pas absolument avec elle est condamné; on n'imagine pas qu'un acte complexe

1. *Essai sur les bases et les développements de la moralité*, par A. Charma, professeur de philosophie à la Faculté de Caen, 1834, p. 436.

2. *La Science de la morale*, 1869, t. I, p. 287 et 302.

3. *Op. cit.*, p. 587-589.

puisse se décomposer en éléments divers, mais conciliables entre eux. Or un acte humain est chose naturellement et essentiellement complexe, l'homme y fait entrer sa personnalité entière avec l'infinité de ses tendances et de ses appétits. Parce que vous y trouvez la trace d'un mobile, il ne vous est pas permis de décider immédiatement que ce mobile existe seul et isolé. Vous soumettez un corps à l'analyse chimique, un dépôt de carbone se forme au fond de la cornue : est-ce à dire que cet élément entrait seul dans sa composition ? Un motif n'exclut pas tous les autres. L'homme qui cueille un fruit savoureux peut se proposer et d'étancher sa soif et de jouir de la douceur du fruit. Il arrive que le savant poursuit dans l'étude le plaisir de l'intelligence en même temps que le bien de ses semblables. Ainsi je me sens porté à observer la loi, et parce que je sais qu'à son observation sont attachées certaines récompenses, et parce que je la sais juste et honnête. Le premier défaut de l'objection est de mettre d'un côté l'amour du devoir, de l'autre le désir de la récompense, et de séparer l'un et l'autre par une cloison qui ne laisse nulle communication intérieure.

Peut-on dire qu'au moins la part donnée au désir de la récompense est autant qu'on enlève à la moralité de l'acte ? L'homme, sans doute, ne dispose que d'une certaine somme de forces physiques ; s'il en emploie une partie à soulever un poids de 25 kilogrammes, il serait moins dispos à soulever un autre fardeau. Mais de ce que je souhaite grandement le bonheur, je n'en suis pas réduit à aimer d'autant moins vivement le devoir. Tous les systèmes des philosophes ici ne font rien, l'expérience parle plus haut.

Il arrivera même que la pensée de la récompense rendra plus intense la recherche du devoir. L'annexion d'une récompense à une action est comme la marque sensible et parlante qui nous en montre la valeur morale. Le maître dit à l'enfant qu'il est de son devoir de s'instruire, de développer ses facultés, de manière à tenir dignement dans la société le rang qu'il est appelé à occuper : avis sage, vite oublié. Que l'écolier sache que des distinctions honorifiques sont attachées à la science, l'excellence de celle-ci lui apparaîtra avec plus de clarté et moins d'intermittences. De même l'esprit aveu-

glé par la poussière des occupations matérielles, relira son devoir et la grandeur de la moralité dans la sublimité des récompenses proposées par le christianisme.

Sans doute, il y a une manière d'abuser des meilleurs objets et de vicier les inclinations les plus honnêtes, mais l'homme qui agit en vue de la récompense n'est pas nécessairement un mercenaire. Il le serait s'il se laissait absorber par ce désir au point d'exclure l'intention du bien ou du devoir, et tel est le vice de tous les systèmes utilitaires en morale. Ils assignent comme but unique à nos actes l'avantage que la personne peut en retirer : avantage immédiat ou avantage éloigné, jouissance du corps ou jouissance de l'esprit, plaisirs estimés suivant leur quantité ou suivant leur qualité. Le reste est compté pour rien, dédaigné, raillé. Mais tout autre peut être le désir de la récompense. On connaît la doctrine catholique au sujet de l'attrition : le regret d'avoir offensé Dieu fondé sur la crainte des châtiments est un sentiment bon et louable, s'il détache la volonté de l'objet mauvais. La crainte que les théologiens appellent *servilement servile* se termine uniquement à la peine encourue, la volonté garde son attache coupable; aussi ce regret tout égoïste ne prépare nullement l'âme à la justification et au pardon. Au contraire, dans la véritable attrition, le coupable, considérant à quelles justes sanctions sa faute l'expose, réprouve tout ensemble et sa faute et les conséquences qu'elle lui fait encourir; il déteste le désordre d'une action auquel sont liés de sévères châtiments. De même le chrétien éclairé qui agit en vue de la récompense, — nous ne parlons que des chrétiens instruits; une doctrine n'est pas responsable des altérations que l'ignorance peut lui faire subir, — ce chrétien sait qu'il n'est digne de la récompense souhaitée qu'autant qu'il porte sa volonté vers le bien. Il s'attache donc à ce bien et d'un mouvement sincère, sans hypocrisie ni mensonge. Ignore-t-il que le Dieu qu'il sert sonde les profondeurs de toute âme, que son Dieu demande des adorateurs en esprit et en vérité et qu'il réprouve tout hommage qui ne lui est adressé que des lèvres? Aussi le chrétien veut de cœur l'accomplissement du bien. Il ne rapporte pas l'observation du devoir au désir de la récompense, mais le désir de celle-ci le pré-

pare et l'achemine à l'accomplissement du devoir. Cette vertu est-elle un trafic et cette moralité un marché? Le soldat qui aspire à la gloire serait-il aussi un mercenaire? Ne sait-il pas qu'il ne mérite la gloire que par un sincère et vrai dévouement à la patrie?

V

Mais, dira-t-on, cette recherche intéressée de la récompense est un dangereux voisinage pour la pureté de l'amour du devoir. — Kant redoutait ce voisinage[1] aussi bien que celui de tout sentiment affectueux ou de toute jouissance sensible dans l'accomplissement du bien. S'il ne défend pas absolument d'éprouver du plaisir à faire une bonne action, il a soin de dire que c'est là un état *pathologique*, sans valeur morale, dont il importe de se défier, qu'il faut bien se garder de prendre pour mobile; et l'épigramme de Schiller restera : « J'ai du plaisir à faire du bien à mon voisin; cela m'inquiète; je sens que je ne suis pas tout à fait vertueux. »

La question qui se présente avant tout à résoudre est celle-ci : l'homme peut-il dans un acte se dégager de lui-même au point que sa tendance lui devienne comme étrangère? Dans le mouvement qui peut porter l'âme vers Dieu, le christianisme distingue l'amour de concupiscence et l'amour de bienveillance. Dans le premier, l'âme cherche en Dieu sa béatitude; dans le second, elle s'attache à Dieu pour lui seul. Mais cet amour de bienveillance, si désintéressé qu'il soit, ne va pas à exclure tout avantage pour l'âme. Il se repose en Dieu comme dans le bien infiniment honnête et aimable; mais honnêteté dit convenance avec notre nature physique, intellectuelle ou morale, amabilité dit objet digne d'être désiré et possédé. Videz un objet de toute convenance avec notre personne, de toute relation qui fasse de sa possession notre bien, vous nous rendez impossible l'amour d'un tel objet. Dépouillé de cette convenance, si pareille opération était réalisable, l'objet serait, en un certain sens, bon en lui-même, il ne serait pas, à proprement parler, aimable : il ne devient

1. *Critique de la raison pratique*, tr. Picavet, p. 128.

aimable qu'à ceux à qui il convient. Cette convenance peut n'être pas le mobile, l'objet de l'amour, et c'est ce qui arrive dans l'amour de bienveillance, mais elle est la condition de tout amour; et la personne qui aime doit la connaître; elle ne peut écarter de son mouvement vers l'objet la considération d'un élément sans lequel l'objet lui serait étranger[1]. Là était peut-être le terrain de pacification où auraient pu se rencontrer, au dix-septième siècle, les deux illustres prélats que divisa un instant la question du quiétisme. Au début, il y eut, ce semble, de part et d'autre, quelque manque de précision, au moins dans la manière de formuler la doctrine. Bossuet paraissait n'admettre comme raisonnable et possible que l'amour de concupiscence. Fénelon épurait à l'excès l'amour de bienveillance. Il aurait fallu dire que le désintéressement de l'amour ne va jamais jusqu'à nous empêcher de reconnaître et de sentir ce qui nous rend convenable l'objet aimé.

Mais lorsque Kant écarte de l'accomplissement du devoir toute idée de bien à recueillir, toute pensée de convenance entre l'objet et nous, il imagine une morale contre nature. Il ne s'agit pas de dire que cette morale est inaccessible peut-être aux âmes vulgaires et médiocres, mais qu'en somme c'est une doctrine grande et fière, comparable à ce que le stoïcisme a enseigné de plus élevé, digne des parties hautes de l'humanité et de l'aristocratie du monde des âmes. Les intentions de Kant ont pu être droites et pures; mais ni ces intentions, ni les louanges décernées « au plus grand des moralistes modernes, » comme vont le répétant ses admirateurs, ne doivent nous faire prendre le change. Sa morale est non seulement sèche et altière, elle est fausse; elle ne contredit pas seulement notre faiblesse, elle contredit notre nature. Lui-même, parlant de la vertu telle qu'il l'entendait, faisait cet aveu qui le condamne : « Peut-être, il n'y a pas eu sur la terre un seul acte de véritable vertu, un seul acte fait par

1. V. saint Thomas, *Somme théologique*, I, II, q. 26, a. 2 ; — q. 27, a. 1 et 3 ; — q. 28, a 1. — Suarez, *De Charitate*, Disp. I, sect. II, n. 6 : « L'amour de bienveillance ne se porte pas vers un objet, parce qu'il y voit le bien de celui qui aime : ce serait l'amour de concupiscence ; toutefois, il exige une certaine communauté entre le sujet aimant et l'objet aimé. »

respect de la loi[1]. » Il fallait dire : « Dans mon système, la vertu est impossible, » et changer le système, mais non pas nier la vertu.

VI

Jusqu'ici nous nous sommes efforcé de montrer que l'amour de la récompense peut très bien s'accorder avec l'amour de Dieu ou du devoir. Mais est-ce légitimement que l'homme associe l'idée de récompense à celle de vertu ? Y a-t-il entre l'une et l'autre un lien naturel ? On ne trouverait guère dans les temps passés de doute sur ce point; les philosophes estimaient même ces deux notions si connexes que plusieurs ou confondaient la jouissance avec la vertu, ou croyaient que la vertu était sa propre récompense. Les modernes ont changé tout cela :

Cherchons, écrivait M. Guyau, en dehors de tout préjugé, de toute idée préconçue, quelle raison *morale* il y aurait pour qu'un être *moralement* mauvais reçût une souffrance *sensible*, et un être bon un surplus de jouissances ; nous verrons qu'il n'y a pas de raison, et que, au lieu de nous trouver en présence d'une proposition « évidente » *a priori*, nous sommes devant une induction grossièrement empirique et physique, tirée des principes du *talion* ou de l'*intérêt* bien entendu. — Il n'y a pas de raison purement *morale* pour supposer aucune distribution de peines au vice et de primes à la vertu. — (Mais) l'homme est comme ces enfants qui n'aiment pas les histoires où les bons petits garçons sont mangés par les loups, et qui voudraient au contraire voir les loups mangés[2].

Un écrivain spiritualiste de l'école kantienne, M. Vallier, dit moins brutalement peut-être, mais avec autant de hardiesse :

La liaison des idées de vertu et de récompense... vient... d'un artifice de la nature... Souvent, et sans nul égard à l'idée de devoir, il faut se priver d'un plaisir présent pour préserver la santé physique ou mentale; et la récompense naturelle de cette privation est le salut de la santé que l'agent espère et considère comme un dédommagement légitime. Comme, d'autre part, l'abstinence de ces mêmes plaisirs est presque toujours la forme sous laquelle se manifeste le précepte mo-

1. *Fondements de la métaphysique des mœurs*, p. 36.

2. *Esquisse d'une morale sans obligation ni sanction*, p. 187, 198, 199 et *passim*.

ral, assimilant la loi du devoir à la loi naturelle, nous attendons machinalement de l'une l'indemnité que l'autre a coutume d'accorder... (La nature) oublie vite l'origine déterministe et utilitaire des prix de vertu : elle laisse s'associer sans résistance et complaisamment les idées hétérogènes du plaisir et de la bonne conduite morale, aujourd'hui si fortement attachées par l'intérêt et la coutume que nous les croyons unies par un lien légitime et nécessaire [1].

Or, nous disons que nous avons raison de croire ce lien légitime et nécessaire. Tout exercice normal de nos facultés les perfectionne : le bras se fortifie à manier le marteau ou la bêche, comme l'intelligence à scruter le vrai. Pourquoi en serait-il autrement de l'activité morale ? La personne, en exerçant cette activité, c'est-à-dire en se portant au bien d'une tendance volontaire et libre, augmentera donc son excellence morale. On peut déjà appeler cet accroissement une récompense. Mais nous n'avons encore là de la récompense qu'une notion incomplète. L'homme y fait entrer universellement l'idée de joie, de bonheur, de jouissance. En ce monde, tout exercice régulier de nos facultés non seulement les perfectionne, mais est accompagné de plaisir : le fonctionnement régulier de la vie nous donne la sensation du bien-être ; la contemplation de la vérité apporte à l'esprit une jouissance qui peut aller jusqu'aux délices de l'extase. De nouveau, ce qui est vrai de l'activité physique ou intellectuelle doit se réaliser pour l'activité morale : elle sera accompagnée de jouissance, et cette jouissance consistera non seulement dans le sentiment du devoir accompli, mais surtout dans le repos de la volonté en possession du bien moral. La récompense naturelle de nos actes est ce perfectionnement béatifiant de notre être moral qu'ils entraînent après eux. Par là il arrive que, de fait, la récompense est une *compensation*. Ici-bas, la pratique du bien, l'accomplissement de la loi ne va pas sans efforts, sans sacrifices et sans souffrances ; et Kant remarque lui-même qu'il y a dans l'idée du devoir un élément de contrainte. En compensation de ces efforts douloureux, l'homme vertueux obtient le bonheur. A vrai dire, il ne semble pas que l'effort douloureux soit pro-

1. *De l'Intention morale*, p. 88-89.

prement un titre à la récompense ; mais la jouissance qui accompagne le développement de l'excellence morale dans l'homme, compense et paye (*merces*) la peine qu'elle lui a demandée. S'il arrive que, par suite des conditions de son existence en ce monde, l'homme ne goûte pas l'effet béatifiant de ses actes moraux, il en attend la jouissance dans un autre monde ; et c'est sur cette attente, sur ce besoin de compensation qu'il fait reposer en partie sa croyance à l'immortalité [1].

On voit que ce n'est pas sans raison que l'homme associe entre elles les idées de bonheur et de vertu ; et le christianisme est conforme à la nature quand il dit à l'homme d'espérer la félicité en récompense de son amour du bien.

Sur toute cette question, la doctrine de Kant est pleine d'hésitations et d'inconséquences. Il professe que la vertu est une chose absolue, qui se suffit à elle-même ; puis il déclare qu'elle doit être complétée par la félicité. Il ne peut nier le lien naturel entre la vertu et le bonheur, mais aussitôt, craignant pour la pureté de l'amour du devoir, il nous dé-

1. Ces considérations nous permettent de résoudre une question qui revient à notre sujet : « A quoi se mesure le mérite ? » On répond parfois : A la grandeur de la difficulté vaincue, de l'effort accompli ; dans ce sens, on dira : « Cela ne m'a pas coûté : je n'y ai pas de mérite. » — Le mérite n'est pas autre chose que le droit à la récompense, et nous avons vu que la récompense essentielle de la vertu est le perfectionnement béatifiant qu'elle apporte à notre personnalité. D'après cela, le mérite se mesure évidemment à l'intensité avec laquelle la personne humaine s'attache au bien. Mais, comme il arrive, les hommes ne se rendent guère compte de la réalité de leur adhésion au bien que par l'effort douloureux que cette adhésion leur coûte ; parfois aussi la difficulté qu'ils éprouveront à pratiquer le bien dans telle ou telle circonstance, les réveillera d'une sorte de torpeur morale, les tirera d'une vie machinale où les actions se suivaient sans intention morale (respect de la loi ou amour du bien). Ainsi la difficulté devient soit le criterium, soit le stimulant de la moralité.

Quand on dit : « Il n'a pas de mérite à cela, il n'a fait que son devoir, » ou cette parole est inexacte, ou elle signifie : « Cela ne lui a pas coûté ; » d'où les hommes concluent à l'absence de moralité, soit par défaut de criterium pour eux-mêmes, soit par défaut de stimulant pour l'auteur de l'action. On peut encore vouloir dire par là : Cette action n'a pas le caractère particulier d'acte surérogatoire, posé sans obligation stricte ; elle n'a que l'excellence morale et le mérite communs à toutes les actions inspirées par le devoir.

fend d'agir en vue de ce bonheur. Il ne permet à l'homme de jeter vers la félicité future qu'un regard furtif. Kant comprend bien que l'obliger à en détourner les yeux, ce serait aller contre tous les instincts de la nature humaine, et il n'ose lui dire ce que ne craint pas d'écrire un de ses disciples : « Nous ne savons pas prendre notre parti de renoncer au bonheur ; c'est cela, c'est ce dernier reste d'immoralité qui nous rend malheureux[1]. » Mais en même temps il se dit que lui permettre d'envisager en face la récompense, c'est l'exposer à vicier son intention : position embarrassée, qui contraste d'étrange façon avec l'allure tout d'une pièce prise d'abord par le philosophe de Kœnigsberg.

Dans la morale chrétienne, quelle franchise à la fois humaine et fière ! La fusion entre l'amour pur du bien et l'amour de la récompense s'y fait avec une admirable et sublime simplicité. Quel prix le christianisme promet-il à l'accomplissement du bien ? C'est Dieu lui-même, Dieu possédé par l'intelligence et la volonté, Dieu connu et aimé aussi parfaitement qu'il est possible à des créatures humaines. Mais c'est là en même temps la plus haute perfection morale qu'il nous soit donné d'atteindre. Ainsi la récompense n'est point quelque chose d'étranger surajouté à la vertu et lui arrivant comme par le dehors ; c'est la vertu même continuée, prolongée, sauf cet élément d'effort douloureux qu'elle a durant le temps d'épreuve. Quand le catéchisme nous dit : l'homme a reçu de Dieu l'existence pour le connaître, l'aimer, le servir, et par là obtenir la vie éternelle en sauvant son âme ; la connaissance, l'amour et le service de Dieu ne nous sont pas présentés comme des moyens mis en œuvre pour atteindre un but placé en dehors d'eux. En réalité, l'unique destinée de l'homme est d'exercer toutes ses facultés, en faisant de Dieu, comme nous l'avons expliqué, l'objet de leurs opérations. Ici-bas, cet exercice prendra le nom de service, parce qu'il s'y mêle toujours un sentiment de travail, et qu'il nous importe de ne pas oublier notre rang de serviteurs ou de créatures, sans qu'il nous faille toutefois agir continuellement sous l'unique inspiration de l'idée de ser-

1. Vallier, *op. cit.*, p. 104.

vage. Au delà, cet exercice des facultés s'appellera la vie éternelle, parce qu'il sera un épanouissement sans terme de notre activité; la béatitude, parce que cet épanouissement sera sans entrave; le salut, parce qu'il sera à l'abri de toute défaillance et que la personne humaine ne courra plus le risque de ses propres inconstances et de ses faiblesses.

Une théorie du mérite et du démérite qui pose une sanction artificielle et qui défend en même temps de viser à cette sanction, comme l'enseigne Kant, fait ressembler Dieu à ces pères qui veulent exercer leurs enfants à obéir : « Tu demandes cet objet : tu ne l'auras pas ; tu ne le demandes plus : le voici[1] ! » Dans la doctrine chrétienne, pourquoi craindre de demander l'objet que nous désirons, quand cet objet est Dieu lui-même ? Et comment Dieu pourrait-il nous refuser la récompense que nous sollicitons, quand cette récompense n'est autre que lui ?

Il nous semble avoir suffisamment répondu, par ce que nous avons dit jusqu'ici, au dilemme dans lequel on résume et on pousse à bout les difficultés faites contre la morale de la sanction. La sanction, dit-on, que propose la morale chrétienne, est nuisible ou inutile. Elle est nuisible si elle détermine à agir, parce qu'alors on n'agit plus dans la vue du bien et l'acte n'est pas moral ; mais si elle ne détermine pas à agir, elle ne sert de rien. On ajoute : les moralistes chrétiens répètent que la sanction est nécessaire à la loi, qu'il n'y a pas de loi sans quelque sanction ; mais c'est que vraisemblablement ils comptent sur la force de la sanction plus que sur la force du bien pour déterminer la volonté; par là, ils détruisent la moralité même.

Nous disons : dans cette sorte d'équilibre instable de la volonté placée entre le bien et le mal, il peut arriver que l'impulsion déterminante lui vienne de la sanction plutôt que du bien aimé pour lui-même. Il peut même arriver, comme nous l'avons dit, que, dans ce premier moment, l'acte soit plus mercenaire que moral, à savoir s'il se termine *exclusivement* à la récompense ou au châtiment. Il arrivera aussi que l'ébranlement premier sera produit par les deux forces agissant de

1. Fouillée, *Critique des systèmes*, p. 233.

concert, l'une étant condamnée à rester impuissante si elle n'avait le secours de l'autre. Mais ce que veut la morale chrétienne, c'est que, dans ce mouvement qui entraîne d'un côté la volonté, quelle qu'ait été la force déterminante, la volonté rencontre tôt ou tard le bien honnête et s'y attache : et nous avons dit comment elle réalisait ce dessein.

En un siècle qui fait sonner si haut ses droits, c'est une fortune au premier aspect assez étrange que celle d'une doctrine qui ne parle à l'homme que de devoir. Mais ce qui a fait le succès de la morale de Kant, c'est qu'il a tenté de rendre ce devoir *autonome*. Il a proposé à l'homme de se prosterner devant un cadre, et l'homme a accepté parce qu'on lui proposait un cadre vide de Dieu, un cadre où il voyait le produit de sa propre raison; et il s'est dit que reconnaître sa dépendance d'un tel devoir, c'était en réalité professer qu'il ne relevait que de lui-même, qu'il était à lui-même sa règle et sa loi.

Le christianisme a trouvé le moyen de concilier l'amour désintéressé du bien et l'amour du bonheur. Sans sacrifier la dignité humaine, il nous a montré Dieu à la base de tous nos devoirs, au sommet de toutes nos aspirations. Sans porter atteinte au désintéressement, il a su fondre avec les idées d'obligation et de contrainte, celles de vertu, de perfectionnement moral, de béatitude; alors que le kantisme reproche à l'homme le désir du bonheur presque comme une immoralité, le christianisme a fait de cette espérance une vertu.

L. ROURE.

RÉCLAME ET PUBLICITÉ

La Chambre française dont la législature vient d'être légalement close emporte peu de gloire et ne laisse aucun regret. Nul de ceux qui ont assisté à ses dernières convulsions ne sera tenté de dire : J'en étais! Rarement plus de scandales ont mis à nu plus de vénalité et de nullité. Tous les partis s'accordent à dire qu'elle n'a su ni vivre ni mourir. Les affaires de Panama venant après tant d'autres portent un coup au prestige du régime parlementaire.

Les députés ne sont pas seuls atteints. Tout le monde a remarqué le rôle joué dans ces tristes événements, comme dans toutes les grandes entreprises modernes, par la presse. De nombreuses questions se présentent à ce propos, sur lesquelles il est nécessaire d'avoir des idées nettes, pour se diriger soi-même et pour apprécier ce qui se passe. Je ne me propose pas de les approfondir toutes aujourd'hui; mais je voudrais attirer l'attention des lecteurs sur l'une d'entre elles qui intéresse au plus haut point l'observateur et le moraliste : je veux parler de la réclame et de la publicité par les journaux, par les revues et par les autres organes de la presse périodique.

Sans cette réclame et cette publicité rien de considérable ne se fait dans le commerce et l'industrie, rien dans la politique, rien même, ou peu s'en faut, dans les lettres et les beaux-arts. Les moyens, le ton et les ruses de cette propagande sont d'une variété prodigieuse; il y a longtemps que l'enfance et l'adolescence sont passées.

I

Disons d'abord un mot des procédés ordinaires et que l'on pourrait appeler classiques. Quelques entrepreneurs, méditant un beau coup et opérant sur une vaste échelle, lancent

comme ballons d'essai des brochures, des volumes, puis un ou plusieurs journaux dont le but est de préparer les esprits et de rendre ainsi possibles les opérations futures. Quand l'heure psychologique a sonné et qu'on juge l'opinion mûre, on organise l'affaire. Le résultat obtenu, le silence se fait de nouveau par la disparition subite de ces feuilles éphémères, et le gouffre referme sa volute sur les victimes. Il faut être riche pour se permettre pareille exploitation ; d'ordinaire les spéculateurs se contentent des outils et du personnel existants, c'est-à-dire des journaux et des revues.

L'article de fond est la forme solennelle. Il traite directement et scientifiquement la question, avec de grands airs d'indépendance et de compétence; mais il est bien entendu que toutes ses conclusions pratiques seront dans le sens désiré. Les plans, les levés géographiques, les chiffres, les statistiques abondent ; les côtés favorables sont mis en belle lumière, les aspects moins rassurants dissimulés ou adoucis. Après avoir lu ces exposés didactiques, d'allure quelque peu austère, le capitaliste à la recherche d'un placement se dit tout bas : Mais il y aurait là une affaire, des revenus sûrs et des dividendes convenables ! Déjà l'eau lui vient à la bouche et il fait l'inventaire de son portefeuille. S'il n'est pas encore décidé, après cette première impression, il est fortement tenté : il s'allume ou s'amorce, comme on dit. Qu'on fasse à propos repasser sous ses yeux ces perspectives riantes, il finira par se lancer dans ce pays des millions où il pleut des pièces d'or et des billets bleus. Malheureusement pièces d'or et billets bleus ne tombent pas des nues, et les habiles seuls savent en ramasser ! Cette éternelle histoire recommence toujours. « Les Français aiment à être tondus, dit M. de Rothschild ; cela les rafraîchit ! »

Qu'il s'agisse de chemins de fer à construire, de mines à exploiter, de grandes sociétés à fonder pour l'accaparement des cuivres, des laines ou des blés, ces articles de fond exigent du savoir faire et des connaissances, sinon de la probité. Le premier jongleur venu ne saurait ainsi éblouir et fasciner les yeux en jouant avec les faits, les statistiques et les passions. D'habitude ces travaux sont largement payés, soit en espèces sonnantes, soit en participation aux bénéfices,

soit en décorations; il n'est pas rare qu'ils conduisent leurs auteurs à l'Institut, particulièrement à la section des sciences morales et politiques. Quelques-uns arrivent même à la députation, aux ministères, et là continuent leurs honnêtes études, avec moins de risques et plus de profits.

La médaille a bien son revers : les opinions de l'homme au pouvoir ne sont pas toujours celles de l'écrivain, et il se rencontre tôt ou tard un orateur ou un journaliste pour le faire remarquer ; mais avec de l'exercice on ne perd pas son équilibre pour si peu de chose, et le public se montre de plus en plus facile pour les doctrines successives et même simultanées; on n'y verra bientôt qu'une preuve de souplesse et de ressources d'esprit.

L'article technique traitant une question *ex professo* a l'inconvénient de donner l'éveil et d'être un peu lourd. Parallèlement, sur une gamme indéfinie de nuances et sous les formes les plus inattendues, le thème reparaît, mis cette fois à la portée de toutes les intelligences et de toutes les convoitises. Rien de plus ingénieux que cette psychologie en quête de dupes, rien de plus alléchant que ces variations sur un même air ; quelques-unes sont des chefs-d'œuvre de stratégie et de suggestion. Jamais serpent ne se glissa plus furtivement sous l'herbe, jamais fruit ne parut plus délicieux au bout de la branche. Tantôt c'est une correspondance où s'étale la plus bourgeoise bonhomie, tantôt une fantaisie éblouissante qui jaillit de l'imagination d'un boulevardier, comme une fusée d'étoiles, tantôt un récit dramatique ou sentimental, une nouvelle rapide et humoristique. Comment soupçonner cette littérature d'être intéressée? Pourtant l'auteur a su imprimer dans son article le nom d'un tailleur ou d'un bottier à la mode, l'éloge d'une actrice, l'adresse d'un fabricant de chocolat ou d'un marchand de vins. Il recommande une plage pour la saison d'été, un hôtel ou un restaurant aux touristes, des ustensiles de chasse ou de pêche aux amateurs, en un mot des affaires aux hommes, des chiffons aux femmes.

Vous avez cru probablement que telle description de costume continuée tout le long d'une colonne de journal ou à

travers plusieurs alinéas de roman était une page de littérature réaliste d'un goût douteux. Erreur profonde ! C'est une réclame envoyée toute faite par un grand magasin. Le lecteur est assommé et volé, mais l'auteur et l'éditeur recevront une somme calculée sur le tirage, sur le renom du signataire et sur la qualité du public. Cette somme est parfois très ronde.

C'est ainsi que certains recoins de côte normande ou bretonne, certaines stations balnéaires, certaines eaux minérales dont les propriétés curatives étaient à peu près inconnues, deviennent subitement célèbres. S'il se trouve quelques pins rabougris ou quelques arbustes souffreteux dans le voisinage, on les transforme en forêts magnifiques dont l'arome résineux est capable de refaire toutes les poitrines; les bébés y deviendront forts et roses; les mamans y retrouveront le charme de la jeunesse. Dans ces conditions, le jeu est infaillible ; le public afflue et rencontre à chaque pas toutes les séductions ; les terrains achetés pour rien montent à des prix énormes et se couvrent de chalets. Cette prospérité artificielle et cet engouement préparés avec tant de science ne peuvent durer indéfiniment, et l'on ne tarde pas à pressentir la débâcle; mais les premiers spéculateurs se sont retirés à l'abri avec leurs bénéfices. Quelquefois tout croule au bout de quelques mois; quelquefois l'essai réussit au delà des calculs et le rêve devient réalité. De grandes fortunes, de luxueuses villes d'eaux ont ainsi poussé sur une audacieuse réclame ; mais pour en arriver là il faut avoir du coup d'œil, des avances et de la chance. Il en coûte pour faire jouer pendant toute une saison le même air d'appel par toute la presse ; mais avec le temps et le public on s'est vite rattrapé. On accuse les Juifs d'exceller dans ces manœuvres.

Les opérations colossales sont rares; ce qui pullule, c'est la réclame banale, à peine déguisée, vantant le roman qui vient de paraître, le futur académicien, l'apéritif nouveau, des préservatifs infaillibles contre le choléra, la dernière création de la bonne faiseuse.

Une objection se présente : les Français en ont tant lu, tant vu, ils ont été tant de fois avertis et tant de fois trompés ;

il semble impossible qu'ils viennent encore mordre au même hameçon.

Il n'en est rien, et les procédés les plus archaïques font toujours des dupes. Prenons un exemple frappant. On sait en librairie ce que valent les comptes rendus qui ne sont pas signés ou qui sont signés de noms fantaisistes ; la plupart sont faits par l'éditeur, par des amis, par l'auteur lui-même. Les appréciations sincères sont des perles rares ; les habiles qui veulent plaire à un camarade ou à un libraire, sans trop nuire à leur réputation de connaisseurs, se contentent de jeter çà et là quelques notes à l'usage des initiés ; le vague et l'excès même de l'éloge dénoncent une complaisance plutôt qu'un jugement sérieux. Eh bien, malgré ces préjugés très légitimes, la vente est proportionnelle à la publicité bien plus qu'au mérite de l'œuvre. Et il en est ainsi sur toute la ligne !

II

Au dernier rang, après l'article de fond, après la réclame, vient l'annonce brutale qui envahit la quatrième page des journaux, s'ajoute, en teintes voyantes, à la copie réglementaire des revues, des annuaires et des guides. C'est un pêle-mêle très curieux que ces suppléments bariolés. Voici comme échantillon une revue grave qui se proclame religieuse, politique, littéraire, etc. Son directeur s'indignerait et montrerait ses décorations si on le traitait de simple marchand ; pourtant, sur la couverture, au commencement, à la fin, quelquefois en plein milieu de chaque numéro, dans un encartage, je vois annoncer et célébrer des sirops, des vins, des presses, des compagnies d'assurances, des affaires financières comme le Panama, des pâtes, des pastilles et autres drogues. Quel rapport tout cela peut-il avoir avec les questions très élevées que promet le titre de la revue ? Un rapport au moins très indirect et très éloigné, si l'on considère la nature des choses. Et puis, quelle compétence peuvent avoir et quelles garanties peuvent m'offrir les appréciations des philosophes, des poètes, des romanciers ou même des économistes, quand il s'agit d'épicerie, de pharmacie ou de cave ? Bien contre leur gré, certes, ceux qui me vantent

ces objets disparates s'exposent à me tromper. Tout cela est de la dernière évidence ; mais ces pages payent grassement au lieu de coûter ; elles payent même d'autant plus grassement, dit-on, que les affaires recommandées sont moins solides. C'est le plus clair rapport de plus d'une feuille : « Sans les annonces nous ne vivrions pas ! » c'est un refrain trop connu.

L'annonce, ayant uniquement pour but d'attirer l'attention, se paye à la ligne ou au centimètre carré. Nul ne s'étonnera donc qu'elle ait recours à toutes les ruses, à toutes les bizarreries, à toutes les excentricités pour tirer l'œil et fixer dans la mémoire le nom d'un marchand ou d'un produit. La forme des caractères, leur grandeur, leur disposition sont choses aussi importantes que le style même. Le caprice stimulé par le besoin de réussir s'est donné carrière ; il serait difficile d'innover sur ce point, et depuis longtemps on ne fait guère que se répéter.

L'annonce est souvent renforcée d'une image, portrait, marque de fabrique ou signature.

On pourrait étudier toutes les variétés d'annonce dans un de nos grands journaux, depuis l'annonce des magasins du *Louvre* ou du *Bon Marché*, qui couvre de ses lettres gigantesques toute la quatrième page, jusqu'à la *Petite Correspondance*, jusqu'au prospectus d'une somnambule ou à l'adresse d'un remède secret, honteusement blottis dans un coin, hachés d'abréviations et masqués de signes conventionnels. Toutes les productions de la littérature, de l'industrie ou des arts s'y coudoient.

Les journaux sont fiers de leurs annonces et n'hésitent pas à proclamer dans leurs prospectus que leur publicité est la plus lucrative de toutes. Les gros commerçants en tout genre se soumettent à ces lois et consacrent aux annonces dans les journaux des sommes énormes ; ils s'en trouvent bien. Les grandes actrices font de même. Par contre, les maisons de jeu, comme celle de Monaco, payent fort cher le silence sur les scandales et les catastrophes dont elles sont le théâtre. L'un des plus grands magasins de Paris a été récemment ravagé par une infection typhoïde ; pas un seul jour-

nal de ceux qui se piquent d'être bien informés n'a soufflé mot de cette épidémie. Est-il vraisemblable qu'il n'en a rien coûté aux directeurs et qu'un couvent en eût été quitte à si bon marché ?

Comment expliquer l'obstination du public à être dupe ? Ce n'est pas très difficile. La superstition de l'imprimé est indéracinable dans les masses ; elles en sont comme hypnotisées. Personne, d'ailleurs, n'échappe entièrement à cette influence. Qu'on le veuille ou non, l'annonce, à force de se répéter, finit par se graver dans le cerveau ; c'est une manière d'idée fixe latente qui sollicite sourdement la volonté et obtient presque toujours son effet. Quand l'occasion se présente, le client s'adresse à celui dont le nom vient le premier à sa mémoire. Pourquoi pas celui-là ? Il a de l'argent pour se faire annoncer dans les journaux ; il fait donc bien ses affaires ; c'est une présomption en sa faveur.

Il est impossible d'établir un rapport exact et général entre les sommes dépensées pour la publicité et les profits que cette publicité procure ; mais il y a, paraît-il, une proportion moins variable qu'on ne se l'imagine. Toute maison de commerce établit ce bilan et calcule ce que lui rapporte chaque journal ; c'est un travail qui est évidemment compliqué.

Les grands magasins, les grandes compagnies, les grands hôtels écrasent ainsi leurs concurrents. Les grands éditeurs, grâce à leur organisation et à leur système de publicité, parviennent toujours à vendre au moins une édition des livres dont ils se chargent. La valeur intrinsèque de l'œuvre est une quantité presque négligeable dans ces succès de librairie. Une fois amorcé le public absorbe machinalement ce qui lui arrive ; l'eau plate et malsaine semblerait même avoir parfois ses préférences.

III

Une question très grave se présente et demanderait pour être traitée à fond des développements et des distinctions que nous ne voulons pas donner ici : Qui est responsable de cette publicité par les journaux ou par les revues, et quels sont les divers degrés de cette responsabilité ?

Repoussons d'abord l'immorale théorie « du mur » qui assimile la quatrième page des journaux à une surface indifférente, sur laquelle il est loisible d'afficher tout ce qu'il plaira. Tout est faux dans cette comparaison et dans le raisonnement qu'on en tire.

Il n'est pas permis de tout écrire sur les murs ; cette littérature, comme les autres, relève de la morale et du code; on est tenu d'y observer la justice et même d'y pratiquer la charité. Le privilège d'insulter l'innocence des enfants, l'honneur des femmes, la réputation ou la propriété du prochain n'existe en aucun genre pour personne. Qu'on fasse large la part de l'usage ou de la tolérance ; au delà de certaines limites on cesserait d'être honnête homme.

Il y a de plus, pour un journal ou pour une revue, cette circonstance aggravante que sa publicité par l'annonce ou la réclame bénéficie de l'organisation et de l'autorité de la feuille elle-même ; on la suppose acceptée, après contrôle, par des gens éclairés. Le directeur, que ce soit un seul homme ou un comité, les collaborateurs ordinaires qui écrivent dans l'esprit du journal, les écrivains qui lui donnent régulièrement l'appoint de leur talent ou de leur notoriété, les bailleurs de fonds, propriétaires ou actionnaires, les abonnés eux-mêmes, quand cet abonnement n'est point une nécessité, mais un acte de complaisance tout à fait libre, et par suite un encouragement et une approbation virtuelle, tous sont responsables dans la mesure du mal qui est fait, de l'autorité qu'ils possèdent, de l'appui qu'ils ont prêté pour la fondation ou qu'ils continuent à prêter pour la diffusion et la durée de la feuille.

Il faut sans doute faire la part des mœurs et des situations. L'ignorance, l'inattention, la bonne foi, peuvent aussi excuser quelques individus ou atténuer leur faute ; les principes n'en restent pas moins vrais en soi. La richesse qui vient par ces canaux souillés est une richesse maudite, le prix du mensonge et du scandale.

Combien de directeurs de journaux rougiraient de murmurer à l'oreille d'un seul homme ce qu'ils laissent prêcher à cinquante ou cent mille lecteurs ; ils arracheraient avec dégoût des mains de leurs enfants ou de leurs femmes les

livres qu'ils font annoncer et recommander à toutes les familles françaises !

La rédaction des journaux et des revues s'excuse en alléguant qu'elle n'est plus maîtresse de ses annonces, depuis qu'elle les a louées à une agence qui les fait valoir à sa guise et à ses risques. Cette défense est faible. Dans une affaire de cette importance, il fallait s'assurer de la valeur morale des concessionnaires et se réserver, par le traité même, le droit de surveillance et d'exclusion. C'est ce que font quelques journaux ; sans cela ils seraient exposés à glorifier tout le long de la quatrième page ce qu'ils viennent de flétrir justement dans les précédentes. Peut-être pourrait-on leur reprocher de ne pas user assez de ce droit de contrôle ; on est surpris quelquefois de les voir signaler avec honneur des écrivains et des livres qui ne méritent que le mépris ou l'anathème ; il n'y a pas de prétexte pour estimer certaines personnes et lire certaines œuvres.

IV

Mais, réplique-t-on, le journal doit la vérité à ses abonnés ; il s'engage, par sa fondation même, à leur fournir le plus d'informations possible ; c'est sa raison d'être et la condition du succès. Aux lecteurs ensuite d'être sages.

Cet aphorisme dont on rebat les oreilles n'est qu'un sophisme. Il n'est jamais permis d'écrire contre la vérité ; mais il n'est pas utile, il n'est pas licite de dire tout haut et à tous toute vérité. Les particuliers, les familles, les associations, les gouvernements ont des secrets qu'il est odieux de divulguer sans motifs graves. Et que de choses que la stricte justice permettrait d'ébruiter, sur lesquelles la charité, la fidélité, l'honneur, la délicatesse et la pitié conseillent le silence. Malheureusement, cette réserve commandée par l'humanité ou le bon goût se perd de plus en plus et la fureur d'entendre ou de raconter des choses nouvelles ramène la barbarie dans nos mœurs. Un entrefilet de journal peut être plus cruel et plus lâche qu'un coup de stylet.

Le siècle de La Bruyère a connu le *nouvelliste ;* le nôtre voit pulluler le *reporter*. On connaît cette race famélique et

cynique, toujours courant, toujours flairant, toujours en quête de faits inédits qu'elle vend aux journaux quelques centimes la ligne. Rien n'est sacré, rien inaccessible à cette curiosité. L'intelligence, le tact, la probité même sont inutiles dans cet emploi inférieur ; il y faut des jambes infatigables, des yeux subtils, des oreilles toujours ouvertes, beaucoup de mémoire, surtout une impudence qui ne recule devant aucune indiscrétion et ne se déconcerte sous aucun refus.

Le reporter doit arriver le premier partout où quelque chose d'insolite peut se produire ; aux faits connus il doit ajouter quelque détail pittoresque, un nom, un mot, une adresse, la taille d'un personnage, la couleur d'un chapeau. C'est l'homme des interviews et des enquêtes. Il n'est pas rare qu'il comprenne mal ou qu'il traduise inexactement ce qu'on lui dit. Il invente quand on ne lui dit rien. Si la porte est fermée, il écoute et regarde aux serrures.

Le reporter est sur le théâtre de tous les accidents, inondations, déraillements, incendies ; il connaît par le menu les péripéties du dernier crime à sensation. Il donne le titre et les chapitres du roman qui va paraître, et il a des *tuyaux* pour le grand prix. Le cabinet des ministres, la loge des actrices, le salon des grandes dames, les intrigues des tripots littéraires, l'atelier des peintres en vogue, la cellule des moines bruyants, les églises et les cercles aristocratiques, il a vue sur tout, entrée partout, au moins par l'escalier de service. Il est là pour ouvrir ou fermer la portière aux hommes politiques en tournée. L'Élysée, les Chambres, l'Académie, les ministères, les ambassades, Rome, Berlin, Londres n'ont pas de secrets pour le reporter ; il pénètre dans ces lieux redoutables comme dans un moulin. Un mot happé au trot de son fiacre lui révèle toute une combinaison d'où peut dépendre la paix de l'Europe.

Ajoutons, pour être juste, que le reporter est persuadé de l'importance de son rôle, qu'il parle, sans rire, de son devoir professionnel, qui est de tout regarder et de dire tout ce qu'il a vu. Il déploie dans cette chasse aux nouvelles beaucoup d'ardeur, d'ingéniosité, même de courage ; on cite des traits héroïques. S'enrichit-il ? c'est peu probable ; des bons mor-

ceaux qu'il rapporte la meilleure part n'est pas pour ce dernier venu.

La presse est tellement infatuée de la sainteté de sa mission et de ses droits qu'elle proposait naguère, avec un grand sérieux, d'ajouter à ses autres privilèges le port d'un insigne distinctif pour ses représentants, afin qu'ils puissent assister à toutes les aventures et à toutes les bagarres sans être trop endommagés; cet insigne serait quelque chose comme la médaille de député, la carte de la police secrète ou le brassard de la Croix-Rouge. Cela viendra. Les entrées gratuites pour les théâtres et les billets de faveur pour les chemins de fer ne suffisent plus. A quand les bons pour les divers fournisseurs dont un homme de lettres célibataire ou marié peut avoir besoin, depuis le papetier jusqu'au marchand de flanelle ?

Cette prétention à l'immunité contre les coups et les dettes n'est que ridicule; la prétention au droit d'employer tous les moyens afin de se procurer des documents, et au devoir de publier tout ce qu'on apporte aux bureaux de rédaction, sans s'inquiéter de la provenance, du contenu et des résultats, sinon pour se mettre à l'abri des poursuites judiciaires, cette prétention de plus en plus universelle est d'un cynisme poussé jusqu'à la sauvagerie. Qu'on se rappelle le procès de la haute Cour, les *Coulisses du boulangisme*, les fameuses listes de chèques dans les tripotages du Panama, les papiers Norton et affaires semblables. Parmi les journalistes appelés à se prononcer sur la légitimité de pareilles publications, beaucoup, et des plus considérés, ont déclaré qu'il n'y avait pas lieu d'hésiter et que toute autre considération devait disparaître devant l'obligation qu'avait le journal d'informer ses abonnés. Que les pièces aient été frauduleusement soustraites, on n'en doit avoir cure; le voleur et le volé s'expliqueront devant les tribunaux, c'est leur affaire; le publiciste peut dormir tranquille sur l'argent que ces indiscrétions lui ont valu; il doit même être d'autant plus fier qu'il a montré plus d'audace. Imprimer honnêtement des choses honnêtes honnêtement acquises, c'est vieux jeu; divulguer le premier des papiers effrontément subtilisés, c'est être neuf et habile. Tel grand journal du boulevard n'hésite

jamais, en pareil cas, devant une condamnation; il se taille fièrement une réclame dans ce scandale.

V

De cette théorie à la pratique du chantage il n'y avait qu'un pas; il y a longtemps qu'il est franchi. Malheur à qui s'est laissé surprendre un secret fâcheux! La menace d'une divulgation en guise de poignard sur la gorge, on mettra la fortune, l'influence ou le crédit du pauvre diable en coupe réglée et il n'échappera aux griffes des premiers organisateurs du complot que pour tomber dans celles des complices. Les exigences ne cessent que lorsqu'il n'y a plus rien à espérer.

Le chantage aussi brutalement exercé n'est pas rare; mais il y a des raffinements et des nuances infinies. Sous des apparences correctes et même courtoises se cachent souvent des infamies. Quiconque ne passe pas sous le joug de certains journaux et ne leur paye pas tribut doit s'attendre à être harcelé, vilipendé; ou bien, ce qui est une autre forme de chantage, obstinément passé sous silence. Le silence est un moyen comme un autre de forcer à opter entre la bourse ou la vie.

La critique sous toutes ses formes, critique littéraire, artistique, théâtrale, musicale, politique, n'est trop souvent qu'un chantage plus ou moins conscient, plus ou moins déguisé. On loue, on blâme parce qu'on a été loué ou blâmé, parce qu'on craint ou parce qu'on espère, parce qu'on est en face d'un ami ou d'un adversaire. Où est la balance idéale dont l'équilibre parfait n'est rompu que par le mérite ou le démérite? Quelle est la pesée où quelque grain de vengeance ou de flatterie n'ait pas fourni son appoint?

Pour être tout à fait juste il ne faudrait pas seulement être infaillible, ce qui est déjà difficile; il faudrait encore être débarrassé de vanité et de cupidité. Tout le monde se prétend désintéressé d'argent; qui oserait se prétendre désintéressé de passion?

Les candidats, les entrepreneurs, les inventeurs, tous les hommes publics ou célèbres ont à compter avec cette ignoble

industrie du chantage. Ceux qui la pratiquent cachent parfois leurs griffes dans le velours ; ils enveloppent leurs offres et leurs menaces de formules académiques et d'euphémismes charmants ; le fond n'en reste pas moins le même, et les plus doucereux, les polis, sont d'habitude les plus féroces. Il n'y a qu'un moyen d'échapper aux crocs de ces reptiles : c'est de leur mettre résolument le talon sur la tête dès qu'ils commencent à siffler et à vouloir mordre. Hésiter, c'est se perdre. Mais ce moyen héroïque est souvent impraticable.

Un abus qui se rattache étroitement à la publicité, abus dont on a fait de tristes applications dans ces derniers temps, c'est de prétendre que la morale et même le parquet n'ont plus rien à voir dans une œuvre, poème, tableau, statue, drame ou exhibition quelconque, dès qu'on l'a parée, à tort ou à raison, de l'étiquette de la science ou de l'art ; comme si ces deux pavillons avaient le triste privilège de tout couvrir, surtout ce qui est mauvais ou dangereux. Assurément il faut laisser aux savants et aux artistes le plus de liberté possible ; mais il faut sauvegarder aussi des intérêts encore supérieurs. D'ailleurs, ce qui n'est pas bon ne saurait être vraiment et complètement beau ; ce qui corrompt les mœurs, abaisse et dégrade bien vite et dans la même mesure les arts. Annoncer, prôner les œuvres lascives des peintres, des sculpteurs ou des poètes est donc une mauvaise et nuisible industrie.

La toile et le marbre ne doivent pas toujours prêcher ; ils n'ont jamais le droit de pervertir. Quand les doctrines spiritualistes cessent d'être en honneur, la main peut encore demeurer habile ; l'inspiration est morte et la forme elle-même finit par dégénérer. L'art qui s'adresse avant tout aux sens est en pleine décadence. N'est-ce pas cependant ce que font un trop grand nombre de productions contemporaines couronnées par l'Académie, exposées dans les salons, célébrées par les journaux et achetées par l'État, Dieu sait sous quelles influences !

Nous sommes bien loin d'avoir épuisé les graves et très actuelles questions qui se rattachent à la publicité par les journaux. Nous avons soigneusement évité les allusions trop vives aux faits récents et les noms propres, nous bornant à

des observations générales et abstraites, suffisantes cependant pour attirer la réflexion sur quelques pratiques courantes et sur quelques abus plus universels.

Rappelons, avant de finir, qu'il y a une publicité honnête et nécessaire, à laquelle tout le monde peut avoir recours et dont la presse, périodique ou non, peut tirer un profit légitime. Nous avancerions même que les honnêtes gens et les catholiques en particulier ne savent pas suffisamment en user. Il faut prendre ce monde et son temps tels qu'ils existent et se servir pour le bien de tous les moyens légitimes en soi d'action et d'influence. La presse est un instrument difficile à manier, dangereux, mais indifférent au bien et au mal. C'est une force, et la plus irrésistible ; d'autres en abusent, essayons de la plier au service de la société, de la patrie et de la religion. Récriminer et maudire ne sert de rien; il faut travailler; Dieu ne demande pas davantage. Sur ce terrain, comme sur tant d'autres, il n'ordonne pas de vaincre, mais de combattre.

ÉT. CORNUT.

DU RYTHME DANS LA POÉSIE CHANTÉE

Depuis trois siècles le bon sens réclame en France contre un procédé barbare. On s'efforce de plier à un rythme musical des paroles qui y répugnent totalement, et on aboutit, par exemple, comme le raconte spirituellement Castil-Blaze[1], à faire prendre quatre petits mots français pour un mot *grec :*

« Mme Damoreau, écrit-il, nous avait gracieusement chanté plus de cent fois le *dècamoilon*, *dècamoilon*, *dècamoilon* du dieu de la Bayadère — mot *grec* que nous croyions égaré dans un opéra complètement indien, avant que nous eussions deviné ce que la charmante bayadère voulait nous dire. Le livret imprimé vint ensuite nous donner les éléments divers dont ce mot bizarre se composait : « *Dès qu'à moi l'on* a « recours. »

« Les Français, ajoute plus loin (t. II, p. 176) le même auteur, savent merveilleusement trouver des chansons, et ne savent pas les rendre *chantables*... Qui donc peut retenir cette nation, intelligente au suprême degré, dans un tel état d'ignorance et de barbarie ? »

Pour détruire radicalement cette anomalie, le seizième siècle avait fait un effort prodigieux. Malheureusement, la question fut aussi mal résolue qu'elle avait été mal posée. Baïf, Ronsard et toute la Pléiade, ne soupçonnant pas d'autre rythme que le rythme de *quantité* des Grecs et des Romains, voulurent imposer à la langue française une prosodie basée sur la distinction des *longues* et des *brèves*.

C'était un parfait anachronisme, en même temps qu'un contresens littéraire. Le français n'ayant pas de « *trace sérieuse de quantité*[2] » ne peut avoir un rythme de quantité.

1. Castil-Blaze, *Molière musicien*. 1852.
2. Brachet, *Grammaire historique*.

L'effort de la Pléiade n'aboutit qu'à prouver l'utopie du système. Et Isaac Vossius pouvait écrire en 1673[1] :

« Si quis hujus sæculi audiat cantores, *vix decimam* partem eorum quæ canuntur intelliget... illo enim præcipue laborat (poesis) vitio, quod *rhythmo*, i. e. concinno carminis motu, *qui est veluti anima cantus*, *penitus* destituatur. »

Il était réservé à notre siècle de placer la question sur son véritable terrain et de démontrer théoriquement et pratiquement tout ensemble que le rythme vrai de la poésie française chantée est le *rythme d'accent.*

L'illustre Jean-François Lesueur, professeur au Conservatoire et membre de l'Institut, écrivait en 1789[2] :

« Quoiqu'une habitude prise commence par s'armer d'erreurs pour repousser une vérité que l'on croit d'abord gênante, j'ose néanmoins prédire qu'avant un demi-siècle on ne fera plus en France *un seul poème d'opéra*, dont les *airs*, *duos*, *trios* et *chœurs* ne soient *rythmés* par des *retours parallèles* de *syllabes fortes* et *faibles*, soit dans chaque distique, soit dans chaque quatrain, soit dans chaque strophe. »

En 1815, l'abbé *Scoppa*, attaché à l'Université de Paris, fit couronner par l'Académie son « Mémoire sur les questions du *Rhythme et de la Rime* ». Il y traite de *grossière erreur et de bévue littéraire* l'opinion de ceux qui « osent soutenir que le vers français ne consiste que dans la *succession d'un nombre déterminé de syllabes* », et il ajoute :

« Leur harmonie, au contraire, est fondée sur la distribution des *accents toniques*. »

M. *Lurin*, avocat à la Cour de Lyon, publia en 1830 ses « Éléments du Rhythme », où se trouve très logiquement exposée la théorie des *pieds français*, basés sur l'accent.

Castil-Blaze, dans son *Molière musicien* (deux volumes, 1852), livre surtout bataille « à la *maladresse*, à la *paresse*

1. *De poematum cantu et viribus rhythmi.*

2. On s'accorde du moins à reconnaître que Lesueur est ce *maître savant et autorisé* auquel Gail demanda la dissertation technique qui fait suite à son *Anacréon*. La première ode d'*Anacréon* mise en musique dans le même ouvrage est de lui. (*Anacréon* de Gail.)

ou à l'*insouciance* des poètes » sur la question du rythme lyrique. Après avoir traité çà et là leurs vers de « *prose rimée*... inerte et raboteuse », de « gâchis », d' « insipide fatras », il ajoute avec grande vérité :

« De tels éléments sont incompatibles avec toute mélodie cadencée : le musicien l'a vu du premier coup d'œil, et, désespérant de les accorder avec ses chants, il *brise*, *torture*, *massacre* ces paroles rebelles et répand leurs *déplorables lambeaux* sous sa musique. »

Enfin parut en 1856 un ouvrage vraiment complet sur la matière : l'*Essai de Rhythmique française*, de M. Ducondut, ancien inspecteur d'académie. L'auteur y joint l'exemple au précepte et ne donne pas moins de cinq mille vers, composés selon les formules rythmiques les plus pratiques de la langue française (une quarantaine environ).

En même temps paraissaient, à Bagnères-de-Bigorre, quatre petites pièces rythmées, vraiment charmantes, que M. Soutras avait faites dès 1845 sur les indications de M. Ducondut, et qu'il inséra dans ses *Pyrénéennes*[1]. La théorie et la pratique commençaient donc à aller de pair.

Restait à emporter la place d'assaut et comme de haute lutte : ce fut l'œuvre de quelques poètes courageux, qui, abandonnant résolument le sentier battu de la *prose rimée*, donnèrent au public, dans des recueils de cantiques complets, de la bonne poésie rythmée et *chantable*.

Ce sera l'honneur du R. P. *Nicolas*, oblat de Marie-Immaculée, d'avoir le premier ouvert une large brèche en publiant ses *Cantiques rhythmés* (1874).

Le poète Mistral écrivit aussitôt à l'auteur : « Mon instinct de poète me dit que vous avez raison. Ce que je puis certifier, c'est le grand effet produit par les chants exécutés d'après votre système, car j'ai vu à Maillane vos cantiques rythmés *enlever toute une population*, comme le tambour enlève les armées[2].

M. l'abbé Gravier vint ensuite (1878), puis les Frères des Écoles chrétiennes (1889).

1. Nous donnons, à la fin de cette étude, la quatrième de ces petites pièces intitulée : *A ma mère*.

2. *Cantiques rhythmés*, préface.

Ces trois ouvrages, d'un réel mérite, se sont concilié la sympathie de tous : Mgr Gay, à la fois poète et musicien, a été des premiers à applaudir; parmi les maîtres, M. Gounod et M. Mathis Lussy, l'auteur du traité de l'*Expression musicale* couronné à l'Exposition de 1878, n'ont pas ménagé les encouragements; enfin, tout l'épiscopat et les membres les plus autorisés du clergé ont hautement approuvé l'heureuse réforme.

Le progrès accompli est tel, à l'heure présente, que MM. Em. et Aug. Brune ont pu écrire dans la préface de leur Recueil (1890) :

« Le mouvement de retour aux véritables lois de l'accentuation est maintenant si bien imprimé, qu'il est absolument *impossible* de s'y soustraire et d'être l'esclave de la vieille routine... Tout recueil de cantiques qui se produira à l'avenir devra rechercher la concordance aussi complète que possible entre le rythme poétique et le rythme musical. »

C'est pour aider à la réalisation de ce vœu, que nous voudrions établir clairement les principes qui régissent la matière; afin que tous ceux qui ont à prendre parti dans la question, supérieurs ecclésiastiques, écrivains, poètes, maîtres de chapelle et autres, puissent se former, d'après ces principes, un jugement personnel et sûr.

Le rythme étant le terrain commun sur lequel doit se faire l'accord entre la musique et la poésie, nous traiterons séparément et successivement :

1° Du *rythme* en général.

2° Du rythme *musical* et de ses éléments principaux.

3° Du rythme *littéraire* propre à la langue française et de ses lois principales dans la poésie chantée.

I. — Du rythme en général

L'idée du *rythme*, abstraction faite de toute étymologie, éveille l'idée d'une certaine *mesure* présidant à l'émission *successive* des sons, pour former des *cadences* ou des *nombres*.

Il va de soi qu'un son continu ne peut faire rythme : on

ne mesure que ce qui a des parties : *Numerus*[1] *in continuatione nullus est.* (Cicéron, *de Orat.*, l. III, 48.)

De même une succession monotone, comme serait le balancier d'une horloge, ne fait point rythme, car elle n'offre pas d'elle-même à l'oreille une suite de *nombres* distincts les uns des autres et pouvant être comparés entre eux :

« *Distinctio*, et *æqualium* et sæpe *variorum* intervallorum *percussio numerum* (rhythmum) conficit. » (Cic., *ibid.*)

Mais avec la succession et la variété de mouvements et de sons, il faut ajouter comme élément *essentiel* et vraiment caractéristique de tout rythme, l'*ordre* avec lequel se fait cette succession variée, la proportion, la symétrie qui y président ; car si le désordre peut être un *effet* de l'art, il n'en sera jamais *cause*.

« Le rythme, écrit le R. P. Longhaye[2], c'est la *proportion* sensible entre groupes sonores successifs. »

Proportion, voilà l'ordre ; proportion *sensible*, puisque le rythme est fait pour l'oreille, comme la beauté des lignes pour l'œil.

Si vous dites en vous arrêtant au hasard : *tă tā — tā — tă tă tā — tă tā — tă tă tă tă tā* — vous avez succession et variété, mais non *rythme*, parce qu'il n'y a pas de proportion entre les groupes.

Dites au contraire : *tă tā — tă tā — tă tā — tă tā* — ou *tă tă tā — tă tā — tă tă tā — tă tā*, etc., vous avez des rythmes, parce que vous avez proportions de syllabes et de repos.

Ajoutons de plus que c'est précisément dans cette proportion des nombres *bien gardée* et convenablement *prolongée*, et par suite dans le *retour* symétrique et parallèle des mêmes nombres et des mêmes dessins rythmiques que se trouve, soit le charme, soit la puissance du rythme.

1. Les Latins, allant à la chose plutôt qu'au mot, avaient traduit ῥυθμός par *numerus* : « *Rhythmus,* i. e. *numerus.* » (S. Aug., *De musica*, l. III, c. I.) — « Rhythmus latine numerus dicitur. » (Marius Victorinus, *Artis Grammat.*, l. I.) — « ... *Numeros* memini, si verba tenerem. » (Virgile, *Egl.* IX, v. 45.)

2. *Théorie des belles-lettres*, l. III, ch. VIII.

« Le rhythme n'est puissant qu'autant qu'il se prolonge, *vires acquirit eundo*, » dit M. Ducondut.

« Le retour symétrique d'un rhythme lui donne à chaque fois un *nouveau degré de force*[1]. »

Tout l'effet des tambours est dans le rythme ; mais quelles émotions puissantes ce rythme ne peut-il pas produire quand les mêmes groupements de percussions viennent, comme à coups redoublés, ébranler tout l'appareil nerveux !

M. Taine a peint d'un mot cette force irrésistible, quand il dit que les « tambours qui conduisaient l'insurrection à Versailles versaient à la foule l'*ivresse rythmée*. »

Tel est donc le rythme pris en général : *succession*, *variété*, mais par-dessus tout *ordre* et *symétrie*.

II. — Du rythme musical

La musique comprend deux éléments principaux : la *mélodie* et le *rythme*. La mélodie dispose les notes sur l'échelle des tons ; le rythme en règle le mouvement.

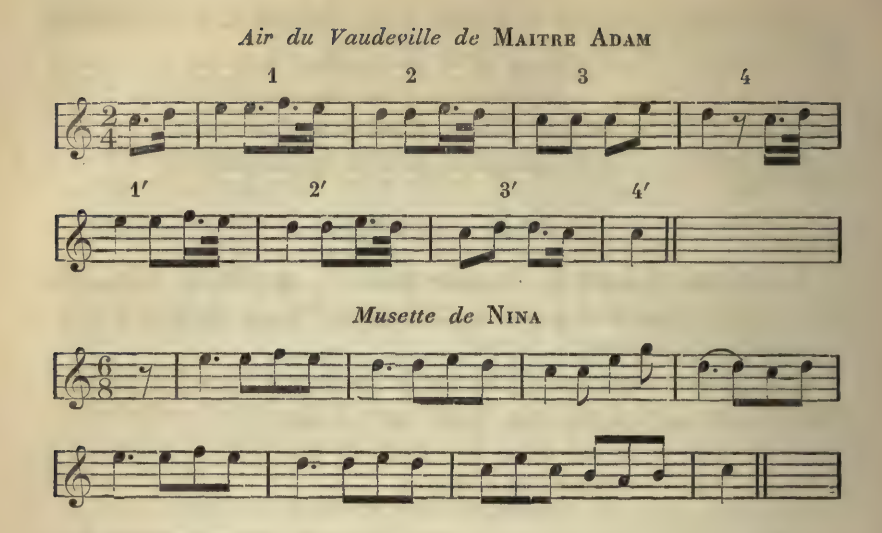
Le rythme, en musique, n'est pas autre chose que l'*ordre* dans lequel les notes mélodiques doivent être *accentuées* et *groupées;* il comprend l'*intensité* du son, la *forme* variée du mouvement, et surtout, bien entendu, la *symétrie* avec laquelle se fait le retour des mêmes *accents* et des mêmes *groupements*.

On peut dire que rien n'est plus essentiel en musique que le rythme, car il en est l'élément *expressif* par excellence, *anima cantus*[2] *:* le rythme est à la mélodie ce que le dessin est à la peinture ; c'est lui qui réellement distingue, spécifie les airs, comme le dessin spécifie les objets.

Castil-Blaze cite deux airs très différents l'un de l'autre quant au sentiment, et ayant cependant à peu près les mêmes notes. Le premier est tiré de *Maître Adam*, par Wicht; le second, de la musette de *Nina*, par Dalayrac.

1. Beaulieu, *du Rhythme*, p. 4.

2. Vossius. *De poematum cantu et viribus rhythmi*.



Le premier rythme est binaire, chaque temps étant divisé en 2 ou un multiple de 2 ; le second est ternaire, chaque temps se subdivisant en trois parties.

Dans le premier, la division très inégale du deuxième temps, exigeant une accentuation particulière de la croche pointée au début de ce deuxième temps, donne à l'air je ne sais quoi de léger et de sautillant ; dans le second, la première note du deuxième temps, étant de valeur égale aux deux autres, ne reçoit qu'un très léger accent; le premier air est *guilleret*, le second *sentimental*.

C'est ainsi que le rythme, bien plus que la mélodie, caractérise un air.

Or, les principaux éléments du rythme musical sont :

1° Le retour régulier du *temps fort* (première note de chaque mesure) ;

2° Le nombre symétrique des *mesures*, formant phrase et se terminant par un *repos* (dans l'exemple ci-dessus : 4 et 4) ;

3° Le retour symétrique des mêmes groupements rythmiques, déterminant soit des *accents*, soit des *repos* symétriques (dans l'exemple cité, les mesures 1, 2, 3, 4 ont respectivement pour symétriques les quatre autres mesures : 1′, 2′, 3′, 4′) ;

4° Le retour symétrique des mêmes notes initiales au dé-

but de chaque phrase et membre de phrase, et déterminant le rythme à être *thétique*, si la première note est au temps fort (air de *Nina*); *anacrousique*, si une ou plusieurs notes précèdent le temps fort (air de *Maître Adam*);

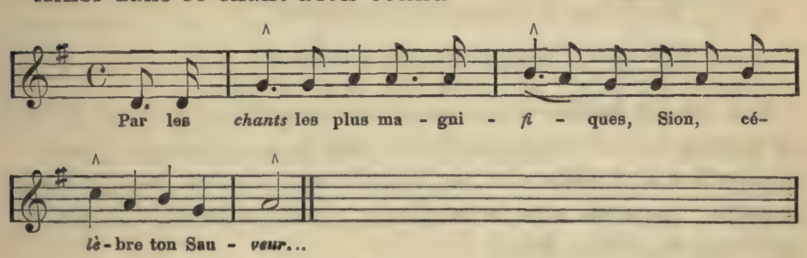
5° Certains accents exceptionnels dits *pathétiques*.

1° *Le temps fort.*

La *première* note de chaque mesure, quelle qu'elle soit, s'appelle *temps fort*, parce qu'elle reçoit toujours une accentuation particulière.

Elle a pour mission de *battre la mesure* à l'oreille, comme la barre le fait à l'œil, afin de donner à l'âme le sentiment du *nombre* des mesures dont la symétrie produira la cadence [1].

Ainsi dans ce chant bien connu :



l'accentuation rythmique du temps fort consiste à mettre en relief, par un effort particulier de la voix, les syllabes *chants*, *fi*, *lè* et *veur*. C'est cette élévation de la voix qui fait sentir à l'oreille le nombre de quatre mesures dont se compose la phrase et qui revient dans la suite du morceau.

A ce titre d'élément *compteur* des mesures, le temps fort est l'élément premier, essentiel, indestructible du rythme.

Plusieurs causes peuvent augmenter ou diminuer son intensité, aucune ne peut le faire disparaître.

Mais alors il suit bien évidemment que, si les syllabes françaises qui accompagnent ces temps forts n'étaient pas susceptibles d'accent, il faudrait choisir entre deux partis également malheureux : *ruiner le rythme musical* en n'accen-

1. Pour que le nombre soit *sensible* à l'oreille, il ne faut pas que les unités soient trop distantes les unes des autres : voilà pourquoi les mesures ne comptent pas plus de quatre temps.

tuant point le temps fort, ou *défigurer la langue française* par une prononciation vicieuse; « estropier le poète ou blesser le musicien[1] ».

Qu'on chante, par exemple, sur le premier rythme la cinquième et la septième strophe du cantique *Par les chants*, on aura ces coupes antilogiques :

> L'œil se *mé* — prend, *l'es* — prit chancelle...
> Je te *sa* — lue, *ô*...

Qui n'a entendu et n'entend encore ces mots ou ces vers, malheureuses victimes du temps fort ?

Le riche — *Et le pauvre* — *Sans que ja*... mais — *Sollici*... tez — *Astre pro*... *pice au*... marin. — Dans son..... agonie.

> *Tu veux que je* (césure) sois ton enfant :
> *Je le veux : j'en* (césure) fais le serment[2].

Tel est le premier traitement désastreux que le rythme est en puissance de faire subir aux vers non rythmés, quand le temps fort ne frappe pas les *bonnes* syllabes : mots hachés et mutilés, prononciations barbares, groupements illogiques, trop souvent ridicules.

Dans le seul cantique *O Reine des élus*, on peut compter dix-sept vers ainsi estropiés sur vingt-quatre; seize sur trente-deux dans *Heureux qui dès son enfance*.

Les Vierges — Chastes — Apôtres au — Et vous géné... — Les plus van... — J'ai le tré... — Si quelque... fois, etc. etc.

au lieu de :

Les *Vierges*; *Chastes*; *Apôtres*; Et vous, gén*éreux*; Les plus van*tés*; J'ai le tré*sor*; Si quelque*fois*.

1. Castil-Blaze.

2. Nous employons ici et dans le cours de cette étude les signes de *quantité* des anciens, non, bien entendu, pour désigner des syllabes *longues* ou *brèves*, mais seulement les *fortes* ou *accentuées* (par le signe -) et les *faibles* ou *atones* (par le signe ˘). Nous nous servirons aussi du signe ˇ pour indiquer les syllabes qui, sans être vraiment accentuées, sont cependant susceptibles de recevoir un accent.

Nous verrons plus loin que c'est la loi impérieuse du rythme qui fait de ces *contresens* littéraires une nécessité : suivre le sens serait ruiner le rythme, comme suivre le rythme est défigurer le sens.

2° *Repos symétriques.*

Il est également de l'essence du rythme musical d'avoir des *repos symétriques* terminant les phrases ou les membres de phrase appelés *rythmes*.

Chaque membre de phrase ou rythme se compose du même nombre de mesures, et chaque phrase d'un certain nombre de rythmes.

Après la phrase il y a repos complet, équivalent à un *point ;* après chaque rythme, un repos plus ou moins sensible, équivalent à la *virgule* ou au *point et virgule*. L'idée musicale obéit en cela aux « lois d'attraction et d'appellation qui régissent les sons, comme la loi de la logique préside au groupement des mots[1] ».

Ainsi, dans le cantique *Par les chants*, il y a un repos après quatre mesures, et seulement une légère respiration après les deux premières mesures ; puis de quatre mesures en quatre mesures le même repos avec la même respiration au milieu.

Or, ces quatre mesures comprenant deux vers de la poésie, il suit de là que la strophe de huit vers doit être divisée en quatre distiques ayant chacun une idée distincte qui permette de les séparer par un léger repos ; sinon les arrêts du rythme musical briseront le sens du vers.

C'est ainsi que la correction de la dernière strophe :

Quels bienfaits ! quel amour extrême ! —
Par un attrait doux et vainqueur,
Tendre Pasteur, fais que je t'aime ; etc.

est un contresens rythmique, le premier vers étant trop séparé du second, et le second étant au contraire trop intimement lié avec le troisième. Au point de vue du *repos*, les paroles primitives étaient rythmiquement meilleures :

Honneur, amour, louange, gloire
Te soient rendus, ô bon Pasteur !
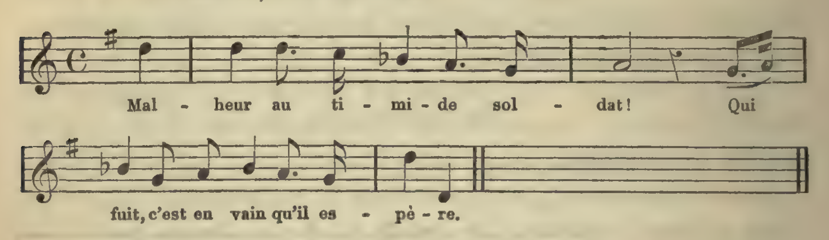
1. Gounod, *Ménestrel* du 22 janvier 1882.

Dans le couplet du cantique *Armons-nous* — musique du P. Lambillotte, — le rejet du quatrième vers n'a plus de sens :

> Malheur au timide soldat
> Qui fuit ! —

devient :

> Malheur au timide soldat ! (point)
> Qui fuit, c'est en vain...
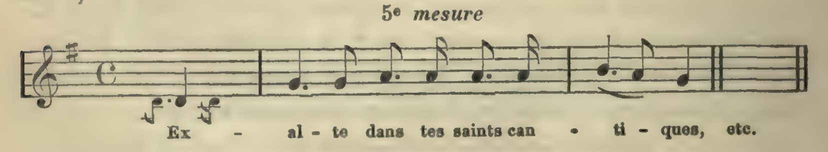


3° *Symétrie des groupes.* — *Accents et repos secondaires.*

La diversité des *valeurs* et la *division* variée de la mesure ou du temps sont aussi deux éléments essentiels du rythme, et la loi générale de symétrie, qui domine toute la question, impose là aussi, de distance en distance, le retour des mêmes valeurs, des mêmes divisions, des mêmes groupements.

Ainsi dans l'air de *Maître Adam* et de *Nina* on peut constater que la première mesure et la deuxième, puis la cinquième et la sixième, qui sont les symétriques, ont les mêmes valeurs et les mêmes divisions de la mesure et des temps ; la septième répond de même à la troisième, sauf le besoin de la cadence finale.

Au contraire, l'air sur lequel on a chanté jusqu'ici *Par les chants* a été défiguré en partie par le désordre des paroles : le second distique ne répondant pas suffisamment au premier, on a écrit :



L'anacrouse est d'une syllabe et d'une note, au lieu de deux ; et le troisième temps de la cinquième mesure étant di-

visé en deux croches, l'air y perd certainement quelque chose de sa première majesté.

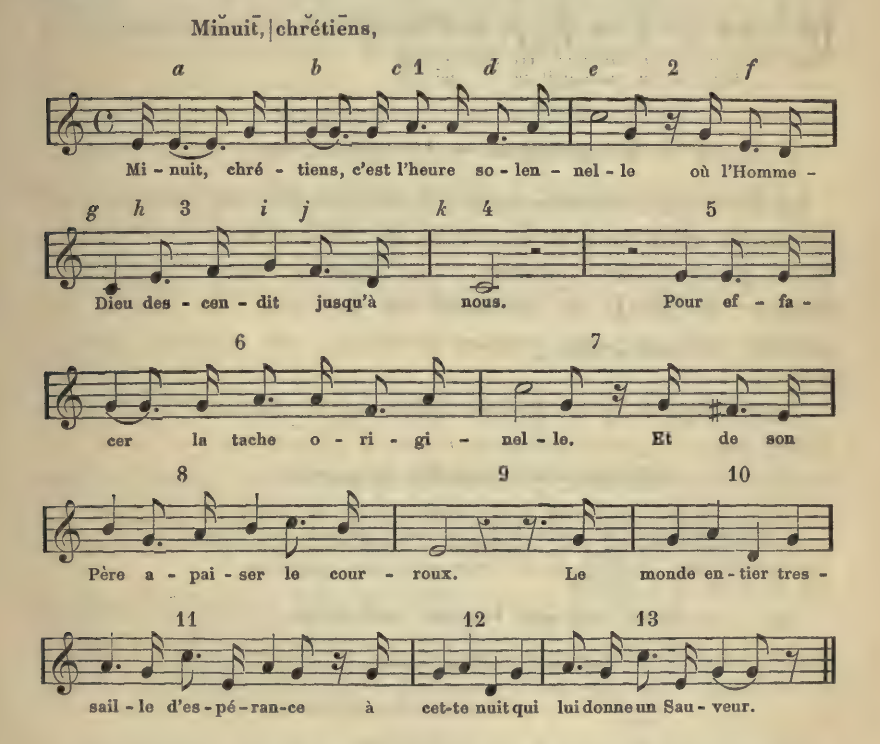
Ici ces variantes ne sont point variété, mais désordre : et l'art ne bénéficie jamais du désordre.

Mieux vaut certes la symétrie du beau *Noël* d'Adam que tout le monde connaît. *Musicalement* tout y est parallèle, sauf le commencement du troisième vers, où le musicien a dû sacrifier encore aux paroles ;

Pour|effacer...

ne répondant point rythmiquement à :

Minuit,|chrétiens,



Les mesures 1 et 6, 2 et 7, 3 et 8, 4 et 9, puis 10 et 12, 11 et 13, sont respectivement ou identiques ou semblables : mêmes valeurs de notes, mêmes divisions et subdivisions de la mesure et du temps, marche mélodique correspondante.

Or, de cette constitution des mesures et des temps et de la symétrie qui en est la loi et le charme, résultent deux consé-

quences rythmiques dont la poésie doit tenir compte, savoir : certains *accents* et *repos* secondaires, et la *symétrie* des uns et des autres.

Il est certain en effet, et regardé comme règle par les maîtres :

1° Que toute note de plus grande valeur dans son groupe, comme aussi toute note diatoniquement plus élevée, même de valeur égale, doit être spécialement mise en lumière[1].

Ainsi, dans le *Noël* d'Adam, les notes *a*, *d*, *f* et *h*, prennent un accent pour le premier motif ; *c*, *i* et *j*, pour les deux réunis : ce qui, avec les notes, *b*, *e*, *g*, *k*, qui sont temps forts, produit un rythme *ïambique parfait* au premier vers, *ïambique-anapestique* au second :

> Minuit, chrétiens, c'est l'heure solennelle
> Où l'Homme-Dieu descendit jusqu'à nous.

La symétrie exigeait donc un second distique ïambique et ïambique-anapestique. Il existe en effet, sauf au commencement où le premier ïambe est remplacé malheureusement par un trochée, paroles et musique :

> *Pour ef-*facer...

Pareillement, les mesures 10 et 11 forment un rythme ïambique :

> Le monde entier tressaille d'espérance.

Il leur fallait un symétrique aux mesures 12 et 13. Le musicien l'a fait au détriment des paroles :

> A cette nuit *qui lui*|*donne un*|Sauveur

au lieu des deux anapestes français :

> ... *qui lui donne*|*un Sauveur*|

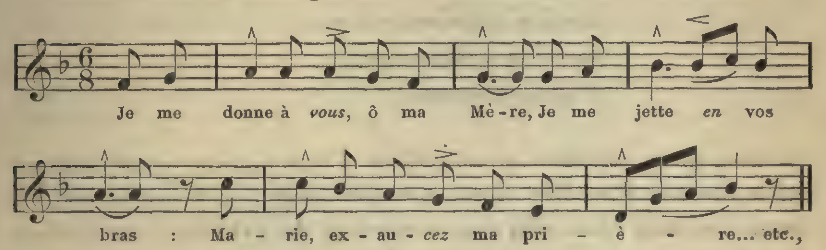
Il est aussi de règle :

2° Que la première note d'un temps divisé, même de valeur égale aux autres, prenne un léger accent.

1. C'est en vertu de ce principe que les notes de *valeur exceptionnelle* ou *exceptionnellement plus élevées* constituent les accents dits *pathétiques*. Certaines notes aiguës ont une telle importance qu'on les appelle *pics mélodiques*. — Cf. Lussy, page 34, 35 et *passim*.

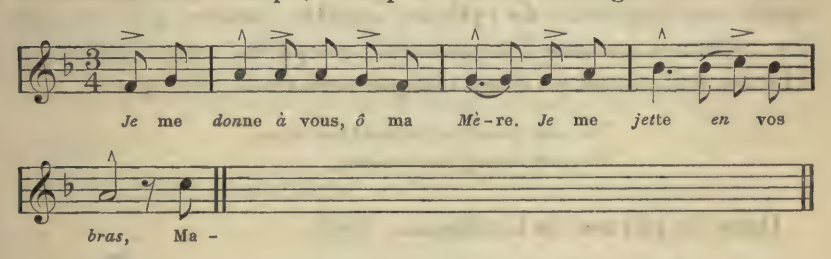
C'est le seul moyen, dit M. M. Lussy, de *voir clair* à la mesure ; c'est en particulier la seule manière de distinguer la mesure ternaire de la mesure binaire, le 6/8 par exemple du 3/4.

Ainsi, dans le cantique du P. Lambillotte *O ma Reine :*



on doit accentuer légèrement les syllabes *vous*, *en*, *cez*, etc., comme étant placées sous la première note du second temps de la mesure ; et c'est cette accentuation, plus légère que celle du temps fort, mais réelle, qui imprime à l'air son caractère chantant et gracieux.

A 3/4, on devrait accentuer la première note du deuxième et du troisième temps, et la pastorale se changerait en valse.



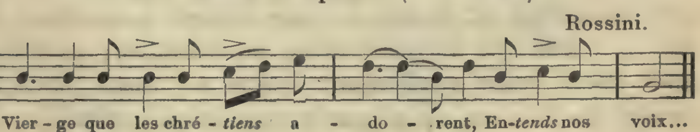
Musicalement la théorie ne fait aucun doute ; mais l'accentuation n'étant que *légère*, et n'exigeant qu'un léger appui de la voix, nous ne croyons pas qu'elle réclame, comme le temps fort, une syllabe ayant en français un véritable accent.

Ce qui est certain :

a) C'est que la syllabe *forte* convient mieux ;

Ex. : Exau*cez* ma prière. (*O ma Reine*).

Rossini.



Ce qui est certain également :

b) C'est que les syllabes *muettes* ne peuvent jamais convenir. Il sera toujours détestable de dire en accentuant l'*e* muet, quelque légèrement que ce soit :

> Amour et gloi*re*|sur la terre...
> Dans sa|mar*che*|tranquille...
> Et la|ra*ge*|des flots...

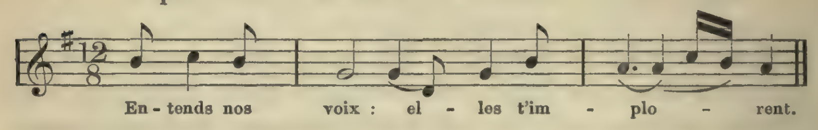
Mais toute syllabe susceptible d'une légère accentuation sans blesser l'oreille nous semble tout à fait suffisante, et nous verrons plus loin que beaucoup de syllabes, en dehors des fortes, peuvent recevoir ce léger accent :

> Je me jette en vos bras...
> Ne m'abandonnez pas...
> Vierge que les chrétiens adorent...

Quant aux *repos secondaires* qui sont la conséquence de certains groupements rythmiques, ils s'imposent notamment après ces fragments de rythme, appelés *incises*, qui coupent les rythmes, comme l'hémistiche coupe le vers. Telle est l'incise qui coupe en deux chaque vers de ce distique :

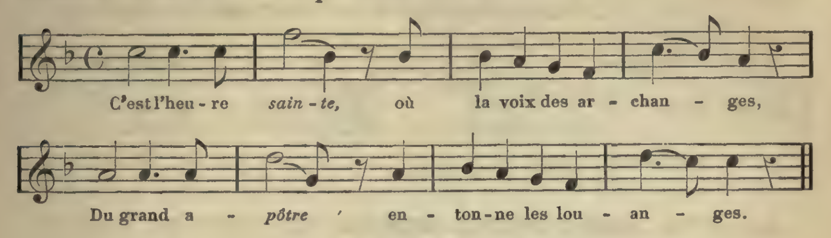
> Tu n'en pourras|jamais trop faire;
> Tu n'en feras|jamais assez.

Dans la phrase de Guillaume Tell :



le vers et la phrase musicale sont également coupés en deux, le vers, par les deux accents qui se suivent : *voix*, *elles ;* la mélodie, par la répétition de la même note, qui semble commencer un nouveau rythme. Dans cet exemple, l'incise est masculine et demande une césure masculine. *Entends nos* A... MES *qui t'implorent* ne conviendrait nullement : le mot *âmes* étant réellement coupé en deux, et *mes* manquant de l'accent exigé par la répétition pathétique du *sol.*

Toute incise exige donc un repos; l'incise masculine une vraie césure, — l'incise féminine, une césure féminine, comme dans ces deux phrases de Gounod :



4° *Retour symétrique des mêmes notes initiales*, *soit* THÉTIQUES *soit* ANACROUSIQUES

On appelle *anacrouse* (ἀναχρούω, frapper d'avance) les notes qui précèdent le premier temps fort de chaque phrase ou membre de phrase musicale.

Quand la première note du rythme correspond au temps fort (θέσις), le rythme est dit *thétique*[1]; quand une ou plusieurs notes précèdent ce premier temps fort, le rythme est *anacrousique*.

La phrase de Guillaume Tell :

VIER-ge que les chrétiens adorent

est thétique.
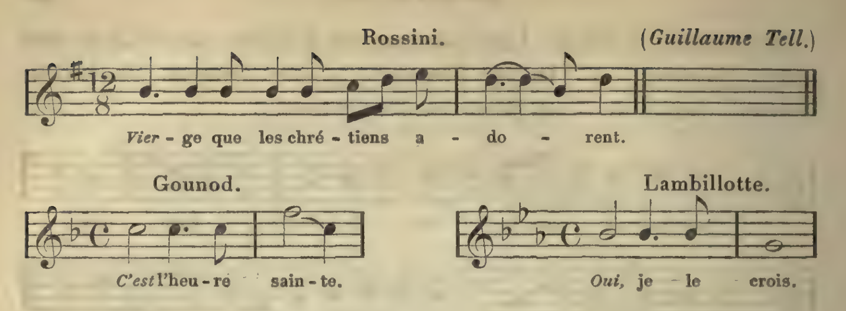
Le cantique *O ma Reine* est tout entier *anacrousique :*

Je me|donne...
Je me|jette...
Ma|rie...
Je vous con|sacre...
Etc.

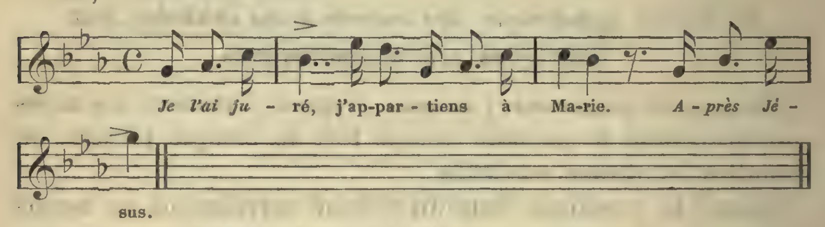
Or, rien n'est aussi caractéristique du rythme que l'*anacrouse* ou la *thésis;* et par suite rien n'est plus important que leur permanence ou leur symétrie.

La forme *thétique* donne à l'air quelque chose de majestueux, de calme, d'affirmatif —
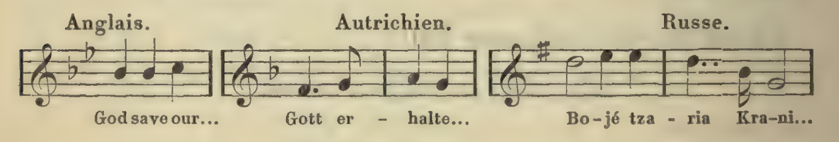
1. Cf. Lussy, *De l'anacrouse ou prothésis.*



La forme *anacrousique* exprime au contraire l'entrain, l'élan, l'enthousiasme....



Les hymnes nationaux *anglais*, *autrichien*, *russe* sont *thétiques*, ou *quasi-thétiques* :



Chez nous, les hymnes de l'*Empire* et de la *Révolution* sont *anacrousiques*.

Le génie soit des peuples soit des temps s'est traduit, pour ainsi parler, de lui-même, dans ces airs dits *nationaux*.

Mais plus la forme, soit *thétique*, soit *anacrousique*, est accusée et caractéristique d'un rythme, plus la symétrie de ce dessin initial s'impose au musicien et au poète, pour que la mélodie produise tout son effet.

Qu'on prenne pour exemple l'hymne pontifical de Gounod : les deux rythmes y sont alternés de quatre en quatre mesures jusqu'à la fin, c'est-à-dire quatorze fois chacun, en cinquante-six mesures. Nul doute que cette persévérance du même rythme ne soit une des causes de la puissance et de l'entrain croissant de cet hymne.

L'air avait précédé les paroles : le poète s'en tira vaille que vaille :

> C'est l'heure sainte, | *où là* voix des archanges
> Du grand apôtre | entonne les louanges ;
> Où, proclamant | la foi de ses aïeux,
> Le cœur touché | *d'une* ferveur nouvelle... etc.

Il fallait commencer chaque vers par une *forte* et avoir *une syllabe d'anacrouse* à l'hémistiche : le premier et le quatrième vers sont vraiment en défaut.

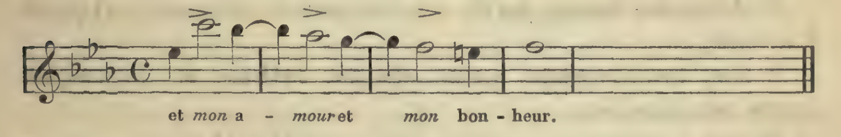
Voici une strophe qui s'en rapproche plus parfaitement :

> Grâce divine, | amour et pure flamme,
> De sainte ivresse | embrase enfin mon âme !
> Oui, je le crois : | la vie est dans la mort !
> Gloire à qui souffre : | heureux celui qui pleure !
> Qui s'abandonne | est sûr d'entrer au port :
> Pour qu'il renaisse, | il faut que le grain meure...

5° *L'accent pathétique.*

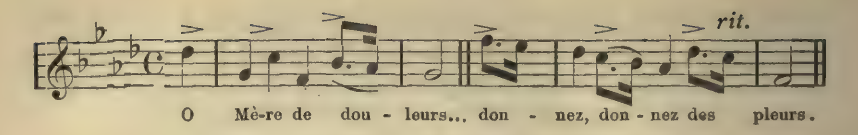
Toute note métriquement faible peut devenir exceptionnellement *forte*, si on lui donne une valeur exceptionnellement grande ou une position dans la gamme exceptionnellement élevée.

Ainsi, dans *Guillaume Tell*, n° 2 :



Ces trois seconds temps, notes de grande valeur, prennent tout l'accent de la mesure, le temps fort est comme supprimé par la ligature et le quatrième temps devient comme le temps faible d'une mesure toute à contretemps.

Dans le cantique *Debout sur le mont du Calvaire*, c'est la position extrêmement élevée de certaines notes faibles qui produit l'accent pathétique :



Ici encore la symétrie joue un rôle important : le dernier exemple le montre clairement :

Ô|Mère de dou|leurs...
Don|nez, donnez des|pleurs !

ont les accents symétriques et parallèles au quatrième et au deuxième temps.

Quant aux *syllabes* qui conviennent à ces notes pathétiques, il faut adopter une règle analogue à celle des accents secondaires :

Si les syllabes sonores, et susceptibles soit d'un accent secondaire soit d'un accent *oratoire*, comme *mon amour*, *mon bonheur* — *ô Mère*, *des pleurs*, suffisent au besoin de la concordance rythmique, il est certain que ni les syllabes muettes, comme *mère*, ni les syllabes trop brèves ou trop peu sonores, comme *déchirant*, *en ce jour*, ne sauraient convenir.

Ainsi le rythme musical, pour être vraiment rythme, et par là charmer, entraîner, exprimer quelque chose, se présente à nous :

1° Avec des temps *forts*, de mesure en mesure, exigeant l'accent ;

2° Des *respirations* après chaque rythme et des repos après les phrases ;

3° Des *anacrouses*, ou des notes initiales *thétiques*, caractéristiques du rythme ;

4° Des *accents secondaires* aux principales divisions des mesures et des temps, ainsi qu'aux notes pathétiques ;

Et tout cela, 5° avec la *symétrie* ou retour parallèle de chaque élément rythmique, comme loi essentielle et caractéristique du rythme.

Que penser alors de cette antique formule, derrière la-

quelle s'abritait à l'aise la complicité de notre paresse native : « La poésie ne peut avoir qu'un rythme *libre* : que la musique la suive dans les sentiers vagabonds qu'elle trace, et *plie* son rythme à *celui* du poète.... »

Nous verrons bientôt si la poésie *ne* peut avoir *qu'un* rythme *libre;* mais que la musique *doive* et *puisse plier son rythme*, c'est-à-dire se départir de la *symétrie* qui est l'essence même du rythme (car là est le sens du mot, ou il n'en a pas), c'est vouloir faire de l'ordre avec du désordre et de l'art avec le caprice. On ne *plie* pas plus un rythme *à volonté* qu'on ne livre au hasard d'une main inhabile les lignes architecturales d'un édifice. On adopte, on change un rythme pour un autre; mais on ne fait pas un rythme sans la symétrie qui est son essence.

Castil-Blaze cite au hasard ces vers, qui n'ont d'autre mérite que d'avoir huit syllabes chacun :

2 4 2
Fortu|ne, dont la main|couronne
3 5
Les forfaits|les plus inouïs,
4 4
Du faux éclat|qui t'environne
3 2 3
Serons-nous|toujours|éblouis?

« Ces vers, dit-il, sont *musicalement* mauvais. » Et il ajoute : « Qu'en fera le musicien ? —

« Il faut qu'il choisisse entre ces trois partis : ou qu'il change de rythme à chaque vers, ce qui serait insupportable; ou qu'il viole la prosodie en coupant les mots et en plaçant les bonnes notes sur les mauvaises syllabes, ce qui n'est guère moins vicieux; ou enfin qu'il fasse un chant *vague, sans caractère déterminé*, qui ne fasse pas trop sentir le rythme, et qui ne choque pas trop la prosodie. Ce dernier procédé est le *moins mauvais*, mais *il n'est pas bon.* »

Dans son cantique des *Martyrs*, M. Gounod n'hésite pas à prendre plusieurs fois le second parti :

Au premier vers, qui présentait ce rythme excellent :

Ô Dieu|de tes|soldats|la couronne|et la gloire.

il donne comme parallèle le deuxième vers, qui se trouve alors scandé à faux :

Dieu, *par*|qui nos|martyrs...

au lieu de

Dieu|,par qui|nos martyrs...

Le deuxième hémistiche du quatrième et du cinquième vers étaient symétriques : celui du cinquième en pâtit ; il est sans pitié coupé en trois au lieu de deux :

...c'est *un*|jour *de*|naissance

Enfin le dernier vers n'ayant pas d'autre césure qu'une césure féminine à la troisième syllabe :

La naissan|ce...,

l'auteur obligé de remplir quatre mesures avec huit syllabes aussi mal divisées, coupe la césure en deux par une incise musicale *masculine :*

La naissan|(césure)-*ce* des saints au ciel.

Musicalement il eût fallu par exemple :

Le grand jour|où l'on naît|au ciel.

Telle est donc l'impasse dans laquelle les paroles mal rythmées enferment le musicien : ou sacrifier l'art musical (ce qui est déjà bien quelque chose, quand il s'agit d'action sur les âmes et quand on sait par ailleurs que c'est le rythme qui est la grande force expressive de la musique), ou sacrifier les *paroles :* ce que Castil-Blaze qualifie de procédé *vicieux* et que nous, dans les choses de l'âme et de Dieu, nous devons appeler *déplorable* et *antireligieux*.

Qui donc, en effet, oserait bien soutenir que dans la liturgie et dans les chants en langue vulgaire, qui en sont le développement et le complément indispensables, il importe peu que les paroles soient *entendues* ou non, pénètrent *facilement* ou non, *vivement et profondément* ou non dans les âmes ?

Oui, sans doute, la musique par elle-même a bien quelque chose de religieux :

« La musique, dit M. Cousin[1], éveille dans l'âme le sentiment de l'infini ; elle excelle à transporter aux pieds de l'éternelle Miséricorde l'âme tremblante sur les ailes du repentir, de l'espérance et de l'amour. » — Oui, mais à la condition que la parole s'y joigne, pour exprimer et chanter à l'âme ce repentir, cette espérance et cet amour ; car M. Cousin ajoute aussitôt lui-même : « *Les paroles sont nécessaires pour déterminer l'expression ;* sans elles la mélodie ne produit que *vague*, *obscurité* et *monotonie.* »

Serait-ce avec le vague et l'obscur qu'on orienterait les âmes vers les choses éternelles ?

Saint Bernard, lui, ne le pensait point, quand il écrivait à l'abbé Guy et aux moines du monastère bénédictin de Montiéramey[2] :

« *Non est levis jactura gratiæ spiritualis plus sinuandis intendere vocibus quam insinuandis* REBUS. »

Des *choses* sous le chant, des choses pour l'âme ; des choses qu'on *entende*, qui frappent, qui émeuvent,... dussent même en souffrir certains procédés convenus de beauté poétique ! — Saint Bernard n'a pas reculé devant cette conséquence pour garder inviolable la règle des *choses* dans le chant :

« Hymnos composui[3], *metri* negligens, ut SENSUI non deessem. » Qui oserait en blâmer le saint docteur, quand au seul point de vue de l'art Castil-Blaze n'a pas hésité à dire :

« Des vers *très médiocres*, même très plats, s'ils ont la régularité rythmique, conviennent mieux au chant que la plus belle poésie, où les repos sont placés au hasard. »

La raison en est simple :

« Les paroles sont moins facilement entendues dans le chant que dans une diction soutenue[4], » d'autant que l'inégale durée des sons, s'appliquant à des syllabes qui devraient être sensiblement égales, introduit déjà dans la lan-

1. *Du Vrai, du Beau et du Bien.*

2. S. Bernard, *Op. I*, *Ep.* 398.

3. Pour l'office de Saint-Victor. — *Metri negligens*, c'est-à-dire ayant plus égard à la prononciation et à l'accentuation vulgaire qu'à la quantité et à la métrique classiques.

4. Lurin, *Éléments du rhythme.*

gue une certaine obscurité ; — mais si les temps forts et les repos viennent de plus hacher et massacrer les mots et les phrases, que restera-t-il de la plus belle poésie, composée avec le plus bel art et les plus belles rimes, sinon un *insipide fatras*, et des *lambeaux déplorables* qui feraient regretter une poésie moins brillante mais plus pratique ;

Le moindre grain de mil ferait mieux notre affaire

que toutes les perles du monde qui ne satisferaient que le papier et l'œil.

Rien n'empêchera d'ailleurs les vrais poètes, nous le verrons bientôt, d'unir au charme particulier du rythme les autres vraies beautés de la poésie, pourvu qu'ils veuillent en prendre la peine.

III. — Du rythme littéraire propre a la langue française, et qui est le *rythme d'accent*

Il ne peut être question en français du rythme de *quantité*, nous en avons déjà dit un mot en parlant de la Pléiade.

« La quantité n'est presque plus rien dans la langue française. » (Benloew.)

« Il y a peu de chose à dire de la quantité, lisons-nous dans Brachet (p. 139), sinon qu'elle est très vague en français ; elle n'est sûre que dans les mots tels que *mûr*, qui résultent d'une contraction, ou dans ceux, comme *pâtre* (pastre), où l'*s* a été supprimée. »

Par contre, la langue française est essentiellement *accentuée :* non seulement le *rythme d'accent* est possible en français, mais c'est précisément ce rythme-là qui doit être la *qualité propre* et *caractéristique* de la poésie française chantée : ce sera, nous l'espérons, la conclusion qui s'imposera d'elle-même à la fin de ce travail.

1° *De l'accent français.*

L'accent est en toute vérité, selon l'expression de Diomède, l'*âme* du mot français, *accentus anima vocis ;* c'est lui qui donne au mot son unité logique et en achève le sens.

Dans le latin *classique*, le sens logique était achevé par les

désinences qui suivaient l'accent. Dans cette phrase, par exemple : « Lup*um* occidit can*is* », il fallait bien faire ressortir l'accusatif et le nominatif pour désigner clairement le sujet et le régime. — *Amabit* ne se distinguait d'*amavit* que par la désinence. La désinence latine diminuait grandement, à cause de cela, l'importance de l'accent.

Nous savons d'ailleurs que la poésie latine n'était fondée que sur la quantité :

...tu, patul*ǣ* recu*bāns*...

...De*ūs* no*bīs*...

Ces *césures finales* étaient la base même du rythme de l'hexamètre et du pentamètre :

Sic vos non vo*bīs*...

En français, au contraire, il n'y a pas d'autres désinences non accentuées que des *muettes*, et ces muettes ont plutôt pour effet de renforcer encore la pénultième accentuée qui précède. L'accent, affectant ainsi toujours la dernière syllabe sonore, donne réellement au mot toute sa valeur, « *sa physionomie propre, son caractère particulier* », dit Brachet, « *son cachet d'individualité* », ajoute Benloew.

Comment d'ailleurs en serait-il autrement, puisque l'accent, comme chacun le sait, a réellement créé notre langue. Le français est né du latin *vulgaire*, où l'accent dominait la quantité, au détriment des désinences : celles-ci, de moins en moins entendues, furent suppléées par les préfixes et par l'ordre logique des mots du discours; puis elles disparurent comme inutiles.

Il n'est donc pas surprenant que ce qui a créé la langue soit ce qui lui donne son vrai caractère et sa clarté.

Enfin, il est un fait littéraire qui achèvera de mettre en pleine lumière l'importance et le rôle de l'accent dans notre langue, c'est que la *poésie* française n'a pas d'autre base véritable et essentielle que l'*accent*.

La *césure* et la *rime* ne sont pas autre chose, au fond, que deux accents, revenant symétriquement et coupant nos vers à intervalles égaux.

La *rime*, regardée à bon droit comme le principal élément

harmonique du vers, n'est que la *parure* de l'accent final, et a surtout pour but d'aider l'oreille à en mieux sentir la cadence.

Il est tellement de l'essence de la césure et de la rime d'être des syllabes accentuées que la muette qui suit l'accent final ne compte pas dans le vers, et que toute syllabe *atone*, même autre que l'*e* muet, ne peut faire césure.

On ne peut faire un vers comme celui-ci :

Adieu : je m'en vais *à* Paris pour mes affaires.

Quicherat (p. 15) dit de ce vers de Racine :

Eh bien ! mes soins vous *ont* rendu votre conquête

que la césure en est insuffisante, parce que l'auxiliaire *ont* n'a pas d'accent.

On se tromperait même totalement si l'on pensait que nos vers français, même dans l'état présent de notre prosodie, ne tiennent réellement compte que de ces deux accents.

L'harmonie de nos vers dépend encore de la symétrie *instinctive* et *cachée* que les poètes de génie savent donner à tous les accents qui divisent réellement le vers. C'est ce qu'énonce nettement l'*Encyclopédie du dix-neuvième siècle*, lorsqu'elle dit, au mot *Rythme* :

« Ce qui constitue le *rythme* dans les vers français, c'est l'*accent*, c'est-à-dire l'élévation et l'arrêt de la voix sur certaines syllabes dont l'*heureuse distribution*, *instinctivement sentie* des grands poètes, quoique non formulée en lois, fait l'harmonie de leurs vers :

Oūi, jĕ vie̅ns dăns sŏn te̅mple ădŏre̅r l'Étĕrne̅l,

est évidemment composé de quatre pieds de trois syllabes, ou, si l'on veut comparer nos vers à ceux des Grecs, de quatre *anapestes*[1]. »

L'*accent* est donc l'âme de la langue et de la poésie françaises ; et c'est précisément cette importance de l'accent, pour l'intelligence de la phrase et du mot, qui rend si barbares et si contraires au bon sens les anomalies grotesques que nous avons signalées au commencement.

1. Le premier pied *Oūi, jĕ vie̅ns*, serait plutôt un crétique ou amphimacre, mais cela importe peu à la citation.

2° *Règles de l'accent français.*

La Règle générale qui détermine l'accent français est extrêmement simple :

« Tout mot, monosyllabe ou polysyllabe, qui, seul ou joint à un autre, offre une *idée simple et distincte*, porte l'accent sur la *dernière syllabe sonore*.

« La syllabe muette n'a jamais l'accent. »

Ainsi dans ce vers de Racine :

Oui, je viens dans son temple adorer l'Éternel,

on peut compter cinq accents :

Oui, qui signifie : je m'y suis résolu, je suis prêt à en courir les risques ; — *je viens* indique l'action ; — *dans son temple*, le lieu ; — *adorer*, le but ; — *l'Éternel,* l'objet.

Ces cinq mots ou groupes de mots expriment seuls et chacun une idée simple et distincte; quatre ont l'accent sur la dernière syllabe; *temple* a l'accent sur la pénultième sonore.

De cette règle générale, on déduit les corollaires suivants :

1° L'accent affecte principalement les mots *importants* du discours, savoir : les substantifs, adjectifs, verbes, participes et adverbes, comme étant surtout ceux qui expriment une idée simple et distincte :

Mais je n'ai plus trouvé qu'un horrible mélange
D'os et de chairs meurtris, et traînés dans la fange;
Des lambeaux pleins de sang et des membres affreux,
Que des chiens dévorants se disputaient entre eux.

2° Les autres (articles, adjectifs possessifs, pronoms personnels, prépositions, conjonctions) ne faisant généralement qu'un avec les mots principaux, n'ont pas d'accent.

Qu'un horrible... — et de chairs... — dans la fange... — Que des chiens... — se disputaient... — Oui, je viens dans son temple...

3° Le verbe auxiliaire, quand il précède *immédiatement le verbe*, ne fait qu'un avec lui et n'a pas d'accent. S'il en est séparé, il prend l'accent.

Sa vue *a ranimé* mes esprits abattus...

Et sa miséricorde à la fin *s'est lassée*...

Et *j'ai*, pour l'accepter, *éteint* le plus beau feu...

Il le prend aussi pour éviter une trop longue succession de brèves et rompre ainsi la monotonie du discours :

Si de telles horreurs t'avaient frappé l'esprit...

Mais il est aveuglé...

4° Prend l'accent le *dernier mot* d'un *groupe* exprimant collectivement une idée simple, quand même ce mot ne serait point un mot principal du discours :

Ce n'est plus une ardeur...
Dieu laissa-t-*il* jamais

5° Tout mot que le sens rend exceptionnellement principal, reçoit l'accent :

Moi, nourri dans la guerre...

Vous, ministre de paix...

L'un est fils de Joas...

6° Par raison d'euphonie, on n'accentue pas deux syllabes de suite, à moins qu'il n'y ait un repos entre les deux :

On dira avec un seul accent :

Grand prêtre, grand cœur, dernier roi; Je rends grâces, je crains Dieu.

et avec deux :

Un *Dieu*, *tel* aujourd'hui...

Qui? Lui, madame?...

Il *sait*, *quand* il lui *plaît*, *faire* éclater sa gloire.

Par contre, soit pour éviter encore une trop longue succession de brèves, soit pour le besoin de la symétrie rythmique, on peut, on *doit* même couper les mots et les groupes de mots trop longs par des accents *secondaires*.

On peut dire :

Interminable; éternellement ou éternellement; sacrifices, Jérusalem, retrouvez-vous; souvenez-vous, etc.

Telles sont les règles de l'accent français.

Toutefois, il est important de remarquer que si, d'après ces règles, il est des syllabes certainement *accentuées*, et d'autres certainement *atones*, il en est bon nombre aussi qui peuvent à volonté porter l'accent ou demeurer atones : *Oui, je viens;* ou *oui*, *je viens.*

Cette latitude rend plus légère l'entrave du rythme.

3° *Des groupements rythmiques ou pieds français.*

Il est évident, comme le dit fort bien Castil-Blaze, que « ce n'est pas l'*existence* de l'accent, mais sa *distribution méthodique et constante* qui constitue le *rythme lyrique.* »

« Rien n'est plus *varié* que le désordre »; mais il ne constituera jamais un art, à plus forte raison le rythme, qui est par essence *ordre*, *proportion*, *cadence*, ainsi que nous l'avons vu au début.

Or, le rythme musical pouvant se résumer en dernière analyse en groupements rythmiques *réguliers* et *symétriques*, comprenant la disposition régulière et parallèle de notes *fortes* et *faibles*, le rythme littéraire français ne peut être autre chose, lui aussi, qu'un *groupement* de syllabes *fortes* et *faibles*, tel que la disposition des fortes et des faibles présente des *dessins réguliers* et symétriques.

Molière a écrit ces vers de neuf syllabes, en faisant, sans le savoir peut-être, des vers parfaitement rythmés :

Quand l'hiver a glacé nos guérêts,
Le printemps vient reprendre sa place,
Et redonne à nos champs leurs attraits;
Mais hélas! lorsque l'âge nous glace,
Nos beaux jours ne reviennent jamais.

Les syllabes fortes se présentent de trois en trois, à l'imitation des anapestes latins, *patulæ recubans.*

Lamartine a écrit également en suivant ce même rythme :

J'ai vécu, j'ai passé ce désert de la vie,
Où toujours sous mes pas chaque fleur s'est flétrie :
Où toujours l'espérance, abusant ma raison,
Me montrait le bonheur dans un vague horizon.

Ces trois vers de Racine sont exactement *ïambiques :*

D'un cœur qui t'aime
Mon Dieu, qui peut troubler la paix?
Il cherche en tout ta volonté suprême...

Le premier groupement rythmique français est donc tout à fait *analogue* au groupement latin ou grec appelé *pied.* Chez les Latins et les Grecs, le pied résultait de la disposition variée des brèves par rapport à une ou deux longues au plus : - ᴗ ᴗ dactyle ; - ᴗ - amphimacre. — En français, comme dans toutes les langues syllabiques accentuées, le pied résultera de la disposition des syllabes *atones* vis-à-vis d'une ou de deux *accentuées.* La seule différence est donc que la syllabe forte ou tonique joue le rôle de la longue ; la syllabe faible ou atone, celui de la brève.

Mais en français, comme dans les langues anciennes, le grand avantage du *pied* est de représenter nettement et distinctement la disposition des fortes et des faibles et les différentes combinaisons rythmiques qui en résultent. La régularité et la symétrie des pieds créent nécessairement la régularité et la symétrie du rythme.

C'est ainsi que l'entendent M. Lurin, M. Ducondut et tous ceux qui ont traité de la rythmique française.

A part le *spondée* qui ne peut exister en français, puisque l'oreille n'admet pas deux syllabes fortes de suite, sans un repos qui les sépare, tous les autres pieds sont possibles :

1° Le trochée - ᴗ et l'ïambe ᴗ - (deux syllabes) :

France,|salut.

2° L'amphibraque ᴗ - ᴗ, l'anapeste ᴗ ᴗ -, le dactyle - ᴗ ᴗ et le crétique - ᴗ - (trois syllabes) :

Orage. — Monument. — Roi glori|eux. — Dieu de paix.
L'astre du|jour. — L'ombre fuit.

3° Les pieds de quatre syllabes : péons 1ers, 2es, 3es, 4es et choriambes :

Péon 1er : Sois ton méde|cin.
Péon 2e : Voici que la|reine.

Péon 3e : Chevelure.

Péon 4e : Pyramidal.

Choriambe : L'astre reluit.

Comme on le voit, les *dactyles*, ainsi que les *péons* 1ers et 2es, qui ont la forte suivie de deux ou trois brèves, ne peuvent exister sans une syllabe d'appui :

L'astre du|*jour*.

Aussi rien n'empêcherait de scander ces vers en sens contraire, en détachant le premier accent au lieu du dernier : les pieds changeraient simplement de nom :

Roi|glorieux (anapeste),

Sois|ton médecin (péon 4e).

Voici|que la Reine (ïambe et anapeste).

M. Ducondut, dans ses *Éléments de Rhythmique*, donne des pièces entières monorythmes ou polyrythmes qu'il a composées tout exprès pour servir de modèles de vers et de couplets rythmés. On nous saura gré, pensons-nous, d'en transcrire ici quelques échantillons : *Longum iter per præcepta, breve per exempla.*

Mètre ïambique ⏑ –

Écho|plaintif,|forêt|sauvage,
Chanteurs ailés, au gai ramage
Souvent troublé par mes soupirs...

Mètre trochaïque – ⏑

Quand le|ciel a|-près l'o|rage
Brille pur et sans nuage,
Son éclat en est plus doux...

Mètre dactylique – ⏑ ⏑

Bien des sou|cis à le|riche,
L'aise vaut mieux qu'un trésor.
Ah ! le bonheur qu'on affiche
Qu'est-ce qu'un masque postiche ?
Tout ce qui brille n'est pas or.

Mètre crétique - ˘ -

Quel| silence!
C'est minuit :
L'heure avance,
L'ombre fuit.

Mètre choriambique - ˘ ˘ -

Dès qu'au matin|l'astre reluit,
Nous travaillons jusqu'à la nuit;
Puis le sommeil, plus gracieux,
Vient chaque soir clore nos yeux.
Etc., etc.

Nous donnerons plus loin une pièce de M. Soutras composée uniquement d'anapestes.

4° *Le vers rythmé.*

Il est clair que la loi du rythme ne peut obliger le poète à n'employer dans un vers qu'une même sorte de pieds.

Voici une imitation de strophe alcaïque où le premier, le deuxième et le quatrième vers sont formés de pieds dissemblables :

Vois-tu|blanchir|la neige|au sommet|des monts,
Les bois|gémir|du poids|des épais|flocons,
L'hiver qui glace dans la plaine,
L'onde en son|cours que Bo|rée en|chaîne [1].

Le goût, l'instinct personnel, mieux encore le sentiment du sujet détermineront le poète à choisir telle espèce de pieds, à n'employer que des pieds semblables ou à accoupler des pieds de facture diverse.

Au point de vue *harmonique*, la seule règle à garder sera d'éviter le *bizarre* ou le *disparate*, comme serait le mélange de pieds trop divers, de nombres n'ayant pas entre eux cette proportion que réclame une oreille délicate.

« Ut rhythmus sit concinnus, dit Vossius, maxime cavendum ne pedes *temporibus discrepantes* invicem misceantur [2]. »

1. Ducondut, p. 278.
2. *De poematum cantu.*

Mais au point de vue du *sentiment*, il est loin d'être indifférent qu'on choisisse tel pied ou tel mélange de pieds plutôt que tel autre.

Nous l'avons vu pour le chant, les pieds *anacrousiques* conviennent mieux aux rythmes d'élan; les pieds *thétiques*, aux rythmes d'affirmation ou de grâce.

Ainsi les anciens pensaient-ils du *trochée* et du *dactyle* qu'ils étaient surtout propres à exprimer les sentiments *tendres*.

« Trochœus debilem et muliebrem porsus imitatur motum;... lenibus affectibus exprimendis est aptus. »

« Dactylus, concinnus, pulcher et jucundus [1]. »

L'*ïambe*, au contraire, et l'*anapeste* impriment à la phrase et au chant de l'entrain, de l'ardeur guerrière, de l'audace.

« Anapestus imprimis decorus est maximeque virilis. Aptus est movendis affectibus. »

« Iambus incessum et percussionem habet insignem et virilem, cum a brevi incipiat et desinat in motum gravem. Est itaque non acer tantum et bellicus, sed et mordax et iracundus [2]. »

Et comme plus un rythme se prolonge, plus il acquiert de puissance et de force, le poète devra juger par là quel genre de pieds ou quelle combinaison il lui faut adopter pour le but qu'il se propose.

La langue française étant d'ailleurs surtout riche en *ïambes* et en *anapestes*, il est clair que ces rythmes seront à la fois les plus faciles et les plus conformes au génie de notre nation chevaleresque.

5° *La strophe.*

La liberté et le goût qui président à la formation du vers présideront de même à la composition de la strophe.

Les vers d'une strophe peuvent tous avoir le même rythme, comme ils peuvent ne pas l'avoir; mais ils ne doivent pas *tous* présenter une composition différente, car la loi impérieuse de la symétrie musicale réclame le retour parallèle, au moins *binaire*, des mêmes dessins rythmiques.

1. Vossius, *ibid.*
2. *Idem*, *ibid.*

L'adage : « Un rythme ne va jamais sans compagnon, » doit être de règle en poésie rythmée comme en musique ; par suite, tout vers, toute portion de vers doit avoir ses retours rythmiques réguliers. Ne nous lassons point de le dire, c'est dans ces retours que se trouvent et le charme et la puissance du rythme.

Voici sur ce point une des strophes modèles de M. Ducondut :

1. L'herbe re|naît, le|bois s'ha|bille;
2. L'aube du jour à peine brille,
3. Que l'alouette, à qui mieux mieux
4. Babille,
5. Comme envoyant son cri joyeux
6. Aux cieux.

Les vers 1, 2, 3, 5 sont semblables et le 6e répond au 4e.

Il peut donc y avoir une grande latitude dans le choix des pieds et des rythmes, pourvu qu'il y ait convenance et symétrie.

La pièce suivante a, dans l'intention de l'auteur, non seulement le même rythme, mais encore le même mètre anapestique à chaque vers [1].

Sans être irréprochable, à certains égards, nous la transcrivons cependant, faute de mieux, pour que chacun puisse juger par lui-même de l'harmonie qui naît du rythme, et de la facilité relative avec laquelle un poète de talent peut plier son vers à la mesure d'un rythme même assez rigoureux.

A une mère [2].

Au foyer|solitaire,
Quand tu songes, ma sœur,
Quand, dans l'ombre, un mystère

Trouble, avant la prière,
Ton esprit ou ton cœur ;

1. Nous avons noté au passage par un signe rythmique les quelques syllabes qui n'ont pas la valeur rigoureuse exigée par l'anapeste.
2. *Pyrénéennes*, poésie de M. Soutras.

Quand l'étoile se lève,
Quand tout meurt, jour et bruit,
Quand tu sens, fille d'Eve,
Te parler dans un rêve
L'abandon et la nuit;

Pour garder ta parure
D'innocence et de foi,
Pour briller chaste et pure,
Sans remords, sans souillure,
Femme en deuil, souviens-toi!

Souviens-toi, douce chose!
Dans l'angoisse et les pleurs,
De l'enfant qui repose,
La paupière mi-close,
Dans le nid plein de fleurs.

Penche-toi, faible mère,
Sur ton frais nourrisson :
Près de lui songe, espère :
Dis tout haut ta prière,
Dis tout bas ta chanson!

Rose et blond, sous la gaze,
Un enfant qui sourit,
Un beau lis dans son vase,
Pour le cœur c'est l'extase,
Un conseil pour l'esprit.

C'est la fleur solitaire,
Le parfum et le miel,
Un suave mystère,
Un écho sur la terre,
Une voix dans le ciel!

Viens, ô femme, ô martyre,
Fuis le sombre ennemi :
Viens laisser un délire,
Viens cueillir un sourire
Sur ton fils endormi.

Viens... le mal, sans relâche,
Te poursuit, l'œil brûlant;
Sous les fleurs il se cache,
A la mère il s'attache,
Il a peur de l'enfant.

Viens! ici rien d'étrange :
C'est le nid de l'oiseau;

Nul danger, nulle fange;
Ton gardien est un ange,
Ton rempart un berceau.

Septembre 1845.

6° *L'hymne ou cantique.*

Mais une fois créé, au gré de l'art et du goût, le moule rythmique qui convient au cantique ou à l'hymne, — une fois la première strophe faite, — quelle est la loi qui s'impose au poète pour la composition des autres strophes de l'hymne? — La loi rigoureuse de suivre docilement et scrupuleusement tous les détails du moule qu'il s'est créé; car ici c'est un principe qui ne peut subir ni exception ni transaction : *toutes* les strophes d'*un même chant* doivent garder *le même rythme.*

Nous avons établi plus haut l'importance du rythme musical, la nécessité de ses principaux éléments, l'impossibilité de le *plier* sans le détruire, enfin le secret de sa force dans sa persistance.

Prétendre varier le rythme des paroles et respecter en même temps celui de la musique, serait tomber dans toutes les anomalies et contresens littéraires que nous avons signalés dans la deuxième partie de cette étude; ce serait condamner les plus beaux vers à être inintelligibles ou ridicules.

Vouloir au contraire, dans la poésie *populaire* chantée, que nous avons ici surtout en vue, *changer* de *rythme* à chaque couplet (dernière hypothèse possible, puisque *plier* le rythme n'en est pas une), ce serait :

1° Créer un genre illogique et *contradictoire :* poursuivre un but populaire, et en même temps renoncer aux moyens les plus propres à l'atteindre.

Ce qu'on se propose en effet dans un cantique ou hymne populaire, c'est de faire chanter *facilement* et *sans effort*, souvent dans des milieux *peu musiciens*, toutes les strophes de cet hymne. Aussi le moyen employé jusqu'ici chez tous les peuples et dans tous les temps, pour atteindre ce but, a été de créer un *moule musical*, facile à retenir, chantant, entraînant, par conséquent bien rythmé, à l'aide duquel on puisse faire facilement chanter toutes les strophes.

Et on songerait à renoncer au moule, pour créer autant d'airs ou autant de rythmes que de strophes !

Il y a là une contradiction flagrante, « cum cantica, dit le savant Vossius, *desinant esse cantica*, nisi *faciles* et subinde redeuntes habuerint *numeros*, ita ut a *quibusvis*, *etiam aliud agentibus*, addisci et memoriæ insculpi possint *celeriter* et *sine labore*. »

Quelques variantes très simples çà et là, passe ; mais le moins sur ce point sera toujours le mieux.

Ce serait : 2° tenter l'*impossible*, surtout pour la masse, même en supposant les rythmes divers parfaitement réguliers.

En masse, le rythme le plus simple et le plus entraînant aura toujours le dessus. Soit défaut d'attention, soit entraînement invincible, quand deux airs ont des points de contact et de ressemblance, on peut affirmer d'avance que l'un détruira l'autre.

Ici l'expérience est faite ; pour que, pendant tant d'années, le bon sens le plus vulgaire ait été sacrifié au rythme musical, malgré tous les efforts des maîtres de chapelle les plus zélés, il faut bien conclure que le rythme est un courant qu'on peut diriger, mais non remonter.

Enfin, 3°, ce serait renoncer au plus grand *charme* et à la plus grande *puissance* de l'art musical vraiment populaire.

Si d'un côté rien n'est entraînant, rien ne saisit l'imagination et les sens, comme le rythme ;

Si de l'autre rien ne facilite le chant, notamment le chant d'ensemble, comme la permanence absolue d'un même rythme ;

Quel sera donc l'effet d'un chant parfaitement rythmé, exécuté sans l'ombre d'une hésitation, avec correction, entrain, plénitude, par des centaines et même des milliers de voix, portées pour ainsi dire par la puissance de la mélodie, si *pas une parole, pas un sentiment* de la poésie n'échappe à l'oreille des auditeurs et des chanteurs ?

Nous avons cité la parole de Mistral au R. P. Nicolas : « J'ai vu vos cantiques rythmés *enlever toute une population*, comme le tambour enlève les armées. » La parole ne nous semble pas exagérée : car quand une mélodie vigoureuse

porte nettement à l'oreille les paroles et les sentiments d'un cantique, tout ce qu'il y a de beau, de grand, de saisissant dans l'air passe nécessairement aux paroles : ce n'est pas seulement *l'oreille* et *les sens* qui sont sous le charme, mais bien *l'intelligence* et le *cœur*.

Or, nous le répétons, tout doit être là dans la question présente : on ne chante pas pour chanter, mais pour les *choses* qu'on veut chanter.

Donc la permanence absolue du rythme, sans variante aucune, paroles et musique, s'il est possible, d'une strophe à l'autre, doit être regardée comme le moyen par excellence de produire par le cantique un grand effet sur les âmes.

Mais, dira-t-on, quelle difficulté ! quelles entraves !

La poésie française est déjà si laborieuse ! « Il est plus facile, a dit Voltaire, de faire cent vers en toute autre langue que *quatre* vers français. » — Et au lieu d'une césure vous en créez pour le moins trois ou quatre... et obligatoires !

Voilà bien la grande objection qui a tenu bon trois siècles contre le sens commun.

La réponse est cependant bien simple :

1° Il ne s'agit pas d'une réforme *facultative*, dont on pourrait discuter le plus ou moins d'utilité et de praticabilité, mais, nous l'avons, je crois, suffisamment démontré, d'une réforme *nécessaire*.

2° Toute poésie sera toujours difficile à quiconque voudra rimer ou *rythmer* sans être poète. — Boileau l'a dit, et en est de plus le meilleur exemple.

Théodore de Banville affirme fort justement que la *rime* « n'est difficile que pour ceux qui ne sont pas poètes ».

On doit en dire tout autant du *rythme*, et nous sommes intimement convaincu, pour notre part, que le jour où les vrais poètes voudront bien prendre pour *rythmer* la même peine qu'ils se donnent pour le reste, nous aurons des chefs-d'œuvre rythmés tout aussi bien que nous en avons de rimés.

3° Enfin, M. Ducondut, qui d'ailleurs, nous devons le dire à sa louange, se défend tout à fait d'être autre chose qu'un rimeur courageux, fait à ce sujet une remarque piquante (p. 42) :

« Nous avons dans notre langue, dit-il, des pièces en vers

de quatre, de trois et même de deux *syllabes* et *rimés !!* A plus forte raison pourrions-nous en avoir en vers *blancs*. Or, les pieds quadrisyllabes, trisyllabes et dissyllabes dont se composent les rythmes ne sont que des petits vers de ce genre, associés entre eux. Le fait dont la possibilité est mise en problème *existe* donc déjà, et avec infiniment plus de difficulté ! »

Ce raisonnement nous semble entièrement topique.

On a pu écrire avec rimes :

En ce jour,
Ô bonne
Madone,
Je te donne
Mon amour.

On pourrait donc écrire au moins aussi facilement sans rimes :

En ce jour,
Ô Vierge|si bonne,
Je vous offre|mon amour.

Le rythme n'est donc vraiment difficile que *pour ceux qui ne sont pas poètes* ; — pour qui serait à la fois musicien et poète, rythmer ne serait qu'un jeu.

Quoi qu'il en soit cependant de la facilité, le rythme est NÉCESSAIRE : c'est tout ce que nous avons voulu prouver dans cette étude ; et il doit nous être maintenant permis de conclure que, s'il fallait opter entre une perfection et une autre, entre les exigences souvent fantaisistes de la mode et celles autrement indiscutables du rythme dans la poésie chantée, personne ne devrait hésiter à préférer le rythme.

Qu'on chante ou qu'on parle, avant tout les *choses*, et avant tout le *bon français* : —

Donc, dans la poésie chantée, avant tout le *rythme* qui seul permet d'entendre les *choses* et de parler *français !*

« Non est levis jactura vitæ spiritualis plus sinuandis intendere vocibus, quam insinuandis REBUS. »

A. FLEURY.

RÉVEIL RELIGIEUX DE L'ANGLETERRE

LE MOUVEMENT D'OXFORD

La conversion de l'Angleterre est le vœu bien naturel de tout cœur catholique. Quelles ne seraient point les conquêtes de l'Église si ce grand peuple mettait au service de la vérité les qualités de race qu'il a si malheureusement consacrées au triomphe de l'erreur? Mais plusieurs, transformant leur désir en fait accompli, se sont flattés de voir, avant la fin du siècle, la messe catholique célébrée à Saint-Paul de Londres ; d'autres, sans pousser aussi loin cette précision de dates, trop souvent fatale aux prophètes, regardent comme un mystérieux pressentiment le phénix symbolique avec le mot *Resurgam* gravés sur la porte de la cathédrale anglicane; d'autres enfin, se berçant d'espérances trompeuses ou de statistiques non moins mensongères, et jugeant des progrès de l'avenir par les prétendus succès du passé, calculent déjà le moment où il ne restera pas un seul dissident sur le sol britannique.

Rêves et chimères que tout cela! L'Angleterre n'a jamais été près d'abjurer le schisme, et il y a humainement bien peu d'espoir qu'elle revienne en bloc au centre de l'unité. D'autre part, les conversions individuelles sont lentes, retardées par mille obstacles, neutralisées par mille influences contraires. C'est que la révolution religieuse qui a signalé notre siècle n'était ni exclusivement ni principalement catholique.

De ce grand ébranlement nous n'étudierons que deux phases, l'origine et le résultat, le point de départ et le point d'arrivée. Le premier paraît s'incarner dans Newman ; Manning pourrait personnifier le second.

Le point de départ est connu dans l'histoire sous le nom de Mouvement d'Oxford[1].

1. Sur le Mouvement d'Oxford on lira avec fruit, en premier lieu, les divers

D'abord franchement anglican dans sa direction, le Mouvement d'Oxford inclina ensuite, en perdant de sa force, vers ce qu'on appela l'anglo-catholicisme; enfin, diminuant toujours d'intensité, il devint catholique. Il expira alors sans avoir ni rempli les espérances de l'Église romaine, ni réalisé les craintes de l'Église anglicane.

I

Vers 1830, l'engourdissement du clergé anglican, l'agitation pacifique d'O'Connel, le nombre toujours croissant des dissidents, l'esprit de libéralisme soufflant de la France, un sentiment indéfini de tolérance succédant à une débauche de persécution, l'indifférence religieuse que les doctrines si répandues de Bentham et des deux Mill infiltraient dans les âmes, tout menaçait jusqu'à l'existence de l'Église officielle.

On venait d'abolir le test ou profession de foi qui fermait aux catholiques les portes du Parlement et de toutes les charges. Pour faire droit aux plaintes réitérées des Irlandais, on réduisit le nombre des évêques protestants, pasteurs sans ouailles, que les pauvres catholiques devaient engraisser, tout en les abhorrant. On parlait même d'aller plus loin, d'abandonner l'Église anglicane à ses destinées, et quand les prélats éperdus demandaient secours au ministère libéral de Peel, ils en recevaient cette réponse plus franche que courtoise : « Mettez de l'ordre dans l'établissement, c'est le seul moyen de le sauver. »

Battu par tant de vents contraires, le vaisseau de l'angli-

ouvrages de Newman, surtout *Apologia*, *Via Media*, *Loss and Gain* et les *Lettres* publiées après sa mort; ensuite Wilfrid Ward, *W. G. Ward and the Oxford Movement*, 2e éd. 1890; — Church, *The Oxford Movement*, 1891; — T. Mozley, *Reminiscences chiefly of Oriel College and of the Oxford Movement*. — Richard Hurrell Froude, *Remains*, 1838; — Mark Pattison, *Memoirs*, 1885. — Froude, Church, Pattison, Mozley, sont restés anglicans. Parmi les articles de revue contentons-nous d'indiquer : *Edinburgh Review*, avril 1841. *Dublin Review*, avril 1869 (Souvenirs de Henry Wilberforce), oct. 1890 (Souvenirs de R. M. Stanton); — *Merry England*, tout le numéro d'oct. 1890, consacré à Newman; — *Historisch-politische Blætter*, *Die Oxford Bewegung*, 1887, trois articles; — plusieurs numéros du *Month* et du *Tablet*.

canisme voguait à la dérive. Les uns songeaient à l'alléger le plus possible, à jeter par-dessus bord les dogmes les plus encombrants, pour ne retenir guère que la croyance à la divinité du Sauveur; d'autres proposaient de le renflouer par une manœuvre habile, n'offrant aux tempêtes aucun flanc vulnérable et confiant le reste à la Providence : ils oubliaient de dire vers quel point il fallait cingler et quel phare les guiderait.

Les champions de ces deux écoles, au moins les plus illustres, appartenaient presque tous à ce collège d'Oriel, toujours fécond en hommes distingués, mais alors remarquable par une réunion peu commune d'esprits d'élite. La première était patronnée par Arnold et Whately.

Arnold publia en 1832 sa brochure sur la *Réforme de l'Église*. Il était d'avis d'écarter les divergences de credo, et d'admettre tous les dissidents sans distinction dans le sein de l'Église officielle. Un seul État, une seule Église : telle était sa formule. En ne voyant dans la religion qu'une fonction de l'État il se faisait, peut-être sans y penser, le porte-voix de la révolution et du rationalisme.

Quant à Whately, il n'était ni savant profond ni grand dialecticien. On a dit de sa *Logique* qu'elle était fort intéressante et qu'il n'y manquait qu'une seule chose, la logique. Lorsqu'on apprit sa nomination à l'évêché anglican de Dublin, l'embarras fut s'il y amènerait sa meute. Tels étaient les coryphées de l'*Église large*[1], si large en effet qu'elle pouvait recevoir dans son giron les sociniens et les anabaptistes.

Trois hommes plus jeunes qu'eux, mais bien supérieurs en mérite, repoussaient avec horreur une tactique si humiliante. Mieux valait mourir noblement que de vivre à ce prix, c'est-à-dire en ne conservant du christianisme qu'une

1. Broad Church. Le système de l'Église large s'appelle *Latitudinarianism* ou encore *Broadchurchism*. Le mouvement religieux qui va nous occuper fut qualifié de *Tractarianism* et ses auteurs de *Tractarians*, à cause des *Tracts*, traités ou brochures, qui furent leur moyen de polémique. Les Anglais en viennent à créer des mots comme *Church-of-Englandism :* nos affreux noms en *isme* sont dépassés.

ombre et qu'un vain nom. Ces trois hommes étaient Keble, Pusey et Newman.

Pusey était alors à l'apogée de sa renommée. Travailleur infatigable, il menait de front l'étude des Pères, de l'Écriture Sainte, de l'histoire ecclésiastique, des langues orientales. Il fermait ses manuscrits arabes pour élucider quelque point obscur de patrologie, ou disserter sur la poésie des prophètes. Éloquent et enthousiaste, conscient de sa force, de l'admiration qu'il inspirait, sans jamais connaître ni l'hésitation ni le doute, cet homme semblait né chef de parti. Newman se plaisait à l'appeler le Grand.

Pour Keble, il avait moissonné au seuil de l'adolescence tous les lauriers que l'Université put décerner. Rien n'égalait la facilité de son esprit, la douceur de son caractère, la modestie de sa personne, ni le charme de sa conversation. Renonçant de bonne heure à l'érudition profane pour s'adonner à la piété, il aimait à décharger son âme, toute débordante de poésie, et tirait de la lyre sacrée des sons qu'elle n'avait pas encore rendus. Ainsi la gloire, qu'il fuyait, vint à sa rencontre. Paraissait-il à Oxford, dont il aimait peu le séjour, les étudiants, qui savaient par cœur l'*Année chrétienne*, l'entouraient avec une respectueuse curiosité. Le jour où Newman, bien jeune encore, — il n'avait que vingt-deux ans, — fut élu agrégé d'Oriel, il alla selon l'usage serrer la main à ses nouveaux collègues. Devant ces hommes, illustres à divers titres, il se sentit confus et troublé; mais quand il vit Keble s'avancer vers lui d'un air souriant, « il eut, dit-il, un tel sentiment de son indignité qu'il aurait voulu s'enfoncer sous terre ».

Newman, lui, ne laissait pas alors pressentir le réformateur et le chef d'école. Son examen de bachelier avait été médiocre. D'un naturel timide, réservé par éducation, paralysé peut-être par cette espèce de contrainte que le régime d'Oxford impose aux nouveaux venus, parlant peu, si ce n'est dans un petit cercle d'amis, maigre, pâle, un peu courbé, très rapide dans ses mouvements, d'une mise simple et parfois négligée, fuyant de parti pris le bruit, la pose et l'apparat, il formait avec Pusey le contraste le plus absolu. Toutefois, vers le temps qui nous occupe, il commençait, selon sa propre

expression, à casser sa coquille. Il s'était vu nommer coup sur coup agrégé, puis répétiteur de son collège, curé[1] et enfin prédicateur de Sainte-Marie, l'église de l'Université.

Une sorte d'académie d'Écriture Sainte venait justement de se former à Oxford, où les questions religieuses étaient alors fort à la mode, et d'un commun accord le livre de l'Apocalypse fut choisi pour sujet d'études. Durant tout le règne de Bonaparte on avait identifié l'Antechrist, non plus avec le Pape, mais avec ce génie exterminateur, cet ange de l'abîme, dont le nom était Apollyon[2]; mais après la chute du colosse, la vieille théorie protestante reprit le dessus, et il ne faut pas s'étonner si les membres de l'Académie biblique la partageaient. « Pour ma part, raconte T. Mozley, je ne poussai pas fort loin mes recherches : l'ouvrage que j'avais à résumer était en latin. » Newman n'aborda pas le sujet avec l'indifférence du spirituel chroniqueur; il voulut aller au fond et n'y craignit pas le latin ni même le grec. Il lut et relut les Pères, mit en regard de leur enseignement les doctrines anglicanes, et entrevit dès lors que le Pape pourrait bien n'être pas l'Antechrist; mais il lui fallut encore plus de dix ans de réflexion et d'étude pour se débarrasser complètement de ce préjugé d'enfance[3].

Une circonstance providentielle qui aurait dû le rapprocher de la vérité faillit l'en éloigner pour toujours. Il avait accompagné à Rome son ami Hurrell Froude, à qui les médecins prescrivaient le ciel d'Italie. Newman ne parle de ce voyage qu'avec une extrême réserve, mais il laisse entrevoir de reste que l'impression ne fut pas heureuse. « Il vit avec plaisir les monuments et les lieux historiques, mais non pas les hommes et leurs coutumes. » C'est que, pour juger équitablement des autres peuples, il faut se dépouiller de ses préjugés, oublier son orgueil national et se plier autant qu'on peut aux manières, au langage et aux sentiments des nations étran-

1. Vicar.

2. *Apoc.*, IX-11.

3. Ce fut longtemps pour lui comme une hallucination. A quinze ans, il avait effacé dans son *Gradus*, au mot *Papa*, les synonymes *Christi vicarius*, *sacer interpres*, *sceptra tenens*, et leur avait substitué des termes si bas que plus tard il n'osait pas les transcrire.

gères; or l'Anglais, quelque droiture qu'on lui suppose, le peut-il aisément ?

Le compagnon de Newman, parti à moitié catholique, revint tout à fait protestant. « Il apprit avec horreur que dans l'hypothèse de la réunion des Églises il leur faudrait *avaler* tout le concile de Trente, sans qu'il y eût à espérer là-dessus aucun relâchement, parce qu'une définition une fois faite est irrévocable. » Arrivé à Gênes, Froude peste encore contre les Italiens, leurs superstitions et leur idolâtrie. Il avait vu ou cru voir des prêtres rire au confessionnal, mais rien ne l'avait tant scandalisé que le carnaval de Rome. C'était là, disait-il avec sa fougue ordinaire, la véritable idolâtrie, selon ces paroles des Livres saints : « Le peuple s'assit pour boire et manger et il se leva pour jouer. » Effet de contraste. En touchant la belle France, il se crut enfin dans un paradis terrestre. Il vit « un peuple d'une exquise politesse, dont le premier abord emporte l'affection, et qui semble avoir conservé l'innocence primitive ».

Newman, arrêté en Sicile par une fièvre maligne qui le tint trois semaines entre la vie et la mort, apportait à Marseille une humeur moins disposée à l'admiration. Il ne pouvait pas seulement regarder « l'infâme » drapeau tricolore, et traversa Paris sans le visiter. Enfin, le 9 juillet 1833, il revoyait Oxford et assistait le 14 au sermon prêché par Keble dans l'église de l'Université. Ce discours, qui remua Oxford et toute l'Angleterre, fut publié sous le titre d'*Apostasie nationale*.

Apostasie nationale ! Qui pourrait deviner l'énigme cachée sous ce nom? L'apostasie que Keble dénonce, qu'il flétrit avec une éloquence indignée, ce n'est pas le schisme et l'hérésie, c'est une ombre de justice accordée enfin aux catholiques, et la suppression en Irlande de quelques évêchés protestants, inutiles et odieux. Tant le mouvement qui se faisait jour au sein de l'Église anglicane était loin de tourner à Rome !

II

Newman avait retrouvé à Oxford son compagnon, Hurrell Froude, toujours impétueux, toujours entreprenant, malgré la maladie de langueur qui le consumait, avec Keble, Palmer,

Perceval, Hugues Rose et d'autres amis qu'il enflammait de son zèle et remplissait de ses projets. Pusey devait se joindre à eux peu après, mais Keble, qui venait de se marier, ne pouvait plus résider à l'Université, où le célibat était alors en vigueur comme tant d'autres traditions monastiques. Il se retira dans la petite cure de Hursley où il partagea son temps entre l'étude, la visite des pauvres et le soin de sa famille, se désintéressant de plus en plus des questions religieuses pour se renfermer dans la pratique de ses humbles devoirs. Heureux s'il avait poursuivi jusqu'au bout la vérité entrevue, ou si l'ayant trouvée il avait eu le courage de l'embrasser !

Que voulaient ces jeunes réformateurs ? Quel était leur plan, leur mot d'ordre, leur programme ? Nul ne le devinait : le savaient-ils eux-mêmes ? L'Église d'Angleterre était pour eux, comme pour leurs compatriotes, une branche du grand arbre planté par le Christ, branche jadis fertile et vigoureuse, maintenant épuisée et presque étiolée : il fallait lui rendre la fécondité en faisant revivre dans son sein la *tradition primitive*.

Mais ici commençait l'équivoque. Quelle était cette tradition primitive qu'on prétendait ressusciter ? Plusieurs sans doute ne songeaient pas à remonter au delà du dix-septième siècle et du replâtrage imaginé par Laud ; mais Froude pensait au moyen âge où les grandes figures de Grégoire VII, d'Innocent III et de Thomas Becket le transportaient d'admiration, tandis que d'autres, et W. G. Ward était de ce nombre, nourrissaient la secrète envie d'aller plus loin encore et de reviser à fond le procès si légèrement tranché par les conseillers d'Édouard VI et d'Élisabeth, au mépris et avec une ignorance si manifeste de la tradition primitive.

Pour répandre dans le public ces idées assez disparates on eut recours à une série de publications anonymes. Les traités étaient de longueur fort inégale, les uns ne consistant qu'en deux ou trois feuilles, d'autres atteignant la grosseur d'un volume. On s'aperçut bientôt que par eux-mêmes ils étaient incomplets, et, pour leur donner une base solide, on se mit à traduire les Pères. Cette dernière idée fut suggérée par Pusey qui fournit aussi plusieurs études fort retentissantes, entre

autres les dissertations sur le jeûne et sur le baptême ; mais la part de Newman fut de beaucoup la plus active[1], et l'on tenta d'enrayer le mouvement en l'appelant d'un nom ridicule, la *Newmania*.

Cependant les associés trouvaient dans l'épiscopat et le haut clergé plus d'adversaires que de partisans. On les dépeignait comme des révolutionnaires en religion, des novateurs perfides qui, sous prétexte de remonter le cours de la tradition, sapaient sourdement l'édifice de la Réforme. Mais, à cette époque du moins, aucun reproche n'était plus injuste que celui de papisme. Le seul nom de Rome était pour eux tous comme un courant électrique qui mettait en jeu un carillon d'injures[2]. Newman lui-même, si modéré par caractère, si retenu dans son langage et que ses plus chauds partisans trouvaient trop romain, était en cela comme les autres : « Rome, disait-il, est pleine d'astuce, d'entêtement, de malice, de cruauté contre nature, comme le sont d'ordinaire les fous. Que dis-je ? elle est plutôt démoniaque, etc. » En recueillant dans les brochures tous les traits de ce genre on formerait une liste aussi longue que fatigante, avec une variété et un raffinement d'outrages malaisés à traduire. En vérité, nos frères les anglicans nous doivent de l'indulgence s'il échappait à notre plume quelque expression offensante.

Le parti d'Oxford luttait depuis huit ans avec des péripéties diverses, avançant vers Rome pas à pas, mais d'une manière inconsciente, toujours uni malgré des divergences d'opinion de plus en plus accusées, quand l'apparition du *numéro 90* vint précipiter la rupture.

Je prie le lecteur de me suivre patiemment dans l'exposé

1. Sur 90 *Tracts*, les numéros suivants sont de Newman : 1, 2, 6, 7, 8, 10, 11, 19, 20, 21, 34, 38, 41, 45, 47, 71, 73, 75, 79, 82, 83, 85, 88, 90, en tout 24.

2. Popery incurable (Tract 7), malicious and cruel (15, 64), rebellious (75), pestilential (7), tyrannical (1, 67, 72), persecuting (9, 32, 58), heretical (3, 7, 8, 20), an insanity, an evil spirit (64), Antichrist (38, 40, 41, 48, 72). « Il faut traiter avec Rome comme on traite avec les fous. » Newman, *Prophetical Office of the Church*. Bien avant d'être catholique Newman eut scrupule d'un langage si violent, expliqué, sinon excusé, par l'exemple général de ses coreligionnaires. Il le rétracta donc, avec sa candeur habituelle, sans écouter les criailleries d'un grand nombre de ses admirateurs.

de cette controverse, indispensable pour apprécier l'état des esprits à cette époque et juger combien le retour à Rome était difficile.

Il y avait entre les âmes et la vérité une barrière infranchissable : c'était le credo anglican formulé dans les *trente-neuf Articles* de foi et passé avec le temps à l'état d'axiome. Les membres du clergé avaient appris ces Articles sur les genoux de leurs mères, ils avaient dû les souscrire en entrant à l'Université, jurer de les défendre en recevant leurs grades, et l'on sait assez combien l'usage, l'éducation, la parole donnée, un serment même injuste, ont d'empire sur la plupart des hommes. Entendaient-ils une proposition tant soit peu contraire, par exemple que le sacrifice de l'autel est expressément admis par les Pères, que le Pape pourrait bien n'être pas l'antechrist, que la vénération des images et des reliques est aussi ancienne que l'Église, ils ne discutaient pas, ils se récriaient comme en présence d'une hérésie, ils citaient le passage opposé des articles et tout était dit.

Dans le traité en question, Newman s'attaqua de front à ce préjugé ; il établit une thèse où il fit preuve d'un génie souple, d'un esprit pénétrant, d'une logique pressante, mais où malgré tout il devait échouer, parce que sa thèse, si nécessaire qu'elle fût, n'était pas défendable.

Les auteurs des trente-neuf Articles étaient protestants, il en convenait; mais, par une admirable disposition de la Providence, leur formulaire, ambigu et mal défini, pouvait s'entendre en un sens vrai, et s'il n'était pas positivement catholique il n'était pas du moins expressément contraire à l'orthodoxie. L'énoncé seul de la thèse nous prépare à un raisonnement quelque peu embarrassé. Le voici en substance. Il est impossible que les Articles soient opposés à l'enseignement traditionnel, autrement ils porteraient en eux-mêmes leur propre condamnation. On leur doit ce respect d'expliquer les expressions ou obscures, ou équivoques, ou même inexactes au premier coup d'œil, dans un sens conforme à cet enseignement. On est assuré par là d'être dans l'esprit des Articles, puisque l'assemblée qui les sanctionna recommande de s'attacher « à la doctrine des anciens docteurs et de l'Église primitive », et que l'un des Articles, le trente-cinquième, faisait

aussi la même injonction. Il n'y a qu'un seul défaut à ce syllogisme : c'est que la théologie, fabriquée à la hâte par les réformateurs, puis retouchée, corrigée et augmentée sous Élisabeth, doive être nécessairement exempte de contradictions.

Donnons un exemple du procédé suivi par Newman. L'article XXII[1] est ainsi conçu : « La doctrine *romaine* concernant le purgatoire, les indulgences, l'invocation des saints, est une chose futile, une invention vaine, sans fondement dans l'Écriture et en contradiction avec la parole de Dieu. » On parle, disait Newman, de la doctrine *romaine*, mais non pas de *toute* doctrine; en effet, on trouve dans la tradition la plus reculée une *vraie* doctrine enseignant l'existence du purgatoire, la valeur des indulgences, le culte des images et l'invocation des saints. Il s'agit de la doctrine *romaine*, mais non de la doctrine *catholique*, ni même de la doctrine romaine en tant qu'elle se trouverait conforme à la doctrine catholique. Il est question de la doctrine *romaine*, mais non de celle du *concile de Trente*, dont les décrets n'étaient pas promulgués lors de l'adoption des Articles. La doctrine *romaine*, visée et condamnée par l'article XXII, peut être une superstition populaire, ou une opinion erronée professée par certains catholiques romains, ou enfin tout ce qu'on voudra, mais rien ne nous empêche de consulter la tradition sur le purgatoire, les indulgences, le culte des images, l'invocation des saints, et de suivre sur tous ces points l'enseignement qu'elle nous donne.

Comme il fallait s'y attendre, l'Université d'Oxford, l'épiscopat et une grande partie du haut clergé anglican décla-

1. Il portait, dans l'édition latine de 1553, le numéro 23, et était ainsi conçu : Scholasticorum doctrina de Purgatorio, de Indulgentiis, de veneratione et adoratione tum Imaginum tum reliquiarum, nec non de invocatione sanctorum, res est futilis, inaniter conficta, et nullis Scripturarum testimoniis innititur, immo Verbo Dei perniciose contradicit. Le mot *Scholasticorum* fut changé en 1562 en *Romanensium*, et le mot *perniciose* fut omis. La version anglaise de 1563 est conforme au texte ainsi corrigé. The Romyshe doctrine concernyng purgatory, etc., est declarée a fond thyng, vainly fayned, and grounded upon no warrauntie of Scripture, but rather repugnaunt to the Word of God. C'est le texte actuel; seulement le style a été un peu rajeuni.

rèrent cette interprétation inadmissible, éludant les Articles au lieu de les expliquer. Ce qui pourra étonner, c'est qu'aucun des adversaires de Newman ne prit la peine d'examiner le fond de la question. On lui disait : Votre théorie jure avec les Articles; elle est donc inacceptable. « Si j'entends bien la question, écrivait l'évêque de Chester, un ministre de notre Église pourrait enseigner des doctrines contraires au sens obvie des Articles, dès qu'elles lui sembleraient plus conformes à la révélation. » Mais qui peut en douter? Ne vaut-il pas mieux obéir à Dieu qu'aux hommes, et les évêques anglicans attribuaient-ils par hasard aux colonnes du protestantisme une infaillibilité qu'ils refusent à l'Église catholique, le pilier et le ferme appui de la vérité ?

D'autre part, les défenseurs n'étaient pas muets; mais on remarqua vite dans leur tactique des divergences qui présageaient un schisme. Pusey, circonspect et embarrassé, contre sa nature, craignant peut-être de ruiner sa propre popularité en épousant trop chaudement la cause d'un ami, se contenta d'avancer que la thèse de Newman n'était pas nouvelle, que d'autres avant lui l'avaient soutenue sans être inquiétés. Au contraire, Ward, l'enfant terrible du parti, criait les vérités sans ménagement. S'il fallait voir des contradictions dans les trop fameux Articles, eh bien! étaient-ils inspirés et leurs auteurs infaillibles ? Pour apaiser l'orage, Newman consentait à effacer la phrase où il les traitait d'ambigus. — Pas du tout, s'écriait Ward, ce mot est indispensable à votre thèse et à la défense bien entendue des Articles, car s'ils ne sont pas ambigus ils sont hérétiques; c'est leur obscurité qui les sauve et nous permet de nous y rallier encore.

Nous entrons dans une phase nouvelle. La mort et la désertion ont ravi à Newman ses premiers coopérateurs, mais d'autres amis leur succèdent, et le mouvement, d'anglican ou d'indécis qu'il était, va devenir franchement catholique.

III

Au printemps de l'année 1841, après les événements que nous venons de raconter, Newman arrêta la publication des brochures, confia à un disciple la revue qu'il dirigeait, rési-

gna la paroisse de Sainte-Marie, et se retira à une lieue d'Oxford, au petit village de Littlemore, où tant de souvenirs l'attiraient. L'humble église était son œuvre, le corps de sa mère y reposait; il se plaisait aussi à méditer sous ces ombrages, près d'une ruine à peine distincte qui fut jadis une célèbre abbaye de Bénédictins. Le silence et la solitude eurent toujours des charmes pour les âmes fortement trempées, qui ne craignent pas de se trouver en face d'elles-mêmes. Newman résolut de faire refleurir en ce lieu les vertus monastiques, le recueillement, l'apostolat obscur, le renoncement et l'abnégation dont l'Angleterre avait perdu, depuis la Réforme, jusqu'au nom et à l'idée.

L'établissement qu'il éleva était bien modeste. Autour d'une pauvre chapelle se groupaient cinq ou six cabanes à un seul étage, beaucoup plus exiguës que l'habitation des Chartreux, puisque chaque pièce, divisée en trois petits compartiments, mesurait seulement quelques mètres carrés.

Les disciples accoururent bientôt, et le fondateur vit sa Thébaïde, sa *moné*, comme il se plaisait à l'appeler avec ses amis qui savaient le grec, encombrée de visiteurs et de curieux. L'idée de voir un monastère, un vrai monastère anglican, chose alors inouïe, attirait de ce côté nombre de promeneurs. Ils entraient sans façon dans le cloître, jetaient un regard furtif dans la bibliothèque et dans les cellules, et ne se retiraient pas sans être sûrs d'avoir approfondi tout le mystère.

Un extrait copié dans le journal d'un novice, qui d'ailleurs ne persévéra pas, nous fera connaître, mieux qu'une description, la vie menée par ces anachorètes d'un nouveau genre. « Dimanche 1er octobre 1843. On nous réveille à cinq heures et demie. A six, nous commençons matines, suivies de laudes et de prime. Ensuite, oraison dans nos chambres, tierce à neuf heures; à onze, communion. Il y a trente-sept communiants[1]. » Un jeûne si prolongé le fatigue, ajoute-t-il; néanmoins, il doit se rendre encore à la chapelle à trois heures, pour les vêpres.

Ce régime était sévère, et l'on avait songé à le rendre

1. Mark Pattison, *Memoirs*. Oxford, 1885.

encore plus rigoureux. Ainsi, pendant l'avent de 1842, Dalgairns, le futur oratorien, avait proposé le lever de minuit. L'expérience ne réussit pas, mais on conserva le lever matinal, la psalmodie du bréviaire romain, — à part les suffrages des saints et les antiennes à la Vierge, — enfin la lecture à table, suivie de la récréation en commun.

Plus importuns que les visiteurs et les curieux, le doute et l'anxiété avaient suivi Newman au fond de sa retraite.

Jusqu'en 1839 il s'était rattaché à l'anglo-catholicisme, également éloigné des erreurs protestantes et des corruptions romaines, système défendu par lui dans plusieurs écrits sous le nom de *Via media*. Les Anglicans, les Grecs et les Latins sont comme trois branches sorties également du tronc de l'Église primitive, identiques avec ce tronc et unies en lui. Ils ont gardé plus ou moins intact l'enseignement des apôtres, mais ils sont d'accord sur les points fondamentaux, et c'est assez pour constituer l'unité de foi. Une plus étroite union est désirable, mais non essentielle.

Il fondait cette théorie sur l'antiquité ; ce fut l'antiquité qui la renversa. La question des monophysites, qu'il étudia pendant les vacances de 1839, commença l'ouvrage. Il était difficile, pensait-il, d'expliquer pourquoi les eutychéens et les monophysites étaient hérétiques, si les luthériens et les anglicans ne le sont pas; difficile d'argumenter contre le concile de Trente sans atteindre par contrecoup les Pères de Chalcédoine ; difficile de protester contre les papes du seizième siècle sans condamner les papes du cinquième. La lutte de la vérité et de l'erreur est toujours la même. Les principes et les procédés de l'Église d'aujourd'hui sont ceux de l'Église d'alors ; les principes et les procédés des hérétiques d'alors étaient ceux des protestants d'aujourd'hui. « Je le découvris en tremblant, ajoute-t-il ; il y avait une ressemblance affreuse entre les froids souvenirs du passé et la fiévreuse histoire du présent. L'ombre du cinquième siècle se projetait sur le seizième. L'Église, alors comme aujourd'hui, passait pour rigide, opiniâtre, hautaine, exigeante et inexorable ; les hérétiques, aujourd'hui comme alors, se montrent changeants et irrésolus, pleins d'astuce et d'artifice,

adulateurs du pouvoir civil et jamais unis entre eux, si ce n'est par son aide [1]. »

Comme il achevait l'histoire des monophysites, on lui remit un article de Wiseman sur les *Prétentions anglicanes* [2]. Les raisons le touchèrent peu, mais il remarqua une parole de saint Augustin qui n'avait pas jusque-là frappé son attention : *Securus judicat orbis terrarum*. Les questions religieuses étaient donc tranchées par un principe autre que l'antiquité, et ce principe c'est l'antiquité elle-même qui l'enseignait. *Securus judicat orbis terrarum :* ces paroles retentissaient dans son esprit comme le *tolle*, *lege*, qui convertit saint Augustin.

On devine combien pesaient ces doutes à une âme si avide de clarté. Newman comparait son état à une agonie, qui ne devrait pas, disait-il, avoir d'histoire, parce que le lit d'un mourant n'en a pas. Une circonstance peu importante au premier abord acheva de lui dessiller les yeux.

En 1841, l'épiscopat anglais, de concert avec la Prusse, fondait à Jérusalem un siège dont le titulaire serait tour à tour anglican et luthérien, et étendrait son autorité sur les membres des deux communions. Cette alliance nous paraît toute naturelle, mais il n'en fut pas ainsi pour Newman et son école. Lui et ses partisans proclamaient bien haut que l'Église anglicane n'avait jamais rien eu de commun avec le protestantisme. Ses fondateurs étaient imbus, il est vrai, de doctrines luthériennes, mais ils n'avaient pas osé les formuler ouvertement, et bien qu'elles se fussent infiltrées peu à peu dans l'esprit du vulgaire, la partie la plus saine et la plus instruite de la population, le haut clergé, les théologiens, qu'on pouvait regarder à juste titre comme les représentants autorisés de la nation, les avaient toujours repoussées. Or, en voyant leurs évêques fraterniser avec les hérétiques d'Allemagne, ils se demandaient avec anxiété si leur conception de l'Église anglicane n'était pas un rêve, s'ils ne l'avaient pas idéalisée à plaisir pour avoir le droit d'y rester encore. Il y avait plus. On ne pouvait excuser l'Angleterre de schisme qu'en adoptant la théorie des Églises

1. *Apologia pro vita sua.*
2. *Revue de Dublin.*

nationales, indépendantes entre elles, mais unies dans le Christ et dans les apôtres. Cette théorie était ruinée par le scandale de Jérusalem. Car si la hiérarchie anglicane avait le droit de sortir de son île et d'envahir Jérusalem, siège légitime d'un évêque grec, pourquoi refuser à la hiérarchie romaine le droit de s'implanter à Londres et dans le reste de l'Angleterre ? Pourquoi jeter les hauts cris contre ce qu'on appelait les empiétements des papistes ? C'était trop d'aveuglement et d'inconséquence.

La *Via media* était donc battue en brèche et par l'antiquité qui ne l'avait pas soupçonnée et par l'Église anglicane qui la répudiait. Plus l'école d'Oxford accentuait ses tendances catholiques, plus le haut clergé se prononçait dans un sens protestant. L'évêque de Londres venait de refuser un candidat pour avoir soutenu la présence réelle, le sacrifice de l'autel et la grâce attachée aux ordres sacrés [1].

C'est là qu'on en était quand Newman se retira à Littlemore avec une vingtaine d'amis. A mesure qu'ils avançaient ils sentaient le sol trembler sous leurs pas. Il fallait donner à l'anglo-catholicisme une base plus ferme ; un instant ils se flattèrent de la trouver dans la note de sainteté. Quelque malheureux que fût l'état actuel de l'Église d'Angleterre, elle vivait non pas d'une vie quelconque, mais d'une vie chrétienne, d'une vie surnaturelle ; elle possédait les sacrements, ces canaux de la sève divine ; elle produisait des fruits de sainteté; elle était donc unie à la vraie vigne, qui est le Christ.

En effet, si la vie est dans le mouvement, nulle société ne fut jamais plus vivante que l'Église anglicane de nos jours ; mais il y a deux sortes de vie, la vie du berceau et celle de la tombe : l'une est pleine de sourires et d'espérances, l'autre n'est que le prélude d'une seconde mort, plus affreuse, plus complète et plus irréparable, qui détruit même ce que la première avait épargné.

Comment les solitaires de Littlemore ne le comprenaient-ils pas ? Quelle funeste influence les retenait encore loin du

1. Lettre de Newman, 24 décembre 1841.

bercail de Jésus-Christ, loin du pasteur à qui furent confiés et les agneaux et les brebis ?

D'abord, à leurs yeux, Rome était idolâtre, sinon dans son enseignement public, au moins dans le culte et la pratique. Elle tolérait l'idolâtrie de ses adhérents, l'encourageait par son silence, et s'en rendait ainsi complice. L'Angleterre, elle, était schismatique, on ne pouvait assez le déplorer, mais mieux vaut le schisme que l'idolâtrie. De plus, si le retour au centre de l'unité était un devoir, ce devoir regardait la nation en masse, et non les individus isolés. L'Église anglicane n'était pas Jérusalem, c'était Samarie ; mais Samarie avait eu ses prophètes, Dieu ne l'avait pas abandonnée tout à fait ni entièrement exclue de l'alliance. Et, chose à remarquer, Élie, Élisée et les autres thaumaturges qui avaient passé leur vie au sein des tribus schismatiques n'avaient jamais intimé aux simples particuliers l'ordre d'aller adorer Jéhova au temple de Jérusalem. Restait aussi la grande pierre d'achoppement de tous les anglicans sincères dans leurs velléités de conversion, je veux dire l'existence au sein de l'Église romaine de nouveaux dogmes, inconnus, pensent-ils, aux apôtres et aux chrétiens des premiers siècles, et néanmoins imposés sous peine d'anathème à tous les catholiques. Nulle difficulté ne fut étudiée avec plus de soin par Newman, dans sa solitude de Littlemore. Il en sortit un ouvrage[1] interrompu brusquement par l'abjuration de l'auteur, qui cessa d'écrire quand la lumière qu'il cherchait vint frapper ses yeux.

Comment donner en quelques lignes, et même en quelques pages, une idée, si imparfaite qu'elle soit, de ce livre puissant et hardi, d'une érudition prodigieuse et d'une dialectique irrésistible, dont la force est surtout dans l'accumulation des preuves, leur liaison indissoluble et la concentration sur le même point des arguments les plus décisifs ? Essayons cependant, notre sujet l'exige.

Une idée, surtout une idée vivante, ne saurait rester stationnaire : on l'analyse, on la compare, on la combine, on la

1. *An Essay on the Development of Christian Doctrine.*

considère sous tous ses aspects, on la soumet au creuset de l'expérience. Le christianisme, idée vivante s'il en fut jamais, n'a pu échapper à cette loi. Si l'Esprit-Saint enseigna aux apôtres toute vérité, ceux-ci ne transmirent pas leur sacré dépôt en même temps, ni à chaque individu, ni à chaque église dans la même mesure. Ils étaient inspirés, leurs successeurs ne le furent pas. Il fallut de longues années et même de longs siècles pour recueillir les parcelles éparses de leur enseignement, le coordonner, en séparer les éléments hétérogènes, l'examiner sous toutes ses faces, le pénétrer dans toute sa profondeur. Ce travail s'est fait peu à peu, selon les besoins et les circonstances, et nous devons souvent aux hérésiarques des points obscurs éclaircis, des conséquences plus distinctes, tout au moins un langage théologique plus précis et plus uniforme. Et le dépôt de la foi est si vaste et si profond qu'on pourra en tirer, jusqu'à la fin des siècles, des vérités qu'on nomme nouvelles avec une apparence de raison, puisqu'avant d'être formulées explicitement elles se trouvaient pour ainsi dire à l'état latent dans le trésor de la révélation. L'histoire de l'Église nous montre à toutes les époques plusieurs de ces développements, soit *logiques*, tels que les mots *theotocos* et *homoousios*, reconnus propres à exprimer une doctrine révélée, par les Pères d'Éphèse et de Chalcédoine; soit *historiques*, comme la fixation du canon des Livres inspirés; soit *moraux*, par exemple le culte d'hyperdulie et le baptême des petits enfants, que la dignité incomparable de Marie mieux étudiée et le dogme de la chute originelle mieux compris entraînaient naturellement; soit *métaphysiques*, c'est-à-dire résultant de l'analyse même des vérités révélées. L'analyse n'ajoute rien d'étranger au corps analysé, mais elle en fait voir en détail les éléments constitutifs.

Repousser le progrès ainsi entendu c'est vouloir l'impossible, c'est supposer à l'esprit humain la claire intuition de l'intelligence divine ou lui demander de rester inactif en présence de la vérité.

Les développements du dogme sont nécessaires, ils existent, ils ont toujours existé: tel est le fait indiscutable, et voici une conséquence qui ne l'est pas moins.

En confiant à l'Église le dépôt de la révélation, Jésus-Christ a dû lui donner aussi le moyen de le conserver intact ; il a donc établi une autorité qui préside pour ainsi dire au progrès du dogme, et discerne sans crainte d'erreur le développement légitime de la corruption et de la falsification. L'œuvre du Christ, la pureté de la foi, l'unité de l'Église ne sauraient subsister autrement.

Cette autorité infaillible que la raison nous fait pressentir, comme le calcul découvrait à Leverrier des mondes inconnus, cet enseignement qui se développe sans changer de nature, parce qu'il tire ses progrès de lui-même, comme l'enfant devient homme sans cesser d'être la même personne, où doit-on les chercher? Ici écoutons Newman lui-même. « Un corps de doctrines se présente à nous avec la prétention d'être apostolique, et pouvant l'être en effet, tant il est ancien, bien qu'en certain cas on ne puisse en suivre la trace au delà du quatrième, du cinquième, du huitième et même du treizième siècle. A quelque point de la durée que nous les considérions, ces doctrines sont regardées unanimement comme un legs des âges antérieurs, et nous reportent ainsi de plus en plus loin dans l'antiquité, lors même qu'il nous est impossible de les relier à l'enseignement des apôtres. Elles forment un tout complet, et ne laissent rien à suppléer, si ce n'est dans les détails. Aucun système rival ne leur dispute en cela la prééminence, de sorte que nous avons à choisir entre cette théologie ou rien... Enfin la théologie en question (on voit bien que l'auteur parle des doctrines de l'Église romaine) est, pour ne rien dire de discutable, celle qui se rapproche le plus de l'enseignement de l'Église primitive, de l'Église des prophètes et des apôtres[1]. »

« Il existe, dit-il ailleurs, une Église qui revendique une mission divine, et traite d'infidèles et d'hérétiques toutes les communions religieuses en dehors d'elle. C'est un corps bien organisé et bien discipliné, une sorte de société secrète soumettant ses membres à des influences et à des obligations dont les étrangers ont peine à se rendre compte. Elle est répandue dans tout le monde connu; elle peut être faible sur tel

1. *An Essay on the Development*, chap. III, sect. I.

ou tel point, mais c'est sa continuité qui fait sa force; moins nombreuse peut-être que les autres sectes chrétiennes ensemble, elle les surpasse toutes séparément. On la regarde comme une ennemie jurée des gouvernements extérieurs, car elle est intolérante et usurpatrice, elle vise à refondre la société, viole les lois et divise les familles. Ses partisans passent pour superstitieux, il n'est pas de crime si monstrueux dont on ne les accuse; enfin elle est un objet de dédain pour les sages du jour et un épouvantail pour la foule ignorante. Il n'y a et il n'y a jamais eu qu'une société de ce genre. Placez ce portrait devant Pline ou Julien l'Apostat, devant Guizot ou Frédéric II, ils le reconnaîtront à l'instant[1]. »

Ici encore la conclusion pratique était claire, et depuis qu'on l'avait prévue le monastère de Littlemore se dépeuplait à vue d'œil. W. G. Ward était déjà catholique; A. J. Christie, impatient de plus longs délais, avait abjuré aussi. Dalgairns suivit leur exemple le jour de saint Michel; le 2 octobre ce fut le tour de Saint-John. Enfin, le 8 octobre 1845, après avoir résigné sa place d'agrégé d'Oriel, Newman écrivait à ses amis une lettre circulaire ainsi conçue : « J'attends ce soir le P. Dominique, passioniste. Il ignore mes intentions, mais je veux lui demander de m'admettre dans l'unique bercail du Christ. »

Le P. Dominique vint en effet, et le lendemain soir, entre huit et neuf heures, Newman avec les deux seuls hôtes de Littlemore qui fussent encore anglicans, S. Bowles et R. Stanton, récita humblement la profession de foi de Pie IV, puis reçut le baptême sous condition. L'assistance se composait en tout de sept personnes : le prêtre, les trois néophytes, Dalgairns et Saint-John qui servaient de témoins, avec un ami en visite, J. Walker, qui abjura la semaine suivante. Le 10 octobre, le P. Dominique célébra devant eux la messe de saint François de Borgia, et tous, sauf Walker, reçurent de sa main le corps de Jésus-Christ.

La faucille du céleste moissonneur continua à cueillir les âmes mûres pour la vérité. Dieu seul en sait le nombre.

1. *Development*, chap. VI, début.

On parle de trois cents; mais combien portaient dans leur cœur le trait qui les avait blessés; et n'avons-nous pas vu Paul Kegan, le célèbre éditeur de Londres, après un demi-siècle d'attente, venir abjurer sur le tombeau de Newman?

D'autres plus nombreux s'avancèrent jusqu'au seuil de l'église, promenèrent un regard distrait sur l'autel et le tabernacle, puis détournèrent la face et s'éloignèrent pour ne plus revenir.

IV

Quarante-cinq ans après l'obscure cérémonie de Littlemore, le 19 août 1890, l'Oratoire de Birmingham rendait les honneurs funèbres à un religieux, à un prince de l'Église, à un écrivain qu'on a surnommé le Bossuet anglais, plus grand encore, au témoignage de tous, par l'élévation du caractère que par la pénétration du génie. Des membres éminents du clergé anglican, le prévôt d'Oriel, le président de la Trinité (Oxford), le chanoine Paget et bien d'autres; l'élite de la noblesse, le duc de Norfolk, le duc de Newcastle, le prince Doria, lord Arundel, lord Coleridge, pour ne citer que les plus illustres, remplissaient la nef dont toutes les places étaient réservées. Au chœur siégeaient dix-sept évêques, les provinciaux de tous les ordres religieux, plus de trois cents prêtres, dans un pays où l'Église romaine était naguère représentée par un ou deux vicaires apostoliques, où les vœux de religion étaient un crime de lèse-majesté, et où le caractère sacerdotal avait désigné tant de victimes aux échafauds de Tyburn. Au dehors, une foule compacte, respectueuse, sympathique, malgré les différences d'opinions et de symbole, encombrait toutes les avenues, accompagnait en silence le corbillard, et allait même, en grand nombre, jusqu'au cimetière de Rednal, éloigné de trois lieues. Dans un siècle où l'on oublie si vite, surtout les morts, la presse de toute nuance, unanime dans l'éloge et l'admiration, consacrait de longues colonnes à la mémoire du défunt. Et tout cela pour honorer un prêtre catholique, un cardinal, un suppôt de celui que le credo protestant identifiait jadis avec l'antechrist! Quel changement et quel triomphe! Comme le cœur nous battait de joie et d'orgueil en escortant le char funèbre! quelles prières

montaient spontanément au ciel pour cette nation anglaise dont la conversion semble de plus en plus nécessaire à celle du monde, et combien nous bénissions les adorables justices de la Providence, en voyant l'homme qui avait préparé et rendu possible cette imposante manifestation de foi catholique en être lui-même l'objet!

Mais les rares témoins des luttes dont nous avons essayé de retracer l'histoire regardaient en pleurant ce cercueil qui enfermait tant de travaux inféconds et tant d'espérances déçues. Ils se rappelaient ces jours de saint enthousiasme où l'Esprit de Dieu agitait l'Angleterre comme pour lui donner une nouvelle vie, où Newman, Manning, Faber, Hope-Scott, tous les flambeaux de l'anglicanisme, s'éteignaient coup sur coup pour se rallumer plus brillants au firmament de l'Église catholique, alors qu'on disait Pusey ébranlé, Gladstone indécis, et que les joyeux carillons qui ramenaient à Rome tant d'âmes sincères semblaient être le glas du protestantisme. Oh! qui pouvait alors s'empêcher d'espérer pour l'Angleterre la fin d'un si long aveuglement?

Dieu a fait les nations guérissables, mais il faut toute la puissance de son bras pour les retirer de l'hérésie où elles se sont plongées en pleine connaissance et longtemps obstinées. L'histoire des siècles passés ne fournit pas d'exemple d'un si grand miracle, et peut-être l'Église anglicane n'en était pas digne. Il eût fallu, surtout dans ses représentants, des intentions plus pures, des aspirations plus ardentes, un amour plus passionné de la vérité. Ainsi l'agitation de 1833 ne fut pas une résurrection, ce fut à peine un réveil véritable; ce fut le passage d'un songe à un autre et comme ce rapide instant de demi-conscience qui n'est ni la veille ni le sommeil.

Il arriva ce qu'on devait prévoir. Parmi les auteurs et les acteurs du Mouvement, plusieurs retombèrent bientôt dans une léthargie encore plus profonde; quelques-uns, fatigués de chercher en vain la lumière, sans réfléchir qu'ils avaient mal cherché, se jetèrent dans les bras du rationalisme; un plus grand nombre peut-être s'arrêtèrent entre Jérusalem et Samarie, les uns plus loin, les autres plus près, et s'étudiant à singer les cérémonies, les habits sacrés, les sacrifices, tout

l'extérieur du culte, ils se dispensèrent d'entrer au Temple, comme s'ils pouvaient duper Dieu lui-même par leur contrefaçon. Pour l'observateur superficiel, la distance qui les sépare de nous est presque imperceptible, mais un regard plus attentif découvre, entre nous et eux, un abîme que la droite du Très-Haut peut seule combler.

F. PRAT.

BULLETIN

DES SCIENCES SOCIALES

LES CONSEILS D'USINE

Notre étude sur les grèves récentes[1] nous a révélé l'état d'excitation qui règne chez la classe ouvrière. Mais derrière cette agitation plus ou moins factice, n'y a-t-il pas un malaise réel, exploité avec habileté par les meneurs? Si les revendications du travail manuel ne sont pas toutes légitimes, néanmoins n'est-il pas de la charité chrétienne et de l'amour de la paix sociale, d'étudier les concessions qui, sans sacrifier aucun principe, sans porter atteinte à l'autorité légitime, sans diminuer la subordination nécessaire dans l'atelier, peuvent donner satisfaction à des besoins vrais, aider à dissiper des malentendus fâcheux?

Nous allons aborder cette question avec franchise, à la lumière de la morale chrétienne et de la sociologie, ainsi que des faits.

I

La loi de 1789, qui a décrété la liberté du travail, en interdisant la liberté d'association, portait en germe la révolution sociale dont nous ressentons les secousses de plus en plus rapprochées. Elle fut une loi bourgeoise bien plus qu'une loi ouvrière, elle a établi la liberté de la concurrence plutôt que la liberté de l'emploi des forces du travailleur. L'apparition du machinisme avec le moteur à vapeur qui substituait presque partout l'usine à l'atelier de famille, le développement inouï de la grande industrie, conséquence de la multiplicité des moyens de transports et de communications, allaient promptement mettre ce résultat en évidence.

Il est clair que si la liberté du travail garantit à l'ouvrier le droit de louer ses bras à qui il veut, pour le travail qu'il choisit

1. V. *Études*, 15 septembre 1893.

et aux conditions qui lui conviennent, toutefois cette liberté se trouve restreinte par le fait que le nombre des établissements est limité dans chaque profession, quelquefois l'atelier est unique; il peut donc arriver que les conditions de salaire, de durée du travail, de régime de l'atelier, ne soient pas celles qu'il eût stipulées s'il avait été libre de les débattre; enfin, ces conditions sont souvent appliquées par des intermédiaires, dépositaires de l'autorité du patron, sans en avoir les responsabilités. De là, la possibilité chez l'ouvrier de sourds mécontentements, de malentendus funestes, peut-être de griefs fondés, sinon contre les conditions édictées par le règlement d'usine, du moins contre l'interprétation qui leur est donnée, et contre la façon dont elles lui sont appliquées. Aussi la liberté du travail a-t-elle engendré, comme conséquence presque nécessaire, la liberté des coalitions et des grèves.

Nous avons vu comment cette dernière liberté, concédée pour être la sauvegarde de la justice dans la rédaction et l'observation du contrat de louage d'ouvrage, pouvait être tournée en exigences injustes et en instrument d'oppression, contre celui qui emploie des ouvriers, et même en levier de désordre, contre la société. Aussi a-t-on cherché un correctif à la liberté de coalition et de grève. Quelques-uns ont cru l'avoir trouvé dans l'arbitrage officiel, et même obligatoire. Malheureusement notre loi de 1892, improvisée sous l'impression des désordres de Carmaux que l'on voulait faire cesser à tout prix, votée à la hâte, sous l'inspiration de la peur, a-t-elle été, avant même que d'être appliquée, l'objet de critiques qui s'élevèrent de tous les partis, et eurent beau jeu pour en faire ressortir les lacunes et les impossibilités. On sait l'accueil qui avait été fait, dès avant la codification de l'arbitrage légal, à l'application anticipée de son principe; à quel rôle piteux fut acculé, en cette affaire, un ministre de l'intérieur, M. Loubet d'ondoyante mémoire. Récemment, la solennelle adjuration des juges de paix du Pas-de-Calais s'est perdue dans le vide. En effet, l'arbitrage survient entre des parties déjà aux mains. Les ouvriers ne nomment, pour les représenter, que ceux des leurs qu'ils savent décidés à soutenir leurs revendications, d'ordinaire ceux-là mêmes qui ont suscité la grève, quelquefois des politiciens étrangers au métier; de leur côté, les chefs d'usine s'enferment dans leur résistance, et, ou bien refusent d'accepter à l'avance la

sentence de juges qui leur sont suspects, ou nomment, pour les représenter, ceux qui se persuadent être pénétrés de leur bon droit. Le rôle des Sabines est particulièrement ingrat dans les luttes entre le capital et le travail.

Aussi des esprits sages ont-ils tourné leurs regards vers les institutions qui, au lieu d'attendre que le mal ait éclaté, pour l'arrêter, s'efforcent de le prévenir, en ménageant aux réclamations justes la possibilité de se produire, aux malentendus accidentels le moyen de s'expliquer, et, pour y arriver plus sûrement, rapprochent dans un contact permanent ces deux classes dont Léon XIII a si bien démontré qu'elles sont faites pour s'entendre, sous peine de préparer la ruine de la société. Plusieurs organisations ont été proposées et même essayées; nous allons les passer en revue.

II

Une condition préalable est la fixation des droits et des devoirs réciproques des patrons et des ouvriers. Sous le régime de la liberté du travail, l'embauchage d'un ouvrier constitue un véritable contrat; il importe que les deux parties contractantes soient exactement renseignées sur leurs engagements respectifs. De là l'importance d'un règlement d'usine bien fait, puisque l'ouvrier, par le fait même de son entrée dans l'établissement, contracte les obligations qui y sont stipulées, en même temps qu'il acquiert le droit aux avantages qui y sont énoncés en sa faveur. « On ne peut contester la haute portée sociale du règlement d'usine, écrit M. Mingella, inspecteur de l'industrie en Autriche ; il est vraiment d'intérêt public, et ainsi justifie l'attention qu'y apportent les inspecteurs[1]. » Aussi l'Allemagne, l'Autriche et la Suisse ont-elles inscrit dans leurs ordonnances industrielles le principe du règlement d'atelier obligatoire.

En réalité, ce règlement intérieur d'atelier ne constitue pas une nouveauté, comme l'ont cru quelques personnes. La collaboration de l'ouvrier a constamment revêtu le caractère de contrat depuis l'abolition de l'esclavage et du servage. C'est sous cet aspect que l'envisagent les théologiens, lorsqu'ils traitent du louage d'ouvrage et des obligations des divers états. D'ordinaire,

1. *Rapport général de l'inspecteur de l'industrie*, 1889-1890.

sans doute, les conditions n'étaient pas libellées par écrit, on obéissait à des conventions verbales, ou bien le contrat était tacite, régi par un droit coutumier universellement reconnu et garanti à la fois par les règlements ou les traditions des corporations et par les mœurs publiques. De plus, les ouvriers étaient peu nombreux, relativement du moins à ce qu'ils sont aujourd'hui ; le maître avait embauché individuellement chacun de ses travailleurs, il traitait journellement avec eux, souvent il travaillait au milieu d'eux, avec eux ; ajoutez à cela que le nombre des ouvriers de la profession était limité par la nécessité d'un apprentissage préalable, souvent très long, dans presque tous les métiers. Malgré toutes ces garanties de paix sociale, les conflits s'élevaient parfois même très âpres, au sujet du taux des salaires ou des conditions du travail. L'histoire de la classe ouvrière nous fait assister à des grèves orageuses, dans le sein des corporations ; plusieurs d'entre elles peuvent être rapprochées des nôtres, pour leur importance proportionnelle, eu égard au nombre alors plus restreint des ouvriers des divers métiers, mais avec cette différence que la sécurité sociale n'était pas mise en jeu ; la cause de la grève restait purement professionnelle, et non politique ou sociale, et, le conflit terminé, chacun reprenait son rang, sans qu'il restât trace de rivalités ou de haine entre les diverses classes de la société.

En va-t-il de même aujourd'hui dans la grande industrie ? Le maître est devenu l'industriel, retenu dans son cabinet ou son bureau par la nécessité de se consacrer à la direction générale de l'entreprise, à la correspondance commerciale, à la vérification des produits et à l'établissement du bilan des résultats. Il paraît rarement, ou même jamais, dans les ateliers ; il ignore les noms de plusieurs de ses ouvriers, il en est avec qui il n'a pas eu l'occasion d'échanger une seule parole pendant plusieurs années. Force lui est de déléguer son autorité à des subordonnés, directeurs, ingénieurs, contremaîtres, qui parfois lui sont imposés par leur capacité technique, sans que les qualités de prudence, de charité, même de moralité, soient entrées en ligne de compte dans le choix qui a été fait d'eux. Or, c'est par ces intermédiaires seuls qu'il est en communication avec son personnel ouvrier.

Dans ces conditions, le chef d'usine le plus intelligent et le

plus actif, à la tête d'un personnel qui se chiffre quelquefois par plusieurs milliers de membres, peut-il se flatter raisonnablement de l'espoir de faire monter jusqu'à lui l'expression des sentiments intimes des ouvriers, touchant les conditions dans lesquelles ils lui apportent leur concours, de deviner et de saisir l'impression produite sur les âmes susceptibles ou déjà ulcérées, par telle ou telle mesure dont les conséquences n'ont pu être toutes prévues et appréciées par lui ? Est-il assuré que tous ses sous-ordre, dans l'application du règlement, seront constamment guidés par l'esprit de justice qui l'anime, qu'aucun abus ne se glissera jamais dans leurs exigences ou leurs sévérités, soit par excès de zèle, soit par l'effet d'une animosité ou d'une rancune personnelle ? L'absence de réclamations parvenant jusqu'à ses oreilles, sera-t-elle le gage qu'aucun mécontentement ne fermente dans les âmes ? Est-il bien certain que le silence gardé sur son passage, ne couvre pas des griefs qui n'osent se produire au jour, de peur d'attirer sur ceux qui les exprimeraient le ressentiment et la persécution des subalternes hiérarchiques, dont l'omnipotence est forcément presque sans contrôle [1].

Certes, nous connaissons des usines employant un personnel nombreux, où l'influence et la présence du chef de maison se font sentir directement et immédiatement, jusque dans les rangs les plus humbles du personnel, où l'ouvrier se sent la confiance d'aller frapper à la porte du cabinet de son patron, certain qu'il est de recevoir un accueil paternel. Mais il est d'autres établissements où, à raison de la nature même des travaux qui soustraient forcément l'ouvrier au regard de celui qui l'emploie, ou bien, à cause de la tâche absorbante qui le retient rivé à sa table, la rencontre avec l'ouvrier est presque impossible. Même chez les premiers, parmi un personnel recruté sur place, héréditairement, connu individuellement, que de mécontentements sourds, de griefs fondés ou imaginaires, de malentendus au sujet de motifs qui ont dicté telle ou telle mesure, peuvent subsister sans que le patron les soupçonne !

Or, il y a en face de l'usine, le cabaret, où l'émissaire de la

1. On comprend que nos réflexions s'adressent aux usines dont les chefs sont animés de sentiments chrétiens, ou tout au moins soucieux de la moralité et du bonheur de leurs ouvriers ; autrement les couleurs du tableau seraient plus sombres.

secte socialiste épie les explosions du mécontentement, dénature les faits, relève les griefs, les grossit, les envenime, fait remonter jusqu'au patron la responsabilité des injustices vraies ou supposées dont l'ouvrier se dit victime. Peut-être celui qui n'avait obéi, en commençant, qu'à un mouvement irréfléchi de mauvaise humeur passagère, de susceptibilité ou d'amour-propre froissé, se retire-t-il avec l'amertume et le germe de la haine dans le cœur ! L'ouvrier, qui n'avait pas rencontré devant lui l'homme d'autorité impartial, pour entendre sa plainte, la discuter avec lui, s'est trouvé en face du meneur qui, d'un incident sans portée, fait sortir la condamnation de l'ordre social tout entier.

Cependant l'homme dont la parole sage eût pu dissiper le malentendu, faire tomber l'irritation par une concession sans importance, ou peut-être rectifier un tort de ses subordonnés, enfermé dans son ignorance, se berce de l'illusion que, grâce à la sagesse de ses institutions, des sacrifices généreux consentis par lui, il a semé la satisfaction et la reconnaissance chez tout son personnel, assuré la paix sociale dans son atelier, jusqu'à ce qu'une explosion subite de ce mécontentement longtemps comprimé, et habilement exploité à la dernière heure, le tire de son illusion et, par l'effet d'une déception cruelle, le jette dans le découragement et le scepticisme.

Heureuses les usines qui ont conservé intactes les traditions patriarcales du passé, et où les coutumes de l'atelier et les institutions du patronat suffisent à assurer la paix, à entretenir la confiance réciproque entre patrons et ouvriers ! Mais peut-être que là-même il n'est pas inutile de prévenir la tentation, en se souvenant que l'esprit d'indiscipline fait entendre en tous lieux ses revendications, et que l'individu, rendu l'égal de son patron par la possession du bulletin de vote, devient de plus en plus chatouilleux sur le point de ses droits. L'affichage du règlement de fabrique est une constatation des droits de l'ouvrier en même temps que de ses obligations, et aussi un hommage rendu à sa dignité de libre contractant. Nous ne voyons pas qu'une telle conduite doive affaiblir l'autorité du patron ; elle est certainement de nature à prévenir les malentendus et les conflits. Telle est l'opinion de M. Brants, dont l'avis est de grand poids en cette matière.

« Ici, dit-il, surgit cette grave difficulté : celle de *l'autorité nécessaire* que nous avons signalée. Celui qui a la responsabilité

et la direction de l'entreprise doit pouvoir régler le travail d'après les nécessités techniques et commerciales, non seulement générales, mais spéciales à chaque usine. Le chef d'industrie ne peut être dépossédé de ce droit; il a des limites, c'est clair, des limites morales, mais le droit est nécessaire pour le succès de l'entreprise. Il faut maintenir ce droit nécessaire que l'ouvrier doit respecter dans son exercice légitime. Il ne faut pas traiter l'industriel en coupable, et, à force de le déclarer suspect, rendre sa situation intolérable. Le métier d'industriel finirait par être une galère légale. Mais il faut des précautions cependant. Certes, le patron *doit* avoir le droit de faire et de modifier ses règlements d'ateliers, mais n'est-il point possible et utile de donner aux ouvriers le moyen d'examiner cette loi ou ses changements, et de formuler leurs observations? Certes, on ne peut soumettre les règlements d'usine au vote de la majorité des ouvriers, et en faire dépendre leur validité; mais ce qu'on peut faire, c'est d'abord imposer l'existence du règlement qui fixe la situation, imposer ou exclure certaines clauses; ce qu'on peut aussi, c'est prendre des mesures pour que ces éléments du contrat de travail soient bien connus des ouvriers et qu'ils aient l'occasion de faire connaître leurs plaintes, leurs opinions sur les changements qu'on y introduit[1]. »

III

Nous avons dit que plusieurs États, la Suisse, l'Allemagne et l'Autriche, avaient inscrit dans leur législation ouvrière l'obligation du règlement de fabrique.

L'Autriche et l'Allemagne, obéissant à leur penchant pour la réglementation, ont été plus loin et ont entrepris d'en fixer les termes généraux. Cette tentative, en Autriche, date de 1885. L'article 88*a* de la *Gewerbe-Ordnung* impose le règlement de travail à tout établissement de plus de vingt ouvriers. Ce règlement contient notamment les dispositions concernant la manière dont les jeunes ouvriers reçoivent l'enseignement; l'indication des jours de travail; celle du commencement et de la fin de la journée et des heures de repos; l'époque du compte et du payement des salaires; les attributions du personnel de surveillance; le traitement des

1. *Hier et demain. Les conseils d'ouvriers et la paix sociale*, par V. Brants, professeur à l'Université catholique de Louvain. Bruxelles, 1893, p. 10.

ouvriers, en cas de maladie et d'accident; les peines conventionnelles et leur application; les délais de congé et les cas de rupture du contrat de plein droit. Le règlement est adressé à l'administration, qui le renvoie avec son visa, s'il ne contient rien de contraire à la loi. Il doit être signé par le chef d'industrie, communiqué à tous les ouvriers à leur entrée, et affiché dans l'atelier. Les inspecteurs du travail, dans leurs rapports annuels, avouent que l'application de la loi a rencontré des obstacles presque insurmontables : « Ou il y a peu de règlements, disent-ils, ou leur contenu est insuffisant. » La cause de cet insuccès serait dans l'extrême variété des professions auxquelles s'applique la loi, qui exigerait une variété infinie de types de contrats.

La loi allemande de 1891 édicte des mesures analogues; elle permet d'ajouter au règlement une disposition concernant la conduite des jeunes gens mineurs hors de l'usine, d'accord avec le comité ouvrier. Le règlement peut aussi stipuler des mesures concernant les institutions diverses établies pour l'avantage des ouvriers. L'administration n'appose pas son visa aux règlements qui doivent leur être présentés, mais elle peut modifier ce qui serait contraire à la loi. Le fonctionnement de cette loi est encore trop récent pour qu'on puisse en apprécier les résultats.

Dans d'autres contrées, l'État, sans s'ingérer dans la rédaction du contrat de louage d'ouvrage, a cherché les moyens de prévenir ou résoudre à l'amiable les conflits qui surgissent à propos de son application. On a donné à ce genre d'institutions le nom de conseils régionaux, par opposition aux conseils d'usine qui fonctionnent dans un seul atelier.

L'Angleterre marche la première dans cette voie. Dès 1824, à la suite d'une enquête sur la situation de l'industrie, par un comité de la Chambre des communes. deux lois furent votées : l'une accordant la liberté d'association, l'autre organisant l'arbitrage. M. Georges Michel résume ainsi l'économie de cette loi et nous explique en même temps la cause de son échec : « Cet arbitrage, dit-il, ne visait aucunement la fixation des salaires futurs ou des nouvelles conditions du travail; il avait seulement pour objet le règlement des différends surgissant à propos du contrat de louage et de son interprétation. Au lieu de laisser au juge de paix le soin de se prononcer seul sur cette catégorie de litiges, la loi anglaise du 21 juin 1824 obligeait ce juge, chaque fois qu'il

en serait requis par l'une ou l'autre des parties, à dresser une liste de quatre ou six arbitres ou rapporteurs, pris en nombre égal parmi les patrons et les ouvriers de l'industrie des plaignants. Le patron choisissait un de ces arbitres, l'ouvrier en choisissait un autre, et les deux élus avaient alors pleins pouvoirs pour entendre la cause et prononcer une sentence que le juge de paix n'avait plus qu'à confirmer. S'ils ne pouvaient se mettre d'accord, le juge entendait leur rapport et prenait la décision définitive.

« Quoique amendée à diverses reprises, en 1837, en 1845 et en 1846, cette loi ne paraît pas avoir été mise à exécution, et un comité nommé par la Chambre des communes, en 1856, pour faire une enquête sur l'opportunité d'établir des tribunaux spéciaux, pour le règlement amiable des différends entre patrons et ouvriers, fut obligé de constater que la loi de 1824 sur l'arbitrage était absolument ignorée par la population. Il crut pouvoir en attribuer l'échec à ces trois causes : la répugnance prononcée à se présenter devant les magistrats, comme s'il s'agissait d'un délit ; l'hésitation naturellement éprouvée de soumettre un différend à la décision d'inconnus, et le peu de confiance dans le choix des arbitres. Le comité d'enquête proposa donc de modifier la loi, de façon à permettre aux patrons et aux ouvriers de nommer directement ces derniers, qui choisiraient un président indépendant ayant voix prépondérante. En 1859, M. Mackinson déposa un projet de loi instituant ces « Cours de conciliation » imitées de nos prudhommes français ; mais le projet fut repoussé par la Chambre des lords[1]. »

Tandis que l'intervention de l'État, pour établir les conseils d'arbitrage, échouait ainsi, en dépit d'efforts persévérants pour les rendre efficaces, la liberté d'association produisait peu à peu ses fruits. Nous ne nous arrêterons pas à décrire les tâtonnements qui ont précédé et préparé l'institution du Conseil permanent d'arbitrage pour l'industrie de la bonneterie. Fondé en 1860, à Nottingham, par M. Mundella, qui de simple ouvrier s'était élevé à la situation de grand manufacturier, puis membre du Parlement, il est resté le type sur lequel se sont constitués les conseils nom-

1. *La Question de l'arbitrage entre patrons et ouvriers chez les différents peuples*, dans l'*Économiste français* du 5 août 1893, p. 169. Nous empruntons à cet important article plusieurs des détails qui suivent.

breux qui depuis se sont formés en diverses provinces et même sur le continent. Il s'agissait de préparer l'entente et prévenir ou résoudre les conflits, dans une industrie où le travail est extraordinairement divisé et varié, puisque les tarifs comprennent près de six mille articles tous rétribués à la pièce.

Voici les traits essentiels de cette organisation. Le conseil, composé en parties égales de patrons et d'ouvriers, se réunit tous les trois mois ; il n'a pas à s'occuper de toutes les contestations, loin de là. En effet, toute difficulté est d'abord soumise aux deux secrétaires du conseil, qui essayent de l'aplanir ; s'ils n'y réussissent pas, elle est portée devant un conseil d'enquête composé de quatre membres, deux patrons et deux ouvriers, qui n'ont que le droit strict de résoudre le différend à l'amiable ; c'est seulement lorsque le conseil d'enquête a été impuissant, que le conseil intervient lui-même. Il est d'ailleurs expressément stipulé que ni le comité ni le conseil n'examinent les réclamations d'ouvriers *en grève ;* pour avoir le droit de recourir à cet organisme, la première condition est de rester au travail.

La transformation de l'industrie de la bonneterie par l'introduction du machinisme, a forcément arrêté le fonctionnement d'une institution dont les détails ne peuvent s'appliquer au travail sur des métiers mus par la vapeur. Les ouvriers se trouvent désormais partagés en trois ou quatre spécialités différentes, dont les intérêts ne sont pas identiques. On tente aujourd'hui de reconstituer le conseil. Mais l'organisation, avec les modifications de détail nécessitées par la diversité des conditions, continue à fonctionner heureusement dans la métallurgie, les mines, les industries textiles, la faïencerie, etc.

A la suite de la grande grève des travailleurs des Docks de Londres, en août et septembre 1889, si heureusement terminée par l'intervention du cardinal Manning, la Chambre de commerce de cette capitale, sollicitée de toutes parts, s'est occupée de la conciliation dans les conflits du travail. Le Conseil de conciliation, composé de douze groupes répartis entre les métiers de la ville, fonctionne depuis le 12 décembre 1890, à la satisfaction de tous. Manchester, Bradford, Leeds ont promptement imité Londres. Douze autres Chambres de commerce ont suivi peu après, entre autres celles de Liverpool, Nottingham, Plymouth. Celles de Dublin, Glasgow, Rochdale, etc., ont mis

la question à l'étude, mais à l'heure actuelle elles n'ont pas encore abouti.

L'idée des conseils de conciliation a passé l'Atlantique, mais jusqu'ici elle n'a pas pris racine dans le sol des États-Unis, où les associations sont en général éphémères et où l'on répugne à des engagements au delà d'une année. Toutefois deux États, ceux de Massachusetts (1886-1887) et de New-York (1886), ont décrété la création de conseils officiels d'arbitrage. Dans le premier de ces États, les signataires de la requête doivent prendre l'engagement de continuer le travail, sans grève ni lockout, jusqu'à ce que le conseil ait rendu sa décision. Si cette condition est violée par une des parties, le conseil abandonne l'examen de l'affaire, à moins d'une demande écrite de la partie adverse. La décision du conseil, affichée dans l'atelier, est obligatoire pour les parties pendant une période de six mois, à moins d'un avis préalable de soixante jours, à l'expiration de laquelle elle devient caduque. Dans l'État de New-York, la loi oblige le conseil d'arbitrage à demander l'investiture légale au juge du comté. Le conseil, comme tout autre tribunal de l'État, assigne des témoins, reçoit leur déposition sous la foi du serment, et exige la production des livres de compte.

Si nous revenons sur le continent, en dehors des législations allemande et autrichienne qui contiennent quelques dispositions relatives à l'arbitrage, en cas de grève, nous ne rencontrons guère d'institutions permanentes que dans la Norvège, où chaque conseil municipal nomme deux citoyens pour former le conseil de conciliation pendant trois ans; ces conseils siègent toutes les semaines dans les villes, une fois par mois dans les communes rurales. En Suède, des conseils d'arbitrage ont été institués pour terminer des grèves, ils n'ont point survécu aux incidents qui avaient donné occasion à leur formation. La Suisse a simplement copié nos tribunaux de prudhommes, dans le conseil d'arbitrage institué pour Zurich et sa banlieue en 1889, et qui continue à fonctionner.

On voit, par l'ensemble de ces faits, que l'intervention de l'État a été peu féconde et que les institutions nées de l'initiative privée, beaucoup plus vivaces, ont surtout visé l'apaisement des conflits déjà signalés ou sur le point d'éclater. Pour rencontrer une institution qui tende expressément et uniquement à prévenir les con-

flits, nous devons regarder au delà de notre frontière et nous adresser à un pays dont la législation s'est beaucoup préoccupée de l'amélioration du sort de la classe ouvrière, mais sans céder aux influences qui le poussaient à opérer les réformes par voie administrative. La Belgique nous offre ses conseils de l'industrie et du travail institués par la loi de 1887, « dans toute localité où l'utilité en est constatée », et qui ont pour mission, de « délibérer sur les intérêts communs des patrons et des ouvriers, prévenir et au besoin aplanir les différends qui peuvent naître entre eux ». Ces conseils, qui sont établis par arrêté royal, soit d'office, soit à la demande du conseil communal ou des intéressés, se divisent en autant de sections qu'il y a dans la localité d'industries distinctes réunissant les éléments nécessaires pour être utilement représentées, et chaque section est composée, en nombre égal, de chefs d'industrie et d'ouvriers dont le total ne peut être inférieur à six ni excéder douze. On voit que la préoccupation du législateur est fixée sur ce point : d'abord *prévenir* les conflits ; subsidiairement les concilier, s'ils ont éclaté.

C'est uniquement à écarter les conflits que vise une institution née de l'initiative privée et qui est comme le complément nécessaire des conseils d'industrie ; nous voulons parler des chambres d'explications et des conseils de conciliation et d'arbitrage, qui s'abstiennent de prononcer une sentence, mais donnent un avis autorisé sur tous les objets qui sont soumis à leur examen. Le succès obtenu par ces institutions, dans les charbonnages de Mariemont et Bascoup, a attiré l'attention des économistes et des sociologues, non seulement en Belgique, mais en France, en Allemagne, en Angleterre et jusqu'en Amérique ; il n'est presque aucune revue traitant spécialement des questions ouvrières, qui ne leur ait consacré quelque article. Nos lecteurs nous sauront gré d'arrêter leur attention quelques instants sur la tentative la plus complète et la plus sérieuse, à notre avis, qui ait été faite pour prévenir les conflits par une entente entre patrons et ouvriers dans l'usine même, avant de les porter devant les conseils officiels de conciliation et d'arbitrage, ou devant les juridictions civiles ou commerciales, au cas où l'on n'aurait pu s'entendre et renoncer à l'action civile.

IV

M. Julien Weiler, ingénieur du matériel des charbonnages de Mariemont et Bascoup, est le véritable créateur des Chambres d'explications. Il en a raconté les origines dans une lettre à M. Frédéric Passy, qui a été insérée dans le *Journal des Économistes* (décembre 1890) :

« En 1875-1876, dit-il, nous avons eu, dans les charbonnages de Mariemont, une grève assez longue qui nous a beaucoup surpris, parce que nous n'en avions jamais eu, et que le but de la grève n'était pas même clairement défini (en ce qui concerne nos charbonnages du moins, car elle s'étendait à tout le district). Nous croyions notre classe laborieuse entièrement satisfaite ; elle est ici très bien traitée, depuis cinquante ans, par la famille Warocqué, principale propriétaire de nos mines, et elle a acquis un degré d'aisance et de moralité qui la distingue des populations qui nous entourent. Nous fûmes surtout frappés de voir parmi les grévistes des ouvriers que nous pensions assez intelligents pour se rendre mieux compte des besoins de notre industrie, et de les entendre cependant émettre les idées les plus absurdes et les plus incohérentes. C'est alors que notre directeur, M. Guinotte, me chargea d'étudier ce que les Anglais avaient fait dans des circonstances analogues. Je reçus de M. Mundella, membre du Parlement anglais, par l'intermédiaire de feu M. Corr-Vandermaeren, président de notre Société d'économie politique, divers documents dont la lecture fit sur moi beaucoup d'impression. Elle me fit reconnaître le danger que fait courir à la grande industrie la séparation de plus en plus complète qui s'y produit entre les ouvriers et les patrons ou leurs représentants, lesquels ne communiquent plus guère entre eux que par l'intermédiaire d'agents, non seulement irresponsables, mais souvent même intéressés au maintien des abus. »

Peu de temps après, le Congrès d'économie sociale de Bruxelles (1876) inscrivait la question à son ordre du jour. Mais la discussion qui s'engagea sur le rapport de M. Weiler [1] fut presque insignifiante. Il retira plus de lumières de l'apparition, vers la fin de la

1. *Rapport sur la 8ᵉ question de la 3ᵉ section, l'organisation des conseils d'arbitrage établis en Angleterre*. Bruxelles et Paris, 1877. In-8.

même année, du livre de M. Crompton[1]. Il se résolut à faire l'essai en petit du système de la conciliation. Il organisa dans une partie de son service, les ateliers de construction qui occupent environ 200 hommes, des réunions périodiques entre ouvriers et employés. Écoutons-le raconter lui-même les vicissitudes de cette première tentative :

« Les débuts ne furent pas encourageants ; ils coïncidaient avec une diminution de salaires importante, que l'état de l'industrie nous avait obligés de faire. Je ne recueillis, pendant la première année, que des marques de défiance de la part des ouvriers, d'incrédulité de la part de mes employés, à peu d'exceptions près. Les ouvriers, surtout, paraissaient se refuser obstinément à l'essai du système. Ils n'y voyaient — ils me l'ont avoué depuis — qu'un bloc enfariné, qu'une ruse de guerre, destinée à amener une nouvelle réduction de salaires.

« Il y avait d'ailleurs dans la première organisation un vice que la lecture attentive de Crompton me fit reconnaître. Les réunions n'étaient pas assez *intimes*, l'ouvrier ne s'y sentait pas à l'aise ; de plus (et sans que je puisse dire ici pourquoi, sans entrer dans de longs détails), elles n'étaient pas bien adaptées au niveau intellectuel, aux dispositions morales des travailleurs. Je modifiai donc la première organisation, et je fus assez heureux pour tomber, cette fois, sur une combinaison qui ne rencontrait plus comme obstacle la *timidité des ouvriers*. Les moins défiants se décidèrent donc à *se déboutonner*, et il en résulta que j'appris l'existence d'une foule de griefs, plus ou moins importants, qui m'étaient inconnus parce que les agents subalternes ne prenaient pas la peine de transmettre les réclamations des ouvriers, et qui s'éternisaient parce que ces agents n'avaient pas non plus à leur disposition les moyens nécessaires pour y remédier. La plupart de ces griefs ont pu être supprimés sans aucun dommage pour nos charbonnages ; au contraire ! »

La voie était trouvée. Dès la troisième année, il pouvait enregistrer avec satisfaction les résultats suivants obtenus par la bonne entente avec ses ouvriers : 1° suppression du système des amendes, alors que, de l'avis unanime des employés, jamais les règlements n'avaient été mieux observés ; 2° organisation complète

1. *Arbitrage et conciliation entre patrons et ouvriers*, par M. Henry Crompton, juriconsulte, traduit de l'anglais par M. J. Weiler. Mons. In-18.

du travail à la tâche; 3° diminution considérable des prix de revient, coïncidant avec l'augmentation notable des salaires, ceux-ci ayant progressé de 20 pour 100, alors que la main-d'œuvre avait diminué dans une proportion plus grande.

Le 1er janvier 1880, il étendit l'organisation à une autre partie de son service. Au terme de l'année, il constatait que tous, employés comme ouvriers, déjà favorablement disposés par la vue du fonctionnement du système dans les ateliers de construction, après expérience faite parmi eux, étaient ralliés à l'institution dont ils avaient commencé à goûter les avantages. Il pouvait ajouter avec une satisfaction méritée : « Les résultats directs que j'énumère plus haut ne sont d'ailleurs pas les seuls qu'ait amenés la bonne entente. Les ouvriers, qui reconnaissent peu à peu la fausseté de cette idée si enracinée chez eux que, *nous ne cherchons que leur dommage*, *parce que c'est notre profit*, se sont décidés à accueillir les propositions que nous leur faisions, d'établir des sociétés de secours mutuels, d'épargne, etc. Ils contribuent de leurs deniers à nos conférences populaires, ils nous ont aidés à fonder des bibliothèques, et sont venus avec empressement au *Cours d'économie industrielle* que j'ai ouvert spécialement pour eux. »

Il restait à étendre le mouvement au service de l'exploitation, c'est-à-dire au personnel charbonnier proprement dit, qui compte, à Mariemont et Bascoup réunis, plus de 5 000 ouvriers. Ce fut le travail des années suivantes. Enfin, le 1er janvier 1888 voyait se constituer définitivement et entrer en fonctions le conseil de conciliation et d'arbitrage des charbonnages de Bascoup et Mariemont. Les chambres d'explications, qui fonctionnaient depuis 1877 dans le service du matériel de Mariemont, ne furent réclamées qu'un peu plus tard, par plusieurs services de Bascoup. C'est ici le lieu d'esquisser les principaux traits de ces deux institutions, subordonnées l'une à l'autre.

V

Le *Conseil de conciliation et d'arbitrage* est constitué de façon à assurer l'égalité aux deux parties en présence. Il est composé de six représentants des ouvriers, élus par eux, et de six représentants de l'administration, y compris le directeur général, et

s'assemble tous les mois pour *délibérer sur les intérêts communs de l'administration et des ouvriers, prévenir et au besoin aplanir les différends qui peuvent naître entre eux.* (Art. 2.)

Dans ces réunions, chacun peut s'exprimer en toute liberté. Toutefois, afin d'éviter les surprises, il ne peut être pris de décision que sur les objets qui ont été portés à l'*ordre du jour ;* cet ordre lui-même a dû être remis aux *représentants* quatre jours avant la réunion. (Il est rare qu'une question soit résolue en une seule séance. D'ordinaire, une première fois, on prépare la question, on échange des vues ; la décision vient ensuite.) Lorsqu'une affaire est portée devant le conseil, « les parties doivent établir par écrit et de commun accord, si possible, les éléments de la cause ». (Art. 18.) « Si les parties le jugent nécessaire, chacune d'elles peut aussi faire exposer sa cause devant le conseil, par des *députés spéciaux* dont le nombre ne peut être supérieur à trois. » (Art. 19.)

« Toute solution donnée à une affaire, qu'elle ait lieu par le commun accord des parties ou par décision du conseil de conciliation et d'arbitrage, est valable pour trois mois au moins, c'est-à-dire que la même question ne peut être réintroduite avant ce délai. » (Art. 28.) « Il ne peut y avoir suspension de travail, ni avant que les causes n'en aient été soumises au conseil, ni pendant l'examen de l'affaire. » (Art. 26.) « Les deux parties *s'engagent d'honneur* à accepter les décisions du conseil de conciliation et d'arbitrage. » (Art. 27.) « Si l'une ou l'autre des parties arrive à penser que le conseil n'atteint pas le but pour lequel il a été institué, elle aura le droit de se soustraire à son action en le dénonçant par écrit au président. Trois mois après cette notification, les parties cesseront d'être liées par les décisions du conseil de conciliation et d'arbitrage, et celui-ci sera dissous. » (Art. 31.)

Veut-on avoir une idée du fonctionnement du conseil et de la somme de travail fourni par lui, il suffit de parcourir les rapports publiés annuellement ; ils donnent le compte rendu analytique de chacune des séances et la récapitulation des travaux de l'exercice. On y verra, par exemple, que, pendant le cours de l'année 1891, le conseil de Bascoup, dans ses 13 séances, a donné son avis sur 33 questions générales ou intéressant plus d'un groupe d'ouvriers, 12 questions spéciales à un groupe ou à un siège de tra-

vail, 2 questions individuelles. Le Bureau de conciliation[1], durant cette même année, n'a eu à siéger qu'une fois, afin d'examiner la réclamation d'ouvriers, au sujet d'une amende qui leur avait été infligée pour s'être présentés à la Warocquère avant l'heure de la remonte. L'affaire a pu être conciliée.

On sera surpris sans doute du petit nombre d'affaires individuelles dont a eu à s'occuper le conseil. C'est un effet du fonctionnement des *Chambres d'explications* qui ont précédé à Mariemont l'établissement du conseil de conciliation, et qui sont aujourd'hui en exercice, dans les plus importants services des deux charbonnages. Le règlement porte que : « Quand des chambres d'explications existent dans un service, aucune question relative à ce service ne pourra être portée devant le conseil de conciliation et d'arbitrage, avant qu'elles n'en aient été saisies. »

Les *Chambres d'explications* ne font pas double emploi avec les conseils de conciliation et d'arbitrage. Elles ont principalement pour mission, dit l'article 15 du règlement, « d'élucider le côté technique et professionnel des questions », c'est-à-dire de faire la lumière sur tous ces détails de métier que, seuls, les gens de la partie peuvent bien comprendre. Elles peuvent être aussi multipliées que les spécialités qui se rencontrent dans une entreprise industrielle. A Mariemont, dès le début, on n'en compta pas moins de douze. Elles se composent de deux employés et deux ouvriers ; il va sans dire que le même employé peut faire partie de diverses chambres.

La chambre d'explications s'assemble à la fosse même ou à l'atelier. Elle peut choisir, pour siéger, l'heure qui convient le

1. Le Bureau de conciliation est un rouage intermédiaire qui a été établi à Bascoup. M. Foccroulle, ingénieur, en explique ainsi le fonctionnement, dans une lettre particulière à un chef d'industrie : « Si le ou les réclamants n'ont pas obtenu toute la satisfaction à laquelle ils croient avoir droit, devant la Chambre d'explications, ils demandent au Bureau de conciliation d'examiner leur affaire. Celui-ci se compose d'un représentant de l'administration, des deux secrétaires du Conseil et des représentants ouvriers du groupe en cause. L'affaire est exposée, on entend les ouvriers, on prend toutes les informations nécessaires pour se faire une conviction ; et c'est généralement à l'unanimité que le Bureau prend une décision. Si le ou les réclamants se croient lésés, ils en appellent au Conseil de conciliation. Ce dernier ne s'occupe donc que des questions spéciales qui n'ont pu être conciliées, soit en Chambres d'explications, soit en Bureau de conciliation. »

mieux aux intéressés, toujours peu nombreux. Elle évite ainsi à l'ouvrier en réclamation, ces déplacements et ces pertes de temps qu'il doit nécessairement subir s'il se présente devant le conseil. Enfin, comme elle est bien plus facile à réunir, elle peut s'occuper de l'affaire qui lui est soumise, aussitôt qu'elle surgit, alors que l'on possède encore tous les éléments d'appréciation, alors que l'on peut constater l'état des lieux, chose si importante dans les constatations qui surviennent au fond des mines[1].

M. Weiler avait donc le droit de dire, dans une conférence à la Société industrielle et commerciale de Verviers, le 21 avril 1892 : « J'ai décrit ailleurs les débuts quelque peu difficiles de ces institutions; difficiles, non pas à raison des dispositions des parties, mais à cause des obstacles extérieurs opposés au fonctionnement de nos conseils, et dont les principaux résidaient dans les troubles profonds qui existaient alors dans la population houillère du pays. Leur histoire, assez substantielle déjà, car ils en sont à leur cinquième année d'existence, et ils sont loin d'être restés inactifs pendant cette période, leur histoire, dis-je, est racontée dans leurs rapports annuels. Je ne puis entreprendre de vous l'exposer ici, même en résumé, mais ce que je puis vous dire, après m'être assuré l'autorisation de le faire, c'est que les administrations de nos sociétés déclarent que les résultats obtenus de ces institutions sont aussi satisfaisants qu'elles pouvaient raisonnablement l'espérer, et qu'elles ont la plus grande confiance dans leur avenir[2]. »

Un orateur révolutionnaire, dans un meeting tenu à Chapelle, rendait témoignage, à sa manière, à l'efficacité des institutions de Bascoup et Mariemont : « Alors, s'écriait-il, avec votre Conseil d'arbitrage, il n'y a plus moyen pour l'ouvrier de se mettre en grève ! » Il exagérait, en leur attribuant le pouvoir de prévenir toute grève; il fût resté dans le vrai, s'il s'était contenté de dire

1. Pour plus de détails, voir la conférence de M. J. Weiler : *La Nécessité de la conciliation industrielle*, imprimée en tête du rapport de 1889 sur le Conseil de conciliation et d'arbitrage des charbonnages de Bascoup. — M. Demeure, ingénieur des mines, a fait ressortir les avantages des Chambres d'explication dans une *Note* communiquée à la section de Mons de l'Association des ingénieurs, le 18 mars 1887. — V. *Revue universelle des mines*, t. XXI, 2e série, p. 459. 1887.

2. Voir la conférence sur la *Conciliation industrielle et le rôle des meneurs*, en tête du rapport de 1891.

que, grâce à elles, la grève pourrait être considérée désormais, non plus comme une menace suspendue sur l'industrie, mais comme une de ces éventualités qu'il est presque toujours possible de dominer. En effet, dès la première année de son fonctionnement, l'institution nouvelle eut à traverser une tempête, et ce fut merveille si elle ne sombra pas.

Dans une lettre très émouvante à M. Passy, datée du 7 avril 1889[1], M. Weiler raconte comment tout à coup le charbonnage de Mariemont, que déjà on se plaisait à considérer comme le boulevard contre la grève, devint le point de mire de tous les efforts du parti anarchiste obéissant à l'agitateur Defuisseaux; celui-ci, réfugié en France, envoyait des ordres d'au delà de la frontière, annonçant à ses adeptes crédules que bientôt il accourrait à la tête de 300 000 Belges fixés en France, qui rentreraient armés pour se mettre à la tête du mouvement. Afin d'entraîner les mineurs, il accumule mensonge sur mensonge, leur promettant que, au lieu d'attendre une augmentation de salaire que la Compagnie avait votée en principe, dès avant l'établissement du conseil, mais dont elle différait la réalisation jusqu'à l'époque où la vente se relèverait, il se faisait fort d'imposer immédiatement une majoration de 20 p. 100 et même 40 p. 100.

Longtemps les ouvriers tinrent bon, mais peu à peu la séduction gagna quelques-uns d'entre eux, plus crédules ou moins fermes. Les conseillers se montrèrent personnellement d'une fidélité à toute épreuve; si quelques-uns semblèrent fléchir un instant, c'était de peur de perdre toute autorité sur leurs camarades, en paraissant être les agents intéressés de la Compagnie. C'est qu'ils n'avaient pas encore eu le temps d'acquérir l'expérience dans le maniement des hommes, et leur nomination, qui datait de quelques mois seulement, ne leur donnait pas un ascendant suffisant sur leurs camarades. On put croire un moment que l'institution, convaincue d'impuissance, allait sombrer dans une catastrophe que les esprits méticuleux avaient présagée dès l'origine. Il n'en fut rien. L'administrateur général et l'administrateur délégué purent écrire, dans la circulaire qu'ils adressaient à leurs collègues du conseil d'administration :

« Cette année, la grève prenant naissance chez nous, nous

1. Voir *la Grève de Mariemont et les conseils de conciliation et d'arbitrage,* en tête du rapport de 1888.

devions craindre qu'elle ne fût beaucoup plus tenace, d'autant plus que, pour ceux qui ont suivi les événements, il n'est pas douteux que les efforts de tous les provocateurs et agitateurs se sont concentrés depuis huit jours sur Mariemont et Bascoup, dans la pensée, très juste d'ailleurs, qu'en cas de réussite il deviendrait bien aisé d'entraîner tous les autres charbonnages du bassin et même de la province. La tactique consistait, cette fois, à commencer par les charbonnages qui ont toujours été l'obstacle le plus sérieux à la réalisation de la grève tant désirée par le parti connu parmi nos ouvriers sous le nom de « parti Defuisseaux ».

« Ces tentatives ont encore échoué et nous n'hésitons pas à attribuer en partie cet heureux résultat à nos efforts pour amener et maintenir l'accord entre ouvriers et patrons.

« Il n'y a pas pour nos tentatives l'échec que beaucoup voudraient y voir. Certes, dans notre pensée, elles doivent nous éviter même des mouvements aussi momentanés que ceux dont nous venons d'être témoins, mais le fonctionnement parfait de certaines institutions exige une éducation qui n'est pas faite encore et qui ne peut se faire que par ce fonctionnement lui-même. »

Nous nous sommes étendu un peu longuement sur cet incident, parce que nous avons voulu que le lecteur pût apprécier par lui-même, d'après les faits et les documents, quel degré de confiance on peut asseoir sur l'établissement de la conciliation dans l'usine. Nous imitons la modestie de M. Weiler lui-même, le véritable créateur des conseils de conciliation et des chambres d'explications sur le continent, lorsqu'il dit dans sa conférence déjà citée :

« Est-ce à dire que cet avenir ne nous réserve plus de surprises ? Loin de moi cette idée, car je sais qu'une expérience de quatre années n'est pas encore bien longue, et d'ailleurs il nous reste à redescendre la montagne dont nous venons à peine de toucher le sommet. Je veux dire qu'après avoir franchi sans trop d'encombres la période de hausse des salaires que vient de connaître notre industrie, nous avons maintenant à traverser la période de baisse, autrement coupée de précipices, personne ne peut en douter ! Ce que je puis affirmer cependant, c'est que les quatre années écoulées ont été si bien employées à aplanir le terrain, à dissiper

les préjugés que les parties pouvaient nourrir à l'égard l'une de l'autre ; elles ont si bien servi à augmenter la confiance que leurs représentants ont dans leur équité mutuelle, qu'il faudrait en vérité de sérieuses calamités pour épuiser le fonds de déférence et de bonnes intentions qui rend aujourd'hui si courtois, si agréables même, les échanges de vues des deux parties. »

Est-ce à dire que l'on trouve dans le conseil de conciliation avec ou sans ses chambres d'explication, selon le système de Nottingham ou de Mariemont, la recette infaillible pour écarter à l'avance tous les conflits ? Nous avons entendu M. Weiler lui-même se défendre de cet optimisme. La note juste nous semble être donnée par un écrivain américain, J. C. Bayles, qui, dans une brochure substantielle intitulée *The Shop Council*, a condensé les renseignements, les raisonnements les plus persuasifs en faveur des conseils de conciliation [1].

« On demandera, dit-il : Quel avantage attendre d'un système d'arbitrages qui ne peut décider les questions définitivement, et de conseils qui n'ont aucun moyen de contrainte envers les patrons et les ouvriers ? L'avantage ? c'est l'espoir fondé de dissiper ces malentendus qui sont, à notre avis, la cause la plus importante des conflits actuels. » (P. 12.) Plus loin : « Que l'on puisse inventer un système de médiation volontaire qui prévienne complètement les grèves, c'est chose douteuse. On doit attendre de l'arbitrage l'immunité des conflits pour de petites causes plutôt que pour des grandes. J'incline cependant à croire que les heureux effets du conseil seront immédiats et permanents. Le conseil d'usine est désigné pour amener une entente constante et intime entre les patrons et les ouvriers. Ce n'est pas comme moyen d'arranger les difficultés que nous le recommandons, mais comme moyen de les prévenir en prévoyant les mécontentements, et, autant que possible, en écartant les causes qui pourraient les provoquer. En un mot, il est tout indiqué pour dissiper les malentendus qui surgissent actuellement à tout instant ; il y parvient en établissant les faits d'une façon claire et complète et en faisant aux parties en présence les recommandations qui s'imposent d'elles-mêmes comme justes et raisonnables. Si les deux parties

1. Cette brochure a été traduite en français sous ce titre : *Le Conseil d'usine*, par M. G. Foccroulle, ingénieur. Bruxelles et Paris, 1892.

font preuve de l'esprit qui convient, on peut s'attendre à des résultats très satisfaisants. » (P. 20, 21.)

M. Bayles nourrit une grande confiance dans « l'influence éducatrice » du conseil de conciliation : « Du conseil d'usine, dit-il, avec ses fonctions conciliantes, peut naître la foi et la confiance en une sorte d'arbitrage plus formel qui lierait les parties intéressées. Les patrons y apprendront à reconnaître ceux de leurs projets pour le bien-être des travailleurs qui sont pratiques, et ceux qui ne le sont pas. On a dépensé beaucoup de philanthropie mal à propos et sans résultat, en faisant pour les ouvriers ce qu'ils pouvaient mieux faire eux-mêmes, et d'une façon bien plus satisfaisante, tandis qu'on laissait de côté ce qui leur aurait été agréable et avantageux. Tant que les patrons et les ouvriers ne se réuniront pas avec une confiance et un respect réciproques, la plus grande partie des projets philanthropiques dont ces derniers sont l'objet resteront sans résultats. » (P. 26.)

VI

On le voit, nous ne faisons pas des conseils de conciliation et des chambres d'explications de Mariemont, pas plus que des organisations de M. Mundella ou de M. Crompton, une panacée universelle pour vaincre toutes les erreurs, guérir toutes les blessures, dissiper tous les malentendus ; il faudrait pour cela tuer le virus du péché originel. Mais si l'on ne peut pas supprimer les causes du mal, on peut en combattre les effets, atténuer, sinon éteindre entièrement l'antagonisme entre ouvriers et patrons. L'emploi des conseils de conciliation, sous ces diverses formes, nous paraît être un des moyens qui ont donné les meilleurs résultats ; voilà pourquoi nous allons répondre aux principales difficultés qui leur ont été opposées.

La première objection qui se présente à l'esprit naît de la crainte que l'installation d'un tel tribunal ne soit considérée comme une sorte d'abdication du propriétaire ou directeur d'exploitation. Ce que vous nous demandez, dit-on, c'est de remettre entre les mains d'une commission, composée par moitié de nos ouvriers et de nos employés, les pouvoirs que nous tenons de notre droit de propriété ou de notre titre d'administrateur-directeur. Et cette commission aurait à décider dans tous les cas

pouvant intéresser nos rapports avec nos ouvriers, et, par conséquent la marche de la fabrique : les salaires, les heures de travail, les règlements, etc.

M. Weiler, qui s'est posé cette objection, y répond en ces termes : « Personne plus que moi n'est convaincu de la profonde vérité de cette maxime qui veut que l'autorité appartienne à celui qui a la responsabilité. Tout ce que je demande aux patrons, c'est de consentir à fournir à leurs ouvriers l'explication des actes qui intéressent si profondément la vie de ceux-ci, c'est-à-dire de ne prendre aucune décision sans l'avoir soumise à un débat contradictoire portant la lumière dans tous les coins et recoins des questions si complexes que présente la vie industrielle. Et cette lumière faite au moyen du conseil de l'usine, ce n'est pas cette institution qui empêchera le patron d'agir de la manière que lui dictera sa conscience, car, dans ma pensée, ce conseil ne doit pas avoir le droit de décision. Les conseils de conciliation ne doivent pas voter : ils doivent *accorder*, *transiger*, *concilier*[1]. »

Mais ne va-t-on pas, suivant l'expression vulgaire, « introduire le loup dans la bergerie » ; l'usine, ainsi organisée, ne deviendra-t-elle pas une officine socialiste, le conseil donnant force et autorité aux meneurs ?

« Il y a là, semble-t-il à M. Brants, une part d'illusion. Dans les endroits où ne fonctionne aucun conseil de ce genre, les meneurs peuvent exercer une autorité très absolue, très capable de susciter des troubles, et l'ont fait très souvent. Le loup *est* dans la bergerie ; il ne s'agit pas de l'y introduire. Certes, si l'usine est gangrenée, le comité s'en ressentira ; il peut être un instrument de guerre là où existe l'esprit de guerre, mais même là il peut être aussi un puissant agent de paix.

« On insiste, continue l'éminent professeur d'économie de Louvain ; c'est là donner aux ouvriers l'idée de la contestation, de l'opposition, en créant à celle-ci un mécanisme régulier. Illusion plus forte, celle-ci. Il n'est plus nécessaire de donner aux ouvriers cette idée : ils l'ont, ils la respirent. On ne fait pas surgir leurs réclamations, au contraire, on cherche à les endiguer, à les canaliser, à leur donner une allure et un cours réguliers.

1. *La Conciliation*, p. 23, 24.

Nous l'avons dit déjà, là où la paix serait parfaite on ne peut pas songer à cela. Mais ne faut-il pas prévenir et prévoir? Il y a un peu du système de l'autruche à ne pas vouloir donner aux désirs des ouvriers une expression officielle et reconnue. D'ailleurs, tout ce qui rapproche l'ouvrier du patron peut contribuer à la paix; même si le socialisme est là, et que les ouvriers acceptent de *s'expliquer*, c'est déjà un pas vers la paix et l'entente[1]. »

Sur qui les ouvriers porteront-ils leur choix pour les représenter dans les conseils et dans les chambres d'explications?

M. Weiler ne craint pas de l'affirmer, expérience faite, généralemennt ils nommeront les plus capables et des hommes posés. « On est peu apprécié, remarque-t-il, dans la classe ouvrière, si on ne peut pas se réclamer de son habileté professionnelle; de plus, il faut avoir une certaine instruction et être homme établi, père de famille. Des jeunes gens sans expérience peuvent certainement jouer un rôle prédominant dans une échauffourée, mais ce rôle est toujours aussi éphémère que funeste. A ce sujet encore, les conseils de conciliation de Mariemont et de Bascoup fournissent une expérience bien remarquable. Lors de l'élaboration de leurs statuts, voulant éviter que des hommes trop peu expérimentés ne fussent envoyés au conseil, on avait fixé la limite inférieure à l'âge de trente ans, en exigeant de plus une certaine durée de services, aussi bien d'ailleurs pour les représentants de l'administration que pour ceux des ouvriers. Eh bien! ceux-ci ont trouvé sans doute que ce n'était pas encore assez, car ils n'ont guère élu que des hommes de quarante à cinquante ans, quand ce n'était pas ce que l'on appelle des *anciens*[2]. »

Les ouvriers, dit-on, se défieront et ne consentiront pas à entrer dans la nouvelle organisation; du moins, s'ils consentent à en faire partie, leurs représentants n'oseront pas ou ne voudront pas manifester leurs pensées devant les représentants de l'administration.

Lorsque, en 1877, furent établies à Mariemont les premières chambres d'explications, les ouvriers gardèrent d'abord le silence. Pressé de s'expliquer, l'un d'eux finit par dire : « Nous croyons que l'administration ne fait cela qu'afin de savoir ce que nous pensons. — Tout juste, lui fut-il répondu; vous l'avez dit! Si

1. *Hier et demain*, p. 27.
2. *La Conciliation*, p. 35, 36.

nous nous réunissons avec vous, c'est pour connaître vos idées et pour vous communiquer aussi les nôtres sur toutes les questions qui nous intéressent les uns et les autres. Trouvez-vous que ce soit un mal? Si oui, vous avez raison de vous opposer à la mesure. Pensez-vous comme nous, au contraire, que l'industrie ne peut pas bien marcher si patrons et ouvriers ne se comprennent pas? Vous devez alors nous aider, puisque nous ne recherchons que la bonne entente. » Cette déclaration catégorique eut raison des défiances.

Mais si les ouvriers refusent de se soumettre à la décision du conseil, qu'adviendra-t-il, puisque celui-ci manque de la puissance coërcitive qui les rangerait à sa sentence?

C'est M. Mundella qui se charge de répondre : « J'ai parlé, dit-il, de deux cas dans lesquels les ouvriers ont refusé de se rendre aux décisions du conseil. Une de ces deux décisions fut la conséquence d'une décision défavorable aux ouvriers ; j'avais donné contre eux ma double voix de président. L'autre cas fut celui où un petit groupe d'environ deux cents ouvriers vit rejeter une demande que tout le conseil trouva déraisonnable ; dans un moment de mauvaise humeur, ces ouvriers refusèrent de reconnaître plus longtemps l'autorité du conseil. Mais qu'arriva-t-il chaque fois? Les scissionnaires se trouvèrent isolés et privés de la sympathie et de l'aide à la fois de leurs compagnons et du public[1]. »

On me demandera : Renoncez-vous donc à l'organisation corporative appuyée sur le principe du syndicat mixte, et négligez-vous comme inefficace le rapprochement qui s'opère entre patrons et ouvriers, par l'intermédiaire des dizainiers, dans le conseil d'usine syndiquée? Notre proposition d'organiser des conseils de conciliation et des chambres d'explications n'est nullement un désaveu infligé à la forme corporative mixte, c'est-à-dire au syndicat chrétien formé de patrons et d'ouvriers. Nous avons entendu des patrons catholiques, chefs d'usines syndiquées, affirmer qu'ils trouvaient réunis dans les séances de leurs conseils de syndicats tous les avantages de l'organisation de Nottingham et de Bascoup. D'autres, chez qui fonctionne également le rouage corporatif, ont reconnu qu'il pourrait y avoir utilité à ou-

1. *Conférence sur l'arbitrage considéré comme moyen de prévenir les grèves.* Cf. Weiler, *l'Organisation des conseils d'arbitrage,* p. 22.

vrir la bouche plus librement à leurs ouvriers, et à donner à ceux mêmes qui ne sont pas enrôlés dans la corporation le moyen de se faire entendre sur leurs intérêts, par eux-mêmes ou par des délégués de leur choix. D'ailleurs, il est nécessaire pour le bon fonctionnement des conseils de conciliation et des chambres d'explications, que les ouvriers élus par leurs camarades soient les plus influents et les plus capables. Or, ces mêmes qualités ne sont-elles pas également recherchées chez les dizainiers ?

On le voit, il n'y a pas à soupçonner d'antagonisme entre les deux moyens de procurer la conciliation. Le choix entre les deux organisations ou leur fusion est affaire de convenance locale et personnelle. D'ailleurs, il est bon nombre de chefs d'usine à qui les circonstances dans lesquelles ils travaillent, le milieu où se recrutent leurs ouvriers, ne permettront pas avant longtemps de songer à une organisation corporative dans laquelle ils auront leur place, et qui se trouvent, pour le présent, en face des foules sans cohésion ou d'associations sur lesquelles ils n'exercent aucune influence. C'est ici que la constitution de conseils d'usine, sous la forme de conseils de conciliation et d'arbitrage et de chambres d'explications proprement dites, a son utilité urgente. Nous reviendrons prochainement sur leur établissement pratique.

Nous n'avons pas parlé de l'action religieuse, non certes que nous la reléguions au dernier plan. N'est-elle pas au contraire la force de cohésion par excellence dans le monde du travail, plus peut-être que partout ailleurs ? N'est-ce pas elle qui, élevant les âmes au-dessus des passions et des intérêts passagers, fait taire les susceptibilités de l'orgueil, arrête les convoitises de l'avarice et dispose les âmes aux sacrifices réciproques qui sont le dernier terme de toute conciliation ? Mais nous avons largement développé cette considération dans nos articles sur l'Organisation ouvrière dans le nord de la France[1]. Nous sommes heureux de nous associer à la déclaration par laquelle M. Brants termine le rapport éloquent auquel nous avons fait plusieurs emprunts :

« Est-il besoin de redire en terminant, ce qui est une vérité générale, que tous ces efforts, ces institutions ne réaliseront point la paix sociale, si on ne travaille en même temps et active-

1. *Études*, juillet et août 1889.

ment à l'amélioration morale et religieuse, pénétrant chacun intimement de la conscience de ses devoirs. Là est toujours le plus essentiel des moyens et le premier des apostolats[1]. »

P. FRISTOT.

MÉLANGES ET CRITIQUES

DEUX INSCRIPTIONS DU DIX-SEPTIÈME SIÈCLE

SUR SAINT BERNARD

Parmi les inscriptions qui décoraient les deux chapelles votives de Louis XIII et d'Anne d'Autriche, dans le château natal de saint Bernard à Fontaines-lès-Dijon, il y en a deux qui ont attiré dernièrement l'attention des épigraphistes. Elles remontent à la première moitié du dix-septième siècle, à l'époque de la construction des chapelles par les Pères Feuillants, c'est-à-dire vers 1618, date des lettres patentes de Louis XIII[2]. La tourmente révolutionnaire nous les ayant transmises détériorées, on a cherché à en reconstituer le texte. Diverses interprétations ont été données, dont la meilleure, de l'aveu de tous, est celle de M. l'abbé Chomton[3]. Nous pensons à notre tour qu'on peut en donner une plus satisfaisante : tel est le sujet de cette note.

Les deux charmantes chapelles dont nous parlons étaient placées sous le vocable, l'une de la sainte Vierge, l'autre de saint Bernard. Celle-ci était élevée à l'emplacement même de la chambre natale du grand docteur : c'était celle du roi ; l'autre était celle de la reine.

1. *Hier et demain*, p. 33. — *Erratum*. L'omission d'un mot dans une citation de l'Encyclique (*Études*, septembre 1893) pourrait faire prendre le change sur la pensée du Souverain Pontife. P. 123, l. 31, au lieu de : « il appartient au public », lire : « il appartient au *pouvoir* public ».

2. Cf. Ph. Guignard, Note sur Fontaines, insérée dans Migne, *Patr. lat.*, t. CLXXXV, Appendix I, post opera et vitas S. Bernardi. Col. 1646.

3. Chomton, *S. Bernard et le Château de Fontaines*, t. I, pp. 70-72.

Nous indiquons entre parenthèses la reconstitution du texte. Voici d'abord l'interprétation de M. l'abbé Chomton :

N° 1.	N° 2.
Ad · S · Mariā Citharistæ	S · D · Bernard[o] ad solv̄
Sui · Bdi · Lares · Munifice · Ho	[Do]mesticv̄ · [Patratori]
nestantē · Pro · Regin[æ]	Mir]abiliv̄ · Pro · Re[gis]
Salute · Orato[rium]	Salute · Orat[orium]

Sous cette forme simplement commémorative, servant pour ainsi dire d'enseigne, cette interprétation nous a paru laisser à désirer ; d'autant plus qu'elle établirait un double emploi parfaitement inutile dans les inscriptions qui ornaient les mêmes parements de mur. En effet, au-dessus de l'inscription : Ad· S·Mariā, on lisait cette autre inscription :

Sacellum· B· Mariæ · Dn̄æ
Omnium· Gratiarum

Et au-dessus de l'inscription : S· D· Bernard, on lisait celle-ci :

Sacellum
S· Bernardi· Patris· Et
Ecclesiæ · Doctoris

Ces deux petites inscriptions n'ont pas eu besoin d'être complétées ; elles nous sont arrivées intactes et existent encore très bien conservées [1].

Sans prétendre vouloir trancher la question, nous offrons maintenant notre propre interprétation, en attendant et en souhaitant qu'on puisse en trouver une meilleure :

N° 1.	N° 2.
Ad · S · Mariā · Citharistæ	S · D · Bernard[i] ad · Solv̄
Sui · Bdi Lares · Munifice · Ho	[Do]mesticv̄ · [Auctoris]
nestantē · Pro · Regin[æ]	[Mir]abiliv̄ · Pro · Re[gis]
Salute · Orato · [Dev̄]	Salute · Orat[o Dev̄]

Si nous préférons cette dernière interprétation, ce n'est pas tant parce qu'elle nous est personnelle, que parce qu'elle nous

1. Chomton, *S. Bernard et le Château de Fontaines*, p. 69.

paraît plus conforme au style usité en épigraphie, bien que nous n'ignorions pas, comme nous l'a écrit récemment M. de Rossi en approuvant la principale partie de notre interprétation, que les inscriptions du dix-septième siècle n'ont pas de formules fixes qui permettent de les suppléer sûrement[1]. De plus, notre interprétation a deux autres avantages : elle évite l'inconvénient du double emploi que nous venons de signaler, et elle présente les inscriptions sous forme de prières pour le roi et pour la reine. Or, on connaît le pieux mobile de Louis XIII et d'Anne d'Autriche en élevant les deux chapelles votives du château de Fontaines. Marie de Médicis se croyait redevable de la naissance de Louis XIII à l'intercession de saint Bernard ; le jeune prince devenu roi imita la dévotion de sa mère, et se mit avec sa royale épouse sous la protection du grand saint. La grâce demandée se fit longtemps attendre, mais enfin la longue et déplorable stérilité cessa, et Louis XIV vint au monde. La faveur obtenue par Marie de Médicis et celle sollicitée par Louis XIII ont aussi fait le sujet de deux inscriptions spéciales, que le but déterminé de cette note ainsi que leur prolixité nous empêchent de rapporter ici[2].

J. SATABIN.

THÉORIES RATIONNELLES SUR LES PROCESSIONS DIVINES[3]

Dans son précédent ouvrage (cf. *Études*, décembre 1891), l'auteur a montré comment le dogme de la Sainte Trinité a été exposé et défendu par les Pères contre les hérésies du quatrième

1. L'appréciation de M. de Rossi est ainsi formulée dans sa lettre du 12 septembre dernier : « Les inscriptions du dix-septième siècle n'ont pas des formules assez fixes pour qu'on puisse les suppléer. Néanmoins la seconde interprétation de l'inscription nº 1 est à peu près certaine. Le supplément de la seconde inscription est très douteux. »

Les RR. PP. Bollandistes avaient émis un doute dans leurs *Analecta* (t. xi, p. 480, 4e fasc. de 1892), sur l'interprétation de M. l'abbé Chomton. Le R. Père Van Ortroy nous écrit à son tour, en date du 25 septembre dernier, que *Orato Deum* est une heureuse interprétation.

2. Cf. Joan. a Sto Malachia, *Deo Opt. Max. et Sto Bernardo*, pp. 7 et 11.

3. *Étude de théologie positive sur la Sainte Trinité*, par Th. de Régnon. Deuxième série. *Théories scolastiques*. In-8, pp. xi-584.

siècle. Dans celui-ci, il étudie les théories rationnelles des grands docteurs du treizième siècle sur les processions divines.

Par manière d'introduction, il trace d'abord en un tableau large et vivant l'histoire du siècle qui les précède : époque laborieuse et tourmentée où s'élabore et s'épure la science théologique, avant de s'épanouir avec un incomparable éclat. L'*universel* n'est-il qu'un mot? une idée ? ou bien existe-t-il hors de nous, et dans quelle mesure ? Telle est la question qui passionne les écoles et les divise. Il y a là comme un terrain vague que l'on veut reconnaître, avant de rien bâtir. Roscelin pense que, sauf le nom, il n'est rien dans les concepts ou les choses d'universel. Ce système étroit et faux, appliqué à la Sainte Trinité, la mutile et aboutit au trithéisme (p. 59-64). Plus pénétrant, Abailard découvre sous le nom commun le concept universel; mais dans le contenu de l'idée générale il voit mal la part de la réalité objective d'où la première tire sa valeur ; il glisse vers le rationalisme, et s'efforce d'expliquer le mystère de la Trinité, à la façon d'un Cousin. Les trois personnes divines, à ses yeux, ne sont que trois concepts différents d'une même substance, qui s'appellent : la puissance, la sagesse et l'amour. Parti d'un principe diamétralement opposé à celui de Roscelin, Gilbert de la Porrée prête aux choses l'universalité formelle qui ne se trouve que dans l'esprit. Il sépare le sujet de sa forme, la divinité du Dieu qui la possède ; bref, il aboutit à une sorte de polythéisme.

L'Église, en condamnant ces erreurs, règle mais n'arrête pas le mouvement philosophique. Le P. de R. compare la philosophie du douzième siècle à un fleuve impétueux et troublé « au travers duquel on dresse un barrage à claire-voie ; le sable retombe, et le fleuve coule ensuite, large, profond, fertile et navigable. » (P. 111.)

Des questions contenues dans les traités sur la Trinité, au treizième siècle, l'auteur fait trois parts ; en premier lieu : « Accord parfait dans l'affirmation du dogme » ; il ne s'y arrête pas. En second lieu : « Discussions délicates sur le choix des expressions pour l'exposition philosophique du dogme » ; l'auteur les dédaigne : nous regrettons un peu que son esprit pénétrant ne s'applique pas à élucider quelques-uns de ces termes ; car souvent de simples variétés d'expression dans l'explication d'un dogme se changent, à distance, en différences de systèmes.

En troisième lieu : « Théories rationnelles sur la Trinité » ; leur exposition est l'objet principal de ce livre.

Il importe ici de bien saisir le point de vue où se place l'auteur : selon lui, « les explications rationnelles des processions divines n'atteignent point la réalité même des choses ; elles ne fournissent que des comparaisons, puisque, ne s'appuyant que sur des images, elles ne procèdent que par voie d'analogie ». Mais ces images, « la révélation nous les fournit, en appliquant aux personnes divines une admirable variété d'expressions tirées des créatures... Avant tout, ce sont les trois noms de Père, Fils, Saint-Esprit » ; puis celui de Verbe avec ses significations de raison et de parole ; celui de Splendeur, de Sagesse, d'Amour, de Don. — « Pour construire une théorie de la Trinité, on est tenu de commencer par affirmer tout ce que nous enseigne l'Église ; on doit en outre chercher dans la révélation même les données qui dirigent les concepts. Mais on reste libre de choisir parmi ces données ce qu'on veut mettre à la base de son œuvre, et d'adopter pour l'édifice telle forme philosophique que l'on préfère. »

Assurément, si tous ces noms fournis par la révélation ne sont que des images, et n'énoncent pas mieux l'un que l'autre les secrets de la vie divine, chaque théologien peut choisir tels signes qu'il lui plaît, pour jalonner sa voie. Mais n'y a-t-il pas, entre ces appellations multiples, une sorte de hiérarchie ? Les noms de Père, de Fils, de Verbe, de Saint-Esprit, si fréquemment répétés, ne conviennent-ils pas, dans un sens élevé mais rigoureux, aux personnes divines, et partant, ne doivent-ils pas au moins fournir comme le dessin et le canevas de ces théories que remplira et complètera la raison ?

Quoi qu'il en soit, l'auteur signale « deux voies » dans l'explication rationnelle du dogme de la Trinité : la doctrine de Pierre Lombard et celle de Richard de Saint-Victor. « La première se poursuit dans Albert le Grand, puis dans saint Thomas, où, prenant une nouvelle force, elle peut se diviser en ces fleuves puissants qu'on admire dans les écoles du dix-septième siècle ; la doctrine de Richard passe dans Alexandre de Halès et s'arrête dans saint Bonaventure, comme dans un lac réservé aux contemplatifs. » (P. 129.)

La théorie de saint Thomas sur les processions divines peut

s'énoncer ainsi : Ces opérations en un Dieu pur esprit doivent être comparées à des actions immanentes qui constituent la vie intellectuelle; « or, dans une nature intellectuelle, la première procession est par voie de pensée ; » et parce que la pensée divine contient tous les caractères d'une parfaite génération, le Verbe produit est Fils. Il y a dans une nature intellectuelle une seconde et dernière procession, qui ne peut être que par voie de volonté ou d'amour (p. 144). Le P. de R. fouille ensuite la théorie de saint Thomas dans tous ses détails, en montre les beautés, et aussi les côtés qui lui semblent défectueux: pourquoi, dans cette explication des processions par un acte d'intelligence et de volonté, l'ineffable production du Fils, par exemple, est-elle attribuée à une seule personne ? Si, pour résoudre cette difficulté, l'auteur ne rappelle pas les réponses de quelques théologiens modernes, du moins il fait ressortir, d'une façon ingénieuse et séduisante, ce qu'il y a de personnel dans les actes d'où procèdent la seconde et la troisième personne de la Sainte Trinité (p. 216-232).

En abordant les trois études suivantes sur R. de Saint-Victor, Al. de Halès et saint Bonaventure, plus d'un lecteur pourtant familiarisé avec les doctrines scolastiques, est un peu surpris d'entendre des formules auxquelles ses oreilles ne sont point habituées. Il y a ici un air de nouveauté: c'est incontestable. Mais n'exagérons rien : si par certains côtés l'œuvre offre prise à la critique, est-il besoin d'ajouter que, bien comprise, elle n'est pas de celles dont la foi catholique puisse être alarmée. Il ne semblera pas étrange que j'insiste sur ce point, les questions examinées par l'auteur étant si délicates.

Donc, oublions un instant qu'il se défend d'exposer des idées dont il soit le père, et qu'il se borne au rôle de commentateur; et examinons, dans l'exposé de la seconde théorie, celles de ses assertions qui semblent le plus contredire telles formules, aujourd'hui communément reçues chez les théologiens : « Ce n'est point par l'intellection du Père qu'est formellement engendré le Verbe, ni par l'acte de volonté des deux premières personnes, que procède formellement le Saint-Esprit; » le premier des termes divins « est obtenu par voie de fécondité, et l'autre par voie de libéralité » (p. 399, 462). Entendues dans un sens général et non exclusif, ces dernières expressions ne sonnent point faux,

même aux oreilles du théologien le plus *classique*. Si l'auteur, comme il semble, indique par cette formule la raison caractéristique de la procession du Fils et du Saint-Esprit; sans l'adopter nous-même, nous ferons observer qu'elle est certes moins suspecte que celle de Durand, n'attribuant dans les processions divines aucun rôle formel à l'intelligence et à la volonté (1, dist. 6, q. 2, n. 3-13). Et pourtant le cardinal Franzelin juge outrée la censure des théologiens modernes, qui considèrent l'affirmation du docteur *très résolu*, comme attentatoire à la pureté du dogme (th. XXVI, *nota*).

Pour donner une part moins formelle à l'acte d'intelligence et de volonté que la théorie thomiste, l'opinion dont le Père de R. est l'interprète réserve pourtant à l'activité intellectuelle du Père, à l'inclination d'amour du Père et du Fils, une influence décisive : Le Verbe est « une parole expansive », la diction du Père (p. 529), « la manifestation d'un concept qui part d'une personne pour aller à une autre personne » (p. 287, 288, 506). De même, c'est un seul amour pur de tout égoïsme, qui dans le Père et le Fils est principe du Saint-Esprit (p. 324, *sqq.*). Ainsi, deux vagues qui « se fondent, et s'élancent à la fois de leur lit dans une seule gerbe immense ». S'il nomme, après Al. de Halès, cet acte d'amour, un mouvement *libre*, il corrige bientôt ou du moins explique sa pensée, en disant que « cet acte a toute, la beauté de l'acte libre, sans en contracter la contingence ». (P. 404.)

Ainsi, les différents noms par lesquels l'Écriture désigne les personnes divines et leurs relations trouvent place dans cette large exposition. Et même, sans forcer le sens de quelques passages, il semblerait que l'auteur, après un écart momentané, retombe — ou peu s'en faut — dans la voie suivie par saint Thomas. Si néanmoins, çà et là, telle expression, prise à la rigueur, paraît trop hardie, il est juste alors de se rappeler que l'auteur veut, avant tout, exposer comme il les a comprises les théories des grands docteurs du treizième siècle; et s'il a plus de sympathie pour celui des deux systèmes qu'on n'a guère essayé, avant lui, de dégager, il se défend expressément de condamner l'autre (p. 565).

Son ingénieuse interprétation est-elle partout inattaquable? Pour dire toute ma pensée, il me semble que les différences assez

légères qui existent entre les théories de saint Thomas et celles de ses illustres émules sont d'ordinaire trop accentuées. Telles, leurs divergences sur les processions divines. L'auteur (p. 287) nous déclare que R. de Saint-Victor entend le mot *Verbe* « dans le sens de parole expansive », et non de concept intérieur, comme saint Thomas. Rien de plus exact; mais il oublie de nous dire que Richard, dans le même chapitre (*De Trin.*, lib. VI, c. XII), regarde le Verbe conçu dans l'esprit comme identique à celui qui est produit au dehors, sans autre différence que celle qui existe entre un homme dépouillé, puis revêtu de ses habits.

La même opinion paraît plus nettement formulée par Al. de Halès, pour qui la production du Verbe s'identifie avec la *diction* du Père (q. XLII, membrum II, ad 2um). Est-il bien exact que Grecs et Latins visent en sens inverse la personne et la nature? Les uns et les autres ne considèrent-ils pas la personne comme « possédant », la nature comme « possédée »? En réalité, tous admettent le principe : *actiones sunt suppositorum*, et déclarent qu'un terme concret signifie directement, *in recto*, la personne; indirectement, *in obliquo*, la nature. Inutile d'insister.... Le Père de R. lui-même avoue loyalement « qu'il a peut-être transformé en divergence d'opinion une simple variété dans les manières de s'exprimer » (p. x). Si de deux fibres que l'on confond presque à l'œil nu, on en considère une avec la loupe, les nuances qui les distinguaient prennent un ton si tranché qu'on oublie leurs nombreux traits de ressemblance. Ainsi le P. de Régnon a fait ressortir jusqu'à l'excès quelques dissemblances. Au demeurant, grossir n'est pas fausser. Celui qui aura le loisir de rapprocher l'œuvre du P. de Régnon de ses sources, ne partagera probablement pas son sentiment sur tous les détails. Mais l'impression d'ensemble sera, à peu de chose près, celle qui se dégage de son intéressant commentaire.

Mais pour cela il faudrait se placer à son point de vue et envisager comme lui, non seulement les noms divins fournis par la révélation, mais celui-là même auquel ils s'appliquent. Pour qui refuse — sans doute bien à tort — de distinguer par la raison la nature divine de ses facultés et de ses actes, il est évident que la voie des processions divines sera différente de celle qui nous est familière. Ce sera d'abord la fécondité d'une nature intellectuelle; puis la bonté, la libéralité; en un mot, quelqu'un

de ces hauts principes que l'on regarde généralement comme la source éloignée (*principium remotum*, *radicale*) des processions.

En affirmant nos légitimes préférences pour la doctrine harmonieuse et sûre de saint Thomas, gardons-nous donc des points de vue trop étroits et exclusifs ; n'oublions pas que plus un principe est fécond en lui-même, plus il est multiple, et pour ainsi dire inépuisable dans ses manifestations.

La révélation elle-même ne nous découvre jamais d'un seul trait la vérité infinie, mais par de nombreuses et rapides échappées ; et les plus ingénieuses théories que nous imaginons pour ordonner en un système rationnel les données de la révélation ressemblent à un prisme dont aucune face ne nous transmet tous les rayons partis du ciel. Aussi, une étude comparative des anciens auteurs scolastiques peut-elle élargir notre horizon théologique, en éclairer quelques coins plus obscurs. Et, suivît-il en disciple quelque peu indocile, il y aurait néanmoins plaisir et profit, pour un théologien, à méditer sur les mystères de la Trinité à la suite d'un guide distingué dont la parole est, quand il le faut, élégante, chaude, colorée, et le tour d'esprit vraiment original.

F. TOURNEBIZE.

TABLEAU CHRONOLOGIQUE
DES
PRINCIPAUX ÉVÉNEMENTS DU MOIS

OCTOBRE 1893

ROME

Au dernier convent de l'arrière-maçonnerie, il a été décidé que la suprême grande maîtrise dogmatique serait transférée de Charleston à Rome. Comme le grand maître Mackay avait, en prévision du transfert, donné par avance sa démission écrite, séance tenante il a été procédé à l'élection de son successeur. 48 voix contre 25 ont élu Adriano Lemmi, déjà chef suprême du directoire exécutif. Le chef de la secte est installé au palais Borghèse, en face du Vatican.

Le nouveau grand maître s'est empressé d'aller rendre visite au ministre de l'intérieur. L'entretien a duré une heure.

FRANCE

Depuis quelques années la similitude des intérêts portait la France et la Russie à s'entendre. Le même groupe d'adversaires les menaçait. Les deux peuples comprenaient d'instinct combien il leur importait de ne pas se laisser attaquer l'un après l'autre. De là un premier rapprochement dont les deux diplomaties ont sans doute su tirer parti. Il restait à voir si l'entente imposée par la nécessité ne trouverait pas dans l'âme des deux nations une autre base d'une nature toute différente, si l'entente intéressée ne pourrait pas être en même temps une entente vraiment cordiale. Les deux flottes ont reçu mission de tenter l'expérience, et les réceptions si brillantes et si chaleureuses de Cronstadt et de Moscou, de Toulon et de Paris, ne laissent place à aucun doute : l'expérience est absolument convaincante. C'est qu'entre les deux nations, malgré leurs guerres passées, il n'y a pas d'Alsace-Lorraine, et des rudes combats qu'elles se sont livrés, il ne leur est resté que le souvenir de leur héroïsme réciproque.

Nous ne pouvons entrer dans le détail des fêtes prodiguées à nos hôtes. Ces quelques jours se sont écoulés dans l'allégresse générale. Tous les vrais Français y ont pris part. Il ne peut manquer d'en demeurer un peu plus de pacification et d'union entre des concitoyens qui ont si unanimement et si vivement ressenti un même sentiment de joie patriotique.

Pourquoi cependant avoir à relever dans ces belles fêtes une faute de conduite commise par les personnages officiels de la République. En Russie, l'arrivée de nos marins avait été célébrée par un *Te Deum*, manifestation religieuse et la plus expressive de l'allégresse qu'éprouvait la nation russe à les recevoir. Ne nous devions-nous pas à nous-mêmes, ne devions-nous pas à nos hôtes de manifester la même joie à l'occasion de leur venue parmi nous, de la manière qui leur eût été la plus agréable? Il a fallu que ces Russes se chantassent à eux-mêmes un *Te Deum*, pour montrer qu'ils étaient heureux de se trouver parmi nous. Par malheur, c'est là le monde renversé en matière de convenances.

Autre chose regrettable. Les représentants de la religion n'ont nulle part été invités aux représentations officielles données dans la capitale,... alors cependant qu'à Toulon une municipalité socialiste s'était honorée en invitant l'évêque de Fréjus au banquet qu'elle avait offert à l'escadre alliée. Les Russes n'ont pas pu paraître accepter cette manière de faire. Pour qu'il ne puisse pas être dit que cette exclusion du culte catholique venait de leur part, l'amiral Avellan et les principaux officiers de son escorte sont venus rendre visite à Son Em. le cardinal-archevêque de Paris.

Voici d'ailleurs comment deux journaux non suspects de cléricalisme appréciaient la conduite, à l'égard du clergé, des organisateurs des fêtes officielles offertes aux Russes. Nous nous plaisons à faire ces citations, afin de dégager le plus possible nos citoyens de la responsabilité de pareille faute. « Il y a, dit le *Journal des Débats*, dans cette attitude prise et gardée envers l'archevêque de Paris quelque chose de puéril... et un oubli des convenances dont s'étonnent les moins suspects de cléricalisme. Un libre penseur n'est pas nécessairement un homme mal élevé;... » et il trouve cette attitude déplorable « surtout à une heure où le clergé, longtemps hostile à la République, promet de la servir et prouve, par son attitude, par son langage, que, de sa part, cette conversion est sincère ». Le *Temps*, de son côté, affirme que « dans un banquet où tous les éléments de notre vie sociale devaient être représentés, il était non seulement convenable, mais nécessaire, de donner place aux représentants des cultes officiellement reconnus; » et un autre jour il félicite les officiers russes de s'être chargés eux-mêmes de combler cette lacune : « Le jour même du banquet, ils sont allés rendre visite à l'archevêque de Paris, en quoi ils ont donné à bien des gens une leçon d'esprit et, ce qui vaut mieux, de patriotisme. »

Le jour même où il recevait la visite de l'amiral Avellan, Mgr Richard ordonnait la célébration d'un *Te Deum* dans toutes les églises du diocèse. Un *De Profundis* y fut joint pour le repos de l'âme du maréchal de Mac-Mahon. L'éminent cardinal vint lui-même présider la cérémonie qui eut lieu dans la basilique du Sacré-Cœur, à Montmartre. L'affluence était énorme. Un certain nombre d'officiers russes, en vêtements civils,

assistaient à la cérémonie. Le tsar, en apprenant qu'un *Te Deum* avait été chanté à Montmartre, a immédiatement chargé son ambassadeur de transmettre au cardinal Richard l'expression de son émotion et de sa reconnaissance.

Peu après le départ de l'amiral Avellan, le Président de la République recevait la visite des grands-ducs Serge et Paul, frères de l'empereur, qui venaient le remercier de l'accueil fait par la France aux marins russes; puis il partait lui-même pour Toulon, où il allait saluer le pavillon russe, et assistait à la bénédiction et au lancement du *Jauréguiberry*.

De son côté, le tsar Alexandre III, accompagné de l'impératrice, s'était rendu, à Copenhague, à bord de deux navires français, *l'Isly* et *le Surcouf*, et y avait de nouveau affirmé son amitié pour nous. Enfin, il adressait à M. Carnot le télégramme suivant :

« Gatchina, 27 octobre, 11 h. 35 soir.

« A Son Excellence Monsieur le Président de la République française, à Paris.

« Au moment où l'escadre russe quitte la France, il me tient à cœur de vous exprimer combien je suis touché et reconnaissant de l'accueil chaleureux et splendide que nos marins ont trouvé partout sur le sol français.

« Les témoignages de vive sympathie qui se sont manifestés encore une fois avec tant d'éloquence joindront un nouveau lien à ceux qui unissent nos deux pays, et contribueront, je l'espère, à l'affermissement de la paix générale, objet de leurs efforts et de leurs vœux les plus constants.

« ALEXANDRE. »

M. le Président de la République a répondu :

« Paris, 29 octobre, 10 h. 30.

« A Sa Majesté l'Empereur de Russie, à Gatchina.

« La dépêche dont je remercie Votre Majesté m'est parvenue au moment où je quittais, à Toulon, pour rentrer à Paris, la belle escadre sur laquelle j'ai eu la vive satisfaction de saluer le pavillon russe dans les eaux françaises. L'accueil cordial et spontané que vos braves marins ont rencontré partout en France affirme une fois de plus avec éclat les sympathies sincères qui unissent nos deux pays. Il marque, en même temps, une foi profonde dans l'influence bienfaisante que peuvent exercer ensemble deux grandes nations dévouées à la cause de la paix.

« CARNOT. »

— Les fêtes données en l'honneur des Russes ont été un moment interrompues par les obsèques du maréchal de Mac-Mahon, duc de Magenta, ancien président de la République française, le glorieux

vainqueur de Malakoff. Le maréchal s'était éteint doucement, le 17 octobre, au château de la Forêt, dans le Loiret, muni de tous les sacrements de l'Église, reçus en pleine connaissance. Ses obsèques ont été vraiment triomphales. Toute l'Europe y était représentée, et aussi, on peut le dire, toute la France : dernier et unanime hommage rendu à celui dont personne aujourd'hui ne songerait à suspecter la chevaleresque loyauté et l'absolu dévouement à la patrie.

— Au milieu de ces fêtes patriotiques, le siège du Grand-Orient de France, rue Cadet, s'est fait remarquer par l'absence absolue de tout pavoisement. L'entente russe peut procurer le salut de la France ; c'est un tout autre but que l'on poursuit rue Cadet.

— La grève des charbonnages du Pas-de-Calais n'est pas encore terminée, mais le nombre des grévistes décroît chaque jour. 27 à 28 000 mineurs ont déjà repris leur travail.

ÉTRANGER

Allemagne. — Les socialistes allemands ont tenu leur congrès annuel à Cologne. On s'y est beaucoup occupé de la propagande dans les campagnes. Les socialistes s'abstenaient jusqu'ici de prendre part aux élections des différents Landtags, parce que le mode d'élection leur est par trop défavorable. Ils s'abstiendront encore dans les élections pour le Landtag prussien. En Saxe, ils ont tenté l'expérience, et ont emporté 13 sièges sur 82.

Les élections au Landtag badois présentaient, cette année, un intérêt particulier. Depuis 1889, le parti national-libéral n'y avait qu'une voix de majorité. Les catholiques gagnent cinq nouveaux sièges,

Angleterre. — La grève des charbonnages semble tirer à sa fin. Le prix de la houille se maintenant plus élevé qu'avant la grève, les propriétaires des mines renoncent les uns après les autres à imposer la diminution de salaire qui avait amené la cessation du travail. Les mineurs du Durham, qui avaient toujours continué à travailler, ont même obtenu une augmentation de 5 p. 100 sur leurs salaires pendant trois mois. Il est vrai qu'ils demandaient 10 p. 100, en raison des grands bénéfices que leur fidélité avait procurés à leurs patrons.

Autriche. — Pendant que l'irrésistible mouvement en faveur des nationalités continuait à se développer au sein de l'Autriche-Hongrie, une autre agitation s'y manifestait, celle-ci en faveur du suffrage universel. En Bohême et en Transylvanie, les deux gouvernements de l'empereur-roi usaient de sévérité à l'égard des nationalités les plus remuantes. Qu'allaient-ils faire, en présence de l'autre mouvement? Rien, sans doute, pensait-on ; le mouvement n'est pas encore assez fort, assez général. Aussi, ç'a été une véritable stupéfaction d'entendre le président du cabinet cisleithan, le comte Taaffe, quelques jours

après la réunion des Chambres autrichiennes, développer un projet de loi qui triple le chiffre des électeurs et le porte à plus de cinq millions, chiffre énorme pour une population de vingt-quatre millions d'habitants, surtout si l'on remarque que le droit de suffrage n'est accordé qu'à vingt-quatre ans. C'est presque du suffrage universel.

Le nouveau projet de loi conserve les catégories et abolit le cens électoral. On sait que sur les 353 membres qui composent la Chambre des députés du Reichsrath autrichien, 85 sont nommés par les grands propriétaires, 21 par les Chambres de commerce et d'industrie, 118 par les villes, 129 par les communes rurales. Pour être électeur dans les villes et dans les campagnes, il fallait payer dix francs d'impôt direct.

Jusqu'ici, le dépôt de ce projet de loi ne semble pas avoir réussi au comte Taaffe. Les trois grands clubs parlementaires, allemands libéraux, conservateurs et polonais, se sont nettement prononcés contre le projet, et la démission du cabinet paraît certaine. La réforme électorale n'en serait pas pour cela abandonnée; mais elle s'accomplirait sous une autre forme.

Espagne. — Les Espagnols se trouvent embarqués dans une malencontreuse affaire. Ils voulaient compléter l'enceinte des forts détachés qui couvrent Melilla. Un des nouveaux forts en construction devait dominer un cimetière musulman. Les Riffains n'ont pas voulu souffrir ce qu'ils regardaient comme une profanation, et, quoique ce fort fût bel et bien situé en territoire espagnol, ils ont armé leurs remington et se sont mis à tirer sur les travailleurs et même sur la garnison que l'on envoyait à la rescousse. L'émotion a été très vive dans toute l'Espagne. Des renforts ont été aussitôt envoyés. Par malheur, le général commandant Margallo s'est cru trop tôt en mesure de reprendre l'offensive, et le petit corps espagnol a dû se replier une seconde fois, en éprouvant de nouveau des pertes sensibles. Le général lui-même a été tué. Sans doute les Espagnols sauront venger leur honneur ; mais toute cette affaire ne va pas améliorer l'état des finances nationales ; c'est là pour eux un côté très fâcheux de ce nouvel incident.

Italie. — Après tout le tapage guerrier qui a retenti un moment d'un bout à l'autre de la péninsule, subitement le calme s'est rétabli. Le roi Humbert a adressé un télégramme plein de sympathie au duc de Magenta, malade. C'était le moment où se réunissait à Paris la conférence monétaire provoquée par l'Italie dans le but de lui faciliter le rapatriement de ses petites pièces d'argent qui avaient pris d'un commun accord le chemin de l'étranger. La conférence a conclu à ce qu'il lui soit accordé selon ses désirs. Elle remboursera en or ses pièces de cinquante centimes, un et deux francs, qui cesseront d'avoir cours dans les États contractants. Mais elle ne sera pas libre d'en frapper à sa guise, et le maximum fixé en 1885 sera maintenu. D'ailleurs, cette modification aux anciennes conventions monétaires ne deviendra

définitive qu'après acceptation par les Parlements des États intéressés. C'est là un petit succès pour l'Italie, dû uniquement aux dispositions toutes bienveillantes que lui ont manifestées les autres nations de l'union monétaire. La visite de l'escadre anglaise à Tarente et à la Spezzia a pu aussi lui causer quelque joie. Tout cela cependant ne suffit pas à modifier la triste situation où elle se trouve depuis si longtemps. La situation même s'aggrave en Sicile, où des centaines de mille de travailleurs sont enrégimentés dans des associations révolutionnaires, et où le brigandage s'exerce dans des proportions tout à fait phénoménales.

Suisse. — Les cantons suisses élisaient, dimanche 29, les 147 représentants qui composent le Conseil national. Pour la première fois, les socialistes faisaient bande à part et présentaient des candidats à eux. On se demandait si le parti radical, depuis longtemps en possession du pouvoir, n'allait pas souffrir de cette scission. Il n'en a rien été. Les candidats socialistes n'ont guère obtenu qu'une trentaine de mille de suffrages, et le parti radical conserve encore, pour trois ans, à peu près les quatre septièmes des sièges. Ils ont perdu deux sièges à Vaud et deux à Genève. Ils en gagnent chez les Grisons, dans le Tessin. M. Decurtins, l'éminent sociologue catholique, est élu.

Asie. — *Siam.* — Le traité franco-siamois a été signé à Bangkok, le 1er octobre, par les plénipotentiaires français et siamois. Reste à débattre avec l'Angleterre la question de l'état-tampon à établir sur le haut Mékong, entre les possessions des deux nations. Il devient de plus en plus évident que l'établissement de ce petit état neutre est considéré par l'Angleterre comme étant d'une importance capitale. C'est par là que passerait le chemin de fer destiné à détourner vers les possessions anglaises la majeure partie du commerce de la Chine intérieure. Il ne faudrait donc pas régler cette question à la légère, si tant est que le gouvernement français se soit déjà engagé irrévocablement sur le principe même de l'établissement d'une zone neutre.

Afrique. — *Dahomey.* — La nouvelle expédition que dirige le général Dodds n'a rencontré jusqu'ici aucune résistance. Le 27, le général se trouvait à Zaganado, ancien camp retranché de Behanzin, un peu au nord d'Abomey ; il s'apprêtait à marcher en avant sur le camp actuellement occupé par Behanzin.

Afrique australe. — Les Anglais sont en train de mettre à la raison les Matabélés, qui les *troublaient* dans la paisible possession des vastes territoires qu'ils ont, il y a peu, si légitimement (?) soustraits à l'ingérence portugaise.

Le 18 octobre, trois émissaires de Lo Bengula arrivaient à Tati, au camp du colonel Goold Adams. Nul doute : ils venaient espionner. On veut les traiter en prisonniers. Ceux-ci cherchent à s'enfuir. Une bagarre s'ensuit. Bref, deux des envoyés du roi barbare ont été tués. Il

semble cependant qu'il eût pu être facile d'obtenir d'eux quelques explications préalables, car ils étaient accompagnés d'un certain M. Dawson, Anglais établi depuis longues années à Boulouwayo, et qui parle le matabélé.

Amérique. — *États-Unis.* — Les partisans de l'argent sont enfin vaincus. On sait qu'une loi votée le 14 juillet 1890, et connue sous le nom de Sherman's Act, imposait au trésor américain, au grand bénéfice des propriétaires de mines, l'achat mensuel de 4 millions 1/2 d'onces d'argent. De là, à la longue, une crise monétaire intense. Aussi, le 28 août, la Chambre des représentants, appelée en session extraordinaire par M. le président Cleveland, abrogeait la loi Sherman. Depuis ce moment les *silvermen* luttaient au Sénat pour détourner le coup qui les menaçait. Une séance durait près de deux fois vingt-quatre heures sans interruption. Un partisan de l'argent, M. Allen, parlait quinze heures sans désemparer. Tout cela pour tâcher d'obtenir au moins un amendement favorable. Mais le président avait déclaré énergiquement qu'il repousserait tout compromis funeste. Enfin, il a fallu se rendre, et le bill d'abrogation a été voté. Les achats d'argent du trésor se continueront cependant jusqu'au 1er octobre 1894.

— L'Exposition de Chicago a été clôturée à la date fixée. Grâce aux efforts faits pendant le dernier mois, le nombre des entrées payantes a dépassé vingt millions.

— Peu de jours auparavant, le maire de Chicago, M. Harrison, avait été assassiné.

P. F.

Le 31 octobre 1893.

— Nous recevons de Mgr l'évêque d'Angers communication d'une lettre du Pape, que nous insérons de grand cœur, car elle témoigne de la sollicitude de Sa Sainteté pour une Faculté catholique qui a déjà rendu de si utiles services à l'Église de France et qui est appelée à en rendre de plus grands encore.

A Notre vénérable Frère G.-M.-Joseph, archevêque de Rennes, à Rennes.

LÉON XIII, PAPE

Vénérable Frère, salut et bénédiction apostolique. Nous avons été très heureux de recevoir la lettre que vous Nous avez adressée le huit juillet dernier, de concert avec Notre vénérable Frère l'évêque d'Angers, les autres prélats ou délégués des prélats, réunis avec vous à Angers, pour délibérer ensemble sur les mesures propres à assurer le maintien et le progrès de l'Université catholique établie dans cette ville. Ce qui Nous a beaucoup réjoui, c'est d'apprendre le bien que cette Institution a produit dans l'ouest

de la France, et l'ardeur avec laquelle vous désirez qu'elle grandisse chaque jour davantage et porte des fruits de salut de plus en plus abondants. Nous l'avons dit en d'autres circonstances, et Nous l'affirmons de nouveau : rien ne Nous tient plus à cœur que de voir cet illustre établissement se développer, fleurir, atteindre une prospérité durable, et recruter des partisans nombreux et zélés qui rivalisent de générosité pour lui donner encore plus d'éclat et d'influence. Voulant donc lui témoigner toutes Nos bonnes dispositions, particulièrement en ce qui touche sa considération et ses intérêts, Nous avons prêté une oreille bienveillante à la proposition que vous Nous avez suggérée : à savoir que les trois diocèses bretons de Vannes, de Saint-Brieuc et de Quimper, associés jusqu'ici avec ceux qui soutiennent l'Institut catholique de Paris, vous soient désormais rattachés et se joignent aux diocèses dont les ressources alimentent votre Université angevine. Aussi, Nous Nous déclarons prêt à accueillir favorablement votre requête, pourvu qu'une heureuse solution fasse disparaître les difficultés pendantes ; tel est Notre désir, telle est Notre confiance. En conséquence, Nous avons pris soin de munir d'instructions opportunes, à ce sujet, Notre Nonce apostolique résidant à Paris. En attendant, comme gage de Notre affection, et comme présage de la bonté divine, Nous accordons de tout Notre cœur la bénédiction apostolique à vous, à Nos autres vénérables Frères et à Nos chers Fils qui se sont réunis à vous pour Nous écrire, ainsi qu'au clergé et aux fidèles confiés à vos soins.

Donné à Rome, près Saint-Pierre, le XXX septembre de l'année MDCCCXCIII, de Notre Pontificat la seizième.

LÉON XIII, PAPE.

Le Gérant : H. CHÉROT.

Imp. D. Dumoulin et Ce, rue des Grands-Augustins, 5, à Paris.

LETTRE ENCYCLIQUE

DE

SA SAINTETÉ LÉON XIII

PAPE PAR LA DIVINE PROVIDENCE

A TOUS LES PATRIARCHES, PRIMATS, ARCHEVÊQUES
ET ÉVÊQUES DU MONDE CATHOLIQUE, AYANT GRACE ET COMMUNION
AVEC LE SIÈGE APOSTOLIQUE

DES ÉTUDES D'ÉCRITURE SAINTE

A Nos vénérables Frères les Patriarches, Primats, Archevêques et Évêques du monde catholique, ayant grâce et communion avec le Siège apostolique.

LÉON XIII, PAPE

VÉNÉRABLES FRÈRES, SALUT ET BÉNÉDICTION APOSTOLIQUE.

Le Dieu de toute Providence qui, dans un admirable dessein de charité, a élevé, au commencement, le genre humain à la participation de la nature divine, et ensuite, après l'avoir tiré de la faute et de la chute commune, l'a rétabli dans sa première dignité, lui a donné à cette fin un secours tout particulier en lui découvrant les secrets de sa divinité, de sa sagesse et de sa miséricorde par une voie surnaturelle. Car, bien que la divine révélation contienne aussi des vérités qui ne sont pas inaccessibles à la raison humaine, elles ont été néanmoins révélées aux hommes *afin qu'elles pussent être connues par tous facilement*, *en toute certitude*, *et sans aucun*

Providentissimus Deus, qui humanum genus, admirabili caritatis consilio, ad consortium naturæ divinæ principio evexit, dein a communi labe exitioque eductum, in pristinam dignitatem restituit, hoc eidem propterea contulit singulare præsidium, ut arcana divinitatis, sapientiæ, misericordiæ suæ supernaturali via patefaceret. Licet enim in divina revelatione res quoque comprehendantur quæ humanæ rationi inaccessæ non sunt, ideo hominibus revelatæ, *ut ab omnibus expedite, firma certitudine et nullo admixto errore cognosci possint*; *non hac tamen de causa revelatio absolute necessaria dicenda est, sed quia Deus ex infinita bonitate sua ordinavit hominem ad finem*

mélange d'erreur ; non que, de ce chef, la révélation doive être dite absolument nécessaire, mais parce que Dieu, dans son infinie bonté, a ordonné l'homme à une fin surnaturelle[1].

Cette révélation surnaturelle, d'après la foi de l'Église universelle, est contenue tant dans les traditions non écrites que dans les livres écrits, qui sont appelés sacrés et canoniques, de ce que, *ayant été écrits sous l'inspiration du Saint-Esprit, ils ont Dieu pour auteur, et ont été confiés comme tels à l'Église elle-même*[2]. Telle a toujours été la croyance et la doctrine publique de l'Église au sujet des livres de l'un et l'autre Testament; et ils sont bien connus, les graves témoignages des anciens, où il est dit que Dieu, ayant parlé d'abord par les prophètes, ensuite par lui-même, puis par les apôtres, nous a donné aussi la sainte Écriture dite canonique[3], laquelle n'est autre que les oracles et les discours divins[4], et constitue comme les lettres adressées par le Père céleste au genre humain, en marche loin de la patrie, et transmises par les auteurs sacrés[5].

Dès lors, si telle est l'excellence et la dignité des Écritures, que, composées par Dieu lui-même, elles renferment ce qu'il y a de plus profond dans ses mystères, ses desseins, ses ouvrages, il s'ensuit que la partie de la théologie sacrée

supernaturalem[1]. Quæ *supernaturalis revelatio secundum universalis Ecclesiæ fidem*, continetur tum *in sine scripto traditionibus*, tum etiam *in libris scriptis*, qui appellantur sacri et canonici, eo quod *Spiritu Sancto inspirante conscripti, Deum habent auctorem, atque ut tales ipsi Ecclesiæ traditi sunt*[2]. Hoc sane de utriusque Testamenti libris perpetuo tenuit palamque professa est Ecclesia : eaque cognita sunt gravissima veterum documenta, quibus enuntiatur, Deum, prius per prophetas, deinde per seipsum, postea per apostolos locutum, etiam Scripturam condidisse, quæ canonica nominatur[3], eamdemque esse oracula et eloquia divina[4], litteras esse, humano generi longe a patria peregrinanti a Patre cœlesti datas et per auctores sacros transmissas[5]. Jam, tanta quum sit præstantia et dignitas Scripturarum, ut

1. Conc. Vat. *sess.* III, *cap.* II, *de Revel.*
2. *Ibid.*
3. S. Aug. *de Civ. Dei,* XI, 3.
4. S. Clem. Rom. I ad Cor. 45; S. Polycarp. ad Phil. 7; S. Iren. *c. hær.* II, 28, 2.
5. S. Chrys. *in Gen. hom.* 2, 2; S. Aug. *in Ps.* XXX, *serm.* 2, 1; S. Greg. M. ad Theod. *ep.* IV, 31.

qui a pour objet la défense et l'interprétation des Livres divins est de la plus haute excellence et utilité.

Pour Nous, donc, qui Nous sommes appliqué déjà, non sans succès, avec l'aide de Dieu, dans de nombreuses lettres et allocutions, à faire progresser plusieurs autres genres d'étude, qui nous paraissaient importer le plus à l'accroissement de la gloire de Dieu et du salut des hommes, Nous songions aussi depuis longtemps à encourager et à recommander cette noble étude des saintes Lettres et à lui donner une direction mieux appropriée aux nécessités du temps.

Nous sommes engagé, en effet, et presque poussé par le souci de Notre charge apostolique, non seulement à vouloir que cette source précieuse de la révélation catholique s'ouvre plus sûrement et plus abondamment pour l'utilité du troupeau du Seigneur, mais aussi à ne pas permettre qu'elle soit corrompue en aucune façon, ni par ceux qui attaquent ouvertement dans leur audace impie la sainte Écriture, ni par ceux qui fallacieusement ou témérairement cherchent à y introduire des nouveautés.

Nous n'ignorons pas, Vénérables Frères, qu'il y a beaucoup de catholiques, éminents par l'esprit et le savoir, qui s'emploient avec ardeur à défendre ou à faire mieux connaître et comprendre les divins Livres. Mais en donnant de justes

Deo ipso auctore confectæ, altissima ejusdem mysteria, consilia, opera complectantur, illud consequitur, eam quoque partem sacræ theologiæ, quæ in eisdem divinis Libris tuendis interpretandisque versatur, excellentiæ et utilitatis esse quam maximæ. — Nos igitur, quemadmodum alia quædam disciplinarum genera, quippe quæ ad incrementa divinæ gloriæ humanæque salutis valere plurimum posse viderentur, crebris epistolis et cohortationibus provehenda, non sine fructu, Deo adjutore, curavimus, ita nobilissimum hoc sacrarum Litterarum studium excitare et commendare, atque etiam ad temporum necessitates congruentius dirigere jamdiu apud Nos cogitamus. Movemur nempe ac prope impellimur sollicitudine Apostolici muneris, non modo ut hunc præclarum catholicæ revelationis fontem tutius atque uberius ad utilitatem dominici gregis patere velimus, verum etiam ut eumdem ne patiamur ulla in parte violari, ab iis qui in Scripturam sanctam, sive impio ausu invehuntur aperte, sine nova quædam fallaciter imprudenterve moliuntur. — Non sumus equidem nescii, Venerabiles Fratres, haud paucos esse e catholicis, viros ingenio doctrinisque abundantes, qui ferantur alacres ad divinorum Librorum vel defensionem agendam vel cognitionem et intelli-

éloges à leur zèle et aux fruits de leur travail, Nous ne pouvons Nous dispenser d'exhorter vivement ceux-là aussi qui, par leurs talents, leur doctrine, leur piété, promettent également de réussir en ce genre, à se proposer un si noble objet d'études. Oui, Nous désirons et Nous souhaitons que beaucoup embrassent comme il convient et soutiennent avec constance la cause des saintes Lettres. Que ceux-là surtout que la divine grâce a appelés dans les ordres sacrés, apportent, comme c'est justice, un redoublement de zèle et d'application à la lecture, à la méditation, à l'explication des saints Livres.

Et cette étude mérite toutes ces recommandations d'abord à cause de son excellence et du respect dû à la parole de Dieu, mais surtout parce que des fruits multiples doivent en découler. Nous en avons pour très sûr garant l'Esprit-Saint : *Toute l'Écriture, qui est inspirée de Dieu, est utile pour enseigner, pour convaincre, pour corriger, pour former à la justice, afin que l'homme de Dieu soit accompli et propre à toute œuvre de bien*[1].

C'est dans ce but que les Écritures ont été données aux hommes : les exemples de Notre-Seigneur Jésus-Christ et des Apôtres le démontrent. Celui, en effet, qui « s'acquit l'autorité par les miracles, par l'autorité mérita la foi, par la foi

gentiam parandam ampliorem. At vero, qui eorum operam atque fructus merito collaudamus, facere tamen non possumus quin ceteros etiam, quorum sollertia et doctrina et pietas optime hac in re pollicentur, ad eamdem sancti propositi laudem vehementer hortemur. Optamus nimirum et cupimus, ut plures patrocinium divinarum Litterarum rite suscipiant teneantque constanter; utque illi potissime, quos divina gratia in sacrum ordinem vocavit, majorem in dies diligentiam industriamque iisdem legendis, meditandis, explanandis, quod æquissimum est, impendant.

Hoc enimvero studium cur tantopere commendandum videatur, præter ipsius præstantiam atque obsequium verbo Dei debitum, præcipua causa inest in multiplici utilitatum genere, quas inde novimus manaturas, sponsore certissimo Spiritu Sancto : *Omnis Scriptura divinitus inspirata, utilis est ad docendum, ad arguendum, ad corripiendum, ad erudiendum in justitia, ut perfectus sit homo Dei, ad omne opus bonum instructus*[1]. Tali sane consilio Scripturas a Deo esse datas hominibus, exempla ostendunt Christi Domini et Apostolorum. Ipse enim qui « miraculis conciliavit auctoritatem, auctori-

1. II Tim. III, 16-17.

entraîna la multitude [1] », a coutume d'en appeler aux saintes Écritures dans l'accomplissement de sa mission divine : car, en plus d'une occasion, c'est par elles qu'il se déclare Dieu et envoyé de Dieu, c'est à elles qu'il emprunte les enseignements destinés à instruire ses disciples et à confirmer sa doctrine; il venge leur témoignage des calomnies des détracteurs et l'oppose aux Sadducéens et aux Pharisiens afin de les confondre; il le retourne contre Satan lui-même qui a l'impudence de le tenter. C'est encore elles qu'il s'approprie à la fin de sa vie, et qu'il explique aux disciples après sa résurrection jusqu'à ce qu'il monte dans la gloire de son Père.

Les apôtres se sont conformés à sa parole et à ses préceptes. Bien qu'il leur donnât d'accomplir *des prodiges et des miracles par leurs propres mains* [2], ils employèrent cependant les saintes Écritures avec grande efficacité, soit pour persuader aux nations d'accepter la foi chrétienne, soit pour briser l'obstination des Juifs, soit pour réprimer les hérésies qui surgissaient.

C'est ce qui ressort de leurs discours, particulièrement de ceux de saint Pierre. Pour établir plus fortement la loi nouvelle, ils les ont comme composés des paroles de l'Ancien Testament. Le même fait ressort encore des Évangiles de

tate meruit fidem, fide contraxit multitudinem [1] », ad sacras Litteras, in divinæ suæ legationis munere, appellare consuevit : nam per occasionem ex ipsis etiam sese a Deo missum Deumque declarat; ex ipsis argumenta petit ad discipulos erudiendos, ad doctrinam confirmandam suam ; earumdem testimonia et a calumniis vindicat obtrectantium, et Sadducæis ac Pharisæis ad coarguendum opponit, in ipsumque Satanam, impudentius sollicitantem, retorquet; easdemque sub ipsum vitæ exitum usurpavit, explanavitque discipulis redivivus, usque dum ad Patris gloriam ascendit. — Ejus autem voce præceptisque Apostoli conformati, tametsi dabat ipse *signa et prodigia fieri per manus eorum* [2], magnam tamen efficacitatem ex divinis traxerunt Libris, ut christianam sapientiam late gentibus persuaderent, ut Judæorum pervicaciam frangerent, ut hæreses comprimerent erumpentes. Id apertum ex ipsorum concionibus, in primis Beati Petri, quas, in argumentum firmissimum præscriptionis novæ, dictis veteris Testamenti fere contexuerunt; idque ipsum patet ex Matthæi et Joannis Evangeliis atque ex Catholicis, quæ

1. S. Aug. *de Util. cred.* XIV, 32.
2. Act. XIV, 3.

saint Mathieu et de saint Jean, comme des Épîtres appelées catholiques, et d'une façon plus évidente encore du témoignage de celui qui « se glorifie d'avoir appris la loi de Moïse et les prophètes aux pieds de Gamaliel, en sorte que muni des armes spirituelles, il pouvait dire plus tard : *Nos armes de combat ne sont pas des armes charnelles*, *mais la puissance de Dieu* [1] ».

Ainsi donc les exemples de Notre-Seigneur Jésus-Christ et des apôtres doivent faire comprendre à tous, surtout aux nouveaux soldats de la milice sacrée, en quelle estime il leur faut tenir les saintes Écritures, avec quel zèle, quelle sainte ardeur ils doivent y puiser comme à un arsenal. Car, ceux qui ont à exposer la doctrine de la vérité catholique aux savants ou aux ignorants, ne trouveront nulle part sur Dieu, bien suprême et souverainement parfait, sur les œuvres qui révèlent sa gloire et sa bonté, des enseignements plus riches, une matière plus ample de prédication. Quant au Sauveur du genre humain, il n'a rien été dit de plus fécond ni de plus expressif que ce qui se trouve dans tout le texte de la Bible : et c'est à bon droit que saint Jérôme affirme que « l'ignorance des Écritures, c'est l'ignorance de Jésus-Christ [2] ».

De ces Écritures, se détache vivante et animée son image d'où rayonnent avec une merveilleuse force le soulagement

vocantur, epistolis; luculentissime vero ex ejus testimonio qui « ad pedes Gamalielis Legem Moysi et Prophetas se didicisse gloriatur, ut armatus spiritualibus telis postea diceret confidenter : *Arma militiæ nostræ non carnalia sunt, sed potentia Deo* [1].

Per exempla igitur Christi Domini et Apostolorum omnes intelligant, tirones præsertim militiæ sacræ, quanti faciendæ sint divinæ Litteræ, et quo ipsi studio, qua religione ad idem veluti armamentarium accedere debeant. Nam catholicæ veritatis doctrinam qui habeant apud doctos vel indoctos tractandam, nulla uspiam de Deo, summo et perfectissimo bono, deque operibus gloriam caritatemque ipsius prodentibus, suppetet eis vel cumulatior copia vel amplior prædicatio. De Servatore autem humani generis nihil uberius expressiusve quam ea, quæ in universo habentur Bibliorum contextu; recteque affirmavit Hieronymus, « ignorationem Scripturarum esse ignorationem Christi [2] » : ab illis nimirum extat, veluti viva et spirans, imago ejus, ex qua levatio malorum, cohortatio virtutum, amoris divini invitatio mirifice

1. S. Hier. *de Studio Script.* ad Paulin. *ep.* LIII, 3.
2. *In Is. Prol.*

des maux, l'exhortation aux vertus, les appels de l'amour divin.

Pour ce qui concerne l'Église, son institution, sa nature, ses fonctions, ses privilèges, il en est fait si souvent mention, et en sa faveur les arguments s'y pressent en telle abondance et avec une telle force, que le même saint Jérôme a pu dire en toute vérité : « Quiconque s'est fortifié des témoignages des Écritures, celui-là est le rempart de l'Église[1]. »

Que s'il s'agit du règlement et de la conduite de la vie, les hommes apostoliques y trouveront encore des secours nombreux et excellents. Ce sont des prescriptions pleines de sainteté, des exhortations où respirent la douceur et la force, des exemples insignes en tout genre de vertus. Ajoutez la promesse de récompenses, la menace de peines éternelles, faites au nom de Dieu et dans les termes employés par Dieu.

Or, cette vertu propre et spéciale des Écritures, qui provient du souffle divin de l'Esprit-Saint, c'est elle qui donne à l'orateur sacré l'autorité, elle qui inspire la liberté apostolique de la parole, elle qui rend l'éloquence nerveus et triomphante. Quiconque, en effet, porte dans son discours l'esprit et la force de la parole divine, celui-là *ne prêche pas seulement en parole, mais il parle dans la force, dans l'Esprit-Saint et avec une pleine persuasion*[2].

prorsus diffunditur. Ad Ecclesiam vero quod attinet, institutio, natura, munera, charismata ejus tam crebra ibidem mentione occurrunt, tam multa pro ea tamque firma prompta sunt argumenta, idem ut Hieronymus verissime edixerit : « Qui sacrarum Scripturarum testimoniis roboratus est, is est propugnaculum Ecclesiæ[1]. » Quod si de vitæ morumque conformatione et disciplina quæratur, larga indidem et optima subsidia habituri sunt viri apostolici : plena sanctitatis præscripta, suavitate et vi condita hortamenta, exempla in omni virtutum genere insignia ; gravissima accedit, ipsius Dei nomine et verbis, præmiorum in æternitatem promissio, denunciatio pœnarum.

Atque hæc propria et singularis Scripturarum virtus a divino afflatu Spiritus Sancti profecta, ea est quæ oratori sacro auctoritatem addit, apostolicam præbet dicendi libertatem, nervosam victricemque tribuit eloquentiam. Quisquis enim divini verbi spiritum et robur eloquendo refert, ille, non loquitur *in sermone tantum, sed et in virtute, et in Spiritu Sancto, et in plenitudine multa*[2]. Quamobrem ii dicendi sunt præpostere improvideque facere, qui ita

1. *In Is.* LIV, 12.
2. I Thess. I, 5.

Aussi doit-on dire qu'ils agissent à contresens et aveuglément ceux qui parlent de religion et exposent les préceptes divins, de telle sorte qu'ils n'emploient à peu près que les paroles de la science et de la prudence humaine, s'appuyant beaucoup plus sur leurs propres arguments que sur les arguments divins. Leur discours, quelque brillant qu'il soit, sera nécessairement languissant et froid, car il lui manque le feu de la parole de Dieu [1]. Il est bien loin d'avoir cette efficacité dont est douée la parole divine : *Car la parole de Dieu est vivante et efficace, plus acérée qu'un glaive à deux tranchants; elle pénètre jusqu'à la suture de l'âme et de l'esprit*[2]. Enfin, et de cela les plus habiles eux-mêmes conviendront, il y a dans les saintes Lettres une éloquence admirablement variée et riche, proportionnée aux plus grands sujets. Saint Augustin l'a bien compris et en a fait la preuve éclatante [3]. C'est aussi ce que confirme l'expérience des plus célèbres orateurs sacrés, dont la reconnaissance envers Dieu s'est plu à proclamer que leur renom était dû principalement à la fréquentation assidue et à la pieuse méditation de la Bible.

Pénétrés de ces vérités par la réflexion et un usage familier, les saints Pères n'ont jamais cessé de célébrer les Lettres divines et leur efficacité. En maints endroits, ils les appellent

conciones de religione habent et præcepta divina enuntiant, nihil ut fere afferant nisi humanæ scientiæ et prudentiæ verba, suis magis argumentis quam divinis innixi. Istorum scilicet orationem, quantumvis nitentem luminibus, languescere et frigere necesse est, utpote quæ igne careat sermonis Dei[1], eamdemque longe abesse ab illa, qua divinus sermo pollet virtute : *Vivus est enim sermo Dei et efficax et penetrabilior omni gladio ancipiti, et pertingens usque ad divisionem animæ ac spiritus*[2]. Quamquam, hoc etiam prudentioribus assentiendum est, inesse in sacris Litteris mire variam et uberem magnisque dignam rebus eloquentiam : id quod Augustinus pervidit diserteque arguit[3], atque res ipsa confirmat præstantissimorum in oratoribus sacris qui nomen suum assiduæ Bibliorum consuetudini piæque meditationi se præcipue debere, grati Deo affirmarunt.

Quæ omnia SS. Patres cognitione et usu quum exploratissima haberent, nunquam cessarunt in divinis Litteris earumque fructibus collaudandis. Eas enimvero crebris locis appellant vel thesaurum locupletissimum doctrinarum

1. Jerem. xxiii, 29.
2. Hebr. iv, 12.
3. *De Doct. chr.* iv, 6, 7.

soit le très riche trésor des doctrines célestes[1], soit les fontaines intarissables du salut[2]; ils les comparent à des prés fertiles et à des jardins agréables où le troupeau du Seigneur trouve avec une merveilleuse abondance aliment et délices[3]. Ici viendraient à propos les recommandations de saint Jérôme au clerc Népotien : « Lis souvent les divines Écritures, bien plus, ne laisse jamais tomber de tes mains cette lecture sainte ; apprends-y ce que tu dois enseigner ; la parole du prêtre doit être imprégnée de la lecture des saintes Lettres[4]. » Pareil est le jugement de saint Grégoire le Grand, qui a défini plus sagement que personne les devoirs des pasteurs ecclésiastiques. « Il est nécessaire, dit-il, que ceux qui veillent au ministère de la prédication n'abandonnent pas l'étude des saints Livres[5]. »

Citons maintenant saint Augustin, nous avertissant « qu'on annoncera vainement au dehors la parole de Dieu, si on ne l'a écoutée au dedans[6] »; et le même saint Grégoire prescrivant aux orateurs sacrés, « avant de porter devant les autres les paroles divines, d'y appliquer leurs propres méditations, de peur qu'en s'en prenant aux actes d'autrui, ils ne se négligent eux-mêmes[7] ».

cœlestium[1], vel perennes fontes salutis[2], vel ita proponunt quasi prata fertilia et amœnissimos hortos, in quibus grex dominicus admirabili modo reficiatur et delectetur[3]. Apte cadunt illa S. Hieronymi ad Nepotianum clericum : « Divinas Scripturas sæpius lege, imo nunquam de manibus tuis sacra lectio deponatur; disce quod doceas...; sermo presbyteri Scripturarum lectione conditus sit[4] »; convenitque sententia S. Gregorii Magni, quo nemo sapientius pastorum Ecclesiæ descripsit munera : « Necesse est, inquit, ut qui ad officium prædicationis excubant, a sacræ lectionis studio non recedant[5] ». — Hic tamen libet Augustinum admonentem inducere, « Verbi Dei inanem esse forinsecus prædicatorem, qui non sit intus auditor[6] », eumque ipsum Gregorium sacris concionatoribus præcipientem, « ut in divinis sermonibus, priusquam aliis eos proferant, semetipsos requirant, ne insequentes aliorum facta se deserant[7] ». Sed hoc jam, ab exemplo et documento Christi, qui

1. S. Chrys. *in Gen. hom.* 21, 2; *hom.* 60, 3; S. Aug. *de Discipl. chr.* 2.
2. S. Athan. *ep. fest.* 39.
3. S. Aug. *serm*, 26, 24; S. Ambr. *in Ps.* CXVIII, *serm.* 19, 2.
4. S. Hier. *de Vit. cleric.* ad Nepot.
5. S. Greg. M., *Regul. past. II*, 11 (*al.* 22); *Moral.* XVIII, 26 (*al.* 14).
6. S. Aug. *serm.* 179, 1.
7. S. Greg. M., *Regul. past. III*, 24 (*al.* 48).

Déjà, d'ailleurs, écho de l'exemple et de l'enseignement de Jésus-Christ qui *se mit à agir*, *puis à enseigner*, la voix de l'Apôtre avait fait retentir ces avertissements, qui ne s'adressaient pas au seul Timothée, mais à l'ordre entier des clercs : *Veille sur toi-même et sur ton enseignement ; mets-y une constante application ; car en agissant ainsi, tu te sauveras toi-même avec ceux qui t'écoutent*[1]. C'est que chacun a sous la main dans les saintes Lettres, pour son salut et sa perfection propre aussi bien que pour celle d'autrui, les secours les plus précieux. Les psaumes reviennent incessamment sur ce sujet. Mais il faut apporter à l'étude des divines paroles non seulement un esprit docile et attentif, mais la disposition d'une bonne volonté pieuse et sans réserve. Car il ne faut pas croire que le caractère de ces livres soit celui des livres ordinaires. Comme ils ont été dictés par le Saint-Esprit lui-même, qu'ils parlent des plus graves sujets, pleins de difficultés et de mystères en bien des points, pour les comprendre et les exposer, toujours « nous avons besoin de la descente[2] » de ce même Esprit, c'est-à-dire de sa lumière et de sa grâce, et comme nous expose souvent la parole autorisée du divin Psalmiste, il nous faut les solliciter dans l'humilité de la prière et les conserver par la sainteté de la vie.

Aussi l'Église a-t-elle déployé sur ce point une jalouse

cœpit facere et docere, vox apostolica late præmonuerat, non unum allocuta Timotheum, sed omnem clericorum ordinem, eo mandato : *Attende tibi et doctrinæ, insta in illis; hoc enim faciens, et teipsum salvum facies, et eos qui te audiunt*[1]. Salutis profecto perfectionisque et propriæ et alienæ eximia in sacris Litteris præsto sunt adjumenta, copiosius in Psalmis celebrata ; iis tamen, qui ad divina eloquia, non solum mentem afferant docilem atque attentam, sed integræ quoque piæque habitum voluntatis. Neque enim eorum ratio librorum similis atque communium putanda est ; sed, quoniam sunt ab ipso Spiritu Sancto dictati, resque gravissimas continent multisque partibus reconditas et difficiliores, ad illas propterea intelligendas exponendasque semper ejusdem Spiritus « indigemus adventu[2] », hoc est lumine et gratia ejus : quæ sane, ut divini Psaltæ frequenter instat auctoritas, humili sunt precatione imploranda, sanctimonia vitæ custodienda.

Præclare igitur ex his providentia excellit Ecclesiæ, quæ, *ne cœlestis ille sacrorum Librorum thesaurus, quem Spiritus Sanctus summa liberalitate*

1. I. Tim. iv, 16.
2. S. Hier. *in Mich.* 1, 10.

prévoyance, et *pour que ce trésor céleste des saints Livres, que l'Esprit-Saint dans sa libéralité sans égale a mis entre les mains des hommes, ne restât pas abandonné*[1], elle n'a cessé d'y veiller par d'excellentes lois et ordonnances. Elle ne s'est pas contentée d'établir qu'une grande partie devait en être lue et pieusement méditée par tous ses ministres dans l'office quotidien de la psalmodie sacrée. Elle a voulu que l'exposition et l'interprétation en fût faite dans les églises cathédrales, dans les monastères, dans les couvents des autres réguliers où les études peuvent aisément fleurir, et confiée à des hommes compétents. Elle a rigoureusement prescrit que les dimanches et jours de fêtes solennelles, les fidèles fussent nourris des paroles salutaires de l'Évangile[2]. On doit encore à la sagesse et au zèle de l'Église ce culte de la sainte Écriture, vivant à travers tous les âges et fécond en fruits. A cet égard, pour fortifier Nos enseignements et Nos exhortations, il Nous semble bon de rappeler comment, dès les commencements du christianisme, tous ceux qui brillèrent par la sainteté de la vie et la science des choses divines, furent fervents et assidus dans l'étude des saintes Lettres. Les plus proches disciples des apôtres, et parmi eux Clément de Rome, Ignace d'Antioche, Polycarpe, puis les apologistes, nommément Justin et Irénée, comme leurs épîtres et

hominibus tradidit, neglectus jaceret[1], optimis semper et institutis et legibus cavit. Ipsa enim constituit, non solum magnam eorum partem ab omnibus suis ministris in quotidiano sacræ psalmodiæ officio legendam esse et mente pia considerandam, sed eorumdem expositionem et interpretationem in ecclesiis cathedralibus, in monasteriis, in conventibus aliorum regularium, in quibus studia commode vigere possint, per idoneos viros esse tradendam; diebus autem saltem dominicis et festis solemnibus fideles salutaribus Evangelii verbis pasci, restricte jussit[2]. Item prudentiæ debetur diligentiæque Ecclesiæ cultus ille Scripturæ sacræ per ætatem omnem vividus et plurimæ ferax utilitatis. — In quo etiam ad firmanda documenta hortationesque Nostras, juvat commemorare quemadmodum a religionis christianæ initiis, quotquot sanctitate vitæ rerumque divinarum scientia floruerunt, ii sacris in Litteris multi semper assiduique fuerint. Proximos Apostolorum discipulos, in quibus Clementem Romanum, Ignatium Antiochenum, Polycarpum, tum Apologetas, nominatim Justinum et Irenæum, videmus epistolis et libris suis,

1. Conc. Trid. *sess.* V, *decret. de reform.* 1.
2. *Ibid.* 1-2.

leurs livres en sont témoins, qu'il s'agisse de la défense ou de la glorification des dogmes catholiques, puisent avant tout dans les divines Lettres et la foi, et la force, et toute la grâce de leur piété. Surgissent des écoles catéchétiques et théologiques en beaucoup de sièges épiscopaux, notamment les écoles si fréquentées d'Alexandrie et d'Antioche : leur plan d'étude consiste presque uniquement dans la lecture, l'éclaircissement, la défense de la parole sacrée. De là sortirent la plupart des Pères et des écrivains dont les laborieuses études et les savants livres remplirent tellement le cours presque entier des trois siècles suivants, que cette période mérita le nom d'âge d'or de l'exégèse biblique.

Dans l'Église d'Orient, la première place revient à Origène, admirable par la vivacité de son esprit et l'opiniâtreté de ses travaux. Ses nombreux écrits et son immense ouvrage des Hexaples ont été la source où ensuite presque tous les auteurs ont puisé. Il faut ajouter à ce nom ceux qui ont reculé les frontières de cette science : parmi les meilleurs, Alexandrie produisit Clément et Cyrille ; la Palestine, Eusèbe et l'autre Cyrille ; la Cappadoce, Basile le Grand et les deux saints Grégoire, celui de Nazianze et celui de Nysse ; Antioche, ce Jean Chrysostome en qui la science de l'exégèse

sive ad tutelam sive ad commendationem pertinerent catholicorum dogmatum, e divinis maxime Litteris fidem, robur, gratiam omnem pietatis arcessere. Scholis autem catecheticis ac theologicis in multis sedibus episcoporum exortis, Alexandrina et Antiochena celeberrimis, quæ in eis habebatur institutio, non alia prope re, nisi lectione, explicatione, defensione divini verbi scripti continebatur. Inde plerique prodierunt Patres et scriptores, quorum operosis studiis egregiisque libris consecuta tria circiter sæcula ita abundarunt, ut ætas biblicæ exegeseos aurea jure ea sit appellata. — Inter orientales principem locum tenet Origenes, celeritate ingenii et laborum constantia admirabilis, cujus ex plurimis scriptis et immenso Hexaplorum opere deinceps fere omnes hauserunt. Adnumerandi plures, qui hujus disciplinæ fines amplificarunt : ita inter excellentiores tulit Alexandria Clementem, Cyrillum ; Palæstina Eusebium, Cyrillum alterum ; Cappadocia Basilium Magnum, utrumque Gregorium, Nazianzenum et Nyssenum ; Antiochia Joannem illum Chrysostomum, in quo hujus peritia doctrinæ cum summa eloquentia certavit. Neque id præclare minus apud occidentales. In multis qui se admodum probavere, clara Tertulliani et Cypriani nomina, Hilarii et Ambrosii, Leonis et Gregorii Magnorum ; clarissima Augustini et Hieronymi : quorum alter mire acutus extitit in perspicienda divini verbi sententia, uberrimusque in ea

rivalise avec le don de l'éloquence. Cette vérité n'apparaît pas avec moins d'évidence dans l'Église d'Occident. Parmi tous ceux qui s'y rendirent illustres, brillent les noms de Tertullien et de Cyprien, d'Hilaire et d'Ambroise, de Léon et Grégoire, tous deux Grands; avec plus d'éclat encore, ceux d'Augustin et de Jérôme. Le premier se montra merveilleusement sagace à découvrir le sens de la parole divine, plein de ressources pour la tourner à la défense de la vérité catholique. Le second, par sa science exceptionnelle des textes sacrés et ses grands travaux pour leur vulgarisation, a reçu de l'acclamation de l'Église le titre de Docteur très Grand.

Depuis cette époque jusqu'au onzième siècle, bien que la culture de cette sorte d'études ne fût pas entretenue avec le même zèle et le même fruit qu'auparavant, elle persévéra néanmoins, grâce surtout aux hommes du sacerdoce. Ils prirent soin, en effet, ou de recueillir les travaux les plus utiles que les anciens avaient laissés sur cette matière, et de les répandre après les avoir convenablement classés et enrichis de leurs propres observations, comme firent en particulier Isidore de Séville, Bède, Alcuin ; ou bien d'éclaircir par des gloses le texte sacré comme Walafride Strabon et Anselme de Laon; ou encore de sauvegarder à nouveau son intégrité, comme Pierre Damien et Lanfranc. Au douzième siècle, l'explication allégorique de l'Écriture trouva nombre de bons interprètes. Dans ce genre, saint Bernard laisse bien loin derrière lui tous les autres; et ses discours ne respi-

deducenda ad auxilia catholicæ veritatis, alter a singulari Bibliorum scientia magnisque ad eorum usum laboribus, nomine Doctoris maximi præconio Ecclesiæ est honestatus.

Ex eo tempore ad undecimum usque sæculum, quamquam hujusmodi contentio studiorum non pari atque antea ardore ac fructu viguit, viguit tamen, operâ præsertim hominum sacri ordinis. Curaverunt enim, aut quæ veteres in hac re fructuosiora reliquissent deligere eaque apte digesta de suisque aucta pervulgare, ut ab Isidoro Hispalensi, Beda, Alcuino factum est in primis; aut sacros codices illustrare glossis, ut Valafridus Strabo et Anselmus Laudunensis, aut eorumdem integritati novis curis consulere, ut Petrus Damianus et Lanfrancus fecerunt. — Sæculo autem duodecimo allegoricam Scripturæ enarrationem bona cum laude plerique tractarunt : in eo genere S. Bernardus ceteris facile antecessit, cujus etiam sermones nihil prope nisi divinas Litteras sapiunt. — Sed nova et lætiora incrementa ex disciplina accessere

rent guère que le parfum des divines Lettres. Mais voici qu'il est permis de se réjouir de nouveaux progrès avec l'enseignement des *Scolastiques*. Ceux-ci, à la vérité, s'appliquèrent à l'établissement du texte exact de la version latine : les *Variantes bibliques* composées par eux l'attestent avec évidence. Mais ils portèrent surtout leur soin et leur effort à l'interprétation et à l'explication du texte. Avec une méthode et une clarté, en effet, qu'on n'avait pas dépassées auparavant, les divers sens des paroles sacrées furent distingués; la valeur de chacun dans les discussions théologiques fut appréciée ; la division des livres et le sujet de chaque partie fut fixé; le but des écrivains fut recherché; l'étroite connexité des pensées entre elles fut mise en évidence. De tout ce travail, chacun voit facilement combien de lumière est venue éclairer les passages obscurs. D'ailleurs, leurs livres de théologie et leurs commentaires sur les Écritures révèlent chez eux des trésors de doctrine sacrée. A cet égard, Thomas d'Aquin a encore la palme.

Lorsque notre prédécesseur Clément V eut enrichi l'Athénée de Rome et les plus célèbres Universités de chaires de langues orientales, le zèle des savants redoubla pour l'étude du texte original de la Bible et de la traduction latine. La renaissance parmi nous de la science des Grecs, surtout l'heureuse invention de l'imprimerie, donnèrent un nouvel élan aux études d'Écriture Sainte. Il est étonnant, en effet,

Scholasticorum. Qui etsi in germanam versionis latinæ lectionem studuerunt inquirere, confectaque ab ipsis *Correctoria biblica* id plane testantur, plus tamen studii industriæque in interpretatione et explanatione collocaverunt. Composite enim dilucideque, nihil ut melius antea, sacrorum verborum sensus varii distincti; cujusque pondus in re theologica perpensum ; definitæ librorum partes, argumenta partium ; investigata scriptorum proposita ; explicata sententiarum inter ipsas necessitudo et connexio : quibus ex rebus nemo unus non videt quantum sit luminis obscurioribus locis admotum. Ipsorum præterea de Scripturis lectam doctrinæ copiam admodum produnt, tum de theologia libri, tum in easdem commentaria ; quo etiam nomine Thomas Aquinas inter eos habuit palmam. — Postquam vero Clemens V decessor Noster Athenæum in Urbe et celeberrimas quasque studiorum Universitates litterarum orientalium magisteriis auxit, exquisitius homines nostri in nativo Bibliorum codice et in exemplari latino elaborare cœperunt. Revecta deinde ad nos eruditione Græcorum, multoque magis arte nova libraria feliciter

avec quelle rapidité se multiplièrent, grâce à l'imprimerie, les exemplaires des Livres sacrés, en particulier de la *Vulgate*, et remplirent presque tout l'univers : tellement, même pendant cette période, au contraire de ce que les ennemis de l'Église prétendent, les Livres divins étaient en honneur et aimés. Il ne faut pas omettre le grand nombre de savants, surtout dans les ordres religieux, qui, du concile de Vienne à celui de Trente, travaillèrent au bien des études bibliques. Profitant des ressources nouvelles et apportant la contribution de leur érudition et de leurs talents, non seulement ils ont accru les richesses amassées par les anciens, mais ils ont, en quelque sorte, préparé la voie à la supériorité que s'est acquise le siècle qui suivit le concile de Trente, lorsque l'âge illustre des Pères sembla presque revenu. Personne, en effet, n'ignore, et il Nous est doux de le rappeler, que Nos prédécesseurs, de Pie IV à Clément VIII, ont été les instigateurs de ces magnifiques éditions des anciennes versions, la *Vulgate* et les *Septante*, qui, publiées ensuite par l'ordre et l'autorité de Sixte-Quint et du même Clément VIII, sont aujourd'hui d'un usage commun. On sait aussi qu'à la même époque furent éditées avec le plus grand soin d'autres anciennes versions de la Bible et les Polyglottes d'Anvers et de Paris, si utiles pour trouver le sens

inventa, cultus Scripturæ sanctæ latissime accrevit. Mirandum est enim quam brevi ætatis spatio multiplicata prælo sacra exemplaria, *vulgata* præcipue, catholicum orbem quasi compleverint : adeo per id ipsum tempus, contra quam Ecclesiæ hostes calumniantur, in honore et amore erant divina volumina. — Neque prætereundum est, quantus doctorum virorum numerus, maxime ex religiosis familiis, a Viennensi Concilio ad Tridentinum, in rei biblicæ bonum provenerit : qui et novis usi subsidiis et variæ eruditionis ingeniique sui segetem conferentes, non modo auxerunt congestas majorum opes, sed quasi munierunt viam ad præstantiam subsecuti sæculi, quod ab eodem Tridentino effluxit, quum nobilissima Patrum ætas propemodum rediisse visa est. Nec enim quisquam ignorat, Nobisque est memoratu jucundum, decessores Nostros, a Pio IV ad Clementem VIII, auctores fuisse ut insignes illæ editiones adornarentur versionum veterum, Vulgatæ et Alexandrinæ ; quæ deinde, Sixti V ejusdemque Clementis jussu et auctoritate emissæ, in communi usu versantur. Per eadem autem tempora, notum est, quum versiones alias Bibliorum antiquas, tum polyglottas Antuerpiensem et Parisiensem, diligentissime esse editas, sinceræ investigandæ sententiæ

exact du texte. Il n'est aucun livre de l'un et l'autre Testament qui n'ait alors trouvé plus d'un bon commentateur, aucun problème important qui n'ait exercé la féconde sagacité de plusieurs, et nombre de ceux-ci, adonnés en même temps à l'étude des saints Pères, se sont fait un grand nom. Dans les âges suivants, le talent de nos exégètes n'a pas fait défaut. Des savants n'ont pas cessé de bien mériter des études bibliques, en combattant le rationalisme par ses propres armes, et vengeant les Lettres sacrées des attaques qu'il leur portait au nom de la philologie et des sciences qui s'y rattachent.

En considérant de bonne foi, comme il convient, toutes ces choses, on accordera que l'Église n'a jamais épargné aucune sollicitude pour faire arriver jusqu'à ses enfants les eaux salutaires des divines Lettres, et que cette forteresse où elle a été placée par Dieu pour la défense et la glorification des Écritures, elle s'y est toujours maintenue, et s'est appliquée à la munir de toutes les ressources du savoir, sans avoir eu jamais, sans avoir besoin de l'excitation des hommes du dehors.

Mais Notre but demande que Nous vous communiquions, Vénérables Frères, ce qui Nous semble le plus convenable pour la bonne direction de ces études. Et d'abord, il importe de rappeler ici quels adversaires se dressent en

peraptas : nec ullum esse utriusque Testamenti librum, qui non plus uno nactus sit bonum explanatorem, neque graviorem ullam de iisdem rebus quæstionem, quæ non multorum ingenia fecundissime exercuerit : quos inter non pauci, iique studiosiores SS. Patrum, nomen sibi fecere eximium. Neque, ex illa demum ætate, desiderata est nostrorum sollertia ; quum clari subinde viri de iisdem studiis bene sint meriti, sacrasque Litteras contra *rationalismi* commenta, ex philologia et finitimis disciplinis detorta, simili argumentorum genere vindicarint. — Hæc omnia qui probe ut oportet considerent, dabunt profecto, Ecclesiam, nec ullo unquam providentiæ modo defuisse, quo divinæ Scripturæ fontes in filios suos salutariter derivaret, atque illud præsidium, in quo divinitus ad ejusdem tutelam decusque locata est, retinuisse perpetuo omnique studiorum ope exornasse, ut nullis externorum hominum incitamentis eguerit, egeat.

Jam postulat a Nobis instituti consilii ratio, ut quæ his de studiis recte ordinandis videantur optima, ea vobiscum communicemus, Venerabiles Fratres. Sed principio quale adversetur et instet hominum genus, quibus vel artibus

face de nous et quels sont les procédés et les armes dont ils se servent avec tant de présomption. Car, de même que nous avons eu affaire autrefois à ceux qui, se fondant sur leur propre jugement, et répudiant les divines traditions et le magistère de l'Église, plaçaient dans l'Écriture l'unique source de la révélation et le juge suprême de la foi, ainsi, aujourd'hui, nous sommes aux prises avec les rationalistes, qui, en quelque sorte fils et héritiers des précédents, et comme eux appuyés sur leur propre jugement, ont rejeté loin d'eux jusqu'à ces derniers restes de foi qui leur avaient été légués par leurs pères. Ils nient complèement, en effet, qu'il y ait une révélation, ou une inspiration, ou une Écriture Sainte, et ils ne voient là que des fictions et inventions humaines; d'après eux, il n'y a pas là des narrations authentiques d'événements vrais, mais de pures fables ou des histoires mensongères; il n'y a pas là de prophéties ni d'oracles divins, mais, ou des prédictions arrangées après l'événement, ou de simples intuitions de l'esprit humain; il ne faut pas non plus y voir de vrais miracles et des manifestations de la puissance divine, mais seulement des phénomènes curieux qui ne dépassent pas la force de la nature,

vel armis confidant, interest utique hoc loco recognoscere. — Scilicet, ut antea cum iis præcipue res fuit qui privato judicio freti, divinis traditionibus et magisterio Ecclesiæ repudiatis, Scripturam statuerant unicum revelationis fontem supremumque judicem fidei; ita nunc est cum Rationalistis, qui eorum quasi filii et heredes, item sententia innixi sua, vel has ipsas a patribus acceptas christianæ fidei reliquias prorsus abjecerunt. Divinam enim vel revelationem vel inspirationem vel Scripturam sacram, omnino ullam negant, neque alia prorsus ea esse dictitant, nisi hominum artificia et commenta: illas nimirum, non veras gestarum rerum narrationes, sed aut ineptas fabulas aut historias mendaces; ea, non vaticinia et oracula, sed aut confictas post eventus prædictiones aut ex naturali vi præsensiones; ea, non veri nominis miracula virtutisque divinæ ostenta, sed admirabilia quædam, nequaquam naturæ viribus majora, aut præstigias et mythos quosdam: evangelia et scripta apostolica aliis plane auctoribus tribuenda. — Hujusmodi portenta errorum, quibus sacrosanctam divinorum Librorum veritatem putant convelli, tanquam decretoria pronuntiata novæ cujusdam *scientiæ liberæ*, obtrudunt; quæ tamen adeo incerta ipsimet habent, ut eisdem in rebus crebrius immutent et suppleant. Quum vero tam impie de Deo, de Christo, de Evangelio et reliqua Scriptura sentiant et prædicent, non desunt

ou des illusions et des mythes ; enfin, il faudrait attribuer les Évangiles et les écrits apostoliques à de tout autres auteurs que ceux qu'on leur donne.

Ces erreurs monstrueuses, par lesquelles ils croient détruire la sainte vérité des Livres divins, ils les donnent comme les arrêts définitifs d'une sorte de nouvelle *science libre*, et cependant, ils les tiennent eux-mêmes pour si peu assurés qu'on les voit souvent changer d'avis et se contredire sur les mêmes points. Cependant parmi ceux qui pensent ou parlent avec tant d'impiété de Dieu, de Jésus-Christ, de l'Évangile et de toute l'Écriture, il y en a qui voudraient encore passer pour théologiens, pour chrétiens, pour *évangéliques*, et qui cherchent à couvrir du nom le plus honorable la témérité de leur orgueilleux esprit. A ceux-là s'unissent comme complices et auxiliaires nombre d'autres savants, que le même refus d'admettre la révélation pousse également à attaquer la Bible. Nous ne pouvons assez déplorer l'extension et la violence de plus en plus grandes que prennent chaque jour ces attaques. Elles visent à séduire les hommes instruits sérieux, qui peuvent assez facilement, il est vrai, s'en défendre, mais c'est surtout contre la masse des ignorants que nos adversaires s'acharnent de toute manière et avec un art perfide. Ils répandent leur venin dans les livres, les pamplets, les journaux ; ils la distillent dans les conférences, les discours ; ils ont déjà tout envahi et ils possèdent même un grand nombre d'écoles soustraites à la tutelle de l'Église, où ils dépravent tristement, même par le sarcasme et la plaisanterie grossière,

ex iis qui theologi et christiani et evangelici haberi velint, et honestissimo nomine obtendant insolentis ingenii temeritatem.

His addunt sese consiliorum participes adjutoresque e ceteris disciplinis non pauci, quos eadem revelatarum rerum intolerantia ad oppugnationem Bibliorum similiter trahit. Satis autem deplorare non possumus, quam latius in dies acriusque hæc oppugnatio geratur. Geritur in eruditos et graves homines, quamquam illi non ita difficulter sibi possunt cavere ; at maxime contra indoctorum vulgus omni consilio et arte infensi hostes nituntur. Libris, libellis, diariis exitiale virus infundunt ; id concionibus, id sermonibus insinuant ; omnia jam pervasere, et multas tenent, abstractas ab Ecclesiæ tutela, adolescentium scholas, ubi credulas mollesque mentes ad contemptionem Scripturæ, per ludibrium etiam et scurriles jocos, depravant misere.

les tendres et crédules esprits des enfants, pour leur inspirer le mépris de l'Écriture. Voilà, Vénérables Frères, de quoi exciter et enflammer le zèle commun des pasteurs ; afin que cette *nouvelle science de nom usurpé*[1] rencontre devant elle cette antique et vraie foi, que l'Église a reçue de Jésus-Christ par les apôtres, et que, au milieu d'une lutte si acharnée, de dignes défenseurs de la sainte Écriture se lèvent partout.

Votre premier soin doit donc être de faire en sorte que l'enseignement des Lettres divines soit donné dans les séminaires et les collèges ecclésiastiques, comme le demandent l'importance même de cette étude et les exigences du temps. A cet effet, rien ne doit vous être plus à cœur que le choix de maîtres habiles ; car il ne faut pas confier cette mission aux premiers venus, mais à ceux seulement qu'un grand amour et une longue pratique de la Bible, ainsi qu'un savoir convenable recommandent à votre choix et rendent dignes de leur charge. Et il ne faut pas veiller avec moins de sollicitude à leur préparer des successeurs. Il sera bon, par conséquent, partout où cela sera possible, de prendre un certain nombre de jeunes gens bien doués, ayant terminé avec honneur leur cours de théologie, pour les appliquer tout entiers aux Livres saints, en leur donnant la faculté d'en faire pen-

— Ista sunt, Venerabiles Fratres, quæ commune pastorale studium permoveant, incendant; ita ut huic novæ *falsi nominis scientiæ*[1] antiqua illa et vera opponatur, quam a Christo per Apostolos accepit Ecclesia, atque in dimicatione tanta idonei defensores Scripturæ sacræ exurgant.

Itaque ea prima sit cura, ut in sacris Seminariis vel Academiis sic omnino tradantur divinæ Litteræ, quemadmodum et ipsius gravitas disciplinæ et temporum necessitas admonent. Cujus rei causâ, nihil profecto debet esse antiquius magistrorum delectione prudenti; ad hoc enim munus non homines quidem de multis, sed tales assumi oportet, quos magnus amor et diuturna consuetudo Bibliorum, atque opportunus doctrinæ ornatus commendabiles faciat, pares officio. Neque minus prospiciendum mature est, horum postea locum qui sint excepturi. Juverit idcirco, ubi commodum sit, ex alumnis optimæ spei, theologiæ spatium laudate emensis, nonnullos divinis Libris totos addici, facta eisdem plenioris cujusdam studii aliquandiu facultate. Ita delecti institutique doctores, commissum munus adeant fidenter : in quo ut versentur optime et consentaneos fructus educant, aliqua ipsis documenta

1. I Tim. vi, 20.

dant quelque temps une étude plus approfondie. Les jeunes docteurs, ainsi choisis et préparés, pourront accepter avec confiance la charge qui leur sera commise ; et pour qu'ils y réussissent mieux et produisent plus de fruits convenables, il Nous paraît bon de leur donner ici quelques conseils plus détaillés. — Au seuil même de ces études bibliques, ils devront s'adresser à l'intelligence de leurs élèves, de manière à former et à développer en eux un jugement également apte à la défense des saints Livres et à leur interprétation. C'est à quoi tend le traité communément appelé *Introduction à la Bible*, où l'élève trouve abondamment ce qui sert à établir l'intégrité et l'autorité de la Bible, à découvrir et à saisir le vrai sens du texte, à prévenir et à réfuter radicalement les objections. On ne saurait trop dire combien il est important que ces préliminaires soient méthodiquement et savamment traités, avec la théologie pour compagne et pour auxiliaire, puisque toute la suite des études bibliques s'appuie sur ces bases et s'éclaire de ces lumières. — Cela terminé, le professeur s'appliquera avec grand zèle à cette autre partie plus fructueuse de l'enseignement, qui est l'interprétation, pour permettre aux étudiants de faire servir ensuite les richesses de la parole divine au progrès de la religion et de la piété.

paulo explicatius impertire placet. — Ergo ingeniis tironum in ipso studii limine sic prospiciant, ut judicium in eis, aptum pariter Libris divinis tuendis atque arripiendæ ex ipsis sententiæ, conforment sedulo et excolant. Huc pertinet tractatus *de introductione*, ut loquuntur, *biblica*, ex quo alumnus commodam habet opem ad integritatem auctoritatemque Bibliorum convincendam, ad legitimum in illis sensum investigandum et assequendum, ad occupanda captiosa et radicitus evellenda. Quæ quanti momenti sit disposite scienterque, comite et adjutrice theologia, esse initio disputata, vix attinet dicere, quum tota continenter tractatio Scripturæ reliqua hisce vel fundamentis nitatur vel luminibus clarescat. — Exinde in fructuosiorem hujus doctrinæ partem, quæ de interpretatione est, perstudiose incumbet præceptoris opera; unde sit auditoribus, quo dein modo divini verbi divitias in profectum religionis et pietatis convertant.

Intelligimus equidem, enarrari in scholis Scripturas omnes, nec per amplitudinem rei, nec per tempus licere. Verumtamen, quoniam certa opus est via interpretationis utiliter expediendæ, utrumque magister prudens devitet incommodum, vel eorum qui de singulis libris cursim delibandum præbent, vel eorum qui in certa unius parte immoderatius

Nous comprenons, sans doute, qu'il n'est pas possible, ni en raison de l'étendue de la matière, ni en raison du temps, d'étudier toute l'Écriture Sainte dans les écoles. Mais, parce qu'il est besoin d'une bonne méthode d'exégèse, le maître prudent évitera ce double inconvénient : ou bien de parcourir tous les livres à la hâte ou bien de s'appesantir immodérément sur une partie d'un livre. Car si l'on ne peut obtenir dans la plupart des écoles, ce qui se fait dans les grandes universités, que tel ou tel livre soit exposé dans son ensemble et avec une certaine ampleur, il faut absolument veiller à ce que les parties des livres choisies comme sujet d'étude reçoivent une explication suffisamment pleine ; de sorte que les disciples reçoivent de ce spécimen, avec une direction, le désir de lire le reste par eux-mêmes et l'amour de l'Écriture Sainte pour toute la vie.

A cet effet, le maître, observant les règles des anciens, prendra pour texte la version de la Vulgate, qui, selon le décret du concile de Trente, doit être tenue *pour authentique dans les leçons publiques*, *dans les discussions*, *dans les prédications et dans les interprétations*[1], ce que recommande aussi la pratique quotidienne de l'Église.

Ce n'est pas à dire pourtant qu'il ne faille tenir compte des autres versions que l'antiquité chrétienne a louées et employées, surtout des textes primitifs.

Car, bien que, pour l'ensemble, le sens de l'original hébreu et grec apparaisse bien dans les termes de la Vulgate,

consistunt. Si enim in plerisque scholis adeo non poterit obtineri, quod in Academiis majoribus, ut unus aut alter liber continuatione quadam et ubertate exponatur, at magnopere efficiendum est, ut librorum partes ad interpretandum selectæ tractationem habeant convenienter plenam : quo veluti specimine allecti discipuli et edocti, cetera ipsi perlegant adamentque in omni vita. Is porro, retinens instituta majorum, exemplar in hoc sumet versionem vulgatam : quam Concilium Tridentinum *in publicis lectionibus, disputationibus, prædicationibus et expositionibus pro authentica* habendam decrevit[1], atque etiam commendat quotidiana Ecclesiæ consuetudo. Neque tamen non sua habenda erit ratio reliquarum versionum, quas christiana laudavit usurpavitque antiquitas, maxime codicum primigeniorum. Quamvis enim, ad summam rei quod spectat, ex dictionibus Vulgatæ hebreæa et græca

1. *Sess.* IV, *decr. de edit. et usu sacr. libror.*

cependant, s'il y reste quelque chose d'équivoque ou de moins clair, on pourra recourir utilement, selon le conseil de saint Augustin[1], à la collation de la « langue plus ancienne ».

Mais il va de soi qu'il faut apporter ici beaucoup de prudence, puisque, en définitive, « l'office du commentateur est d'exposer, non ce qu'il veut lui-même, mais ce que pense celui qu'il est chargé d'interpréter[2] ».

Après avoir établi avec tout le soin possible, là où il y a lieu, le bon texte, il restera à rechercher et à établir le sens. Mais le premier conseil à donner est de s'en tenir strictement d'autant plus aux principes communément approuvés d'interprétation, que l'attaque des adversaires est plus vigoureuse.

C'est pourquoi, à la recherche de la signification exacte des mots, à l'examen du contexte, à la comparaison des endroits similaires, etc., il faut joindre le secours extérieur des lumières de l'érudition; mais il faut le faire avec précaution, afin de ne pas consacrer plus de temps et de travail aux questions de cette nature qu'à la connaissance intime des Livres saints, et de peur qu'un amas de notions prises de côté et d'autre ne soit, pour l'esprit des jeunes gens, plutôt un embarras qu'une aide véritable.

De cette façon, on s'élèvera sûrement à l'emploi de la di-

bene eluceat sententia, attamen si quid ambigue, si quid minus accurate inibi elatum sit, « inspectio præcedentis linguæ » suasore Augustino, proficiet[1]. Jamvero per se liquet, quam multum navitatis ad hæc adhiberi oporteat, quum demum sit « commentatoris officium, non quid ipse velit, sed quid sentiat ille quem interpretur, exponere[2] ». Post expensam, ubi opus sit, omni industria, lectionem, tum locus erit scrutandæ, et proponendæ sententiæ. Primum autem consilium est, ut probata communiter interpretandi præscripta tanto experrectiore observentur cura quanto morosior ab adversariis urget contentio. Propterea cum studio perpendendi quid ipsa verba valeant, quid consecutio rerum velit, quid locorum similitudo aut talia cetera, externa quoque appositæ eruditionis illustratio societur : caute tamen, ne istiusmodi quæstionibus plus temporis tribuatur et operæ quam pernoscendis divinis Libris, neve corrogata multiplex rerum cognitio mentibus juvenum plus incommodi afferat quam adjumenti. — Ex hoc, tutus erit gradus ad

1. *De Doctr. chr.* III, 4.
2. S. Hier. ad Pammach.

vine Écriture dans la théologie. Et ici, il faut remarquer qu'aux autres causes de difficultés qui se rencontrent dans l'intelligence de presque tous les livres des anciens, il s'en ajoute qui sont propres aux Livres saints. En effet, dans les termes de ces Livres l'Esprit-Saint a déposé bien des pensées qui dépassent de beaucoup la pénétration de la raison humaine, par exemple les divins mystères et les autres choses qui s'y rapportent; et en conséquence, quelquefois ils ont un sens plus élevé et plus caché que ne semblent l'exprimer ou l'indiquer la lettre du texte et les lois de l'herméneutique. Aussi le sens littéral lui-même appelle à sa suite d'autres sens, qui servent soit à éclairer les dogmes, soit à mettre en relief les préceptes de la vie.

Ainsi il ne faut pas faire difficulté d'avouer que les Livres saints sont enveloppés d'une certaine obscurité, en sorte que personne ne peut s'y aventurer sans guide [1] : Dieu pourvoit par là (telle est l'opinion connue des saints Pères) à ce que les hommes les étudient avec plus d'application et de zèle, qu'ils incrustent plus profondément dans leurs esprits et leurs cœurs les connaissances qu'ils ont eu plus de peine à acquérir; et surtout qu'ils comprennent que Dieu a confié les Écritures à l'Église, pour qu'elles leur servent de guide et de maître infaillible quand il s'agit de lire et d'expliquer ses paroles. C'est en effet là où résident les grâces du Seigneur qu'il

usum divinæ Scripturæ in re theologica. Quo in genere animadvertisse oportet, ad ceteras difficultatis causas, quæ in quibusvis antiquorum libris intelligendis fere occurrunt, proprias aliquas in Libris sacris accedere. Eorum enim verbis, auctore Spiritu Sancto, res multæ subjiciuntur quæ humanæ vim aciemque rationis longissime vincunt, divina scilicet mysteria et quæ cum illis continentur alia multa; idque nonnunquam ampliore quadam et reconditiore sententia, quam exprimere littera et hermeneuticæ leges indicare videantur : alios præterea sensus, vel ad dogmata illustranda vel ad commendanda præcepta vitæ, ipse litteralis sensus profecto adsciscit.

Quamobrem diffitendum non est religiosa quadam obscuritate sacros Libros involvi, ut ad eos, nisi aliquo viæ duce, nemo ingredi possit [1] : Deo quidem sic providente (quæ vulgata est opinio SS. Patrum), ut homines majore cum desiderio et studio illos perscrutarentur, resque inde operose perceptas mentibus animisque altius infigerent; intelligerentque præcipue, Scripturas

1. S. Hier. ad Paulin. *de Studio Script. ep.* LIII, 4.

faut chercher la vérité, c'est par ceux qui sont en possession de la succession apostolique que les Écritures sont expliquées sans péril : tel était déjà l'enseignement de saint Irénée[1]. Et c'est sa doctrine et celle des autres Pères que s'est appropriée le concile du Vatican lorsque, renouvelant le décret du concile de Trente sur l'interprétation des saintes Écritures, *il a déclaré que la pensée de celui-ci était que, dans les questions de la foi et des mœurs touchant à l'édification de la doctrine chrétienne, celui-là devait être tenu pour le vrai sens de l'Écriture Sainte, qu'a tenu et tient notre sainte mère l'Église, à qui il appartient de juger de la vraie signification et de l'interprétation des saintes Écritures ; et qu'en conséquence, il n'était permis à personne d'interpréter l'Écriture sacrée contrairement à ce sens, ou contre le sentiment unanime des Pères*[2].

Par cette loi pleine de sagesse, l'Église ne retarde ni n'empêche en aucune façon les recherches de la science biblique, mais plutôt elle la met à l'abri de l'erreur, et l'aide beaucoup dans la voie du véritable progrès. Car devant chaque docteur privé s'ouvre un champ vaste, dans lequel son talent d'interprète peut se signaler en toute sécurité et utilement pour

Deum tradidisse Ecclesiæ, qua scilicet duce et magistra in legendis tractandisque eloquiis suis certissima uterentur. Ubi enim charismata Domini posita sint, ibi discendam esse veritatem, atque ab illis, apud quos sit successio apostolica, Scripturas nullo cum periculo exponi, jam sanctus docuit Irenæus[1] : cujus quidem ceterorumque Patrum doctrinam Synodus Vaticana amplexa est, quando Tridentinum decretum de divini verbi scripti interpretatione renovans, *hanc illius mentem esse declaravit, ut in rebus fidei et morum, ad ædificationem doctrinæ christianæ pertinentium, is pro vero sensu sacræ Scripturæ habendus sit, quem tenuit ac tenet sancta Mater Ecclesia, cujus est judicare de vero sensu et interpretatione Scripturarum sanctarum ; atque ideo nemini licere contra hunc sensum aut etiam contra unanimem consensum Patrum ipsam Scripturam sacram interpretari*[2]. — Qua plena sapientiæ lege nequaquam Ecclesia pervestigationem scientiæ biblicæ retardat aut coërcet ; sed eam potius ab errore integram præstat, plurimumque ad veram adjuvat progressionem. Nam privato cuique doctori magnus patet campus, in quo, tutis vestigiis, sua interpretandi industria præclare certet

1. *C. hær.* IV, 26, 5.
2. *Sess.* III, *cap.* II *de revel. : cf.* Conc. Trid. *sess.* IV, *decr. de edit. et usu sacr. libror.*

l'Église. De fait, dans les passages de la sainte Écriture qui attendent encore uné interprétation certaine et définie, il peut arriver ainsi, par une suave disposition de la Providence, que, l'étude étant en quelque sorte préparée, le jugement de l'Église en soit hâté ; et, pour les passages déjà définis, le docteur privé peut également rendre service, en les expliquant plus clairement pour le commun des fidèles et plus doctement pour les savants, ou en les défendant plus victorieusement contre les adversaires.

C'est pourquoi l'interprète catholique doit se faire un devoir capital et sacré d'interpréter les témoignages de l'Écriture, dont le sens a été authentiquement déclaré, soit par les auteurs sacrés, sous l'inspiration du Saint-Esprit, comme en beaucoup de passages de l'Ancien Testament, soit par l'Église, sous l'assistance du même Esprit, *qu'elle l'ait fait par une sentence solennelle, ou par son magistère ordinaire et universel*, de les interpréter, disons-Nous, dans ce même sens[1]. Et il doit établir par son enseignement, que seule cette interprétation peut être justifiée par les lois d'une saine herméneutique.

Dans le reste, il faut suivre l'analogie de la foi, et garder comme une règle souveraine la doctrine catholique, telle qu'elle est reçue de l'autorité de l'Église; car, comme le même Dieu est l'auteur et des Livres saints et de la doctrine dont l'Église a le dépôt, il est assurément impossible qu'une inter-

Ecclesiæque utiliter. In locis quidem divinæ Scripturæ qui expositionem certam et definitam adhuc desiderant, effici ita potest, ex suavi Dei providentis consilio, ut, quasi præparato studio, judicium Ecclesiæ maturetur; in locis vero jam definitis potest privatus doctor æque prodesse, si eos vel enucleatius apud fidelium plebem et ingeniosius apud doctos edisserat, vel insignius evincat ab adversariis. Quapropter præcipuum sanctumque sit catholico interpreti, ut illa Scripturæ testimonia, quorum sensus authentice declaratus est, aut per sacros auctores, Spiritu Sancto afflante, uti multis in locis novi Testamenti, aut per Ecclesiam, eodem Sancto adsistente Spiritu, *sive solemni judicio, sive ordinario et universali magisterio*[1], eadem ipse ratione interpretur; atque ex adjumentis disciplinæ suæ convincat, eam solam interpretationem, ad sanæ hermeneuticæ leges, posse recte probari. In ceteris analogia fidei sequenda est, et doctrina catholica, qualis ex auctoritate Ecclesiæ accepta, tamquam summa norma est adhibenda : nam, quum et sacrorum Librorum et doctrinæ apud Ecclesiam depositæ idem

1. Conc. Vat. *sess.* III, cap. III, *de fide*.

prétation légitime fasse sortir des Livres saints un sens qui, en quelque façon, ne soit pas d'accord avec cette doctrine. Il s'ensuit qu'il faut rejeter comme inexacte et fausse toute interprétation qui met les auteurs sacrés pour ainsi dire en contradiction l'un avec l'autre, ou qui répugne à la doctrine de l'Église.

Il faut donc que le maître en cette science ait aussi le mérite de connaître supérieurement toute la théologie, et soit versé dans les commentaires des saints Pères, des Docteurs et des meilleurs interprètes. C'est ce qu'enseigne saint Jérôme[1], et aussi saint Augustin, qui, formulant une plainte fondée, dit : « Si toute science, même la plus basse et la plus facile, réclame, pour être acquise, un docteur ou un professeur, peut-il y avoir quelque chose de plus orgueilleusement téméraire, que de ne pas vouloir connaître les livres des mystères divins d'après leurs propres interprètes[2] ? »

Les autres Pères ont été du même avis, et l'ont confirmé par leur exemple, parce qu'ils « puisaient l'intelligence des divines Écritures, non dans leurs idées personnelles, mais dans les écrits et l'autorité des anciens, lesquels, comme il était constant, tenaient eux-mêmes de la succession des apôtres leur manière d'interpréter[3] ».

sit auctor Deus, profecto fieri nequit, ut sensus ex illis, qui ab hac quoquo modo discrepet, legitima interpretatione eruatur. Ex quo apparet, eam interpretationem ut ineptam et falsam rejiciendam, quæ, vel inspiratos auctores inter se quodammodo pugnantes faciat, vel doctrinæ Ecclesiæ adversetur. — Hujus igitur disciplinæ magister hac etiam laude floreat oportet, ut omnem theologiam egregie teneat, atque in commentariis versatus sit SS. Patrum Doctorumque et interpretum optimorum. Id sane inculcat Hieronymus[1], multumque Augustinus, qui, justa cum querela, « Si unaquæque disciplina, inquit, quamquam vilis et facilis, ut percipi possit, doctorem aut magistrum requirit, quid temerariæ superbiæ plenius, quam divinorum sacramentorum libros ab interpretibus suis nolle cognoscere[2] ! » Id ipsum sensere et exemplo confirmavere ceteri Patres, qui « divinarum Scripturarum intelligentiam, non ex propria præsumptione, sed ex majorum scriptis et auctoritate sequebantur, quos et ipsos ex apostolica successione intelligendi regulam suscepisse constabat[3] ».

1. *Ibid.*, 6, 7.
2. Ad. Honorat, *de Utilit. cred.* xxii, 35.
3. Rufin. *Hist. eccl.* ii, 9.

(*A suivre.*)

LES CAPITULATIONS

ET LES CONGRÉGATIONS RELIGIEUSES EN ORIENT

Plusieurs événements de l'année qui va finir ont appelé l'attention du côté de l'Orient. Tout d'abord, les démêlés du jeune khédive d'Égypte avec ses protecteurs britanniques, plus tard le Congrès catholique de Jérusalem ; enfin, la visite de l'escadre russe elle-même ; il ne faut pas en effet que notre enthousiasme nous fasse oublier que la Russie poursuit à l'égard de l'empire ottoman une politique avec laquelle nous ne saurions être d'accord sans renier notre passé et nous trahir nous-mêmes.

Malheureusement, l'opinion publique, absorbée par les querelles intérieures, ne prête qu'une oreille distraite aux questions qui se débattent hors de nos frontières. L'immense majorité du peuple souverain ignore la gravité des intérêts engagés dans les affaires d'Orient, et la plupart des élus du suffrage universel n'ont ni le loisir ni le souci de s'en instruire. Pendant ce temps nos rivaux, plus avisés ou mieux gouvernés, profitent de notre imprévoyance pour nous enlever des avantages acquis par de longs efforts et de nobles sacrifices. C'est ainsi qu'en 1882 un vote de la Chambre a livré l'Égypte à l'Angleterre ; un chef d'opposition déclara étourdiment que la France avait mieux à faire que de gaspiller son or et le sang de ses soldats au bénéfice d'une cinquantaine de banqueroutiers. Une violence de langage doublée d'une sottise a suffi pour nous faire perdre dans la vallée du Nil une situation à laquelle nous avions droit et que nous ne retrouverons plus. On voudrait espérer que la leçon portera ses fruits.

Un fait qui n'a pas besoin de démonstration, c'est que la part d'influence que la France conserve en Orient en face de toutes les compétitions européennes, elle la doit principalement à son protectorat religieux. Au dix-huitième siècle,

il en était peut-être autrement. Nous avions auprès de la Sublime Porte une place privilégiée; les neuf dixièmes du commerce maritime de l'Europe avec les sujets du Grand-Seigneur se faisaient par nous, ou du moins sous notre pavillon. La proportion est aujourd'hui presque retournée; il s'en faut que nous soyons les premiers marchands du monde. Le quasi-monopole que l'ancienne monarchie avait conquis dans les Échelles du Levant n'est plus qu'un lointain souvenir ; notre prépondérance politique nous a échappé ; d'autres sont plus écoutés que nous dans les conseils du sultan. De tous les éléments de notre prestige d'autrefois, il nous reste deux choses : d'abord notre rôle officiel, sinon toujours incontesté, de protecteurs des Lieux saints et des établissements catholiques dans tout l'empire ottoman[1], ensuite l'attrait de plus en plus vif des Orientaux pour notre langue, dont les missionnaires français sont les plus actifs, pour ne pas dire tout à fait les seuls propagateurs[2]. C'est en définitive par la religion que la France fait figure en Orient, et qu'elle y occupe, en face des autres nations européennes, un rang qui la dispense encore de rien envier à personne.

Même au point de vue national, les intérêts commerciaux

1. Il faut en excepter la Macédoine, où ce titre est dévolu à l'Autriche.

2. Il y a deux ans, la subvention que le gouvernement partage entre les établissements français à l'étranger, fut portée de 500 000 à 700 000 francs. (Du temps de Henri IV, l'ambassade de Constantinople disposait déjà d'un million pour les seuls établissements du Levant.) Pour faire agréer cette augmentation par la majorité de la Chambre, le rapporteur, M. Pichon, déclarait qu'il n'y a pas que des écoles congréganistes à promouvoir au dehors l'influence française ; et il mentionnait spécialement l'école normale récemment créée à Rhodes, pour former des instituteurs. Pour moi, après un an d'exploration en Orient, et beaucoup de recherches, j'ai constaté en effet qu'il existe à Constantinople une petite pension française dirigée par un laïque. L'école normale de Rhodes est une maison d'études pour les jeunes Frères que l'Institut de la Doctrine chrétienne destine à l'Orient. La dernière des écoles laïques établies par l'*Alliance française* en Égypte, celle d'Assiout, vient d'être fermée cette année, et, heureusement pour la France, elle a été remplacée par une école des Frères. En existe-t-il d'autres, je l'ignore, mais c'est peu probable. Apparemment on ne compte pas comme école laïque la faculté de médecine de l'Université Saint-Joseph de Beyrouth.

ne viennent ici qu'en seconde ligne; d'ailleurs ils ne risquent pas de manquer de patrons: on s'échauffe vite quand ils sont en jeu. On nous permettra donc de nous attacher spécialement dans cette étude à l'intérêt religieux, le véritable intérêt patriotique de la France en Orient.

I

Les Européens établis dans l'empire ottoman y jouissent d'un régime civil et administratif qui a pour base les Capitulations. On désigne sous ce nom une série d'ordonnances rendues par les sultans à la demande des puissances chrétiennes. De savoir si ces ordonnances sont revêtues des formules de chancellerie usitées dans les traités synallagmatiques, c'est une question sur laquelle on peut soutenir le oui et le non. D'une part, le chef des croyants y parle seul et semble octroyer de pures concessions; mais d'autre part le préambule de la Capitulation de 1535, qui sert de base à toutes les autres, porte expressément que l'ambassadeur du roi de France, Jehan de la Forest, « raysonnant avec le puissant et magnifique Seign^r Ybrahim cherlesquier Soltan (c'est lieutenant-général d'exercite) du Grand Seigneur..., ont traité, fait et conclud, traitent, font et concluent premièrement bonne et seure paix et sincère concorde au nom des susdits Grand Seigneur et Roy de France ». Suivent sous la même teneur les 16 articles de la Capitulation, dont le dernier stipule « que les Grand Seigneur et Roy de France envoyeront l'un à l'autre, dans les six mois, les confirmations du présent traité en bonne et due forme de l'observer[1]... ».

Si les autres Capitulations sont rédigées sur un autre ton, on est parfaitement en droit de dire que les formules de concession ne sont elles aussi que des formules. Quoi qu'il en soit d'ailleurs, c'est aujourd'hui un axiome de droit international que les Capitulations ont toute la valeur des traités ordinaires et qu'il n'est nullement loisible à la Sublime Porte d'en modifier les dispositions.

On a beaucoup disserté sur l'origine et le sens du mot

1. *Mémoires sur l'ambassade de France en Turquie*, par le comte de Saint-Priest, p. 353.

capitulation. Le Coran, a-t-on dit, ne permet pas que l'on fasse la paix avec les infidèles ; tout au plus les croyants peuvent-ils leur accorder des trêves momentanées. « Le Grand-Seigneur, écrivait le chevalier d'Arvieux, par une fierté mal-entendue, fondée sur un prétendu prétexte de religion, ne veut point traiter avec les princes chrétiens, prétendant qu'ils ne doivent point aller de pair avec lui... Les termes de Traité ne lui plaisent pas par cette raison. Celui de Capitulations lui plaît davantage, parce qu'il regarde ces actes comme des grâces qu'il accorde, et dont il est le maître si absolu qu'il les révoque, les restreint et les annule sans cérémonie quand il le juge à propos[1]. »

On a pareillement discuté beaucoup pour savoir qui a obtenu les premières Capitulations. La France et les républiques italiennes revendiquent cet honneur. Ce sont là des matières amplement développées dans les ouvrages spéciaux ; il serait superflu de s'y engager.

Ce qui est incontestable, c'est que la première Capitulation qui ait un intérêt général est celle que Soliman le Magnifique donna en 1535, par suite de son alliance avec François Ier. Devenu prisonnier de Charles-Quint à la bataille de Pavie, contraint de céder à son rival plusieurs de ses plus belles provinces, le roi de France se tourna vers les Turcs, et sans conclure d'engagements formels qui n'étaient point dans les mœurs politiques du temps, il se concerta avec eux pour soutenir la lutte contre l'empereur. Il avait pour excuse l'état désespéré de ses affaires et la puissance exorbitante de Charles-Quint, lequel, déjà maître de l'Espagne, d'une grande partie de l'Italie, de l'Allemagne, de la Bourgogne, de la Franche-Comté, de la Flandre et des Pays-Bas, enserrait la France de toute part et ne déguisait plus ses prétentions à la monarchie universelle. Néanmoins l'esprit, ou du moins le souvenir des croisades, était encore trop vivant pour que « l'union sacrilège des lys et du croissant » ne fît pas scandale dans la chrétienté.

Les écrivains étrangers, les Allemands plus particulièrement, ont jugé à ce propos la politique de la France avec

1. *Mémoires du chevalier d'Arvieux*, 1735, t. V, p. 55.

une sévérité intéressée, que beaucoup des nôtres ont imitée avec un empressement peu judicieux. Un fait bien remarquable, c'est que le pape Paul III, pressé par Charles-Quint de lancer l'excommunication contre l'allié des Turcs, ne voulut point y consentir, bien qu'à ce moment la flotte ottomane eût paru devant Terracine. Le cardinal Pallavicini donne les motifs dont le Pape appuyait son refus[1]. Le premier est que le roi de France avait fait la même demande contre l'empereur, dont l'ambition était en effet tout aussi exempte de scrupules. Henri VIII avait récemment répudié sa femme légitime, Catherine d'Aragon, propre tante de Charles-Quint, ce qui n'empêcha pas ce prince de s'allier avec le roi hérétique d'Angleterre pour s'emparer du trône de France. Il paraît même que Charles-Quint avait lui-même recherché le concours du sultan ; et, ce qui est certain, c'est qu'il avait noué amitié avec le schah de Perse, un autre mécréant, tout aussi ennemi du nom chrétien que les Turcs. Les exploits du connétable de Bourbon, la prise et le sac de Rome, pour le compte de Charles-Quint, avaient eu un triste retentissement ; à Constantinople même on ne les ignorait point, et Soliman disait à l'envoyé de François Ier, le chevalier Rincon, que l'empereur « n'était point chrétien, vu qu'il a mis et retenu en prison le chef de la religion à Rome, le grand vicaire de Jésus-Christ, et lequel plume et pille tous les ans les chrétiens, sous prétexte de lui venir faire la guerre[2] ».

Tout cela prouve que dès lors, dans le Saint-Empire romain aussi bien que dans la monarchie très chrétienne, l'intérêt de la religion passait au second rang lorsque la politique ne trouvait pas son avantage à la protéger. Il n'en est pas moins vrai que chaque année jusqu'au pontificat de Clément XIV, l'excommunication fut prononcée dans les formes les plus solennelles contre ceux qui fournissaient des armes aux Sarrazins, aux Turcs, aux hérétiques désignés, ou qui seulement leur prêtaient assistance par conseil, renseignements, etc., au détriment de la République chrétienne[3]. On

1. *Histoire du concile de Trente*, liv. V, chap. IV.
2. A. de la Jonquière, *Histoire de la Turquie*, p. 231.
3. Art. VII de la bulle *In Cœnâ Domini*.

ne peut disconvenir que ce fut longtemps notre cas. Nous n'examinerons pas en vertu de quels principes ou de quelles distinctions nos gouvernants d'alors pensaient esquiver l'anathème. Pendant plus de deux siècles, dit M. Albert Vandal, les relations de la France avec la Porte ont un caractère unique. Jamais de traité formel d'alliance offensive et défensive; presque toujours on agit par les petits moyens, on gagne les sultanes influentes, on fait connaître la situation des affaires de l'Europe, on éclaire, on dirige, on encourage, d'après les vues de la politique du moment. Ce qui n'empêche pas la nation elle-même de rester foncièrement hostile aux Turcs et de le montrer quelquefois en allant guerroyer contre eux. On sait le mot du grand-vizir Kupruly à l'ambassadeur de Louis XIV : « Sans doute les Français sont nos amis, mais je les vois partout parmi nos ennemis. »

En soutenant d'une part la Turquie, de l'autre les protestants d'Allemagne, il est certain que la France a atteint le but de sa politique séculaire, l'abaissement et finalement la ruine du Saint-Empire, devenu l'apanage de la maison d'Autriche. Tout n'est pas bénéfice dans ce résultat. A la place de l'empire catholique s'est dressé devant nous l'empire protestant. Au seul point de vue de notre sécurité il n'est pas sûr que nous ayons gagné au change.

Du moins n'est-il plus permis, en ce qui concerne la France, de considérer les privilèges stipulés dans les Capitulations comme des concessions purement gracieuses. Nous avons rendu à la monarchie des sultans des services qui sont plus que suffisants à les justifier et que d'autres eussent certainement fait payer plus cher. Après avoir atteint son apogée sous le règne de Soliman le Magnifique, la puissance ottomane penche rapidement vers le déclin. A partir de la fin du dix-septième siècle, on peut dire que sa succession est ouverte, et il est hors de doute que sans l'intervention de notre politique et de nos armes, le partage de ses dépouilles entre l'Autriche et la Russie serait un fait appartenant depuis longtemps à l'histoire.

Vers 1736 on fut bien près d'en finir. L'Autriche avait repris Belgrade, les Moscovites occupaient les provinces

danubiennes ; à l'intérieur, les folies du règne d'Ahmed III avaient mis le comble au désarroi. Le marquis d'Argenson en France, le cardinal Alberoni en Espagne proposaient des plans pour le démembrement de l'empire turc. C'est le moment où la France parvint à faire adopter de l'Europe le principe que l'on devait plus tard ériger en dogme absolu : « L'existence de la Turquie importe au repos même de la chrétienté[1]. »

Nous avions alors pour représentant à Constantinople un diplomate de la grande école, le marquis de Villeneuve. Les instructions qu'il avait reçues du cardinal de Fleury avaient pour objectif « la conservation de toutes les frontières de l'empire ottoman ». On peut voir dans le livre que M. Albert Vandal a consacré à l'histoire de cette ambassade avec quel art consommé le marquis de Villeneuve sut gagner la confiance du sultan et de ses ministres, imposer la médiation de la France et faire conclure en 1739 la paix de Belgrade. L'Autriche et la Russie se voyaient arrêtées dans leur marche en avant, et les nations chrétiennes, qui fussent alors devenues de simples provinces des deux empires, eurent encore un siècle pour se préparer à l'indépendance. Ce fut un des plus remarquables triomphes qu'ait jamais remportés la diplomatie. Celui qui devait être plus tard le grand Frédéric écrivait à ce sujet : « A présent les Français doivent leurs plus beaux succès à leurs négociations. La véritable fortune de ce royaume c'est la pénétration, la prévoyance de ses ministres et les bonnes mesures qu'ils prennent[2]. »

Le moment était favorable pour faire ratifier les immunités et privilèges déjà concédés aux étrangers, mais dont la jouissance était toujours précaire. La Capitulation de 1535 avait été renouvelée douze fois ; les sultans ne se croyaient point liés par les promesses et engagements de leurs prédécesseurs, de sorte qu'à chaque changement de règne les ambassadeurs avaient à engager une nouvelle partie qu'ils ne gagnaient pas toujours. Villeneuve était en mesure d'obtenir davantage. En 1740, au lendemain de la paix de Belgrade, il fit confirmer les Capitulations antérieures ; aux

1. Alb. Vandal, *Une ambassade en Turquie au dix-huitième siècle*, p. III.
2. *Ibid.*, p. 411.

43 articles qu'elles contenaient alors on en ajouta 42 nouveaux, et cette fois le sultan Mahmoud déclarait que ses successeurs même n'y pourraient rien changer[1]. Sa Hautesse reconnaît d'ailleurs dans le préambule que les articles en ont été « discutés, traités et réglés en bonne et due forme dans les diverses conférences qui se sont tenues à ce sujet entre le susdit ambassadeur, muni d'un pouvoir suffisant, et les personnes préposées de la part de notre Sublime Porte ». C'est assez dire, semble-t-il, qu'il s'agit d'un véritable accord où sont intervenues les deux parties contractantes. C'est ce qu'on appelle la grande Capitulation. Tout y a été si bien prévu que l'on n'a plus éprouvé le besoin d'en modifier aucune disposition essentielle. Après la campagne de Bonaparte en Égypte et en Syrie, elle fut prise pour base de l'arrangement qui rétablissait les relations pacifiques entre la France et la Turquie, et depuis lors, soit les traités de commerce, soit les congrès européens en ont invariablement stipulé le maintien, en sorte qu'elle reste encore à l'heure présente la charte fondamentale de tous les sujets des puissances chrétiennes dans l'empire ottoman. Dès l'origine en effet, tous les chrétiens étrangers étaient admis au bénéfice des Capitulations, à condition de se couvrir de la bannière de France ; puis les uns après les autres tous les États obtinrent qu'elles leur fussent directement concédées.

II

En ce qui concerne les personnes, le régime créé par les Capitulations repose sur l'*exterritorialité*, fiction de droit

1. Citons le passage, comme spécimen du style usité dans les actes du Padischah : « Conséquemment, tant que de la part de Sa Majesté le très magnifique empereur de France et de ses successeurs il sera donné des témoignages de sincérité et de bonne amitié envers notre glorieux empire le siège du Khalifat : pareillement, de la part de Notre Majesté Impériale, je m'engage, sous notre auguste serment le plus sacré et le plus inviolable, soit pour notre sacrée personne impériale, soit pour nos augustes successeurs, de même que pour nos suprêmes visirs, nos honorés pachas, et généralement tous nos illustres serviteurs qui ont l'honneur et le bonheur d'être dans notre esclavage, que jamais il ne sera permis rien de ontraire aux présents articles... » (*Capitulation de* 1740, art. 85.)

d'après laquelle l'étranger est censé porter avec lui le sol de la patrie. En vertu de ce principe, il est soustrait, pour tout ce qui regarde son statut personnel, son domicile et ses biens meubles, à la juridiction locale, et relève des autorités instituées par le gouvernement de son pays. Par suite, la plupart des affaires des Européens ne sont jugées que par les tribunaux consulaires; la force publique ottomane ne peut pénétrer dans leur demeure, s'il y a nécessité, sans la présence du délégué du consulat; dans les cas où ils sont justiciables des tribunaux ottomans, ils ont droit à l'assistance et à la protection de leurs consuls. Ce n'est pas ici le lieu d'exposer en détail cette organisation qui ne laisse pas d'être assez compliquée.

Parmi les autres privilèges assurés par les Capitulations, il convient de mentionner le libre exercice de la religion et l'exemption de toute taxe ou impôt personnel et de toute corvée. Cette immunité est très expressément stipulée en faveur des établissements religieux. La plupart des articles sont relatifs à la liberté du commerce; quelques-uns garantissent à la France certains avantages, qui lui seront contestés quand chaque pays aura introduit dans les traités avec la Turquie la clause « de la nation la plus favorisée[1] ».

On doit tenir compte aussi de l'interprétation et de l'usage qui en différents points ont éclairci, complété, parfois étendu le sens des Capitulations. Par exemple, même en matière criminelle, et quand il s'agirait d'un meurtre commis par un Européen sur un musulman, le meurtrier ne peut être poursuivi que devant le tribunal consulaire. Ces additions, sanctionnées par une pratique ancienne, ont une valeur égale à celle du texte lui-même. C'est là un principe que les chancelleries européennes n'ont cessé de rappeler chaque fois que les administrations ottomanes manifestaient l'intention de s'en tenir à la lettre des traités[2].

1. Par exemple, les ambassadeurs de France ont le pas sur ceux des autres nations. (Art. 17 et 44.) Aujourd'hui la préséance ne leur revient de droit que dans les cérémonies religieuses.

2. Voir en particulier les instructions données au plénipotentiaire français lors de la conférence internationale de 1875, qui supprima les Capitulations en Égypte. (*Répertoire de législation égyptienne*, p. LXVI.)

Il est évident que le régime des Capitulations constitue une exception extrêmement grave aux usages internationaux et une restriction du droit de souveraineté au préjudice de la Turquie. En règle générale, l'étranger est soumis comme l'indigène aux lois du pays qu'il habite, et relève des mêmes tribunaux. Mais d'autre part cette exception s'impose, pour le bien de l'État qui la subit comme de ceux qui en bénéficient. Le système a été inauguré par Soliman le Magnifique, à l'apogée de sa force et de sa gloire, preuve que le détriment qui en pouvait résulter pour son empire n'allait pas sans compensation. La différence de religion a creusé entre les peuples chrétiens et ceux qui ne le sont pas un abîme si profond qu'il a toujours paru impossible de les soumettre aux mêmes institutions sociales. De là la distinction classique en droit international entre pays de chrétienté et pays hors de chrétienté. Cette distinction avec toutes ses conséquences est particulièrement nécessaire quand il s'agit de peuples musulmans, chez lesquels la loi civile se confond avec la loi religieuse.

Longtemps avant la conquête de Mahomet II, les sultans avaient obtenu des empereurs byzantins que les mahométans établis à Constantinople y jouiraient d'un régime civil spécial, analogue à celui des Capitulations. Lorsque le conquérant se vit maître de populations chrétiennes nombreuses qu'il ne pouvait ni exterminer ni bannir, il comprit que le mieux était de les laisser sous la juridiction de leurs chefs ecclésiastiques : « Mahomet II fit du patriarche de Constantinople un chef de nation (*Milet bachi*) et lui confia la gestion des intérêts temporels et spirituels de ses coreligionnaires, en le rendant responsable de leur soumission. Le patriarche délégua une partie de ses droits aux évêques et aux curés, et le clergé devint un véritable corps de fonctionnaires pourvus d'attributions administratives et judiciaires assez étendues[1]. » Cet état de choses subsiste encore à l'heure présente. Du moment que les sultans consentaient à laisser les chrétiens étrangers s'établir et trafiquer dans leurs États, ils ne pouvaient pas davantage songer à leur imposer les lois et la juridiction mu-

1. Engelhardt, *la Turquie et le Tanzimat, ou Histoire des Réformes dans l'empire ottoman*, t. I, p. 224.

sulmanes. L'intérêt de l'empire leur commandait de donner à leurs hôtes une autonomie qu'ils ne refusaient pas à leurs propres sujets. Autrement les relations du commerce eussent été à tout jamais impossibles.

Le régime des Capitulations était le seul pratique ; ses résultats heureux sont incontestables. Bien qu'elles soient le fruit de l'alliance de la France avec les Turcs, les Capitulations ne doivent point être confondues avec elle dans une même réprobation. A vrai dire, elles sont la meilleure, peut-être la seule justification de la politique turque de François Ier et de ses successeurs. La France ne stipulait pas pour elle seule; les avantages obtenus elle les étendait à toute la chrétienté. Grâce aux Capitulations, toutes les nations de l'Occident ont pu prendre pied sur le territoire ottoman et s'y maintenir en paix. « Nous avons obtenu pour nous et pour les autres Européens, la liberté religieuse, la liberté industrielle, la liberté du domicile, la liberté commerciale et l'autonomie judiciaire, qui en était la garantie et la sanction[1]. »

Les Lieux saints, qu'il fallait bien se résigner à laisser entre les mains des infidèles, ont été sauvés de la profanation et de la ruine. Il y a plus : si le christianisme a été conservé vivant dans les terres soumises à l'Islam, les Capitulations ne sont certainement pas étrangères à ce grand résultat. Méprisées et foulées par leurs vainqueurs, les populations chrétiennes auraient-elles gardé leur foi en dépit de tous les avantages de l'apostasie, si elles n'avaient trouvé dans la protection des puissances occidentales une force pour le présent et l'espérance d'un avenir meilleur? Les défections furent si nombreuses qu'il y a tout lieu de croire qu'elles auraient fini par devenir générales. Les nations slaves en particulier se jetaient en masse dans l'islamisme. Bien que la protection des chrétiens sujets ottomans n'ait jamais été reconnue à aucune nation étrangère comme un droit officiel, elle s'est pourtant établie et imposée par la force des choses; les rois de France ne cessèrent de la revendiquer comme une prérogative glorieuse que leur attribuait l'usage et l'amitié des sul-

1. *Journal officiel : Documents parlementaires.* Rapport de M. Gotteron. Octobre 1893, p. 1135.

tans; leur intervention fut toujours accueillie dans les conseils de la Sublime Porte. Les catholiques surtout en bénéficièrent : tenus en suspicion par les Turcs, dénoncés par les schismatiques comme soumis à un prince étranger, — c'est ainsi qu'on désignait le Pape, — ils se défendaient en déclarant qu'ils professaient la foi chrétienne à la façon de l'empereur de France.

Enfin, grâce aux Capitulations, l'apostolat catholique a pu, depuis trois siècles, pénétrer peu à peu, « sous la bannière de France », non seulement dans presque toutes les parties de l'empire des sultans, mais même au-delà, en Géorgie, en Perse et jusqu'en Mongolie. On n'a pas le droit d'oublier que les Capitulations qui ont assuré ces résultats sont historiquement inséparables de l'entente franco-turque. Après cela on s'étonnera moins de voir l'évêque Montluc, ambassadeur de François Ier, protester devant le Sénat de Venise « que le roi son maître ne cultivait l'amitié des Turcs que pour la faire servir au bien de la chrétienté [1] ».

III

Le temps a marché ; pressé au dedans par l'agitation des nations chrétiennes qui aspirent à recouvrer leur indépendance, au dehors par les puissances qui ne laissent passer aucune occasion d'intervenir dans ses affaires, le gouvernement ottoman a compris que, pour échapper à une ruine imminente, il lui faut sortir de son isolement et entrer dans le mouvement de la civilisation européenne.

Le sultan Mahmoud II inaugure l'ère de la Réforme, ou *Tanzimat*, par son édit de 1839, connu sous le nom de *hatti-chérif* de *Gulhané*. Le chef des croyants proclame sa volonté de régénérer son empire ; pour cela il veut par de sages institutions assurer à tous ses sujets « la sécurité quant à leur vie, à leur honneur, à leur fortune... Chacun possédera ses propriétés de toute nature et en disposera avec la plus entière liberté. » Ces « concessions impériales » s'étendent à tous les habitants de l'empire, « de quelque religion ou secte qu'ils puis-

1. De Saint-Priest, *l'Ambassade de France en Turquie*, p. 42.

sent être ». Le *hatti-humayoun* de 1856, donné par Abdul-Medjid, est plus explicite encore. Les dix premiers articles concernent les chrétiens sujets ottomans ; non seulement on leur assure la pleine jouissance de leur liberté et de tous leurs droits traditionnels, mais on les déclare admissibles à tous les emplois publics, à toutes les fonctions civiles et militaires ; on ordonne que « toute appellation tendant à rendre une classe quelconque des sujets de l'empire inférieure à une autre classe, à raison du culte, de la langue ou de la race, sera à jamais effacée du protocole administratif [1] ». Des juges chrétiens devaient siéger dans les tribunaux où les chrétiens étaient déférés. En un mot, on leur promettait la parfaite égalité civile et politique avec les musulmans. On allait prendre des mesures sévères contre les abus dans la levée des impôts, contre la vénalité et l'arbitraire des pachas, etc... Bref, les deux documents impériaux de 1839 et de 1856 constituent une sorte de charte inspirée des principes que l'Europe moderne se fait gloire de prendre pour base de toute ses constitutions.

A s'en tenir à ces généreuses déclarations on pouvait croire que la Turquie se transformait. Qu'en était-il en réalité ? Il faut lire, dans le consciencieux ouvrage de M. Engelhardt [2], l'histoire de ces tentatives sans cesse renouvelées depuis un demi-siècle et toujours avortées. Il est plus aisé de changer les lois que de changer les mœurs. La doctrine du Coran a créé un état d'esprit trop réfractaire aux principes des peuples chrétiens pour que des réformes appuyées sur ces principes puissent s'acclimater en pays musulman. Le *Tanzimat* ne fut guère qu'une enseigne européenne derrière laquelle s'abrita l'immuable tradition. Selon le mot du prince Gortschakoff, c'est une lettre de change restée toujours impayée.

1. Jusqu'alors, dans le langage officiel, les sujets ottomans non musulmans étaient des troupeaux, *raias*. Un chrétien était un *giaour*, ce que nous avons traduit approximativement par *chien*. Nous avons eu sous les yeux une pièce administrative dont le sens était : Le chien X., fils de chien, étant perdu (littéralement, crevé), on peut jeter sa carcasse au fumier pour qu'elle y pourrisse.

2. *La Turquie et le Tanzimat, ou Histoire des Réformes dans l'empire ottoman*, 2 vol. in-8. Paris, Cotillon et C[ie], 1884.

Elle servit surtout au gouvernement de la Sublime Porte pour appuyer ses prétentions vis-à-vis des puissances.

En effet, du moment qu'il paraît vouloir adopter la civilisation occidentale, le Divan manifeste aussi l'intention de s'affranchir de la tutelle de l'Europe. Le régime des Capitulations, utile en d'autres temps, n'a plus sa raison d'être; c'est un débris suranné d'un âge barbare, une insulte aux progrès accomplis et une entrave à ceux que l'on prépare. Déjà plusieurs fois la Porte a demandé d'en être délivrée. Survient la guerre de Crimée ; une fois de plus la France sauve l'empire ottoman; il lui en coûte 100 000 soldats et un milliard. Pour consacrer sa victoire, la politique impériale fait déclarer par le congrès de Paris l'entrée de la Turquie dans le concert européen. Ce principe contenait virtuellement le retrait des Capitulations. On comprit qu'il ne fallait pas pousser la logique jusque-là. Le plénipotentiaire ottoman, Fuad-Pacha, dénonça les Capitulations au sein du congrès. Les arguments qu'il leur opposait n'étaient pas tous dénués de valeur. Les conditions actuelles des colonies étrangères en Turquie ne sont assurément plus ce qu'elles étaient autrefois. Elles ne comprenaient qu'un nombre restreint de résidents. En ce qui concerne la France en particulier, elles étaient soumises à des règlements sévères et minutieux. Les marchands ne pouvaient s'établir dans les Échelles du Levant que moyennant l'autorisation de la Chambre de commerce de Marseille et un cautionnement très élevé ; ils étaient surveillés de très près par leurs consuls, habitaient un quartier à part et ne se mêlaient point à la population[1]. Ces précautions ont été abolies. Les Européens affluent dans l'empire, et assez souvent ils ne sont rien moins que recommandables. Les immunités dont ils jouissent paralysent les efforts du gouvernement et encouragent le désordre; le conflit des juridictions consulaires elles-mêmes est préjudiciable aux intérêts que l'on prétend sauvegarder.

Néanmoins les puissances ne crurent pas le moment venu de renoncer à leurs privilèges; l'état social de la Turquie ne leur paraissait point comporter un tel abandon.

1. Voir au premier chapitre du livre de M. Alb. Vandal les prescriptions royales concernant les marchands français établis dans le Levant.

Le Divan ne se tint pas pour battu ; à chaque occasion nouvelle il revenait à la charge. Depuis longtemps on le pressait de reconnaître aux étrangers le droit de propriété en territoire ottoman. Le principe de cette concession fut inscrit dans le *hatti-humayoun* de 1856 ; mais il fallut attendre plus de dix ans l'effet de cet engagement. On éludait les instances des ambassadeurs en alléguant les Capitulations. « Tant que cet état de choses subsistera, écrivait Ali-Pacha, il sera impossible à la Turquie de s'engager dans la voie où on la convie ; l'on ne pourra raisonnablement exiger d'elle qu'elle accorde le droit de venir s'établir sur son territoire, à titre de propriétaires, à des individus qui ne reconnaissent pas ses lois, qui ne se soumettent pas aux obligations auxquelles les indigènes sont tous assujettis, qui ne sont justiciables en un mot que des tribunaux étrangers[1]. » Les puissances répliquèrent que les propriétés des étrangers pouvaient être soumises au droit commun sans qu'ils fussent obligés de renoncer à leurs immunités personnelles, et en 1867 la loi fut enfin portée.

Nos revers de 1870 provoquèrent à Constantinople une nouvelle explosion de l'orgueil islamique. La France est vaincue, disait-on alors ; nous voilà délivrés de la civilisation. Le moment parut favorable pour charger contre les Capitulations. On annonçait nettement la volonté d'en finir : « Les Capitulations, écrivait-on, ont été accordées par Suleyman à l'apogée de la puissance turque. Loin d'offrir le caractère de concessions arrachées à la faiblesse du sultan, elles sont et restent un don purement gracieux que le gouvernement ottoman est en droit de reprendre et qu'il reprendra, si les bénéficiaires ne renoncent pas spontanément à leur situation privilégiée. » La Turquie n'était pas en mesure de soutenir un tel langage, et les puissances n'étaient pas d'humeur à le supporter. Les principaux cabinets firent répondre aux ministres de la Sublime-Porte : « Réformez-vous d'abord et donnez aux résidents étrangers les garanties qu'ils trouvent en tout pays civilisé, et l'on renoncera aux privilèges que justifient encore votre législation et votre état social[2]. »

1. Engelhardt, *la Turquie*, etc., t. I, p. 212.
2. Engelhardt, *Op. cit.*, t. II, p. 101.

Ce n'est pas que les réclamations des Turcs n'aient trouvé des avocats chez nous aussi bien que chez ceux de nos rivaux qui n'ont pas les mêmes intérêts. Le libéralisme antichrétien a maintes fois plaidé leur cause. Les gens qui veulent que l'État n'ait pas à tenir compte des religions trouvaient tout naturel que l'on supprimât une institution fondée principalement sur des considérations d'ordre religieux. Nous n'avons pas à regarder si les Turcs sont musulmans et nous chrétiens ; ce sont là choses indifférentes. Du moment qu'ils déclarent adopter les principes de la civilisation moderne, nous devons les traiter comme toute autre nation civilisée.

Jusqu'ici nos gouvernants n'ont point donné dans ce faux et dangereux humanitarisme. En 1875, l'Égypte obtint des puissances européennes la suppression temporaire du régime des Capitulations. La juridiction consulaire a été remplacée par un organisme judiciaire où l'élément européen est en majorité. La France fut la dernière à céder; elle s'opposa du moins à ce que rien fût changé en ce qui concerne les établissements religieux. A l'heure qu'il est, l'Angleterre tente une manœuvre qui enlèverait aux étrangers ce qui leur reste de leurs anciennes immunités. Il faut souhaiter que le gouvernement de la République ait assez d'énergie et de crédit pour l'empêcher de réussir.

Quant à la Turquie, ce qu'elle n'a pu obtenir en bloc de la complaisance de l'Europe, il est manifeste qu'elle s'efforce de le reprendre en détail par un système persévérant de résistances, de chicanes et d'empiétements. Déjà des dérogations considérables ont été faites, avec l'assentiment tacite ou exprès des puissances, à d'anciens usages faisant partie du droit capitulaire. Ainsi les États européens accordaient leur protection et même parfois la naturalisation aux chrétiens ottomans qui la demandaient et que l'on en jugeait dignes. Le gouvernement de la Porte a commencé par déclarer qu'il ne reconnaissait aucun protectorat étranger sur ses sujets pris par groupes et même individuellement, hormis ceux qui sont désignés dans les Capitulations ; puis il leur interdit de changer de nationalité sans autorisation

préalable. Il faut avouer que les abus étaient devenus nombreux. Certains cabinets formulèrent des réserves, mais on laissa faire.

En 1869, un rescrit impérial déclara que la Turquie veut bien respecter les concessions qu'elle-même a faites aux étrangers, mais qu'elle n'admet point les extensions introduites par l'usage; en conséquence on doit s'en tenir à la lettre des Capitulations, et une série d'instructions basées sur ce principe trace aux administrations locales la règle qu'elles auront à suivre.

C'est sans doute en vertu de ce mot d'ordre qu'on a tâché d'arracher à la juridiction consulaire la connaissance des causes criminelles où les Turcs sont parties. On comprend qu'il leur soit particulièrement désagréable d'avoir à demander justice sur leur propre territoire à des tribunaux étrangers. L'été dernier, un religieux franciscain de Tripoli eut à se défendre contre des musulmans; dans la bagarre il infligea quelques blessures à ses agresseurs et lui-même faillit être mis en pièces. Les magistrats de Beyrouth voulaient à toute force évoquer l'affaire. Notre consul général répondit : « Pour cela, jamais ! »

Moyennant ce mode d'interprétation stricte, on peut contester aux étrangers, au nom même des Capitulations, à peu près tous les avantages qu'elles devaient leur assurer. C'est ainsi que plusieurs fois dans le passé on empêcha les religieux étrangers de rebâtir leurs églises incendiées; le texte des Capitulations portait en effet qu'ils jouiraient paisiblement des établissements qu'ils possédaient, mais il ne les autorisait pas à en construire de nouveaux. Nous avons vu quelque part des religieux agriculteurs français vivant depuis plus de dix ans sous des tentes et des cabanes. On n'a pu s'opposer à ce qu'ils devinssent propriétaires au même titre que des étrangers quelconques, mais on leur refuse l'autorisation de bâtir une simple maison d'habitation. Aujourd'hui, on en est venu à exiger des Européens qui acquièrent un immeuble le serment qu'ils n'y installeront ni église ni école. Une fois engagée dans la voie du progrès, la Turquie a voulu avoir son enseignement d'État; les écoles viendront peut-être, mais en attendant, la législation scolaire, calquée sur la nôtre,

existe : inspection des écoles par les agents de l'instruction publique et les magistrats locaux, contrôle des livres de classe, diplômes obligatoires, rien n'y manque. Par suite, plusieurs des immunités les plus formellement inscrites dans les Capitulations se trouveraient fatalement abolies par l'application d'une loi d'empire. C'est peut-être là le moyen le plus fréquemment employé pour battre en brèche et ruiner à la longue les privilèges des étrangers.

Il y en a bien d'autres. Voici un curieux spécimen de ces manœuvres : l'exemption de taxes sur les objets nécessaires au culte ou à l'entretien des religieux, et qu'ils font venir du dehors, n'a jamais été contestée. Des règlements limitent la quantité jouissant de la franchise accordée pour chaque personne; ce qui n'est que justice, et il faut convenir que jusqu'ici on avait compté largement. Mais voici que l'administration des douanes, pour s'épargner sans doute l'ennui des vérifications, vient de déclarer qu'elle concède à tout établissement religieux une mesure fixe de 500 litres de vin; le surplus qu'on y introduira acquittera les droits. Supposez une communauté de cinquante ou soixante Européens, on voit que l'exemption est illusoire.

La liberté de la presse n'existe pas en Turquie ; à cet égard, la Sublime Porte n'a pas jugé à propos d'imiter l'Europe. La loi qui régit la matière pourrait se résumer d'un mot : On publiera ce que le gouvernement permettra de publier, et rien d'autre. C'est en effet de la sorte que les choses se passent. Tout manuscrit, avant d'être envoyé à l'imprimerie, est soumis à la censure; le journal peut se contenter du visa du *mektoubji* local; les livres doivent aller à Constantinople et faire un stage dans les bureaux du ministère compétent.

Nous aurions des histoires étranges à raconter sur les fantaisies de la censure ottomane. Sans doute la liberté religieuse ne comporte pas essentiellement la liberté de la presse ; mais quand les évêques et les missionnaires ne peuvent adresser à leurs fidèles ni leurs instructions, ni celles du Pape, sans l'agrément d'un fonctionnaire turc, qui l'accorde ou le refuse selon son bon plaisir, sans recours possible, peut-on dire que l'exercice de la religion chrétienne

jouisse de la pleine liberté que lui assurent les Capitulations et qu'on lui a garantie tant de fois à la face de l'Europe? La liberté comme en Turquie est toujours une liberté tempérée par l'arbitraire.

Nous ne multiplierons pas ces exemples ; malheureusement rien ne serait plus facile. Dans son livre sur *les Droits des Français en Égypte*, M. Gavillot a relevé la liste des infractions plus ou moins tolérées contre le droit capitulaire ; il y a bien une vingtaine de numéros.

On ne peut disconvenir qu'il n'y ait çà et là dans le texte des Capitulations des passages vagues et obscurs, et qui par là même peuvent admettre des explications très différentes. Il y a tout lieu de croire que la plupart du temps les rédacteurs avaient de bonnes raisons pour laisser l'expression un peu flottante; souvent les accords diplomatiques ne se font qu'à cette condition. Nous en avons une preuve dans le *Hatti-humayoun* de 1856; l'article VIII porte que personne « ne sera gêné dans l'exercice de la religion qu'il professe; personne ne pourra être contraint à changer de religion ». La véritable signification de ce texte, c'est que le sultan reconnaît à ses sujets musulmans la liberté d'embrasser le christianisme; il n'y a aucun doute à cet égard; c'est la déclaration que les négociateurs européens avaient surtout en vue d'obtenir. Mais les ministres ottomans, tout en protestant qu'ils l'entendaient ainsi, se refusèrent obstinément à formuler ce droit en termes exprès ; la prudence ne le permettait pas. Il n'en est pas moins vrai que, par cet article, le gouvernement turc a pris vis-à-vis de l'Europe l'engagement de ne molester d'aucune manière un mahométan qui se ferait chrétien. Cet exemple prouve que c'est dans la tradition qu'il faut chercher le vrai sens des Capitulations, quand elles ne paraissent pas suffisamment claires par elles-mêmes.

Au reste, comme toute convention destinée à régler des relations constantes, le régime des Capitulations doit être interprété dans l'esprit d'amitié et de bienveillance qui l'a fait établir. Autrement, ce qui devait être le lien de la paix devient une occasion perpétuelle de conflits et d'animosité. Or, il ne semble pas que l'administration turque s'inspire

de cet esprit, depuis qu'elle a pris à tâche de s'affranchir de l'étranger.

IV

Comme il n'existe pas de juridiction pour dirimer les conflits en matière capitulaire, c'est à nos consuls qu'incombe la charge de défendre et de maintenir nos droits. Tout dépend de leur fermeté et de leur savoir-faire. La tâche, il faut l'avouer, est difficile. On sait le mot de Talleyrand : « Après avoir été un ministre habile, que de choses il faut encore savoir pour être un bon consul ! »

Nos institutions et nos mœurs politiques, notre parlementarisme poussé à ses extrêmes limites, ne sont pas pour faciliter la besogne de nos représentants à l'étranger. Les ministres, qui ne sont jamais sûrs du lendemain, contre lesquels l'opposition s'arme du moindre incident fâcheux, craignent par-dessus tout d'avoir des affaires. Le mot d'ordre qu'ils transmettent à leurs agents à l'extérieur est la conciliation. Nous ne craignons pas d'être démenti par nos consuls en Orient en affirmant que c'est là ce qui d'ordinaire paralyse leur énergie et leur bon vouloir, que personne ne songe à révoquer en doute. Ils font ce qu'ils peuvent, avec la perspective d'être blâmés, peut-être désavoués, s'ils s'engagent trop avant, alors que tout pouvait s'arranger moyennant.... des sacrifices. Le premier résultat de cette diplomatie timide, constaté par tous ceux qui ont fait en Orient un séjour de quelques années, est l'amoindrissement de la situation des consuls, jadis environnée de tant d'éclat[1], amoindrissement qui ne va pas sans préjudice pour le renom du pays qu'ils représentent. Dès lors, il serait injuste de les rendre seuls responsables de contrariétés, voire même de vexations qu'ils ne parviennent pas à écarter de nous, quand eux-mêmes n'en sont pas exempts. Nous pourrions citer tel consul qui, arrivant de France, a dû attendre huit mois que la douane turque voulût bien lui délivrer ses bagages. On l'a dit souvent : Avec les Turcs il faut parler

1. J'ai recueilli dans un village du Liban un mot qui sous une forme naïve montre quel prestige avait le nom de consul aux yeux des Orientaux : Une femme maronite caressant sa petite fille l'appelait *ma petite consulesse*, comme on dirait chez nous *ma petite princesse*.

haut pour se faire entendre; mais encore faut-il être en mesure de parler haut.

Une autre cause qui encourage singulièrement les Turcs dans l'attitude qu'ils ont prise sur le terrain des Capitulations, c'est le manque d'entente, disons plutôt la mésintelligence et la jalousie mutuelle des puissances européennes, qui, au lieu de se concerter pour défendre un patrimoine commun, cherchent surtout l'occasion de se nuire et de se supplanter réciproquement. Les hommes d'État ottomans ne sont point assez sots pour ne pas percer à jour ces intrigues, ni assez malavisés pour ne pas les exploiter à leur profit. Une intervention collective a toujours raison des résistances; au contraire, on est fort pour repousser les réclamations d'un seul quand on sait que les rivaux n'en seront point mécontents.

Enfin, il faut bien le dire, le mauvais vouloir du gouvernement français à l'égard de la religion a un contrecoup fatal pour son protectorat religieux en Orient. On est mal venu à protéger chez les autres ceux que l'on persécute chez soi. La fameuse formule de Gambetta: « L'anticléricalisme n'est pas un article d'exportation, » sous un air d'aphorisme politique, ne recouvre qu'une sottise. Il faut une grande infatuation et une étrange ignorance des choses d'Orient pour s'imaginer que les Turcs spécialement ne s'armeront pas contre les religieux, les missionnaires, la vraie clientèle de la France, des avanies qu'on leur inflige dans leur propre pays. Il y a longtemps déjà que les vizirs se sont accoutumés à répondre aux représentations des chancelleries d'Europe au sujet des chrétiens ottomans : Mais ils jouissent en Turquie d'une liberté qu'ils seraient heureux d'avoir dans la plupart des États qui marchent en tête de la civilisation. Quant aux missionnaires français, il n'y a pas pour eux pire humiliation que de s'entendre dire par les agents du gouvernement turc : Vous êtes traités ici avec plus d'égards que chez vous. Et l'on avouera que, de leur côté, les consuls ont un rôle ingrat à remplir quand il leur faut revendiquer des privilèges pour des citoyens français, et qu'on leur dit : Mais si ces gens-là sont dangereux chez vous, comment venez-vous nous les imposer?

Il n'y a peut-être pas d'exemple plus frappant du mal fait

au pays par la politique sectaire de ses gouvernants. Le protectorat catholique de la France est un héritage qui ne peut que péricliter entre les mains de gens pour qui la religion est une étrangère, quand elle n'est pas une ennemie. Aussi ne faut-il pas s'étonner si nos rivaux prétendent que notre succession est ouverte et s'apprêtent à la partager. C'est un point, hélas ! sur lequel il n'est pas possible de garder une illusion : notre protectorat est entamé. Tout en faisant inscrire dans le traité de Berlin que les droits acquis à la France en Orient sont formellement maintenus, Bismarck déclarait par ailleurs, à propos du règlement des affaires d'Égypte, qu'il ne reconnaissait à aucune nation étrangère un monopole de protection sur les sujets de l'empire. C'est pourtant un article fondamental en droit capitulaire que « les religieux qui professent la religion franque, de quelque nation ou espèce qu'ils soient », sont traités et tenus pour sujets de l'empereur de France[1].

De fait, il existe actuellement à Alexandrie et en Terre-Sainte des établissements catholiques allemands qui refusent de se soumettre à la règle séculaire qui les place sous la protection de la France. Nos consuls protestent ; mais il n'en reste pas moins qu'une première atteinte a été portée à nos prérogatives, laquelle pourrait bien être suivie de beaucoup d'autres. Les Allemands ne sont pas les seuls en effet qui cherchent à se dérober à un protectorat que le chauvinisme leur fait prendre en aversion. La discrétion et le respect ne nous permettent pas de préciser davantage. De son côté, la Porte ne néglige rien pour nous débarrasser d'une fonction que nous remplissons peut-être encore trop bien à son gré. Il y a quelques mois, le gouvernement d'Abdul-Hamid insistait auprès du Souverain Pontife pour qu'il assumât lui-même la charge de protecteur des établissements catholiques dans l'empire ottoman. Léon XIII s'est toujours refusé à faire cette injure à la France.

Les tentatives de la politique ottomane se comprennent aisément ; la Porte aimerait mieux avoir affaire au Pape qu'à la France. A cela rien d'étonnant. Toutefois elle devrait se

1. Capitulation de 1740, art. 32. Cf. Féraud-Giraud, *De la juridiction française dans les Échelles du Levant*, t. I, p. 239.

souvenir qu'elle a à supporter d'autres interventions moins légitimes, moins désintéressées et autrement dangereuses pour elle que celle de la France en faveur des catholiques. Après la Russie, qui dès longtemps s'est attribué le droit de protéger en Turquie tout ce qui est orthodoxe, l'Angleterre est venue y créer un parti protestant, dont la protection lui est naturellement dévolue, ce qui assure à sa diplomatie des moyens d'action qu'elle n'a garde de négliger.

Les missionnaires catholiques ne nourrissent aucune arrière-pensée politique. Si leurs travaux, leur dévouement et leurs succès valent à la France quelque sympathie et quelque gloire; si, selon la parole de Fuad-Pacha, ils font germer la France sous leurs pas, jamais pourtant, ni en Turquie ni ailleurs, on n'a pu leur reprocher d'être des agents du gouvernement de leur pays, ni de viser d'autres intérêts que ceux de la religion. En pourrait-on dire autant des prédicants du pur Évangile?

Non, ce n'est pas l'apostolat catholique ni les établissements protégés par la France qui constituent un péril pour la sécurité de l'empire ottoman. Ce n'est pas la main de la France que l'on découvre dans les menées des sociétés secrètes qui travaillent à l'émancipation des Arméniens, à la façon des carbonari d'Italie ou des fenians d'Irlande. Chose remarquable, les statuts de ces sociétés en interdisaient l'entrée aux catholiques, comme traîtres à la nation. Partout l'Église commande à ses enfants la soumission aux pouvoirs établis. Aussi le sultan lui-même a-t-il rendu au Souverain Pontife ce témoignage, qu'il n'avait pas de sujets plus paisibles et plus fidèles que ceux qui appartiennent à l'Église romaine. Il semble donc que, au point de vue de ses propres intérêts, nous ayons le droit de réclamer de l'administration ottomane un peu plus de bienveillance.

Mais, pour défendre les nôtres, gardons-nous de faire fonds sur la reconnaissance et la délicatesse de nos obligés. En politique, ces sentiments n'ont pas voix au chapitre. Que nos gouvernants surtout n'oublient pas qu'aux yeux des Orientaux la patience est faiblesse. Nous avons assez cédé. Si les missionnaires étaient les seuls à constater que le vieux droit capitulaire est soutenu avec trop de mollesse, cer-

taines gens trouveraient leurs doléances suspectes; mais nous savons que bien d'autres en gémissent comme eux et peut-être plus qu'eux. Dernièrement la *Nouvelle Revue* publiait, de source très autorisée, un article qui renferme à ce sujet un cri d'alarme, ou du moins, pour ne rien exagérer, un très sérieux avertissement[1]. Il ne resterait plus une faute à commettre; encore quelques défaillances, encore quelque temps du système de transactions et d'expédients par lesquels on se débarrasse des affaires désagréables, et de deux choses l'une : ou bien c'en sera fait des précieux avantages que nous avait légués un long passé de politique sage et persévérante, ou bien il faudra en appeler à la force pour reprendre les positions perdues.

Notre prestige n'est pas à la hausse en Orient. Nos malheurs lui ont porté un coup funeste, mais non irrémédiable. Certaines hontes qui ont retenti dans le monde entier lui ont fait un tort plus grave. Lors des tristes révélations du Panama, un compatriote depuis longtemps établi là-bas nous disait : « On devrait condamner ces gens-là à venir passer quelques semaines en Orient. Ils entendraient ce qu'on dit de la France; s'ils ont encore un peu de patriotisme, ce serait leur châtiment. » Il ne resterait pour en finir qu'à ne plus oser défendre des droits que l'ancienne France avait conquis, que le temps avait consacrés et qui étaient aux yeux des populations le symbole toujours vivant de sa force et de sa grandeur. C'est alors que notre antique clientèle d'Orient pourrait répéter le mot amer que nos ennemis lui ont déjà appris à dire : La France n'est plus la France.

Dieu veuille nous épargner un tel effrondrement! Nous ne pouvons raisonnablement espérer que les hommes qui président à nos destinées agissent jamais en vue du bien de la religion; cela n'est pas en leur pouvoir. Nous leur demandons seulement, au nom du patriotisme, de réserver, pour la protéger en Orient, un peu de cette vigueur qu'ils déploient, sans gloire comme sans péril, pour la combattre en France.

1. *Nouvelle Revue*, 1er août 1893, p. 505. Sous le nom de Z. Marcas, dont l'article est signé, s'abrite un diplomate bien au courant de la situation.

J. BURNICHON.

LES TEMPS NOUVEAUX

LES

APOTRES DE LA JEUNESSE

I

Tous les apôtres de la jeunesse ne ressemblent ni à M. Aulard ni à M. Zola, dont nous avons précédemment étudié les doctrines. Il en est quelques-uns qui, sans oser dire, ou sans connaître le dernier mot du problème individuel et social, savent élever leur pensée plus haut que le culte de la Raison ou que les boues du ruisseau. Pour eux l'évolution morale et religieuse de ce siècle accuse des caractères en contradiction formelle avec la nature du positivisme libre-penseur et du réalisme matérialiste. Ceux-là du moins cherchent au mal dont souffrent leurs semblables un remède qui ne soit pas la pire des maladies. Si quelques-uns se trompent, leur erreur ne manque point de générosité. S'ils n'ont pas toujours le courage d'affirmer sans restriction qu'un retour à la foi catholique est la seule voie qui mène à la pleine connaissance du vrai et du bien, ils ouvrent cependant sur l'avenir des horizons qui ne sont point sans lumière. Le préjugé les arrête sur le seuil du temple où les a conduits l'observation logique des faits. Ceux-là sont des inconséquents ou des incomplets. Ils laissent en route leur voyageur, après l'avoir guidé jusqu'au pied de la montagne qu'il suffit de gravir pour atteindre le but. Mais ils peuvent aussi, par leur inconséquence même, dévier du droit chemin et chercher en des régions de plus en plus éloignées, ce qu'ils n'ont pas voulu reconnaître quand la saine raison le signalait à côté d'eux. Nous avons lieu de craindre qu'une école, sur laquelle on s'est plu à fonder de belles espérances, n'aboutisse qu'à un pitoyable avortement, si toutefois elle ne consacre pas de son autorité une déviation misérable. Nous allons donc étudier dans quelques-uns de ces apôtres des temps nou-

veaux les principes et les doctrines qu'ils présentent à la jeunesse comme les bases du devoir.

M. C. Wagner occupe un rang distingué parmi les écrivains de cette école. L'Académie française a couronné le livre dans lequel il étudie avec une éloquence pleine d'entrain et de chaleur le malaise dont souffre, d'après lui, la nouvelle génération[1]. L'ouvrage mérite la distinction académique par ses réelles qualités d'élévation de pensée, d'honnêteté morale, de charme pénétrant et de noble passion pour le bien. Il analyse avec une grande finesse et une exactitude philosophique irréprochable le mal de l'heure présente. En offre-t-il avec un égal bonheur le remède? C'est une question qui mérite une réponse sans doute ; mais c'est à M. Wagner qu'il faut en appeler pour juger jusqu'à quel point cette réponse satisfait les esprits, en droit d'être exigeants quand il s'agit de vitalité humaine et sociale.

Cette jeunesse, vers laquelle s'inclinent les apôtres tels que M. Wagner, est évidemment celle qui commença la vie au lendemain de nos désastres ou dans les dernières années de l'Empire, et qui s'épanouit aujourd'hui au soleil de ses vingt ans. Il paraît qu'elle est triste, soucieuse, morose. Elle fait à la vie un accueil assez réservé, manifeste peu d'entrain pour affronter l'avenir et se montre sceptique devant les promesses les plus brillantes de la science et de la civilisation modernes. Admettons, sans en être bien convaincu, que la joie, l'entrain, la confiance et l'élan généreux aient déserté les rangs de la jeunesse contemporaine, et voyons à quelle cause il faut attribuer cet étiolement de la plante humaine sur la fin du dix-neuvième siècle.

Il semble au premier abord que le travail dont la nouvelle génération va recueillir les fruits, et l'héritage que lui lèguent ses pères, devraient la réjouir et la pénétrer de reconnaissance. L'âge auquel nous sommes arrivés à force de labeurs peut être appelé *l'âge de la science inductive*. L'humanité procède par poussées successives dans les directions les plus variées. Nous avons fait la nôtre du côté de la science. Ce n'était pas là, assure-t-on, une pure fantaisie, mais une

1. G. Wagner, *Jeunesse*, Paris, Fischbacher, 1892.

véritable nécessité. « Sous la lente usure du temps, les vieilles bases sociales et les antiques croyances devenaient caduques et craquaient. Il était urgent de les raffermir en soumettant à un contrôle sévère les faits et les notions qui entraient comme matériaux dans ce vénérable édifice[1]. » Une somme prodigieuse de connaissances expérimentales et de progrès matériels est le résultat de ce travail universel. Astronomie, géographie, géologie, médecine, mécanique, histoire, tout a marché, conduisant l'humanité de conquête en conquête vers l'âge d'or de la jouissance individuelle et de la justice sociale. Peut-on rêver un plus bel héritage ? La jeunesse qui va le recueillir ne doit-elle pas s'estimer la plus heureuse des légataires ?

Malheureusement l'héritage est grevé d'un passif assez lourd, ou, si l'on veut, la médaille a son revers. La passion même que les travailleurs ont mise à creuser le sol de la science leur a fait perdre de vue d'autres domaines dont la connaissance est cependant nécessaire à l'humanité. Ils ont dédaigné tout autre fait que le fait tangible, rejeté toute tradition pour se réfugier dans l'hypothèse, et donné comme définitives des conclusions qu'il fallait réserver au plus lointain avenir. En réduisant ainsi la réalité aux proportions de ce qu'il est possible d'en palper, nous nous sommes appauvris et *l'homme s'est diminué à ses propres yeux.* Cette diminution se fait sentir de toute part et se traduit par un affaissement de la vie spirituelle. C'est l'égoïsme qui profite le plus largement de cet essor du réalisme scientifique. L'instruction utilitaire, le dressage de l'homme gagne-pain constituent comme la base de la pédagogie. L'industrialisme écrase l'homme sous la machine, le travail sous le capital. La centralisation engendre les cités monstres, où le paupérisme et le luxe exagéré se coudoient dans un voisinage inévitable, et partant fort dangereux. Le militarisme est issu de la science appliquée à l'art de détruire ses semblables. D'après M. Wagner, il a résolu le problème suivant : « Étant données toutes les forces humaines et toutes les sciences réunies, ainsi que les plus claires ressources du travail des nations,

1. C. Wagner, *Jeunesse*, p. 9.

trouver le moyen de les neutraliser, voire même d'en tirer le plus de mal possible. » En somme, nous ne savons plus faire de l'homme qu'une machine à étudier, à travailler, à jouir ou à tuer ; c'est pourquoi, après avoir plus cherché et plus trouvé que tout autre siècle, nous sommes menacés de sombrer en plein néant.

Malgré cette poussée matérialiste qui semble tout emporter dans le domaine de la réalité palpable, l'esprit moderne demeure toujours idéaliste par le meilleur côté de lui-même. De là une contradiction et un antagonisme dont souffre l'homme individuel et social; de là une sorte d'être complexe où se rencontrent tous les extrêmes, où se heurtent tous les contrastes. La pensée, d'une part, s'ouvre sur toutes choses, avec l'unique souci de trouver la vérité en elle-même, et de l'autre elle se laisse dominer par un provincialisme étroit, exclusif de tout ce qui dépasse ses limites. Le cœur manifeste une tendance remarquable à la pitié pour tout ce qui souffre, et cependant l'égoïsme brutal, l'écrasement du faible par le fort, la lutte pour l'existence, la justification du succès sont à l'ordre du jour. En politique, l'esprit moderne c'est l'esprit démocratique dont le rêve est d'établir partout le règne de la solidarité, de la justice et de la liberté. Et voilà que le despotisme d'en bas vient simplement se substituer au despotisme d'en haut. Le socialisme proclame le grand principe : tous pour un, un pour tous, et de son côté le réalisme applique dans toute sa rigueur la maxime individualiste : Chacun pour soi. Ainsi partout éclate la contradiction dans l'homme tel que la science positiviste l'a fait. C'est le désarroi moral passé à l'état chronique, et la vie normale détruite par l'absence de tout principe directeur de l'action, et par le manque d'équilibre que produit fatalement l'antagonisme entre les facultés et les tendances de la machine humaine.

Voilà l'héritage; il n'a rien qui puisse tenter la cupidité des héritiers marqués pour le recueillir. Ils ne peuvent toutefois se soustraire à ce fardeau, ni répudier cette succession. Elle s'impose et, bon gré mal gré, les fils doivent prendre la place des pères sur le terrain où se continue sans interruption la bataille de la vie. La jeunesse, appelée sous les armes à l'heure où les troupes sont déjà débandées, risque

d'être elle-même saisie de panique, en trouvant les routes encombrées de vaincus et de blessés. Elle subira forcément, en effet, les conditions du moment, et la première orientation de sa marche la conduira sur les routes où d'autres viennent de passer. Le réalisme, en la séduisant, produira dans son esprit le vide d'idées générales, la passion de l'analyse et le dédain de la synthèse, le goût pour la spécialité, l'impossibilité de se faire une conception exacte de la vie, le mépris du dogme religieux et finalement le scepticisme. L'incertitude, l'incohérence, l'instabilité intellectuelle et la désagrégation du sens droit des choses amènent la désagrégation de l'activité et de l'énergie. L'action est incompatible avec une trop grande mobilité d'esprit, et la volonté se stérilise et s'atrophie quand elle est sans cesse agitée, allant d'un objet à l'autre sans jamais fixer son énergie. Cette volonté disparaît surtout quand on cesse d'y croire. Or, la jeunesse trop souvent n'y croit plus, et se laisse gagner par un fatalisme commode qui supprime l'initiative personnelle et condamne par là même tout combat contre ses passions et ses penchants, ou contre le mal qui menace la société. Ainsi l'orientation morale comme l'orientation intellectuelle de la jeunesse sont loin de la pousser vers les sommets de l'idéal et de l'activité.

Mais les questions d'ordre intellectuel et moral ne sont pas les seules qui sollicitent la jeunesse. Il y a pour elle la grande école de la vie qu'il faut aborder avec ses obligations et ses difficultés. La manière dont elle se comporte dans les questions d'avenir n'est pas indifférente si l'on veut se faire une idée exacte de son temps. Or, nous voyons se multiplier singulièrement le nombre des utilitaires parmi les jeunes. Les carrières pratiques les attirent de plus en plus. Ils deviennent même de féroces lutteurs, jouant de la dent et des ongles pour arriver, se pousser et dominer les autres. Tantôt loups, tantôt renards, ils usent de la force ou de la ruse selon les circonstances. Mais pour eux la vie est une affaire qu'il s'agit d'enlever n'importe par quels moyens. Seul l'insuccès leur semble un déshonneur. A côté d'eux se placent les modestes chercheurs d'une position sociale qui les fasse vivre. Ceux-là ne veulent qu'une chose : être casés. Leur ambition n'est pas féroce, l'infini ne les tourmente pas, et le

domaine des études se transforme pour eux en une sorte d'usine industrielle et commerciale.

Au-dessous des utilitaires on aperçoit cette masse molle qui se compose des inutiles. Ils sont nombreux, et presque toujours ils appartiennent aux classes élevées et riches de la société. Très solennels, très dédaigneux, très corrects dans leur toilette, on sent que toute préoccupation pour eux aboutit à leur précieuse personne. Ils soignent leur corps aux dépens de leur esprit, vivant en rois fainéants, « couchés dans l'existence comme un tronc d'arbre sur l'eau », flottant au gré de la vague, montant ou descendant selon le hasard des heures. Cette vie molle et facile engendre ce qu'il y a de pire dans un jeune homme, la lâcheté, et celle-ci ne tarde pas à produire ses fruits naturels, le mensonge, la duplicité, les fautes contre l'honneur. Le jeu est le piège ordinaire où tombent ces amateurs de la vie sans travail. Quant aux affaires de cœur, elles ne sont plus guère qu'une question de sens et de jouissance grossière. Les conversations, les chants, les plaisirs et les distractions de ces jeunes blasés ont un arrière-goût de libertinage sénile. Jules Lemaître est forcé d'écrire que, sous prétexte d'art et de plastique, « la luxure la plus crue s'étale communément dans les livres des jeunes gens ». Les moutons de Panurge suivent les maîtres de la mode en véritable troupeau toujours prêt à se laisser guider, garder et tondre, ou à faire le plongeon dans n'importe quelle stupide folie. C'est l'ornière qui se creuse sous les pas de ces imitateurs inconscients, chaque jour plus nombreux.

La jeunesse populaire n'offre pas un spectacle moins triste. Elle échappe déjà par la neutralité scolaire à l'influence de la religion. Livrée de bonne heure à l'apprentissage industriel, où la brutalité de l'homme est souvent pire que la brutalité de la machine, elle subit tous les contacts capables de souiller pour jamais une vie, et de diminuer un caractère. Démoralisée par l'exemple qui vient d'en haut, elle s'habitue à regarder l'argent malpropre comme bon et honorable quand il y en a beaucoup, et pousse jusqu'à ses dernières conséquences la morale utilitaire. Affamée elle aussi de jouissance malsaine, il n'est plus rien qu'elle respecte, ni la femme,

ni les parents, ni l'autorité sociale. Ainsi le spectacle est navrant, et, si l'on ne tenait compte que de ces défaillances parmi notre jeunesse, il faudrait conclure que notre race est à son déclin et que ce siècle, s'il n'est pas tout à fait l'hiver, est au moins l'automne où la vie s'achemine fatalement vers la mort.

II

Eh bien! non, tout n'est pas perdu. L'espérance n'a pas déserté le monde de la jeunesse. Si elle se sent malade, elle veut guérir. Il se fait en elle un travail de relèvement facile à reconnaître, pour peu qu'on veuille observer ce qui se passe depuis quelques années parmi les jeunes. Ils témoignent d'abord d'un profond désenchantement et ne se résignent pas à vivre dans un monde sans foi, sans espérance et sans amour. Quand on leur fait entendre une parole élevée, généreuse, on sent vibrer en eux un sentiment profond qui se traduit facilement en enthousiasme. Les questions religieuses ne leur paraissent plus dignes du mépris inepte sous lequel on avait essayé de les étouffer. Le mouvement social ne les laisse plus indifférents; ils sentent un besoin d'activité qui les pousse à se rapprocher du peuple, afin d'étudier les maux dont il souffre et les remèdes qu'appellent ses misères. Ils comprennent enfin toute la force que donnent l'esprit de corps et l'union avec ses semblables. M. Wagner considère, à ce point de vue, « la fondation de l'*Association générale des étudiants* comme un des plus heureux événements dans la jeunesse contemporaine ». En somme, au dire de ce voyant, *il dégèle en Europe*, *et ce que la jeunesse ressent*, *c'est la sève printanière*. Ce qu'il voit de plus clair, c'est « l'étoile de la France démocratique, un instant obscurcie par la force brutale et raillée à l'envi par les sectaires du vieux despotisme ou de la barbarie nouvelle, remontant à l'horizon comme la messagère d'un temps meilleur ». Cet astre vainqueur des ténèbres est-il l'étoile du berger, ou l'étoile du soir, voilà ce qu'il faudrait démontrer. Ni M. Wagner ni son école ne nous semblent l'avoir fait.

D'abord est-il bien sûr que la jeunesse d'aujourd'hui diffère tellement de ses devancières et manifeste d'aussi arden-

tes aspirations vers des sentiers nouveaux ? Si elle éprouve un désenchantement et une détresse, qu'explique le désarroi intellectuel et moral de l'heure présente, y a-t-il là autre chose qu'un symptôme de maladie, plutôt qu'un signe de santé ? Ni M. Wagner ni les écrivains de son école ne nous renseignent là-dessus, avec la précision nécessaire dans un sujet si grave. Leur optimisme reçoit même un crüel démenti de la part de cette *Association générale des étudiants*, si bien choyée par l'*Alma Mater*, comblée des faveurs gouvernementales, et qui devait être une pépinière d'apôtres laïques. Elle menace de sombrer sur une question de ribaudes et de gigolettes. L'Université officielle, longtemps endormie dans le sommeil du monopole, s'était réveillée disant qu'il y avait quelque chose à faire pour élever le nive au moral de la jeunesse. Elle avait député pour cette œuvre de régénération et de salut ses meilleurs prêcheurs d'idéal terrestre et de morale laïque. Et voilà que des hommes, peu suspects de pruderie et d'exagération dévote, se retirent de l'*Association*, comme s'ils s'y sentaient en mauvaise compagnie. Après M. Monod, M. Georges Duruy lui signifie son départ en des termes qui ne laissent aucun doute sur les motifs. « Notre association abuse, dit-il, du droit qu'elle a d'être jeune. J'aime certaines choses qu'elle dédaigne, qu'elle outrage chaque jour plus insolemment : la discipline, l'ordre public, la décence, la tenue. Je déteste certaines choses qu'elle commence, hélas ! à aimer : les parades aux cérémonies officielles, l'agitation, le bruit, la réclame et le cabotinage. J'ai cru que votre *Association* était une personne morale ayant des ambitions très nobles et très hautes. Et c'est pour cela que je suis venu à elle. Je ne sais plus au juste ce qu'elle est aujourd'hui. J'en suis réduit à me demander même si elle ne fait pas plus de mal que de bien. La banqueroute des belles espérances que nous avions — quelques autres et moi — fondées sur vous est complète. Mieux vaut nous séparer. » La leçon n'est pas sans raideur, mais elle est méritée. Cette jeunesse, associée on ne sait trop pour quel but, ne pouvait donner autre chose que les fruits dont M. Monod et M. Duruy constatent la pauvreté.

L'école dont M. Wagner est l'éloquent porte-voix prétend

cependant donner aux aspirations de la jeunesse un objet et une direction qui ne laissent rien à désirer, comme élévation et comme sûreté. En somme, quand on prend la jeune génération dans son ensemble, et sans s'arrêter à des exceptions plus ou moins saillantes, elle ressemble à ses devancières, en ce sens qu'elle subit toujours les influences du milieu où elle grandit. Elle vaut par conséquent ce que valent ceux qui l'ont formée par leurs exemples ou leurs doctrines. Moins imprégnée toutefois du venin d'erreur et de corruption, dont elle n'a pas contracté la longue habitude, il est plus facile d'émouvoir sa générosité et d'en appeler à sa rectitude naturelle. Aussi n'accueillons-nous qu'avec un certain scepticisme les prôneurs de vie nouvelle et de sentiers nouveaux découverts tout récemment à l'usage de la jeunesse. M. Wagner et ses semblables, fort bien inspirés quand il s'agit de peindre le mal, nous paraissent moins heureux dans le choix des remèdes, et leur thérapeutique morale n'est pas à la hauteur de leur diagnostic.

Un premier principe posé par cette école, et qui semble étayer toute la doctrine des maîtres, c'est qu'avant tout il ne faut pas revenir en arrière. Pas de réaction, voilà le mot d'ordre. M. Wagner, d'ordinaire calme et doux, s'irrite à la seule idée d'une jeunesse désertant le monde de l'esprit moderne pour aller vivre intellectuellement parmi ses aïeux. « Nous avons, dit-il, d'autres règles de jugement, d'autres moyens d'observation, d'autres hérédités intellectuelles. Le monde, pour nous, en bien des points, est autre que pour nos anciens. » Ici commence la confusion qui ne cessera plus d'entacher de fausseté les conseils de M. Wagner à la jeunesse. Il ne distingue plus jamais entre ce qu'il y a d'invariable dans le monde moral et ce qui est essentiellement sujet à changer dans le domaine des idées, des usages et des progrès scientifiques. Quand il s'agit des vertus par lesquelles une vie humaine se maintient dans l'ordre et dans l'honneur, il n'y a pas deux manières de juger. Ce qui est juste l'est aujourd'hui comme avant la Révolution. Celle-ci n'a pas introduit dans le monde une règle nouvelle pour discerner le vrai du faux et le bien du mal. Bon gré mal gré, il faut toujours revenir en arrière quand on sent le besoin de

réformer sa vie, et M. Wagner, en bon protestant qu'il est, n'ignore pas que la Réforme ne fut d'abord que l'orgueilleuse prétention de ramener l'Église à sa ferveur et à sa simplicité primitives. Aujourd'hui cependant il ne supporte pas que l'on conseille à la jeunesse de revenir à cette institution sans doute démodée. « Lorsqu'on dit à la jeunesse actuelle, écrit-il : Le monde se perd depuis plusieurs siècles, il faut retourner sur nos pas. Revenons au giron de l'Église, seule dépositaire de la vérité, de l'autorité spirituelle, et par conséquent aussi du pouvoir extérieur, voici ce qu'on lui demande : un effort de volonté pour admettre en bloc la Somme de saint Thomas d'Aquin. » Vraiment le jeune homme qui posséderait la Somme de saint Thomas aurait l'esprit assez bien meublé. Nous garantissons même à M. Wagner qu'il ne serait ni vulgaire, ni rampant, ni dépourvu d'idéal et de bonnes règles de conduite morale. Mais nous rejetons l'insinuation d'après laquelle accepter l'Église ce serait reconnaître qu'elle est seule dépositaire du pouvoir extérieur. Nul catholique ne soutient pareille doctrine et nul maître ne l'impose parmi nous à ses disciples.

Admettons donc que, pour aspirer à une vie morale et sociale nouvelle, il faille exclure tout ce qui a l'air d'une réaction vers le passé, et voyons sous quelle lumière nous marcherons dans les sentiers nouveaux. Avant tout, le jeune homme doit avoir sur la vie des idées justes, saines et claires. Nous craignons qu'après avoir lu M. Wagner il ne sache trop à quoi s'en tenir sur le mouvement qui l'emporte à travers ce monde. Les poètes ont appelé la vie un rêve. Ils ont eu tort, et M. Wagner ne partage pas leur illusion, car il sent bien la réalité présente. Mais d'autres ont eu l'idée de l'appeler un fardeau, un combat. Il n'admet pas non plus ces définitions qui ont cependant l'avantage, sinon de préciser l'essence de la vie, au moins de lui donner un sens. La vie, pour lui, est d'abord *un fait*. Cela nous en dit aussi peu que possible. Il ajoute qu'elle est un *résultat* précédé d'une quantité d'incommensurables efforts. Pour plus de clarté, il assure que, « de même que nous vivons de par une puissance qui n'est pas entre nos mains, nous portons en nous le résultat de luttes auxquelles nous n'avons pas assisté ».

Enfin, ce qui est un peu plus clair, il nous apprend que la vie est aussi une promesse, que nous contenons virtuellement l'avenir, que nous sommes le grand labeur combiné de Dieu et de l'homme, et leur grande attente. La conclusion, c'est qu'il faut « saisir la vie comme un fait, le fait primordial, la considérer comme une réalité importante dans toutes ses parties, la prendre au sérieux de même qu'un enfant au cœur puissant, à la nature primesautière, de même que le peuple, qui n'a pas senti nos dislocations intellectuelles ». Si c'est là tout ce qu'on peut dire de la vie pour en faire comprendre à la jeunesse la haute portée, il y a lieu de craindre qu'elle n'en soit que médiocrement touchée; car enfin, ou ces belles métaphores ne sont que des images creuses, ou elles signifient qu'il faut comme l'enfant se laisser vivre, sans regarder plus loin que le fait lui-même de la vie.

On nous offre cependant autre chose que le simple amour instinctif de l'existence. C'est un idéal qui doit nous faire aimer la vie d'une façon supérieure à tout égoïsme personnel. Le bien auquel on peut la consacrer, voilà le grand mobile de l'estime qu'il faut avoir de la vie. A merveille, il y a là incontestablement un très noble motif, mais encore faut-il préciser ce qu'on entend par le bien. Cet idéal dont le bien sera la réalisation, c'est, paraît-il, la vive représentation des réalités dont nous portons le germe. « Vivre tout entier par toutes les parties de soi-même, réaliser les virtualités qui sont en nous, faire ce que nous pouvons faire, devenir ce que nous sommes capables de devenir, voilà le but de la vie. » Cette définition ne manquerait pas de vérité, si dans l'homme on consentait à voir le côté surnaturel et divin. Mais il ne saurait être question de ce point de vue. L'idéal d'un être humain, on nous en avertit, doit être modestement limité à la nature humaine. Or, le jeune homme porte en lui des virtualités d'espèces bien différentes. S'il doit les développer dès qu'il les constate en son être, il risque de parcourir tous les degrés de la morale indépendante, faisant le bien à sa façon et développant les réalités dont il porte le germe. A ce compte, l'instinct serait la loi suprême du progrès humain et le régulateur souverain de la vie.

M. Wagner ne nous donne pas le droit de supposer que, d'après lui, dans l'homme toute tendance soit bonne, mais il ne fournit à la jeunesse, dont il rêve l'ascension vers les sommets, aucune règle pour discerner le bien du mal, aucune loi, aucun législateur. Il se contente, dans une série de chapitres, du reste pleins de généreuses intentions, de conseiller le travail, l'action, la discipline, l'effort, les joies saines et vraies, la fidélité à la famille, aux amis, le respect de soi dans les choses du cœur et l'amour de la patrie.

A ce jeune homme auquel on prêche d'aimer héroïquement tant de choses, on sent bien cependant qu'il faut essayer de donner un aiguillon qui le presse et une règle qui le dirige. La foi, voilà le stimulant et le modérateur. M. Wagner réserve ce grave sujet pour le dernier chapitre de son livre. Il prêche la foi comme M. Honcey, comme M. Lavisse, M. Desjardins et une foule d'autres plus ou moins néo-chrétiens de l'heure présente. Mais de quelle foi s'agit-il ? Voilà ce qu'il importe de savoir, pour se faire une juste idée du bagage et du viatique dont se trouve muni le jeune homme contre sa propre faiblesse et contre la force ou la ruse de ses ennemis. Or, les apôtres des temps nouveaux ne veulent pas qu'on s'y méprenne, il n'est pas question de la vieille foi d'hier, mais de la foi de demain. « On entend communément par foi, dit M. Wagner, l'adhésion à un corps de doctrine qui se présente à nous avec un caractère d'autorité. Dieu, à une certaine époque, aurait révélé la vérité aux hommes, une fois pour toutes. La révélation ainsi faite constitue un bloc dont certains hommes et certaines sociétés sont les dépositaires... Il ne s'agit pas de peser, d'examiner, de discuter ce qu'elles nous apportent, mais de le recevoir à genoux au milieu du silence imposé à notre être tout entier... Dieu a parlé, cela doit suffire. » Nous ne voulons pas nous arrêter à la démonstration des confusions et des erreurs contenues dans ces quelques lignes. La moindre connaissance de la théologie, disons plutôt du catéchisme, suffit pour discerner tout ce qu'il y a de faux dans cette prétendue interdiction de raisonner sa foi signifiée au catholique. Si l'on me prouve que Dieu a parlé, M. Wagner me permettra bien de croire à sa parole. Du reste, il dit lui-

même à la page 167 de son livre : « Oh ! loin de nous l'idée d'exiger une *foi démontrable !* Une idée pareille ne peut venir à quiconque possède le moindre sens du mystère et de l'infini. » Et voilà que, parvenu au dernier chapitre, alors qu'il faut conclure avec précision et rigueur, M. Wagner hésite, semble craindre d'en trop dire, et finit par nous proposer une foi expérimentale fondée sur une parole du Christ, singulièrement détournée de son sens naturel. « Toutes nos expériences et celles du passé, vivifiées à travers notre âme, se condensant ensemble et constituant pour nous la révélation personnelle que nous a faite la vie : voilà la foi. » Elle est donc en nous le fait d'une sorte d'évolution, et non pas, comme on pourrait le croire, une lumière qui, dès nos premiers pas dans la vie, nous révèle le but et les moyens à prendre pour l'atteindre. L'existence humaine sera donc une poursuite de la foi, et celle-ci formera la synthèse complète de l'induction expérimentale. En d'autres termes, pour vivre, d'après les principes de cette école, il suffit d'avoir une vigoureuse confiance en ses propres forces et en son aptitude à saisir et à fixer en soi la vérité. Comme philosophie morale et religieuse, c'est pauvre ; comme secours pour affronter les difficultés de la vie, c'est nul.

Comme il fallait s'y attendre, sous la plume de l'auteur protestant le Christ et l'Évangile devaient avoir leur place. Elle est petite, et, ce qu'il y a de pire, on ne sait de quel Christ et de quel Évangile il est ici question. Est-ce un Homme-Dieu qu'on nous présente, avec sa doctrine condensée dans un livre inspiré ? Pas un mot ni même une allusion à ce point de vue qui a bien cependant son importance. On se contente de nous dire, sans apporter l'ombre d'une preuve, que « l'éternel honneur de la théologie historique est d'avoir rapproché l'Évangile primitif de la conscience du temps présent », que cet « Évangile dépasse à tel point toutes les Églises qui se sont réclamées de lui, qu'il est dans l'avenir bien plutôt que dans le passé », et qu'enfin il faut éviter comme la peste l'esprit de parti en religion, car « les Églises particulières, quelle que soit leur raison d'être, ne sont bonnes qu'à nous préparer à l'Église universelle ». Il ne faudrait pas croire qu'il soit ici question de l'Église catholique. Bien

loin de là : il importe au contraire de rompre avec elle et « de remonter plus haut vers un horizon moins borné ». A ce prix, on garantit à un jeune homme qu'il découvrira le Père qui est dans les cieux. Eh bien! au lieu d'user sa vie à le chercher, la religion catholique lui dit de l'employer à le servir. Voilà pourquoi elle le lui fait connaître et aimer dès qu'il est capable de connaissance et d'amour. La vie par là même s'éclaire et s'élargit. L'homme sait où il va, et sa marche, ferme et sûre, l'approche chaque jour de son but.

M. Wagner et son école semblent dire à la jeunesse: Allez, sans guide, sans boussole, sans lumière, à la recherche du Père, qui du reste est fort loin de vous. Pratiquez toutes les vertus, mais n'attendez que de vous-mêmes la force dont vous avez besoin pour devenir parfaits. Nous ne voudrions pas imposer à M. Wagner la charge de compter tous ceux qui se perdront en route, ou qui diront, comme l'antique Brutus : Vertu, tu n'es qu'un nom. Il n'y suffirait pas, et son âme souffrirait trop à voir morts ou vaincus ceux qu'il avait cru cependant armer pour la victoire.

III

M. Paul Desjardins lui-même est un apôtre passionné et sincère de la jeunesse. Il ne vient pas, comme M. Wagner et M. Honcey, de l'Église dite réformée, pour prêcher le relèvement par la simple foi en soi-même et au Christ ; mais, chose singulière, il se rencontre sur bien des points avec eux. Le temple protestant s'est ouvert devant lui ; il y a parlé en vrai pasteur conférencier, et la *Revue chrétienne* a sollicité l'honneur de reproduire ses articles du *Journal des Débats*. Mais c'est avant tout sur la brochure intitulée *le Devoir présent* qu'il faut juger les intentions et les doctrines de M. Paul Desjardins[1]. S'il y a des hommes qui restent calmes et sereins devant la détresse morale des âmes, il n'est pas de ceux-là. Il estime, avec beaucoup d'autres cœurs généreux, qu'au chevet des mourants il y a autre chose à faire que de suivre d'un œil désintéressé les progrès de la

3. P. Desjardins, *le Devoir présent*. Paris, Colin, 1892.

maladie. Ce qu'*il faut* le préoccupe beaucoup plus que *ce qui est*. Néanmoins il commence par constater notre état moral avant d'en venir aux remèdes qui, d'après lui, doivent préparer notre guérison. C'est un fait que nous sommes en état de guerre et que rien ne nous autorise à croire à l'apaisement et à la trêve, comme si l'un et l'autre étaient proches. Entre nous et beaucoup de nos contemporains, le désaccord est irréductible. Suivant M. Desjardins il porte sur trois points. D'abord « l'asservissement à l'instinct animal, l'égoïsme, le mensonge sont-ils le mal absolu ; ou bien sont-ils seulement des inélégances » dépréciées un moment, mais qui peuvent nous fournir un type de vie équivalent à la vie des sages et des saints ? « La justice et l'amour sont-ils le bien sûr, la loi sûre et le port sauveur, ou bien sont-ils de possibles illusions, des vanités probables ? » Enfin, « avons-nous une destinée, un idéal, un devoir, ou bien nous agitons-nous sans cause et sans but, pour l'amusement de quelque démiurge malicieux, ou tout simplement par le caprice absolu du grand Pan ? » Tels sont les problèmes qui divisent les consciences.

M. Desjardins déclare qu'un tel débat est « plus grand que celui de la divinité de Jésus-Christ, par exemple, que celui même de l'existence d'un Dieu personnel ». La comparaison est malheureuse, et de plus elle nous laisse prévoir le néant des remèdes que l'auteur proposera pour refaire la santé morale de ce siècle. L'existence d'un Dieu personnel et la divinité de Jésus-Christ sont deux bases qu'il faut établir avant tout si l'on veut donner aux hommes la conviction du devoir qui s'impose et la connaissance des moyens nécessaires pour le remplir. Non moins étonnante est la profession de foi de M. Desjardins sur la haute question de la destinée. « Je professe, dit-il, en toute certitude, que l'humanité a une destinée, et que nous vivons pour quelque chose. Que faut-il entendre au juste sous ce mot d'humanité ? — Je n'en sais en somme rien ; sauf que ce je ne sais quoi n'existe pas encore, mais est en voie de se faire soi-même, et que cela me concerne, moi qui suis ici. — Que faut-il entendre sous ce mot de destinée ? — Je n'en sais pas beaucoup davantage ; je n'ai guère là-dessus, quant à présent, que des rêves nés

d'un profond mais incommunicable amour, qu'un amour égal pourrait seul comprendre.... J'affirme seulement que cette destinée de l'humanité, si elle était connue, serait telle que tous les hommes, ignorants ou simples, pussent y participer; elle sera donc obtenue par la *bonne volonté*, seul instrument dont tous disposent. »

Voilà donc un apôtre de la jeunesse qui ne sait pas au juste ce qu'il va enseigner comme la vérité, un guide qui soupçonne le but de son voyage, mais qui ne peut encore en préciser le lieu. Pareilles affirmations ne sembleront pas suffisantes à tous les esprits. Ce n'est point là ce qui préoccupe M. Desjardins. Une seule disposition, selon lui, résume tout le devoir, c'est la volonté du bien. Il faudrait peut-être s'entendre aussi sur ce qu'on veut placer sous ce terme assez vague. Mais l'auteur, sans doute pour ne pas effaroucher dès l'abord ses disciples, semble éviter la précision, même aux dépens de la logique.

Quoi qu'il en soit, devant ce bien qu'il faut vouloir, il y a les *négatifs* et les *positifs*. Les premiers, tels que Renan, ruinent par leur scepticisme la croyance à une destinée, les seconds affirment au contraire l'idéal moral et la certitude d'un devoir comme loi de la vie. A première vue, il semblerait que les négatifs sont aujourd'hui les plus nombreux, mais, quand on va au fond des choses, on s'aperçoit que depuis une dizaine d'années les positifs gagnent du terrain. Pour s'en rendre compte il ne faut pas, d'après M. Desjardins, s'enquérir autant des actes que de l'approbation qu'on leur donne. « Ce qui témoigne de ma notion personnelle du devoir, dit-il, ce ne sont pas toutes mes actions, toutes mes démarches d'une journée, mais seulement celles que j'approuve, celles que je m'aime d'avoir faites. » Une pareille théorie, on le voit aisément, altère d'une étrange façon la notion de moralité. Elle en livre la règle à l'appréciation individuelle et n'est pas sans une certaine parenté avec le système de Kant. Du reste, sur plusieurs autres points la doctrine de M. Desjardins se ressent singulièrement de l'influence du philosophe allemand. Là où le professeur français dit : Réveille-toi et veux, le maître de Kœnigsberg réduit tout à ce mot : Obéis. La moralité consiste donc à vou-

loir fermement la moralité, et le devoir n'est que l'énergique affirmation du devoir. Comment cette morale aura-t-elle prise sur la volonté? Voilà ce que M. Desjardins ne saurait nous dire, pas plus que Kant lui-même. Ce qu'il y a de certain, c'est que le *Devoir présent* pèche par sa base philosophique, car il repose sur une fausse notion de la moralité de nos actes.

Du reste, en adoptant cette manière de voir et de juger l'état de notre siècle, nous craignons que l'auteur ne soit dans l'illusion quand il parle de progrès accompli depuis quelques années. Il nous semble au contraire que tous les échos du monde littéraire et du monde politique s'unissent pour nous faire entendre le bruit des approbations que prodiguent nos contemporains à toutes les faiblesses et à toutes les infamies. Il y a sans doute encore une majorité d'hommes qui conservent intacte la rectitude de leur conscience. Ceux-là souffrent du désaccord qu'ils constatent trop souvent entre leurs œuvres et l'estime qu'ils voudraient en faire; mais il ne faut pas exagérer ce prétendu courant de tristesse intime dont la société actuelle porte le caractère. S'il y a tristesse et dégoût, n'aurait-on pas le droit d'attribuer l'un et l'autre à la satiété qui est au fond de tout abus, plutôt qu'au sentiment de honte qu'emporte avec lui l'oubli du devoir?

Mais enfin quelle que soit l'origine du mal, il est certain que le mal existe, et que M. Desjardins veut apprendre aux jeunes comment nous pouvons en guérir. Le moyen unique pour l'humanité, c'est de retrouver la force « qui lui permettra de se remettre en marche vers ses fins dernières ». On ne nous dit pas, comme semblerait l'exiger la logique, quelles sont ces fins. Cela importe peu, paraît-il, il suffit de les vouloir avec force. Cette force vient des idées morales elles-mêmes; dès qu'elles sont pour notre âme un objet d'amour, elles en constituent la force organique. Nous avons tous éprouvé dans la vie de ces frissons d'énergie morale et de ces élans qui nous élevaient jusqu'au sacrifice. Selon M. Desjardins, « c'est un tel état qui mérite seul le nom de moralité positive ». Or, ce qui se passe chez les individus se remarque aussi chez les peuples. Ils ont dans leur histoire des poussées d'héroïsme, c'est-à-dire de grand amour. Ils

triomphent alors de l'égoïsme naturel, source de toute immoralité. Telles furent les croisades, la construction des grandes basiliques sans noms d'artistes et la composition de ces épopées, anonymes aussi, qui ne contiennent rien de bas que pour le honnir. Eh bien! nous avons quelque chance de voir reparaître des moments semblables. L'auteur du *Devoir présent* en a la confiance. Pourquoi? Parce que, répond-il, « il faut *moralement et logiquement que cela soit* ». Une telle réponse appelle, on le comprend, une explication. La voici : le signe précurseur de ces grands moments de l'histoire, « ce fut constamment une grande espérance, créant une grande solidarité ». L'espérance en effet est le stimulant de la volonté, et l'amour ou la solidarité en est la force. Or, parmi nous, la vie nationale se ranime pleine d'espérance. On regarde l'avenir tel qu'il se présente, c'est-à-dire sombre et menaçant, mais sans découragement et sans inutile terreur. On commence à voir le bon côté du régime, des lois et des choses, et de toute part on s'ébranle en avant.

M. Desjardins doit se sentir heureux de planer sur des hauteurs aussi sereines. Ne se fait-il pas un horizon tout illuminé de clartés roses? Ne voit-il pas les hommes de ce temps à travers son propre cœur, débordant de généreux désirs? C'est ce que nous n'avons pas à examiner ici. Au demeurant, nous préférons encore cet optimisme mêlé de quelque rêve, aux éternelles lamentations des pessimistes découragés. Quant à la solidarité, il faut convenir qu'elle se développe puissamment depuis quelques années. Ses manifestations se multiplient, provoquant la création d'une foule de sociétés où chacun apporte son contingent d'énergie pour accroître la richesse, morale, scientifique ou matérielle, commune. L'individualisme semble devoir mourir sous cet envahissement de la solidarité, et l'égoïsme doit être tué par cet abandon de l'intérêt personnel, qui livre à la communauté les ressources particulières, afin qu'elles progressent au profit de tous. Partout en effet se fondent des sociétés coopératives, des syndicats, des ligues, des compagnies de tout nom et de toute espèce. M. Desjardins croit que le stimulant de ce mouvement général est un besoin immense de sympathie. Sans nous inscrire en faux contre cette interprétation du

courant moderne, nous croyons qu'il est inspiré plus encore par le besoin de se défendre que par le désir de s'aimer. Nul n'ignore que la démocratie, quand elle n'est pas chrétienne, est le plus autoritaire, le plus tyrannique et le plus absorbant de tous les gouvernements. Tout le monde sait qu'une société guidée par les principes de l'athéisme devient facilement une forêt dangereuse où l'homme rencontre un loup dans son semblable, *homo homini lupus*. N'est-ce donc pas, avant tout, pour se défendre que l'on a recours à l'association ? La thèse pourrait être soutenue avec quelque chance de triompher.

Admettons cependant que ce mouvement vers l'union soit provoqué par le besoin de mutuelle sympathie, et supposons que M. Desjardins ne tombe pas dans l'erreur quand il confond la solidarité avec l'amour du prochain. Ceci supposé, voyons comment nous devrons favoriser cette tendance qui doit guérir tous nos maux. L'avenir n'est pas un simple don, il est surtout une conquête à faire. La première condition de la victoire, c'est de la vouloir. Il faudrait même dire avec l'auteur que vouloir une chose, c'est déjà l'avoir commencée. Il n'y a plus qu'à avancer, et tous les obstacles disparaissent. M. Desjardins en vient cependant à tracer un plan de campagne un peu plus précis. Pour lui c'est cause de grande joie. « A cet instant précis, dit-il, où je vais exposer nos plans et marquer mes pas sur une neige vierge, je ne puis réprimer la joie, l'entrain divin qui me pénètre. » Il s'agit donc de créer les *Compagnons de la vie nouvelle*, et de formuler la charte d'alliance entre tous ceux qui suivent *le chemin qui monte*.

La charte, comme la ligue des positifs, ne sera pas religieuse. On ne travaillera pas pour le compte du catholicisme romain, ni de quelque dogme que ce soit. M. Desjardins concède bien qu'il « ne rougirait pas d'avouer pour maître unique le Christ prêché par les Docteurs », si ses prémisses l'obligeaient à croire finalement ce que Pascal a cru. Il ne veut pas non plus qu'il y ait l'ombre d'hostilité entre les adeptes du réveil moral et l'Église romaine, mais il ne lui importe pas que les croyances soient unanimes, et que les uns disent : « Évolution de l'humanité », tandis que les autres diront : « Avènement du royaume de Dieu, ou imitation du Sauveur Jésus ». On rencontrera donc dans la ligue des membres venus de tous

les horizons religieux. Elle se place au confluent, et non à l'une des sources multiples du catholicisme, du judaïsme ou du protestantisme. La seule foi commune c'est que nous vivons pour quelque chose. Possession d'un idéal de vie, croyance en un devoir, voilà qui suffit pour former une confrérie militante.

La ligue ne ressemblera pas non plus à une société philanthropique ou charitable. Ces associations ont des fins particulières. Elles atteignent l'âme sans doute, mais en passant par le corps. Les *Compagnons de la nouvelle vie* veulent pénétrer directement dans l'âme afin de combattre non pas les maux, mais le mal. Voilà pourquoi l'*aumône* est contraire à leur principe. En donnant un pain à un indigent vagabond, on lui donne peut-être la force qu'il emploiera à commettre un mauvais coup. Au contraire, redresser son idéal de vie et le lui faire aimer, voilà le véritable exercice de la charité. Le *Devoir présent* se termine par une série de conseils pratiques, où l'on met en acte les principes exposés plus haut. Susciter un mouvement d'opinion contre la littérature réaliste ou sceptique, ne pas hésiter à dire : Ceci est un bon livre, celui-là est mauvais; s'associer avec les personnes qui professent la foi au devoir, travailler à la diffusion de cette foi, élaborer un christianisme intérieur, aider la démocratie libérale tout en se gardant du principe funeste de l'aumône, dégager l'enseignement des lourds cadres qui l'étreignent, répandre ces principes parmi le monde populaire et ouvrier, voilà l'œuvre à laquelle M. Desjardins convie la jeunesse.

L'œuvre sans doute serait belle, mais nous avons le regret de la trouver illusoire, parce qu'elle est fondée sur des principes faux et incomplets. Nous ne dirons pas que c'est la pire des choses à proposer à la jeunesse, mais nous déclarerons sans hésiter que c'est vouloir user en pure perte son élan naturel et son enthousiasme généreux. D'abord cette société, qui ne ressemble à aucune autre, finit par ne ressembler à rien du tout. Elle n'a ni but précis, ni moyens sérieux d'action, ni même lien solide entre les *Compagnons* réunis on ne sait trop pourquoi. Comme M. Wagner, M. Desjardins veut qu'on agisse avant de croire. Il n'entend pas

que, vouloir sa destinée, signifie croire à autre chose qu'au devoir de faire le bien. Quant à dire ce qu'est le bien, on n'en a cure. Cependant la logique voudrait qu'une fois admise la destinée, les questions d'origine, d'existence de Dieu, de bien et de mal absolus, fussent par là-même résolues, car elles forment avec la première un ensemble dont les parties ne sauraient être séparées. Mais quand on pose en principe que « l'idéal de l'humanité est pour nous objet de désir ou de volonté avant d'être objet de connaissance », on a rompu avec la logique la plus élémentaire, et retourné singulièrement l'adage philosophique : *ignoti nulla cupido*.

L'illogisme n'éclate pas moins dans la manière dont M. Desjardins rejette toute croyance rationnelle et philosophique. Il ne veut pas que l'on se fasse un idéal par la raison ou par la philosophie. D'autre part, il écarte toute morale appuyée sur un dogme déclaré. La conclusion naturelle,c'est qu'il ne faut pas admettre l'idéal ou la destinée, car ce serait fonder la morale sur un dogme.

Ce que nous reprocherons par-dessus tout à M. Desjardins, c'est précisément le moyen qu'il regarde comme seul efficace pour répandre son œuvre. Il repousse tout ce qui semblerait l'inféoder à une idée religieuse ou à une Église. Et cependant, on devine çà et là, dans l'exposé de ses théories, une velléité de christianisme, et, si l'aveu n'est pas formel, il n'en est pas moins contenu implicitement dans ces pages d'où l'on prétend l'exclure. Vouloir faire l'accord sur les actions, sans se préoccuper de l'établir sur les croyances, c'est rêver l'impossible. Nul homme sérieux n'a jamais songé à réformer les mœurs autrement que sur la base d'une conviction religieuse arrêtée. Il ne suffit pas de proposer un idéal moral pour être sûr de le voir poursuivi par ceux qui en éprouvent même le besoin et en admirent l'élévation. Du reste, les *positifs* qui adopteront la simple foi en une destinée et se mettront en devoir de l'atteindre, ne tarderont pas à sentir que la tâche est difficile. Où trouveront-ils la force pour continuer la lutte qui durera toute une vie? Involontairement, M. Desjardins indique cette source, lorsque, à la page 23 du *Devoir présent*, il rappelle la joie et la force

qui viennent d'une confession bien faite, malgré l'effort qu'elle suppose pour surmonter la honte d'un aveu pénible. Plus loin, il avoue que l'hypothèse théologique d'une grâce d'en haut n'est pas si gratuite qu'il semble. Précisément, parce que cette grâce est une réalité, il est des hommes qui poursuivent sans se rebuter l'idéal moral que d'autres se contentent d'admirer ou de réaliser dans quelques-unes de ses parties les moins élevées. Voilà pourquoi, si l'on ne veut pas se condamner à un essai stérile de moralisation, il faut conduire les hommes à la source même d'où jaillit la grâce, c'est-à-dire la force. Cela est vrai surtout lorsqu'on s'adresse aux jeunes. Exiger d'eux toutes les vertus quand on les prive de toute véritable force, c'est se montrer cruel et mériter le reproche adressé par Notre-Seigneur à ceux qui tentent d'imposer à leurs frères un joug insupportable. Il faut donc en venir au christianisme, à la religion positive, si l'on veut faire à ses semblables un bien qui ne soit pas une dérision.

Ce christianisme où toute moralisation doit aboutir, n'est pas un spiritualisme quelconque, religion commode qui sourit à beaucoup de nos contemporains, et semble trop souvent à quelques-uns un progrès quand il n'est qu'une déviation. C'est le christianisme tel que l'enseigne et le pratique l'Église catholique, apostolique et romaine. On éprouve une impression pénible à voir un esprit distingué, un noble cœur, un homme enfin qui appartient à l'Église, écarter comme nuisible l'influence de la religion catholique. M. Desjardins avoue sans doute « qu'il n'y a jamais eu plus grande école de vertu, et que notre propre vertu indépendante viendra d'elle peut-être, par infiltration ». Et cependant il ne veut ni de cette école ni de cette source. Pourquoi ? Parce que « les religions se proposent l'édification intérieure de chacun par une explication des mystères de la vie et de la mort, tandis que les *Compagnons de la nouvelle vie* se proposent la paix et l'amélioration communes par le développement de la volonté et de l'amour ». Comme si la pratique de la religion ne développait pas ces deux forces, et si l'homme, amélioré dans son intérieur, ne traduisait pas au dehors le progrès de son âme par des actes de plus en plus parfaits. Ce sont là des

choses tellement évidentes qu'on est surpris de les voir ignorées par un homme qui prétend avoir étudié ses semblables.

M. Desjardins, partisan, ce qui nous étonne, des doctrines de M. Fouillée, semble admettre avec lui que « c'est la religion qui relève de la morale, non la morale de la religion », et que « le ciel que nous plaçons au-dessus de nous est en nous, dans notre conscience », tandis que « Dieu est notre idéal intérieur que nous imposons à l'univers ». Voilà pourquoi il donne comme un fait d'expérience que « tout peuple qui s'unifie et se fonde enfante spontanément sa religion, qui n'est que la conscience (vraie ou illusoire) de sa destinée ». Il donne pour exemple les États-Unis d'Amérique, qui depuis vingt-cinq ans ont retrouvé la concorde et donnent le spectacle d'un mouvement religieux, « étonnement de ceux qui regardent ». Pour appuyer une thèse fantaisiste il serait difficile de choisir plus mal ses exemples. S'il est un fait avéré, c'est que les États-Unis, loin d'avoir enfanté leur religion, l'ont reçue des colons venus d'Angleterre et d'Irlande, parmi lesquels on comptait bon nombre de confesseurs de la foi. Ce qu'il y a de sûr encore, c'est que le mouvement religieux, si remarquable dans les États de l'Union, est un développement merveilleux et inattendu du catholicisme. Ainsi l'expérience contredit le système moralisateur de M. Desjardins.

Et cependant encore, malgré lui, il revient à ce christianisme qu'il s'efforce d'éloigner comme susceptible d'effaroucher ses disciples. Il conseille aux jeunes étudiants de bon vouloir « l'élaboration d'un christianisme intérieur », c'est-à-dire « un travail qui montrerait dans les faits d'expérience intime, contemporaine, journalière, les mêmes phénomènes spirituels que le christianisme a reconnus de tout temps sous le nom de *péché*, de *péché mortel*, de *rédemption*, de *grâce*, etc., etc. ». En somme, un examen de conscience sur un christianisme laïcisé. Il n'y a plus qu'à inviter M. Lavisse, qui s'est institué, dit-on, le confesseur laïque des étudiants, à venir entendre l'accusation afin de constater les progrès religieux du pénitent.

M. Desjardins donne en effet dans ce travers de christia-

nisme laïque, mis en avant par M. Honcey dans les *Souffles nouveaux*[1], et prôné par certains réformateurs de la jeunesse en rupture avec la vérité catholique. Voilà pourquoi, comme eux, il écarte de son programme toute influence de l'Église. Il n'y met cependant pas toute la raideur de M. Honcey, signifiant à cette Église de se rajeunir par une adaptation complaisante aux exigences de ce siècle, épris de vie, mais aussi de liberté. Toutefois il a écrit certaines pages quelque peu hautaines sur lesquelles nous aurons à revenir. Cela s'intitule *la Conversion de l'Église*, titre au moins singulier d'un travail qui a eu le bonheur contestable de plaire à la *Revue chrétienne*, organe du protestantisme. Au fond de toutes ces théories et de tous ces essais de réhabilitation morale, il y a une manifestation de la pauvreté des moyens inventés par l'homme pour améliorer ses frères, quand il tente une pareille entreprise en dehors de Dieu, de la révélation et de l'Église.

M. de Vogüé lui aussi est un apôtre, et des plus vaillants. Il est également de ceux qui charment et entraînent. Il y aurait beaucoup à dire sur cet apostolat dont toutes les inspirations, sans être également heureuses, sont toujours d'un ordre élevé. Ici le souffle chrétien se fait sentir, et le catholicisme n'est plus étranger au réveil de l'âme moderne et à son ascension vers l'idéal. M. de Vogüé prêche volontiers à la jeunesse la foi, non pas la foi en une destinée inconnue comme M. Desjardins, mais la conviction que la science ne saurait nous révéler tous les mystères et toutes les lois dont la connaissance importe à la direction de la vie. Les articles de son *Credo* manquent bien un peu de précision, mais au moins ils ne sont pas le produit de son imagination, et ils ne jurent pas avec le symbole catholique. Si les exhortations de son zèle ne poussent guère à la pratique religieuse, elles n'en éloignent pas, et ne font pas estimer qu'on puisse la remplacer par un autre remède et par un autre viatique. Les jeunes gens qui les lisent ou qui les entendent doivent en tirer comme conclusion qu'il faut vivre en chrétiens pour vivre en hommes utiles à leurs semblables et à leur pays.

1. Jean Honcey, *Souffles nouveaux*, chap. I.

Nous conseillerons néanmoins à M. de Vogüé, comme à tous les prêcheurs de réveil moral et de luttes pour la vie meilleure, de résumer leurs conseils ou de conclure leur sermon par ces mots aussi simples que vrais : Jeunes gens, il y a trois vertus qui sont la source féconde de toutes les autres : c'est la Foi, l'Espérance et la Charité.

Hte MARTIN.

RÉCENTS DÉBATS THÉOLOGIQUES

EN ANGLETERRE

L'ÉVOLUTION DU DOGME ET LA LIBRE CROYANCE AU FEU DE L'ENFER

I

Au mois de décembre 1892, paraissait dans l'une des revues anglaises les plus importantes, un article avec ce titre étrange : *le Bonheur dans l'enfer*[1]. L'auteur, M. Saint-George Mivart, ancien professeur de biologie à l'Université catholique de Londres, se posait comme représentant de l'Église et champion de ses intérêts ; sûr, disait-il, de n'être point désavoué, il proposait « à tous ceux qui croient en un Dieu infiniment sage et bon », une doctrine bien différente de celle annoncée par la plupart des prédicateurs catholiques. Trop longtemps, ajoutait-il, l'enfer a passé pour « la cité de l'éternelle douleur, au seuil de laquelle, selon l'expression de Dante, on laisse tout espoir ». « Aujourd'hui, le sens moral, en ce qu'il a de plus élevé, se révolte en entendant dire qu'une multitude innombrable de personnes *brûleront* éternellement dans le feu de l'enfer[2] ». Et parmi ceux qui sont le plus vivement affectés par cette horrible perspective, M. Mivart en compte beaucoup qui figurent dans l'élite du genre humain : « caractères élevés », « cœurs tendres », « esprits pénétrants ».

A cette pensée, le savant professeur, qui est compatissant et chevaleresque, s'attendrit. Il s'improvise théologien et compose son traité pour faire disparaître tout prétexte de scandale, et consoler tant de belles âmes qui s'éloignent de l'Église, ne pouvant supporter cette vision d'un feu éternel. Qu'elles se rassurent : au séjour si décrié des damnés, il n'y a que des peines modérées symbolisées par le feu ; nul,

1. *The Nineteenth Century*, december 1892 ; *the Happiness in Hell.*
2. *Loc. cit.*, p. 899.

même le plus pervers, n'y manque de jouissances. Les plus malheureux souffrent moins que tels misérables du monde qu'ils ont laissé, et Dieu leur offrirait-il pour refuge le néant, ils n'en voudraient pas[1].

Les intentions de M. Saint-George Mivart sont généreuses. Mais le moyen choisi pour ramener certaines âmes à la religion catholique est bien singulier. Belle manière, en effet, que de battre en brèche l'Église, pour y faire entrer plus de monde! Sans en avoir conscience, il faisait œuvre de démolisseur. Sa tentative, dirigée contre un prétendu scandale, en créait un d'autant plus regrettable que l'auteur était reconnu pour catholique et estimé comme savant.

L'évêque de Nottingham fut le premier à prémunir les catholiques anglais contre le novateur. Dès le 11 décembre 1892, il adressait à ses diocésains une lettre pastorale, où il dénonçait le nouvel article « comme dénaturant de la manière la plus dangereuse l'enseignement de l'Église sur les peines de l'enfer ». Cette condamnation tombait comme un coup de foudre sur l'entreprise de Mivart; il n'osa d'abord y répondre; mais bientôt, se ravisant, il essaya d'amortir le coup, et chercha par des insinuations calculées à diminuer l'autorité de l'évêque. Il est zèlé, disait-il, mais téméraire. Ses attaques portent quelquefois à faux et tournent contre lui : telle, sa campagne de 1886 contre « la Ligue de la Primevère[2] ». Enfin, à l'en croire, c'est « l'enfant terrible de l'épiscopat anglais[3] ».

L'intervention du zélé prélat n'arrêta pas la discussion soulevée par M. Mivart. Des catholiques, voire quelques prêtres, entreprirent de le justifier. L'un de ces derniers, d'un bon naturel selon toute apparence, mais théologien quelque peu distrait, demanda candidement pourquoi les adultes coupables d'un péché mortel seraient condamnés aux feux de l'enfer, alors que les enfants, morts avec le seul péché originel, sont simplement exclus de la vue de Dieu?

1. *The Nineteenth Century*, p. 899 et 900.

2. Association formée contre la politique libérale de Gladstone, et dont les adhérents avaient adopté pour emblème la primevère, fleur favorite de lord Beaconsfield.

3. *Ibid.*, april 1893, p. 638.

Comme s'il n'y avait pas un abîme entre l'homme qui, de propos délibéré, se révolte contre son Créateur, et l'enfant auquel ses parents, déchus de leur état originel, viennent de transmettre une nature dépouillée de la grâce sanctifiante! Que les descendants d'un favori traître à son roi soient exclus avec lui de sa cour, rien de plus juste. Mais il est clair que *tous* les châtiments, mérités par le père ne retomberont pas sur les fils.

Cette différence entre le péché actuel et le péché originel est une des notions élémentaires de la religion. Aussi fut-elle vite relevée. Mais il restait encore dans l'œuvre de Saint-George Mivart d'autres erreurs à signaler, et il était désirable que les témoins de l'attaque entendissent aussi la défense. Le R. P. Clarke, de la Compagnie de Jésus, directeur du *Month*, envoya donc à la revue du *Nineteenth Century* une vigoureuse réponse, qui fut insérée en janvier 1893. Après avoir mis hors de cause les intentions de son adversaire, il complétait maintes citations que celui-ci avait, croyons-nous, inconsciemment tronquées; il rectifiait certaines interprétations arbitraires de textes empruntés à la tradition catholique; enfin, il dévoilait avec une rigueur impitoyable ses plus choquantes méprises. La réplique de Mivart, publiée le mois suivant, trahit son irritation. Il raille plus qu'il ne discute. Au lieu d'étayer ses arguments ébranlés, il se dérobe derrière d'autres témoignages de Pères et de théologiens, donne pour vérifiées des hypothèses plus ou moins vraisemblables, étale complaisamment les félicitations que lui attire son précédent article, et, en fin de compte, se flatte de sauver l'Église en réformant son enseignement[1].

Croyait-il donc au triomphe de ses idées? Oui, semble-t-il: l'accueil fait à ses travaux antérieurs sur le transformisme lui donnait cette illusion. Et puis, il voyait des théologiens estimés comme le Révérend Hewitt, de l'Université catholique de Washington, qui, tout en rejetant ses conclusions doctrinales, pensaient avec lui qu'il n'est plus expédient aujourd'hui de parler aux fidèles du feu de l'enfer[2]. Heureusement, la plupart des lettres écrites à ce sujet dans le

1. *The Nineteenth Century*, february 1893.
2. *Catholic World*, april 1893, *Ignis æternus*.

Tablet, et surtout deux articles remarquables publiés par la *Civiltà*, n'eurent point de ces défaillances. Dans un article modéré de ton, mais ferme de pensée, le R. P. Brandi montra en face de l'enfer décrit par M. Mivart, celui que représente l'enseignement traditionnel de l'Église[1]. A la lumière de ce contraste, il était impossible de ne pas voir combien le nouveau système était peu fondé et téméraire. La revue italienne avait discuté avec beaucoup de courtoisie; mais elle avait commis le grand crime de refuser au savant professeur de biologie toute compétence dans les questions théologiques. Il en parut vivement blessé; et cette fois, sa polémique, ne gardant plus de mesure, descend à un langage vraiment indigne de lui[2]. Il se pose en martyr de la science, persécuté par « les bigots[3] ». La revue italienne, qui a montré le danger de ses innovations, n'est plus pour lui qu' « un instrument de mensonges délibérés et calomnieux ». Voilà le fond de sa réplique; aucune idée qui ne soit mieux exposée dans ses trois articles précédents. Quant à convenir de ses torts, il n'y songe pas; il continue de se déclarer catholique, et proteste en même temps qu'il ne rétracte rien de tous ses écrits; son œuvre est bonne, il s'en applaudit. Le rédacteur de la *Civiltà* publia derechef une réponse qui semble péremptoire[4]. C'est une véritable exécution du naturaliste théologien; exécution qui paraîtrait cruelle si elle n'était si bien méritée. Il met en relief les contradictions d'un écrivain qui, d'un côté, se déclare fils respectueux de l'Église, et, de l'autre, altère sa pensée et lui désobéit. Puis, citant à nouveau des documents émanés du Saint-Siège, il le somme de déclarer si, oui ou non, il se soumet à l'obligation qu'ils imposent. Sa réponse, ajoute la même revue, dessillera les yeux à ses admirateurs, et notamment « au très illustre » personnage dont l'appui lui donne tant d'assurance[5].

Mis en demeure de se rétracter, M. Mivart garda le silence.

1. *La Felicità nell' inferno del prof. Mivart*, 18 marzo 1893.
2. *A retrospect; Tablet*, may 20, p. 764.
3. *The N. C.*, february 1893, p. 329.
4. *Lo Sguardo indietro del prof. Mivart*, 17 giugno 1893.
5. *Ibid.*, p. 682.

Dès lors, il fut aisé de prévoir quel serait le dénouement de cette dispute qui s'était déroulée, pendant près d'un an, vive et passionnée comme un drame. Longuement examinés à Rome, les articles de M. Mivart insérés dans la revue anglaise : *The Nineteenth Century*[1], furent condamnés le 14 juillet 1893 par la Congrégation de l'Index, et le 19 du même mois par celle du Saint-Office.

M. Mivart, avons-nous entendu dire, s'étant soumis à leur décision, l'incident semble clos. Mais de graves raisons nous engagent à revenir sur les points principaux de ce débat. Les théories hardies du professeur anglais ont pénétré plus loin que les écrits qui leur ont été opposés. En France, notamment, une revue libre-penseuse consacrait naguère un article à l'œuvre de M. Mivart, et en parlait comme « d'un membre éminent de l'Église romaine » qui « présente au monde une forme atténuée d'une vieille et féroce doctrine[2] ». D'aucuns même prétendent que cette transformation du dogme n'a pas été désapprouvée par l'Église. Ceux-là évidemment ne sont guère au courant de l'enseignement catholique. Il y a pourtant des faits qui expliquent de leur part cette étrange assertion. Aujourd'hui, un certain nombre d'écrivains catholiques font à l'esprit rationaliste de regrettables concessions. Sans aller, avec la même audace que M. Mivart, à l'encontre du grand courant traditionnel, ils l'atténuent, le brisent. Dès qu'il y a conflit apparent entre la science et la foi, ils sont portés d'instinct, avant un sérieux examen, à faire fléchir celle-ci. On dirait que la délicatesse de ce que j'appellerai le sens catholique est émoussée. Une opinion, si risquée soit-elle, du moment qu'elle n'est pas ouvertement hérétique, ne les choque plus; et ils la proposent comme en parfait accord avec le sentiment de l'Église.

Rajeunir le dogme catholique, c'est à quoi aspire aussi une école d'écrivains qu'en raison de leurs tendances on a appelés *néo-chrétiens :* esprits trop généreux et élevés pour se complaire dans les bas-fonds sombres et glacés de l'irréligion, mais pas assez humbles et dociles peut-être pour ouvrir les yeux à la lumière surnaturelle, et accepter

1. December 1892; février, avril 1893.
2 *La Revue des revues*, août 1893, p. 568.

de cœur le credo catholique. La critique moderne les a ébranlés ; le fixe, l'absolu, où qu'il soit, les effraye. Il leur répugne d'y croire. Ils entreraient dans l'Église, disent-ils, et accepteraient sa morale si elle sacrifiait ses dogmes, surtout celui de l'enfer ; si elle n'attachait plus à de vieux textes qu'un sens symbolique. Et ces hommes, qui ont de l'intelligence et du cœur, ne semblent pas s'apercevoir que cette morale chrétienne tant admirée repose tout entière sur l'éternelle immobilité des dogmes qu'ils voudraient transformer !

L'œuvre de M. Mivart reproduit, tantôt outrées, tantôt adoucies, les tendances de ces diverses écoles ; voilà pourquoi nous en exposerons les idées fondamentales et les mettrons en face de la doctrine intégrale que nous propose l'Église. Selon le docte biologiste, 1° la croyance catholique, notamment au sujet de l'enfer, doit se modifier selon la variété des mœurs et s'accommoder à la diversité des temps ; 2° une opinion est libre, par cela seul qu'elle n'a pas été l'objet précis d'une définition solennelle de l'Église ; 3° enfin (pour n'aborder dans ce travail que la première application des principes précédents), il est permis de croire que le feu de l'enfer n'est pas réel.

II

Le docteur Mivart a des idées assez personnelles sur le développement auquel doit se prêter la théologie. Tout évolue, dit-il, autour de nous ; il y a des transformations incessantes à tous les degrés de la nature. Rien de fixe dans le règne végétal et animal. Pour les êtres dont l'âme survit à la mort, il est évident que le progrès continue. Au ciel, il n'y aurait point de bonheur parfait sans une progression indéfinie dans la connaissance et l'amour [1]. Les damnés, rejetés loin de Dieu, évoluent plus lentement ; mais ils ne restent point stationnaires. Comment donc le dogme religieux, expression de ces réalités, demeurerait-il immobile ? Il y a plus : la nature de Dieu, comme celle de l'esprit humain, exige cette évolution. Car les vérités que Dieu a révélées, et le bonheur dont il enivre ses élus, dépassent infiniment

1. *The N. C.*, febr , p. 325.

toutes les conceptions humaines. Dès lors, on ne peut les exprimer que d'une manière bien imparfaite au moyen d'images, de symboles, de comparaisons, qui se modifient et changent avec la marche de la civilisation, l'adoucissement des mœurs et le perfectionnement des « intuitions éthiques [1] ». Aussi l'enseignement sur la nature des tourments de l'enfer, qui était docilement accepté au moyen âge, ne convient plus à notre époque. Il faut chercher de nouvelles formules mieux adaptées aux mœurs actuelles, et refaire à nouveau un enfer qui ne choque pas notre délicatesse [2].

Pour ne pas se mettre en révolte ouverte contre une doctrine manifestement autorisée par l'Église, il s'avise d'un procédé ingénieux : quand les prédicateurs et les auteurs ecclésiastiques représentaient l'enfer comme un lieu d'horribles tourments, leur langage était incomplet, sans doute, mais répondait bien pour l'époque au but principal qu'ils visaient. En effet, ils voulaient peindre, sous les traits les plus fidèles et les plus saisissants, le bonheur des élus. Et comme il défie les efforts de l'esprit et de l'imagination, ils n'avaient d'autres ressources, pour le faire ressortir, que de recourir à la figure bien connue des rhétoriciens : le contraste. Ainsi, quand les Pères de l'Église et les théologiens parlent de douleurs intenses éprouvées par les pécheurs obstinés, ces expressions, en regard des joies célestes, sont légitimes ; prises dans un sens absolu, ou comme termes de comparaison avec les souffrances humaines, elles sont fausses [3].

Il y a là un reste de déférence envers les Pères et les docteurs de l'Église, que M. Mivart n'observe pas toujours; comme lorsque, après avoir rappelé un passage de saint Liguori sur l'enfer, il croit y reconnaître l'indice de quelque trouble mental [4]. Certes nous ne voudrions pas douter de la sincérité de son respect. C'est pourtant une singulière manière de justifier les paroles de personnages qu'on vénère,

1. *The Nineteenth Century*, december, p. 911 et *sqq.*
2. *Ibid.*, p. 913.
3. *Ibid.*, p, 917, 918.
4. *Ibid.*, february 1893, p. 328.

que de leur prêter une signification bizarre, incompréhensible, dont nul, que je sache, ne s'était encore avisé. Ainsi que l'a fort bien dit le P. Clarke, si quelqu'un représentait comme réduite aux derniers degrés de la misère une famille possédant 15 000 francs de rentes, son langage serait-il véridique ou même excusable, sous prétexte qu'il fait plus vivement ressortir la différence immense entre l'avoir d'un simple rentier et la fortune colossale des Rothschild ? Autre sans doute est le langage de l'orateur chrétien ; autre, celui des théologiens et surtout des Pères et des pontifes, quand ils exposent solennellement la doctrine catholique. Dans le langage des premiers, il faut faire la part de la mise en scène; telle image, telle hypotypose ne rend pas toujours exactement le drame, encore à demi voilé pour nous, qui se déroule dans l'autre monde. Ce qui est certain, c'est que la doctrine publiquement autorisée par l'Église et universellement prêchée dans les siècles passés ne renferme, au point de vue religieux, aucune erreur. Vouloir la remanier et la corriger, en quelque point substantiel, est une entreprise sacrilège. Vers le milieu de notre siècle, l'école *semi-rationaliste* de Günther, pour l'avoir tenté, a été condamnée[1].

Est-ce à dire que le dogme catholique soit fermé à tout progrès? Non; mais pour en comprendre le mode et les limites, il faut se rappeler comment s'est formé le dépôt de la révélation, où toute la religion est contenue, et comment les propositions de foi en sortent, sous l'influence de l'Esprit divin. Il n'en fut pas des vérités surnaturelles confiées à l'humanité, comme des germes de la vie naturelle. Ceux-ci, obéissant à une loi aussi invariable que l'instinct, s'étendirent et se propagèrent à travers le temps et l'espace, sans déviation ni arrêt. Le dépôt des vérités révélées faillit d'abord disparaître, puis s'accrut lentement sous la garde jalouse d'Israël. Après les prophètes, écho de la voix de Dieu, le Verbe, Dieu lui-même, est venu, non pour détruire, mais pour compléter l'Ancien Testament, en lui ajoutant le Nouveau comme couronnement. Désormais, il y eut dans la dispensation des vérités divines une libéralité jusque-là inouïe.

1. *Syllabus*, prop. VIII.

Ce n'était plus un trésor que gardait pour elle une seule tribu : c'était le patrimoine de tous les hommes, appelés à devenir les enfants de Dieu. Prêcher l'Évangile à toute créature, tel fut le précepte de Jésus.

Mais à côté de ce commandement, point de départ d'un progrès indéfini en étendue, les disciples du Christ reçurent l'ordre non moins formel de ne rien ajouter, de ne rien retrancher, de ne rien changer à la doctrine qui leur était confiée. Dès la mort des apôtres, le dépôt de la révélation fut donc un trésor scellé. Saint Paul dit anathème à quiconque annoncera des dogmes opposés à ceux qu'il a prêchés. Cela nous explique la rigueur dont s'arme l'Église contre toute réelle innovation. Amender quelqu'un des articles contenus dans l'Évangile ou la Tradition, c'est substituer la pensée humaine à celle de Dieu. Il ne reste à l'égard de ces vérités d'autre rôle possible que de les conserver, les interpréter et les prêcher par toute la terre. C'est le ministère confié à l'Église ; et quand elle a prononcé, il n'est pas au pouvoir des hommes de réformer ses décisions [1]. On voit maintenant dans quel sens on peut dire que le dogme progresse. Au sein de l'Église, grâce à l'assistance de l'Esprit-Saint, l'objet des dogmes s'éclaire d'une lumière qui va grandissant. Car toutes les vérités enfermées dans l'Évangile et la tradition primitive n'y sont pas énoncées avec la même clarté. Il en est que les meilleurs esprits n'y entrevoient qu'obscurément. C'est dans leur croissante manifestation à travers les siècles que consistera leur développement. Ainsi, selon la comparaison de saint Vincent de Lérins, l'homme mûr montre pleinement épanouie la nature humaine, encore à demi enveloppée dans l'enfant [2]. Cette évolution subjective de quelques dogmes comprend trois phases. A l'origine, sans être distinctement connus, ils sont renfermés dans une autre vérité qui est clairement révélée et fait l'objet d'une foi explicite. Tant que le dogme reste ainsi latent, les

1. Concil. Vatic. *Constit. de fide*, c. III, n. 5 ; et can. 3 : « Si quis dixerit fieri posse, ut dogmatibus ab ecclesia aliquando secundum progressum scientiæ, sensus tribuendus sit alius ab eo quem intellexit et intelligit ecclesia, anathema sit. »

2. Cf. *Commonitor.* N. 27-32.

fidèles ne sont tenus d'y adhérer que d'une manière implicite. Ainsi nos pères, par leur acte de foi en la révélation, croyaient implicitement au dogme de l'Immaculée Conception, qui — nous le savons aujourd'hui — s'y trouvait renfermé. Plus tard, ces vérités, encore mal dégagées, sont contestées par quelques auteurs et deviennent un sujet de controverse. Puis, peu à peu, sous l'assistance et la direction de l'Esprit-Saint, elles se dévoilent. Enfin l'interprète infaillible de l'Écriture et de la Tradition affirme qu'elles font réellement partie du dépôt sacré confié à l'Église ; et dès lors elles sont l'objet d'une foi explicite. On pourrait les comparer aux lignes architecturales d'un monument, qui, entrevues dans le crépuscule, s'accusent et se dessinent plus nettement, à mesure qu'une lumière plus limpide descend du ciel[1].

III

Quel qu'il soit, le progrès dans un ordre de vérités si élevées est, selon la pensée d'Aristote, plus consolant pour l'âme humaine, que les plus brillantes découvertes dans le domaine des sciences naturelles. — Mais M. Saint-George Mivart et plusieurs apologistes, qui m'ont semblé ne pas suivre assez fidèlement la direction de l'Église, me rappellent à la question et me disent : « Pas plus que vous, nous ne voulons d'un progrès condamné par l'Église. Qu'elle vienne à définir que le feu de l'enfer est matériel, et nous nous soumettrons. Jusque-là, il est loisible à chacun de choisir son opinion et de la défendre hardiment, fût-elle en désaccord avec l'enseignement commun au sein de la chrétienté[2]. » Ceux qui pensent ainsi, et dont je ne conteste pas la bonne foi, auront profit à méditer ces paroles de Bossuet : « Tout ce qui est mauvais en matière de doctrine n'est point pour cela formellement hérétique. L'amour de la vérité doit donner de

1. Cf. saint Vincent de Lérins, *Commonitorium*, et Franzelin, *De Divina traditione*, sectio IV, th. XXIII.

2. *The N. C.*, april, p. 650. — Élie Méric, *l'Autre vie*, 3e édition, t. II, p. 330. — Carle, *Du Dogme catholique de l'enfer*, p. 337. — Bougaud, *le Christianisme et les temps présents*, t. V, p. 349. — Courvoisier, *la Vérité sur l'enfer*, etc.

l'éloignement pour tout ce qui l'affaiblit; et je dirai avec confiance qu'on est proche d'être hérétique lorsque, sans se mettre en peine de ce qui favorise l'hérésie, on n'évite que ce qui est précisément hérétique et condamné par l'Église[1]. »

Il y a une sorte d'inconséquence à se dérober ainsi, le plus possible, en matière religieuse, à l'influence de l'Église. En toute question importante et difficile, on consulte les hommes les plus compétents, et l'on se croit tenu de suivre leur avis. Le malade a recours au médecin, l'accusé à l'avocat. Pour leur faire adopter une ligne de conduite parfois gênante, point n'est besoin de leur montrer une décision souscrite par les facultés de médecine ou de droit réunies. C'est assez du conseil d'un spécialiste qui certes n'est pas infaillible. On voit derrière lui l'école, la science dont il est le représentant; et c'est assez. Eh bien, l'indocilité que nous taxons volontiers d'imprudence dans le cours ordinaire de la vie, est-elle plus raisonnable lorsque, en matière religieuse, nous refusons de suivre une direction où les chances d'erreur, si elles ne disparaissent, sont moindres que partout ailleurs? Il ne s'agit pas ici d'un dogme défini par l'autorité suprême, ni d'une vérité religieuse que l'Église dispersée regarde unanimement comme révélée; car il est clair qu'en de telles circonstances l'acte de foi s'impose. S'y refuser serait rejeter formellement l'autorité de l'Église et renier le catholicisme. Le cas actuel est un peu moins grave, mais plus complexe.

Nous supposons que tous les représentants autorisés de l'Église ne considèrent point telle assertion comme étant strictement de foi, et ne sont point unanimes à condamner comme hérétique, ou même évidemment erronée, la proposition contradictoire; mais ils s'accordent à la proscrire, la jugeant préjudiciable à l'*intégrité* de la foi. Selon nous, quand ce consentement apparaîtra constant et moralement universel, ce n'est point — tout autre argument mis à part — en lui opposant deux demi-douzaines de témoignages douteux ou même contraires, qu'on lui fera équilibre. M. Mivart pense qu'il a le droit de préférer son opinion à

1. *Défense de la tradition et des saints Pères*, partie I, liv. I, ch. XXII.

celle que défendent l'évêque de Nottingham et ses autres contradicteurs, puisque, remarque-t-il, pas plus que lui ils ne sont infaillibles[1]. Il oublie que l'autorité qu'il dédaigne est bien supérieure à celle de quelques témoignages individuels. Il a contre lui, non pas des membres isolés, mais unis dans un même corps et agissant de concert, sous le contrôle et l'approbation du Pontife vigilant qui en est la tête. Son dédain pour une décision dont ils ne sont que les promulgateurs, monte plus haut qu'eux, et s'attaque à l'Église. Pour prouver que les théologiens, seraient-ils membres des congrégations romaines, ne sont point infaillibles, M. Saint-George Mivart rappelle la condamnation de Galilée. Assurément, les décisions doctrinales des congrégations romaines ne sont pas à l'abri de toute erreur, sauf quand elles sont l'écho de l'enseignement universel de l'Église dispersée, en matière de foi. Le Pape, en confirmant leurs décrets de sa haute approbation, plus ou moins explicite, ne leur communique pas son infaillible autorité; à moins que, laissant aux membres de la congrégation un simple rôle de consulteurs, il n'adopte expressément leurs décisions et ne les propose, en son nom, à l'Église catholique comme objet de foi.

Sans avoir les caractères d'un article de foi, les déclarations des congrégations romaines sont une règle dont les catholiques ne doivent pas s'affranchir. Mais quelle est la nature et le degré de la soumission qui leur est due? Il est évident que tout assentiment étant proportionné à son objet formel, c'est-à-dire aux motifs qui le déterminent, celui que nous devons aux déclarations des théologiens et aux décrets des congrégations romaines n'est point, à rigoureusement parler, aussi ferme que dans l'acte de foi. Il se règle sur l'autorité d'un tribunal qui joint à son caractère religieux une haute compétence. Est-ce assez de garder, à l'égard des doctrines qu'il proscrit, un silence respectueux? Assurément, c'est le degré infime de l'obéissance qui est exigée. Suffit-il? Sans vouloir ériger ici notre conviction en loi absolue, il nous semble qu'à la soumission extérieure doit s'ajouter l'assentiment de l'esprit, d'un ordre inférieur tou-

1. *The Nineteenth Century*, april, p. 638.

tefois à celui qui repose sur l'autorité divine. On dira donc, non pas que telle assertion est infailliblement révélée, mais qu'elle est moralement sûre, qu'à la tenir on est en sécurité, et que la combattre serait téméraire et dangereux.

Cette opinion est défendue par les plus graves théologiens de notre temps, et semble clairement enseignée dans la lettre de Pie IX à l'archevêque de Munich (21 décembre 1863). « Les maîtres et les écrivains catholiques, dit le Pontife, ne doivent pas seulement admettre les vérités expressément définies par l'autorité infaillible de l'Église, comme dogmes de foi..., ou constamment proposées comme étant divinement révélées, par le magistère ordinaire de l'Église dispersée... Ils sont aussi tenus de se soumettre, soit aux décisions doctrinales des congrégations pontificales, soit à ces déclarations dogmatiques, constamment regardées par tous les docteurs comme des vérités théologiques, et d'un degré de certitude telle, que les opinions opposées, sans être proprement hérétiques, méritent pourtant une autre censure théologique. » Il est probable que M. Mivart n'avait pas lu ces graves paroles, quand il écrivait : « Que les théologiens se gardent donc de nous crier : Ne tâtez pas, ne touchez pas, tant que leurs prohibitions sont dictées par leur propre imagination ou l'autorité des auteurs anciens, dont les paroles n'ont pas été érigées en articles de foi par l'autorité suprême[1]. »

IV

A la lumière des deux principes précédents, qu'il avait dénaturés, examinons l'hypothèse du docteur Mivart. Est-il vrai que la croyance populaire au feu réel de l'enfer est désavouée par la raison, et ne fait point partie de l'enseignement traditionnel de l'Église?

Quelles données nous fournit la philosophie sur la nature des châtiments réservés aux criminels après leur mort ? Elle nous dit d'abord que la peine qu'ils endurent est incompatible avec le bonheur. Au nom de la sainteté et de la justice de Dieu, au nom de la liberté et de la responsabilité

1. *The Nineteenth Century*, april, p. 651.

humaines, notre raison l'exige. Et puisque le pécheur s'est obstiné, malgré les pressants appels de son Dieu, à se détourner de lui par l'intelligence et l'amour, il semble nécessaire qu'arbitre de sa destinée, il soit, en vertu de son propre élan, violemment écarté du sein de l'Être infini qu'il a dédaigné. De plus, en fuyant son Créateur, il s'est tourné vers un objet créé, s'est donné à lui, l'a substitué de fait à son Dieu, s'y reposant définitivement par un amour qu'il sait incompatible avec l'amour divin. Il semble donc naturel que l'âme criminelle, non seulement soit bannie loin de Celui qu'elle a rejeté, mais voie les créatures dont elle avait abusé contre Dieu, réagir pour rétablir l'ordre et lui infliger une douleur méritée. Et il est d'autant plus convenable que cette peine atteigne aussi le corps, que celui-ci a été l'instrument du péché et en a joui.

Telle est la sanction exigée pour le maintien de l'ordre naturel. Or l'ordre surnaturel, quoique d'une essence incomparablement supérieure, ne le détruit pas : il en est le couronnement. De même que la vie de la plus humble plante présente l'ébauche de celle qui s'épanouit dans l'homme, offrant avec elle de secrètes analogies et de lointaines ressemblances, ainsi les châtiments d'outre-tombe, dans la condition surélevée où se trouve l'humanité, sont constitués, au témoignage de la foi, de deux éléments analogues aux précédents : privation de la vue intuitive de l'essence divine qui fait le bonheur des élus, c'est la peine du dam; puis, tourments causés par un feu inextinguible, c'est la peine du sens dont la révélation seule pouvait formuler la nature.

Mais, dans le texte sacré, n'y a-t-il pas une large part à faire au sens métaphorique ? C'est l'opinion que soutient Saint-George Mivart, et qu'adoptent, à des degrés divers, plusieurs apologistes contemporains. Aujourd'hui, la plupart des protestants ne voient qu'une image des angoisses et des remords de l'âme, dans la terrible sentence de Jésus, condamnant les damnés au feu éternel[1].

Que les réformés, conduits par le principe du libre exa-

1. *Catéchisme de l'Église réformée de France*, par Arnaud, pasteur, p. 30; *Nouveau Catéchisme évangélique*, par Abelous, pasteur, p. 100; Lettre du Rev. Probyn-Nevins, *the Nineteenth Century*, april 1893, p. 635.

men sur la pente du naturalisme, soient entraînés à de telles conclusions, rien d'étonnant. Que des catholiques ne se hâtent pas d'adopter telle interprétation du texte sacré, qui se heurte à des hypothèses scientifiques actuellement en vogue, on le comprend aussi. Car, pour exact que soit le langage de l'Écriture, de bons esprits peuvent bien ne pas l'entendre, là où l'Église n'a point encore prononcé. Mais il y a excès de prudence humaine à vouloir satisfaire, coûte que coûte, certaines exigences formulées au nom du sentiment ou de la science, et que rien ne justifie. On nous dit : l'Église a seulement défini comme dogme de foi que les hommes morts obstinés dans le péché seront exclus du royaume des cieux et endureront des peines éternelles. Sur la nature de ce feu, mentionné tant de fois dans l'Écriture et la Tradition, l'autorité suprême, juge infaillible des controverses, n'a point porté de décision définitive. D'accord; mais, nous l'avons montré, la sphère des vérités que nous devons croire s'étend plus loin que celle des dogmes définis ; et de graves raisons ne nous permettent pas de douter que le feu de l'enfer ne soit réel.

Par là, nous ne voulons pas dire qu'il est identique à celui d'ici-bas. Qu'il ne s'en dégage ni flamme ni fumée, comme pensent plusieurs Pères de l'Église, c'est fort vraisemblable. Il serait encore puéril de supposer qu'il est produit par l'oxygène, alimenté par le carbone. Il n'en peut résulter ni désagrégation ni autres phénomènes chimiques, les corps et les âmes contre lesquels il sévit étant incorruptibles. Quant au luxe de détails matériels accumulés par des orateurs et des écrivains chrétiens, M. Mivart et autres auteurs catholiques les railleraient ou s'en indigneraient moins, s'ils les comprenaient mieux. Ils représentaient simplement la douleur intense causée par l'activité d'un feu auquel du damné rien n'échappait. Ce n'est point d'ailleurs dans ces phénomènes (ci-dessus mentionnés) que consiste la nature du feu ni le caractère spécifique de son action. Non plus que d'autres apologistes, nous ne voyons aucun inconvénient à dire, après les savants modernes, que la chaleur est le résultat des vibrations moléculaires, qu'elle est essentiellement liée à un mode du mouvement, et d'autant plus intense que les vibra-

tions sont plus rapides [1]. Pourquoi, dès lors, le puissant Auteur de toute activité créée ne tiendrait-il pas en réserve, quelque part, une substance, aussi subtile qu'il vous plaira, et dont les vibrations incessantes soient aptes à produire une sensation continuelle de brûlure? D'autre part, s'il est autour de nous des éléments que la chaleur ne peut dissoudre, le Maître de la nature ne saurait-il empêcher les corps de se désagréger sous l'influence de cet agent mystérieux?

En somme, nous croyons que le feu de l'enfer est une réalité, distincte de l'âme, pouvant exister hors d'elle; tandis que le feu métaphorique n'est qu'un mode spirituel, une affection de l'âme comme le chagrin ou le remords.

Maintenant, en ouvrant les saints Évangiles, n'oublions pas cette règle élémentaire d'interprétation : On ne doit point recourir au sens purement figuratif, à moins que la signification littérale ne soit en désaccord avec le contexte, en opposition avec des passages plus clairs, ou ne se heurte à quelque impossibilité. Eh bien, rien de semblable dans la sentence de Notre-Seigneur, rapportée par saint Mathieu : « Retirez-vous loin de moi, maudits, au milieu du feu éternel qui a été préparé pour Satan et ses anges. » (xxv, 41.) Si jamais le Christ dut employer un langage rigoureusement exact, c'est bien en décrivant la plus mémorable des scènes qui se dérouleront un jour. Quel juge prononça jamais une condamnation en termes allégoriques? Si elles n'avaient qu'un sens métaphorique, les paroles de Jésus-Christ seraient étranges ou plutôt inintelligibles, tant ses auditeurs sont mal préparés à saisir la lointaine analogie entre l'idée de feu et celle de remords. J'ai peine, pour ma part, à me représenter comme sérieux un personnage qui, condamnant quelqu'un à être brûlé vif, n'entendrait par là que le vouer au remords de sa conscience. Pour y voir un « symbolisme obvie [2] », il faut toute la perspicacité de M. Saint-George Mivart, et la puissance magique de ces « intuitions morales » qui sont la règle suprême de sa théologie.

Que ce terme *ignis* ne soit jamais employé dans les Écritures, en un sens figuré, nous ne le prétendons pas. En ce

1. *Catholic World*, april 1893, p. 20. — *The Month*, june 1893, p. 210.
2. *The N. C.*, april 1893, p. 650.

cas, d'ailleurs, le contexte l'indique suffisamment. Mais il est un texte fameux d'Isaïe qu'on nous oppose : « Leur ver ne mourra pas, et leur feu ne s'éteindra point. » (LXVI, 24.) Notre-Seigneur s'est servi de ces expressions pour peindre les tourments des damnés. Plusieurs auteurs leur donnent un sens allégorique, et quelques écrivains contemporains concluent de là que le feu de l'enfer n'est autre chose qu'« un désir porté à son paroxysme et jamais satisfait[1] ». Que le ver rongeur dont il est question au texte d'Isaïe et de saint Marc exprime les angoisses des damnés, rien de plus vraisemblable. Un ver qui ronge des âmes et des corps incorruptibles, cela ne se conçoit guère. La métaphore du « ver rongeur » est si *obvie* qu'elle a cours dans toutes les langues. Le supplice du feu, au contraire, ne rappelle pas au même degré la tristesse ou le remords. D'ailleurs, réussirait-on, par de subtils raisonnements, à montrer que le texte entier de saint Marc se prête à un sens figuré, à quel titre en déduirait-on que le feu dont souffrent les damnés n'est que « l'incendie invisible de désirs inassouvis » ? Une interprétation fort douteuse annulerait donc vingt endroits de la sainte Écriture où le sens littéral du même terme est incontestable ! Si tous ces textes, même celui de saint Mathieu, n'étaient que des allégories, il faudrait dire que le Juge suprême, dans toutes les circonstances où il fixait définitivement le sort des damnés, n'a jamais employé un langage clair et précis.

Et pourquoi dépeint-il leurs tourments en termes d'une si effrayante énergie, qui presque tous expriment les effets d'un feu extrêmement actif, inextinguible, torturant l'esprit et le corps ? S'il n'y a, sous de telles expressions, que les terreurs d'une âme poursuivie par le souvenir de ses péchés, on ne voit guère quels passages des Écritures ne pourront, peu à peu, être énervés par ce système d'interprétation. Il est des textes si clairs que des protestants libéraux n'osent en contester le sens. Et pour défendre leur opinion, ils disent que, si la lettre des Écritures est contre eux, ils ont en leur faveur la conscience des chrétiens. C'est également au

1. Courvoisier, *la Vérité sur l'enfer*, p. 79-84.

nom des « intuitions éthiques » de la conscience moderne, que proteste M. Mivart. Mais celui-ci, en cherchant à éteindre les bûchers de l'enfer, veut rester catholique. Il se prétend même en parfait accord avec plusieurs représentants les plus autorisés de la tradition. C'est une question à examiner.

V

La plupart des saints Pères ont admis que Dieu tient en réserve, pour punir les criminels, un feu inextinguible, réel, quoique moins grossier que le nôtre. Les écrivains qui adoptent l'opinion opposée ne contestent pas l'existence de ce courant traditionnel. Il suffit donc de nous arrêter aux témoignages des Pères qu'ils nous opposent. La plupart ont été cités par le P. Petau[1]. Des auteurs contemporains les ont reproduits et en ont augmenté la liste[2]. Mais, au lieu d'éclairer les endroits obscurs des Pères par les passages similaires, ils ont partout saisi les mots favorables à leur opinion; et celle-ci en a reçu une force apparente et des titres qu'il faut vérifier.

On dit que saint Augustin, saint Jérôme et saint Grégoire le Grand doutent de la réalité du feu de l'enfer. D'autre part, Origène, Victor d'Antioche, saint Grégoire de Nysse, saint Jean Damascène, Théophylacte, Lactance et saint Ambroise ne l'admettraient que dans un sens métaphorique.

Pour qui étudie sans parti pris tous les endroits où saint Augustin, saint Jérôme et saint Grégoire abordent la question du feu de l'enfer, il est indubitable qu'ils le regardent comme réel : « Oui, s'écrie saint Augustin, cette géhenne, cet étang de feu sera un feu corporel[3]. » Ailleurs[4], expliquant le texte d'Isaïe que nous avons dejà cité, il déclare plus croyable que le supplice du feu indique, dans un sens propre, les tourments du corps, et que celui du ver rongeur désigne, par métaphore, les angoisses de l'âme. S'il hésite parfois[5], ce n'est point de la réalité du feu qu'il doute; le mystère qu'il cherche vaine-

1. *De Angelis*, lib. III, cap. v.
2. Par exemple Carle, *l'Enfer*, p. 377 et *sqq*.
3. *De Civitate Dei*, lib. XXI, c. x, n. 2.
4. *Ibid.*, lib. XX, c. xxii; lib. XXI, c. ix.
5. *Ibid.*, lib. XX, c. ix.

ment à pénétrer, c'est la nature de ce feu réel, l'endroit où il sévit, et son mode d'action sur un pur esprit : « qui ignis *cujusmodi*, et in quâ mundi vel rerum parte futurus sit, hominem scire arbitror neminem, nisi forte cui Divinus Spiritus ostendit ». Enfin, s'il parle de substances spirituelles qui environnent les damnés[1], c'est peut-être, comme il ressort de passages parallèles, qu'il croit ce feu différent de celui d'ici-bas, moins grossier, plus pénétrant, entretenu sans combustibles. D'ailleurs, aurait-il émis quelques doutes dans ses premiers ouvrages, il est clair et catégorique dans la *Cité de Dieu*, son œuvre capitale, expression ultérieure de sa pensée plus mûrie[2].

En commentant ce verset d'Isaïe : « Le feu (qui les consume) ne s'éteint point, » saint Jérôme déclare que la plupart entendent par ces mots le remords dont est tourmentée l'âme pécheresse : « Ignis qui non exstinguitur a plerisque conscientia accipitur peccatorum, quæ torquet in suppliciis constitutos[3]. » Ici, l'illustre exégète rapporte une opinion sans l'approuver. Dans les lignes qui suivent il incline plutôt vers le sentiment contraire. D'ailleurs, aurait-il, avec la plupart de ses contemporains, interprété ce passage dans un sens métaphorique, on aurait tort de généraliser leur explication et de conclure qu'ils n'ont admis aucune peine extérieure, au sujet des damnés. Voyons donc si nous ne trouvons pas plus clairement exprimée, en d'autres passages, la pensée de saint Jérôme. Eh bien, commentant l'*Épître aux Éphésiens*, il appelle « paroles en l'air », *verba inania*, le langage de ceux qui ne voient dans le feu de l'enfer qu'une allégorie[4]. Dans une de ses lettres, il qualifie d'erronée la même opinion[5].

Quant au fameux texte attribué à Grégoire le Grand, et d'après lequel le feu dont souffrent les damnés serait incorporel, il est bien prouvé aujourd'hui qu'il est corrompu. C'est « corporeus ignis » au lieu de « incorporeus », qu'il faut lire. Ainsi portent la plupart des anciens manuscrits.

1. Lib. XII, *De Gen. ad litter.*, c. XXXII.
2. Lib. XXI, c. x, etc.
3. Migne, t. XXIV, n. 829 *ad fin.*
4. *Ad Ephes.*, lib. III, c. v; Migne, t. XXVI, n. 644.
5. *Epist.* 124, *ad Avitum* ; Migne, t. XXII, p. 1065.

D'ailleurs, un coup d'œil sur le contexte dissipe toute équivoque : l'illustre pontife parle d'un feu créé, inextinguible, qui torture au dehors les damnés, tandis qu'ils sont consumés au dedans par la douleur[1]. Dans le 4e livre de ses *Dialogues* (c. 29), après s'être posé cette question : Le feu qui torture les criminels est-il corporel ? il répond : « Je n'en doute pas. » *Corporeum esse non ambigo*.

Non moins réel est le feu dont parle Lactance, bien qu'il diffère par ses caractères de celui d'ici-bas[2]. Tel est aussi, probablement, le sentiment de saint Jean Damascène. Il ne nie pas que « le feu inextinguible, préparé pour le démon et ceux qui l'imitent », ne soit réel et par conséquent matériel ; ce qu'il n'admet pas, c'est qu'il soit constitué à l'instar de celui que nous expérimentons actuellement. Quels sont ses caractères, Dieu le sait ! « Flagitiosi igni æterno tradentur, igni non materiali, sicut ille quem experimur, sed qualem Deus novit[3].

Il serait facile de choisir dans Origène des textes favorables à notre opinion ; la tâche serait aisée, mais le procédé peu loyal. Origène expose fort bien comment le pécheur se creuse de ses mains son propre enfer, et se prépare des douleurs bien supérieures à celles d'ici-bas. Mais d'instruments de supplice extérieurs aux damnés, il n'en reconnaît pas. Le feu qui les tourmente n'est que l'incendie invisible allumé par leurs remords[4]. Ses idées platoniciennes, son inclination à chercher dans tous les textes un sens allégorique, l'ont égaré ; et malheureusement son langage, sinon sa doctrine, a parfois déteint sur les auteurs qui l'ont suivi. Il nous semble pourtant tout à fait inexact de dire, après Dom Calmet, que l'opinion d'un feu métaphorique a prédominé dans l'Église grecque. Le savant bénédictin, dont l'erreur a fait école, s'est laissé tromper par les traits de différence et même d'opposition, que plusieurs Pères signalent entre le feu terrestre et celui que Dieu tient en réserve.

1. *Moral.*, lib. XV, c. XXVIII ; M., t. LXXV, p. 1098.
2. *Divin. instit.*, lib. VII, c. XXI.
3. *De Fide orthod.*, lib. II, c. IV. Migne, *Patrol. gr.*, t. XCIV, p. 878
4. *De Principiis*, c. x, n. 4, *sqq.* — Voir Mgr Freppel, *Origène*, t. II, 22e leçon.

Ce qui est indéniable, c'est qu'il se trouve dans saint Ambroise[1], et surtout dans Théophylacte[2], une peinture des tourments de l'enfer, empruntée presque mot pour mot à Origène. Il est vrai que le premier semble ailleurs suivre le sentiment commun[3]. Dans son commentaire du psaume CXVIII, il montre des martyrs s'animant à souffrir par la considération « de l'incendie inextinguible qu'endureront les apostats ». Quant au sentiment de Théophylacte, il peut être invoqué avec une certaine probabilité de part et d'autre; car au passage où il parle de souffrances morales figurées par le feu éternel, il est facile d'opposer celui où, sans aucune atténuation, il reproduit la terrible sentence de Notre-Seigneur, telle que la rapporte saint Mathieu.

Grégoire de Nysse enfin, comme Victor d'Antioche (in cap. V *Marci*) croit à l'existence d'un feu qui, pour n'être pas identique à celui que nous avons sous les yeux, est autre chose cependant qu'une simple affection de l'âme, et constitue une réalité à part : *est ergo aliquis alius et non hic ignis*[4]. Il pense qu'il est matériel; la preuve, c'est qu'il conclut de son action sur les damnés à la certitude de la résurrection, s'imaginant, à tort, comme Tertullien, qu'un feu corporel ne peut agir sur un pur esprit[5].

Ainsi, de ces « nombreux docteurs » dont on oppose souvent aujourd'hui le témoignage à l'opinion commune, trois ou quatre seulement paraissent en désaccord avec elle ou indécis. Les autres, sous des termes divers, ont reconnu qu'au séjour des damnés il existe hors de l'âme un instrument de la justice divine ; celui-ci peut, sans métaphore, s'appeler feu ; et bien qu'il semble différer par plusieurs caractères de celui que nous connaissons, il est apte à produire une sensation analogue de brûlure.

1. In cap. XIV, Luc., lib. VII, n. 192.
2. In cap. IX Marci.
3. *Hexaem.*, lib. IV, p. 192, n. 10.
4. *Oratio catechetica*, Migne, t. XLV, p. 106, A.
5. *In Christi resurr. oratio* 3ª, Migne, t. XLVI, p. 679.

VI

A ce courant de la tradition primitive, formé par le témoignage presque unanime des Pères, vient se joindre le sentiment commun des fidèles, exprimé par la voix des martyrs. Au second siècle, tandis que saint Justin atteste que c'est là un point de la croyance catholique (*Apolog. 1 ad. Anton.*), sainte Félicité et ses fils rappellent successivement à leur juge, avant de mourir, que « les méchants subiront le supplice d'un feu inextinguible ». Dans le cours de dix-huit cents ans, on entend peu de voix discordantes. Au neuvième siècle, un auteur ecclésiastique, Prudence de Troyes, dans un écrit contre Scot Érigène (cap. XIX), constate que tous les orthodoxes s'accordent sur l'existence du feu qui tourmentera les damnés. Plus tard, quand la théologie se divise en diverses écoles, celles-ci admettent que la principale peine sensible est causée par le feu. Saint Thomas ne pense pas autrement que Duns Scot. L'aveu de ce dernier nous est ici d'autant plus précieux, que M. Mivart, on ne sait trop pourquoi, place le rival de saint Thomas au-dessus de tous les autres théologiens.

Dans les siècles suivants, l'accord continue, et l'opinion opposée paraît de plus en plus suspecte. Au seizième siècle, les calvinistes l'adoptent ; mais dans le sein de l'Église, un seul théologien renommé, Catharin, essaye de la défendre. Ce docteur hardi et quelque peu paradoxal ne trouve point d'écho dans l'univers catholique. Les plus graves théologiens le désapprouvent et le réfutent. Les uns croient que son opinion est hérétique ; d'autres, qu'elle confine à l'hérésie ; les plus modérés la jugent fort téméraire. Enfin, au témoignage de Petau, de Suarez, de Bannez, d'Estius et des autres grands docteurs de toutes les écoles, la croyance à un feu réel tourmentant l'âme et le corps des damnés est générale, au sein de l'Église, parmi les pasteurs et les fidèles.

On objecte que tous ces témoignages ne représentent pas *authentiquement* la pensée de l'Église. Le terme est équivoque. Si l'on exige, pour se soumettre, un jugement solennel et définitif, on est fondé à dire qu'il n'existe pas. Si l'on

cherche dans quel sens vont les conseils, les préférences, la constante impulsion de l'Église, il suffit de ne point se fermer les yeux et les oreilles, de voir et d'écouter. Si l'Église parle clairement, c'est assurément dans les catéchismes et les symboles : sorte de Somme brève et lucide, où sont exposées les vérités à croire et les préceptes à pratiquer. Les termes vagues, les métaphores hardies en doivent être bannis. Eh bien, lisez le Symbole, assurément très ancien, que la tradition orientale elle-même attribue à saint Athanase, et que l'Église a d'ailleurs approuvé comme règle de foi. Là, il est dit que « les justes iront à la vie éternelle, les méchants au feu éternel », et que « telle est la foi catholique ». Ce n'est point une définition, puisque les termes ne sont pas plus clairs que certains passages tout à fait semblables de la sainte Écriture. C'est néanmoins, pour les raisons données plus haut, un témoignage de grande autorité. La même doctrine, remarque la *Civiltà*, a été exposée dans la plupart des catéchismes[1], et notamment dans le plus fameux de tous, celui du concile de Trente, publié par l'ordre de saint Pie V.

Aussi, devant ce concert de voix si autorisées, qu'inspire et domine encore la grande parole de Notre-Seigneur, nous croyons être l'écho de la tradition et de l'enseignement approuvé par l'Église, en disant que nier la réalité du feu matériel de l'enfer est, à tout le moins, suspect et téméraire. Comment donc se peut-il que des écrivains catholiques présentent à leurs lecteurs la croyance à un feu métaphorique, comme libre et bien probable ? Il y a parmi eux des hommes instruits, éloquents, dont nous louons le zèle et respectons les bonnes intentions. Mais il nous semble que, sans en avoir conscience, ils travaillent à l'amoindrissement

1. Marzo, giugno 1893. — Nous devons avouer que deux ou trois catéchismes publiés au dix-huitième siècle, avec l'approbation de l'Ordinaire, considèrent la croyance au feu de l'enfer comme une opinion *libre*, sur laquelle ni l'Écriture ni l'Église n'auraient prononcé : ainsi Feller, *Catéchisme philosoph.*, art. ENFER ; le *Catéchisme de Montpellier* ; Mgr Pressy, *Instr. pastorales*. Leur sentiment était basé sur une équivoque qui a également trompé M. l'abbé Emery, M. l'abbé Bougaud et quelques autres apologistes. A ces concessions il y a encore une autre cause que nous indiquerons plus loin.

de la vérité catholique. C'est au dix-huitième siècle surtout que cette réaction s'est accentuée. Des apologistes espéraient, par ces concessions, rallier à l'Église un certain nombre d'esprits plus ou moins atteints par la contagion du rationalisme. Là pourtant n'est pas tout le secret de leur évolution.

Il me semble qu'ils se sont effrayés outre mesure des attaques des libres-penseurs; étourdis par leurs cris, ils ont reculé comme s'ils ne pouvaient plus défendre victorieusement d'anciennes positions. Ils n'ont pas senti qu'il en est des incursions tapageuses des rationalistes à travers nos dogmes, comme de ces bateaux qui remontent bruyamment nos fleuves. Les ondes semblent d'abord refoulées hors de leur lit; mais bientôt elles y rentrent, l'embarcation disparaît sans laisser de trace, le fleuve reprend son cours et son niveau ordinaire. Mais si, sous prétexte de calmer cette agitation, on donne aux vagues montantes une libre issue en rompant les digues, il est clair que le courant du fleuve, à chaque tempête, s'appauvrira. Ainsi en est-il du fleuve de la tradition, qui coule avec les siècles au travers du genre humain. Toute entaille faite à ses rives, au lieu de le préserver, l'amoindrit. Il est donc naturel que l'Église, attentive à ne rien laisser perdre du dépôt qui lui est confié, se soit émue des téméraires avances faites aux incrédules par quelques-uns de ses enfants.

On s'autorisait de son prétendu silence, pour établir que les châtiments de la vie future se bornent à la privation de la vue de Dieu. Elle a voulu couper court à cet abus; et le 30 avril 1890, un de ses tribunaux les plus autorisés a porté une décision qui, sans être en elle-même infaillible, tranche, une fois de plus, le débat. Voici le cas qui lui avait été proposé par un curé du diocèse de Mantoue : « Un pénitent déclare à son confesseur que, selon lui, ces termes : feux de l'enfer, ne sont qu'une métaphore pour exprimer les peines intenses des damnés. Peut-on laisser les pénitents persister dans cette opinion et les absoudre ? » Et la Sacrée Pénitencerie a répondu qu' « il faut les instruire avec soin et ne pas absoudre ceux qui s'obstinent »; *hujus modi pœnitentes diligenter instruendos esse*, *et pertinaces non esse absolvendos.*

VII

Par le fait qu'il existe un feu réel dans l'enfer, il est clair qu'il sévira contre les criminels ressuscités. Est-il aussi un instrument de souffrance pour les âmes coupables, à la sortie de leur corps ? C'est là un point sur lequel l'accord unanime des docteurs a été un peu plus lent à se faire. Mais, depuis longtemps, la question est suffisamment élucidée. Il est de foi que les châtiments mérités par le pécheur le saisissent dès l'instant de sa mort[1]. D'autre part, nous savons que le feu est un des principaux éléments d'ordre sensible que Dieu met en jeu pour le tourmenter. Il serait donc fort téméraire de prétendre que les âmes pécheresses, avant d'être unies à leur corps, seront totalement soustraites à ce châtiment.

Mais, comment le feu devient-il, vis-à-vis d'un esprit, l'instrument de la justice divine ? Mystère. Les plus grands théologiens se sont essayés tour à tour à cet insoluble problème. Leurs opinions peuvent se ramener aux trois suivantes.— Selon saint Thomas, les âmes sont enfermées dans le feu comme en une prison. Et se voyant ainsi liées à la matière, elles en ressentent une humiliation profonde et une vive affliction[2].

Toutefois, cette souffrance toute spirituelle et plutôt morale que physique, cette « horreur de l'âme » se voyant attachée à un cercle de feu qui l'entrave et l'arrête, ne semble pas exprimer très fidèlement les vives souffrances que dépeignent les Écritures et la Tradition. Pourquoi Dieu se servirait-il du feu pour châtier l'âme criminelle, si celui-ci n'exerce sur elle qu'une action indirecte, à laquelle se prêterait aussi bien toute autre matière ? Aussi, d'autres théolo-

1. *Concil. florentinum;* et dans la Constit. *Benedictus Deus* de Benoit XII : « Definimus insuper quod secundum ordinationem Dei communem, animæ decedentium in actuali peccato, mox post mortem ad inferna descendunt, ubi pœnis infernalibus cruciantur ».

2. *Summa theol.*, I p., q. 64, a. 4 ; — *Suppl.*, q. 70, a. 3 ; — IV *Contr. Gent.*, c. 90 ; — *in* 4 *Sentent.*, dist. 44, q. 3, a. 3 ; — *De Verit.*, q. 26, a. 1 ; — *De Animâ*, a. 21.

giens pensent-ils que « le feu de la gehenne » n'est pas seulement pour les esprits un obstacle qui gêne leur liberté et blesse leur orgueil : mis en activité par la toute-puissance divine, il donnerait à ces âmes que la chaleur ne peut naturellement pénétrer et brûler, quelque chose de difforme et de dégradant; et il en résulterait une douleur, toute spirituelle il est vrai, mais supérieure à celle que le corps endure ici-bas. Ce caractère particulièrement déshonorant serait spirituel comme la souffrance qui en est l'effet. On aurait ainsi la contrepartie de la grâce et de l'auréole céleste dont jouissent les bienheureux. (Suarez, *De Angelis*, l. VIII, c. XIV.)

Une dernière théorie, d'aspect plus rigide, nous semble pourtant plus parfaitement modelée sur la parole de l'Évangile, et garder mieux l'empreinte laissée par la tradition. Cette « douleur cuisante » dont parlent si souvent les écrivains sacrés et les Pères de l'Église, et qu'ils attribuent à l'activité d'un feu inextinguible, ne paraît point suffisamment expliquée par l'opinion précédente. D'ailleurs, en quoi consiste cette qualité mystérieuse d'ordre spirituel, ce mode enlaidissant l'âme et que produit le feu? Ce caractère indéfinissable qui s'attache à l'âme et l'endolorit, n'est-il pas une de ces entités finement imaginées pour combler un vide, et qui jouent tant bien que mal leur rôle, mais à la condition qu'on n'examine pas de trop près leur nature et leur provenance? S'il est vrai, d'ailleurs, que le feu mis en activité par la toute-puissance divine peut produire je ne sais quel mode spirituel, douloureux à l'âme, on ne voit guère pourquoi il n'affligerait pas celle-ci directement. L'hypothèse d'un tel intermédiaire est donc inutile.

D'autre part, comment des esprits sont-ils capables d'éprouver, en présence d'un élément matériel, une douleur physique analogue à celle que provoque, au toucher, un corps incandescent? Si notre vue par trop faible n'aperçoit pas le point de contact entre ces deux substances, est-ce une raison de nier le fait? Tout s'enchaîne dans la création; et le choc qui heurte le premier degré de l'échelle des êtres a souvent son contrecoup vers le sommet. Dieu connaît les liens invisibles qu'il a jetés entre l'esprit et la matière, et il peut sans doute interrompre ou rétablir leurs communica-

tions, à son gré. Tandis qu'elle est unie à un corps, notre âme non seulement connaît, mais éprouve ou pour mieux dire expérimente la douleur qui résulte d'une brûlure. Sans doute, c'est le composé humain qui souffre ; mais l'élément actif et vital de la souffrance provient de l'âme. Celle-ci, exilée de son corps, conserve la racine des facultés sensitives. Dès lors, on n'aperçoit pas pourquoi, surélevée par la puissance de Dieu, l'action du feu n'atteindrait pas l'âme, non à coup sûr en la rendant chaude, brûlante comme un composé organique, mais de manière à déterminer une sensation âpre et douloureuse. Car la sagesse divine ne doit pas manquer de moyens pour suppléer au concours d'un corps qui, tout en s'unissant substantiellement à l'âme, en demeure formellement distinct. Et puisque le feu de l'enfer a pour destination principale de châtier les démons, ne serait-il pas étrange qu'ils n'en ressentissent l'action qu'indirectement, et moins vivement que les corps des damnés ? Comme ils n'ont point perdu le pouvoir de percevoir expérimentalement ce qui est corporel et concret, et même de mouvoir la matière, il n'est pas impossible que Dieu donne à celle-ci une vertu suffisante pour atteindre et torturer l'ange révolté.

C'est à cette hypothèse si plausible que paraît s'être arrêté saint Augustin. « La douleur que l'on nomme corporelle, dit-il, réside plutôt dans l'âme : *Dolor qui dicitur corporis, magis pertinet ad animam*[1]. C'est par elle que le corps vit, sent et souffre. »

« Pourquoi, observe plus loin le pénétrant docteur, ne dirions-nous pas que les purs esprits peuvent en réalité, quoique d'une manière surprenante, être torturés par un feu matériel, puisque l'âme humaine, quoique spirituelle, a pu être enfermée dans un corps et lui sera un jour unie par des liens indissolubles ? Les démons, tout immatériels qu'ils soient, seront donc attachés à la matière et tourmentés par des feux matériels... Ils y seront fixés d'une manière merveilleuse et inexprimable, recevant de ces feux un châtiment mérité, et ne leur communiquant pas la vie[2]. »

M. Mivart disait modestement, au cours de sa dernière

1. *De Civit. Dei*, lib. XXI, cap. III, n. 2.
2. *De Civit. Dei*, lib. XXI, cap. X.

dissertation, qu'il n'avait aucune idée sur les châtiments positifs réservés aux damnés ; et cette opinion, il l'abritait sous l'autorité de saint Augustin. Maintenant, pensons-nous, il comprend mieux l'enseignement de l'évêque d'Hippone et celui de l'Église. Les réponses provoquées par ses articles, ses réflexions personnelles et les décisions des congrégations romaines lui ont montré les écarts où l'avait entraîné son zèle impétueux. Il en convient aujourd'hui loyalement : à ceux qui meurent révoltés contre lui, Dieu réserve les tourments d'un feu réel, bien que mystérieux.

Mais n'en sera-t-il pas des peines de la vie future comme de celles qui nous assaillent en deçà de la tombe ? Les douleurs physiques et morales des criminels obstinés ne serontelles jamais suspendues ou adoucies ? Cette mitigation des châtiments futurs, non seulement M. Mivart, mais plusieurs apologistes catholiques l'ont exposée comme bien probable. Leur opinion est-elle, comme ils prétendent, autorisée par l'enseignement de l'Église, et à quel degré ? Encore une grosse question dont quelques polémiques récentes ont ravivé l'intérêt. S'il plaît à Dieu, nous la discuterons prochainement.

F. TOURNEBIZE.

EXCURSION ARCHÉOLOGIQUE

I

M. Pierre Paris, ancien membre de l'École française d'Athènes, a consacré plusieurs mois à fouiller les ruines d'Élatée, et il nous présente, dans un volume orné d'illustrations et de planches soignées, le résultat de ses patientes recherches[1]. C'est l'œuvre d'un érudit intelligent et consciencieux, qui ne peut manquer d'intéresser les amateurs de l'art antique.

Les matériaux ont été naturellement distribués sous deux titres : la *Ville d'Élatée* et le *Temple d'Athéna Cranaia*. Les parts sont faites d'une façon bien inégale. Mais à qui la faute ? Ce n'est point à l'auteur, mais aux « siècles et aux hommes qui ont détruit la ville de fond en comble et l'ont rasée plus près du sol que ne firent les barbares de Xerxès, tandis qu'ils ont épargné le petit sanctuaire égaré dans les gorges sauvages du Cnémis, au faîte vertigineux du mont Cranai. » (P. XI.)

Delphes, la ville aux oracles, est la principale cité de la Phocide ; Élatée ne vient qu'au second rang. M. Paris a recueilli avec un soin éclairé tout ce que l'antiquité nous a légué sur le rôle d'Élatée. Sa situation l'a exposée aux coups de la force. Bâtie sur le versant du Cnémis, à mi-chemin entre la montagne et la plaine, elle commande la vallée de la Phocide, arrosée par le Céphise, ainsi que les débouchés de la Thessalie. Placée sur le passage des invasions du nord, la malheureuse cité, sans cesse prise, saccagée, reconstruite, pour être reprise et de nouveau pillée, dut beaucoup de tribulations à ce poste périlleux. Elle eut aussi son jour de célébrité. Dans les derniers mois de l'an 339, les Athéniens apprirent avec stupeur que le roi de Macédoine, l'astucieux Philippe, devinant toute la valeur stratégique d'Élatée, s'était brusquement jeté sur elle et s'en était emparé à l'improviste. Cette nouvelle tomba sur la ville d'Athènes comme un

1. *Élatée, la Ville et le Temple d'Athéna Cranaia*, par P. Paris, fascicule soixantième de la Bibliothèque des Écoles françaises d'Athènes et de Rome. Paris, E. Thorin, 1892. In-8 de XI-322 pages.

coup de foudre. Le chemin était ouvert : rien ne pouvait désormais entraver la marche victorieuse du Macédonien. « Chacun a lu le passage célèbre du discours de la Couronne, où Démosthène rappelle le trouble des prytanes surpris le soir au milieu de leur dîner, leur course à la recherche des stratèges, leur apparition éperdue parmi les boutiques de l'Agora, et le lendemain, au point du jour, l'irrésolution du Sénat, le peuple tumultueux assemblé dans le Pnyx, les dix stratèges, comme les orateurs les plus hardis, les plus aimés du peuple, n'osant monter à la tribune ; lui-même alors se levant, et dans une improvisation pleine d'ardeur patriotique dévoilant les projets perfides de Philippe, l'importance de la prise d'Élatée, les mâles résolutions que dictaient des circonstances aussi graves. » (P. 15.)

Guidé par les récits des voyageurs anciens et modernes, qu'il rectifie au besoin, l'auteur place la ville entre le village actuel de Drakhmani et le village abandonné d'Eleuta. « Une éminence, l'acropole, où des murailles pélasgiques il ne subsiste que deux pierres dominant une plaine déserte, deux chapelles debout, trois en ruines, voilà toute l'aubaine de qui visite maintenant la plus grande ville de la Phocide. » (P. 46.) Les chapelles d'origine chrétienne dont M. Paris vient de signaler les restes sont d'abord *Hagios-Georgios*, où les bergers entretiennent une veilleuse, puis *Hagios Theodoros*, *Hagios-Démétrios*, *Hagios-Joannès*, enfin la *Panhagia*, où l'explorateur a déterré une pierre remarquable, dite pierre de Cana, sur laquelle nous allons revenir.

Le plus clair profit de ces sondages forcément superficiels, c'est une collection d'inscriptions élatéennes, dont l'auteur a formé un *corpus* de grosseur respectable (p. 210-251). Quelques-unes ne sont pas sans importance.

Indiquons d'abord un fragment de l'édit de Dioclétien : *De Pretiis rerum venalium* (301 après J.-C.), qui a été découvert sous les décombres de la chapelle *Hagios-Joannès*. (Cf. *appendice* I, n° 39.) Tout n'est pas nouveau dans ce document de trois colonnes; mais ce qui en fait le prix exceptionnel, c'est qu'il permet d'établir la valeur de l'unité monétaire alors en usage (p. 59-61).

Un marbre contenant quatre décrets de *proxénie* (la προξενία est un ensemble de privilèges accordés par une ville à des étrangers qui ont acquis des titres à ses bonnes grâces) fournit quel-

ques détails jusqu'ici ignorés sur cette institution commune à toute la Grèce. Il donne, par surcroît, un supplément d'information sur le fonctionnement, vers l'an 200, du Κοινὸν Φωκικόν, c'est-à-dire de la confédération des Phocidiens (P. 61-66).

Mais la trouvaille la plus curieuse faite à Élatée est celle de la « *pierre de Cana*, précieuse relique transportée de Palestine à Élatée, et qui éveille brusquement dans l'esprit, en un lieu où l'on ne s'y attend guère, le souvenir du premier miracle du Christ ». (P. 57.)

C'est dans les débris de la *Panhagia* que M. Paris a trouvé une grande pierre de marbre gris veiné de blanc, longue de $2^m,33$, large de $0^m,64$ et haute de $0^m,33$.

Cette pierre porte l'inscription suivante, dont la paléographie remonte au septième siècle :

+ Οὗτός ἐστιν
ὁ λίθος ἀπὸ
Κανᾶ τῆς Γα —
λιλέας ὅπου
τὸ ὗδωρ οἶνον
ἐποίησεν ὁ Κ(ύριο)ς
ἡμῶν Ι(ησοῦ)ς Χ(ριστό)ς +

« Voici la pierre de Cana en Galilée, où Notre Seigneur Jésus-Christ a changé l'eau en vin. »

Quelle peut bien être l'authenticité de cette pierre ? M. Charles Diehl, avantageusement connu par ses *Excursions archéologiques en Grèce*, a consacré à cette intéressante question, dans le *Bulletin de correspondance hellénique*, quelques pages remplies d'érudition, que M. Paris a eu l'heureuse inspiration de reproduire en appendice (IV, p. 299-312).

Antonin de Plaisance visita la Palestine vers la fin du sixième siècle. Le pieux pèlerin raconte, dans son *Itinéraire*, qu'il vit à Cana deux des *hydries* (*erant autem ibi lapideæ hydriæ sex positæ*, *Joan.* II, 6) dans lesquelles Notre-Seigneur changea l'eau en vin, et, de plus, la pierre où, d'après la tradition locale, le Sauveur se serait étendu pendant le repas de noces. Antonin ajoute un détail significatif : il grava au chevet du lit son nom et celui de ses parents. Or, M. Diehl a précisément retrouvé sur la pierre d'Élatée ce proscynème finement tracé à la pointe. Un

éclat de la pierre a fait disparaître le début de l'inscription. Voici ce qui subsiste :

KAI	MOY
THC	AN
MHT	TΩNI
POC	NOY +

M. Diehl propose la restitution suivante :

+ (Μνήσθητι, Κύριε, τοῦ πατρὸς) καὶ τῆς μητρός μοῦ Ἀντωνίνου +

Cette coïncidence entre le témoignage du pèlerin et l'inscription ci-dessus transcrite permet d'identifier l'Antonin de Plaisance avec l'Antonin du graffito, et, conséquemment, la pierre d'Élatée avec celle dont il mentionne la présence à Cana au sixième siècle.

C'est fort bien, dira-t-on. Mais comment a-t-elle pu venir de Palestine en Grèce, de Cana à Élatée? Ici, l'auteur en est réduit aux conjectures. L'incertitude qui règne sur ce point, remarquons-le, n'ébranle en rien la solidité de la réponse précédente. Quand on est en présence de deux problèmes indépendants, l'insolubilité de l'un n'infirme pas la solution de l'autre.

Les reliques précieuses, surtout celles qui se rapportaient à la personne du Sauveur, comme les instruments de sa passion, longtemps conservées en Palestine, furent dispersées après quelques siècles dans le monde chrétien. C'était le moyen le plus efficace pour les soustraire aux profanations des Perses et des Arabes qui envahirent la Terre Sainte. Les monuments du miracle de Cana eurent le même sort errant. C'est ainsi qu'on vénérait à Constantinople, au milieu du dixième siècle, deux des urnes ou *hydries*. Quant à la pierre vue par Antonin de Plaisance, les documents postérieurs au septième siècle n'on font plus mention. Il est donc probable qu'elle suivit les urnes dans leurs pérégrinations, pour échapper comme elles aux outrages des mécréants.

Les Latins s'emparèrent de Constantinople en 1204. Ces pieux vainqueurs s'en partagèrent, on le sait, les insignes reliques pour en doter leur patrie respective; or, parmi eux se trouvait Othon de la Roche, premier duc d'Athènes. Ces faits expliquent naturellement le transfert, étrange au premier abord, de la « pierre de Cana » en Grèce. Telle est la conclusion à laquelle aboutit M. Diehl : il faut reconnaître qu'elle est assez plausible.

Cette découverte a fait quelque bruit. Le gouvernement grec nomma une commission qui ne sut pas retrouver le proscynème. Néanmoins la pierre d'Élatée fut transportée à Athènes et honorablement placée dans le narthex de l'église de la petite métropole. « Dans ce vestibule obscur il est à peu près impossible de découvrir un graffito gravé peu profondément, et dont les caractères, même en lumière, ne se distinguaient qu'à l'aide d'une loupe. Ceci explique sans doute la polémique assez vive qui s'est engagée au sujet de cette inscription... Il se peut que dans le transport les caractères de l'inscription soient devenus moins aisément déchiffrables encore, et que la preuve formelle ait été rendue ainsi difficile, sinon impossible à apporter. » Ces réflexions sont de M. Diehl, qui par malheur n'était plus à Athènes pour prendre part aux travaux de la commission et surveiller le transport. Faut-il croire que ce docte et grave érudit ait été le jouet d'une hallucination, en grec, si précise et si bien circonstanciée? Supposition peu soutenable en présence de ce témoignage explicite : « En examinant soigneusement la pierre d'Élatée, j'ai cru y voir nettement les lettres de l'inscription, et j'ai rapporté sincèrement ce que j'ai cru voir ; si je me suis trompé, — si étrange que soit une hallucination de la sorte, — je tiens tout au moins à n'induire personne en erreur, et, ne pouvant fournir une preuve formelle, j'aime mieux, jusqu'à plus ample informé, admettre que j'ai mal vu. »

Quoi qu'il en puisse être, cette découverte est loin d'y perdre tout intérêt et toute valeur : «... Si, il faut l'avouer, avec le graffito (d'Antonin) disparaît la certitude absolue au sujet de l'origine du monument, la pierre n'en demeure pas moins attachée par une tradition ancienne à un des plus respectables souvenirs du christianisme. J'imagine que dans le texte d'Antonin de Plaisance nul n'a jamais cherché un monument authentique et certainement contemporain de la vie du Christ; entre la légende contée au pieux pèlerin et celle qui, vers le septième siècle, fut inscrite sur la pierre, il n'y a donc point, je crois, fort grande différence à établir; l'une vaut l'autre, et dans les deux cas la pierre de Cana demeure une curiosité dans l'histoire des monuments pieux du moyen âge byzantin. » (P. 312.)

La partie originale des fouilles opérées à Élatée est celle qui concerne le temple d'Athéna Cranaia : c'était d'ailleurs le prin-

cipal, pour ne pas dire l'unique objectif de l'explorateur. Pausanias est le seul qui, parmi les anciens, signale, et encore le fait-il en termes assez vagues, ce temple de la Phocide. Aussi a-t-il longtemps échappé à l'attention des voyageurs. Dodwell semble être le premier des modernes qui soit monté à l'*hiéron* au commencement de ce siècle (p. 75). Depuis, plusieurs savants ont suivi les traces du touriste anglais. M. Pierre Paris vient de refaire et de préciser les travaux superficiels de ses devanciers, qui s'étaient bornés à décrire le site et l'aspect extérieur des ruines.

Le temple est placé sur le mont Cranai, dans les gorges sauvages de la chaîne du Cnémis. Depuis le village d'Éleuta, situé au pied de la montagne, au sud-est d'Élatée, l'ascension dure près d'une heure et demie et elle est assez laborieuse, car il faut escalader plusieurs escarpements. On trouve ici ou là l'occasion de faire une pause agréable ; voici par exemple un plateau verdoyant qui domine un torrent encaissé, couvert de lauriers roses, d'arbousiers et de platanes, et « que les indigènes appellent 'ς τὰ παλίουρα, du nom d'un arbuste épineux qui y croît en abondance parmi les agnus-castus aux odorantes grappes violettes. L'endroit est délicieux ; le ruisseau, courant sous la verdure, répand une fraîcheur bienfaisante ; matin et soir, les perdrix se rassemblent de la montagne desséchée pour boire l'eau limpide du vallon ; tout le long du jour, à l'heure même où le soleil brûle à l'entour les rochers dorés, les merles et les fauvettes à tête noire sifflent dans l'ombre des buissons épais, et les tortues s'attardent à traîner leur écaille indolente sur l'herbe verte et drue. C'est là qu'il est doux, aux heures lourdes, de faire halte au milieu de l'ascension pénible, de se reposer et de rêver, absorbé dans la contemplation du Parnasse bleuissant à l'horizon lointain. »

Après avoir franchi la porte d'entrée, à moitié démolie, qui rappelle le type en honneur dans les acropoles pélasgiques (v. g. la porte des Lions, à Mycènes), on débouche enfin sur un plateau en forme de trapèze. Il est borné au nord par des rochers et, sur les trois autres côtés, par des murs d'enceinte ou de soutènement. L'appareil de ce dernier se rattache à celui que les architectes nomment le second système polygonal, si répandu dans les constructions helléniques, à Mycènes, par exemple, à Platée, à Chéronée, à Pylos, etc. C'est lui qui donne aux ruines du temple

un aspect guerrier et leur a mérité, de la part des indigènes, le nom de κάστρο.

Les mythologues s'étaient donné libre carrière pour trouver l'étymologie de l'épithète κρανaία accolée au nom d'Ἀθηνᾶ. C'est ainsi que MM. Welcker et Gerhard dérivaient le mot de κράνος, *casque*, et traduisaient : *la déesse casquée*. Rien de plus vraisemblable : comme Athéna était, à l'origine, la déesse des cimes, comme elle passait en même temps pour une divinité guerrière, il était logique de lui dresser des temples sur les sommets qui formaient son domaine propre et sont des citadelles naturelles, et de lui donner, en conséquence, le surnom de κρανaία, c'est-à-dire de *casquée*. Cette interprétation, tout ingénieuse qu'elle soit, n'est pas la vraie. Il appert d'une inscription trouvée par M. Paris que la montagne avait pour nom officiel αἱ Κρᾶναι : partant le surnom κρανaία n'en est qu'une simple dérivation, sans rapport avec les notions philosophiques ou religieuses prématurément évoquées par les philologues. Cette petite déconvenue les rendra plus circonspects à l'avenir.

Reste à préciser le sens propre de Κρᾶναι. Ce mot se retrouve appliqué, dans le monde hellénique, à plusieurs autres lieux et semble provenir de la racine καρ, laquelle emporte l'idée de tête, sommet, élévation, et par suite aridité. Mais, dans cette hypothèse, la forme plurielle Κρᾶναι demeure inexpliquée. Il est donc beaucoup plus logique d'admettre avec l'auteur que Κρᾶναι est la forme dorienne (les inscriptions élatéennes appartiennent à ce dialecte; cf. App. v, p. 313) de Κρῆναι. Le mot est donc usité ici avec sa signification habituelle de source. Cette explication cadre parfaitement avec la topographie : « Nous avons dit que tout autour du pic, où s'élevait le temple, les replis de montagnes cachent de frais torrents, et que tout près du sommet, à l'endroit où a été signalée plusieurs fois une vasque de pierre au milieu d'une petite construction en ruines, s'échappe du roc une eau vive et claire. » (P. 86.)

Le temple se trouvait naturellement situé au point culminant du plateau. Comme la montagne se terminait en pointe, le premier souci de l'architecte fut d'aplanir le sommet pour y tracer le *téménos* ou enceinte de l'édifice sacré. M. Paris, en fouillant cette terrasse artificielle, a retrouvé les débris du temple sous une couche de terre qui atteint parfois jusqu'à un mètre et demi

de profondeur, et sous ces débris un vaste rectangle orienté du nord au sud. Les fouilles ont également permis de dégager une longue bande du stylobate et les bases de huit colonnes.

L'auteur a pu, à l'aide d'ingénieuses combinaisons, tenter la restauration du temple d'Athéna Cranaia. Cet essai n'est pas téméraire, comme il pourrait sembler à première vue. Cuvier ne reconstituait-il pas un animal disparu, à l'aide de quelques fragments de son squelette, en vertu du principe de la corrélation des organes? Or, l'architecture grecque se divise en espèces bien caractérisées. Ici, M. Paris s'est trouvé en présence du mode dorique. Chaque ordre forme pour ainsi dire un tout organique ; les proportions de ses différents membres sont déterminées d'avance par des règles (*canons*) fixes. C'est ainsi qu'étant donnée la base d'une colonne on peut calculer sa hauteur, qu'étant donnés les entre-colonnements on peut préciser la place respective des colonnes qui n'ont pas laissé de vestiges, etc. Guidé par ces *canons*, grâce au fragment de stylobate et aux bases conservées de huit colonnes, M. Paris a été à même de délimiter exactement le périmètre du temple (cf., pl. IV).

Pour l'intérieur, M. Paris a suivi la disposition traditionnelle. Elle comporte, on le sait, trois grandes divisions : le *pronaos*, sorte de vestibule (πρό-ναος, avant-temple); le *naos* (de la racine να, habiter), c'est la chambre ou *cella* du dieu dont la statue trône au fond ; enfin, l'*opisthodome* (ὄπισθε, derrière ; δόμος, maison), placé derrière le *naos*, il fait pendant au *pronaos ;* c'est là que se conservait le trésor du dieu constitué par les offrandes volontaires et par le produit des biens sacrés[1].

1. « Le temple d'Athéna Cranaia, non seulement, comme il est naturel, contenait des textes purement religieux, tels que des dédicaces d'ex-voto et des actes relatifs à l'administration des prêtres, mais encore il servait dans plus d'un cas d'archives publiques, où les Élatéens et la confédération phocidienne déposaient des copies de décrets et de traités. » (P. 180.) — Pausanias note une particularité fort intéressante qui concerne le prêtre d'Athéna Cranaia : « On le choisit parmi les enfants impubères, et l'on prend bien soin qu'il abdique ses fonctions avant la puberté. » (X, 34, 8.) M. Paris continue : « Cette institution n'est pas exceptionnelle en Grèce. A Tégée, le culte d'Athéna était aussi célébré par un prêtre enfant, qui sortait de charge dès qu'il avait atteint l'âge de puberté. A Ægion, en Achaïe, où l'on rendait un culte à Zeus et à Héraclès enfants, on choisissait pour prêtre le plus beau des garçons de la cité ; une fois pubère, il laissait la prêtrise à un autre. Les

Après la restauration du plan, M. Paris a essayé de reconstruire idéalement la façade. Ici la part conjecturale est beaucoup plus grande. Cependant, à l'aide des éléments indiqués plus haut, grâce aussi à d'autres fragments retrouvés au milieu des ruines : chapiteaux, larmier, triglyphe, l'habile explorateur nous présente une restitution approximative de l'élévation du temple. (Planche VI.)

Ce monument, malgré ses dimensions restreintes, offrait un aspect singulièrement pittoresque sur cette hauteur boisée. Il le devait, en partie du moins, à une particularité qu'on rencontre aussi dans quelques sanctuaires d'Olympie et de Sicile : la pierre poreuse avait çà et là un revêtement en terre cuite polychrome, qui reluisait merveilleusement sous l'ardente flambée du beau soleil d'Orient.

Ce qui constitue, d'après l'auteur, l'intérêt principal de ses fouilles, c'est « la découverte, au pied du mur de soutènement du temple et sur toute la surface du *téménos*, d'un riche trésor d'ex-voto en terre cuite ou en métal : vases, figurines d'argile ou de bronze, cônes, disques et pyramides, fibules, objets de toilette, ustensiles de toute sorte, qui se sont rencontrés par milliers... ». (P. 203-204.) Cet ensemble forme une « collection unique dans son genre par la certitude de son origine, le grand nombre et surtout la variété des objets qui la composent... ». (P. 204.) M. Paris, d'accord avec M. Pottier, a conclu, de la comparaison des figurines trouvées dans les tombeaux et des terres cuites trouvées dans les temples, qu'elles sont, sauf de rares exceptions, d'une nature indifférente ; c'est l'intention du donateur qui en précise le sens : il devient votif ou funéraire, selon que la statuette est déposée dans un temple ou enfermée dans un tombeau. Mais l'auteur va plus loin et se croit en droit, par une « conséquence rigoureuse », de rejeter « l'idée de substi-

prêtresses de Poseidon à Calaurie, d'Artémis à Patras et à Ægire en Achaïe, étaient des jeunes filles, et sortaient de charge dès qu'elles étaient nubiles. Dans d'autres sanctuaires, comme celui d'Artémis Hymnia à Orchomène d'Arcadie, et par suite d'idées et de sentiments analogues, les prêtres et prêtresses devaient pour ainsi dire faire le vœu de chasteté. C'est aussi le cas, en Phocide même, pour le prêtre d'Héraclès Misogyne. » (P. 180-181.) Ces prescriptions témoignent d'une préoccupation morale élevée. Nous recommandons cette note à l'attention des détracteurs systématiques de l'antiquité.

tution » ou « de symbolisme » que des archéologues attachent à certains objets placés dans les nécropoles. (Cf. ch. v, p. 160-168.) Ici M. Pottier[1] se sépare de M. Paris.

On a trouvé dans certaines nécropoles, notamment à Tanagra et à Myrina, à côté des figurines de terre cuite qui pour la plupart n'ont aucun rapport direct avec le culte des morts, toute une profusion d'objets différents. « Ce sont, sans parler des vases, des objets de bronze, de fer, d'os et de terre cuite destinés aux usages les plus divers de la vie publique ou familière, depuis les pointes de lances jusqu'aux petites spatules dont se servaient les femmes pour étendre leur fard. » (P. 164.) Voilà ce qui constitue un *mobilier funéraire*. Or le *mobilier religieux* découvert dans deux temples, celui de Zeus à Dodone et celui d'Athéna à Élatée, est composé d'objets semblables. De ce fait, M. Paris conclut d'abord que, parmi ces objets, les uns « ont un sens funéraire parce qu'ils sortent d'un tombeau », les autres « ont un sens religieux parce qu'ils proviennent d'un temple ». Passe pour cette première conclusion : en principe ils sont *indifférents*, c'est la volonté du donateur qui les tire de leur *indétermination*. Mais de quel droit repousser aussi « l'idée de substitution » ? La conséquence ne nous semble point « rigoureusement » déduite.

Pour l'établir rappelons en courant quelques faits et croyances.

D'après les traditions fort répandues de l'Égypte, toujours plus ou moins persistantes dans les couches inférieures des peuples païens, ce qui survivait « c'était un second exemplaire du corps en une matière moins dense que la matière corporelle[2] ». Les Égyptiens l'appelaient « Ka », c'est-à-dire le *double*, ombre vivante ou, si l'on veut, *doublure* du corps, qu'il reproduit trait pour trait sous une forme subtile, aérienne. On constate des idées analogues chez d'autres peuples, en Asie et dans l'Europe orientale. Et, ce qui nous intéresse davantage, au *double* égyptien correspondait chez les Grecs τὸ εἴδωλον, chez les Latins, *umbra*. Cette *image* ou cette *ombre* menait une vie souterraine : *Sub terra censebant reliquam vitam agi mortuorum*[3]. Le *double* étant supposé habiter le tombeau, « demeure

1. *La Nécropole de Myrina*, ch. IV.

2. Maspéro, *Histoire ancienne des peuples d'Orient*. Cf. Perrot, *Histoire de l'art dans l'antiquité*. T. I, *l'Égypte*.

3. Cicéron, *Tuscul.*, I, 16.

éternelle », les vivants se croyaient dans l'obligation de l'entretenir : négligé, il devenait une puissance redoutable et malfaisante aux oublieux et aux ingrats.

De là vint la coutume de lui fournir des aliments et de l'entourer des objets qui avaient contribué à l'entretien ou au charme de son existence terrestre. Dans les temps de sauvagerie, les barbares ne massacraient-ils pas femmes, enfants, serviteurs, pour les envoyer rejoindre le défunt et renouer avec lui les liens un moment rompus par la mort? L'adoucissement des mœurs fit naître la pensée du *remplacement :* c'est l'origine de ces statuettes innombrables qu'on avait appelées *répondantes*, parce qu'elles étaient censées au service du *double*. Pour échapper sans doute à l'assujettissement de renouveler les dons en nature, on élargit encore le champ de la substitution. La crédulité venant au secours de l'intérêt, on s'imagina qu'il suffirait de représenter par la peinture ou la sculpture et d'offrir au *double*, ainsi « figurés », tous les objets qui pouvaient lui être nécessaires ou agréables. A cette condition, la tombe méritait bien le qualificatif de *maison du double*. Afin de parer à toutes les éventualités : négligence, profanations, extinction de la famille, on multipliait le nombre des figurines funéraires; cette profusion augmentait les chances que le *double* trouverait toujours ici ou là le support matériel dont il avait besoin : *Uno avulso non deficit alter*... D'ailleurs, comme précaution suprême, pour lui assurer à jamais sa subsistance, une prière inscrite sur la *stèle* (dalle en pierre verticale) chargeait Osiris d'entretenir les mets. Il serait difficile de pousser plus loin la substitution. Cette croyance est attestée par des inscriptions funéraires qu'on a exhumées des tombes ou *mastaba* de l'ancien empire égyptien. On la retrouve encore, sous des traits analogues, en Phénicie, en Asie Mineure, à Cypre, en Grèce, en Étrurie [1].

Quand on se rappelle ces faits et ces traditions, ne semble-t-il pas prématuré de dénier, avec M. Paris, tout rôle à l'idée du remplacement? On serait plutôt tenté de conclure en sens contraire et d'étendre la sphère de sa mystérieuse influence. Comment expliquer, en effet, la frappante analogie du *mobilier religieux* des temples de Dodone et d'Élatée avec le *mobilier funé-*

1. Cf. Perrot, *loc. cit.*, p. 164.

raire des nécropoles? On conçoit bien qu'on offre dans un sanctuaire, en manière d'ex-voto, des dons précieux ou des inscriptions commémoratives ; on comprend moins ce que viennent y faire ces innombrables objets destinés aux plus vulgaires usages de la vie quotidienne. Ne serait-ce pas une extension de l'idée de substitution? Nous avons constaté sur les stèles des tombes memphites de l'ancien empire qu'on priait Osiris de remplacer les vivants pour les bons offices à rendre au *double*. Qui sait si une pareille pensée n'inspira pas l'offrande de ces menus objets, lesquels ne seraient qu'une prière muette et permanente substituée à la prière vocale et fugitive des suppliants ?

Quoi qu'il en puisse être, la trouvaille demeure curieuse, et les fouilles d'Élatée sont dignes de fixer l'attention des archéologues.

II

Continuons notre promenade archéologique. Nous allons, si vous le voulez bien, après avoir pris congé de M. Paris et dit adieu à la Phocide, nous embarquer à Patras, sur un des plus beaux bâtiments de la Compagnie hellénique, le *Pélops*, en société de M. Ernest Seillière, en partance pour l'île d'Ithaque[1]. Nous sommes au matin du 30 octobre 1891 :

« Il a plu toute la nuit, mais ce matin le temps paraît devoir s'éclaircir. De gros nuages cachent encore, au fond du golfe de Corinthe, le Parnasse et l'Hélicon. Au sud, le port artificiel de Patras dresse une forêt de mâts derrière ses môles. Au delà se dessinent les premiers contreforts de l'Erymanthe. Le soleil les illumine seuls par une fente de nuages ; on dirait une rampe invisible éclairant un décor de féerie. Au nord, ce promontoire, près de nous, c'est Lépante, et, derrière, ce sont les côtes abruptes de l'Étolie, coupées de gorges par où s'échappent des torrents. Enfin la haute mer s'étend au couchant et l'on distingue dans la brume les profils lointains des nombreuses îles de la mer Ionienne. Notre première station est à Missolonghi, la ville héroïque dont la résistance et la chute cruelle

1. Ernest Seillière, *Une excursion à Ithaque;* dessins de Pierre Vignal d'après les photographies de l'auteur et carte de l'île d'Ithaque. In-4 de 78 pages. Paris, librairie de *l'Art*, L. Allison et Cie, 1892. Tiré à 200 exemplaires (exemplaire nº 160).

émurent l'Europe et hâtèrent l'indépendance de la Grèce. Plus loin, voici les îles Echinades... Nous touchons au port d'Astakos... Le *Pélops* tourne soudain à l'ouest et se dirige droit sur Ithaque... Bientôt nous distinguons mieux la silhouette d'Ithaque *qu'on aperçoit de loin.* (*Odyssée*, ii, 166.) A gauche, le massif rocheux de l'Hagios Stephanos. Au centre, le point culminant de l'île, l'Anoï (807 mètres), le *Nériton* d'Homère; à droite, l'Exoï qui me paraît correspondre au *Néion* de l'Odyssée.

« Nous pénétrons vers cinq heures dans le golfe de Molo, aux rives escarpées et sauvages, puis nous tournons à gauche dans la jolie baie de Wathy. Wathy, officiellement Itaki, est le chef-lieu de l'éparchie que forme l'île. Ce n'est d'ailleurs que le mot βαθύς, profond, écrit de manière à exprimer la prononciation moderne; on peut juger par cet exemple à quel point la prononciation érasmienne déforme les mots pour une oreille grecque. Enfin nous abordons au quai.... Le guide me fait descendre dans la meilleure auberge, celle du *Parnasse.* La chambre est petite et malpropre, digne en tous points d'un *Xénodochion* qui se respecte. » (P. 12-14.)

Cette excursion à Ithaque ne manque pas de charmes pour les amateurs des lettres antiques. Sans doute l'on ne rencontre pas dans cette île fameuse de la mer Ionienne des débris intéressants comme ceux d'Élatée, ni surtout des ruines tragiques comme celles qu'a déterrées Schliemann dans les plaines de Troie. Ici vraiment tout a disparu, *etiam periere ruinæ.* On montre pourtant au sommet du mont Aétos (aigle), quelques murs cyclopéens, fragments délabrés d'une antique forteresse, que l'imagination populaire décore avec persistance du nom pompeux de Κάστρο τοῦ Ὀδυσσέως, le *château d'Ulysse.* Beaucoup de voyageurs aiment aussi à les saluer comme les restes vénérables du *Mégaron* ou palais du fils de Laërte. M. Schliemann est du nombre : il a exécuté des fouilles en cet endroit, et, malgré leur très mince résultat, il s'est pressé de conclure. Cette précipitation, dont il est coutumier, a beaucoup nui au tenace explorateur; mais elle ne doit pas faire oublier, quoi qu'on puisse penser ou dire des identifications proposées, l'importance de ses découvertes à Hissarlik, Tyrinthe et Mycènes. M. Seillière nous paraît trop rigoureux à son égard (p. 26-28).

Cette réserve faite, nous croyons cependant avec lui que la

capitale d'Ulysse était située au pied de l'Exoï (le *Néion* d'Homère), tout couvert d'oliviers et de cyprès, lequel vient se mirer dans les eaux bleues du port actuel de Polis. Les raisons alléguées ne sont pas sans valeur (p. 38 et s.).

La capitale homérique est constamment appelée dans l'Odyssée πόλις, c'est-à-dire la ville par excellence. « Or, ce nom de Polis conservé à la vallée qui nous occupe est fort caractéristique et bien plus significatif que le nom de château d'Ulysse donné aux ruines de l'Aétos. Il n'y a pas là, en effet, l'association, naturelle à l'imagination populaire, d'un des grands souvenirs du pays à un monument d'un sens mystérieux. Le mot de Polis n'a qu'une situation vague en lui-même. Il semble bien qu'ici nous sommes en présence d'un nom traditionnel, et non pas d'une appellation nouvelle, suscitée par des souvenirs classiques renaissants. » Ce n'est là qu'une présomption; voici plus décisif :

« Montés sur les vaisseaux, les prétendants naviguaient sur les routes humides, méditant dans leur cœur une mort cruelle pour Télémaque. Il est, au milieu de la mer, une île hérissée de rochers, entre Ithaque et les bords escarpés de Samé. C'est la petite île d'Astéris, qui offre aux vaisseaux des rades commodes et d'un accès facile. Les Achéens s'y mirent en embuscade pour attendre Télémaque. » (IV, 841-47.)

Les prétendants s'étaient embusqués « dans le détroit qui sépare Ithaque et les bords escarpés de Samé », afin d'épier le retour de Télémaque. Or, dans ce détroit ou canal d'Ithaque, on ne découvre qu'une seule île et elle fait précisément face à Polis (p. 38-39).

M. Seillière identifie le *Néion* de l'Odyssée avec l'Exoï, montagne du nord, qui domine et commande la vallée de Polis ; il se sépare en ce point du baron de Warsberg, dont les préférences sont pour l'Hagios-Stephanos (cf. *Ithaka*, Vienne, 1887). Les raisons qu'il fait valoir paraissent plausibles et nous font pencher de son côté (p. 42-46).

L'auteur n'est pas un archéologue de profession : c'est un littérateur instruit qui a fouillé avec intelligence et *con amore* l'Odyssée. Il s'est efforcé de fixer à son tour la topographie du poème : nous avons mentionné deux de ses essais pour retrouver l'emplacement exact de la capitale d'Ulysse et la position vraie du *Néion*. Il a tenté le même travail d'identification pour d'autres

points, par exemple : le port de Phorkys, la grotte des Nymphes, les pâturages du bon Eumée, la fontaine d'Aréthuse, le port où débarqua Télémaque.... Sans doute les conclusions de M. Scillière ne sont pas certaines. Il a d'ailleurs le bon goût et le bon sens de ne point les présenter comme incontestables : en pareille matière on doit s'en tenir à la probabilité (p. 46).

Ces discussions légèrement techniques sont loin de former toute la trame de l'ouvrage : la description brillante des beaux paysages de l'île, des observations de mœurs finement notées au passage, une série de dessins dus à un maître, Pierre Vignal, qui les a burinés d'après les photographies prises sur les lieux mêmes par l'explorateur, tout cela communique à la lecture un agréable entrain.

Il y a vraiment profit et plaisir à suivre, en si bonne compagnie, les divers sentiers d'Ithaque, à voir revivre, dans leur décor fidèlement ressuscité, les scènes si attachantes de l'Odyssée. L'auteur est jeune encore : il sort de l'École polytechnique. C'est un charme de plus : les nuées d'x et d'y qui ont enveloppé son cerveau n'ont pas éteint en lui le feu sacré de l'enthousiasme, qu'avaient allumé des études classiques complètes. Nouvelle preuve que les lettres et les sciences sont bien faites pour s'entendre et se donner la main.

En nous séparant à regret de notre aimable guide, nous avons remarqué avec joie que son âme n'est pas tellement ouverte du côté de l'antiquité grecque qu'elle soit fermée aux horizons des temps chrétiens. Son admiration pour la Grèce est vive, sincère, communicative ; rien de mieux, car il faut aimer le beau partout où il se montre et resplendit ; elle n'est point étroite et exclusive, comme celle de certains poseurs, païens attardés en plein christianisme, obstinément tournés vers le Parnasse, aveuglément épris d'un idéal unique, l'idéal attique. Ce sont des âmes maladives dont l'admiration est pour ainsi dire borgne, incapables de soutenir l'éclat divin de l'idéal qui rayonne du Calvaire depuis dix-huit siècles. Notre auteur a l'esprit plus hospitalier.

« En me rendant à Athènes par Vienne et Constantinople, j'avais traversé le Jura et la Suisse et j'avais suivi la belle voie de l'Arlberg. Je reconnaissais (au retour) que les pentes du Taygète ou les rives du Céphise n'avaient pas effacé de ma mémoire nos belles montagnes de

l'est ou cette merveilleuse vallée de Stanz, à l'entrée du Tyrol. Enfin, près des marbres grecs, se dessinaient encore devant mes yeux ces fières statues de bronze de l'église d'Insbruck, qui entourent le tombeau de l'empereur Maximilien Ier. C'est un des chefs-d'œuvre de l'art du moyen âge exalté par le souffle de la Renaissance. Là, j'avais vu Clovis, notre grand roi franc, et Godefroy de Bouillon, et le roi Arthur, le héros de la Table ronde, sous les traits d'un jeune et beau chevalier. Ceux-là aussi furent des pasteurs des peuples, ô ingénieux Ulysse ; eux aussi ont inspiré des poètes et façonné des générations à leur exemple. En nous vit maintenant quelque chose de leur âme que votre temps ne connaissait pas, et la religion, qui les a faits ce qu'ils furent, a transformé avec eux les Grecs comme les barbares. Prenez donc votre place dans mon souvenir, au premier rang parmi ces héros, mais non plus seul, comme vous le fûtes un moment, quand j'étais l'hôte fortuné de votre royaume. »

III

Nous ne saurions mieux terminer cette petite excursion archéologique en Grèce, qu'en faisant une halte dans Athènes.

En l'an 480, d'après Hérodote, Xerxès, à la tête d'une armée formidable, envahit l'Attique et finit, après la prise de la citadelle, par incendier le temple qui la dominait, tandis que les Athéniens s'étaient retirés sur leur flotte dans les eaux de Salamine. C'est l'aspect général de cette Acropole primordiale qu'il s'agit de reconstituer, c'est ce temple détruit, le « Parthénon inconnu », précurseur du Parthénon de Périclès et d'Ictinos, qu'il faut restaurer.

N'est-ce pas là, dira-t-on de prime abord, une tentative en l'air, une entreprise chimérique ? Où trouver un point d'appui tant soit peu solide pour y asseoir des conjectures tant soit peu vraisemblables ? Voici la réponse.

L'architecture était, au Salon de 1892, admirablement représentée par des œuvres considérables. Mais ce qui attirait tous les regards et méritait toute l'attention, c'était une série magnifique de plans coloriés, dus au savoir patient de M. Charles Normand, ancien élève de l'École française d'Athènes[1]. L'ensemble forme un splendide essai de restitution du « Parthénon inconnu et de l'Acropole archaïque » ; rien d'étonnant si l'auteur a remporté la médaille d'honneur.

1. *Le Parthénon inconnu et l'Acropole archaïque*, par Charles Normand ; extrait de la *Revue de l'Ami des monuments et des arts*. Mâcon, 1892.

Après la déroute des Perses, les Athéniens rentrèrent dans leur ville incendiée. Or, au témoignage de Thucydide (I, 90-93), les débris des anciens monuments qui ornaient l'Acropole furent en partie employés à combler les creux du rocher pour étendre la surface destinée aux nouvelles constructions, en partie jetés pêle-mêle dans les fondations des murs de la ville et de la citadelle rebâtis à la hâte.

Les fouilles opérées par les soins du gouvernement hellénique ont pleinement confirmé cette assertion de Thucydide. Les nombreux fragments en marbre, en bronze, en tuf calcaire, que l'on a exhumés ont été réunis dans les musées d'Athènes, où ils constituent une « collection unique au monde ».

M. Normand a étudié sur place pendant sept mois ces précieux documents : « J'ai examiné, mesuré, dessiné la plupart des pierres qui se trouvaient dans ces champs de recherches, dans le musée, dans son magasin non public, installés sur l'Acropole. J'ai groupé ensuite ces relevés, les divisant en deux catégories, celle des débris en tuf et celle des fragments en marbre blanc. » (P. 6.) Fort bien. Mais ce n'est là qu'un travail préliminaire, analytique pour ainsi dire. Le moyen de débrouiller ce chaos, de faire le départ entre tant d'éléments hétérogènes et d'offrir une synthèse acceptable de ces fragments dispersés ?

« J'ai recherché dans le nombre considérable de dessins ainsi réunis les morceaux qui pouvaient appartenir à un même monument ; les analogies de style, la décoration peinte, la nature des matériaux servaient de criterium pour fixer mes opinions ; le lieu de la découverte, les traces d'incendie, les rapports de dimensions des parties entre elles m'aidaient aussi à sortir d'embarras. » (P. 6-7.)

Pour se bien préparer à cette œuvre délicate de restauration, l'auteur avait préalablement considéré l'art grec dans son ensemble, poursuivi l'étude comparative des monuments en Morée, en Asie Mineure, en Égypte, dans l'île d'Égine, en Étrurie, « visité à ce point de vue spécial les musées du Louvre, de Vienne, de Munich, de Londres et de Berlin ». (P. 4.) C'est après trois ans d'examen attentif, de recherches consciencieuses, de comparaisons suggestives, que M. Normand nous a présenté son *Essai de restitution*, qui corrige et complète

celui de M. Dœrpfeld, directeur de l'Institut archéologique allemand. On le voit, ce n'est pas une œuvre hâtive et précipitée.

Pour la restauration du *Parthénon brûlé par les Perses*, l'auteur a pris comme point de départ les substructions de l'antique édifice retrouvées entre l'Erechteion et le Parthénon de Périclès. C'était là un point de départ solide, car « ces substructions donnent le plan complet du Parthénon inconnu, le mode d'appareil des fondations, la place du degré et la preuve de sa coloration, le niveau et le mode d'encastrement des dalles du *Pteron* ou galerie qui entoure le temple ». (P. 14-15.) M. Normand a utilisé, dans cette tentative de reconstruction, quelques fragments importants, comme des marches peintes et stuquées ou comme l'épistyle et l'entablement découverts dans le mur de la Porte Beulé ; il a dû s'abandonner pour le reste au courant dangereux des conjectures qui entraîne parfois fort loin. On doit reconnaître que M. Normand l'a dirigé avec prudence et que son œuvre se présente avec des garanties de sérieuse vraisemblance. Il fallait placer une divinité au-dessus de l'*abaque* ou table d'offrandes. L'auteur a fait choix, entre les nombreuses statues déterrées, de celle qu'on attribue au sculpteur Anténor, parce qu'on a pu y adapter un piédestal qui porte sa signature.

Le Parthénon ne se dressait pas isolé sur la « colline sainte ». L'Acropole devait ressembler alors à une sorte de musée en plein air, ombragé par des arbres sacrés, embelli par des monuments variés et peuplé par tout un monde de statues. Le Parthénon inconnu, si l'on en juge par l'importance de ses débris, dominait de sa beauté souveraine cet ensemble qui ne manquait pas de grandeur.

Les archéologues ont applaudi avec enthousiasme aux résultats de ces fouilles immenses, entreprises sur le rocher de l'Acropole par le gouvernement hellénique. Sans y voir, avec M. C. Diehl, dont l'admiration monte jusqu'au dithyrambe, « le plus mémorable événement archéologique de ce siècle et peut-être de tous les temps », il faut avouer qu'elles jettent un jour inespéré sur les obscures origines de l'art grec. C'est une véritable résurrection d'un passé depuis longtemps disparu.

Certaines opinions courantes devront être rectifiées. Il est dé-

sormais prouvé à l'évidence que les temples et les statues étaient peints. La polychromie était familière aux Grecs. Les fragments qui ont conservé dans le sol toute la fraîcheur du coloris attestent que les artistes ne ménageaient pas les tons éclatants : le rouge et le bleu dominent. Des teintes pâles et tempérées auraient été complètement éclipsées et pour ainsi dire éteintes par les vifs rayons du soleil d'Orient. Cette intensité et cette crudité de tons, déplacées dans nos climats brumeux, s'harmonisaient fort bien avec le ciel resplendissant de l'Attique.

L'examen de ces statues et fragments archaïques, que les fouilles ont mis au jour, a permis de saisir sur le vif l'influence de l'Ionie et de l'Égypte sur la formation du génie grec. Par delà le siècle de Périclès, par delà les chefs-d'œuvre classiques d'Ictinos et de Phidias, nous apparaît, dans un clair-obscur mystérieux, une Grèce semi-orientale. En comparant ces débris antiques du sixième siècle avec ceux des âges postérieurs, en rapprochant le Parthénon de Périclès de ce « Parthénon inconnu », on peut suivre les tâtonnements et les progrès de l'art hellénique et vérifier une fois de plus l'application de cette loi tout ensemble morale et esthétique : *Nemo repente fit summus.*

Un peuple épris du beau comme le peuple de la vieille Hellade, hanté par l'apparition d'un idéal dont il poursuit à travers les âges la radieuse réalisation, ressemble à un artiste qui, vivant de longs siècles, apprendrait toujours et mettrait à profit les continuels efforts de ses devanciers. Peu à peu se forme en lui un esprit, l'esprit de tradition, qui anime et dirige l'activité commune et ramène à l'unité les multiples essais des individus.

Les guerres médiques, nous l'avons vu, passent sur Athènes comme un ouragan. L'impitoyable vainqueur dévaste la citadelle et fait, dans son orgueil brutal, table rase du passé. Mais la tradition esthétique n'a pas sombré dans la tourmente avec les monuments de l'art primitif : elle vit, elle couve dans l'âme de tout un peuple avide de relever les ruines accumulées ; elle va bientôt faire éclore de merveilleux chefs-d'œuvre. Les « Barbares » ont pour ainsi dire préparé aux édifices de l'avenir un piédestal digne d'eux, un piédestal magnifique, sur cette « colline sacrée » de l'Acropole, avec les débris entassés de l'art précédent. Le siècle

de Périclès va se lever éblouissant, et l'Acropole déserte va se repeupler sous nos yeux.

Les *Propylées*, œuvre de Mnésiclès, servent de vestibule d'entrée, entrée d'honneur, à la partie supérieure de l'Acropole. Tout près, voici le petit temple de la *Victoire Aptère* (sans ailes). Plus loin, au nord, l'*Erectheion*. Il comprend, outre ses trois portiques, deux grandes divisions : d'abord la cella d'Athénè *Poliade*, qui contient, avec un autel à *Erecthée*, surnom de Poseidon, le *Palladion*, statue de bois qu'on croit tombée du ciel ; ensuite la cella de Pandrose ou *Pandroseion*, où se trouvent l'olivier sacré et le puits d'eau salée. La tribune des *Caryatides* est soutenue par six jeunes filles : les *Erréphores*. Au sud se dresse, splendide, le nouveau *Parthénon* (demeure de la déesse-vierge), chef-d'œuvre de l'architecture antique, dont la beauté réside dans l'exquise simplicité des lignes et leur harmonieuse combinaison. Ictinos et Callicratès en furent les architectes ; Phidias, aidé par un groupe d'artistes, fut chargé de la décoration : il s'immortalisa par la statue d'Athénè, la *Parthénos*, qui trônait dans ce temple étincelant de marbre. On admirait sur la surface de l'Acropole tout un peuple de statues, que dominait celle de l'Athénè *Promachos*, œuvre colossale du même Phidias, coulée en bronze, haute de 70 pieds. Le bouclier au bras, fièrement appuyée sur sa lance, la déesse guerrière semble monter la garde près du Parthénon ; son casque, rayonnant sous les feux dardés par le soleil, s'apercevait de la pleine mer, en venant du cap Sunium.

Ce magnifique ensemble que présente à notre admiration l'Acropole des temps classiques ne doit pas nous faire oublier l' « Acropole archaïque » et le « Parthénon inconnu ». Les Phidias, les Ictinos et les Callicratès n'ont pu s'élever si haut qu'en vertu de la poussée antécédente des artistes qui les ont précédés : des Théodore de Samos, des Callon d'Egine, des Endoios de l'Ionie, des Antenor de l'Attique. Les efforts et les progrès de ces modestes pionniers ont servi à leurs successeurs de point d'appui et de base d'élan pour monter encore. Cette loi de l'art trouve ici même un expressif symbole dans la disposition des lieux : les débris de l'art antique, qui ont aplani et exhaussé l'Acropole, sont devenus le fondement sur lequel l'art classique s'est édifié et épanoui. Et si l'on voulait mesurer la part qui revient à chaque groupe dans ce patrimoine de gloire qu'ils ont

acquis à la Grèce, ne pourrait-on pas employer cette comparaison : les uns, les précurseurs du grand siècle de Périclès, ont dressé le piédestal ; les autres ont sculpté la statue ? L'inégalité est manifeste. Cependant le rôle des premiers, plus humble mais nécessaire, est beau encore, et M. Normand a bien mérité de l'art grec en le remettant en pleine lumière.

G. SORTAIS.

L'ŒUVRE MUSICALE DE GOUNOD

La tombe vient de se fermer sur cet artiste, honneur de notre école française de musique. Sa mort a surpris le public, mais lui n'a pas été surpris. Depuis que, l'année dernière, il avait reçu un premier avertissement, il ne se faisait pas illusion et avait dû modérer grandement le travail de la composition musicale que ses soixante-quinze ans n'avaient pu lui faire interrompre. Comme Mozart, un de ses maîtres préférés, il mettait la dernière main à la partition d'une messe de *Requiem* que l'on devait exécuter cet hiver à Paris, et il en chantait les morceaux, en compagnie d'un jeune organiste, lorsqu'il fut frappé d'une attaque d'apoplexie. Il vécut encore trois jours, mais sans recouvrer l'usage de la parole, et rendit le dernier soupir, entouré des membres de sa famille, accourus à la triste nouvelle.

On était alors au milieu des démonstrations franco-russes ; la veille, on avait appris la mort du maréchal de Mac-Mahon ; mais ni ces fêtes ni ce deuil ne purent empêcher l'attention publique de se porter sur le grand musicien. Tous les journaux lui consacrèrent des notices ; de toutes parts des télégrammes de condoléance arrivèrent à ses enfants, quelques-uns signés des noms les plus illustres. L'État, s'associant aux regrets unanimes, lui fit faire des funérailles nationales.

C'est que l'art faisait une véritable perte. Non seulement Gounod était un grand compositeur, mais, ce qui a manqué à d'autres maîtres, sans s'être livré à l'enseignement, il a été suivi et imité par toute une génération d'artistes ; ces disciples l'ont constitué chef d'école. A ce titre nous croyons devoir consacrer quelques pages à étudier son œuvre.

Gounod [1] naquit à Paris le 17 juin 1818. Sa mère, deve-

1. Cf. *Charles Gounod, sa vie et ses œuvres,* par Louis Pagnerre.

nue veuve et obligée de donner des leçons de musique pour subvenir à l'éducation de deux enfants, n'eut pas d'élève plus attentif que le jeune Charles. A sept ans, les connaissances et le goût de l'enfant étonnaient tout le monde. La mère pourtant ne voulait pas faire de son fils un musicien et elle l'avait mis au lycée Saint-Louis à étudier les belles-lettres; mais le grec et le latin ne purent détourner l'enfant de l'art pour lequel il montrait une vraie passion. Au lieu de dessiner des bonshommes sur ses cahiers et ses livres, c'était des portées de musique qu'il traçait et couvrait de notes avec une profusion désespérante. Les remontrances de ses maîtres demeuraient vaines.

Bientôt il tourmenta sa mère jusqu'à ce qu'elle lui eût accordé des leçons d'harmonie. Pendant deux ans, les jours de sortie, il se rendit chez le célèbre Antoine Reicha. L'élève était intelligent et travailleur; le maître, de son côté, n'était pas un professeur ordinaire. Reicha, dans ses traités, s'est fait surtout remarquer par la douceur de ses combinaisons harmoniques. Il ne faut pas y chercher de ces accords imposés par une théorie préconçue, contre le gré de l'oreille. Chez lui, au contraire, l'oreille fait d'abord choix de ceux qui lui conviennent, puis elle intervient encore en souveraine pour présider aux règles de leur succession. Gounod, sans doute, a bien augmenté le répertoire des accords proposés par Reicha, mais nous croyons trouver dans les enseignements du professeur la raison de cette suavité merveilleuse qui fut une des qualités de l'élève. Toujours Gounod sut remplir l'oreille, sans jamais lui laisser cette saveur aigre que l'on trouve quelquefois dans certaines compositions qui se piquent d'être savantes.

Au sortir du collège, en 1836, le jeune homme, qui avait passé son baccalauréat, mais qui en même temps se sentait de plus en plus affermi dans son goût pour la musique, entra au Conservatoire; il y suivit les cours de contrepoint d'Halévy et le cours de composition musicale de Lesueur. Ce dernier a laissé sur son élève une empreinte profonde. Son genre religieux convenait à Gounod, qui étudia ses œuvres et aimait plus tard à en chanter par cœur des fragments. Lesueur mourut en 1837 et fut remplacé par Paër qui, non

plus qu'Halévy, ne paraît pas avoir exercé sur le jeune homme une de ces influences qui se retrouvent dans les œuvres de l'âge mûr.

En 1839, Gounod remportait le grand prix de Rome et allait, en conséquence, passer deux années dans la Ville éternelle. C'est là qu'il commença ce travail personnel par lequel l'élève, en possession de tous les procédés de l'art, finit par se créer lui-même un style et par devenir un maître à son tour.

Il avait alors vingt et un ans. Dans tout le feu de la jeunesse, Gounod voyait le monde s'ouvrir devant lui. Joyeux compagnon, toujours le premier pour une partie de plaisir, il était le boute-en-train de la villa Médicis. La musique exerçait sur lui une véritable fascination; il s'enthousiasmait pour les chefs-d'œuvre des maîtres jusqu'à en paraître fou. Sous le charme de cette vie d'artiste, il composait ces délicieuses mélodies qui s'appellent *Jésus de Nazareth*, *le Soir*, *le Vallon*, *le Printemps*.

Mais la même impressionnabilité qui le mettait tout hors de lui à l'audition d'une belle œuvre musicale, faisait qu'un sermon de Lacordaire bouleversait son âme de fond en comble. Élevé chrétiennement, il avait entendu Lacordaire à Paris, et par une coïncidence fortuite il le retrouvait à Rome. Parfois les idées religieuses devenaient si fortes en lui que ses camarades s'attendaient à le voir abandonner la musique pour entrer au séminaire. Il n'en fit rien, au moins pour le moment. Mais, chose singulière, ce furent ses convictions religieuses plutôt que son goût artistique qui le conduisirent aux offices de la chapelle Sixtine. Palestrina, alors, et les maîtres de son époque n'étaient plus compris que d'une minime exception, même parmi les musiciens. Il faut bien dire aussi que l'exécution de cette musique était fort défectueuse; tel est du moins le sentiment de juges autorisés comme Mendelssohn et Fétis. Elle était dirigée par le célèbre abbé Baïni; mais le talent du maître de chapelle ne pouvait suppléer à l'insuffisance des ressources mises à sa disposition. Au lieu des sopranistes d'autrefois, il n'avait plus pour tenir les parties supérieures que des ténors chantant en voix de fausset; cela

seul suffisait pour rendre ces chœurs pénibles à entendre.

Toujours est-il que Gounod mit du temps à savourer cette musique qui d'abord lui parut froide et, comme il disait, « antisensuelle ». Mais il finit par être captivé par ce genre des anciens maîtres, et, comme il ne faisait rien à moitié, le voilà qui se plonge dans l'étude des auteurs du seizième siècle. Non seulement il les admire, mais il cherche à se les assimiler, ce à quoi sa merveilleuse organisation musicale se prêtait facilement, et il trouve des trésors dans ces anciennes partitions. Plus tard il leur empruntera souvent cette harmonie consonante qui produit de si beaux effets dans ses œuvres musicales. C'est une vraie phrase de Palestrina que chante le chœur lorsque, dans l'opéra de *Faust*, Valentin est tombé mort. Contrastant avec les harmonies toutes modernes qui ont précédé, cette phrase, chantée sans accompagnement d'orchestre, produit un effet saisissant. C'est encore l'harmonie du seizième siècle qui, dans le même opéra, inspirera la ballade du roi de Thulé, cette chanson, dit un critique, si ingénieusement « datée » par l'absence de la note sensible.

Mais, s'il prend aux anciens maîtres leur harmonie consonante, Gounod se garde bien de les copier servilement. Souvent il fait moduler ces accords avec une liberté que ne connaissait point Palestrina. Nous en avons un exemple dans une œuvre qui doit dater de cette époque, bien qu'elle n'ait été publiée que quinze ans plus tard, les *Sept paroles du Christ*, chœurs à quatre voix sans accompagnement. Dans cette suite de compositions, l'auteur, qui ne néglige aucun des procédés de la facture ancienne, contrepoint double, contrepoint renversé, etc., y mêle des progressions et modulations toutes modernes; mais il ne les demande qu'aux seuls accords parfaits. Ces *Sept paroles* sont une œuvre aussi belle que sérieuse, qui produit grand effet sur le public et qui s'exécute encore dans les bonnes maîtrises.

Ce commerce avec les anciens ne fut pas exclusif, et tous les classiques de la musique furent de sa part l'objet d'une étude sérieuse qui ne fit que commencer à Rome pour se poursuivre pendant bon nombre d'années, si tant est

qu'elle ait jamais cessé. Toujours il remportait quelque fruit de leur fréquentation.

On connaît sa *Méditation sur le prélude de Bach*, plus souvent appelée maintenant son *Ave Maria;* c'est une des plus admirables trouvailles qu'il ait été donné de faire dans le domaine des anciens. Beaucoup de ceux qui jouent ce morceau ne se doutent pas que l'accompagnement en arpèges du piano est l'œuvre de Bach lui-même qui se contente, dans son *Clavecin bien tempéré*, de le faire entendre tout seul, comme prélude à une fugue qui suit. Gounod admirait au piano cette riche harmonie du grand maître allemand; c'est en la jouant et rejouant qu'il entendit en lui-même cette mélodie délicieuse dont le morceau de Bach est devenu l'accompagnement. Peu de pièces ont eu la vogue de cette composition qui contribua à faire connaître et apprécier l'auteur plus que ses premiers essais à l'Opéra.

Gounod ne se contentait pas d'aimer les anciens auteurs. Souvent, quand il avait trouvé dans les bibliothèques un de leurs chefs-d'œuvre plus accessible au public, il le faisait connaître et éditer. En cela il a rendu un inappréciable service au goût public, qu'il a épuré et élevé.

Parmi les musiciens plus récents, Gounod ne pouvait pas négliger les grands classiques de la fin du dix-huitième siècle. Entre tous, Mozart vint prendre une place prédominante dans ses affections. C'était tout naturel : la délicatesse de sa mélodie, la sensibilité exquise qui règne dans sa musique convenait mieux à Gounod que la grandeur un peu farouche de Beethoven. Parmi les œuvres de Mozart, *Don Juan* surtout remplissait Gounod d'admiration. Tout enfant, il l'avait entendu au théâtre, et ce chef-d'œuvre avait profondément ému sa jeune âme; ce fut son opéra préféré, il le savait par cœur, aimait à en citer des passages, et, plus avancé en âge, il a consigné dans un volume les impressions que cette étude lui a laissées. Mais Gounod, qui a souvent manié la plume, eût peut-être mieux fait de ne pas écrire sur la musique. Ses articles de journaux lui ont suscité plus d'un ennemi. Pour ce qui concerne son ouvrage sur *Don Juan*, le ton de l'admiration y règne d'un bout à l'autre, avec une uniformité désespérante. Même dans *Don Juan*, on peut dis-

tinguer, à côté de passages où Mozart s'est surpassé, quelques traits plus faibles, ou même démodés. On eût aimé à voir l'auteur distinguer ces passages, et une ou deux paroles de critique eussent donné cent fois plus de force à ses éloges.

Mais revenons à la villa Médicis. Notre jeune lauréat, ayant terminé ses deux années de séjour réglementaire, dut en passer une autre en Allemagne, toujours aux frais de l'État. Puis il revint à Paris où il lui fallait vivre désormais et gagner sa vie. Les lauriers du Conservatoire ne donnent pas toujours un nom, ni surtout une place. Au demeurant, Gounod n'était pas ambitieux : c'est la fortune qui est venue le trouver, et non lui qui a couru après la fortune. Pour le moment il se contenta d'un modeste poste d'organiste à l'église des Missions étrangères, où il remplissait par surcroît les offices de maître de chapelle et de chantre. Jamais les fidèles de cette paroisse distinguée n'entendirent de meilleure musique que pendant les cinq années qu'il occupa cette charge. C'est alors aussi que les idées de vocation sacerdotale vinrent se présenter plus fortes à son esprit. Il alla jusqu'à porter la soutane et à suivre les cours de théologie du séminaire des Missions étrangères, attenant à l'église dont il était organiste.

Malgré tout, la musique resta son occupation principale, et même, si cette époque ne vit paraître que de la musique religieuse, c'est que les éditeurs refusaient ses premiers essais dans le genre profane. Il publia alors un certain nombre de motets : si tous ne répondent pas à l'opinion que nous avons de son talent, il ne faudrait pas toujours l'en rendre responsable. Plusieurs de ces morceaux édités à deux voix avaient été composés pour un plus grand nombre de parties. Nous connaissons de lui tel *Ave verum* à deux voix, bien insignifiant, qui devient un petit chef-d'œuvre si l'on sait prendre dans l'accompagnement d'orgue une partie de basse que l'on fera chanter par une troisième voix. Mais les éditeurs n'entendaient pas de cette oreille, et comme les chœurs à deux voix se vendent plus facilement, ils taillaient dans les œuvres du jeune compositeur, qui ne pouvait pas encore imposer sa volonté.

Au reste, toute sa vie, Gounod a eu à se plaindre de ses éditeurs. C'est pour cela qu'il en a changé souvent. Nous ne parlerons pas des prix dérisoires qui ont payé ses premiers chefs-d'œuvre : tout débutant doit s'y attendre; mais on a abusé de son inexpérience des affaires pour lui imposer des démarches onéreuses, pour lui faire manquer des marchés avantageux. Puis, une fois ses œuvres couronnées de succès, on les a mises à toutes les sauces, transformant des chœurs en solos, des opéras en morceaux d'église, etc., etc.

Bien qu'elles restassent en portefeuille, ses compositions profanes firent connaître le jeune musicien qui les produisit dans un petit cercle d'artistes. Mais surtout elles contribuaient à sa formation musicale en même temps qu'elles lui constituaient une provision pour l'avenir. Aussi, quand à la fin de cette période on vint lui offrir un libretto d'opéra, il était prêt à affronter le public, il possédait son style artistique et ses procédés musicaux.

Gounod avait bien son style à lui. Tout le monde a remarqué ses progressions mélodiques qui lui font répéter un membre de phrase à un ton ou même à un demi-ton de distance. On connaît sa manière de compléter une mélodie par un contre-chant qui commence timidement dans l'orchestre pour prendre à certain moment le pas sur la voix du soliste. On dirait de ces dessins esquissés par un grand maître, où le contour flotte indécis entre deux traits, sans qu'on puisse dire : voilà le véritable, car chacun répond à une inspiration de l'artiste qui les complète l'un par l'autre. Ce genre que d'autres ont souvent imité est si bien la propriété de notre auteur, qu'on l'appelle une mélodie *à la Gounod*. On peut en voir un exemple remarquable au troisième acte de *Faust*, dans la cavatine : *Salut, demeūre chaste et pure.* Un violon solo vient occuper les deux premiers silences de la voix, puis il poursuit avec l'acteur, prenant presque le pas sur lui. A la seconde phrase, c'est la voix qui répond au violon, jusqu'à ce qu'elle arrive avec lui sur un gracieux point d'orgue après lequel elle chante seule pendant quelques instants, pour reprendre ensuite le motif du commencement. D'autres fois le procédé est varié, c'est au retour d'une phrase mélodique qu'une variation dans l'or-

chestre vient raviver, en la partageant, l'attention de l'auditeur.

Gounod a ses accompagnements à lui : telle est cette manière de faire frapper des triolets par les instruments sans leur donner cette forme de batterie entre le temps et les contretemps à laquelle les Italiens nous avaient habitués. Il a ses cadences, et ce n'est pas un de ses moindres mérites, car le répertoire n'en est pas si varié et il est difficile d'en trouver de nouvelles. Les cadences de Gounod se font remarquer entre toutes par leur grâce et leur sonorité. On ne se lasse pas de les entendre.

Il a ses accords, ou du moins sa manière de développer ceux qui sont du domaine public. Certains accords de septième et de neuvième n'existent qu'en théorie chez beaucoup de compositeurs qui ne les emploieraient pas sans supprimer une ou deux de leurs notes constitutives. Gounod, qui les affectionne, les fait entendre au complet, et il arrive à leur donner une douceur à laquelle les autres n'atteignent pas. Un musicien pourrait faire à ce sujet une étude aussi utile qu'intéressante dans les partitions du maître.

Son harmonie est liée et il n'est à l'aise que quand il peut manier un grand nombre de parties. Souvent, le quatuor ne lui suffisant pas, il subdivise en deux ses violons ou violoncelles. Mais aussi, il a le défaut de cette qualité, et c'est peut-être à cause de cela que son orchestre manque un peu d'éclat. Il s'occupe de la marche des parties beaucoup plus que de la sonorité.

Quoi qu'il en soit, tout le monde admire comment il les conduit, surtout les basses, à qui il fait poursuivre un dessin mélodique à travers la trame du morceau, comme si elles en étaient complètement indépendantes, bien que l'ensemble soit toujours d'une suavité merveilleuse.

On a reproché à Gounod sa délicatesse même : si sa musique, a-t-on dit, a de la grâce, elle a aussi quelque chose de féminin. Qu'y a-t-il de vrai dans cette remarque? Si l'on veut comparer la musique à la littérature, nous ne voyons aucun inconvénient à ce qu'on trouve en lui la grâce de Racine plutôt que la virilité de Corneille. Mais aussi quelle distinction et quel bon goût dans tout ce qui est sorti de sa plume !

Un autre reproche, et plus sérieux : on trouve dans ses œuvres plus d'inégalité que chez d'autres compositeurs. L'inspiration ne le soutient pas constamment. En face d'une situation saisissante, son tempérament impressionnable produisait un chef-d'œuvre; puis, ne prenant plus autant d'intérêt à la suite, il a recours à des procédés de facture pour remplacer le sentiment qui n'est plus assez vif dans son âme d'artiste. Alors il emploie ces progressions que l'on voudrait condamner absolument, et qui pourtant ne sont un défaut que lorsqu'elles ne sont pas suggérées et soutenues par l'inspiration musicale.

En pareille occurrence, d'autres compositeurs s'en tirent par une émotion factice. Rossini, qui connaissait à fond son auditeur, lui servait par pur calcul l'effet qui remporterait ses bravos. Mozart lui-même sacrifiait quelques morceaux de ses opéras au faux goût du public ou bien au caprice de ses acteurs. Gounod, bien que très sensible aux jugements du public, eût été incapable de se jouer de lui; tout au plus s'est-il permis quelquefois de lui dire son fait.

« Comment ! écrivait-il, c'est donc la foule qui a formé les Raphaël et les Michel-Ange, les Mozart et les Beethoven, les Newton et les Galilée? La foule! mais elle passe sa vie à juger et à se déjuger, à condamner tour à tour ses engouements et ses répugnances, et vous voudriez qu'elle fût un juge? Cette juridiction flottante et contradictoire, vous voudriez qu'elle fût une magistrature infaillible. Allons ! cela est dérisoire. »

Il ne calculait pas d'avance l'impression que d'autres pourraient recevoir à l'audition de sa musique, il n'entendait rien à ce que l'on pourrait appeler la disposition matérielle de ses opéras. Aussi, pendant les répétitions, était-il obligé de remanier bien des choses parce qu'il n'avait pas assez prévu l'effet scénique, la durée des morceaux et les autres accessoires de la musique.

Bonne en soi, cette indifférence pour le public lui a rendu les commencements difficiles. S'il plaisait aux artistes, le vrai public, surtout celui qui paye les bonnes places, ne comprenait pas ses opéras. N'y trouvant pas les plats de son goût, la masse s'abstenait d'y venir, répétant

pour toute raison ce jugement proféré par Auber sur le premier opéra de notre maître : « Ça manque d'airs, » avait-il dit, d'un ton qui n'était pas exempt d'une nuance de dépit. Il s'est fait de nos jours un grand progrès dans l'esprit public, on ne proférerait plus une telle sentence et maintenant on admire ce compositeur qui jadis ennuyait.

Ce fut une actrice, Mme Viardot, qui fournit à Gounod l'occasion de se produire au théâtre. Quelques compositions du jeune organiste lui ayant plu, elle lui fit trouver un libretto d'Émile Augier, dans lequel un rôle devait être écrit pour sa voix. Elle sut faire accepter la partition par la direction de l'Opéra, et le 16 avril 1851, avait lieu sur notre grande scène lyrique la première représentation de *Sapho*, opéra en trois actes, musique de Gounod. Les journaux firent grand éloge de cette musique. Elle le méritait, mais c'était une vraie chance pour l'auteur, car on est ordinairement sévère pour un débutant, d'autant plus qu'une simple audition ne peut remplacer l'étude sérieuse de la partition. Quoi qu'il en soit, on loua grandement l'ouvrage; le finale du premier acte, entre autres morceaux, et une délicieuse chanson de pâtre, au troisième acte, avaient emporté tous les suffrages. Malgré cela, le public ne vint pas et l'ouvrage ne dépassa pas la sixième représentation.

Notre scène du Grand-Opéra fut fatale à Gounod ; tous les opéras qu'il écrivit pour ce théâtre eurent le sort de *Sapho*. C'est à un tel point que bien des gens croyaient que son genre n'était pas à la hauteur de notre Académie de musique et pensaient que sa mélodie délicate demandait une scène moins vaste pour pouvoir être goûtée. Lorsqu'après la fermeture du Théâtre-Lyrique, le Grand-Opéra eut entrepris de représenter les œuvres que Gounod y avait données, le succès obtenu fit voir qu'on s'était fait une fausse opinion.

Les autres opéras de Gounod furent la *Nonne sanglante*, qui atteignit onze représentations en 1854, la *Reine de Saba*, qui en eut quinze en 1862. Ce dernier opéra eut grand succès à l'étranger, notamment à Bruxelles et en Allemagne. A Paris, on avait compté sur un effet de décor : les ouvriers

du Temple de Jérusalem fondaient la mer d'airain dont le bronze sortant de la fournaise allait se précipiter tout brûlant dans le moule. On y avait mis tant d'illusion scénique qu'à la répétition générale le feu manqua prendre aux décors. Par mesure de sûreté on supprima à la représentation la mer d'airain et avec elle un des beaux morceaux de la partition.

Seize ans après, Gounod, en possession de toute sa renommée, essuyait un quatrième échec à l'Opéra, avec son *Polyeucte*. Il y a dans cette partition des fragments de toute beauté, mais on peut se demander si le public était capable de les entendre; les scènes chrétiennes, les morceaux religieux qui avaient inspiré le compositeur étaient justement ce qui échappait à des auditeurs venus au théâtre pour y chercher de tout autres émotions. Le *Tribut de Zamora*, représenté en 1881, n'eut pas même le succès d'estime qui avait accompagné les autres ouvrages du maître.

C'est au Théâtre-Lyrique qu'il remporta ses véritables succès. Là aussi il eut bien quelque peine à se faire accepter. Le *Médecin malgré lui*, *Philémon et Baucis*, *Mireille*, ont été donnés à différentes reprises et renferment de vraies perles musicales. Chaque fois, on remarquait dans la salle tout ce que Paris compte de musiciens. Mais le gros public ne venait pas, la salle était loin d'être pleine, et malgré leur mérite — peut-être à cause de ce mérite — ces œuvres avaient le défaut de ne pas faire recette, défaut capital aux yeux d'un directeur.

Par contre, l'opéra de *Faust*, le chef-d'œuvre de Gounod, a surpassé comme réussite toutes les espérances que l'on avait pu concevoir. Ce n'a pourtant pas été sans peine, et lorsqu'il parut la première fois, le 19 mars 1859, il n'atteignit pas un grand nombre de représentations ; il ne fit partie du répertoire courant qu'après la reprise de 1862. Depuis lors, il n'a plus disparu de l'affiche, et à la chute du Théâtre-Lyrique le Grand-Opéra s'en est emparé. En 1887 il donnait en grande pompe sa 500e représentation de *Faust*.

Gounod avait trouvé dans *Faust* un livret qui avait le double mérite d'intéresser le spectateur et de s'accorder

avec son génie musical à lui. C'était une bonne fortune, et plusieurs de ses insuccès précédents pourraient à juste titre être attribués à ses librettistes. Il y avait bien un peu d'audace à choisir le sujet de *Faust*. Pour ne pas parler du drame de Gœthe, ce sujet avait été abordé par de grands musiciens. Un *Faust* de Spohr faisait fureur en Allemagne; il y est bien oublié maintenant. Puis il fallait se mesurer avec Schubert et Berlioz, qui tous deux en avaient traité des scènes.

Gounod n'eut pas raison de Schubert : sa scène de Marguerite au rouet rappelait forcément l'œuvre du musicien viennois; avec un orchestre et des décors, elle ne pouvait réaliser tout ce que Schubert laisse imaginer par un simple accompagnement de piano; on fut obligé de supprimer la scène du rouet dans l'opéra. Le contact avec Berlioz est moins apparent. Quand les deux auteurs se rencontrent, chacun traite le sujet à un point de vue différent. Ainsi la sérénade chantée par Méphistophélès est délicieuse comme mélodie dans Berlioz ; chez Gounod on la trouve faible comme musique et même elle fait grincer les dents; mais c'est justement l'effet attendu par le spectateur.

Berlioz, qui était en même temps un critique musical, a rendu justice à Gounod, et sauf quelques points de détail, ses appréciations du premier jour ont été sanctionnées par tous ceux qui ont jugé *Faust* en connaissance de cause.

Il estime l'introduction instrumentale, « où se décèle le savant harmoniste », et la scène où le docteur Faust, lassé de la vie, veut mettre fin à ses jours. Il blâme au contraire le duo qui termine cet acte, il le trouve banal et mal instrumenté.

Au second acte il signale la kermesse, le choral des épées, dont la forme religieuse « se trouve parfaitement justifiée par l'intention des chanteurs de conjurer le mauvais esprit ». Il loue l'entrevue de Faust et de Marguerite au milieu de la valse dont il ne parle pas, et pourtant c'est là un des morceaux les plus populaires de la partition.

Berlioz n'a pas remarqué dans le troisième acte l'air si gracieux de Siebel par lequel s'ouvre cet acte, mais il admire la cavatine de Faust, la chanson du roi de Thulé, le quatuor.

Ordinairement, on apprécie dans ce morceau les ensembles et quelques phrases chantées par Marguerite; on fait des réserves sur le reste. La fin de l'acte est regardée par lui comme « le chef-d'œuvre de la partition ». La critique en général, d'accord avec Berlioz, trouve très beau ce troisième acte, mais elle lui reproche d'être un peu long. Éloges qu'il faut entendre de la musique; au point de vue moral le jugement serait bien différent.

Au quatrième acte, les bravos enthousiastes donnés au chœur des soldats ont indigné Berlioz qui les compare aux timides applaudissements qui ont accompagné « l'air exquis de Faust au troisième acte ». Il n'en est pas moins vrai que ce chœur magnifique a eu un immense succès. Berlioz aime la scène de la mort de Valentin. Le passage : *Ce qui doit arriver arrive à l'heure dite*, « est accompagné de sinistres harmonies, puis les trombones jettent de beaux cris d'horreur, et l'ensemble des cris (?) du peuple termine supérieurement ce beau morceau. C'est grandiose. » Le même critique trouve « supérieurement traitée » la scène de l'église. Gounod était là dans son élément : il nous montre le Tentateur qui veut empêcher Marguerite de prier et lui rappelle l'ancien temps, où elle n'était pas une pécheresse. Comme accompagnement, l'orgue de l'église fait entendre un contrepoint dont le calme solennel contraste avec les sentiments exprimés sur la scène et les fait ressortir. Bientôt c'est le désespoir que le démon cherche à amener dans le cœur de la malheureuse : « Pour toi, lui dit-il, Dieu n'a plus de pardon. » Alors c'est l'orchestre qui rugit, alternant avec une psalmodie lugubre du chœur. Et le tout se termine par une prière magistrale où la voix de Marguerite implore, avec le chœur qu'elle domine, la miséricorde du Seigneur.

Berlioz n'apprécie pas le cinquième acte : il se déclare fatigué par quatre heures de musique. Ceux qui l'ont entendu ne louent guère le tableau de la Nuit de Walpurgis, le plus faible de la partition. Au Grand-Opéra Gounod l'a transformé et y a ajouté un ballet dont la musique doit faire modifier cette appréciation. Vient ensuite la scène de la prison, qui a toujours saisi le spectateur. Les plus beaux motifs du

second et du troisième acte, repassant dans le souvenir de Marguerite, empruntent à l'effet scénique un charme tout nouveau. Le tout se termine par une apothéose dont on pourrait se passer à tous les points de vue.

Après *Faust*, signalons le succès qu'obtint Gounod en 1867 avec *Roméo et Juliette*, où il atteignit vite les cent représentations. Depuis, il a dépassé ce chiffre à l'Opéra-Comique et l'ouvrage se représente actuellement au Grand-Opéra. Un des plus beaux morceaux de cette partition est le chœur inséré dans l'ouverture. Le public voit la toile se lever sur tous les acteurs de la pièce, disposés comme les personnages le sont au frontispice d'un livre. Là, au lieu des choristes ordinaires, ils chantent, presque sans accompagnement, avec une perfection à laquelle on n'est pas habitué, un résumé de la pièce qui va se représenter. L'effet scénique ajoute à celui de cette musique, merveilleusement comprise. Le morceau capital de l'opéra est le duo du quatrième acte entre Roméo et Juliette. Vers les premières représentations, le public ne pouvait contenir ses transports d'admiration enthousiaste. Gounod excelle à faire parler la passion, et jamais peut-être il ne l'a fait comme dans ce morceau.

A l'Opéra-Comique, Gounod n'eut que des demi-succès dans *la Colombe*, *les Deux Reines*, *Cinq-Mars*. Signalons plutôt la vogue extraordinaire qu'obtinrent, et non sans raison, les chœurs de *Jeanne d'Arc*. Gounod, dit-on, n'avait voulu qu'esquisser cette partition, afin de ne pas nuire à un compositeur qui préparait une *Jeanne d'Arc* pour l'Opéra. Sa bonne intention fut récompensée ; quelques morceaux furent moins travaillés par le maître, mais aussi sa pensée ressort plus nette et plus vive.

Outre ses œuvres pour le théâtre, Gounod en a produit bien d'autres dans le genre profane. En 1852, il était nommé directeur de l'*Orphéon*, et prenant ses fonctions au sérieux, il composa certain nombre de chœurs dont la collection forme un beau répertoire pour les sociétés chorales. Malheureusement ces sociétés ne sont pas toujours de force à aborder les quelques difficultés d'intonation qui s'y rencontrent, et surtout la musique de Gounod est d'un caractère

trop relevé pour le goût musical de chanteurs recrutés dans le peuple.

Au contraire, Gounod a toujours été très estimé dans les salons, pour lesquels il a composé de ravissantes mélodies. La plus grande distinction de forme s'y unit au charme de la musique. Nous en avons déjà indiqué quelques-unes, mais il est impossible de tout nommer. Citons seulement ici la *Sérénade* avec accompagnement de piano et violon, qui a fait fureur lors de son apparition et ne cesse de se chanter.

Gounod était essentiellement un homme de bon ton : les paroles de ses mélodies sont souvent empruntées à nos grands poètes, comme ses sujets d'opéras le sont à des auteurs classiques : Molière, La Fontaine, Corneille, Gœthe, etc.

L'œuvre de Gounod est déjà considérable, on le voit, et pourtant il en est encore une partie que lui-même estimait comme la principale ; nous voulons parler de sa musique religieuse.

On a remarqué, à la cérémonie de ses funérailles, comment les différents orateurs ont appuyé sur ce côté de son génie. Sans doute la circonstance y invitait, et même le goût bien connu du défunt aurait déjà suffi pour inspirer aux orateurs la note de leur discours. Mais en dehors de cela il faut voir un fond de vérité dans l'hommage qui lui a été ainsi rendu. Sans doute, nous n'irons pas si loin que M. Saint-Saëns, prédisant à ses compositions d'église une durée supérieure à celle de ses œuvres profanes, prédiction qui pourrait bien être dictée par une pointe d'intérêt : on laisserait bien à Gounod la première place à l'église, pourvu qu'il laisse libre celle qu'il occupe au théâtre.

En d'autres circonstances on a jugé différemment, et M. Pagnerre se fait l'écho d'un grand nombre de critiques quand il dit : « D'un côté, ses opéras sont remplis de morceaux d'un caractère religieux. De l'autre côté, sa musique sacrée empiète sur le domaine dramatique. » Nous ne voyons pas de mal à ce qu'il y ait un peu de religion même dans les opéras ; nous ne voudrions pas garantir qu'il ne se soit glissé aucune phrase théâtrale dans les œuvres religieuses de Gounod ; mais nous nous tenons en garde contre une

telle appréciation qui, si l'on allait aux dernières conséquences, voudrait réduire la musique religieuse à la seule musique qui n'est plus comprise par le public. Nous pensons, contre l'opinion propagée par Fétis, que l'on peut faire une œuvre religieuse, même avec les accords dissonants, même avec l'orchestre ; nous pensons même que ceci est assez indifférent au point de vue de l'art, car la musique religieuse consiste à avoir un sentiment religieux et à l'exprimer au moyen des ressources musicales dont on dispose.

Or, Gounod avait la religion au fond de son âme et il savait mieux qu'un autre exprimer ce qu'il ressentait en lui ; c'est pourquoi il a fait de la vraie musique religieuse. Que l'on retrouve dans ses œuvres d'église le caractère personnel du compositeur, son cachet musical, rien de plus naturel : c'est toujours Gounod, mais Gounod en prière.

Les motets qu'il a composés sont en très grand nombre, ses cantiques respirent la piété. Celui de la communion : *Le ciel a visité la terre*, a eu un succès comparable à celui de ses plus belles œuvres profanes. D'autres, très beaux comme mélodie, ont malheureusement des paroles si piètres, qu'on n'ose pas les chanter à l'église.

Ses messes en musique sont très nombreuses. Dès 1841, il en faisait exécuter une à Rome, à Saint-Louis des Français, avec accompagnement d'orchestre, de sa composition. A Vienne, en Autriche, il donnait en 1843 une messe de *Requiem* pour voix seules, composée dans le genre de Palestrina. La plus célèbre est celle de *Sainte-Cécile*. Le *Credo* produit un effet grandiose par son chœur à l'unisson, opposé à un *tutti* de basses qui se partagent l'intérêt mélodique. On n'aura jamais assez de voix ni d'instruments pour rendre ces deux parties auxquelles on voudrait une intensité de son qui ne peut se trouver dans la réalité. Le *Sanctus* est long et sa musique n'est peut-être pas bien en rapport avec le sens des paroles ; mais en revanche le *Benedictus* est une page de musique religieuse comme rarement on en a écrit : c'est un vrai chant des anges. La messe du *Sacré-Cœur*, exécutée en 1876, obtint de même un immense succès. Son exécution

exige moins de ressources musicales que la messe de *Sainte-Cécile*.

Gounod a composé plusieurs messes pour les orphéons. Une des plus belles est sa messe en *ut mineur* à cinq voix. Réussie d'un bout à l'autre, elle semble être un réquisitoire contre les sociétés orphéoniques pour lesquelles elle a été composée. Gounod réserve à un petit chœur bien choisi de voix d'hommes les passages qui présentent de la difficulté. Il n'emploie que par moments la masse des adultes; quant aux deux parties de voix d'enfants, les jugeant encore moins solides, il leur fait ordinairement doubler les deux voix de ténors. Grâce à ce stratagème, cette messe, exécutée en 1853 à Saint-Germain l'Auxerrois, produisit grand effet, et l'on admira combien le directeur des orphéons avait fait faire de progrès aux masses populaires qui lui étaient confiées.

Les oratorios, qui ne font pas partie de la musique d'église, appartiennent pourtant au genre religieux. Gounod en a composé plusieurs : *Tobie*, en 1854; *Gallia*, qui eut tant de succès en 1871. Il affectionnait l'oratorio, surtout vers la fin de sa carrière, où il produisit en ce genre ses deux grandes œuvres : *Rédemption* et *Mors et Vita*, que tout le monde connaît, au moins de réputation, car en France nous avons rarement l'occasion d'entendre des oratorios. Notre goût musical n'est pas encore assez sérieux pour cela, et une salle où l'on en donnerait spécialement ne ferait pas une recette suffisante, selon l'expression consacrée. Aussi les deux oratorios de Gounod ont-ils été composés pour l'Angleterre.

A ce propos, il est une question sur laquelle le lecteur ne serait pas fâché d'avoir quelques éclaircissements. On dit qu'après la guerre de 1870 Gounod se serait fait naturaliser anglais. Que penser de ceci ? La question est délicate et l'on ne peut y répondre par un seul mot. Que Gounod ait reçu des lettres de naturalisation anglaise, cela ne fait presque pas de doute, car il n'a jamais osé apporter à cela un démenti formel. Mais comment les a-t-il reçues ? En 1871, il a été escamoté, c'est le mot, par un couple anglais qui lui donnait l'hospitalité et tout ce qu'il fallait pour composer et faire exécuter de la musique, mais qui en revanche, le faisant tra-

vailler comme un mercenaire, palpait l'argent des œuvres imprimées, des droits d'auteur et des concerts donnés. Ce n'était pas sans doute par des verrous que M. et Mme Weldon retenaient Gounod, mais par une véritable obsession morale dont ses amis de France ne le tirèrent après trois années qu'en profitant d'un manque fortuit de surveillance pour le faire évader et le ramener dans sa patrie. Franchement, Gounod avait-il été libre alors, et ne devons-nous pas le croire quand il nous affirme « qu'on peut rester Français et très Français en vivant ailleurs qu'en France » ? Tout ce qu'un avocat pourrait dire à l'encontre ne prouverait qu'une chose, c'est que la loi a tort de n'avoir pas prévu un cas pareil.

Le plus curieux de l'affaire, c'est que la dame Weldon, qui avait tout mené, se prétendit lésée par le départ de Gounod, et lui intenta un procès où elle le fit condamner par défaut à 250 000 francs de dommages-intérêts, plus les frais. Les juges ont essayé de pallier l'énormité d'une telle sentence en ne permettant pas à la demanderesse de faire saisir les droits d'auteur de Gounod en Angleterre ; mais il n'en reste pas moins vrai qu'à partir de ce jugement il ne pouvait plus passer le détroit, sous peine de se voir jeté en prison pour dettes. Il ne put pas même assister à la première représentation de son *Mors et Vita*, exécuté en 1885 au festival de Birmingham. Ce qui n'empêchera pas les Anglais de réclamer Gounod pour l'un des leurs, au même titre probablement que Haendel, né et élevé à Halle, en Allemagne. Leur reine, au nom de toute la nation, a envoyé une couronne aux funérailles de celui que ses tribunaux auraient mis en prison.

Les deux oratorios de Gounod renferment des parties splendides, unies parfois par quelques remplissages. Les hymnes du plain-chant y jouent un beau rôle. Dans *Rédemption* on entend le *Stabat*, surmonté d'une gracieuse mélodie qui fait à la musique de cette hymne ce que la *Méditation* avait fait au prélude de Bach. Le *Vexilla regis* y est chanté avec largeur, mais employé un peu, comme Palestrina employait le plain-chant, à former la trame qui supporte un morceau moderne. Le *Dies iræ* se fait de même entendre

dans *Mors et vita*. Dans ces deux oratorios, surtout dans le second, il emploie le leit-motif qu'en ses écrits il avait plus d'une fois condamné.

Telle fut l'œuvre musicale de Gounod, sans parler de ce qu'il laisse en portefeuille. On parle de plusieurs mélodies et chants sacrés, plus un opéra, *Georges Dandin*, dont la composition était très avancée.

Et maintenant le lecteur voudrait pénétrer dans son intimité et connaître personnellement le maître dont il admire les œuvres. Il n'est pas encore possible de satisfaire son désir, et l'histoire s'en écrit lentement par les mille anecdotes que l'on met au jour sur son compte. Disons seulement que Gounod était sympathique à tous ceux qui ont eu des rapports avec lui. Sa figure respirait la bonté, qui fut le fond de son caractère. Sa conversation était séduisante, il avait des connaissances très variées, un esprit enjoué, une gaieté du meilleur aloi. Mais c'est surtout quand il se mettait au piano qu'on était sous le charme. Sa voix de ténor, un peu frêle, mais délicieuse comme timbre, avait une expression dont jamais chanteur de théâtre ne saurait approcher. Et il s'oubliait au clavier ; il jouait, il chantait, tantôt ses classiques aimés, tantôt ses propres œuvres auxquelles il donnait ce trait intime que l'écriture n'aurait pas su fixer. Et l'on restait des heures à l'écouter.

Le marquis de Ségur [1] nous peint en traits charmants Gounod intime et nous raconte sa conversion. C'est dire à la fois qu'il en a eu besoin et qu'il a fait une mort chrétienne. La piété du grand musicien était sincère. Non seulement il pratiquait sa religion, mais il cherchait à faire connaître et aimer Dieu autour de lui. En 1884, on baptisait à l'église des Passionistes une jeune artiste, Mlle Névada, qu'il avait convertie. Voilà des choses au moins qui resteront pour l'éternité, et l'on comprend ces paroles qu'il répétait vers la fin de sa vie : « Je suis en paix avec le monde et avec Dieu. »

1. Cf. l'*Univers*, 30 octobre 1893.

Quelle sera la durée de son nom ici-bas ? Sans doute nous ne pouvons rien affirmer de certain, mais sans le mettre au rang des grands classiques de la fin du siècle dernier, nous nous permettons de penser que ses œuvres subsisteront plus longtemps que bien d'autres, même de celles qui paraîtront à certaines époques l'emporter sur les siennes, car Gounod a travaillé non pour le jugement des hommes, qui est sujet à varier, mais pour le culte du beau, qui est immuable dans son essence. Aussi les belles pages qu'il a écrites ne passeront pas comme la mode qui change, mais elles resteront toujours jeunes comme l'idéal dont elles reflètent l'image.

E. SOULLIER.

MÉLANGES ET CRITIQUES

LES *TROPHÉES* DE M. DE HÉRÉDIA

ET LA POÉSIE « DE NOTRE ÉPOQUE »

Les *Trophées* ont déjà vieilli de six mois; déjà, l'on en peut parler *sine ira et studio.* Quand six mois de soleil ont passé sur un monument neuf, il commence à brunir; et les teintes commencent à s'adoucir, le monument fût-il sorti, éblouissant, des carrières du Pentélique.

Les *Trophées*, il y a six mois, éblouissaient la critique des boulevards; bien que la critique et les gendelettres qui tournoient autour de l'Académie eussent salué de leurs vœux, de leurs bravos, ce grand œuvre, depuis nombre d'années. On se répétait, à mots couverts, ou avec fracas, que quelque chose de merveilleux allait naître : *Nescio quid majus nascitur Iliade!* Voilà sept ou huit ans, M. Jules Lemaître battait des mains, trépignait de bonheur, pleurait presque de vraies larmes et répandait une belle traînée d'encre sur une belle page des *Contemporains*, en songeant que les *Trophées* de José-Maria de Hérédia, ce « Ponthus de Thyard » de notre siècle vieillissant, allaient naître au jour, vers l'aube du vingtième siècle. — « On verra, écrivait M. J. Lemaître, quand il nous donnera enfin ses *Trophées*, que ses vers sont aussi beaux que son nom, et l'on reconnaîtra dans ses sonnets le suprême épanouissement, sous la forme littéraire, d'un sang héroïque et aventureux [1]. »

Pour entendre les trois derniers mots de cette phrase héroïque, sinon aventureuse, il faut savoir que José-Maria de Hérédia est un descendant des *Conquistadores* de l'Amérique, et qu'il se souvient de ses aïeux. S'il ne les imite pas, en s'en allant, sur une blanche caravelle, découvrir des océans, des horizons, des étoiles, il chante les puissants *Conquérants de l'or*, il enchâsse leurs

1. *Les Contemporains*, 2e série.

exploits immenses dans de petits quatrains burinés ou ciselés :

> Ils allaient conquérir le fabuleux métal
> Que Cipango mûrit dans ses mines lointaines.... (P. 111 [1].)

Un de ses ancêtres fut, paraît-il, compagnon de Fernan Cortez, le *descubridor* de la Californie ; et c'est des îles ensoleillées et des côtes étincelantes où l'Espagne chargeait ses galions, que cet arrière-petit-neveu des héros catholiques est venu créer des sonnets parmi les brouillards de la Seine, à trois pas des quais où tant de renommées échouent et meurent.

Ajoutons tout de suite que, même sous nos froides latitudes, les *Trophées* ont été pour M. de Hérédia un semblant de Californie. Au bout de chacun de ses quatorze-vers il a su découvrir des pépites ; d'abord, dans la *Revue des Deux Mondes*, puis chez les libraires, et enfin sous la coupole de l'Institut, où le poète-conquistador a touché un joli prix de 6 000 francs. On se croirait revenu aux temps plantureux d'Henri III, où, pour un sonnet, Desportes recevait 10 000 écus ou une abbaye. Mais qu'est-ce que M. de Hérédia ferait aujourd'hui d'une abbaye ? Au surplus, j'imagine qu'un poète, un poète doublé d'un hidalgo, doit être parfaitement insensible à 10 000 écus ou à 6 000 francs, et qu'il ne palpe les billets de la Banque de France que d'un doigt distrait, d'une main dédaigneuse.

De même que les poètes, en fait d'arbres, n'aiment guère que le laurier, tout ainsi, en fait de salaire, ils ne rêvent que la gloire ; car « la louange est l'âme des beaux vers ». Cicéron, un fin connaisseur, prétend que la plus douce jouissance pour un lettré c'est d'être loué par un homme qui a lui-même goûté les louanges : *laudari a laudato viro.* Les louanges sont tombées en pluie de fleurs, comme en pluie d'or, sur le poète des *Trophées,* — et qui plus est, de la main des habiles, des heureux, des illustres. M. Paul Bourget envoyait ses applaudissements à M. de Hérédia, des rivages enchantés de l'Hellade, des flots bleus de l'Attique, mère des dieux, des héros et des poètes couronnés.

Pour ne citer qu'un seul autre homme de lettres heureux et habile, M. de Vogüé a épanché son admiration pour les *Trophées*, en douze colonnes des *Débats*, dans l'édition rose [2]. A entendre

1. Nous indiquons la pagination de la sixième édition.
2. Samedi soir 22 avril 1893.

M. de Vogüé, les *Trophées* seraient l'épopée de notre génération. Les sonnets de M. de Hérédia sont l'écho, ou comme parle M. de Vogüé, « la voix d'art » du dix-neuvième siècle qui s'en va. — « Vous aurez été la voix d'art d'une génération grave qui eut peu de jeunesse, peu d'élan, beaucoup de détachement. » Peut-être le mot *détachement* est-il bien hasardé, en cette année 1893 qui laissera évidemment d'autres souvenirs dans l'histoire, si l'histoire a le temps et le courage de s'en occuper. Mais M. de Vogüé ne compte pas avec les mots ; à peine se donne-t-il le loisir de les peser, quand il s'agit de M. de Hérédia, « le noble ensevelisseur qui enchâsse les reliques d'un monde finissant » ; de cet homme en qui l'on découvre trois hommes : 1° le fils des « adelantados » ; 2° le « planteur des Caraïbes » ; 3° l'ancien élève de l'École des Chartes, devenu un « bon jongleur » et un poète, « ce rare et nécessaire animal ».

Empruntons encore quelques lignes à M. de Vogüé, dont la prose se met au diapason des vers retentissants, et s'échappe en métaphores neuves qui s'entrechoquent. Qu'on en juge :

Avec des mots choisis aux sources les plus pures de notre langue, ces quatorze-vers murmurent tout ce qu'il y a d'essentiel dans la moelle de notre génie national, à l'heure de la renaissance française aux champs de Touraine...

Vos vers sont... des fleurs vivantes et parfumées, cueillies une à une dans les prairies d'antan ;... chacun d'eux s'était lentement incorporé à notre être, cristallisé dans les impressions qu'il suscita jadis. Vous les apportiez tout chauds de la forge ; des voix amies se les renvoyaient.

Que dirait de cette langue le pauvre Théophile Gautier, pour qui le vrai signe de l'homme puissant était d'aligner des métaphores qui se suivent ! Celles-là se suivent, mais à distance.

Par bonheur pour M. de Vogüé, son enthousiasme se fige et sa prose se calme, lorsqu'il arrive à sa dixième ou onzième colonne. Et alors, étant moins secoué par l'admiration, il parle posément et plus sobrement. Il voit clair, il dit juste, quand il apprécie de la sorte le dernier poème du livre, *les Conquérants de l'or*. « Les *Conquérants de l'or*, votre Panama, comme vous l'appelez, je n'y entends qu'un tintamarre sur des tôles peintes de couleurs éclatantes. » Au milieu de ces entassements de noms bizarres, au long de ces descriptions de pampas, où courent les jaguars, les pécaris, les tapirs et les singes,

Pillant les monbins mûrs et les buissons d'icaques,
Les singes de tout poil, ouistitis et macaques,
Sakis noirs, capucins, trembleurs et carcajous;...

à travers ces lignes enchevêtrées où il n'y a qu'un vers superbe, le dernier, il est probable que l'académicien critique n'a pas lu les coups de griffes distribués à l'Église, aux moines, même aux conquérants. Mais M. de Vogüé, qui est avant tout homme de lettres, n'a pas eu de peine à constater que les *Conquérants de l'or*, le *Romancero*, et en général les quarante ou cinquante dernières pages de M. de Hérédia, ne sont guère que des amplifications, des jeux de rimes sur des mots espagnols ou indiens; le tout assez peu neuf, ou renouvelé de la *Légende des siècles;* car enfin M. de Hérédia invente peu; comme poète, il s'applique; il exploite les mines découvertes, il n'est point *descubridor*.

Pour un autre poème, un sonnet à moitié chrétien, M. de Vogüé se montre encore juste, mais sévère. « Dans le *Huchier de Nazareth*, dit-il, saint Joseph récite le manuel du charpentier de l'Encyclopédie Roret; » après ces réserves, que le goût commande, le prosateur admire, les yeux fermés, tous les sonnets, les cent dix-huit sonnets qui composent les *Trophées*. Tout est bien, tout est bon, tout est digne du prix de 6 000 francs, tout est vraiment la poésie « de notre époque ».

Il y avait environ vingt-cinq ans, cinq lustres, que M. de Hérédia méditait, taillait, ciselait, martelait ses cent dix-huit fois quatorze vers. Il travaillait donc à raison de quatre sonnets par an. Le poète dont Molière plaisante y allait plus vite : il ne mettait qu'un quart d'heure pour un sonnet, à peu près une minute par vers. M. de Hérédia y apporte moins de fougue; il suit scrupuleusement le conseil de Despréaux :

Polissez-le sans cesse et le repolissez.

Il polit et repolit; en toute vérité il peut s'appliquer le premier quatrain de son *Vieil orfèvre :*

Mieux qu'aucun maître inscrit au livre de maîtrise,
Qu'il ait nom Ruiz, Arphé, Ximeniz, Becerril,
J'ai serti le rubis, la perle, le béryl,
Tordu l'anse d'un vase et martelé sa frise. (P. 103.)

S'il y avait un livre de maîtrise pour les ouvriers en sonnets, M. de Hérédia y serait couché comme juré ou syndic. Au sur-

plus, M. de Hérédia n'est point passé maître sans avoir fait preuve d'un minutieux apprentissage et d'un sérieux compagnonnage. Il s'est formé sous les yeux et par les conseils d'un ouvrier patenté par l'Académie ; et, dans son épître liminaire, il dit à M. Leconte de Lisle : « Un à un, vous les avez vus naître ces poèmes. » M. Leconte de Lisle s'en est constitué le parrain ; l'académicien-poète qui nous est venu de l'île Bourbon a prêté ses lumières et son crédit au poète hidalgo qui nous a été donné par l'île de Cuba.

Sur quoi, d'aucuns peut-être remarqueront comment, depuis un quart de siècle, il nous arrive des littérateurs français de tous les points marqués sur la rose des vents ; il nous en débarque des îles d'Afrique et d'Amérique ; il nous en débouche de toutes les frontières ; et à leur tête marche un fils de l'Italie, M. Émile Zola. Est-ce à dire que le génie national y gagne beaucoup ? que les bonnes lettres françaises aient fait, grâce aux nouveaux venus, des conquêtes heureuses, comparables à celles de Fernan Cortez et autres aventuriers sublimes qui fondèrent là bas,

Dans la mer Caraïbe une Carthage neuve ? (P. 117.)

Ce n'est point ici le lieu de sonder le problème et de le résoudre. Bornons-nous, pour le moment, à dire notre avis sur la grande petite œuvre des *Trophées*. Les 118 sonnets sont répartis en plusieurs livres, ou en plusieurs âges : *la Grèce et la Sicile*, *Rome et les Barbares*, *le Moyen Age et la Renaissance*, *l'Orient et les Tropiques* et *la Nature et le Rêve ;* cette dernière partie figure le temps où nous avons l'heur de vivre.

Comme on le voit du premier coup d'œil, c'est une *Légende des siècles* en miniature. M. de Hérédia, en guise de trophées, append des médaillons microscopiques et mignards sur les monuments grandioses de l'humanité. Comme l'enfant hébreu du *Moyse sauvé*, le poète, sur le chemin des âges, ramasse des cailloux luisants, là où V. Hugo aurait sculpté un mont Athos, un Cotopaxi ou un Momotombo.

Si les *Trophées*, en fait d'invention, procèdent de la *Légende des siècles*, ils procèdent, comme style, des *Poèmes antiques* et *barbares* de M. Leconte de Lisle ; j'oserais presque dire que ce sont tous les poèmes des deux maîtres, hachés menu par tranches de quatorze vers. Ce sont les mêmes tableaux réduits sur une

mince plaque d'ivoire ou de métal ; ce sont les mêmes idées ; et si l'on peut parler de doctrines en si petite occurrence, ce sont les mêmes doctrines.

Sans doute le poète des *Trophées* ne prêche pas tout à fait le panthéisme énorme de Hugo, ni tout à fait le néant ou le nihilisme rêvé par l'académicien créole ; mais c'est un peu tout cela, *réduit* comme le reste. Les croyances, les espérances de M. de Hérédia vont à ceci, qu'après la mort, son âme ira se chauffer au soleil, dans le soleil. Il rime ce consolant catéchisme pour son ami Armand Silvestre, auteur de Contes gras : « Nos deux esprits, lui dit-il, iront se fondre et se noyer » dans les flammes du soleil (page 153).

En attendant, M. de Hérédia fait des sonnets. Et comme son catéchisme solaire ne l'oblige point à une morale bien précise, ni bien austère, l'ouvrier des *Trophées* ne semble avoir qu'un souci mitigé des mœurs chrétiennes. Tout au travers de ses cent dix-huit sonnets s'étalent les images sensuelles et violentes ; et dans telle série des *Trophées*, par exemple dans celle dite *Hortorum Deus*, sa fantaisie se donne des libertés très païennes. Une main chaste ne saurait feuilleter ces pages-là. Aussi bien, n'est-ce pas pour recommander la lecture des *Trophées* que nous avons entrepris de nous en occuper ; et je ne m'étonne point que M. de Vogüé, peut-être sans y prendre garde, dise à M. de Hérédia : « Votre clientèle, c'est la maturité pensive. » La jeunesse chrétienne n'a pas à y chercher son idéal ; et si M. de Hérédia, suivant M. de Vogüé, est « le poète de notre génération », c'est notre génération qu'il faut en plaindre.

Cependant soyons juste. Si les 118 sonnets ne valent pas tous un long poème, — un long poème qui serait beau, pas ennuyeux, capable de rafraîchir l'âme en la retrempant, — les 118 sonnets sont réellement une œuvre d'art. C'est de l'art pour l'art, et rien plus ; mais quel travail, quel soin, quelle patience ! Pas un sonnet que le poète n'ait rêvé, essayé, fait, refait *vingt fois*, selon le vœu de Boileau. Pas un effet musical de syllabes qui n'ait été étudié et combiné ; pas une rime, dont le timbre et la résonance n'aient été l'objet d'un calcul ; pas une image qui n'ait été mise et remise au point, dans son jour, dans le jeu de lumière qui lui convient. Que dis-je ? Pas un mot, dans chacun de ces quatorze vers, qui n'ait été voulu, qui n'ait été choisi, pesé, trié entre plu-

sieurs, entre dix ou vingt; presque pas un qui n'ait été extrait d'un vocabulaire à part, voire d'un manuel scientifique, historique, mythologique, ou de blason, ou de métier. Pour tout comprendre, « il faut avoir fait ses études », et beaucoup plus que les études d'un bachelier de Sorbonne ou de Salamanque.

C'était encore un principe de Théophile Gautier, qu'un écrivain *fort* doit émailler chaque page de deux ou trois mots où le *bourgeois* ne puisse atteindre qu'à l'aide d'un dictionnaire. Or, combien de *bourgeois* saisiraient à première vue, sans lexique, des mots comme ceux-ci : le « bupreste », un « caïeu d'ail », « l'aplustre », les « moraines », le « bédane », le « tramail », « l'athanor », une « infrangible gangue » (p. 155), une « gumène d'or »? (p. 114).

Par une audace peu familière aux *bourgeois*, cet antique parnassien fabrique des mots inouïs, tout comme font les petits décadents nés d'hier; il dit : « le vol *vernal* des cygnes » (p. 47) ; « toujours hilare » (p. 67); la « mer céruléenne » (p. 141).

Je ne m'occupe pas des noms propres; ils sont alignés en grappes dans chaque page des *Trophées*, comme dans la *Légende des siècles* et dans l'*Ane*. Mais encore une fois, M. de Hérédia est un travailleur peu ordinaire. C'est le savant qui veut enfermer sa science dans un écrin, et imitant ce calligraphe qui sut, dit-on, faire tenir une des deux épopées d'Homère dans une coquille de noix. C'est l'ouvrier d'art fouillant le métal, le marbre, le granit et le bois dur, et ne laissant jamais marcher au hasard son ciseau ou son burin. M. de Hérédia s'identifie, par l'érudition et l'imagination, avec les âges auxquels il emprunte ses sujets de *Trophées;* il sait la mythologie aussi bien et mieux que Ponce Écouchard-Lebrun, et de lui on pourrait dire :

> Moins fougueux que Pindare et plus mythologique !

Il en remontrerait aux auteurs de l'anthologie grecque, et tel des 118 sonnets vaut, à cet égard, presque toute la *Guirlande* de Méléagre.

Mais là où M. de Hérédia excelle, et parfois l'emporte sur ses deux ancêtres en poésie, c'est dans l'agencement des couleurs, dans l'habileté prodigieuse à noter une impression, à traduire une sensation. Là, il est maître. En un vers, il enchaîne une image qui passe; et dans son vers cette image demeure, vit et saisit.

Presque tous les sonnets, et bon nombre de quatrains ou de tercets, aboutissent à une de ces images prolongées, que la pensée suit :

> Hercule, tout sanglant, sourit au grand ciel bleu. (P. 8.)
> Et dans les lacs d'argent pleuvait l'azur des cieux. (P. 15.)
> L'éléphant triomphal foule des primevères. (P. 96.)
> Un noir feuillage où filtre un long rayon d'étoile. (P. 95.)
> Une ville d'argent qu'ombrage un palmier d'or. (P. 116.)
> Des grands chiens éventrés sur l'herbe rouge épars. (P. 19.)

Mais là il y a excès, parce que l'effort est constant. Et souvent, à y regarder de près, on découvre là le *procédé*, bien plus que l'effet de l'art. De ces petits poèmes où toutes les couleurs rutilent, flamboient, chatoient, miroitent, on façonnerait des prismes où s'agiteraient toutes les nuances de l'arc-en-ciel. On y voit tour à tour les « blanches caravelles » (page 111) ; des « étalons blancs, rouges de sang » (p. 15); des « moissons blondes » (p. 13); « l'azur noir » (p. 21); « l'azur sombre » (p. 37); le « sang noir des monstres » (p. 19); un « noir laurier » (p. 23) et des « tulipiers noirs » (p. 113); les « noirs raisins » (p. 26); un « bouc noir » (p. 60); la « verte sauterelle » (p. 44) ; le « ciel rouge » (p. 73); les « glaciers bleus » (p. 86); le « marbre rose » (p. 69); le «gland écarlate » (p. 126); les « visages bruns » (p. 78) et le « garumme brun peint d'ocre et de carmin » (p. 83); le « poil fauve » (p. 83); un « corps blême » (p. 99); le « flux vermeil » (p. 78); la « pourpre flottante » (p. 78); le « glauque hippocampe » (p. 106); la « lande rose et grise » (p. 139) ; les « mousses d'émeraude » (p. 136); le « pâle rameau » (p. 98); le « ciel de cinabre » (p. 127); la « conque nacrée » (p. 149); les flots de plomb » (p. 121); la « trirème d'argent » (p. 77); la « lueur d'airain » (p. 95); etc., etc.

Parfois — et que de fois ! — ce n'est plus une couleur isolée, un reflet, une nuance ; c'est une verrière complète, un étalage de teintes. Alors, on aperçoit une mer « céruléenne (!) ou rose, ou violette, ou perse » (page 141); et dans cette mer changeante on voit tout à coup un grand poisson,

> Qui fait par le cristal morne, immobile et bleu,
> Courir un frisson d'or, de nacre et d'émeraude. (P. 131.)

Que dites-vous de ce « frisson d'or » ? N'est-ce pas qu'il est magnifique ? Mais franchement, l'héritier des *Conquistadores* abuse de

l'or, dans ses rimes. De l'or, il en a mis partout ; sur les cent dix-huit sonnets, y en a-t-il deux douzaines où l'on ne découvre des paillettes d'or, où l'on ne trouve le substantif *or*, avec les effets de sonorité et de coloris que produit toujours ce « fabuleux métal »? Environ quatre-vingts sonnets sont une Californie. Regardez; voici : les crins d'*or*, les cheveux d'*or*, les yeux d'*or*, le lit d'ivoire et d'*or*, le timon d'*or*, l'*or* des plaines, l'*or* des cieux, l'*or* du fermail, la pourpre et l'*or*, la crinière d'*or*, les algues d'*or*, les laves d'*or*, les branches d'*or*, la brume d'*or*, le grand oiseau d'*or*, le panache d'*or*, le palmier d'*or*, le château d'*or*, les orbes d'*or*, le sable d'*or*, le pollen d'*or*, le genêt d'*or*, l'uræus d'*or*, la voix d'*or*, la nécropole d'*or*, les Cyclades d'*or*, la Castille d'*or*, la Gorgone d'*or*, la gumène d'*or*, des moutons d'*or* avec des bergers d'*or*... et le silence d'*or*, et le soleil qui dans la verdure fait « un grand trou d'*or* » (page 185).

Et nous sommes bien loin d'avoir signalé tous les gisements d'*or* de ces poèmes ! L'auteur des *Trophées* est avant tout un enlumineur ou un peintre de blason, s'occupant à broyer des couleurs, à marier des nuances sur l'écu d'un hidalgo très riche ; jetant les gueules sur l'azur, le sinople sur le sable, le vair sur l'hermine ; mais beaucoup plus encore l'or sur l'argent, ou l'or sur l'or. Son *Vieil orfèvre*, l'un des personnages les plus édifiants des *Trophées* (qui pourtant n'a pas été un modèle toute sa vie), voudrait

Mourir en ciselant dans l'or un ostensoir. (P. 103.)

Noble désir d'artiste, et peut-être la plus belle image et la plus haute des cent dix-huit sonnets ; mais le poète est vraiment trop orfèvre. L'ami de Jérôme Paturot, le peintre Oscar, voyait vert ; M. de Hérédia voit or.

Que si l'on nous forçait à choisir, parmi ces sonnets bariolés et dorés, le sonnet idéal, ou plus simplement le meilleur, nous hésiterions un peu. Mais celui, je crois, où le poète accuse le plus complètement sa manière : couleurs, images, antithèses, rimes neuves, science et travail, c'est le sonnet intitulé *Blason céleste*. Comme, de plus, il se trouve que celui-là n'offense point les oreilles chrétiennes, nous le reproduisons en entier.

Blason céleste.

J'ai vu parfois, ayant tout l'azur pour émail,
Les nuages d'argent et de pourpre et de cuivre,

A l'Occident où l'œil s'éblouit à les suivre,
Peindre d'un grand blason le céleste vitrail.

Pour cimier, pour supports, l'héraldique bétail,
Licorne, léopard, alérion ou guivre,
Monstres, géants captifs qu'un coup de vent délivre,
Exhaussent leur stature et cabrent leur poitrail.

Certe, aux champs de l'espace, en ces combats étranges
Que les noirs Séraphins livrèrent aux Archanges,
Cet écu fut gagné par un Baron du ciel ;

Comme ceux qui jadis prirent Constantinople,
Il porte, en bon croisé, qu'il soit George ou Michel,
Le soleil, besant d'or, sur la mer de sinople. (P. 145.)

Voilà bien l'échantillon le plus riche et brillant des *Trophées*. Est-ce un chef-d'œuvre? Est-ce le sonnet sans défaut? Tout y est-il à sa place? *Archanges* ne serait-il pas là par la raison que *Anges* serait trop court? Deux licences d'orthographe : *certe*(*s*) et *George*(*s*). *Cabrent leur poitrail* est-il français? on dit qu'un cheval se cabre; mais cabrer, à l'actif, est-il usité, au moins dans le sens que M. de Hérédia lui attribue? Peut-on appliquer le terme de *bétail* aux deux petits animaux héraldiques *alérion* et *guivre?* Et les experts dans l'art héraldique, n'auraient-ils rien de plus à reprendre dans ces colossales et mobiles armoiries ?

Certes, nous glisserions rapidement sur ces vétilles, si l'on n'avait pas prétendu nous imposer les *Trophées* comme le dernier mot, le *nec plus ultra* de la poésie dite impeccable; si l'on n'avait crié sur les toits : Voilà le point culminant de la poésie, de l'art, à notre époque.

En somme, des couleurs qui s'entassent, des sons qui se heurtent, de l'érudition qui s'étale, des impressions, des images qui éclatent et étincellent à la façon d'étoiles filantes; des sensations, trop souvent lâches et brutales, traduites dans une langue éclatante, pompeuse, mais vide; beaucoup de recherche et de raffinement; rien qui repose l'âme, l'émeuve, l'élève, l'aguerrisse : voilà les *Trophées*.

Je veux bien que ce soit la poésie la plus parfaite de notre époque; mais alors, avouons-le, c'est le chef-d'œuvre d'une époque impuissante.

V. DELAPORTE.

LES TREMBLEMENTS DE TERRE[1]

Question intéressante assurément. Elle nous met en présence de ce qu'il y a de plus terrifiant dans la nature ; elle nous rappelle, s'il était possible de se faire encore illusion sur ces points, d'abord que la terre foulée par nos pieds recouvre des abîmes insondables de feux bouillonnants, dont nous ne sommes séparés que par une mince écorce, ensuite que cette écorce elle-même ne cesse de se disloquer sous les coups incessants venant de l'intérieur et par le fait d'un défaut d'équilibre dans sa propre masse. Telles sont les deux principales causes des tremblements de terre ; étudions-les à la suite de M. Léon Vinot, dont nous ferons ainsi mieux connaître et apprécier l'intéressant travail.

Notre globe n'a pas toujours été sous la forme que nous lui voyons. Il fut un temps, y a-t-il des millions, des centaines de millions d'années ?... Il fut un temps où la Terre, toute de feu, brillait comme le Soleil. Éclat éphémère ! L'immensité des espaces horriblement froids qui l'enveloppaient finit par absorber assez de cette intense chaleur pour qu'une croûte opaque et solide la réduisît un jour et pour jamais à l'état de planète obscure ne possédant plus à sa surface qu'une chaleur et une lumière d'emprunt. Mais est-elle réellement refroidie jusque dans ses dernières profondeurs ? La plupart des physiciens et des géologues pensent qu'au contraire sa plus grande masse est encore en pleine incandescence et que l'écorce sous laquelle couve un feu quasi inextinguible aurait à peine au maximum 60 kilomètres d'épaisseur, alors que le rayon du globe en compte plus de 6 000.

Deux ordres de phénomènes donnent un grand poids à cette opinion. — 1° Dans les limites des observations, c'est-à-dire jusqu'à plus d'un kilomètre de profondeur, la température du sol s'élève de 1 degré par chaque 30 mètres d'enfoncement, ce qui ferait 2 000 degrés à 60 kilomètres, température à laquelle la plupart des roches sont en fusion. Cette variation se laisse observer sur tous les points du globe où des mines et des tunnels ont été creusés. — 2° Dans toutes les parties du monde des volcans sont

1. *Étude sur les tremblements de terre*, par Léon Vinot. Paris, Berger-Levrault, 1893. In-8.

en éruption ; on en compte 323 ayant donné, depuis trois siècles, des preuves de cette activité. D'après M. de Lapparent, il n'est aucun méridien ni aucun parallèle de latitude sous lequel on ne puisse s'attendre à trouver des volcans. Donc le feu est au sein de notre terre.

Ce n'est pas tout. D'après les données les plus certaines de la science, l'atmosphère qui primitivement recouvrait le globe, étant de composition bien plus complexe et surtout bien plus lourde, 250 à 300 fois plus qu'aujourd'hui, d'énormes masses de gaz réducteurs, des carbures et de l'hydrogène, se sont dissoutes dans les métaux en fusion et se sont trouvées emprisonnées avec eux sous l'écorce formée par suite du refroidissement superficiel.

Tel serait l'état des choses actuel. Avec M. Léon Vinot, embrassant la conviction des géologues les plus compétents, nous dirons que l'existence de ces abîmes de feu et de ces gaz à haute tension sous l'écorce terrestre suffit à expliquer l'activité des volcans, même après tant de siècles écoulés depuis leur emprisonnement, et par suite beaucoup des plus désastreux tremblements de terre.

Y a-t-il en effet disproportion entre le travail incessant de réaction qui ne peut manquer d'exister entre les éléments fondus et dissociés, joint au dégagement en masses considérables des gaz dissous qui doit se produire en raison du refroidissement lent, mais inévitable, du globe, et certaines secousses imprimées à l'écorce terrestre au milieu de mugissements souterrains épouvantables, accompagnées de déchirements du sol et d'éruptions de matières incandescentes ? Dans ces circonstances on a vu, comme au Cotopaxi en 1877, des colonnes de lave mêlée de roches énormes projetées jusqu'à 10 kilomètres en l'air, ou comme à Coseguina, dans l'état de Nicaragua, en 1835, des nuages de cendres et de lapilli s'abattre et recouvrir une surface de plus de 1 500 kilomètres de rayon. Quelle autre force que celle-là enfin aurait pu, le 27 août 1883, juste après deux cents ans d'inactivité, faire soudain éclater et disparaître un ancien volcan du détroit de la Sonde, le fameux Krakatoa, haut de 800 mètres ? les mugissements de la terre furent entendus à 2 000 kilomètres de là, et la vague que cette formidable explosion souleva, après avoir balayé à Java plus de 50 000 habitants, se propa-

gea à travers tous les océans jusqu'aux antipodes de la Sonde.

Dans ce même ordre d'idées, M. Léon Vinot croit pouvoir rapporter à l'activité volcanique certains faits relatés dans la Bible ; nous lui laisserons la liberté et la responsabilité de cette interprétation. D'après lui, il ne serait pas improbable que ç'a été au milieu des horreurs et dans la majesté sublime d'une effroyable éruption volcanique du Sinaï que Jéhovah donna sa Loi aux Israélites rassemblés tremblants au pied de la montagne. Ce serait peut-être encore à la suite d'une éruption semblable, accompagnée de dislocations, qu'auraient été abîmées dans les eaux épaisses de la mer Morte, les villes coupables de Sodome et de Gomorrhe.

Après cette courte excursion dans le champ des hypothèses et des explications libres, l'auteur nous conduit à travers les régions volcaniques les plus importantes, où manifestement les tremblements du sol sont le fait d'une action des forces centrales, du volcanisme, pour tout dire en un mot.

Les volcans ne sont pas indistinctement et sans un certain ordre disséminés à la surface du globe. S'ils sont en communication directe avec le feu intérieur qui se serait frayé de vive force une voie jusqu'à l'extérieur, on doit les rencontrer aux parties les plus faibles de l'écorce terrestre ; ce doit donc être sur les flancs les plus abrupts des dépressions océaniques que des crevasses, ou plutôt des zones fissurées, se sont produites et ont donné issue aux matières liquides de l'intérieur. De fait, les volcans se trouvent alignés le long du côté le plus escarpé des océans : ainsi les volcans du Chili, du Pérou, du Mexique, de la Guinée, de Java, du Kamtschatka. Là où ils sont groupés, un examen attentif permet généralement de reconnaître le croisement de plusieurs directions distinctes. Les grandes dépressions qui ont ainsi donné lieu à la formation de longs alignements de volcans sont l'Atlantique, le Pacifique et l'océan Indien, dans la direction des pôles ; transversalement il y a la grande dépression méditerranéenne qui a donné naissance à nos volcans de l'Italie méridionale, et qui, d'un côté par les volcans des Açores et des îles du Cap-Vert, et de l'autre par le mont Ararat et les volcans de l'Indo-Chine, se relie aux deux branches orientale et occidentale de la ceinture volcanique du Pacifique : cette seule ceinture comprend plus de 200 volcans en activité.

Quelques particularités sur les volcans les plus accessibles pour nous ne seront pas déplacées dans cette étude. Admirons tout d'abord le pacifique Stromboli, dans l'archipel des Lipari ; dans son cratère la matière fluide incandescente monte et descend alternativement de 3 à 6 mètres toutes les six minutes ; il présente en outre au voyageur cette curiosité d'une source d'eau fraîche jaillissant entre le point culminant de la montagne et le cratère actuel.

Le Stromboli n'a que 600 mètres d'altitude ; l'Etna, ce géant de la Sicile, en a 3 000. Autant le premier est tranquille malgré ses feux toujours prêts à jaillir, autant celui-ci est redoutable par les fréquentes détonations souterraines qui ébranlent ses flancs immenses couverts cependant de vignes et de mûriers, et par les 700 bouches qui, tantôt l'une, tantôt l'autre, lui servent à vomir des torrents de lave et à menacer de destruction à la fois vingt villes et villages à qui l'habitude du danger semble avoir fermé les oreilles et les yeux.

Ne semble-t-il pas que le Vésuve ait été créé tout exprès pour donner une image saisissante de l'instabilité des choses humaines ? Ce foyer de ruine et de mort domine de 1 200 mètres à peine le riant contour du golfe de Naples : c'est là que Misène, Pouzzoles, Pompéï, Herculanum étaient assises sur des rives enchanteresses ; c'est là que les Romains avaient accumulé tous les raffinements d'une civilisation trop avancée. Un jour, en l'an 79 de notre ère, le sol trembla soudain, le sommet de la montagne, qui depuis des siècles ne laissait rien présager de pareil, s'entr'ouvrit, et il en sortit des flots de lave et des nuages de cendres qui en peu d'instants ensevelirent pour dix-huit siècles toutes ces voluptueuses cités sous un linceul de 10 à 40 mètres d'épaisseur. Le Vésuve resta actif jusqu'en 1138 ; puis il reprit cinq cents ans de repos pour se réveiller par la destruction de Résina : cette nouvelle période d'activité dure depuis deux siècles et demi.

La bande de terre comprise entre le 36e et le 40e degré de latitude, située de part et d'autre de l'axe volcanique méditerranéen, a été le théâtre d'un grand nombre de mouvements séismiques ; les couches de l'écorce terrestre doivent y être fracturées, disloquées, disjointes, parsemées de voûtes et de ponts, affaiblies par les déchirements successifs qu'elles ont éprouvés

et dont les bords limites sont plutôt juxtaposés que soudés solidement. En 526, 250 000 personnes périssent en Syrie dans un tremblement de terre. A une époque plus rapprochée de nous, en 1883, l'île d'Ischia, qui se rattache au système volcanique des Champs Phlégréens, et qui s'était maintes fois ressentie déjà des désavantages de sa position et de sa constitution géologique, fut prise d'une sorte de sautillement de grande énergie, auquel succéda un mouvement ondulatoire accompagné de grondements effrayants, et en 16 secondes la ville de Casamicciola et le village de Lacco-Ameno étaient comme rasés au niveau du sol; 1 200 maisons étaient renversées et 2 300 personnes périssaient en quelques instants.

Il n'y a pas de doute qu'en cette déplorable circonstance le volcanisme était en jeu, quoique le feu ne se soit montré nulle part. Des faits analogues se sont passés sur d'autres points de la même dépression. Ainsi, c'est à une action du feu central que l'on a généralement attribué les trop fameux tremblements de terre de l'Andalousie. M. Daubrée à constaté que cette région est un centre fort actif de commotions souterraines, bien qu'on n'y aperçoive pas beaucoup à l'extérieur de traces de l'activité volcanique. Les derniers ébranlements de 1884 commencèrent le 25 décembre, pour se continuer les deux jours suivants; durant cet intervalle de temps les scènes de destruction et de mort se succédèrent avec une effrayante rapidité : ce sont les plus violentes commotions que l'Espagne ait subies de mémoire d'homme, et on y voit une menace pour l'avenir.

A l'époque déjà reculée où les volcans de l'Auvergne étaient ouverts, le sol de la France a dû être agité par des secousses plus fréquentes et plus sérieuses qu'aujourd'hui. Une tradition historique attribue l'institution des Rogations à saint Mamers, évêque de Vienne, à la suite du tremblement de terre de 468 qui détruisit en partie la ville et ravagea les environs.

Disons enfin, pour clore cette excursion rapide et forcément écourtée dans le champ du volcanisme, que le mois de janvier 1891 peut être signalé comme singulier à raison de l'universalité de l'activité séismique observée surtout au Japon, la terre classique des tremblements de terre, à Java, en Californie, au Mexique, en Italie, en Suisse et en Algérie.

Avant d'aborder la seconde cause générale des tremblements

de terre, l'action *endogène* ou *tellurique*, M. Léon Vinot croit pouvoir rapporter assez longuement et défendre l'opinion de quelques géologues qui veulent voir dans beaucoup de tremblements de terre une action qu'on pourrait appeler *pluto-neptunienne*, c'est-à-dire une action combinée du feu central et de l'eau. L'eau, arrivant au contact d'une surface surchauffée, contribue d'abord à la refroidir sans la mouiller, puis soudain, à une température fixe, se volatilise en entier et provoque une explosion dans le cas où des parois rigides s'opposeraient à sa libre expansion. Le bassin des mers peut se fendiller, et l'eau, se précipitant au travers des couches profondes jusqu'au feu central, ne pourrait manquer d'entrer en caléfaction et de faire explosion. Tout au moins, dans le cas d'une fracture de l'écorce moins profonde, les eaux qui circulent partout (?) au sein de cette écorce arriveraient en contact avec les parois de la fente portées subitement à une très haute température par le frottement et le glissement des masses contiguës : cela suffirait encore à produire les mêmes phénomènes de caléfaction et un ébranlement des couches superposées.

M. de Lapparent, avec sa grande autorité, ne croit pas pouvoir admettre la légitimité d'une semblable explication. Quelle que soit la masse d'eau qui se précipiterait ainsi dans les entrailles de la terre, elle serait volatilisée longtemps avant d'atteindre le feu central : il n'y aura jamais caléfaction. Dans l'autre cas, est-il croyable, c'est nous qui le demandons, que le frottement des deux masses *séparées* l'une de l'autre par une action supérieure à la force de cohésion, les échauffe au point de pouvoir transformer en vapeur et en un instant les énormes masses d'eau nécessaires aux formidables effets qu'on veut expliquer ? La théorie pluto-neptunienne n'a pas encore fait ses preuves; loin de là, puisque l'étude particulière des éruptions des volcans maritimes, aux flancs desquels les fractures et par suite les infiltrations de l'eau sont très faciles à se produire, ne montre pas que les choses se passent comme le veulent les partisans de cette hypothèse. Le Stromboli et le Kilauea (Pacifique) en particulier, deux volcans essentiellement maritimes, ignorent absolument les paroxysmes; le niveau de la lave y est presque constant, et à Kilauea du moins, il n'y a jamais d'abondants dégagements de vapeur d'eau. Bien plus, quand les laves de ce volcan ont trouvé dans la mer une

issue directe, il n'y a pas eu d'explosions violentes, mais simple échauffement de l'eau dans un rayon plus ou moins étendu.

Un grand nombre de tremblements de terre, le plus grand nombre peut-être, ne sauraient être expliqués par une action immédiate du volcanisme. Les localités ébranlées ne sont pas volcaniques, ou bien elles sont par trop éloignées des centres actifs pour qu'on puisse croire à une propagation des secousses à de si énormes distances. D'autre part, les études séismologiques, qui ont pris depuis quelques années un grand développement, surtout en Italie et au Japon, ont fait reconnaître que le foyer de l'ébranlement dans beaucoup de tremblements de terre, principalement pour les plus étendus, se trouvait assez près de la surface du sol; en général le choc immédiat se serait produit entre 1 et 15 kilomètres de profondeur. Il est clair qu'autour des volcans une action du feu à une faible distance de la surface n'a rien qui doive étonner. Mais au milieu des continents, par exemple, où l'on peut croire que l'écorce terrestre a toute son épaisseur normale, ce ne peut être entre 1 et 15 kilomètres que les agitations de l'océan igné intérieur porteront leurs coups directs contre cette écorce : c'est donc en dehors du volcanisme qu'il faut chercher la cause de ces tremblements du sol.

On les a appelés *endogènes* ou *telluriques* parce que leur cause, d'ordre purement mécanique, aurait son siège dans la masse même de la croûte terrestre. Ces ébranlements ont, comme nous l'avons dit, une grande amplitude, une grande extension; ils contrastent en cela, d'une manière marquée, avec le caractère essentiellement local des paroxysmes volcaniques. On a observé que, loin d'être en rapport avec l'intensité des éruptions, les grands ébranlements du sol paraissent, au contraire, s'éloigner de préférence des volcans actifs, ou, quand ils passent dans le voisinage, amener plutôt une diminution dans l'activité volcanique. Ils se propagent ordinairement le long de bandes de terrains, larges de 500 à 1 500 kilomètres, qui suivent les lignes de relief, et ils s'affaiblissent en approchant des grands bassins déprimés. Enfin, ils sont le plus fréquents dans les contrées du globe où les montagnes ont acquis le plus récemment leur dernier relief. Il semble donc bien difficile, dit M. de Lapparent, d'échapper à la conclusion admise par M. Heim et divers autres savants que les grands tremblements de terre constituent l'un des phé-

nomènes de la formation des montagnes. Sous l'action des pressions latérales dont le relief des montagnes fournit l'évidente démonstration, l'écorce solide est, surtout dans ses parties superficielles, soumise à des efforts de tension et de compression qui ne peuvent manquer de provoquer, de temps à autre, des ruptures d'équilibre; de là des plissements, parfois des cassures avec déplacement et glissement des parois, qui déterminent dans le sol un ébranlement capable de se propager à une distance plus ou moins grande. On comprend très bien de cette façon pourquoi les foyers séismiques sont aussi rapprochés de la surface et pourquoi leur intensité est maximum au voisinage des lignes de relief de récente formation.

Les statistiques des tremblements de terre, quelle que soit leur origine première, montrent que, sous le rapport de la fréquence, rien n'a été changé depuis deux cents ans. On a reconnu deux périodes de paroxysmes par siècle; la phase de plus grande activité se manifesterait un peu avant le milieu du siècle et serait suivie par une période de minimum très accentué. Les tremblements de terre seraient, d'autre part, plus fréquents dans la saison froide que dans la saison chaude. Ce qui est certain c'est que le nombre des tremblements de terre est beaucoup plus considérable qu'on ne serait tenté de le croire au premier abord. M. Fuchs en a catalogué 1 184 pour la seule période de 1865 à 1873, et durant cet intervalle il a constaté que pas un seul jour ne s'était passé sans secousse, ce qui fait penser que notre globe est dans un état perpétuel d'ébranlement sur un point ou sur un autre de sa surface.

Ces agitations du sol, ces dislocations de l'écorce de notre globe ont eu et peuvent encore avoir leur bon côté pour notre pauvre humanité assoiffée de richesses et de bien-être. Si les couches superficielles contiennent quelques gisements de minéraux que l'industrie a su exploiter, d'immenses trésors sont très certainement enfouis dans l'intérieur du globe, soit à la base de l'écorce, soit surtout dans la masse encore incandescente. Celle-ci doit contenir, outre les métaux précieux qui sont les plus lourds, des substances métalliques encore inconnues de nos savants chimistes et d'une densité supérieure à tout ce que nous connaissons, puisque la densité réelle du globe terrestre est 5,5 alors que sa densité moyenne apparente n'est que 2,2 environ.

Or, grâce aux mouvements séismiques d'une grande violence, des fractures ont traversé l'écorce dans toute son épaisseur; elles ont établi ainsi une communication momentanée entre la masse fluide sous-jacente et les diverses parties des fentes. La pression énorme habituelle à laquelle est soumise cette masse incandescente, de la part des gaz que nous savons renfermés en elle par dissolution, a fait jaillir immédiatement des flots de matière qui ont rempli ces fentes et s'y sont solidifiés. Le plus souvent ces filons sont métallifères. Leur puissance en largeur, qui détermine leur richesse, varie depuis l'épaisseur d'une feuille de papier, comme dans les filons de tellure natif d'Offenbanya, en Transylvanie, jusqu'à celle de 60 mètres qu'atteignent les filons de galène (plomb sulfuré) de Clausthal dans le Hartz. Un des plus célèbres filons métallifères connus est celui de *Comstock lode*, dans le Nevada, aux États-Unis; il s'étendait sur une longueur de 7 kilomètres. C'était un gîte aurifère exploité à une profondeur de 950 mètres, où la chaleur extrême rendait les travaux d'exploitation très pénibles; il est aujourd'hui épuisé, après avoir donné plus de 1 500 millions d'or et d'argent.

Arrêtons-nous ici. Ne suivons pas notre guide dans un dernier chapitre qu'il consacre à l'avenir de notre globe. Que la vie finisse à sa surface dans un cataclysme analogue à ceux qui se succédèrent périodiquement aux époques géologiques, ou parce qu'un jour la lumière et la chaleur, distribuées trop parcimonieusement par le soleil refroidi à son tour, ne suffiront plus à l'existence des animaux et des végétaux, ou dans un embrasement général par suite d'une rencontre de la Terre avec un autre corps céleste, il est certain qu'ayant pris commencement à sa surface par la volonté et la toute-puissance de Dieu, elle ne finira que quand les temps marqués par sa sagesse seront accomplis.

MARC DECHEVRENS.

QUELQUES PUBLICATIONS RÉCENTES

SUR L'HISTOIRE RELIGIEUSE DU DIX-SEPTIÈME ET DU DIX-HUITIÈME SIÈCLE

I. La controverse entre le plus savant des Bénédictins français et le célèbre réformateur de la Trappe, au sujet des études mo-

nastiques [1], est restée fameuse surtout à cause du nom des deux personnages. En ce qui concerne la question débattue, l'abbé de Rancé trouverait sans doute aujourd'hui peu de partisans, et peut-être même réussirait-il difficilement à obtenir encore pour sa thèse les honneurs d'une discussion sérieuse. Interdire aux moines, comme il le demandait, toute étude qui ne tendrait pas directement à les perfectionner dans les vertus religieuses, et prétendre que tout travail intellectuel entrepris pour un autre but est contraire à l'esprit et aux règles primitives de l'état monastique, n'est-ce pas donner un démenti à l'histoire, et vouloir bannir des monastères ce qui a été une de leurs gloires les moins contestées dans le passé, et ce qui reste la justification la plus facilement acceptée de leur existence dans le présent ? Mais le dix-septième siècle, qui sut pourtant bien apprécier la science, a donné à Rancé de chaleureux approbateurs, au premier rang desquels fut Bossuet. Il y avait donc sûrement, dans sa thèse, quelque chose qui pouvait attirer et lui gagner, au moins pour un temps, la faveur des amis sincères de la vie religieuse. Aussi bien, la question agitée entre Mabillon et Rancé avait déjà donné lieu à de vifs débats, au moyen âge, entre les moines restés fidèles au travail des mains et ceux qui l'avaient quitté pour l'étude : c'est ce que M. Didio expose dans un premier chapitre fort instructif. On sent ainsi qu'une histoire juste et vraie de cette « querelle » demandait, avec l'érudition et l'impartialité, une parfaite connaissance des questions souvent délicates qu'elle a soulevées. M. le chanoine H. Didio s'est montré à la hauteur de la tâche. Outre le récit complet et toujours intéressant des incidents de la dispute, il nous donne l'analyse fidèle et de larges extraits des écrits où elle s'est poursuivie. Et, non content de mettre ses lecteurs au courant de ce qui a déjà été publié jadis, il leur fait connaître des pièces inédites qui ne manquent pas de saveur. Telles sont notamment les premières observations que Mabillon adressa à Rancé, au sujet de son traité *de la Sainteté et des Devoirs de la vie monastique*, avec les réponses de l'abbé. M. Didio reproduit intégralement cette correspondance préliminaire, où sont en germe le célèbre *Traité des Études mo-*

1. *La Querelle de Mabillon et de l'abbé de Rancé*, par le chanoine Henri Didio, vice-recteur des Facultés catholiques de Lille. Amiens, Rousseau-Leroy, 1892. In-8.

nastiques et la *Réponse* qu'y fit Rancé. Plus loin, il cite largement les remarques de l'abbé sur les *Réflexions* que le bénédictin publia comme réplique à cette Réponse. Ces remarques, également inédites, montrent que les arguments de Mabillon n'avaient en rien changé les idées de son antagoniste. Tel est bien le résultat ordinaire des discussions. Ce qui est beaucoup moins commun, c'est la courtoisie que, certaines expressions un peu vives mises à part, les deux adversaires gardèrent constamment vis-à-vis l'un de l'autre. Il est vrai que leurs partisans n'imitèrent pas tous en cela leur exemple : les personnalités blessantes, les insinuations injurieuses fleurissent à foison dans les pamphlets que publièrent Dom Denys de Sainte-Marthe pour les Bénédictins, et le curé Thiers pour l'abbé de la Trappe. M. Didio résume aussi et apprécie comme ils le méritent ces produits de la passion.

Finalement, il expose les conclusions qu'il croit devoir tirer de tout ce débat. Ces conclusions, où il suit Bossuet, Leibniz et Mgr Freppel, nous paraissent fort sages et parfaitement établies. Le point capital est la distinction à faire « entre les solitaires et les religieux destinés par l'Église à d'autres fonctions ». Rancé voyait l'idéal de la vie religieuse dans l'ancienne Thébaïde; et assurément ces Péres du désert qu'il prenait pour ses modèles, « n'avaient pas quitté le monde pour devenir des flambeaux de science, mais uniquement pour faire régner le Christ, d'une manière complète et sans partage, dans leurs âmes ». La prière et la mortification étaient leurs seuls exercices. Il est bon que ces grands exemples de renoncement complet au monde et de parfait dévouement à Dieu se perpétuent dans l'Église; mais il n'est pas nécessaire que tous les moines, bien moins encore tous les religieux, se modèlent uniquement sur ces exemples. Et même cela ne serait pas bon. D'abord, en effet, la vie monastique, avec ses rigueurs, ne serait plus accessible qu'à un très petit nombre d'âmes particulièrement trempées. Ensuite, la religion et la société, tant civile qu'ecclésiastique, seraient privées de tous ces services si précieux que les moines leur ont rendus par les labeurs savants. A cela Rancé répondait que les maux causés par les moines savants dépassaient le bien qu'ils avaient fait. Mais c'était là manifestement une très forte exagération. Le réformateur de la Trappe était touché surtout des inconvénients

que peuvent entraîner les études scientifiques, en particulier pour l'humilité, la pauvreté, le recueillement, si essentiels à la vie religieuse. On lui répliquait, non sans raison, que l'ignorance avait aussi des inconvénients, qui pouvaient égaler ceux de la science. Au reste, l'exemple de tant de moines qui ont été non moins saints que savants, prouve bien que l'étude n'a pas fatalement une influence mauvaise, et peut au contraire se combiner parfaitement avec la pratique des vertus religieuses.

Mais il faut lire le développement de ces idées, et d'autres qui s'y rattachent, dans l'intéressant livre de M. H. Didio. On entrevoit assez par le peu que nous venons de dire, que, pour parler comme l'auteur, cette querelle de Mabillon et de l'abbé de Rancé « n'est pas un simple sujet de curiosité littéraire, mais qu'elle a une portée beaucoup plus haute ». Et cette portée, il l'a fait excellemment ressortir.

Pour finir, une remarque qui n'est pas une critique, mais une déclaration que notre conscience nous commande. M. le chanoine H. Didio mentionne (p. 80, note), sans l'approuver ni le désapprouver, un jugement sévère sur les rapports de Rancé avec les jansénistes. Quoique ce jugement soit celui d'un confrère dont nous vénérons la mémoire, et qui connaissait le jansénisme comme personne, nous ne le partageons point. Par suite d'anciennes amitiés et peut-être aussi de son tour d'esprit austère, accentué par le zèle du converti, l'abbé de la Trappe a pu quelquefois se montrer trop indulgent pour les jansénistes et manquer de justice à l'égard de leurs adversaires. Mais le terrible *Enfin !* par lequel il accueillit la nouvelle de la mort du « grand » Arnauld fit assez voir combien la secte orgueilleuse et disputeuse lui était au fond antipathique. Nous dirions seulement, ce qui explique aussi son erreur dans la question des études, que Rancé, avec d'autres personnages illustres du dix-septième siècle, a trop obéi à certaines tendances rigoristes que le jansénisme exploitait. Sans être jansénistes, et en ne croyant défendre que les droits de la grâce divine et la « bonne morale », c'est-à-dire la morale sévère, des hommes très vertueux et dévoués à l'Église ont ainsi aidé sans le vouloir au développement de l'hérésie. Citer des noms serait facile ; mais ce n'est pas le moment.

II. Après tout ce qui a été imprimé sur Mabillon depuis quel-

ques années, et malgré les emprunts assez fréquents, mais toujours loyalement avoués, qu'il fait à ses devanciers, en particulier à M. E. de Broglie, dom S. Bæumer a encore su parler du grand bénédictin français sans répéter simplement ce qui avait été dit, et en complétant utilement ou rectifiant même par endroits les études antérieures [1]. Familiarisé, comme il convient à un bénédictin, avec l'œuvre scientifique de ce maître en érudition, il en donne d'abord une bibliographie plus soignée, et il conduit ses lecteurs plus avant dans la connaissance des parties qui la composent. Ses analyses, quoique brèves, font bien ressortir ce qui constituait le mérite et ce qui forme encore la valeur durable des publications de Mabillon. Si dans ces productions, tout admirables qu'elles soient, des défauts se rencontrent, il les signale loyalement.

Ainsi, pour le célèbre *Traité des études monastiques* que nous avons mentionné plus haut, dom Bæumer reconnaît que ce « bel ouvrage » a des « points faibles » et des « ombres légères ». Outre le « Catalogue des meilleurs livres pour composer une bibliothèque ecclésiastique », catalogue où plusieurs écrivains ultra-gallicans et jansénistes sont indiqués pêle-mêle avec les meilleurs théologiens catholiques, ce que Mabillon écrit, dans le corps même de son Traité, sur la théologie scolastique, la morale et la casuistique, « a besoin, comme s'exprime le savant bénédictin allemand, de sérieuses réserves ». Il explique et justifie cette critique par de très sages observations (p. 210) : « L'auteur (Mabillon) insiste d'abord beaucoup trop sur la théologie *positive* et veut éliminer les questions du *quomodo sint* ou les spéculations scolastiques... Ensuite, la manière dont Mabillon veut qu'on étudie la théologie porte trop le caractère de l'éclectisme, qui convient le moins possible à des jeunes gens... Troisièmement, on ne peut méconnaître que Mabillon, là où il parle de la morale et de la casuistique, par exemple aux chapitres VII et XVIII [de la seconde partie], répète avec étroitesse de sentiment les lieux communs des jansénistes du temps... A la vue de tout cela, on ne fera pas injure au savant homme en disant

1. Johannes Mabillon. *Ein Lebens-und Literaturbild aus dem* XVII *und* XVIII *Jahrhundert* (« Jean Mabillon. Étude biographique et littéraire des dix-septième et dix-huitième siècles »), par le P. Suitbert Bæumer, bénédictin de la Congrégation de Beuron. Augsbourg, M. Huttler (M. Seitz), 1892. In-8.

que ses connaissances en dogmatique et en morale ne sont pas entièrement à la hauteur de celles qu'il possédait dans l'histoire et la critique, dans l'Écriture Sainte, le droit canon et la liturgie. » Enfin, dom Bæumer conclut avec raison que ses idées peu exactes sur la théologie et la faveur témoignée aux auteurs jansénistes étaient « un danger pour les jeunes moines de Saint-Maur. Mabillon lui-même était trop pieux, trop savant, trop dévoué à l'Église romaine, et priait trop assidûment pour qne cette tendance pût produire chez lui de mauvais effets. Mais, sur la position ruineuse où la Congrégation de Saint-Maur s'engagea après son trépas, et qui se traduisit par l'exclusivisme janséniste et la préférence accordée aux études profanes aux dépens de la théologie, ce plan d'études, où l'on négligeait la théologie scolastique proprement dite, la dogmatique et la morale, n'est pas resté sans influence. » (P. 210-211.)

Écrivant surtout pour les Allemands, dom Bæumer s'est étendu avec quelque complaisance, très naturelle, sur l'*iter germanicum* de Mabillon, c'est-à-dire sur le voyage qu'il fit à diverses bibliothèques d'Allemagne pour recueillir les matériaux de ses Annales bénédictines. Ce voyage, qui n'était pas sans difficultés de divers genres, d'autant plus que le savant moine, avec son compagnon dom Germain, allait le plus souvent à pied, fut marqué d'incidents piquants, sérieux et gais, que Mabillon a consignés en partie dans son journal.

Dom Bæumer les raconte d'après lui, en ajoutant d'intéressantes notes sur les hommes et les choses mentionnés. En dépit des souvenirs peu agréables laissés en plus d'un endroit par les guerres récentes de Louis XIV, l'illustre voyageur ne vit presque point l'hospitalité et la serviabilité allemandes lui faire défaut. Mais il dut subir au moins des plaintes, parfois très vives, sur la politique française d'alors. Le digne Dom Bæumer croit devoir constater à ce propos que Mabillon, dans son « amour aveugle pour son pays et son roi », justifiait tout ce qu'avait fait la France. Il nous permettra, à notre tour, quoique nous ne nous sentions pas absolument désintéressé dans la question, de lui dire qu'il nous paraît lui-même juger ces choses-là un peu trop exclusivement du point de vue allemand. Et peut-être le préjugé a-t-il influé même sur ce qu'il écrit au sujet du gouvernement intérieur de Louis XIV. Le « Roi-Soleil », comme il se plaît à le

nommer, mérite sans doute plus d'un reproche; mais d'abord, il ne faudrait plus lui attribuer le mot : « L'État, c'est moi, » que très probablement il n'a jamais prononcé; ensuite, il y a certainement bien de l'exagération à dire qu'en lui « l'idée païenne de l'omnipotence de l'État s'était pour ainsi dire incarnée » (p. 164); l'étude plus approfondie de tout son gouvernement, telle qu'elle a été faite dans des travaux récents, doit tempérer beaucoup ce qu'on a dit de son absolutisme.

Pour revenir à Mabillon, c'est encore un des mérites de Dom Bæumer de bien montrer dans ce grand savant le « serviteur de Dieu » et le « moine pieux ». Nous remercions cordialement l'érudit bénédictin de Beuron d'avoir, par cette intéressante publication, attiré de nouveau l'attention de l'Allemagne sur un si digne fils de l'Église, du grand Ordre de Saint-Benoît et de la France.

III. — Nous avons parlé, il y a trois ans, des belles études de M. Emmanuel de Broglie sur *Mabillon et la Société de Saint-Germain des Prés, à la fin du dix-septième siècle.* L'intérêt n'est pas diminué dans la suite qu'il a donnée depuis, sous le titre de *Bernard de Montfaucon et les Bernardins*[1]. Les « Bernardins » dont il s'agit sont les collaborateurs et les élèves qui « se groupaient autour de Dom Bernard et aimaient à se parer du nom de leur maître ». Montfaucon, le plus illustre des Bénédictins de Saint-Maur après Mabillon, forme un parfait contraste avec celui-ci par son origine et par son caractère. Né en Languedoc, le 13 janvier 1655, de la famille de ces Roquetaillade qui, suivant un dicton local, « mangeaient des pointes d'épée en salade et se faisaient la barbe à coups de pistolet » (E. de B., I, 207), il avait embrassé la carrière militaire à l'âge de dix-huit ans, et y débutait par un duel avec un autre gentilhomme; puis il avait fait deux campagnes dans l'armée de Turenne, en Allemagne, avant d'endosser, à vingt-deux ans, l'humble froc de Saint-Benoît, sous lequel il ne tarda guère à conquérir une gloire plus solide que celle des armes. De pareils antécédents semblaient le disposer à devenir au moins un moine militant, un polémiste; il

1. *La Société de l'abbaye de Saint-Germain des Prés au dix-huitième siècle.* Bernard de Monfaucon et les Bernardins, 1715-1750, par Emmanuel de Broglie. Paris, Plon, 1891. 2 vol. in-8.

n'en fut rien, et le bouillant Montfaucon livra moins de combats de plume que le doux Mabillon. L'impétuosité guerrière du cadet méridional se transforma en énergie indomptable au travail. M. Emmanuel de Broglie donne une idée juste, quoique très sommaire, des publications multiples que sa prodigieuse érudition enfanta, durant une carrière de près d'un siècle. Mais, suivant le plan que nous avons indiqué précédemment, l'aimable historien de la *Société de Saint-Germain des Prés* s'attache surtout à peindre au vif les hommes de l'abbaye, puis leurs hôtes et enfin leurs nombreuses relations à travers le monde. Son ouvrage devient ainsi comme une longue, mais toujours intéressante galerie de portraits les plus divers. En commençant par Montfaucon lui-même et le groupe de moines savants dont il est le père encore plus que le maître, si aisément son influence se fait accepter, on y rencontre à peu près tout ce qu'il y avait alors d'érudits ou même de simples amateurs d'érudition, dans l'univers civilisé.

Les portraits sont entremêlés d'abondants extraits de la correspondance de ces personnages avec Saint-Germain des Prés. C'est là qu'on voit l'abbaye, et spécialement Montfaucon, être « comme le centre de l'Europe littéraire ». Les lettres de ces correspondants, heureusement choisies et habilement encadrées, sont d'une lecture aussi agréable que variée, curieuse et souvent amusante.

Entre toute ses qualités, Montfaucon en eut une qui le rend particulièrement supérieur à plusieurs des savants qui ont illustré la Congrégation de Saint-Maur : ce fut sa soumission constante au Saint-Siège, au milieu de l'agitation causée par le jansénisme, surtout à l'occasion de la constitution *Unigenitus*. Il s'employa même de toutes ses forces à maintenir ou à ramener dans l'obéissance ceux de ses confrères qui s'en étaient écartés. M. E. de Broglie, bien qu'il évite le plus possible de toucher aux affaires du jansénisme, qui lui semblent « respirer l'ennui », n'a pas omis de faire remarquer chez Montfaucon ce beau rôle, qui lui fait grand honneur.

IV. — M. Albert Le Roy ne pense pas sans doute que le jansénisme soit si ennuyeux ; car il a consacré un bien gros volume à raconter seulement l'origine et deux années des luttes qui sui-

virent l'apparition de la bulle *Unigenitus*[1]. Si, comme il nous en menace, il continue cette histoire sur le même pied, une demi-douzaine d'in-octavo à 800 pages ne sera pas de trop pour l'épuiser. Mais peut-être n'a-t-il visé qu'à montrer sa bravoure, en s'enfonçant dans ce jansénisme du dix-huitième siècle, où Sainte-Beuve disait que, « pour tout l'or du monde et toutes les promesses du ciel, on ne lui ferait pas faire un pas » ? Il faut croire, en effet, que c'est le courage qu'ont voulu récompenser les juges de la Sorbonne, qui ont proclamé M. Le Roy docteur ès lettres, en considération de ce volume, après y avoir constaté d'abord, et avec justice, presque tous les défauts. Il est vrai qu'à y regarder de plus près, le mérite de ce courage se réduit singulièrement. Le volume serait bien diminué si l'on en retranchait les extraits de Saint-Simon et d'autres écrivains tout aussi connus, et d'ailleurs tout aussi sujets à caution en matière de jansénisme. Il n'aurait que les dimensions d'une *thèse* très ordinaire, si l'on élaguait de plus les déclamations d'avocat débutant ; les prétendus portraits ou plutôt les *charges* que l'auteur se plaît à peindre avec son imagination et ses préventions contre tout ce qui n'est pas janséniste ; enfin les racontars, les accusations sans preuves, qu'il a copiés dans les pamphlets du dix-huitième siècle contre la Bulle, en les transposant simplement dans le style d'un journaliste anticlérical de 1892.

Nous sommes fâché de ne pouvoir louer davantage M. Le Roy, qui paraît avoir fait des recherches étendues et qui serait sans doute capable de produire un ouvrage de valeur, s'il voulait traiter son sujet en historien et non en polémiste. Les renvois aux manuscrits inédits sont nombreux dans son livre : on y apprend que l'auteur a exploité, non seulement la fameuse collection janséniste de M. Gazier et nos archives du ministère des Affaires étrangères, où il dit avoir « dépouillé page à page » 185 tomes, de 300 feuillets en moyenne, mais encore les archives jansénistes d'Amersfoort, en Hollande, et même les archives du Vatican. Combien la mention de ces trésors, à l'ouverture du volume, avait excité notre appétit ! Mais ensuite, quelle déception !

1. *Le Gallicanisme au dix-huitième siècle.* La France et Rome de 1700 à 1715. Histoire diplomatique de la bulle *Unigenitus* jusqu'à la mort de Louis XIV, d'après des documents inédits, par Albert Le Roy. Paris, Perrin, 1892. In-8.

Ce n'est pas qu'on ne rencontre quelques bons grains par-ci par-là ; pas assez, toujours, pour compenser la fatigue et la mauvaise humeur qu'il faut dévorer, à les chercher dans ce fatras de 800 pages.

M. Le Roy ne produit en témoignage de ses assertations particulières que des documents jansénistes, ou il ne cite les autres que par lambeaux qui ne laissent pas voir toute la vérité. Telles les phrases qu'il a découpées dans les lettres de Mme de Maintenon au cardinal de Noailles : si on lit cette correspondance en entier (nous en parlons pour l'avoir lue), on ne peut qu'y prendre des impressions très différentes de celles que M. Le Roy voudrait nous donner contre cette femme célèbre. Puis, la passion fait que les démarches les plus justes et les plus naturelles des gens qu'il n'aime point, lui paraissent pleines de noirceurs et de calculs scélérats. Ainsi la condamnation même du livre de Quesnel par tant d'évêques, et enfin par le pape Clément XI, ne serait que l'effet des intrigues des Jésuites, cherchant à humilier et à discréditer le cardinal de Noailles, qui avait jadis approuvé l'ouvrage. C'est la thèse que ce cardinal a fait soutenir par son secrétaire janséniste, l'abbé Dorsanne. Elle n'en est pas moins absurde.

M. Le Roy semble tout particulièrement fier d'avoir établi (comme il s'imagine) que Fénelon ne fut qu'un « génie sans conscience ». La preuve c'est que l'archevêque de Cambrai avait « inspiré », du moins revu et corrigé, le fameux mandement des évêques de Luçon et de la Rochelle contre les *Réflexions morales* de Quesnel, et qu'ensuite, interrogé par la belle-sœur du cardinal de Noailles, qui regardait ce mandement comme dirigé contre lui-même, Fénelon déclara n'y avoir eu aucune part. Donc, d'abord, cabale perfide, puis mensonge flagrant : tel est le bilan écrasant du « personnage » dont on a trop « célébré les vertus », au sentiment de M. Leroy. Mais tout autre qu'un janséniste fougueux verrait les choses sous un jour bien moins défavorable à Fénelon. D'abord en effet, quand il « inspira » le mandement de MM. de Champflour et de Lescure, si tant est qu'il l'ait inspiré, le livre de Quesnel avait déjà été condamné par un bref du Pape ; mais, grâce aux « libertés gallicanes », cette censure était comme non avenue en France, et Quesnel, qui s'en moquait, continuait à empoisonner les âmes sous le couvert de l'approbation non rétractée de

Noailles. N'était-il pas légitime, désirable que les évêques intervinssent à la suite du Pape ? Et Fénelon qui, par délicatesse, vu la tension de ses rapports avec l'archevêque de Paris, ne croyait pas devoir faire lui-même cet acte susceptible d'être mal interprété, ne pouvait-il pas au moins aider de ses lumières, voire encourager d'autres prélats disposés à le faire? Après cela, sa réponse à la question quelque peu indiscrète de la duchesse de Noailles, autant dire du cardinal lui-même, n'est-elle pas excusable ? En tout cas, si Fénelon a commis un mensonge, ce n'est pas aux jansénistes de lui en faire un grand reproche, en regard des atteintes bien plus graves que leurs chefs, et spécialement Quesnel, ont tant de fois données à la vérité.

Il est inutile de continuer la revue des erreurs de M. Le Roy. On voit assez combien non seulement l'impartialité, mais toute méthode scientifique, lui manque. Nous le regrettons ; car avec l'ardeur qui paraît le posséder, et sur les documents dont il dispose et d'autres qu'il serait facile d'y joindre, un esprit plus rassis pourrait certainement édifier une œuvre d'un réel intérêt.

J. BRUCKER.

UN ÉVÊQUE SOUS LE PREMIER EMPIRE

MONSEIGNEUR DE MIOLLIS

A propos d'un ouvrage nouveau [1]

Au moment où l'attention revient aux hommes et aux choses de l'Empire, c'est une heureuse pensée qu'a eue Mgr Ricard d'entreprendre une série de monographies sur les figures épiscopales de cette période. Après les cardinaux Maury et Fesch, archevêques de Paris et de Lyon, voici l'évêque de Digne, personnage moins considérable, plus estimable peut-être et guère moins intéressant. Ce qu'il perd en importance officielle, il le gagne en spirituelle bonhomie. C'est un caractère.

1. *Monseigneur de Miollis, évêque de Digne* (1753-1843), par Mgr Ricard, prélat de la maison de Sa Sainteté, vicaire général honoraire de Mgr l'archevêque d'Aix. Avec des notices sur la famille de Miollis, sur Rome et l'Italie, etc., par M. Charles de Ribbe. Paris, Dentu, 1893. In-12.

L'origine de sa nomination est bien un trait de l'époque. Le général Sextius de Miollis, frère de l'abbé, après avoir encouru la colère du premier consul pour lui avoir refusé son vote au plébiscite de 1802, était rentré en grâce auprès de l'empereur. Napoléon, en coquetterie de faveurs, l'interrogeait sur sa nombreuse famille (neuf enfants survivants sur seize), et apprend qu'il a un frère curé à Brignoles, dans le Var : « Eh ! reprend-il vivement, nous en ferons un évêque, un archevêque. — Oh! réplique le général, si Votre Majesté veut en faire un évêque, je n'y contredirai point, mais tout au plus un évêque de montagne. » Ceci se passait en 1805. Le curé provençal court à Paris et consulte l'oracle du clergé français, l'abbé Emery. Le supérieur de Saint-Sulpice, peu favorablement impressionné par son premier abord, demeure interdit, puis se ravisant : « Monsieur l'abbé, Monsieur l'abbé, je me suis trompé ; acceptez. — J'accepterai, » répondit l'humble interlocuteur.

Mais ces humbles ont en eux des trésors de force qu'ignorent les superbes. En vain l'évêque de Digne — le diocèse de Digne comprenait alors la Provence entière — rappelait-il dans ses mandements aux conscrits réfractaires qu'il était de leur devoir de servir César, les exigences de César augmentaient toujours. Pie VII venait d'être enlevé, et, ce qui dut briser le cœur du prélat, le nom du général de Miollis, son frère, était à jamais attaché, avec celui de Radet, à ce funeste attentat. « Le Pape, écrit Mgr de Digne à sa sœur, Mme de Ribbe (18 août 1809), est descendu de Grenoble par Montélimar, Avignon, Aix, Brignoles, jusqu'à Nice... A chaque heure il se présentait au balcon et bénissait le peuple ; sans qu'il y eût aucun accord, et spontanément, la ville a lluminé en signe de vénération. Que de larmes ont coulé à la vue d'un pontife aussi vénérable par ses vertus, par son âge!... Le colonel de gendarmerie, son custode, est le premier à rendre hommage à sa douceur angélique, à sa patience admirable, au calme de son âme et à son caractère imperturbable de fermeté. Il est parti pour le Piémont ; où le conduit-on?... J'avais bien raison, dans nos conversations intimes, de vous annoncer qu'il se formait de noirs orages. » (P. 142.)

Napoléon, qui excellait à amuser les hommes, comme des enfants, avec des hochets, créa barons tous les évêques de France. Mgr de Miollis, nommé comme les autres, ne reçut pas les lettres

lui conférant son titre. Le ministre lui demandait 300 francs. « Je n'ai pas encore eu à ma disposition, lui répondit-il, une pareille somme qui ne fût nécessaire à mes pauvres. » (P. 147.)

Le concile de Paris, en 1811, fut pour lui une solennelle occasion de faire éclater sa rude franchise. Dès l'ouverture, Maximilien de Droste, suppléant de Munster, proposa à l'assemblée d'aller se jeter aux pieds du tout-puissant empereur, afin de lui demander de rendre le Pape à la liberté. Mgr Dessolle et Mgr Miollis, l'ancien et le nouvel évêque de Digne, applaudirent à la courageuse motion. La majorité recula. Mandé chez Bigot de Préameneu, ministre des cultes, le vaillant prélat fut pressé d'adhérer au décret en six articles rejeté par la commission. Il fut de ceux qui refusèrent leur assentiment. Le ministre avait essayé avec d'autres de l'intimidation et du donjon de Vincennes. Avec Miollis, il s'emporta jusqu'à la grossièreté. « Comment ! s'exclama-t-il, plusieurs évêques et archevêques distingués par leur mérite et leurs lumières m'ont donné leur adhésion, et vous !... » Comme dans l'immortelle scène de Fontainebleau, le *tragediante* succédait au *commediante*. Sans plus s'émouvoir que Pie VII en face de Bonaparte, Miollis riposta : « Je vous entends, Monsieur le ministre. Mais c'est précisément parce que la Providence m'a départi moins de facultés qu'à d'autres que je me crois obligé d'en faire le meilleur usage possible. » (P. 154.)

Napoléon à son tour échoua piteusement. Comme il cherchait à séduire le fier prélat par ses caresses : « Sire, répondit celui-ci, je suis dans l'habitude de ne prendre aucune décision importante sans avoir consulté le Saint-Esprit. Je vous demande un peu de temps.

— Faites, vous me direz demain vos résolutions .»

Le lendemain, grande réception ecclésiastique dans le salon impérial. Napoléon s'approche de Miollis, et, de son ton ironique : « Eh bien, Monsieur l'évêque, que vous a dit le Saint-Esprit ? — Sire, pas un mot de ce que Votre Majesté a bien voulu me dire hier. » (P. 155.)

Tel fut, sous le premier Empire, le prélat vaillant dont Victor Hugo a fait un odieux personnage de roman. Le livre de Mgr Ricard, puisé aux informations les plus inédites et les plus sûres, écrit d'un bout à l'autre avec sa verve accoutumée et son charmant esprit, est la revanche des *Misérables*. Nous remercions et

nous félicitons le sincère historien de nous avoir donné ce portrait authentique et définitif.

H. CHÉROT.

Saint Paul, ses Missions, par M. l'abbé Fouard. — Note rectificative. — La note de la page 311 de ce volume (livraison d'octobre, *Bulletin scripturaire*) doit être supprimée. C'est par inadvertance qu'on a attribué à M. l'abbé Fouard l'omission d'un épisode des *Actes;* il a raconté la résurrection d'Eutyque (*Saint Paul*, p. 448-449). Conybeare et Howson la racontent aussi. Du reste, en signalant la coïncidence qu'il croyait, à tort, avoir remarquée, l'auteur de la note n'entendait nullement insinuer que M. Fouard, dans son travail, se fût particulièrement inspiré de l'ouvrage anglais.

TABLEAU CHRONOLOGIQUE

DES

PRINCIPAUX ÉVÉNEMENTS DU MOIS

NOVEMBRE 1893

ROME

Quatre mille pèlerins de la Lombardie et de la Vénétie sont arrivés à Rome. Le Pape les a reçus dans la basilique de Saint-Pierre, accompagné de treize cardinaux, de nombreux évêques et de tout le chapitre du Vatican. Sa Sainteté a célébré la messe. Puis a eu lieu la présentation officielle. La réponse du Saint-Père à l'adresse des pèlerins a été lue par Mgr Marini, substitut du secrétariat des Brefs.

— Son Ém. le cardinal Charles Laurenzi est mort le 31 octobre, d'une attaque d'apoplexie. Né en 1821 à Pérouse, il devint en 1846 vicaire général du cardinal Pecci. En 1877, il fut élevé à la dignité épiscopale, et nommé coadjuteur de Pérouse. En devenant pape, Léon XIII ne voulut pas se séparer de Mgr Laurenzi. Dès 1880, il le créait cardinal.

FRANCE

Dès les premières séances de la Chambre nouvelle, la lutte s'est engagée entre les radicaux et les modérés. M. Brisson, candidat des premiers à la présidence de la Chambre, réunissait sur son nom 195 suffrages; M. Casimir Périer, candidat des seconds, en obtenait 295.

Le ministère se présentait devant la Chambre, sans changement. M. le Président de la République n'aurait pas voulu, dit-on, contrairement à l'avis de M. Charles Dupuy, qu'un cabinet homogène fût constitué avant la rentrée des Chambres. De là est née la crise ministérielle encore pendante. Durant la discussion de l'interpellation qui a suivi la lecture de la déclaration du gouvernement, il est devenu si manifeste qu'un ministère homogène était réclamé par tous, que les membres radicaux du ministère Dupuy, MM. Peytral, Terrier et Viette, ont décidé de se retirer. Le président du conseil eût voulu annoncer le changement seulement à la clôture de la discussion. Mais les ministres « débarquants » avaient parlé et l'interpellation a été retirée, par la raison qu'il n'y avait pas à voter un ordre du jour de confiance ou de blâme à l'égard d'un gouvernement qui n'existait plus. Le ministère

a alors donné sa démission en bloc. Les refus de MM. Casimir Périer et Charles Dupuy d'accepter la mission de former un nouveau ministère ont retardé la solution de la crise. On annonce cependant que, sur les instances nouvelles de M. Spuller, M. Casimir Périer est enfin revenu sur sa décision et a consenti à constituer un cabinet dont il aura la présidence.

— Au Sénat, M. de l'Angle-Beaumanoir a interpellé le gouvernement sur le cas des deux séminaristes soldats punis de quinze jours de prison pour avoir servi la messe en uniforme. Notons d'abord l'extrême sévérité de la punition. Mais le ministre de la guerre n'a pas consenti à blâmer celui de ses subordonnés qui avait si totalement manqué de savoir-faire et d'esprit de justice. Il lui fallait alors essayer de justifier la mesure. — On a puni les deux soldats pour avoir servi la messe « en tenue ». — Mais, s'ils n'avaient pas été en tenue, on les aurait également punis, et justement, pour l'avoir quittée sans autorisation. Il en résulterait donc l'interdiction absolue pour des soldats de se livrer aux pratiques d'un culte reconnu, même hors des heures de service. Étrange justification, vraiment ! — Le ministre a encore essayé d'assimiler le fait de servir la messe dans une église à une sorte de « manifestation ». Des séminaristes qui servent la messe, c'est là certainement une grave « manifestation » ! Aussi les journaux les moins cléricaux ne se font pas faute d'avouer que cette séance du Sénat n'a pas été bonne pour le respect de la conscience et de la liberté religieuse.

Cette interpellation a donné lieu à un autre incident odieux et ridicule. La question n'intéressait évidemment pas le ministre du commerce. Aussi, entendant M. Terrier l'interrompre, M. de l'Angle-Beaumanoir lui fit remarquer « qu'il ne parlait pas commerce en ce moment ».

Le ministre : « Je ne vois pas jusqu'à quel point il n'est pas question de commerce.

M. de l'Angle-Beaumanoir : Qu'est-ce qui serait un commerce, Monsieur le ministre ?

Le ministre : Les religions. »

Le *Journal des Débats* du lendemain raillait en ces termes la verve « un peu grosse » de M. Terrier. « Lorsqu'un de ces mots qui réussissent dans les milieux que l'illustre Gaudissart fréquente vient à le démanger, il faut qu'il se gratte. Il s'est gratté hier au Sénat. »

Le ministre avait voulu s'excuser en disant que c'était une « plaisanterie ». Mais, dit le *Temps*, « cette plaisanterie, dont la saveur serait peut-être appréciée des esprits forts qui tiennent leurs assises aux estaminets de province, n'est pas de celles qu'un ministre français doive choisir pour en régaler une assemblée comme le Sénat ».

— L'excès de misère a amené la fin de la grève du Pas-de-Calais, malgré les excitations des meneurs.

— A Marseille, une marmite de dynamite a éclaté devant l'hôtel du

général de Vaulgrenant, commandant du 15e corps d'armée. A Paris, un tout jeune homme a poignardé dans un bouillon Duval, par haine du « bourgeois », un consommateur décoré qu'il ne connaissait nullement. Il s'est trouvé que la victime était le ministre de Serbie.

— M. Tirard est mort. Né à Genève en 1827, il fonda, en 1851, une maison de bijouterie. Le gouvernement de la Défense nationale le nomma maire du onzième arrondissement de Paris. Il a fait plusieurs fois partie du gouvernement et a été deux fois président du Conseil. Un des derniers actes de M. Tirard au ministère des finances a failli être funeste à l'épargne française. Il réunit autour de lui les représentants de nos principaux établissements de crédit, et voulut les amener à lancer sur la place de Paris un emprunt de cent millions au profit de... la Grèce. Nul n'ignorait déjà à cette date dans quel état lamentable se trouvaient les finances de ce pauvre petit pays. Aussi tous se récrièrent. L'emprunt n'eut pas lieu, et la Grèce tombait en déconfiture peu de mois après.

M. Icard, supérieur général du séminaire et de la Compagnie de Saint-Sulpice, a été trouvé mort dans son lit. Il était entré depuis peu dans sa quatre-vingt-neuvième année. Son Ém. le cardinal-archevêque de Paris, Son Exc. le nonce apostolique, plusieurs archevêques et évêques, un grand nombre de notabilités ecclésiastiques assistaient à ses funérailles. Dans une lettre adressée au clergé de Paris, Mgr Richard a montré en termes émus combien fut féconde pour le bien de l'Eglise l'action du vénéré supérieur général. « Les traditions de Saint-Sulpice maintenues dans leur pureté; de nouveaux séminaires fondés en plusieurs diocèses de France; les séminaires de nos universités catholiques confiés aux enfants de M. Olier par les évêques fondateurs en France et en Amérique; la maison de procure de la Compagnie établie à Rome; les retraites communes des sulpiciens instituées pendant les vacances dans la maison d'Issy : tout concourt à faire de M. Icard un des supérieurs que la Compagnie placera dans sa reconnaissance après M. Olier, à côté de M. Tronson et de M. Emery. » M. Icard est l'auteur de plusieurs ouvrages estimés : un *Cours d'instruction religieuse*, un *Cours complet de droit canonique, la Doctrine de M. Olier*, les *Traditions de la Compagnie des Prêtres de Saint-Sulpice* pour la direction des grands séminaires, la *Persévérance chrétienne*, plusieurs autres ouvrages sur l'enseignement du catéchisme, etc.

— Pour la troisième fois depuis plusieurs années, le diocèse de Poitiers perd son évêque. Mgr Jutteau était né en 1839, dans la Vienne. Il était curé de la paroisse Saint-Julien, à Tours, quand il fut appelé à l'évêché de Poitiers en 1889.

ÉTRANGER

Allemagne. — Le Reichstag a repris ses séances. Il vient de renvoyer à une commission les trois traités de commerce avec l'Espagne,

la Serbie et la Roumanie, que le gouvernement lui demandait de ratifier. C'est là déjà un demi-échec pour M. de Caprivi. La ligue des agriculteurs a combattu avec une ardeur extraordinaire la politique douanière du chancelier. Le Reichstag va s'occuper maintenant des taxes nouvelles nécessaires pour faire face à l'augmentation des charges militaires. Ces taxes portent sur le tabac, le vin, certains droits de timbre qui seraient relevés.

— L'empereur et le chancelier ont reçu l'un et l'autre de petits colis venant d'Orléans, et qui contenaient de la poudre explosible. Il paraît certain que l'envoi a été fait par les anarchistes allemands.

— Le *Vorwærts*, organe des socialistes, a publié une circulaire confidentielle du comte d'Eulenbourg, ministre de l'intérieur, indiquant à ses agents la marche à suivre pour combattre le socialisme sans cesse grandissant. Le ministre insiste pour qu'on organise propagande contre propagande. En un mot, il insiste sur l'emploi des moyens moraux. — Mais qui les emploiera ? Les gendarmes ? les préfets ? l'instituteur, au nom de l'État ? Ne peut-on pas prédire d'avance au ministre de l'intérieur de la Prusse, que sa propagande s'appuiera sur la religion ou qu'elle demeurera inefficace ?

Angleterre. — La grande grève des mineurs est provisoirement terminée. Dans une conférence réunie sous la présidence de lord Rosebery, et où patrons et ouvriers étaient représentés en nombre égal, il a été décidé que le travail serait repris à l'ancien taux des salaires jusqu'au 1er février prochain. Après, on verra. Mais d'ici là, on tâchera de s'entendre. Les patrons espèrent que les hauts cours actuels, amenés par la grève, dureront assez longtemps pour leur permettre de continuer l'ancien tarif sans trop de pertes jusqu'à la date fixée.

— Dans la discussion du projet de loi sur la responsabilité patronale dans les accidents du travail, un amendement a été proposé permettant aux patrons et aux ouvriers de s'exclure des avantages conférés et des obligations imposées par la loi, par des contrats privés que les parties passeraient directement entre elles. Le secrétaire d'État pour l'intérieur, M. Asquith, s'est vivement élevé contre cette manière de rendre la loi qu'il proposait purement facultative. L'amendement a été rejeté à une majorité de moins de 20 voix.

— Dans la discussion en comité du projet de loi instituant des conseils électifs dans les districts ruraux, un amendement a été voté accordant aux femmes les mêmes droits électoraux qu'aux hommes. Le gouvernement a même promis d'insérer dans la loi un article en vertu duquel, pour tout ce qui concerne le gouvernement local : municipalités rurales et urbaines, conseils de district et de comté, bureaux scolaires et d'assistance publique, les femmes, mariées ou non, jouiront de tous les droits que leur confère la possession des conditions générales exigées par la loi. Ce sera leur émancipation complète sur le terrain non politique. Il ne leur restera plus à conquérir que le droit de venir sié-

ger à Westminster. En Nouvelle-Zélande d'ailleurs, elles ont déjà obtenu l'égalité politique parfaite.

— Une campagne active se poursuit chez nos voisins pour l'augmentation de leurs forces navales. Lord Charles Beresford a essayé d'établir que la marine anglaise ne pouvait pas lutter contre les marines réunies de la France et de la Russie. Il propose donc de construire rapidement un ensemble de cuirassés, croiseurs et torpilleurs, devant coûter de 23 à 24 millions de livres sterling. Déjà en 1889, un *Naval Defence Act* avait décrété un ensemble de constructions navales montant à plus de 530 millions de francs. Lord Salisbury s'est prononcé en faveur de l'augmentation des flottes anglaises.

— Dans un meeting récent, le chef du parti tory s'est engagé à prendre, ainsi que son parti, la défense de l'instruction religieuse dans les écoles primaires. « Un père, a-t-il dit, à moins d'avoir perdu ses droits par des actes criminels, a le droit inaliénable de déterminer l'enseignement que son enfant doit recevoir sur les matières les plus saintes et les plus importantes. Tel est le droit qu'aucun expédient ne peut annuler, qu'aucune raison d'État ne doit autoriser à supprimer. » Ces paroles honorent grandement le noble lord.

Autriche. — Un ministère Windischgrætz succède au ministère Taaffe. Le président du conseil est né à Prague en 1851. Il est petit-fils du maréchal qui réprimait avec la plus grande rigueur l'insurrection de Vienne en 1848.

La distribution des portefeuilles a été rendue particulièrement difficile par les divergences de vues existant entre les trois groupes coalisés. Les Allemands réclamaient l'instruction publique pour favoriser la prépondérance de leur langue dans les écoles, les conservateurs la réclamaient dans l'espérance d'arriver peu à peu à l'école confessionnelle ; on l'a donnée à un Polonais, M. de Madejski. Le ministère s important de l'intérieur était convoité par tous. M. de Bacquehem, un conservateur un peu flottant, l'a obtenu. Le commerce a été finalement abandonné à un Allemand, le comte Wurmbrandt.

Dans sa déclaration aux Chambres, le président du conseil annonçait que la tâche la plus pressante et la plus importante, aux yeux du gouvernement qu'il dirige, consistait à opérer une réforme électorale étendue, accordant les droits électoraux aux classes de la population qui n'en jouissent pas jusqu'à ce jour, et en particulier aux classes ouvrières, mais assurant en même temps le maintien des droits politiques prépondérants que possèdent la bourgeoisie et les paysans.

— L'empereur-roi a autorisé son ministère hongrois à présenter aux Chambres le projet de loi sur le mariage civil obligatoire. Beaucoup avaient espéré que le religieux souverain de l'Autriche-Hongrie se refuserait absolument à cette démarche, qui a dû coûter à sa conscience. En même temps, il autorisait Son Émin. le cardinal Schlauch à publier le mémorandum qu'il lui avait adressé à ce sujet. Mgr Schlauch

y montre qu'une pareille loi n'est nullement nécessaire en Hongrie, et qu'elle est une violation des droits de l'Église catholique.

— Un décret impérial vient d'instituer une cour hongroise dans la capitale de la Hongrie. Dans les cérémonies officielles, le cortège des hauts fonctionnaires et hauts dignitaires qui entoureront le successeur de saint Étienne sera donc composé uniquement de sujets hongrois. Les Chambres de Budapest avaient plusieurs fois manifesté le désir qu'il en fût ainsi.

Bulgarie. — Celui qui fut le prince Alexandre vient de mourir à Gratz, en Styrie. On se rappelle qu'il fut, après la guerre turco-russe, proclamé prince de Bulgarie, avec l'assentiment des puissances. Il se rendit populaire en arrêtant l'invasion serbe par la victoire de Slivnitza. Mais une révolution de palais le renversa en août 1886, et les puissances s'opposèrent à une restauration. Les Bulgares ont tenu à ce que leur premier prince fût enterré au milieu d'eux.

Espagne. — L'Espagne joue de malheur depuis quelque temps. Au commencement du mois, plusieurs caisses de dynamite sautaient dans les flancs d'un navire en plein port de Santander. Plusieurs centaines de personnes ont péri du coup. Les dégâts matériels sont énormes. Un peu plus tard, deux bombes lancées par des anarchistes faisaient explosion au beau milieu des fauteuils d'orchestre d'un théâtre de Barcelone. Là encore, il y a eu plusieurs dizaines de victimes. Il semble bien que les anarchistes n'avaient pas cette fois de vengeance particulière à exercer. Ils voulaient tout simplement mettre à mal des bourgeois, des jouisseurs, d'infâmes capitalistes, en un mot.

Enfin l'entrevue du général Macias avec Mouley Araaf, le frère du sultan du Maroc, n'a abouti à aucun résultat satisfaisant. Il va donc falloir continuer les opérations militaires. Le maréchal Martinez Campos est déjà arrivé à Melilla pour les diriger. Il a sous ses ordres 24 000 hommes, dont la moitié est armée de fusils Mauser. On dit aussi — et cela n'étonnera personne — que les préparatifs de l'expédition ont déjà absorbé soixante millions, somme énorme pour un trésor déjà si mal en point.

De plus, le contrecoup des événements de Melilla s'est fait ressentir au poste de Rio-Oro, que l'Espagne occupe depuis 1884 sur la côte occidentale du Sahara. Une petite garnison de 35 hommes y est bloquée par un millier d'Arabes. Ordre a été donné à Téneriffe d'envoyer immédiatement une compagnie de secours.

— Par contre, les élections municipales récentes ont été moins mauvaises pour le gouvernement qu'il ne s'y attendait. Les républicains ont été battus dans beaucoup de villes importantes.

Italie. — Le gouvernement italien a décrété que dorénavant les droits de douane se payeraient en espèces métalliques. Avant ce décret, les importateurs s'acquittaient en billets de banque italiens, ce qui, à cause

du change de plus en plus élevé, leur procurait une diminution notable des droits d'entrée. Le Conseil fédéral suisse a protesté contre une mesure qu'il considère comme contraire au traité de commerce qui unit les deux pays. Le différend va être soumis à un arbitrage.

— La lecture publique du rapport de la commission d'enquête sur l'affaire des banques a déterminé la chute du ministère Giolitti, sans qu'il y ait eu besoin d'interpellation, de vote d'aucune sorte. Il a suffi qu'il fût fait mention dans le rapport de plusieurs sommes versées par la Banque romaine à M. Giolitti. Une d'elles a servi pour les fêtes de Gênes ; mais d'autres ont été touchées au moment où M. Tanlongo, gouverneur de la Banque romaine, était nommé sénateur. A ce moment, une telle tempête a éclaté que le ministère s'est éclipsé comme il a pu. Le président de la Chambre et futur successeur de M. Giolitti, M. Zanardelli, s'est retiré sans avoir rétabli l'ordre.

Beaucoup d'autres personnages politiques sont compromis également, les uns pour s'être fait allouer des sommes plus ou moins importantes, les autres pour avoir eu connaissance de la situation irrégulière de la Banque romaine et n'en avoir rien dit, laissant ainsi le mal s'aggraver.

En outre, le rapport contient cette déclaration : « Nous avons la certitude que l'on n'a pas remis à l'autorité judiciaire tous les papiers saisis chez M. Tanlongo. »

Roumanie. — Il vient d'y naître un petit prince Carol, fils du prince héritier Ferdinand de Hohenzollern-Sigmaringen et de la princesse Marie d'Édimbourg. C'est le dix-septième arrière-petit-fils de la reine Victoria. Hélas ! pourquoi faut-il ajouter que le jeune prince a été baptisé par le métropolite schismatique de Bucharest? Dans la demande de dispense que les deux futurs époux adressèrent au Souverain Pontife avant leur mariage, ils avaient formellement promis d'élever tous les enfants à venir dans la religion catholique, qui est celle de cette branche des Hohenzollern.

AFRIQUE. — *Dahomey.* — Le 7, la colonne du général Dodds a occupé Atchéribé, village situé à une cinquantaine de kilomètres d'Abomey, où Behanzin avait établi sa résidence. Un grand nombre de chefs dahoméens ont fait leur soumission. Ils ont livré plusieurs centaines de fusils à tir rapide, quatre canons, beaucoup de munitions. Pendant ce temps-là, les ambassadeurs envoyés par Behanzin pour traiter de la paix ne parvenaient pas à être reçus du président de la République, et quittaient Paris pour ne pas y mourir de froid.

Soudan français. — Le gouvernement vient de mettre à la tête de nos établissements du Soudan un gouverneur civil, à la place d'un commandant supérieur militaire. La situation de cette colonie, où hier encore les colonels Archinard et Combes avaient à lutter contre Ahmadou et Samory, ne paraissait cependant pas réclamer un pareil changement de régime.

Congo français. — M. Mizon venait à peine de faire connaître le texte des traités qu'il avait passés, au cours de ses expéditions, avec les sultans du Mouri et de l'Adamona, quand on apprit la publication d'un accord intervenu entre l'Angleterre et l'Allemagne pour la délimitation de leurs possesions dans la haute Bénoué. La convention de 1886 déterminait cette frontière jusqu'à un certain point situé sur la Bénoué, à l'est de Yola. La dernière convention fixe ce point avec précision. De là, la nouvelle frontière se dirige vers l'intersection du treizième degré de longitude est de Greenwich et du dixième degré de latitude nord, puis va rejoindre directement la rive sud du lac Tchad, à trente-cinq minutes à l'est du méridien passant par le centre de la ville de Kouka. Les territoires situés à l'est de cette ligne de démarcation font partie de la sphère d'influence allemande. Cependant, il est stipulé que l'influence de l'Allemagne ne s'étendra pas vers l'est au delà du bassin de la rivière Chari, et que le Darfour, le Kordofan et le Bahr-el-Ghazal en sont exclus. L'Angleterre se les réserve vis-à-vis de l'Allemagne.

Cette convention, cela va de soi, n'engage que les parties contractantes et ne peut être opposée à un tiers. Dans ces parages, la France n'est liée que par deux conventions antérieures, la première avec l'Angleterre, lui donnant accès sur le Tchad, un peu au nord de Kouka; la seconde avec l'Allemagne, établissant un commencement de délimitation entre le Congo français et le Cameroun allemand. La frontière commune suit d'abord le cours de la rivière Campo, puis le parallèle passant par un point déterminé de cette rivière jusqu'à sa rencontre avec le méridien situé par 12° 40' est de Paris.

Il est évident que dans cette seconde convention il n'est fait mention du méridien passant par 12° 40' est de Paris, que pour déterminer, par son intersection avec le parallèle formant la limite des deux colonies voisines, le point extrême au delà duquel la frontière reste indécise. Prétendre que ce méridien est désigné dans la convention comme devant servir de limite dans le sens de sa longueur, est absolument insoutenable. Dès lors on n'en peut rien conclure contre la légitimité des conquêtes faites par nos explorateurs entre le Congo et ses affluents, et Yola.

Congo belge. — La colonne expéditionnaire dirigée par le commandant Ponthier a remporté de nouveaux succès sur les traitants arabes. Elle leur a pris un grand nombre d'armes, beaucoup de munitions et des milliers de prisonniers. Saïd, le meurtrier d'Emin, capturé dans ces combats, a été fusillé.

Afrique australe. — L'expédition menée par les Anglais contre les Matabélés a rapidement réussi. Les deux colonnes équipées par la Compagnie de l'Afrique australe, parties de Fort-Victoria et de Fort-Charter, ont repoussé plusieurs fois les hordes sauvages de Lo Bengula, et se sont emparées de Buluwayo, sa capitale. La colonne mise par la colonie du Cap à la disposition de la Compagnie a peu servi

pendant la campagne. Aussi le directeur de la Compagnie, M. Cécil Rhodes, entend bien ne partager avec personne les avantages à retirer de ses victoires.

— La question du Souaziland, qui depuis si longtemps était une cause de difficultés sans cesse renaissantes entre l'Angleterre et la République Sud-Africaine, vient d'être réglée à l'amiable par une convention signée à Prétoria, le 8 novembre. Les Boers entrent définitivement en possession de ce petit pays, à la condition d'y respecter les intérêts des sujets anglais qui y sont établis, et de renoncer à tout agrandissement futur sur leurs frontières nord et ouest où ils touchent aux territoires exploités par la Compagnie de l'Afrique australe.

Madagascar. — Le gouvernement français a décidé de prendre les mesures nécessaires pour empêcher, d'une façon absolue, l'importation dans l'île des armes perfectionnées et des munitions.

Amérique. — *Brésil.* — L'amiral de Mello tient toujours dans la baie de Rio-de-Janeiro. De temps en temps il lance quelques boulets sur la capitale. Le bruit a couru que l'amiral s'était prononcé en faveur de la restauration de l'empire au profit du petit-fils de dom Pedro, le prince Pierre d'Alcantara, fils du comte et de la comtesse d'Eu. La nouvelle est au moins prématurée. En tout cas, l'annonce du départ du jeune prince pour le Brésil était inexacte; le prince est toujours à l'école militaire de Wiener-Neustadt.

États-Unis. — Des élections locales importantes ont eu lieu de l'autre côté de l'Atlantique, qui semblent indiquer un formidable revirement d'opinion. L'Iowa, le Massachussetts, récemment acquis aux démocrates, retournent aux républicains. Dans l'état de New-York, les républicains l'emportent. Le New-Jersey, qui depuis longtemps ne votait que pour des démocrates, élit cette fois des républicains. Enfin, dans l'Ohio, M. Mac Kinley, l'auteur du fameux tarif que M. Cleveland veut adoucir, est élu gouverneur à l'énorme majorité de 80000 voix.

— M. Blount, chargé de faire une enquête sur la révolution survenue il y a quelques mois dans les îles Hawaï, a publié son rapport. Il déclare que la révolution n'aurait pas abouti, n'aurait même pas été entreprise sans les secours promis et accordés aux révoltés par le ministre des État-Unis dans l'archipel. Cela étant, la reine va consulter le pays sur la forme du gouvernement qu'il désire se donner. On s'attend à une restauration. Dans le cas contraire, la reine recevrait une pension.

P. P. F.

Le 30 novembre 1893.

Le gérant : H. CHÉROT.

TABLE DES MATIÈRES

LIVRAISON DE SEPTEMBRE

LIVRAISON D'OCTOBRE

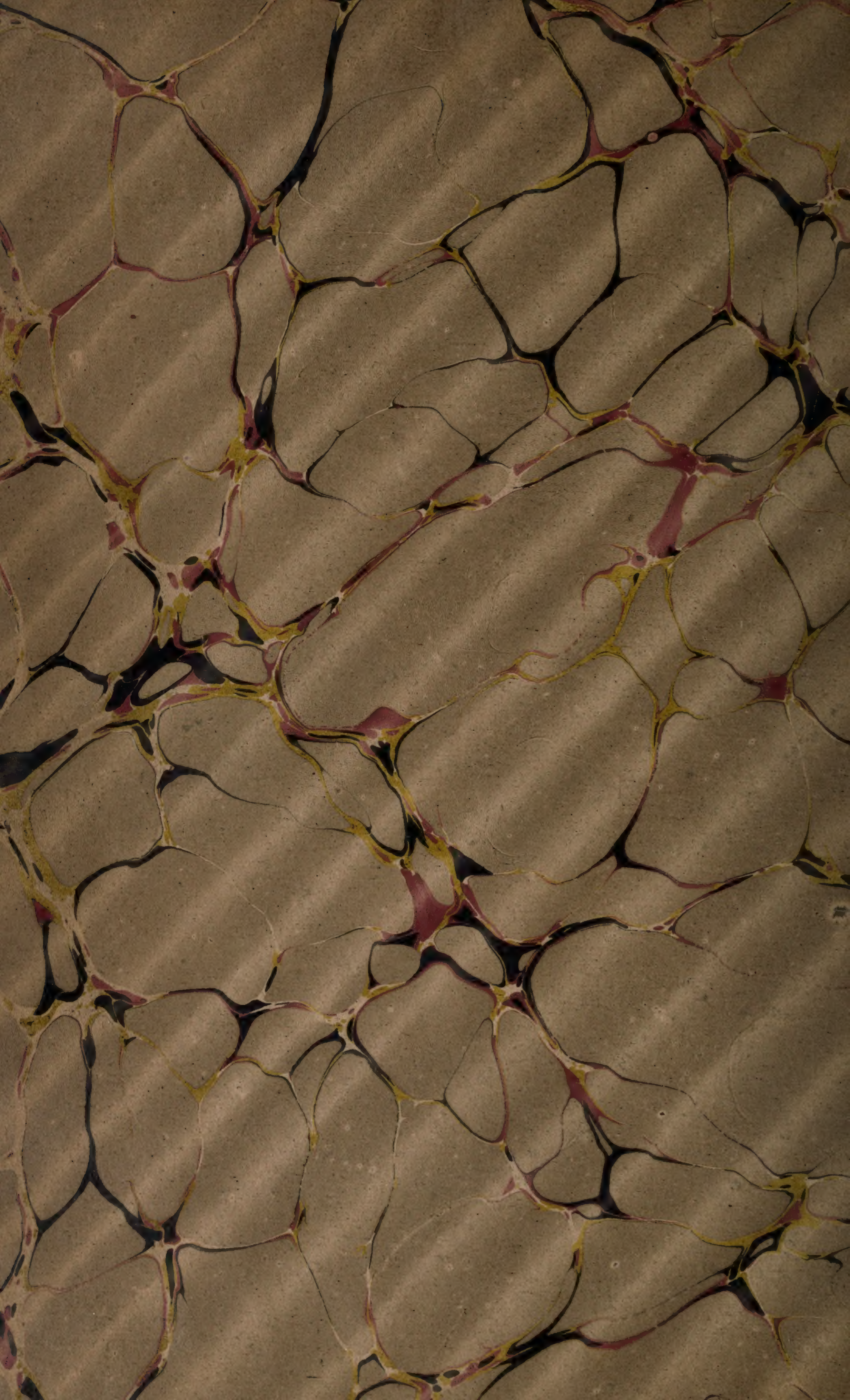
LIVRAISON DE NOVEMBRE

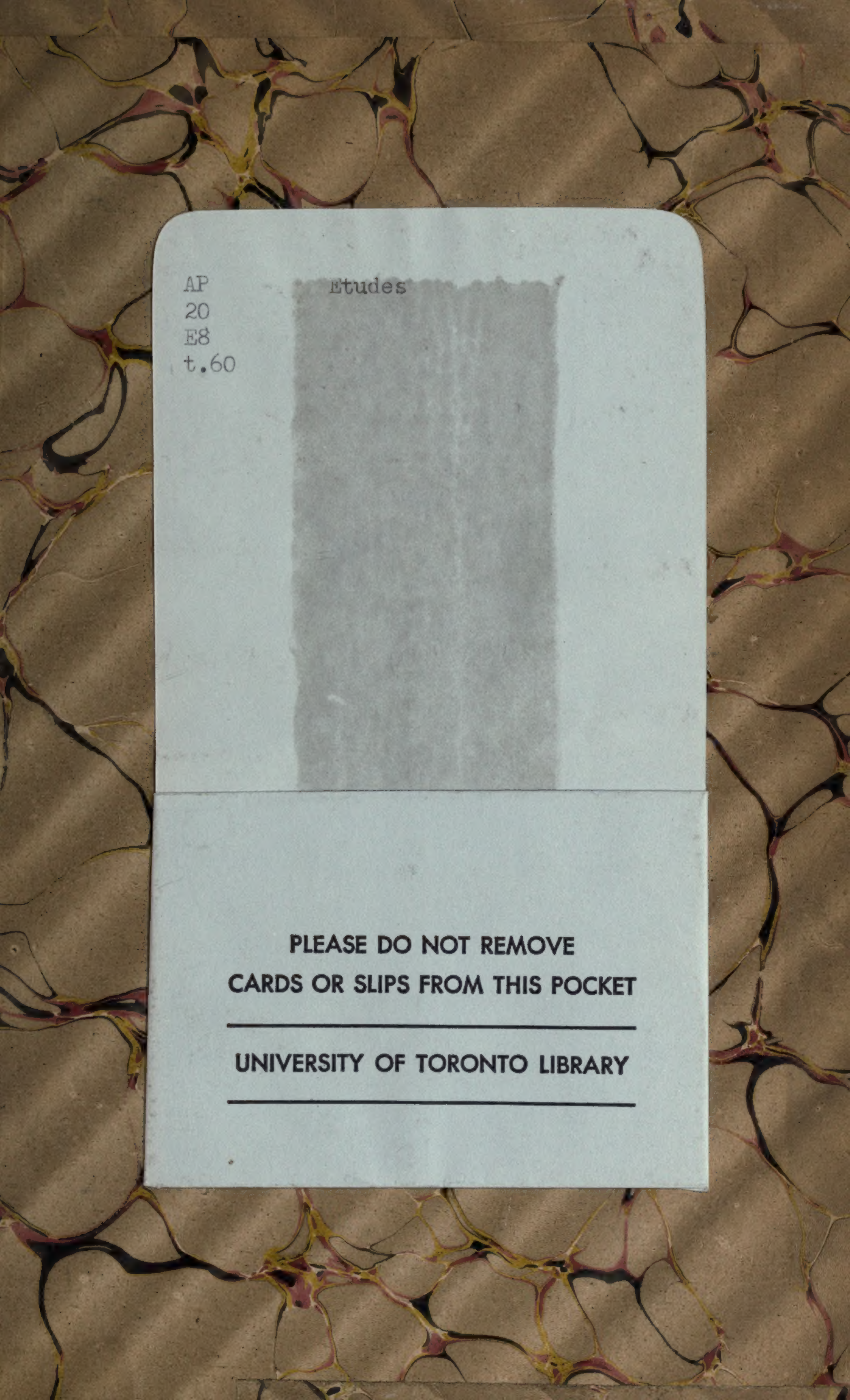
LIVRAISON DE DÉCEMBRE

1. Par suite d'une erreur de typographe, la pagination 253 à 352, appartenant à la livraison d'octobre, ayant été répétée dans la livraison de novembre, les renvois à la deuxième série de ces pages sont marqués dans la présente table de l'indice *bis*. Afin d'éviter toute confusion et de parer à toute transposition dans le travail de reliure, nos lecteurs sont invités à reporter la même correction aux pages du volume. Pour compenser, on n'a pas employé la pagination 429 à 528.

FIN DU TOME LX

Imp. D. Dumoulin et Ce, rue des Grands-Augustins, 5, à Paris.





AP
20
E8
t.60
Etudes
PLEASE DO NOT REMOVE
CARDS OR SLIPS FROM THIS POCKET
UNIVERSITY OF TORONTO LIBRARY

